MESSAGER

DES SCIENCES HISTORIQUES

OU

ARCHIVES

DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. Beernaerts, avocat, à Malines.

R. Chalon, membre de l'Académie de Belgique, à Bruxelles.

Cte E. de Barthélemy, membre du conseil général de la Marne, à Courmelois.

Émile de Borchgrave, conseiller de légation, à Bruxelles.

L'Abbé Hyacinthe De Bruyn, à Bruxelles.

Chevalier L. de Burbure, membre de l'Académie de Belgique, à Anvers.

Edm. De Busscher, membre de l'Académie de Belgique, à Gand.

E. De Coussemaker, correspondant de l'Institut de France, à Lille.

A. Dejardin, capitaine du génie, à Liége.

Le Chan. J. J. De Smet, membre de la Comm. royale d'hist., à Gand.

L. Devillers, conservateur des Archives de l'État, à Mons.

A. Du Bois, avocat et conseiller communal, à Gand.

B. C. Du Mortier, membre de la Chambre des Représentants, à Tournay.

J. Felsenhart, docteur en philosophie et lettres, à Bruxelles.

L. Galesloot, chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles.

P. Génard, archiviste de la ville d'Anvers.

H. Helbig, bibliographe, à Liége.

H. Hymans, attaché à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

Baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie de Belgique, à Bruxelles.

L'Abbé J. B. Lavaut, directeur des Sœurs de Notre-Dame, à Zele.

S. Le Grand de Reulandt, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Archéologie, à Anvers.

Emm. Neeffs, docteur en sciences politiques et administratives, à Malines.

F. Nève, professeur à l'Université de Louvain.

Alex. Pinchart, chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles.

J. J. E. Proost, docteur en sciences politiq. et administ., à Bruxelles.

Ch. Rahlenbeek, à Metz.

F. J. Raymaekers, chanoine de l'abbaye de Parc, près de Louvain.

J. E. G. Roulez, membre de l'Académie de Belgique, à Gand.

A. Siret, membre de l'Académie de Belgique, à St-Nicolas.

C. Van der Elst, à Roux.

Edw. Van Even, archiviste de la ville de Louvain.

MESSAGER

DES SCIENCES HISTORIQUES,

OU

ARCHIVES

des Arts et de la Bibliographie

DE BELGIQUE.

Recueil publié par le Baron **Kervyn de Volkaersbeke**, Membre de la Chambre des Représentants; le Comte **de Limburg-Stirum**, Docteur en droit, et Monsieur **Ferdinand Vanderhaeghen**, Bibliothécaire de l'Université de Gand.

Monsieur **Emile Varenbergh**, Secrétaire du Comité.

Année 1874.

GAND,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE LEONARD HEBBELYNCK,

Rue des Baguettes.

Del. A. Van Lokeren.

ATLAS HISTORIQUE ET TOPOGRAPHIQUE

DE LA VILLE DE GAND,

FORMÉ PAR AUGUSTE VAN LOKEREN.

Il n'y a pas que les peintres, les musiciens et les poètes qui soient créateurs : réunir, coordonner et classer, de manière à en faire un ensemble déterminé, des éléments qui puissent servir à l'histoire des sciences et des arts, c'est aussi créer une œuvre. On regarde parfois avec trop d'indifférence ces modestes travailleurs qui passent leur vie à ce qu'on appelle *collectionner*. Sans doute ils constituent un type qui prête à la gausserie, et l'esprit français ne s'est pas fait faute de s'exercer à leurs dépens; dans sa spirituelle galerie d'originaux, l'auteur des *Caractères* les place même dans la catégorie des gens à manie, et en trace un portrait piquant, sinon bien équitable. Il est vrai, qu'on rencontre dans ce monde-là, comme partout ailleurs du reste, des hommes sans discernement et sans goût, qui entassent pêle-mêle, au hasard de leurs découvertes, tout ce qui leur tombe sous la main. C'est l'histoire ordinaire de ces risibles musées de bric-à-brac, où, comme dans une foire grotesque, on rencontre les objets les plus hétéroclites et parfois les moins dignes d'attention.

Mais, comme nous venons de le dire, celui qui, en vue d'apporter quelque lumière sur une question sérieuse non encore élucidée, en rassemble les matériaux épars et cependant indispensables, celui-là crée réellement quelque chose.

Sa collection est son œuvre, il y dépose une partie de son âme, il la marque du sceau de son individualité : la détruire après sa mort, c'est porter une atteinte sacrilège à sa mémoire, c'est, en quelque sorte, jeter ses cendres au vent.

Hélas! bien souvent des exigences de famille, le besoin ou l'ignorance des héritiers commandent ces tristes sacrifices, et le travail d'une existence entière se disperse et se perd en quelques heures, au feu des enchères, sur une table de vente. Mais voyez avec quel sentiment pénible le public instruit assiste à la destruction de cet être moral qu'on appelle une collection!

Heureusement, tel n'est pas le sort réservé à toutes les collections : quelques-unes sont gardées avec une sorte de vénération; parfois même la famille du défunt, s'inspirant des sentiments les plus élevés et les plus généreux, cherche à assurer à jamais la conservation de l'œuvre, et, pénétrée de son importance, la dédie à quelque dépôt public, où elle va enrichir les sources du savoir humain.

C'est par l'effet d'une de ces munificences intelligentes et désintéressées que la Bibliothèque de la ville de Gand doit d'avoir été mise en possession de l'Atlas topographique et historique de la ville de Gand d'Aug. Van Lokeren, ancien échevin de la ville et auteur de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon* et *du Cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre* et d'autres travaux remarquables. Cédant à un noble sentiment de piété conjugale, et encouragée par l'assentiment spontané de la famille, Madame Van Lokeren a fait hommage à notre dépôt public de cette œuvre capitale.

Travailleur infatigable, écrivain instruit, artiste modeste et cependant plein de talent, Auguste Van Lokeren a consacré une partie de son existence à sauver du naufrage des temps un nombre considérable de documents qui se rapportent à l'histoire architectonique de notre ville. Son

œuvre se compose d'au-delà 600 pièces; dessins à la plume et au crayon, aquarelles, sépias, lithographies et gravures. Celui qui entreprendra un jour d'écrire l'histoire des monuments de Gand (et qui ne sait combien intimement s'y rattache l'histoire des événements et des institutions), trouvera là une mine féconde d'indications précieuses.

C'est d'abord, dans le premier volume, l'antique abbaye de Saint-Bavon, avec son enceinte et ses dépendances scrupuleusement délimitées, et qui en faisaient un territoire ou plutôt une ville à part; la chapelle de Saint-Macaire, les cryptes de Saint-Gérard et de la Vierge. Et avec quel soin, quelle patience, quelle sincérité, tout cela a été recueilli, et réédifié par l'esprit! Il n'y a pas une pierre détachée de ces vénérables monuments qui n'ait été, de la part de l'intelligent collectionneur, l'objet d'une étude attentive. Ici ce sont des fûts et des chapiteaux de colonne; là des cintres de voûte ou des dallages; et à l'aide de ces éléments dont la physionomie est presque perdue, guidé par la science et par son merveilleux instinct des convenances architecturales, l'auteur est parvenu à reconstruire, jusque dans leurs moindres détails, ces lieux si pleins de souvenirs. Voulez-vous voir ressusciter la crypte de l'église de la Vierge, ouvrez l'Album de Van Lokeren, et la voilà devant vous, avec ses épaisses et solides murailles, avec ses trois autels et ses voûtes surbaissées!

Le même travail a été fait pour le château des Comtes, la Biloke, l'abbaye de Saint-Pierre et la Cour des Princes. Mais là ne se sont pas bornées les investigations de l'auteur : les églises, les couvents, les établissements publics, et jusqu'aux portes et aux rues de la ville, tout a son histoire monumentale dans ce vaste compendium.

Convaincu que tout ce que nous pourrions en dire ne donnerait qu'une idée imparfaite de l'importance de

l'œuvre, et désirant cependant faire comprendre toutes les ressources qu'elle offre à l'archéologue, nous croyons ne pouvoir mieux faire que d'en publier ici un inventaire sommaire, en suivant l'ordre dans lequel nous avons trouvé les pièces rangées.

La collection se compose de plusieurs albums et d'une suite de pièces détachées. La plupart des dessins sont de la main de Van Lokeren. Nous disions plus haut, en parlant de lui, que c'était un artiste aussi habile que modeste : la planche ci-jointe, représentant un de ses dessins pris au hasard, servira de preuve à notre jugement. Un autre artiste, qui de son vivant n'a pas été apprécié à sa juste valeur, P. F. De Noter, y est représenté par un nombreux contingent d'aquarelles, véritables œuvres d'art, esquissées rapidement et sans prétention, mais avec un réalisme saisissant et du meilleur aloi. On y rencontre aussi quelques pages moins réussies du même peintre; celles-ci ont été achevées avec un soin minutieux, et c'est ce qui probablement en a constitué le mérite aux yeux des amateurs peu intelligents de l'époque; mais on n'y retrouve ni sa hardiesse, ni sa désinvolture, ni ses inspirations de coloriste, en un mot rien de ce qui constituait sa nature artistique. Dans ces compositions, caressées comme des miniatures, il tombe dans le détail microscopique, et ne parvient plus à retrouver aucun de ces puissants effets de lumière qui font le charme de ses esquisses.

L'atlas Van Lokeren est donc, dans son ensemble, une collection formée avec autant de science que de goût, où l'art se trouve partout associé à l'histoire, et qui restera comme un objet d'admiration et de reconnaissance pour tous ceux qui s'intéressent à nos souvenirs nationaux.

J. E. Van der Vin.

Inventaire *des documents (plans, dessins, aquarelles, gravures et lithographies) destinés à fixer l'histoire des monuments de la ville de Gand, et rassemblés par M^r* A. Van Lokeren, *ancien échevin de la ville de Gand.*

—

1^er ATLAS. — Abbaye de Saint-Bavon (Vues) [1].

1. Plan de la ville de *Saint-Bavon* avant 1540.
2. Vue de la ville de *Gand*, prise hors des portes d'Anvers et de Termonde en 1540. P. F. De Noter (d'après le tableau de Lucas d'Heere).
3. Porte de l'*Hôpital* ou d'*Anvers*. Dessin à la plume du XVI^e siècle.
4. Porte de *Termonde*. Idem, à la plume, XVI^e siècle.
5. Église de l'abbaye de *Saint-Bavon*, sud. D'après une aquarelle d'Arent Van Wynendaele, n° 10.
6. Hôpital de *Saint-Bavon*. Copie d'un dessin d'Arent Van Wynendaele, n° 9, avec la note : Dit was inghestelt tot hospitael van *Sint-Baefs* dat stond teynde den damme int jaer 1577, de parochiale kerk van Sint-Amandus wesende.
7. Ruines de l'église de *Saint-Sauveur* à Saint-Bavon (d'après Arent Van Wynendaele, 1580).
8. Vue extérieure de l'abbaye de *Saint-Bavon* en 1790. Dessin à la plume légèrement lavé.
9. Vue de l'ancienne cour intérieure de l'abbaye de *Saint-Bavon* en 1835.
10. Cave sous le réfectoire, c'est-à-dire sous l'église actuelle.
11. Plan de la crypte de *Saint-Gérard*. Van Lokeren.
12. Edicule de *Saint-Gérard*, à l'extérieur des ruines de Saint-Bavon. Van Lokeren.

[1] On remarquera que les titres des atlas ne répondent pas exactement aux pièces qu'ils renferment; il y a sous ce rapport à faire un léger travail de récolement que M^r A. Van Lokeren se proposait sans doute d'exécuter plus tard.

13. Mur extérieur de l'abbaye de *Saint-Bavon*. Ruines de l'édicule de Saint-Gérard. Van Lokeren.
14. Extérieur (mur de l'ancienne église abbatiale du côté de l'abattoir). Van Lokeren.
15. Plan général des ruines de *Saint-Bavon*. Van Lokeren.
16. Cloître restauré. Van Lokeren.
17. Cinq planches (détails d'architecture, portes, châpitaux, colonnes). Van Lokeren.
18. Portes et fenêtres de l'édicule de *Saint-Gérard*. Van Lokeren.
19. Vue générale des ruines de *Saint-Bavon* en 1851. Van Lokeren.
20. Entrée du cellier, 1857. Van Lokeren.
21. Chapelle de *Saint-Macaire*. Van Lokeren, 1851.
22. Porte du cloître. Van Lokeren.
23. Autre partie du cloître, 1809. De Noter.
24. Ancien escalier menant du cloître à l'église actuelle, 1808. De Noter.
25. Partie du cloître avec escalier. Lithographie. Voir 24.
26. Mur auquel le cloître a été adossé.
27. Dessin original de De Noter, d'après lequel a été faite la lithographie n° 25. Voir aussi 24.
28. Vue générale des ruines en 1840.
29. Deux planches; coupe et détails d'architecture de la chapelle de *Saint-Macaire*.
30. Vue intérieure de la chapelle de *Saint-Macaire*, 1855. Van Lokeren.
31. Intérieur de la chapelle de *Saint-Macaire*. Van Lokeren.
32. Fragments de sculpture découverts dans les ruines. 1857. Van Lokeren.
33. La ruine du couvent dans la vieille citadelle de *Gand*, 1836. Petite eau-forte.
34. Cloître et chapelle de *Saint-Macaire*. Van Lokeren.
35. Une partie du cloître (photographie).
36. Cloître et entrée de la crypte de *Sainte-Marie*. Van Lokeren.
37. Partie du cloître, porte et fenêtres de la crypte de la *Vierge*. Van Lokeren.

38. Ancienne porte du cloître et supports des arcatures.
39. Partie du cloître, 1836. Van Lokeren.
40. Partie du cloître, 1830. Van Lokeren.
41. Plan du carrelage de la chapelle de la *Vierge*. Van Lokeren.
42. Crypte de la *Vierge* restaurée. Lithographie.
43. Idem, autre exemplaire. Dessin.
44. Crypte de la *Vierge* restaurée. Dessin à la plume. Van Lokeren.
45. Porte du cloître. Peinture à l'huile.
46. Partie du cloître. Dessin sur papier huilé.
47. Chapelle de la *Vierge* en 1830. P. De Noter.
48. Trois planches plans. Coupes de colonnes et épures. V. d. K.
49. Chapelle de la *Vierge*, 1829. Van Lokeren.
50. Ruines de la chapelle de la *Vierge*, 1831. Van Lokeren.
51. Ruines idem, 1831. Van Lokeren.
52. Epures de la chapelle de la *Vierge*.
53. Ruines du cloître. Van Lokeren.
54. Ruines du cloître. Van Lokeren.
55. Grande vue des ruines du cloître. Van Lokeren.
56. Epures, colonnes.
57. Etat de la crypte en 1830. Van Lokeren.
58. Epures. Entrée de la crypte.
59. Idem.
60. État de la crypte en 1834. Van Lokeren.
61. Carrelage de la crypte.
62. Intérieur de la crypte avec le carrelage. Van Lokeren.
63. Trois planches. Chapiteaux de colonnes.
64. Chapelle de *Saint-Macaire*.
65. Débris de colonnes.
66. Pignon de la brasserie.
67. Bâtiment nommé la brasserie. Van Lokeren.
68. Vue intérieure du cloître. Van Lokeren.
69. Idem.
70. Clef de voûte du cloître.
71. Plan au-dessus du cellier.
72. Pignon de l'église actuelle du côté du cellier. Van Lokeren.
73. Epure.

74. Epure.
75. Le cellier de l'abbaye. Van Lokeren.
76. Hôtel de la Prévôté, aujourd'hui hôtel du gouvernement.
77. Moulin à eau derrière la *Braempoorte*.
78. Vue du quai près du Moulin à eau (derrière de l'hôtel de la Prévôté).
79. Porte dite *Braempoorte* et l'hôtel de la Prévôté.
80. Porte d'*Anvers*.
81. Porte de *Termonde*.
82. La *Pêcherie* en 1820. De Noter.
83. *Minnemeersch-brugge*. De Noter.
84. Photographie d'après les ruines du cloître.
85. Photographie d'après une partie de l'entrée de la crypte.
86. Photographie idem.
87. Plan de la chapelle de *Saint-Jean*, dans la crypte de la cathédrale de Saint-Bavon. Van Lokeren.
88. Mausolée de *Geeraert De Vileyn*. D'après une aquarelle d'Arent van Wynendaele.
89. Mausolée de sa femme, *Margriete van Sint-Pol*. (Idem.)
90. Mausolée de *Margriete van Ghistele*. (Idem.)
91. Vue de la chapelle de *Saint-Jean-Baptiste*.
92. Deux épures, colonnes et voûtes.
93. Plan de l'édicule de *Saint-Liévin* à Saint-Liévin-Hauthem, 1846. Van Lokeren.
94. Eglise de *Saint-Michel* à Saint-Liévin-Hauthem. Van Lokeren, 1846.
95. Porte ancienne de l'église de *Saint-Liévin-Hautem*. Aquarelle.
96. Eglise de *Velsicque*, partie ancienne.
97. *Saint-Michel* à Saint-Liévin-Hauthem, côté droit de l'église. Van Lokeren.
98. Edicule de *Saint-Liévin*. Van Lokeren.
99. Edicule de *Saint-Liévin-Hautem*. Plan intérieur.
100. Edicule de l'église de *Saint-Michel* à Saint-Liévin-Hauthem. Van Lokeren.
101. Croix élevée à *Saint-Liévin-Hauthem* en commémoration de la paix survenue entre les confréries *van buuten* et *van binnen*.

102. Ancienne maison échevinale à *Saint-Liévin--Hauthem.*
103. Chapelle de *Saint-Liévin* à Hauthem. Van Lokeren.
104. Tombeau de *Saint-Liévin* à Hauthem. Van Lokeren.
105. Moulin à *Saint-Liévin-Hauthem.* Van Lokeren.
106. Eglise abbatiale de la *Bilocke* en 1820. De Noter.
107. Plan du couvent des *Dominicains.*
108. Couvent des *Dominicains* du côté de la Lys, 1820.
109. Idem du côté de la rue de la Vallée.
110. Couvent des *Dominicains.*
111. Neuf dalles tumulaires en cuivre, gravées d'après Arent Van Wynendaele.
112. Coupe de l'église des *Dominicains.* Van Lokeren.
113. Intérieur de l'église des *Dominicains* (d'après De Baets).
114. Porte d'entrée de l'église des *Dominicains* (photographie).
115. Église des *Dominicains* (photographie).
116. Église des *Carmes Chaussés* à Gand (plan). Van Lokeren.
117. Façade de l'église des *Carmes Chaussés.* Van Lokeren.
118. Église des *Carmes Chaussés.* Van Lokeren.
119. Église des *Augustins* à Gand, après l'incendie de 1838.
120. Ancienne église du couvent des *Augustins.* Copie d'un dessin d'Arent Van Wynendaele, n° 5.
121. Armes de *Simon de Mirabelle,* fondateur du couvent du *Groenen Bricle.* Ce Simon avait épousé Elisabeth, fille naturelle de Louis de Nevers; il mourut en 1346.
122. Couvent du *Groenen Briele,* en 1580 (Copie d'un dessin d'Arent Van Wynendaele).
123. Voorgevel der parochiale kerk van *Sint-Salvator* te Gent, en oxael en verciering des orgels in de zelfde kerk.
124. Coupe transversale de l'église de *Saint-Sauveur.*
125. Ancienne chapelle dite *van den Nood Gods.* D'après Arent Van Wynendaele.
126. Ancienne *Porte du Sas.*
127. Tour de l'église du couvent *Rycke-Gasthuys* à Gand, démolie en 1861.
128. Église et cloître du couvent *Rycke-Gasthuys.*
129. Église de *Saint-Michel,* en 1820.
130. Église du *Grand-Béguinage.*
131. Couvent des *Chartreux.*

132. *Schepene-Vyvere* ou *Koey-poortjen*.
133. Tour de l'église du *Nouveau-Bois*. De Noter.
134. *De Hoye* et le *Nouveau-Bois*.
135. Chapelle des *Tailleurs* à Gand.
136. Plan de la chapelle des *Tailleurs*.
137. Eglise de *Gontrode*.
138. Idem. Autre vue.
139. Église de *Wondelghem* démolie par les Iconoclastes. Copie d'un dessin d'Arent van Wynendaele.
140. Église de *Deurle*.
141. Église de *Laethem-Saint-Martin*.
142. Ruines du château de Maldeghem.
143. Église de *Maldeghem* en 1831.
144. Château de *Maldeghem*. Ruines. De Noter.
145. Id., idem.
146. Id., idem.
147. Id., idem.
148. Chapitre de *Saint-Bavon*.
149. Intérieur de l'église de *Saint-Bavon*.

2e ATLAS. — Abbaye de Saint-Bavon (plans).

1. Copie d'une carte reposant aux Archives de la ville de Gand. Voisinage de la porte d'Anvers et du Château des Espagnols.
2. Une pièce manuscrite de 13 feuillets, intitulée : « Copie van de explicatie ende notitien staende onder, enz., » 1729.
3. Pièce en trois feuillets. « Explicatie van de caerte figurative gemaeet tot jaere 1739, daer uyt geformeert is *een* getrouequeert extract, ghecoteert met de letter A, by lasten van myn Edel Heeren Schepenen van de Keure der stadt Ghendt. »
4. Grand plan de la ville de *Saint-Bavon*. Plan n° 1. Le dessin original se trouve aux Archives de l'État, à Gand.
5. Vue de la *Veerstraete* et de la *Pêcherie*.

6. Église abbatiale de *Saint-Bavon.*
7. Vieille carte des possessions de l'abbaye.
8. Plan des environs de l'abbaye de *Saint-Bavon.*
9. Grand plan de l'église de *Saint-Macaire,* de la crypte de la *Vierge,* etc., etc.
10. Chapiteaux trouvés dans les fouilles des ruines de *Saint-Bavon.*
11. Murs extérieurs du côté du jardin vers la Pêcherie.
12. Chapiteaux et bases trouvées dans les ruines de l'abbaye; 2 planches.
13. Côté des cloîtres primitifs.
14. Coupes de la chapelle de *Saint-Macaire.*
15. Colonnes de la chapelle de *Saint-Macaire.*
16. Porte de la chapelle de *Saint-Macaire,* donnant dans les cloîtres.
17. Vue extérieure de la chapelle de *Saint-Macaire,* par J. Boulanger.
18. Plan général des ruines de *Saint-Bavon.*
19. Chapelle de *Saint-Macaire,* pavement et disposition des tombes.
20. Colonnes de la fenêtre à l'entrée de la crypte de la *Vierge,* etc.
21. Entrée de la crypte de la *Vierge.*
22. Fenêtre de la crypte de la *Vierge.*
23. Élévation de l'arc triomphal de la crypte de la *Vierge.*
24. Fenêtres du fond de la crypte.
25. Grand plan de la ville de *Gand.*
26. Plan des cours de la *Lieve,* de la *Moervaerdt* et de la *Lys,* en ville.
27. Plan du nord-ouest de la ville.
28. Environs de la ville : Oostacker, etc.
29. Plan de *Gand.* XVI^e^ siècle.
30. Plan d'une partie de la ville.
31. Idem au nord de la *Citadelle des Espagnols.*
32. Plan des environs de la *Porte du Sas.*
33. *Citadelle* et environs. Copie d'une carte qui se trouve aux Archives de la ville de Gand.
34. Plan des environs de la *Citadelle.*

35. Cinq feuillets, explications du plan de *Gand*.
36. Plan de la *Citadelle* et environs.
37. Plan des environs de la *porte du Sas*.
38. Plan du territoire compris entre la *rue du Sas* et le *Riet-gracht*.
39. Copie d'une carte déposée aux archives provinciales, intitulée « Carte figurative van de *Heernesse* tegen Gend, regarde d'Aelmoesenye en Sinte-Anne hospitael. Oost. »
40. Plan d'une partie de la *Pêcherie*, etc.
41. Terrains donnés en location à *Oostacker* par l'abbaye.
42. Citadelle, porte du Sas, Meulestede.
43. Citadelle, etc.
44. Carte des possessions de l'abbaye de *Saint-Bavon*, 1585.
45. Château de *Loochristi*.
46. Carte de l'enclos, jardin, drèves, et une ferme, etc., du ci-devant évêque de Gand, situés dans la commune de Loochristy, tous conformément à la description ci-jointe.
47. Plan du cours de l'*Escaut* (porte Saint-Liévin).
48. Idem de la *Lys* (porte de Courtrai).
49. Plan du champ de la *Biloque*.
50. Plan des environs de l'église de *Saint-Martin* (Sint-Martens-Ekkerghem).
51. Plan d'une partie des remparts de la ville.
52. Plan d'une partie de la ville. *Rue des Meuniers*.
53. Plan etc.
54. Idem.
55. Idem.
56. Idem.
57. Plan du *château des Espagnols*.
58. Plan du *château des Espagnols* (plus complet).
59. Plan du *château des Espagnols*.
60. Idem.
61. Grand plan de l'abbaye de *Saint-Bavon*.
62. Projet d'embranchement de la station du chemin de fer de l'État au nouvel entrepôt du Dok.
63. Plan de l'abattoir présenté en séance du Conseil communal du 20 décembre 1852.

64. Chapiteaux de la chapelle de *Saint-Jean-Baptiste.*
65. Plan de la chapelle de *Saint-Jean-Baptiste.*
66. Colonnes de la chapelle de *Saint-Jean-Baptiste.* Idem.
67. Coupes transversales de la chapelle de *Saint-Jean-Baptiste.*
68. Plan du couvent des *Carmes.*
69. Plan du couvent dit *Groenen briele.*
70. Plan du couvent des *Carmes-déchaussés,* rue de Bruges.
71. Plan du couvent des *Chartreux* à Gand.
72. Vue du *Bas-Escaut* du côté du moulin à foulon, à la Pêcherie. Dessin au crayon.
73. Porte du *château des Espagnols.*
74. Bastion du côté de la porte d'*Anvers.* De Noter.
75. Ancienne maison du XVI^e^ siècle, au *château des Espagnols.*
76. Porte d'entrée du château, démolie en 1828.
77. Vue d'une partie des remparts.
78. Idem.
79. Poterne démolie par la mine en 1851.
80. Bastion à gauche de la poterne datant du temps de Charles V, démolie en 1851.
81. Vue de la porte d'*Anvers,* demolie en 1828.
82. Vue des anciens remparts de la porte d'*Anvers* en 1828.
83. Nouvelle porte d'*Anvers,* démolie en 1866.
84. *Den Ham* en 1835.
85. De *Volmeulen.* (Pasbrugge). De Noter.
86. De *Volmeulen.* De Noter.
87. Vue de la paroisse de *Saint-Jacques* à Gand, en 1789.
88. *Pas-brugge,* 1789.
89. Ruines causées par l'incendie du 14, 15 et 16 novembre 1789, entre les *ponts du Sas* et de *Saint-Georges.*
90. Ruines etc. entre les deux ponts du château.
91. Château espagnol. *Steene peerd.* De Noter.
92. *Steene peerd.* De Noter.
93. Het bisdom van *Gent.* (Diocèse.)
94. Ruines etc. Voir n° 90.
95. Ruines etc. Voir n° 89.

3e ATLAS. — Cour du Prince et Château des Comtes.

1. Partie du plan de *Gand*, par Hondius.
2. Plan de l'enclos de la *Biloke* avant le creusement de la Coupure.
3. Histoire de l'hôpital de la *Biloke* et de l'abbaye de la *Vierge Marie* à Gand. Notice par Van Lokeren.
4. Copie d'une carte reposant aux archives des hospices de Gand, de la *Biloke*, 1696.
5. Porte aux *Vaches*, démolie en 1836.
6. Ancienne porte d'entrée de la *Biloke* du côté des remparts, démolie en 1560.
7. Vue de l'hôpital de la *Biloke* en 1808. De Noter.
8. Porte d'entrée de la *Biloke*.
9. Idem, en 1835.
10. Chapelle ancienne de la *Biloke* (ancien moulin).
11. Carte de la façade de la *Biloke* (Pignon de la grande salle).
12. Pignon de la grande salle.
13. Vue de la grande salle.
14. Peinture murale sur le pignon sud de la grande salle.
15. Peinture murale sur le pignon nord de la grande salle.
16. La *Cour du Prince* à Gand, 1231 à 1835. Notice de Van Lokeren.
17. Plan du palais de *Charles-Quint*, dit *Cour du prince*, 1777.
18. Vue de la *Cour du Prince* du côté des remparts. De Noter.
19. Ingankpoort van het *Princenhof* ten jaere 1549.
20. Porte d'entrée de la *Cour du Prince*, 1549.
21. *Cour du Prince* du côté des remparts.
22. Porte d'entrée de la *Cour du Prince* du côté des remparts. De Noter.
23. Plan des bâtiments et terrain de la *Cour du Prince* à Gand.
24. Vue de la halle, de la chapelle et de la cour d'honneur en 1500.
25. Vue de la halle et du palais. Van Lokeren.
26. Vue de la *Cour du Prince* (côté des remparts) 1832, avec une partie de la tourelle où naquit Charles-Quint. Van Lokeren.

27. Vue de la *Cour du Prince* du côté des remparts.
28. Cabinet (à droite) où naquit Charles-Quint.
29. *Cour du Prince* à Gand. De Wasme.
30. Fenêtre donnant sur la cour intérieure.
31. Plan d'une partie de la façade du *Château des Comtes*, 1835.
32. Petite cour du *Château des Comtes*. 1831. Van Lokeren.
33. Petite cour du *Château des Comtes*. 1835. De Noter.
34. Grande cour du *Château des Comtes*. 1832.
35. Cour intérieure du *Château des Comtes*. De Noter.
36. Idem (autre point de vue). De Noter.
37. Grande cour intérieure du *Château des Comtes*. 1832. Van Lokeren.
38. Ancien mur intérieur du *Château des Comtes*. 1832. Van Lokeren.
39. Cour d'entrée du *Château des Comtes* et vue de la châtellenie du *Vieux-Bourg*. Van Lokeren.
40. Entrée du *Château des Comtes*. Van Lokeren.
41. Entrée du *Château des Espagnols*. Dessin à l'encre de Chine. De Noter.
42. Vue du *Château des Comtes*, du côté de la place Sainte-Pharaïlde, 1832.
43. Vue des anciens murs et tours du *Château des Comtes*, du côté de la rue de la Monnaie, 1832. Van Lokeren.
44. Copie du plan figuratif démontrant la construction du vieux conseil en Flandre et bâtiments en dépendant, ainsi que les prisons civiles et criminelles, le logement du geôlier, les caves et souterrains, le logement du concierge et autres, le tout compétant à sa Majesté, et dont les places respectives sont plus amplement renseignées par le renvoi ci-joint, etc.
45. Gravure représentant l'épisode du fils bourreau de son père.

    Ae Gandt le enfandt fraepe sae pere se taete desun
    Maeis se heppe Rompe si grace de Dieu. MCCCLXXI.

46. Fond du chœur de l'église *Sainte-Pharaïlde*.
47. Église de *Sainte-Pharaïlde*.
48. Vue intérieure de l'église de *Saint-Bavon*.

PIÈCES DÉTACHÉES.

1re SÉRIE.

1. Place d'Armes en 1790. Aquarelle.
2. *Zant-poorte* (Zottepoorte), démolie en 1862. Aquarelle.
3. *Zant-poorte* ou porte des Folles, 1832. Dessin.
4. Anciens murs d'enceinte entre la porte d'Assaut et la Zantpoorte. Dessin, 1831. Van Lokeren.
5. *Porte d'Assaut*, vue latérale, 1852. Dessin. Van Lokeren.
6. Cour des gâteux, aux *Alexiens*, 1857 (Dessin). Van Lokeren.
7. Cour des déments, aux *Alexiens*, 1857 (Dessin). Van Lokeren.
8. Cour intérieure aux *Alexiens*, 1857. Dessin.
9. Rempart des *Alexiens*. Aquarelle.
10. Plan du *Beffroi*. Orthographia turris horologii Gandavensis, vulgo *het Belfort*. Liv. Cruyl, PBR, fecit 1684.
11. Plan du *Séminaire* épiscopal.
12. *Pont aux Herbes* et ancien *Entrepôt aux Grains* (Dessin lavé).
13. Idem. Dessin, mine de plomb, repassé à la plume.
14. Restes de l'église de *Sainte-Pharaïlde*, 1833. Dessin.
15. Quai aux *Tilleuls*, 1840. Dessin repassé à la plume.
16. Eglise de *Baudeloo* avant la construction du péristyle de la Bibliothèque. Aquarelle.
17. *Predicaressen* te Gent. Dessin de la façade.
18. Bassin de la *Lieve* (1825). Dessin. Van Lokeren.
19. Vue de l'établissement du gaz au Dok. Lithographie.
20. Vue de l'ancienne halle aux draps (écoled'escrime). Héliographie.
21. Idem. Lithographie.
22. Place *Sainte-Pharaïlde*. Aquarelle. De Noter.
23. Carte de *Meulestede*, copiée d'après une carte de Gand et de ses dépendances, déposée à l'Hôtel-de-Ville.
24. Chapelle du refuge de *Tronchiennes*. Dessin. Van Lokeren.
25. *Petite-Boucherie* (1820) (Coin de la rue Courte du Jour).
26. Plan du *Beffroi* soumis au Conseil communal et adopté en 1845. Gravure.

27. *Hôtel-de-Ville.* Dessin à la plume légèrement lavé de sépia. De Noter.
28. Ancienne maison échevinale à Gand, près du Beffroi.
29. Sous-sol de l'ancienne maison échevinale, démolie en 1832.
30. Ancienne maison échevinale, rez-de-chaussée.
31. Hôtel de *Saint-Georges.* Copie d'un dessin de Liévin Van der Schelde.
32. Deux gravures représentant des dalles tumulaires en cuivre, et plan des fortifications de Gand, 1645.
33. Le cloître des *Conceptionnistes* à Gand. Plan.
34. Couvent de *Galilée.* Plan.
35. Id., idem.
36. Vue du *Moulin à eau* près du Toquet, 1820. De Noter.
37. Statue de *Charles-Quint,* marché du Vendredi. Gravure.
38. Château à Destelbergen. Dessin.
39. *Lieve-Ganck.* Dessin.
40. Vue de la fabrique de *Voortman.* Peinture à l'huile.
41. Chapelle de l'abbaye de *Waerschoot.* Van Lokeren.
42. *Quai aux Herbes* (1833). Dessin au crayon et à l'encre.
43. L'étape aux grains et la maison des mesureurs de grains. Gravure.
44. *Quai aux Herbes.* Lithographie.
45. Incendie de l'église de *Saint-Bavon* à Gand, 11 septembre 1822. Lithographie.
46. Maison des *Bateliers,* quai aux Herbes. Photographie.
47. Pont *Saint-Michel,* 1833. Dessin au crayon et à la plume.
48. *Quai aux Herbes* (1834). Mine de plomb et encre.
49. Église *Saint-Jacques* à Gand. Dessin. Van Lokeren.
50. Id., façade. Dessin (Projet de reconstruction).
51. Chevet de l'église de *Saint-Nicolas* à Gand, 1836. Dessin. Van Lokeren.
52. Vue latérale de l'église de *Saint-Nicolas* à Gand. A la plume et sépia. De Noter.
53. Église de *Saint-Nicolas* et rue de la *Catalogne.* Au crayon et à la plume. De Noter.
54. Facade latérale de l'église de *Saint-Nicolas* au XVI^e^ siècle; la flèche en fut foudroyée le 9 janvier 1624. Dessin. Van Lokeren.

53. Idem. Dessin. Van Lokeren.
56. Église de *Saint-Nicolas* à Gand, 1836. A la plume et sépia. De Noter.
57. La salle de la *Sodalité* des Jésuites, dans la rue Courte du Marais. Lavis. De Noter.
58. Maison de la rue Longue Monnaie, démolie en 1839.
59. Vue du *Cuypgat* à Gand. 1797. Gravure.
60. Vue du pont de *Meulestede* près de Gand. Gravure par Trachez, 1789.
61. La même, reproduite par Rousseau.
62. Idem, de Trachez.
63. Vue du *Kuypgat* à Gand. Trachez.
64. Idem, de Trachez.
65. Vue de *Meulestede*, de Trachez, épreuve avant la lettre.
66. Cession du château d'*Anvers* aux patriotes. Trachez, 1790.
67. Groupe de maisons au *Minnemeersch*. A l'encre et au crayon de De Noter.
68. Façade d'une maison rue des Champs, démolie en 1844.
69. Plan du couvent des *Jésuites*.
70. Façade de la maison *Schamp* rue des Champs. Dessin.
71. Croquis divers, sur papier à décalquer.
72. Façade d'une maison rue de Bruges. Dessin.
73. Façade latérale de la salle *Saint-Michel*. Dessin.
74. Façade d'une maison au Begynengracht. Dessin.
75. Maison *Van Artevelde*, démolie en 1834. Dessin.
76. Vue de ville. Dessin.
77. Maisons situées rue Saint-Liévin et appartenant aux Riches-Claires, dont l'abbaye se trouvait dans la même rue, démolie en 1839. Dessin. De Noter.
78. Porte d'entrée du Petit-Béguinage à Gand, 1815. Dessin. De Noter.
79. Trap af, *Coupure*. Huys ter *Coolen*, où se trouve maintenant la sucrerie Claus, démolie en 1836.
80. Façade du *Steen* de la rue aux Vaches. Plan.
81. Idem.
82. Maison de la rue Haut-Port, 19. Dessin. Van Lokeren.
83. Id., Bogaerdstraet, quai aux Oignons, démolie en 1835,

fief qui appartenait au vicomte d'Oombergen. Dessin. De Noter.

84. Maison, Schepenhuysstraetje, 28. Dessin au lavis. De Noter.
85. Id., rue Haut-Port, 1. Lavis. De Noter.
86. Id., Donkerstege. Au crayon et à la plume. Van Lokeren.
87. Rue de Bruxelles, *Keyzerstraet,* démolie en 1835. Dessin.
88. *Roodhuys,* Drapstraat. A l'encre et au crayon. De Noter.
89. Restes de l'antique *Wittocx-hospitael,* au coin de la rue des Champs, abattus en 1839. Lavis à l'encre. De Noter.
90. Maison, Marché aux Grains. Van Lokeren.
91. Id., rue Basse, démolie en 1835, peut-être l'ancienne maison des Brasseurs. Dessin. De Noter.
92. Vue de la ville, au crayon et à l'encre. De Noter.
93. Bibliothèque et église de *Baudeloo.* A l'encre et au crayon. De Noter.
94. Maison, Begynengracht, n° 40. Dessin. Van Lokeren.
95. Id., Oudburg. Dessin à l'encre. Van Lokeren.
96. Id., Overschelde, démolie en 1841. Van Lokeren.
97. Id., Overschelde, n° 116. Van Lokeren.
98. Id., Sluyzeken, n° 2, démolie en 1834. Van Lokeren.
99. Id., Slypstraat, Muyde. Van Lokeren.
100. Rue Saint-Liévin, maison *L. Sybille.* Dessin. Van Lokeren.
101. Maison, rue Saint-Liévin, en face des casernes, démolie en 1838. De Noter.
102. Maison, rue de la Monnaie, démolie en 1837. Dessin. De Noter.
103. Canal de *Terneuzen.* Au trait à l'encre. De Noter.
104. Idem. Autre vue. De Noter.
105. Église de *Saint-Pierre* à Gand. Gravure.
106. Carte figurative des limites de *Saint-Pierre* et de *Gand.*
107. Autre, idem.
108. L'estaminet les *Trois Clefs*, Saint-Pierre, démoli en 1846. Dessin. Van Lokeren.
109. L'église de *Saint-Pierre.* A la plume et sépia. De Noter, 1808.
110. Esquisse, idem.
111. Église de *Notre-Dame*, à Saint-Pierre.

112. Vue de l'église de *Notre-Dame*, de l'oratoire et du quartier de l'abbé en 1785, Saint-Pierre.
113. Plan van *Onze Lieve Vrouwekerk* van Sint-Pieters.
114. Partie du cloître de l'église abbatiale.
115. Idem.
116. Idem.
117. Idem.
118. Bâtiments de la prévôté de *Saint-Pierre*. Dessin. Van Lokeren.
119. Double croix argent doré, provenant de l'abbaye de *Saint-Pierre*.
120. Cloître de l'abbaye de *Saint-Pierre*. Van Lokeren.
121. Cloître de l'abbaye de *Saint-Pierre*. Van Lokeren.
122. Ancien oratoire de l'abbaye de *Saint-Pierre*, à l'ouest, démoli en 1579, d'après Arent Van Wynendaele.
123. Ancien oratoire de l'abbaye consacré en 975. Copie d'une aquarelle d'Arent Van Wynendaele, n° 14.
124. Ancienne porte, dite Petercellepoort. Dessin. Van Lokeren.
125. Ancienne porte de la Colline. Dessin. Van Lokeren.
126. Porte de la Colline, sud. Aquarelle. De Noter.
127. Porte de la Colline, est.
128. Ancienne porte de *Courtrai*. Aquarelle. De Noter.
129. Porte de *Courtrai*, 1820. Aquarelle. De Noter.
130. Petercellepoort. Aquarelle. De Noter.
131. Ancienne porte du rempart de *Saint-Pierre*.
132. Image de *Dagobert*, fondateur du couvent, dans la chapelle de Saint-Laurent, et 10 gravures de pierres tumulaires de l'église de l'abbaye (armoiries) avec notices manuscrites (Baudouin le Chauve et sa femme Elstrude; Lutgardis, fille d'Arnould le Vieux; Arnould II et sa femme Susanne; Otgive fille de Gislebert, comte de Luxembourg; Baudouin II le Barbu).
133. Intérieur de l'église de *Saint-Pierre*. Plan. — Petite photographie de l'abbaye de *Saint-Pierre*. — Cahier manuscrit et notes diverses relatives à l'abbaye de *Saint-Pierre*.
134. Triangulation de la ville de *Gand*. Manuscrit.

135. Façade de l'église de *Saint-Pierre* et constructions environnantes. — Tombe avec armoiries et encadrement dans l'église de *Saint-Pierre*.
136. Maison rue de *Sainte-Pierre*, abatue en 1871. — Deux dessins.
137. Plan du château et dépendances de *Zwynaerde*. Colorié.
138. Le couvent des *Alexiens*. Sepia.
139. Idem, dessin.
140. Maison coin de la rue de *Bruges*. Dessin. Van Lokeren.
141. Porte d'Assaut en 1832. Van Lokeren.
142. Vue du couvent des *Alexiens*. Encre de Chine. De Noter.
143. Turrepoorte et Turrebrugge, démolies en 1852. — Ancienne porte de *Thourout*. Deux dessins.
144. Toorrebrugge. Dessin, crayon et encre.
145. Rabot et rempart du *Béguinage*. Dessin.
146. Idem. Lavis. De Noter.
147. Rabot. Idem. De Noter.
148. Rabot avant la restauration de 1861. Lavis. De Noter.
149. Rabot, idem. De Noter.
150. Rabot. De Noter.
151. Rabot. Petit dessin. Façade postérieure.
152. Porte de *Saint-Liévin*. De Noter.
153. Tour d'enceinte au pont des *Cinq-Vannes*.
154. Intérieur d'une tour d'enceinte aux *Cinq-Vannes*. Dessin. Van Lokeren.
155. Souterrain du château de *Gérard Vilain*, dit le *Diable*. Dessin. Van Lokeren.
156. Vue du château de *Gérard Vilain*, dit le *Diable*. Dessin. Van Lokeren.
157. Plan du château de *Gérard Vilain*, dit le *Diable*. L'original se trouve aux archives de Gand.
158. Vue du *Pont-Neuf*. A l'encre de Chine. De Noter.
159. Idem.
160. Idem. Sépia.
161. Hôtel *Ryhove*, du côté de la cour. Dessin. Van Lokeren.
162. *Keyzerpoort*. Sépia.
163. Idem. Dessin à l'encre sur papier, à décalquer.

164. Place *d'Armes* en 1818. Au crayon et à l'encre.
165. Porte du *Sas*. Dessin. Van Lokeren.
166. *Lievebrugge*. Aquarelle.
167. Porte du *Sas* (Lithographie coloriée).
168. Carte de *Meirelbeke*.
169. De groote straete van aen *Sint-Quintinus* capelle naer d'Heuverpoorte. Plan.
170. Plan de l'abbaye de *Saint-Pierre* en 1730.
171. Plan du couvent de *Sainte-Barbe*.
172. Plan de la campagne hors la porte *Saint-Liévin*.
173. Abbaye de *Saint-Pierre* et ses dépendances.
174. *Meirhem*. Lavis. De Noter.
175. Vue de l'ancien canal du *Sas*. De Noter.
176. Plan des dépendances de *Saint-Pierre*.
177. Idem, plus grand.
178. Plan de l'abbaye de *Saint-Pierre* en 1751. Extrait du MS. de l'avocat Lecat.
179. Plan du couvent des *Pénitentes*, rue Basse des Champs.
180. Plan de l'abbaye de *Saint-Pierre*, 1820.
181. Ecclesia per S. Eucharistiam triumphans. Gravure de Galle.
182. Hof *Van Waesberghe*, rue Neuve-Saint-Pierre, 1839. Van Lokeren.
183. Idem, du côté de l'Escaut, 1839. Dessin. Van Lokeren.
184. Débris de fondation d'un ancien château, du côté de l'église de Notre-Dame à Saint-Pierre. Dessin. Van Lokeren.
185. Hof *Van Waesberghe*. Dessin. Van Lokeren.
186. Sepulturen van de suster van Carolus van Rommingem. Sur papier à décalquer. — L'ancien tombeau de la reine de Danemarck dans l'église abbatiale de Saint-Pierre, détruit en 1578.
187. Église de *Notre-Dame*, à Saint-Pierre. Au crayon et à l'encre. Van Lokeren.
188. Château de *Crombrugge*, à Meirelbeke. Dessin. Van Lokeren.
189. Armoiries de l'abbé de *Saint-Pierre*.

190. Façade d'une maison rue de la Colline, n° 50. Dessin. Van Lokeren.
191. Château hors de la porte de Courtrai. Dessin. Van Lokeren.
192. *Vrouwenhof* à Tamise, démoli en 1772. Voir Van den Bogaerde.
193. Porte de *Saint-Liévin*, 1823. Dessin d'Eug. Verboeckhoven.
194. Château de *Wissekerk*, à Basele.
195. Maison de la fin du XVI^e^ siècle (Heuvelpoort, *In den groenen Veldjager*).
196. Petercellepoort. Lavis, encre de Chine.
197. Marché aux Herbes. Lavis, encre de Chine. De Noter. 1835.
198. Façade de la Boucherie. Van Lokeren.
199. Boucherie. Van Lokeren.
200. Château de *Zwynaerde*. 1835. Dessin. Van Lokeren.
201. Hospice *Ebbrechts*, du côté de la Lys. 1828. Aquarelle. De Noter.
202. Vue extérieure de la ville hors la porte de la Colline. Lavis. De Noter.
203. Tombeaux des comtes de Flandre à *Saint-Pierre* (6 pièces).
204. Plan du couvent des *Récollets*.
205. Canal au quai des Chaudronniers. 1830. Van Lokeren.
206. Pont Madou. Aquarelle. De Noter.

DESSINS ISOLÉS.

2^e^ Série.

1. Rue de la Vallée, façade de l'église et d'une partie du couvent des *Dominicains*. Sur papier à décalquer.
2. Porte de *Bruxelles*. Dessin au lavis.
3. Église de *Saint-Jacques*. Photographie.
4. Ancien hôtel *Saint-Georges*.
5. Les Volmeulens à l'Overzet, et au revers, Vue du pont des Moines. Encre et lavis.
6. Église de *Bachte-Maria-Leerne*, démolie en 1845.
7. *Maele-lez-Bruges*. — *Jabbeke*, sud-est. Dessins.

8. *Westerch.* Dessin, crayon.
9. *Damme.* Dessin, crayon.
10. Église de *Silleghem*. Crayon. Adrien Tourelle.
11. Maison de ville de *Damme*. — Église de *Cokelaere*.
12. *Ghistelles*, 1814.
13. *Lisseweghe*, Flandre occidentale.
14. *Saint-Denis-Westrem*.
15. Église des *Augustins* à Gand en 1580. Lithographie.
16. Recollettenkerk, 1750. Lithographie.
17. Plan des terrains dépendant de la chapelle de *Schreiboom*.
18. Idem.
19. Détails de la chapelle de *Schreiboom*. A l'encre sur papier à décalquer.
20. Église de *Saint-Pierre*, à Gand. Gravure.
21. Vue du *Kuypgat*, à Gand. Trachez, 1785. Gravure.
22. Vue du pont de *Meulestede*. Gravure.
23. Cession du château d'*Anvers* aux patriotes. Gravure. Trachez.
24. Vue du pont de *Meulestede*. Trachez pinxit et sculp.
25. Idem. Rousseau, d'après Trachez.
26. Vue du *Kuypgat*. Trachez.
27. Vue du pont de *Meulestede*. Trachez.
28. Vue du *Kuypgat*. Rousseau, d'après Trachez.
29. Église de *Saint-Jean-Baptiste* d'Afsné. 3 plans.
30. Église de *Saint-Denis-Westrem*. Dessin au crayon.
31. Idem.
32. Idem. Gravure d'Onghena.
33. Plan de l'église de *Saint-Denis-Westrem*.
34. Église *Saint-Christophe* à Scheldewindeke. Dessin.
35. Église *Saint-Martin* à Baelegem. Dessin au crayon.
36. Intérieur de l'église de *Baelegem*. Id.
37. Château d'*Oplinter* (Ter Lake), fief de l'abbaye de Saint-Pierre. Dessin.
38. Château de *Meirelbeke* (Sanderus). Dessin. Fief de l'abbaye de Saint-Pierre. Dessin.
39. Château d'*Avelghem*. Fief de l'abbaye de Saint-Pierre. Dessin.
40. Château de *Tamise*, du côté de l'Escaut. Dessin.

41. Pignon de l'église de *Meerkerke* (Mariakerke).
42. Église d'*Eecke*. La partie antérieure bâtie en 1771. Dessin au lavis.
43. Château d'*Eecke*. Dessin au lavis.
44. Église de *Semmerzaeke*, 1840. Dessin.
45. Église de *Seeverghem*. Id.
46. Église de *Saint-Boniface* à Munte. Id.
47. Église de *Munte*. Id.
48. Château de *Bonshem*, sur l'Escaut. Id.
49. Abbaye de *Tronchiennes*. De Noter. Aquarelle.
50. Église d'*Astene*, près de Deynze. Dessin.
51. Intérieur de l'église d'*Astene*.
52. Ancien château de *Mere*, à Vosselaere, 1547. Dessin.
53. Église de *Vosselaere*. Dessin.
54. Idem (1845).
55. Église de *Celles*. Dessin.
56. Idem.
57. Intérieur de l'église de *Saint-Denis-Westrem*. Dessin.
58. Intérieur de l'église d'*Afsné*. Dessin.
59. Idem, en gravure.
60. L'église d'*Afsné*. Dessin.
61. Ruines de l'église de l'abbaye d'*Afflighem*. Aquarelle.

Plusieurs dessins et aquarelles représentant des vues de Gand et des environs.

Plans divers ne se rapportant pas à la ville de Gand.

—

Le dessin qui figure en tête de cette notice représente la deuxième cour intérieure du château des Comtes.

NOS VILLAS BELGO-ROMAINES.

Causes probables de leur occupation par les Francs.

Les substructions que les fouilles conduites en Belgique ont mises à découvert, nous apprennent par des indices nombreux que leur établissement appartient non seulement à l'époque de la domination romaine, mais aux Romains eux-mêmes. En effet, sans nous arrêter à la présence des baignoires ou au mode de chauffage, les Lararia [1] ne peuvent se rapporter à une construction indigène; nos pères n'avaient point d'idée de semblables divinités domestiques et ne considéraient point leurs dieux sous le même aspect que les méridionaux. Si le Romain consacra chez nous des monuments à Jovi, Minervae, Fortunae ou Marti, le Nervien les consacrait à ses déesses mères, Matribus Mop(*r*)atibus [2]; le Tongrois, à Vrihadesti ou à Vagdavera.

Les substructions cependant se montrent en général comme ayant subi un remaniment postérieur à leur établissement, et c'est en conséquence des modifications subséquentes, que l'on rencontre des objets et des fragments divers, d'origine évidemment franke; tandis qu'autre part [3] le cimetière romain, Ustrinum, *Woerde*, est contigu

[1] Ex Gr. Gerpinnes. Fouilles de 1872.

[2] Monuments trouvés 1° à Nymègue, 2° à Vechten (L), et Birrens en Écosse (W), et 3° à Setten (B).

[3] A Strée, entre autres. Fouilles de 1872.

à un cimetière d'un caractère frank bien prononcé. Nous savons par l'histoire que la souveraineté des Franks a succédé à celle de Rome; mais si pour la Gaule-Celtique cette substitution fut le résultat de la conquête, il n'en a pas été de même pour nous qui étions partie constituante du peuple frank, comme nous l'avons exposé autre part [1].

Les résultats divers qu'ont amené les fouilles ont fait naître la question de savoir comment des Franks ont remplacé des Romains dans tant de villas de notre territoire. Nous allons exposer quelques faits préalables qui nous aideront à la solution de ce problème.

Voyons d'abord quelle peut avoir été la qualité ou profession des Romains constructeurs des villas éparpillées sur notre territoire? Nous ne pouvons aucunement nous baser sur les usages du monde moderne, qui causent des émigrations de ce genre par les relations commerciales ou industrielles, pour expliquer celles de tant de Romains sur notre sol : ce peuple juriste et guerrier méprisait ces branches de l'activité humaine. L'émigration n'avait lieu pour eux que dans un but stratégique ou administratif.

Les peuplades de notre pays avaient conservé leurs magistrats, leurs lois et leurs coutumes, bien qu'assujéties à Rome. C'est à cause de cette dernière condition qu'elles étaient tributaires [2], et de là résultait le besoin d'instituer parmi ces tribus, des collecteurs d'impôts et des directeurs des postes; fonctionnaires qui très-probablement remplissaient aussi l'office de recruteurs des contingents. Ces dispositions remontent à César-Auguste; ces officiers étaient exclusivement Romains. On les qualifiait de Frumentarii, parce qu'ils soignaient la rentrée des

[1] Cfr. *Les Franks avant l'an 418* (*Messager des Sciences historiques*, 1871) et *Premières Rencontres* (*Revue trimestrielle*, t. 34, p. 290).

[2] Cfr. A. Troisfontaines, *Antiquités romaines envisagées sous le point de vue politique*, p. 145 à 148.

blés dans les magasins publics et les expédiaient vers les camps qui en avaient besoin [1]. On sait que les tributs se percevaient en nature [2].

On divisait ces fonctionnaires en quatre classes; ceux qui, attachés aux légions, répondaient à nos intendants militaires, étaient nommés Stationarii; les messagers et courriers de cabinet du gouvernement césarien se nommaient Speculatores. Mais les Opiniatores, placés dans les provinces de distance en distance, veillaient à la sûreté publique, au recouvrement des impôts, aux transports des denrées. Leurs chefs résidaient dans les relais de poste sur la grande voie romaine; on les nommait Irènarques ou gardiens de la paix. Les Curiosi recherchaient les retardataires, les signalaient et remplissaient d'autres fonctions de basse police.

Les contributions à faire rentrer consistaient en dîmes des récoltes des terres du fisc à titre de fermage, en cinquièmes du produit des arbres à fruit, en un taux fixe par tête de bétail [3]; enfin en la capitation qui pesait sur tous les habitants, et en la gabelle [4]. C'est donc aux Frumentarii Opiniatores que nous attribuons la fondation des premières villas dispersées sur notre territoire. Et comme la splendeur de la domination romaine brilla entre Vespasien et Commode, sous les règnes de Domitien, Néron, Trajan, Hadrien, Antonin et Marc-Aurèle, la période entre l'an 77 et 168 [5] nous paraît l'époque de la

[1] « Horrea, — Cellae, Armamentaria agricol.; » en tudesque : *Spik*, *Spyker* et *Machelen*, aujourd'hui *Schuur*.

[2] Schaeyes, *La Belgique et les Pays-Bas*, etc., t. II, p. 13 et 14.

[3] Il se réglait aussi en nature: de là des enclos, Septa, Berses ou Parcs; *Stabula*, Staules, Stels. Les troupeaux peu nombreux acquittaient leur côte au moyen d'agneaux, de porcelets, ou de poules. De là les redevances féodales d'autant de chapons.

[4] Des Roches, *Hist. des Pays-Bas autrich.*, t. II, p. 299, c. 8. — Citant Appianus, lib. I.

[5] Ont été gouverneurs de la Germanie inférieure dans cette période : Do-

construction de ces villas. Il est probable en outre que les Romains, nés dans les colonies [1] de Soissons, Saint-Quentin, Trèves et Cologne, établirent des exploitations agricoles sur divers points de notre pays; mais par la nature même de leur destination spéciale, ces fermes, ou *villulæ*, ne présentaient pas la même munificence que celles signalées par nos récentes découvertes.

Une première dévastation atteignit ces villas sous Marc-Aurèle. Pertinax dut repousser une attaque des Cattes en 176 ; Didius-Julianus s'opposer à une irruption des Chauques en 178; Clodius-Albinus résister à une invasion des Frisons en 192. Cet état perpétuel de guerres et de dévastations suffit à expliquer l'abstention des fonctionnaires italiens et provençaux, de venir briguer des offices dans un climat que Tacite déclarait « attrister les regards de tous ceux dont ce n'était pas la patrie. » Les Romains de cette époque étaient devenus plus avides que jamais des enchantements et de la mollesse de l'Orient. Mais il y avait peut-être un motif d'éloignement de plus que les invasions réitérées des Germains : des insurrections d'indigènes, qu'on suppose les avoir favorisées [2]. Nos auteurs légendaires du moyen âge vont plus loin; ils affirment l'insurrection qui aurait eu pour premier effet le massacre de tous les officiers romains répandus dans le pays [3].

Pendant seize ou dix-sept lustres, l'histoire ne signale rien de spécial à notre contrée. Ce laps de temps, de 192

mitien, Antonius, L. Maximus, U. Trajan, Aul. P. Nepos, Julius Pastor H. Pertinax (Alting et Roulez, passim.)

[1] Cfr. Wauters, *Quelques villes de la Gaule belgique*, 2 (*Revue trimestrielle*, t. XIV, p. 193 et 196).

[2] Cfr. Peppe, *Dis. Franks Saliens*, p. 16. — Verhoeven, *Inleyding*, enz., p. 76. — Des Roches, *Hist. anc.*, t. II, p. 317. — Gérard, *Hist. des Francs d'Aust.*, t. I, p. 91.

[3] De Guyse, *Annales de Hainaut*, t. V, p. 25 à 43. — Cfr. A Troisfontaines, *Antiquités romaines*, p. 100 à 105.

à 270, est également muet dans nos écrits fabuleux qui, confondant en une seule les trois guerres d'invasion, lient, sans lacunes, les actes de Pertinax à ceux de Carausius [1]. La terrible peste qui sévit dans tout l'Empire en 250 [2], peut avoir contribué à amener la confusion dans les souvenirs.

Indiquons en passant que c'est à la seconde moitié de ce troisième siècle que les antiquaires scandinaves attribuent l'arrivée chez eux de monnaies impériales, de statuettes et même de Romains, dont ils trouvèrent les sépultures avec inscriptions latines [3].

Quoi qu'il en ait été, dès le règne de Clodius-Albinus on peut supposer que les fonctions d'Opiniatores ne furent plus remplies ici par des Romains pur sang, mais par des Romains des colonies que nous avons citées. Si sous Marc-Aurèle les hommes manquaient déjà aux armées en Italie et qu'il fallait enroler des barbares, sous Septime-Sévère les hommes d'Italie manquaient aux offices des provinces d'Occident, où par suite des guerres les contribuables citoyens-romains étaient en décroissance [4]. En 213, Caracalla rendit un édit, qui donnait la qualité de citoyen romain à tout habitant libre des provinces de l'Empire. Dès lors, rien ne s'opposait plus à ce que des indigènes briguassent les fonctions de Frumentarii.

En même temps la ligue franke resserrait ses alliances sur les deux rives du Bas-Rhin, et toutes les terres fiscales privées de culture par suite des dévastations antérieures,

[1] M. van Vaernewyk, *Hist. van Belgis*, b IV, kap. 10 (t. II, p. 52). — Hamconius *Frisia*, p. 15, 16 et 17.

[2] P. Orose VII, cité par Schaeyes, lib. cit.

[3] C. Engelhardt, *Statuettes romaines et autres objets d'art du premier âge de fer (en Danemark)*. Copenhague, 1872, p. 52 à 53.

[4] Le fisc y perdait les droits de succession et de confiscation, auxquels les peuplades tributaires n'étaient pas soumises. Cfr. A. Troisfontaines, livre cité, p. 170 et 171.

furent convoitées par les Germains, qui furent accueillis dans les limites de l'Empire en qualité de Laeti, *Laten*, ou cultivateurs libres, mais non propriétaires. Rome trouvait en eux des soldats et comptait en faire une souche de contribuables. Tout porte à croire que pendant les hostilités qui se renouvellèrent entre 255 et 271, les Franks usèrent de violence pour s'emparer de certaines villas, dont ils convoitaient les terres arables, car en 289 l'empereur Maximien leur confirma la possession, non seulement des terres qu'ils occupaient actuellement, mais encore de celles dont il les avait récemment dépouillés. En 342, les Romains, quoique se prétendant toujours vainqueurs, cimentent la paix en abandonnant un nouveau territoire aux Franks. C'est là probablement le traité qu'Ammien-Marcellin a nommé Pax Limitum [1]. Nonobstant ces luttes incessantes, l'influence politique des Franks n'avait fait que s'accroître. Déjà sous Constantin, leur commandant Bonicius s'était illustré sous les drapeaux de l'Empire. Son fils Sylvanus, puis Mellobald, Merobaudes, Baudon, Rikhimer, Carietto, Arbogast etc., sous les titres de Comes Domesticus et de Magister Militum, étaient en réalité premiers ministres de l'empereur. Ces hautes fonctions furent remplies par des princes franks jusqu'à l'avénement d'Honorius en 396. « Les Franks, écrivait plus tard Agathias, ne ressemblent guère aux autres barbares; ils sont soumis aux lois, polis, et ne diffèrent de nous que par la langue et le vêtement [2]. » Or, si dans les villes-colonies comme Soissons, Saint-Quentin, Trèves et Cologne, les offices restaient toujours réservés aux Romains de l'endroit, il en était autrement pour les campagnes, où des

[1] Gérard, *Francs d'Austrasie*, I, p. 46. — Cfr. Ch. Duvivier, *Pagus Hainocnsis*, p. 68.

[2] « Nihilo a nobis differre quam solum modo barbarico vestitu et linguae » proprietate. »

indigènes francs entrèrent en partage des fonctions d'Opiniatores. Ammien-Marcellin laisse entrevoir cet état de choses, que Scipion Dupleix expose en disant que « les » François estoient en très-bonne odeur et très-grand crédit » en la Cour impériale et tenoient dèsja les plus belles » charges des armées; et les plus importantes commissions » pour le faict des armes leur estoient décernées [1]. »

Mais, nous dira-t-on, si dans ces conditions des Francs ont été investis des fonctions d'Opiniatores, quel titre avaient-ils pour se loger dans les villas appartenant à des Romains? Le genre de propriété des fonctionnaires provinciaux l'explique fort bien. Les Romains eux-mêmes ne possédaient la propriété pleine ou *quiritaire*, que dans les limites de certaines villes-colonies [2]; hors de là, ils ne jouissaient que de la propriété *prétorienne*, qui n'était point incommutable [3]; l'autorité pouvait toujours en disposer.

Une invasion d'Alains amena partiellement une seconde destruction des villas en 375 [4]. Celle-ci fut suivie de la plus violente de toutes en 407, en conséquence de l'aggression victorieuse des Goths, des Vandales et des Alains, qui frappa de destruction la plupart des édifices élevés sur notre territoire pendant la période romaine. Toutefois, quelques villas ont pu échapper alors et n'avoir péri qu'ultérieurement dans nos luttes intestines.

Nous ne terminerons pas cette notice sans appeler l'attention sur certaines dénominations locales voisines des domiciles des Opiniatores. Les noms topiques de *Celles*,

[1] *Mémoires des Gaules*, p. 325.

[2] Lyon, Vienne, Cologne. — Voyez Marculfe, *Form.*, I, 17, cité par Gérard, *Francs d'Austrasie*, t. II, p. 365, et aussi p. 355; — et aussi *Essai sur les révolutions sociales*, par le même (p. 16 du t. XI, *Revue trim.*, 2e série).

[3] Gérard, *Francs d'Austrasie*, t. I, p. 172 à 175.

[4] Dewez, *Diction. géogr.*, p. 382.

Horrée, Horrue, rappellent les granges ou greniers où ils gardaient les réserves des revenus publics, qui dans les *Annonariae regiones* [1] se percevaient en nature; les noms de *Berse, Parc,* etc., rappellent les enclos où l'on parquait le bétail; et ceux de *Tombois,* les tumulus où les cendres de ces officiers sont confiées à la terre. L'existence d'une de ces dénominations est un indice qui peut mettre sur la voie de toute la série, y compris les *Castra,* se présentant sous les formes de *Chessia, Chession, Castres, Cassel, Castel, Castellin,* etc., etc. Kessel, Kaster, etc.

Indubitablement, bien des substructions sont encore cachées sous notre sol; et il n'est pas impossible que plusieurs servent de fondations à des bâtiments rajeunis plus d'une fois, mais se présentant aujourd'hui comme grandes fermes. Peut-être s'en trouve-t-il parmi celles-là qui étaient originairement *fiscales* [2] et dont disposèrent par la suite les rois mérovingiens? C'est là une question que des fouilles ou des découvertes futures pourront résoudre.

C. Van der Elst.

---

[1] Sismondi, *Histoire des Français,* t. I, p. 36 et 37.

[2] Cfr. Warnkoenig et Gérard, *Histoire des Carolingiens,* t. II, p. 134 à 146, et 168 à 184.

LA PEINTURE ET LA SCULPTURE A MALINES.

PREMIÈRE PARTIE.

LES PEINTRES MALINOIS.

Les Verbeeck ou Verbeke.

§ 1. *François Verbeeck* [1].

Ce peintre est cité par Van Mander, qui relate que Verbeeck profita des enseignements de François Minnebroer et qu'il travailla en détrempe dans la manière de Jérôme Bos.

On admirait autrefois à Malines de notre artiste un tableau, représentant *Saint-Christophe cheminant dans une mer houleuse et mouvementée.* Pour l'église de Sainte-Catherine de cette ville, il exécuta une composition ingénieusement traitée, dont le sujet était *la Parabole de la vigne;* plusieurs personnages s'y occupaient à soigner les plants. Enfin, l'on cite encore une *Vue d'hiver,* nature inanimée, sans neige ni glace, mais d'une frappante vérité.

Il fut revêtu de la franche-maîtrise de son art dans la gilde de Malines le 25 août 1531; en 1563, il devint

[1] Manuscrits de De Maeyer, Smevers et De Bruyne.

doyen de son métier, et il mourut dans sa ville natale le 24 juillet 1570.

Dans le registre de la corporation de Saint-Luc, François Verbeeck est désigné « fils de Charles, » pour le distinguer d'un homonyme qui avait été reconnu franc-maître en 1518; ce second François Verbeeck mourut à Malines au mois de mars 1555.

Lorsque Verbeeck abandonna les leçons du peintre à l'huile, François Crabbe dit Minnebroer, il changea de procédé et il entreprit la détrempe, qui était alors plus goûtée et plus lucrative. En même temps il laissa la peinture historique et religieuse pour le genre de Bos, très-recherché; dans ces nouveaux essais il eut un succès réel, grâce à son originalité et à son esprit. Sa féconde imagination créa dans ses tableaux les êtres les plus étranges et les plus fantastiques; cette spécialité de son talent le poussa à traiter souvent des épisodes de la légende de saint Antoine et de celle de saint Christophe. Au refuge de l'abbaye d'Averbode à Malines était conservée *une Tentation de saint Antoine,* par Fr. Verbeeck; les religieux faisaient tant de cas de cette œuvre, que dans la suite ils la transportèrent à l'abbaye même. Les scènes burlesques, telles que danses rustiques et kermesses de village, de ce précurseur de Breugel et de Teniers, étaient fort estimées. Il affectionnait beaucoup les sujets de la morte saison, s'attachant alors surtout à ne laisser paraître dans ses compositions ni neige ni givre, mais cherchant par son ton à saisir l'aspect d'hiver. Parfois aussi il s'exerça à peindre des poissons ou d'autres animaux inconnus dans son pays.

François Verbeeck eut deux fils, Charles et Jean[1]; il avait un frère aîné, Philippe Verbeeck, également peintre,

[1] Protocoles du notaire Hildernisse, 11 mai 1574.

reçu dans le métier de Saint-Luc à Malines en 1525. Les élèves que nous connaissions de François sont Corneille van Muscom, admis à son atelier en 1559, et Jean Vinckx.

Les matricules de la nation des artistes de Malines mentionnent plusieurs membres de la famille Verbeeck, qui s'appliquèrent à la peinture ; ce sont :

Jean Verbeeck ; reçu apprenti en 15.., décédé le 23 août 1519.

Jean Verbeeck « *laymaker* » et peintre, admis au métier en 1555.

Enfin le 20 août 1648, un peintre Guillaume Verbeeck, de Malines, habitait avec sa jeune femme, Constance Peeters, âgée alors de vingt et un ans, à Anvers [1].

Le *Liggere* d'Anvers révèle le nom d'un Rombaut Verbeke, élève de Gommaire van Erenbroeck en 1523 ; devenu franc-maître en 1535, il avait pour apprenti François Reniers. Le prénom Rombaut nous porte à croire que cet artiste n'était pas étranger aux Verbeeck de Malines.

Charles Verbeeck, fils de François et frère de Jean, était franc-maître peintre à Malines, et donnait ses leçons le 1er novembre 1591 à Nicolas Lapostolle.

§ 2. *Hans Verbeeck* ou *Hans de Malines*.

Jean Verbeeck, peintre de genre, que nous croyons être fils de François (voir § 1), prit rang parmi les francs-maîtres pratiquant à Malines, le 19 janvier 1569 ; en 1599, il devint doyen de sa corporation. Pendant son décanat, il contribua à la décoration des arcs de triomphe qui furent dressés dans les rues de Malines, le 5 décembre 1599, à l'occasion de l'entrée d'Albert et d'Isabelle.

[1] Chambre pupillaire de Malines.

A cette effet il peignit deux pièces, l'une représentant *Bacchus*, l'autre *Cérès*, au prix total de 24 florins [1]. En 1600, cet artiste déjà revêtu du titre de « peintre de leurs Altesses, » obtint exemption du service du guet et de garde, par lettres dont voici les termes :

« Les Archidueqs

» Chers et amés. Pour ce que Hans Verbeke, bourgeois de nostre ville de Malines, peintre de son stil, a esté et est encore icy employé en choses de sa profession contenant nostre service, desirant lui gratifier, nous vous ordonnons qu'ayez à le tenir franq et exempt de faire guet et garde pour lui donner moyen de pouvoir tant plus commodement vaquer à ce que de nostre part lui sera enchargé davantage, et ce sans pouvoir estre tiré en conséquence pour aultres; et n'y faites fautes, chers et bien amez, Nostre Seigneur vous ait en sa garde. De Bruxelles, le xxiii de décembre 1600.

» *Signé :* Albert.

» *Par ordonnances de leurs Altesses,*

» Vereycken.

» A nos chers et bien amez les commune maistres, eschevins et conseil de nostre ville de Malines. »

Hans Verbeke vivait encore en 1619, car à cette date il apposa son nom sur une requête émanée de l'association des artistes [2].

M. Siret ne passe point Jean Verbeeck sous silence, comme tant de biographes l'ont fait; il le nomme Jean Verbeeck ou Hans de Malines [3].

M. van den Wiele-van den Nieuwenhuizen possède dans sa galerie de tableaux un intérieur d'appartement orné de livres, dans lequel est assis un personnage vêtu de noir.

[1] De Munck, *Gedenekschriften van den H. Rumoldus.*

[2] *La gilde de Saint-Luc, à Malines*, p. 29.

[3] *Dictionnaire historique des peintres.*

Cette œuvre, délicatement traitée, passe pour une production de Jean Verbeeck, qui s'y serait représenté lui-même.

Fussly cite de Hans Verbeeck quelques estampes datées de 1609 ; d'autres lui contestent ces gravures.

Les Vinckboons.

La famille Vinckboons, de Vertryck, fixa son siége à Malines en 1489, lorsque Gilles, fils d'Arnould Vinckoons, fut admis en qualité de citoyen de cette ville :

« Gielis Vincboons filius quondam Aerts van Veertryck » in Haspengouwe is poirter, ejus plegius Wouter van » Voosdonc . . . . . xxix martii lxxxix [1].

Cette race fournit à l'art divers adeptes ; nous connaissons parmi ceux-ci, Arnould, Josse, François, Henri, Gilles, Jean, Philippe et David Vinckboons, mais le dernier seul acquit quelque renom comme paysagiste. Faute de documents suffisants, nous n'avons pu établir positivement la parenté de ces artistes entre eux ; il nous paraît cependant hors de doute, qu'ils étaient liés les uns aux autres, par les relations du sang les plus proches et dont aucune ne dépassait le degré de cousin germain.

Arnould Vinckboons prit rang parmi les peintres de Malines en 1516. Il avait épousé Anne Daps, morte avant le 4 mai 1540, laissant son mari veuf avec une fille et cinq fils, dont l'aîné avait nom Jean [2]. Arnould, se consolant rapidement de la perte de sa femme, se remaria dans le courant de la même année avec Jeanne van Horicke [3].

[1] Registre de la *poorterye* de Malines.

[2] Chambre pupillaire, 4 mai 1540.

[3] *Indicateur chronologique. Archives de Malines.*

En 1550, nous retrouvons maître Arnould chargé de la tutelle des enfants de Henri Vinckboons et de Marguerite Laderrière, sa veuve ; mais le 28 mars 1559, le tuteur étant venu à mourir fut remplacé dans sa fonction par Jean Vinckboons [1].

Henri Vinckboons, dont nous venons de parler, pratiquait la peinture à Malines ; à ce titre il fut agrégé à la gilde de Saint-Luc le 25 mars 1545 ; d'après le registre aux inscriptions du métier, cet artiste rendit l'âme le 29 novembre 1550. Il avait eu de son épouse, Marguerite Laderrière, deux enfants, encore en minorité à l'heure du décès de leur auteur ; leur tutelle fut confiée à Arnould, qui précède [2].

Josse Vinckboons fut enrôlé en 1550 dans l'association malinoise des artistes. De son mariage avec Jeanne van den Riele naquit une fille, parvenue à l'âge de dix-huit ans le 30 janvier 1571, et dont la tutelle était alors confiée à Jean Vinckboons [3].

François Vinckboons, associé à la jurande depuis le le 17 août 1559, avait contracté mariage avec Hélène Vastenael ; il expira avant le 10 janvier 1570 [4]. Jean Vinckboons fut chargé de la gestion des biens des deux enfants mineurs qui survécurent à François, leur père ; mais ces jeunes gens, Antoine et Jean, étant décédés en 1577, leur succession passa à Catherine Vinckboons, conjointe de l'artiste Jean van Avont [5].

Gilles ou Egide Vinckboons, entré dans la corporation artistique en 1550, mourut le 21 janvier 1560. Anne

[1] Chambre pupillaire
[2] Idem, 10 décembre 1550.
[3] Idem, 30 janvier 1571.
[4] Idem.
[5] Registre intitulé : *Vonnisboeck. Archives de Malines.*

Verlint le laissa veuf avec un enfant, dont Josse et François Vinckboons furent les tuteurs.

Gilles ou Egide était fils de Jean et de Jeanne Dunepeper (ou aussi Dumpeper) [1]; il avait un frère appelé Jean [2].

Jean Vinckboons, fils d'Arnoud et d'Anne Daps, fut agrégé au métier de son père en 1540. Selon une note, son immatriculation dans la gilde eut lieu le 20 janvier; selon une autre, le 2 juin.

En 1559, maître Jean était doyen de la corporation de Saint-Luc; en 1561, il dressa les comptes de la compagnie avec François Verbeecke.

D'après une pièce, reposant aux archives de Malines et sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir, il conste que Jean Vinckboons avait exécuté des tableaux pour un brocanteur, Felix van Kessele, dont la veuve reconnaissait le 5 octobre 1567, devoir les arriérés à plusieurs peintres, notamment à Jean Vinckboons, qui avait livré à feu son mari des peintures pour la somme de v florins Carolus, xix sous. Longtemps après la mort de cet artiste, nous retrouvons son homonyme, qui était membre de la gilde de la vieille-arbalète le 22 septembre 1637, et qui fut remplacé le 6 février 1645 par Antoine de Dryvere.

§ 1. *Philippe Vinckboons.*

Philippe Vinckboons était un des nombreux peintres à la colle et à la gomme, qui travaillaient à Malines à la décoration des toiles d'ameublement. L'offre étant supérieure à la demande, il en résultait que les artistes de cette catégorie étaient peu payés ; Vinckboons, partageant ainsi la mauvaise fortune de ses confrères, se décida à

[1] Protocoles du notaire Hildernisse, 24 septembre 1573.

[2] Registres de la *Vierschaer*, 18 février 1574. *Archives de Malines.*

pratiquer son art à Anvers. Les biographes qui se sont occupés de ce peintre, affirment qu'il quitta sa ville natale vers 1585; cette assertion n'est pas admissible, puisque ce fut en 1580 que Philippe fut revêtu de la franche-maîtrise à Anvers. En 1581, il y donnait l'instruction à un élève, Nicolas Bosyn; en 1584, il enseignait l'art à Jacques Crieckenbeeck Des comptes du doyen Philippe Galle, comprenant l'exercice depuis le 26 septembre 1585 jusqu'au 30 septembre 1586, il ressort que Vinckboons était encore à ces dates à Anvers [1]. Cependant il quitta bientôt ce séjour, car vers 1586 il se rendit à Amsterdam, où il resta jusqu'à son décès, survenu en 1601.

Philippe Vinckboons avait épousé, avant 1579, Cornélie Querrez, veuve du peintre Philippe Loemans, décédé à Leipzig. L'état des biens du défunt, présenté par la survivante à ses enfants, est entre nos mains. Il porte pour suscription :

« Declaratie van den staet der goederen wylen Philips » Loemans, gestorven tot Lepsich, die overgeeft Cornelia » Querrez, zyne weduwe, en nu ter tyt gehuwet met » Philips Vinckbooms, aen Jan van Avent en Jan Meer- » tens, wettighe momboirs van de twee kinderen by de » voorsc. Cornelia achter den selven Philips Loomans » behouden. En dit ten effecte omme te comene tot schey- » dinge en deylinge van de versterfenisse der selver weesen » vader in de maniere naervolgende. »

On lit sur le revers : « Déclaratie van staet Philips » Loemans, schildere, 24 martij 1579. » Cette pièce n'offre aucun intérêt pour l'histoire de l'art.

[1] Rombauts et Van Lerius, *Le Liggere d'Anvers*.

§ 2. *David Vinckboons.*

Un grand nombre d'écrivains ont célébré le talent de David Vinckboons. Les éditeurs de Charles van Mander ont illustré d'un portrait la notice biographique consacrée à cet artiste.

David, fils de Philippe qui précède, vint au monde à Malines en 1578. Lorsque ses parents choisirent Anvers comme résidence, il les accompagna en cette ville vers 1580; plus tard, quand le jeune David allait atteindre sa septième année, son père se transporta avec sa famille à Amsterdam.

Les études artistiques de l'enfant furent dirigées constamment par Philippe Vinckboons; ce fut donc tout naturellement que le jeune homme se mit à la peinture en détrempe que pratiquait son auteur; mais dans la suite, quand il fut de force à travailler sans aide, il s'essaya à l'huile; cette manière lui plut, il s'y attacha et abandonna pour ainsi dire son premier procédé.

Toutefois, il ne voulut pas limiter son pinceau à un seul genre, puisqu'il l'appliqua encore tantôt à la miniature, tantôt à des compositions en gouache sur verre [1]. Son burin, aussi productif que son crayon, a laissé à la postérité diverses épreuves signées D. Vboons ou D. V. B. [2]. Van Mander ajoute qu'il s'exerça à reproduire en petit, d'après nature, des quadrupèdes, des poissons et des oiseaux.

David Vinckboons est un agréable paysagiste; sans avoir les qualités poétiques qui font le charme de ce genre, il ne manquait pas de vérité; souvent l'ensemble de ses forêts

[1] Descamps, *La vie des peintres.*

[2] Descamps évalue le nombre de ses gravures à vingt-deux; Nagler n'en nomme que cinq.

est lourd, quoique d'une tonalité exacte. M. Waagen ne craint pas de dire que D. Vinckboons se rapproche de Jean Breugel (de Velours), bien que se mouvant dans un cercle plus étroit. Dans le paysage et dans le genre, il recherche les scènes de la vie du peuple, les fêtes, les foires ou des épisodes moins gais, tels que des attaques de brigands. Les tons de ses chairs sont rouges et criards; l'artiste, à ce qu'il paraît, s'évouait à lui-même ce défaut, puisqu'il eut recours, en différentes occasions, pour ces parties, à la collaboration de Rottenhamer et de Jean van Coninxloo.

Un fait connu est le caractère distinctif des vues de campagnes de Vinckboons; elles portent presque toutes, en guise de signature, des pinsons voltigeant dans les arbres; c'était dans sa pensée une sorte de rébus, fondé sur un léger changement que le peintre introduisit dans son nom de famille, dont il faisait pour la circonstance *Vinck-booms,* c'est-à-dire *pinson-arbre*.

Inspiré par cette analogie, il ne se faisait faute de couvrir, dans ses paysages, les arbres de pinsons, sur les petits corps desquels sont nettement tracées leurs couleurs naturelles.

Malgré cette altération que l'artiste prenait un malin plaisir à faire subir à son nom patronymique, et en dépit des formes diverses qu'a revêtues l'orthographe de son appellation, l'on doit s'arrêter à celle de Vinckboons, qui est, selon les archives de Malines, la plus ancienne et la plus commune.

Divers graveurs ont tenu à reproduire les œuvres de Vinckboons; les principaux artistes qui travaillèrent d'après le maître malinois sont Nicolas de Bruyn, Bolswert, J. Matham, G. Hessel, Guil. Swanenburg, Londerseel. Nagler fournit à ce sujet des éclaircissements assez complets.

Nous pouvons supposer que la famille Vinckboons jeta

un rameau en Hollande, après l'établissement de Philippe, car J. Immerzeel cite un architecte d'Amsterdam, Philippe Vingbooms, qui publia, en 1715, un ouvrage d'architecture avec planches, en deux volumes in-folio [1].

Vinckboons mourut à Amsterdam en 1629. Voici ses tableaux principaux :

Musée d'Anvers : *Kermesse flamande;* gravée par N. de Bruyn.

Berlin : *Moines distribuant du pain aux pauvres. Tobie guidé par l'ange. La Fuite en Égypte. Paysage, kermesse.*

Amsterdam : *le prince Maurice allant à la chasse, avec une suite nombreuse;* paysage.

La Haye : *Paysage.*

Vienne (Belvedère) : *le Crucifiement du Sauveur;* cuivre, signé David Vinckbooms f. 1611. *Le repos de la Sainte Famille en Egypte;* paysage sur bois. *Le repos en Egypte;* paysage avec figures de Rottenhamer; cuivre. *Saint Fulgence devant une grotte;* cuivre.

Dresde : *Kermesse; Distribution d'aumônes.*

Munich : *Jésus-Christ marchant au Calvaire;* bois avec une infinité de figures. David Vinckbooms fec. 1611. — *Des habitants masqués s'amusant sur la glace des fossés d'une ville;* bois.

Indépendamment de ces œuvres, il y en a de Vinckboons aux musées de Florence; de Brunswick, 1608; de Valenciennes; de Lille et dans la galerie d'Aremberg à Bruxelles [2]. Le Musée britanique possède quatre dessins de ce maître : *Scènes de la vie du fils prodigue.*

Les plus compliquées et les plus remarquables compositions de David sont *le Portement de la croix,* de la Pinacothèque, et le tableau qui est à l'hospice des vieillards à Amsterdam.

[1] *De levens en werken der kunstschilders,* etc.

[2] W. Burger, *La galerie d'Arenberg.*

Le premier de ces deux panneaux mesure en hauteur 3 pieds 6 pouces et en largeur 5 pieds 2 pouces.

Un peuple innombrable, dans le costume du temps de l'artiste, accompagne l'Homme-Dieu sur le chemin du Golgotha. Sainte Véronique Lui présente le voile, tandis que la Sainte Vierge tombe évanouie. Dans le lointain, on découvre la silhouette de la ville de Jérusalem.

Ce tableau, d'après de Pigage, est le chef-d'œuvre du peintre; il y trouve « un détail infini, un pinceau précieux, une touche spirituelle et une frappante perspective aérienne [1]. » Van Mander avait déjà été frappé de ce tableau, lorsqu'il le vit à Amsterdam chez J. de Bruin.

Le tableau d'Amsterdam représente la *Façade extérieure de l'hospice des vieillards.* Bois. Largeur, 14 pieds. Hauteur, 8 pieds. Devant la construction se passe une scène nocturne de loterie, éclairée par des torches et des lanternes; une foule d'assistants prennent part à la réjouissance. Cette production, si vivante et si animée, porte la date de 1603.

Charles Van Mander nous fait connaître diverses des meilleures peintures de Vinckboons; entre autres deux tableaux qu'il exécuta pour le peintre Jean van Coninxloo : *la Prédication du Sauveur* et *une Noce villageoise* [1].

A Francfort, il y avait un tableau du même sujet que le dernier et un *Paysage où le Christ guérit un aveugle.*

Marc Willems [2].

Né à Malines vers 1527 [3], ce peintre passa, fort jeune, dans les ateliers de Michel Coxie, le Vieux. Il devint bon

[1] *La galerie électorale de Dusseldorff*, 1781.

[2] Van Mander.

[3] *Annotations de M. de Servais.* MS.

peintre et produisit de nombreux morceaux. On signalait comme une de ses meilleurs œuvres, *la Décollation de Saint Jean,* dans l'église de Saint-Rombaut; il y avait, paraît-il, dans cette composition tant de vérité que le bras du bourreau, qui présentait la tête du martyr, semblait sortir du tableau, bien que ce bras fut pris en raccourci et vu de dessous. Il peignit encore une toile dont la réputation seule a survécue; elle figurait en grandeur naturelle, *Judith tranchant la tête à Holophernes.*

Pour la joyeuse entrée de Philippe II à Malines, le 6 septembre 1549, Willems prépara deux arcs de triomphe; sur l'un on découvrait divers *Épisodes de l'histoire de Didon,* notamment celui d'après lequel elle découpa une peau de bœuf. Cette dernière assertion, qui est de Van Mander, se trouve confirmée en partie par les comptes communaux, où on lit : « Betaelt Marck de schildere, voer die patroo- » nen van twee arcken triumphal, die ghemaect en geset » waeren dien aent hof by sinte Pieters kerck, ende dandere » op de houde Vischmerct by den Draeck [1]. »

D'après des passages ultérieurs de la même source, nous voyons que le collaborateur principal de Willems, dans cette besogne, fut Gérard Schoofs.

Marc Willems mit son crayon et son pinceau à la disposition des verriers, des peintres décorateurs et des tapissiers de haute-lisse, qui eurent souvent le bonheur d'obtenir de lui des patrons ou des modèles.

Son caractère privé a laissé une excellente réputation; il était aimable et droit et se prodiguait chaque fois qu'il avait l'occasion de se rendre utile.

Marc Willems mourut en 1561.

[1] Comptes de la ville, 1548-1549.

Les Snellinck.

La famille Snellinck se fixa à Malines au XV^e^ siècle, quand Daniel Snellinck, tonnelier, fils de Jean, originaire de Wechter, acquit la *poorterye* en cette ville le 12 juillet 1475 :

« Daniel Snelling, cuypere, filius Johannis van Wechtere, es poirtere. » — XII july LXXV [1].

Les Snellinck portaient d'argent à une quintefeuille percée de gueules, au chef de sable chargé de trois sautoirs d'argent [2]. Nous ne pouvons admettre entièrement la généalogie qui a été publiée dans le *Théâtre de la noblesse de Brabant,* bien que cet ouvrage s'occupe surtout de la branche des seigneurs de Betecum, qui jouissait de la noblesse. L'*Annuaire de la noblesse belge,* par le B^on^ de Stein, 1862, donne également un long aperçu sur la famille Snellinck; mais le rameau des peintres manque aussi dans ce travail.

Daniel Snellinck fut immatriculé dans la gilde des peintres à Malines, le 7 avril 1531; après lui, un autre Daniel fut associé à la jurande le 7 mai 1544. Cette conformité de noms entre deux peintres ne nous permettra guère d'attribuer à qui de droit les détails qui vont suivre.

L'un de ces deux Daniel devint doyen de son métier en 1581; lorsque Malines fut tombée entre les mains du prince d'Orange, Daniel Snellinck fut appelé en 1582 aux fonctions échevinales, qu'il remplit en qualité de membre de la corporation des merciers [3].

Il trépassa dans la paroisse de Saint-Rombaut, où il

[1] Registre de la *poorterye*.

[2] Van den Leene, *Le Théâtre de la noblesse de Brabant,* Liége, 1705, in-4°.

[3] « Daniel Snellinck, schilder en cramer, is schepen geworden 1582, mense augusti. »

demeurait aux Bails de fer, dans la maison « *het Papegayken* » (le Petit Perroquet). Voici son extrait mortuaire :

« 5 Juny 1587. Daniel Snellinck, aen d'ysere leene, int Papegayken, schilder. »

Nous connaissons, mais de mémoire seulement, une seule œuvre de maître Daniel, c'est *la Bataille de Gravelines*, qu'il peignit pour la ville en 1571-1572. A ce sujet, nous lisons dans les comptes communaux :

« Betaelt Daniel Snellincx, schildere, voor zekere groot stuck schilderye van den slagh van Grevelingen, by hem voor de stadt gemaect, per ordonnantie, LXXX libri. »

Les registres matrimoniaux de Saint-Rombaut constatent, au 28 juin 1579, l'union de Daniel Snellinck et de Catherine van Vuythem, et les registres de la chambre pupillaire apprennent que le 18 février 1561, Anne van Haecht était veuve avec cinq enfants de Daniel Snellinck. Il est, on le voit, fort difficile de rapporter à chacun de ces artistes contemporains, porteurs de mêmes noms et prénoms, les détails biographiques qui leur reviennent.

Le plus important des peintres de cette race est Jean Snellinck ou Snellinckx, né à Malines vers 1544 selon son épitaphe, ou vers 1549 selon Van Mander. Nous savons que son père se nommait Daniel et était décédé avant 1618; ce dernier avait deux frères, l'un appelé Jean [1], l'autre Henri, et une sœur, Anne, qui épousa Rombaut Wuytiers.

La plupart des auteurs qui se sont occupés des vies des peintres, ont consacré un article à Jean Snellinck. Ainsi on retrouve notre artiste dans Van Mander, Houbraken, Weyerman, De Bie, Descamps, A. Michiels [2], Immerseel et Kramm; enfin M. Van der Meersch a publié, dans le

[1] Alhéritances, 1618, 2 mars; 1607, 17 octobre. Comptes de la ville, 1571.
[2] *Histoire de la peinture flamande*, chap. XXX, t. VI.

Messager des Sciences historiques (1845), une intéressante et nouvelle biographie de ce maître.

La date de naissance de Snellinck nous est fournie par Van Mander, qui assure que de son temps (1604) maître Jean était âgé de cinquante-cinq ans : il aurait donc vu le jour vers 1549. Cet auteur dit avoir connu à Anvers Jean Snellinck, « fort bon peintre d'histoire et de bataille, » dont le pinceau fut fréquemment réclamé par les grands seigneurs et les princes.

Il peignit beaucoup de combats qui avaient été livrés aux Pays-Bas, et dans ce genre il rendait avec un naturel étonnant les effets de la fumée et l'ardeur de l'action. Corneille De Bie [1] complète cet aperçu sur le peintre, en ajoutant qu'il travailla pour les manufactures de haute-lisse. A cette occasion, nous puisons dans l'article de M. Van der Meersch les détails suivants : En 1608, Snellinck était à Audenarde, qui avait le monopole de la tapisserie décorative, au service de Georges Ghuys, pour lequel il peignit, comme carton, en détrempe, un épisode de la vie de Zénobie, reine de Palmyre, en huit patrons. — En 1615 se trouvant encore dans cette ville, il fut prié par plusieurs confréries de peindre des tableaux religieux pour leurs autels. Tels sont : *la Transfiguration du Sauveur,* pour la confrérie de Saint-Jacques. Bois. On y lit : IN DEKENDOM VAN PIETER VAN DEN BAESE, Fs JANS. JOAN. SNELLINCK F. 1616.

L'*Assomption,* pour la nation des merciers. Bois. Ce tableau, qui était autrefois un triptyque, valut à son auteur 480 livres parisis, payables en quatres termes, plus une gratification de 4 livres 16 escalins pour son fils.

A l'église de Notre-Dame à Pamele, l'on admire un triptyque, qui coûta 272 livres, signé JEAN SNELLINCK, 1608. Le sujet central est la création de l'homme; on voit sur le

[1] *Gulden Cabinet van de edele vrye schilderconst* Antv., 1661, p. 104.

volet de gauche, Adam et Ève près de l'arbre de la science; sur celui de droite, Adam et Ève chassés du paradis. L'extérieur des vantaux est traité en grisaille, l'on y découvre Adam bêchant la terre; Ève assise avec son enfant, reçoit d'Adam le fruit de son labeur.

Toutes ces pièces sont consciencieusement décrites par M. Van der Meersch.

Le Musée d'Anvers renferme de ce maître : *le Christ entre les deux larrons.* JVAN SNELLINCK 1.5.9.7.

Kramm cite également deux tableaux de Jean Snellinck, l'un sur bois, à l'église de Sainte-Catherine (?), à Anvers, et marqué JOANNES SNELLINCK FECIT 1606; l'autre, *Noé sortant de l'arche avec sa famille,* fut vendu à La Haye, en 1762.

La ville de Malines possède actuellement encore plusieurs morceaux de ce peintre.

L'église métropolitaine renferme un triptyque, que le métier des merciers fit exécuter par Jean Snellinck, en 1601, au prix de 300 florins. Le panneau principal, détaché malheureusement de ses portes, figure la *Résurrection de Jésus-Christ.* Le Sauveur sort glorieusement de sa tombe, saint Pierre et saint Paul sont frappés d'étonnement à la vue du miracle; dans le fond, les trois Marie visitent le sépulcre du Seigneur et un ange leur annonce la résurrection. Cette peinture, d'une nuance douce et suave, rappelle la manière de Martin de Vos. Le premier volet représente l'*Annonciation;* l'ange Gabriel s'adresse à Marie en prières; dans le ciel flotte une nuée, dans laquelle apparaît le Père céleste entouré de petits anges. Le revers du vantail offre en grisaille *saint Rombaut,* debout. Sur le second volet est dépeint l'*Adoration des Bergers,* avec grand nombre de figures. La sainte Famille occupe l'avant-plan : tout autour d'elle se pressent les pasteurs. Un groupe angélique plane dans le ciel. Sur le côté opposé du panneau, on découvre une grisaille, *saint Nicolas avec les trois enfants.*

La pièce centrale de ce triptyque est infiniment supérieure aux parties secondaires, qui sont d'un coloris plus sombre et plus lourd, et dont le dessin est plus hasardé. Dans la seconde porte il semble que le peintre a voulu rapprocher les deux grandes épisodes de la vie de Jésus, sa naissance et sa mort; car autour du berceau sont placés divers chérubins, l'un d'eux montre au nouveau-né le voile de la Véronique; près de la crèche est renversée le lanterne du Jardin des Oliviers.

Le grand tableau est signé : Joan. Snellinck f. 1601.

Dans l'église de Sainte-Catherine, à Malines, l'on trouve encore un fragment d'une œuvre du peintre malinois. Dans la cloison qui est placée au fond de la nef méridionale, est enchâssée *une Descente du saint Esprit sur les apôtres*. Ce panneau porte : Joan Snellinck ft 1606. L'artiste reçut en rémunération de cette pièce *seule*, autrefois le corps d'un triptyque, 132 florins. La tradition et certaines annotations rapportent que le triptyque complet fut payé à son auteur 600 florins. Snellinck exécuta ce travail à Anvers, et le transport des trois parties jusqu'à Malines coûta 1 florin 9 sous.

Malheureusement ce tableau est tellement repeint, qu'il ne reste guère de son véritable auteur que la composition [1].

Nous citerons parmi les tableaux perdus de Snellinck un triptyque, l'*Adoration des Mages*, avec les trois petits tableaux inférieurs à Saint-Jacques, à Anvers (1604) [2]; des fresques qu'il exécuta dans la chapelle de la Sodalité, chez les Jésuites de cette ville en 1610, besogne qui lui prit, dit-on, trois jours. Enfin, dans cette même chapelle, furent placés, en 1611, sept *scènes de la Passion;* dans

[1] Emmanuel Neeffs, *Inventaire historique des tableaux et des sculptures se trouvant à Malines*. Louvain, 1869.

[2] Romeauts et Van Lerius, *Le Liggere d'Anvers*.

le courant des années 1613 et 1614, furent ajoutées encore deux peintures de la même catégorie; toutes étaient de Snellinck.

Jean Snellinck passa une partie de sa vie dans sa ville natale; une autre à Anvers. Il s'établit assez tôt dans cette dernière ville, bien qu'il continuat à demeurer *poorter* malinois; car ce n'est qu'en 1617-1618 qu'il paya le droit d'issue, dernier lien qui le rattachait au lieu de sa naissance :

« Issuwe van Mr Jan Snellinck, schilder tot Antwerpen, vercocht hebbende syn paert en gedeelte in een huys in de O.-L.-V. straet, tegen over de Ravenberch straet [1]. »

Cependant il avait acquis le droit de cité à Anvers le 27 juin 1574; c'est là qu'il forma ses élèves: Artus de Moor, reçu dans son atelier en 1577; Adrien Vrancx, y admis en 1582; le célèbre Abraham Janssens, qui vint travailler sous sa direction en 1585. Ses autres apprentis furent Corneille van de Sande (1586); Antoine van de Steen (1596); Jean de Ceustere (1599); Gauthier Vervoort (1600); Machabée Bommaert (1601); Jean Wiets; François Symons; Jean de Kiersmaker et Edouard Caymocx, tous quatre en 1602 [2].

Jean Snellinck jouissait de l'estime d'Antoine van Dyck, qui tint à peindre lui-même le portrait de son ami et qui le burina ensuite [3]. Ce portrait orne la tombe de Snellinck dans l'église de Saint-Georges [4]. L'inscription tumulaire du peintre malinois, placée près des fonts baptismaux, est ainsi conçue :

[1] Comptes de Malines, 1617-1618.

[2] Rombauts et van Lerius, *Le Liggere d'Anvers*.

[3] *Icones principum virorum doctorum, pictorum, chalcographorum, etc., ab Antonio van Dyck, ad vivum expressae ejusque sumptibus aere incisae.* Antverp., Hendrick, in-folio.

[4] C'est par erreur que Descamps dit Saint-Jacques.

D. O. M.
MONUMENTUM
JOHANNIS SNELLINCK
QUONDAM PICTORIS
PERITI ET
PAULINAE CUYPERS
EJUS UXORIS, OBIERUNT
ILLE 1 HAEC VERO 6
OCTOB. A° 1638.
TU EIS LECTOR
REQUIEM PRECARE.

Contre le mur, au-dessus des fonts baptismaux, est un monument en marbre blanc avec lettres d'or, orné du portrait de Snellinck par Ant. van Dyck.

D. O. M.
GRAFGEDENCKENIS. VAN. DE. KUNSTRYCK^{EN}.
JOANNES. SNELLINCK.
SCHILDER. VAN. DEN. ARTSHERTOCH.
ALBERTUS. EN. ISABELLA. S. M.
ALS. OOCK. VAN. SYN. EXCEL^{E}. DEN. GRAVE. VAN. MANSVELT. ETC.
GAF. ZYNE. ZIELE. WEDEROM. AEN. DEN. SCHEPPER.
INT. JAER. MVI^{C} XXXVIII. DEN. I. OCTO. OUDT. XCIIII. JAER.
ENDE. DE. DEUGDERYCKE.
JOUFFER. PAULINA. CUYPERS.
SYN. WETTIGHE. HUYSVROUWE.
STERF. A°. MDCXXXVIII. DEN. VI. OCTOBER.
ENDE. HAERLIEDER. SONE.
ANDREAS. SNELLINCK. STERF.
A°. MDCLIII. DEN. XII. SEPTEMB.
BIDT. VOOR. DE. ZIELEN. [1]

[1] *Inscriptions monumentales et funéraires de la province d'Anvers*. Église de Saint-Georges.

P. De Jode grava aussi l'effigie de Snellinck d'après la peinture de van Dyck ; ce tableau fut encore reproduit par Suzanne Sylvestre.

Snellinck jouissait du titre de peintre des archiducs Albert et Isabelle, et de celui du comte de Mansfelt. Dans Van Mander, la biographie de notre artiste est accompagnée d'un portrait.

D'après les extraits fournis par les auteurs du *Liggere* d'Anvers, il conste que Jean Snellinck épousa à Notre Dame, le 10 juillet 1574, Hélène de Jode, et que son père Daniel assista au mariage en qualité de témoin. Il eut trois fils de ce mariage : Jean, Daniel et Gérard, tous associés à la jurande artistique. Ayant perdu sa femme, Snellinck se remaria avec Pauline Cuypers qui, le 26 janvier 1586, lui donna un fils, André suivi dans la suite de neuf autres enfants. Cet André peignit également, ainsi qu'un de ses frères, Abraham. Nous passons les fils artistes de maître Jean Snellinck sous silence, parce qu'ils appartiennent à la phalange des peintres anversois.

Les Stevens.

Karel Van Mander dit que de son temps séjournait à Prague un excellent peintre de Malines, bon dessinateur, nommé Pierre Stevens, lequel était au service de l'empereur Rodolphe II. L'édition illustrée de van Mander accompagne cette mention d'un portrait. Descamps ajoute que cet artiste, grand peintre d'histoire, vit le jour en 1550. Nagler et Bryan placent sa naissance dans l'année 1540. Kramm observe que Stevens revint dans sa ville natale en 1600, qu'il y prit quatre vues de campagnes, que Egide Sadeler burina en 1620 sous le nom de *quatre Saisons;* Kramm, pour de bons motifs, révoque en doute

l'authenticité du portrait que les éditeurs de van Mander ont joint à la biographie; nous partageons cette opinion et nous pensons que cette effigie se rapporte plutôt à Maur Morcels, parent et compagnon d'art de Stevens.

Pierre Stevens mourut à Prague en 1604; d'après le docteur Herman Roskoschny, il habitait cette ville depuis 1590 [1].

Il était graveur et peintre d'histoire, de portrait et de paysages. La galerie du Belvédère à Vienne renferme de ce maître un tableau représentant *un Bois avec chasse au cerf.* Dans l'ancienne galerie de Salzthalum, brûlée en 1830 à Brunswick où elle avait été transportée, on remarquait de notre compatriote une composition sur cuivre, *la Bataille des Israëlites et des Amalécites.* Hauteur 8 pouces, largeur 1 pied 3 pouces. Signé Peter Stephani. Au milieu du premier plan se dressait une colline rocailleuse et ombragée, près de laquelle un Israëlite à cheval démontait d'un coup de lance le roi des Amalécites. Derrière la montagne s'étendait une vaste plaine où se livrait le combat. Sur une haute élévation, Moïse dominait la scène; Hur et Aaron lui soutenaient les bras.

Comme on le voit par la signature de ce tableau, le maître flamand avait latinisé son nom. Il signait ses œuvres, gravures ou peintures : Pet. Stephani; P. S. invent.; P. S.; Pe. S. in.; Pet. Steph. invent.; Petrus Stephanus, mais ordinairement P. Stephani.

Les gravures connues de Stevens sont [2] :

1° *Six paysages avec rochers, bâtiments et figures.* Eg. Sadeler exc. petit in-folio.

[1] *Betrachtungen über Pragerkunst und kunsthandwerk in beitalter Rudolph II* (Beilage zur Bohemia, n° 267; 1873, 8 november).

[2] Voir De Luca, *Gelehrtes Oesterreich*, I, 2, p. 421. — Fussli's *Allgemeines Kunstler Lexicon.* — Gotfried Winkler, *Historische erklarung der historischen gemalden*, 1768.

2° *Paysage avec moulin; avant-plan un pêcheur à la ligne.* E. Sadeler, exc., gr. in-folio.

3° *L'adoration des Mages.* Ant. Lafrery. form. romæ. 1566. Winkler se fonde sur cette date pour rapporter à 1540 la naissance de Stevens, contrairement à Fussli, qui assigne celle de 1550.

4° *Jésus dans une barque prêchant au peuple.* H. Hondius.

5° *Les quatre saisons avec animaux.* J. Barra.

6° *Les quatre saisons.* Autres sujets de paysages. H. Hondius, 1601.

7° *Les heures de la journée.* Quatre paysages dédiés à v. d. Wiele.

8° Une planche satyrique avec l'inscription flamande : « Vervuling van wyn baert twist en pyn. » Arrière-plan, un paysage. Suscription : Motto.

9° *Douze paysages de Bohême.* J. Major.

10° Une quarantaine de payages montagneux avec villes, ponts et rivières par les quatre Sadeler (Egide, Jean, Marc, Raphaël), les uns gravés par eux, les autres avec leur *exc.;* ainsi, *Tobie et l'ange aux bords d'un canal.* M. Sadeler exc. Plusieurs de ces vues se suivent par séries de six à douze feuillets.

11° *Les quatre saisons,* par Egide et Marc Sadeler. Vues avec figures des environs de Malines. 1620. Ces planches sont ses chefs-d'œuvre.

12° *Les douze mois,* par E. Sadeler, mais sans nom. Fonds de paysage avec figures caractérisant la vie flamande.

A ces gravures le catalogue de Brandes ajoute :

13° Une suite de frises ou décors avec volaille, grand in-8° oblong. Editeur de Jonghe, gravés la plupart par H. Liefrink à l'usage des peintres et des orfévres.

14° *Un couple amoureux sur lequel vise la mort.* Jean Sadeler, fond montagneux.

15° Deux planches in-4° avec cignes, oies et canards. Le *Lexicon* observe que l'on trouve, d'une trentaine d'années antérieures, une collection d'oiseaux par un G. A. Stephani.

16° Les portraits suivants portent P. St. sc. : *Le comte hongrois Tekely*, d'après D. van der Plass; *Le duc Philippe d'Orléans; Jean III, roi de Pologne; la duchesse de Mazarin; Hortense Manzini; Louis, marquis de Brandebourg;* d'autres portraits anonymes portent également le monogramme de P. Stevens.

Paignon-Dijonval, à Paris, possédait au dernier siècle trois aquarelles de P. Stephani; c'étaient : *la tonde d'un mouton; une vendange; une halte militaire dans un bois.*

Ayant parlé de Pierre *Steevens*, le *Lexicon* parle d'un Benedetto Stephani, mais ce dernier était de Vérone, et étranger à notre artiste. Mais il nomme ensuite un second Pierre Steevens. Celui-ci était fils du peintre malinois; il produisit de bonnes gravures sur cuivre, qu'il signa Pieter Steevensz [1]. On connait de lui seize portraits équestres de rois et de princes, in-8. On lui a attribué aussi la frise citée ci-dessus au n° 13.

C'est probablement le même qui grava avec Hondius et P. Vriese les planches dans la deuxième édition de Marolois, *Opera mathematica*. Amsterdam, 1647.

Pierre I était fils de peintre; son père, Antoine Stevens, fut incorporé dans la gilde de Saint-Luc, à Malines, en 1560; il habitait dans la rue des Béguines. Antoine Stevens, veuf de Catherine Daems déjà depuis le 26 septembre 1549 [2], avait plusieurs enfants. Sa fille Jeanne épousa vers 1580 le peintre Maur Morcels; leur fils, également appelé Maur et également peintre, visita l'atelier de

[1] Pieter Stevenszone.
[2] Chambre pupillaire.

son oncle Pierre Stevens, à Prague. Jeanne habita longtemps à côté de la demeure de son père, lorsque celui-ci eut quitté la rue des Béguines pour en choisir une autre dans la rue du Poivre, contre la rivière *Corte Hairgracht*.

Jacques Stevens, autre fils d'Antoine, était peintre de son métier. Sa ville l'employa, lors de l'entrée des archiducs, à peindre pour les arcs de triomphe placés devant le Grand-Conseil une *Flore* et une *Pomone*, qui coûtèrent ensemble vingt-huit florins [1]. Le seul élève que nous connaissions de Jacques Stevens est Jacques van der Meulen, reçu dans son atelier en 1614. J. Stevens acquit la franche-maîtrise à Anvers, en 1589. Le 21 novembre 1589, fut bénie, à Saint-Rombaut à Malines, son union avec Anne van Mechelen, fille de Jean. Notre peintre mourut à Malines dans la rue du Poivre, à côté de l'hôtel de Chièvres, avant 1630 [2]. Neuf enfants provinrent de son mariage; tous furent baptisés à Sainte-Catherine à Malines, entre les années 1590 et 1609. L'un d'entre eux, Jacques, baptisé le 13 août 1595, succéda à son père dans l'art. Il se maria avec Guillemette Verwyen, dont il eut, depuis 1620 jusqu'à 1626, trois descendants inscrits aux registres baptistaires de Saint-Rombaut. Guillemette fut enlevée par la peste le 1er février 1626, étant en couches. Stevens entouré d'enfants en bas-âge, se hâta de reconstituer son ménage; dès le 2 juillet 1626 il conduisit à l'autel à Sainte-Catherine, Agnès Bisschops, fille unique et orpheline de Henri, peintre, et d'Elisabeth Coppens. Maître Jacques connaissait de longue date les mérites de sa jeune épouse, dont il avait géré les intérêts en qualité de tuteur [3]. Il mourut à Malines le 25 février 1662.

[1] De Meyer, *Gedenckschriften... van Mechelen*, p 121.
[2] Adhéritances, 24 septembre 1630.
[3] Chambre pupillaire, 23 mai 1626.

Jean Stevens, frère de Jacques II qui précède, fut baptisé à Sainte-Catherine le 1er novembre 1595. Membre de la gilde de Saint-Luc, il apposa son nom à la requête présentée par le métier à la ville en 1619. Il épousa Claire van Woluwe, qui était veuve avec deux enfants mineurs, le 14 janvier 1627 [1]. Ce peintre habitait à Anvers, lors du décès de son père.

Antoine Stevens, dit Stephani, petit-fils de Pierre Stevens I, était un habile peintre à l'huile, qui se fixa, en 1644, à Prague, où il mourut en 1672 [2]. Antoine est aussi connu sous le nom d'Antoine Stevens de Steinfels.

Kilian grava, d'après son dessin, une thèse : *Promotio magistralis in universitate Pragensi*, 69 *Baccalaureorum*, *anno* 1661; et une planche représentant *un Prêtre et le saint Sacrement*, grand in-folio, 1665.

Son fils, peintre de fresques, mourut au commencement du XVIIIe siècle [3]. Paul Stephens, excellent peintre à Prague, y peignit, en 1674, un *Saint Norbert*, pour le séminaire des Prémontrés, à raison de 30 florins, et deux saints du même ordre, *Saint Jacques* et *Saint Adrien*, que Jérôme von Ibirnheim, abbé de Strakow, donna au séminaire [4].

Jean Jacques Steinfels peignit, en 1695-1698, dans le couvent de Waldsassen [5]. Il paraît être le même que le graveur sur cuivre Jean Jacques Stevens, qui produisit une grande colonne expiatoire, érigée après la peste de Prague sous Charles VI. On lit sur la gravure : alibrandi inv.

[1] Chambre pupillaire.

[2] Fusslis *Algemeine Kunstler Lexicon*.

[3] *Neue Bibliothek der schönen Wissenschaften und freie Kunste*, vol. XX, p. 149, et D'Obrowsky, *Böhm litteratur*, I, p. 228.

[4] *Annales collegii Norbertini Pragensis*, t. I.

[5] Dlabacz, *Allgemeines historisches Kunstel lexicon für Böhmen*, 2 vol. in 8o. Prague, 1815.

J. J. STEVENS. SC. S. GR. On le croit fils du peintre de fresques. En 1694, il fit baptiser dans l'église de Saint-Wenceslas, à Prague, une fille sous le nom de Catherine Constance. En 1695, il s'engagea par contrat à peindre de grands tableaux dans le chœur de l'abbaye de Waldsassen, en Bavière. Les grands tableaux représentent l'histoire du couvent, fondé, d'après la légende, par saint Jean l'Évangéliste. Il y exécuta aussi des tableaux de moins d'importance. En 1696, il peignit les saints de l'ordre et prit l'engagement de décorer l'église, au prix de 1500 florins et 6 ducats. L'œuvre fut achevée en 1698 [1]. Un acte de Prague l'intitule « Consul Pragensis. »

Les annales artistiques de l'Allemagne mentionnent plusieurs personnages du nom de Stephani : Georges Herman Stephani, graveur, né à Ansbach en 1579; Chrétien Abraham Stephani, mort à Dresde en 1764, graveur de médailles du roi de Pologne; Jean Chrétien Stephani, tailleur de pierres précieuses de l'électeur de Saxe, mort à Leipzig en 1784; Jean Michel Chrétien Stephani, peintre à Leipzig en 1720. Peter Stephens, probablement d'origine anglaise, l'auteur du portrait de la reine Marie Béatrice d'Angleterre.

Louis Toeput.

Cet artiste, que recommande Van Mander, vit le jour à Malines vers 1550. Pendant que l'écrivain rédigeait ses biographies d'artistes, en 1604, Toeput travaillait à Trévise, mais il habita aussi Venise.

[1] Notes tirées de l'*Histoire de Waldsassen*, par BRENNER.

Sa spécialité était le paysage, tout en s'essayant également dans les sujets d'architecture, les scènes de marché et de cuisine. Toeput semble s'être occupé avec succès de littérature flamande. Ses productions artistiques se distinguaient autant par le dessin que par le coloris, malheureusement elle ne sont pas parvenues jusqu'à nous.

(*Pour être continué*).

Emmanuel Neffes.

LA FLANDRE AU XIV^e^ SIÈCLE.

Pendant le XIV^e^ siècle, la situation politique de la Flandre resta au fond la même que dans le siècle précédent, surtout au point de vue de la politique extérieure; le pays continua à être gouverné par ses comtes *par la grâce de Dieu,* relevant partie de la couronne de France, partie de l'empire d'Allemagne.

Le lien féodal entre les comtes et les rois d'Angleterre, dont il a été si souvent question dans les deux siècles précédents, et qui avait alors compliqué si singulièrement les devoirs féodaux des comtes, s'efface; nous en perdons complétement la trace sous Gui de Dampierre, et il n'en est plus fait mention qu'une seule fois d'une manière assez vague en 1330 sous Louis de Nevers [1].

Quant à la situation intérieure du pays, ce siècle fut une période de luttes continuelles entre deux principes, le principe démocratique et le principe aristocratique; le peuple d'un côté, le comte et l'aristocratie de l'autre, descendirent dans l'arène, s'épuisant en luttes sanglantes et déplorables avec des alternatives de succès et de revers, au grand préjudice du pays, dont ils finirent par compromettre la prospérité.

Nous avons assisté, dans le siècle précédent, au commencement de ces luttes. Le peuple rassemblé dans les villes (et

[1] Voir notre *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre au moyen âge,* p. 297, note 3.

par le peuple nous entendons la bourgeoisie et les métiers), avait tantôt acheté, tantôt obtenu du prince des concessions de priviléges qui, joints aux richesses acquises dans le commerce, avaient fait de lui une puissance redoutable; la noblesse, jalouse de cette suprématie, devint l'adversaire du peuple; accoutumée à avoir le dessus, elle ne pouvait souffrir sans dépit ce pouvoir d'hier devenu rival et qui pouvait finir par arriver à une supériorité réelle.

Le comte, dont l'autorité se trouvait souvent enrayée par la puissance de la noblesse, fit longtemps cause commune avec le peuple, afin de l'élever comme une barrière devant les empiétements des grands seigneurs. Le peuple était l'allié naturel du souverain, le principal soutien de sa couronne; aussi longtemps que le souverain eut la masse de la nation pour lui, il ne dut craindre ni pour sa personne ni pour sa puissance; le dévouement des masses est toujours et plus intelligent et d'une utilité plus grande pour l'autorité supérieure que celui des fractions ambitieuses ou réactionnaires. Quant à l'aristocratie, elle voulut avoir l'appui d'une force redoutable, et le trouva dans le roi de France, suzerain despote et jaloux de la grandeur et de la puissance du comte de Flandre.

Cette complication d'intérêts, qui devait être la source de bien des difficultés, de bien des conflits, se prolongea jusqu'aux premières années du XIV^e^ siècle.

Les comtes changèrent alors de conduite et compliquèrent encore la situation, en la rendant plus tendue et plus dangereuse. Eux dont l'intérêt était de chercher leur force dans le peuple, ils se rangèrent du côté du roi de France, dont la politique avait réussi au moyen d'alliances bien combinées et de services habilement rendus, à les attirer complétement dans leur parti.

Le peuple, se voyant abandonné par son appui naturel, et ayant toujours en vue ses intérêts immédiats et les

besoins de son commerce, se tourna davantage vers l'Angleterre, sa vieille alliée, tout en s'efforçant de conserver sa neutralité, mais une neutralité armée, dans les grandes querelles entre ses deux puissants voisins, querelles qui furent un des épisodes les plus marquants de tout le XIV^e^ siècle.

Jusqu'ici les divisions politiques de la Flandre n'avaient eu qu'une importance restreinte dans les limites de son territoire; elles acquirent dès ce moment un intérêt tout-à-fait international, et l'alliance comme la neutralité de nos puissantes communes fut l'appoint dans la balance de l'équilibre de l'Europe occidentale.

Cette situation dura pendant la plus grande partie du XIV^e^ siècle, aussi longtemps que le comté eut ses souverains particuliers; quand la fille du dernier comte eut épousé le duc de Bourgogne, la face des choses changea et la puissance populaire n'eut plus que quelques réveils quasi galvaniques, après lesquels elle tomba dans l'impuissance; l'aristocratie partagea son sort : dans les premiers temps de l'âge moderne, on ne voit plus agir qu'un seul pouvoir, le souverain, qui a tout centralisé, tout réuni en lui.

La tendance générale des esprits vers l'indépendance démocratique, pendant toute cette période, n'est pas particulière à la Flandre, elle est un signe du temps. Seulement le mot d'ordre partit de nos communes et fit le tour de l'Europe occidentale. Chez nos pères, cet esprit d'indépendance s'était manifesté depuis longtemps, je dirai même depuis le commencement de la formation des villes; mais il n'eut pas l'occasion de se montrer avant que les comtes ne prissent une voie opposée à cette tendance et à l'intérêt de leurs sujets.

C'est à l'avénement de Philippe de Valois au trône de France et sous Louis de Nevers que le torrent populaire déborda. Depuis trente ans la Flandre avait combattu pour le maintien de ses priviléges; la conduite imprudente et impolitique de Guy de Dampierre l'avait la première poussée dans la voie des révoltes : depuis ce temps le mécontentement et le désordre passèrent en quelque sorte à l'état chronique, tandis qu'ailleurs des symptômes analogues se manifestèrent : les communes du Brabant s'étaient confédérées, celles de France étaient prêtes, le feu y couvait, et celles d'Angleterre n'attendaient que le moment propice pour agir.

Sous nos trois derniers comtes, il y eut des soulèvements presque continuels, tantôt parce que le prince violait les priviléges, établissait des impôts illégaux, c'est-à-dire qu'il n'avait pas le droit d'établir de sa propre autorité, ou parce qu'il voulait entraîner le pays dans une politique contraire à l'intérêt général.

Ces insurrections si souvent répétées donnèrent à penser à la démocratie de la France et de l'Angleterre; dans ces deux pays, le peuple avait toujours compté pour beaucoup moins qu'en Flandre; mais un jour il se crut fort et la réaction fut violente. La France s'était déjà émue sous Philippe le Bel, et à la voix du sire de Joinville, avait réclamé ses priviléges tels qu'ils étaient sous saint Louis, ensuite Paris, sous Charles VI, se souleva comme l'Angleterre; mais entre ces commotions populaires et celles de la Flandre il y eut cette différence, c'est que les Flamands, jaloux de leurs priviléges, avaient eu la force de les maintenir et de les défendre, tandis qu'en France et en Angleterre la royauté eut toujours le dessus : en Flandre, les villes étaient bien autrement fortes et puissantes qu'ailleurs; Gand seul avait 80,000 hommes en état de porter les armes, d'après le témoignage de Froissart; de pareilles

agglomérations étaient presque imprenables à une époque où l'art des siéges n'était pas parvenu au degré de perfection qu'il a atteint aujourd'hui.

Nous constaterons ici en passant un fait remarquable : c'est que les Flamands, et surtout les Gantois, souvent battus quand ils paraissaient en rase campagne, obtenaient malgré cela des conditions qu'on pourrait appeler avantageuses pour des vaincus, et cela parce que leurs seigneurs savaient bien qu'il y avait pour eux grand danger à les réduire à une résistance désespérée.

Après la défaite infligée aux Flamands à Roosebeke, le roi de France alla châtier le peuple de Paris ; la ville était trop faible pour résister à l'armée royale ; elle fut traitée en place conquise, ses priviléges furent mutilés, les chefs de la révolte mis à mort et de fortes contributions infligées en vertu de la prérogative arbitraire du monarque.

Si Charles VI, au lieu d'être vainqueur à Roosebeke, avait été vaincu, l'insurrection des Parisiens, comme dit Froissart, se fut répandue par toute la France, et toute gentillesse et noblesse eut été morte et perdue ; jamais la Jacquerie n'eut été si grande et si forte ; le roi vaincu à Roosebeke, c'était l'abaissement de l'autorité comtale en Flandre, en France, l'anéantissement de la puissance royale et de la prépondérance des seigneurs ; l'insurrection de la Flandre, qui eut pour conséquence celle de France et celle d'Angleterre, eut pu, si la chance des armes ne lui avait pas été contraire, changer complétement la face de l'Europe occidentale : la défaite de Roosebeke eut l'effet littéralement contraire, elle rendit la force à l'autorité du seigneur, fut la fin de la liberte turbulente des communes, et à quelques épisodes près, le dernier acte de cette longue suite de révoltes qui commença avec le XIV^e^ siècle.

Il est bon de faire observer que les rois d'Angleterre, qui en d'autres occasions aidèrent les mécontents de la

Flandre, ne firent rien dans cette circonstance : l'insurrection des Flamands eut à coup sûr eu des résultats beaucoup plus sérieux, si le gouvernement anglais avait consenti à la soutenir efficacement ; mais cette fois il y avait pour Richard II un danger réel à venir en aide aux Flamands ; leur fournir des secours, c'était implicitement encourager l'esprit démocratique, qui dominait déjà en Angleterre parmi les communes ; il était trop chanceux pour l'Angleterre de soulever la démocratie contre la royauté, et de créer ainsi le même danger dans son sein, et cela dans le seul but d'inquiéter la France. Cependant, pour ne pas abandonner complétement ses anciens alliés, le roi Richard fit quelques tentatives après coup, et les villes de Flandre le reconnurent comme roi de France.

L'insurrection de Paris sous Charles VI et les diverses guerres civiles de Flandre sous les trois derniers comtes, sont des événements dont on ne peut négliger l'étude : ce sont les leçons de l'histoire, des signes du temps qui déterminent la marche de l'esprit humain : les princes ont beau guerroyer de l'orient à l'occident, les grands coups d'épée qui tiennent d'ordinaire le plus de place dans les récits de l'histoire, ne sont pas les faits les plus instructifs ; ils reculent parfois les limites, mais ne font pas dévier les tendances dont ils ne sont bien souvent que les conséquences.

Il est à remarquer qu'en Flandre, le développement outre mesure du principe démocratique, conséquence de la puissance commerciale des communes et partant des métiers, ne servit qu'à entraîner en fin de compte la décadence d'un pays qui se trouvait, dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle et pendant une grande partie du XIV^e^, à la tête de l'Europe par ses richesses, son commerce et son industrie. La liberté, chez nous, dans ces siècles encore rudes, ne se montrait généralement pas sous des dehors

fort attrayants : le peuple, était-il mécontent de ses magistrats, il les massacrait ; cela s'est vu dans les villes en plus d'une circonstance.

Sous Guy de Dampierre, les révoltes partielles auxquelles le comte par son peu de caractère avait donné occasion, développèrent la force de l'élément populaire, dont la victoire de Courtrai fut le triomphe et auquel le pays dut alors son indépendance. Dans la suite, si les comtes avaient eu plus de prudence, s'étaient identifiés davantage avec la vie et les aspirations de leurs sujets, et avaient eu en un mot plus de sens politique, ils n'auraient probablement pas été obligés par deux fois de se retirer devant cet élément, tandis que par deux fois l'opposition triomphait et se voyait organisée comme un état légitimement constitué.

En France comme en Angleterre, la position du souverain vis-à-vis du peuple était toute autre : c'est ce qui évita au pays les longues guerres civiles, ainsi que les excès de la démocratie, et lui épargna la décadence qui, malgré des dehors brillants, commença pour la Flandre sous les ducs de Bourgogne.

La conséquence des tendances démocratiques, fut de donner à l'époque que nous traitons un caractère nouveau, de changer la marche des affaires, en déplaçant la force agissante. Cette force jusqu'ici avait été le seigneur, tout se faisait par lui et se passait en son nom; c'était le régime féodal.

Après la bataille de Groeninge, cette force agissante est le peuple; celui-ci a appris à connaître sa puissance; c'est lui qui a sauvé le pays, quand l'absence ou le mauvais vouloir ont mis ses maîtres hors d'état d'agir, et il vient réclamer le prix de son intervention, plus que cela, il

s'impose. L'élément démocratique domine la situation; le prince n'a plus le pouvoir d'imposer sa volonté et de la faire respecter quand même. Ce n'est plus lui, du reste, qui, la plupart du temps, comme il l'avait fait avant, défend la question du droit et de la justice; il a dévié de sa voie.

Dans le siècle précédent, les villes ont acquis une telle importance, sont arrivées à un tel degré de prospérité, grâce à l'industrie et à leurs corporations de métiers, que ce sont elles qui forment dorénavant le centre de tout mouvement politique. Quand il est question de la Flandre, on dit les bonnes villes de Gand, Bruges, Ypres et le Franc, le reste est passé sous silence; les communes rurales, bien que possédant pour la plupart leurs keures comme les grandes villes, sont comptées pour rien dans les affaires du pays; c'est l'aristocratie dans la démocratie. C'est la véritable période de liberté communale. Ce changement détermina en même temps une révolution dans l'art militaire, en remplaçant la milice chevaleresque par celle des métiers, la cavalerie par l'infanterie.

La cause du déplacement que nous indiquons, est facile à démêler pour qui veut suivre avec attention le cours des événements; elle réside dans le changement de conduite des comtes de Flandre; aussi longtemps qu'ils agirent avec le peuple et pour le peuple, ils furent puissants par le peuple et en imposèrent à leurs ennemis et à leurs suzerains jaloux : mais à partir de l'instant où ils ne devinrent plus qu'un instrument de la politique française, abandonnant la cause de leurs sujets pour des avantages plus qu'hypothétiques, ils reculent au second plan et le peuple prend leur place au premier.

Deux éléments, puissants tous deux, s'étaient trouvés en présence, deux éléments contradictoires, deux tendances incompatibles : le comte avec la France d'un côté, les communes riches et populeuses de l'autre; le comte, tou-

jours absent, inféodé à la politique française qui était complétement antipathique au peuple, et celui-ci, puissant et bien organisé, dont les sympathies étaient pour ceux qui lui faisaient gagner de l'argent et lui procuraient le bien-être. Dans cette lutte, le comte, qui n'avait pour lui qu'une partie de la noblesse, se heurtant contre les communes, qui formaient autant de républiques, devait ne pas avoir toujours le dessus.

Ici se place naturellement une remarque qui n'est pas sans importance : c'est qu'il ne faut pas considérer les révoltes et les soulèvement de la Flandre au XIV^e^ siècle comme des séditions fomentées uniquement par des brouillons ou des ambitieux, ou résultant de l'esprit mutin des populations; il faut au contraire en rechercher la cause dans un appel au droit et à la justice. Les comtes de Flandre n'avaient nullement le pouvoir de gouverner d'après leur bon plaisir; il existait entre eux et leur peuple un contrat synalagmatique pareil à celui qui existe de nos jours dans les états constitutionnels; à son avènement, le comte devait jurer de maintenir les libertés et priviléges du peuple, et celui-ci, de son côté, promettait obéissance à cette condition. Si le comte refusait de ratifier les chartes de priviléges, le peuple refusait de son côté de le reconnaître, et du moment que le prince promettait, il était lié et ne pouvait violer sa promesse sans se parjurer. Or, s'il se parjurait, quel était le recours du peuple? vers le roi de France, qui ne demandait pas mieux que de s'ingérer dans les affaires du pays pour tout s'approprier et réduire tous les pouvoirs sous sa domination? Les Flamands n'y étaient point disposés; il ne leur restait donc que l'*ultima ratio*, le recours à la force. Tel est le caractère des soulèvements du XIV^e^ siècle en Flandre; ils furent le résultat de l'union des communes contre le despotisme du comte instigué par le roi de France, qui profitait de la faiblesse et de la pusil-

lanimité du seigneur pour opprimer les sujets; ils ne furent autre chose que la guerre de celui qui exige le respect du droit contre celui qui le viole; ils furent faits par les communes qui, voyant qu'on ne voulait pas les gouverner d'après leurs chartes, où se trouvaient consignés leurs droits et libertés, s'unirent en république fédérative pour se gouverner elles-mêmes d'après ces chartes, ne repoussant le souverain qu'en tant qu'il voulait attenter à ces libertés, et prêtes à le recevoir et à se soumettre s'il consentait à gouverner sagement et à ménager les intérêts du peuple.

Nous ne voulons pas avancer toutefois que tous les incidents de ce drame civil et sanglant eurent pour mobile l'indépendance constitutionnelle; non, il y eut là des excès comme dans toute guerre de ce genre, et plus d'une fois des hommes malintentionnés profitèrent du cahos pour faire durer les troubles plus longtemps qu'il ne fallait et se livrer à toute espèce de débordements.

La puissance communale fut telle à cette époque qu'elle fit avorter une partie des plans de Philippe le Bel. Ce roi, devancier de la politique de Louis XI, voulait asservir tous les pouvoirs, les grands seigneurs, le peuple, la religion; pour ce dernier point, il réussit en attirant à Avignon un pape qui était sa créature; pour le premier, il réussit encore en grande partie, en ce qu'il mit le comte de Flandre, premier pair du royaume, tellement bas, qu'il en faisait presqu'à son bon plaisir; quant au peuple, à la puissance communale, elle se leva plus forte, obligée qu'elle était de s'appuyer sur elle-même et opposa au roi une barrière que, pendant toute cette période, aucune autorité ne renversa. Tout ce que Philippe le Bel parvint à faire, ce fut d'appauvrir la Flandre en la livrant aux usuriers.

Ce qui faisait en partie la force de nos communes, c'était leur organisation puissante, tant civile que militaire. Les franchises de leur échevinage en faisaient de vérita-

bles états populaires, pouvant se gouverner eux-mêmes, se passer les uns des autres et même du prince; la rigueur des pénalités entretenait l'ordre au-dedans, autant que cela se pouvait à une époque aussi reculée; la division des villes en circonscriptions militaires et l'organisation des métiers, ainsi que leur hiérarchie, donnaient à nos cités marchandes et industrieuses l'apparence d'un camp où tous les soldats courent aux armes au premier son du clairon.

La commune jouissait, dans certaines mesures, du pouvoir législatif et exécutif, d'une autorité judiciaire et militaire; ses armées défendaient les droits de la commune et ceux du prince, mais n'étaient pas levées par celui-ci.

Quant aux institutions juridiques, les sources du droit furent les mêmes au XIV^e^ siècle que dans le siècle précédent; elles résidèrent dans les keures et le droit coutumier non écrit. Seulement pendant cette époque, on réunit dans quelques villes les dispositions de ce droit, en y joignant certaines décisions judiciaires; ces annotations, qui furent conservées et augmentées peu à peu, servirent en partie à la rédaction des coutumes homologuées du XVI^e^ siècle.

Nous avons dit qu'une des conséquences de la situation des partis en Flandre, fut de rapprocher le peuple, c'est-à-dire les masses, de l'Angleterre, leur ancienne alliée. Au point de vue de la politique européenne, cette conséquence fut à coup sûr la plus grave.

C'est surtout depuis le règne d'Édouard I^er^ que les intérêts des rois anglais sur le continent augmentèrent d'importance, et que ces princes cherchèrent davantage à s'attacher chez nous le seigneur et le peuple. Ils ne négligeaient aucune occasion pour tâcher de contracter des alliances matrimoniales entre leur maison et celle des com-

tes de Flandre; la politique française et sa prépondérance sur le continent firent toujours échouer ces projets. Des tentatives de ce genre avaient déjà été faites sous Jeanne de Constantinople, puis sous Guy de Dampierre; plus tard, sous Louis de Nevers, Edouard III voulut mettre sa fille sur le trône de Flandre en la mariant à Louis de Male ; ce projet fut agité plusieurs fois et n'aboutit pas. Enfin le même roi tenta l'impossible afin d'obtenir la main de l'héritière de Louis de Male pour un de ses fils, et faire passer ainsi le comté de Flandre dans la maison des Plantagenets; ce projet, s'il eût réussi, eut pu changer toute la situation de l'Europe occidentale, mais la politique française en empêcha de nouveau la réalisation.

La Flandre était un joyau si tentant, que la France et l'Angleterre se la disputèrent souvent, et son alliance était tellement précieuse dans la situation où étaient ces deux grands pays, que tous deux mettaient tout en œuvre pour l'obtenir. Le roi de France, qui disposait de tous les moyens de coercition et ne se faisait pas faute d'en user, lorsque la persuasion ne réussissait pas, ne parvint jamais, pendant le XIV^e^ siècle, qu'à avoir le comte de son côté ; les communes, la force vitale du pays, se séparèrent de lui du moment que le comte voulut suivre une voie contraire à leurs vues.

Edouard, lui qui n'avait aucun moyen de droit à sa disposition, eut toujours les masses pour lui, par la raison que dans l'alliance anglaise il y avait pour la Flandre une question vitale qui dominait toutes les autres, celle de la prospérité commerciale du pays. C'était moins l'alliance avec l'Angleterre pour l'Angleterre elle-même que demandaient les communes, que les moyens d'alimenter leur commerce et leur industrie, en même temps que le maintien de leurs priviléges, menacés sans cesse par le roi de France. Ce n'était pas non plus afin d'aller guerroyer sous

les bannières anglaises et combattre suzerain et comte; mais ce qu'elles ne cessaient de demander aussi, c'était le maintien et le respect de leur neutralité.

Quant au comte, homme-lige du roi de France, il devait combattre avec lui, et n'eût-il pas dû le faire en vertu de son lien féodal, il l'eut peut-être fait par sympathie; pour les communes, elles ne descendirent dans l'arène qu'à la dernière extrémité.

Ce fut la politique de Jacques van Artevelde seule, qui parvint à faire changer leur attitude dans le conflit entre la France et l'Angleterre. Sentant que son pays avait plus d'intérêt à se concilier cette dernière puissance, et voyant dans Edouard III le défenseur des libertés communales, le sage-homme engagea le roi anglais à se déclarer roi de France; dès lors ce n'était plus Philippe de Valois qui était le suzerain de la Flandre et du comte, mais Edouard, et du moment que le comte ne lui rendait pas hommage, le suzerain avait le droit de confisquer sa seigneurie et de délier ses sujets de leur serment.

Il est étonnant seulement que l'empereur d'Allemagne, suzerain d'une partie du comté de Flandre, se contenta d'assister toujours de loin et en simple spectateur à toutes ces luttes sanglantes, car il est fort rare qu'on voie poindre la plus simple intervention de sa part.

Comme nous avons dessein de nous occuper dans un ouvrage spécial de l'histoire des institutions politiques et juridiques de la Flandre pendant le XIV^e^ siècle, ces remarques sur la situation politique du pays peuvent en quelque sorte servir d'introduction à la matière, qui est fort étendue. Warnkœnig et son savant traducteur Gheldolf, ont traité ce sujet dans cinq volumes, et se sont arrêtés à l'année 1305; notre matière est relativement moins vaste, en ce qu'elle embrasse une époque moins étendue, qu'il y a

des parties traitées par nos devanciers que nous pouvons négliger, enfin que nous n'avons à faire l'histoire que des transformations ou des changements de détail survenus dans la constitution du pays, au lieu de raconter les origines de toutes les institutions. Seulement, nous avons à parler de l'époque la plus tourmentée, la plus dramatique de notre histoire. Nous n'aurions peut être pas osé aborder cette tâche, sur laquelle nous avons depuis longtemps de nombreuses notes, si nos plus savants amis ne nous avaient vivement engagé à le faire.

Émile Varenbergh.

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE DE L'ANCIENNE ABBAYE DES PRÉMONTRÉS,

A NINOVE.

L'église de l'ancienne abbaye des Prémontrés de Ninove a été jusqu'ici à peu près complétement oubliée par ceux qui s'occupent de l'histoire des beaux-arts en Belgique; à peine quelques lignes lui ont été consacrées dans les *Délices des Pays-Bas;* cependant elle ne mérite pas cet oubli, car elle est remarquable par la richesse de son ameublement et les nombreuses œuvres d'art qu'elle contient; à l'étranger, elle est peut-être mieux connue qu'en Belgique, se trouvant mentionnée avec éloge dans les *Guides anglais,* vade-mecum des touristes.

Le but de cette notice n'est pas d'en donner une description détaillée; je me suis borné à reproduire quelques notes, relatives à sa construction et aux œuvres d'art qu'elle contient, que j'ai trouvées parmi les chartes de l'abbaye. Ces notes, qui ont été prises au milieu du siècle passé, sont écrites en flamand et d'une manière assez obscure, je les ai traduites et j'ai tâché de les rendre plus claires, mais sans rien changer à ce qu'on y disait relativement au nom des peintres et des sculpteurs qui ont été employés dans les travaux de l'église; c'est ce qui en forme la partie la plus intéressante.

L'extérieur de l'église n'a rien de remarquable, surtout quand on la voit du chemin de fer, que l'on a eu la malheureuse idée de faire passer pour ainsi dire à ses pieds; l'aspect n'en est pas heureux; le plan général ressemble à celui adopté pour la construction de la belle église de l'abbaye de Grimberghe, qui appartenait au même ordre monastique, mais celle-ci la surpasse de beaucoup par son aspect imposant; la tour est placée également derrière le chœur de l'église, ainsi qu'un dôme au milieu du transept. Le portail de l'église de Ninove est très-simple [1], et l'on est surpris, en pénétrant à l'intérieur du bâtiment, de la richesse et de la profusion des ornements qui l'embellissent. L'église à l'intérieur offre de belles proportions; le chœur, comme dans la plupart des églises de Prémontrés, est très-grand, il est éclairé par trois fenêtres latérales; il y a en outre une fausse fenêtre, qui donne dans de petites chapelles bâties à côté du chœur, mais qui ont leur entrée dans le transept; celui-ci est un peu plus large que l'église. Quatre colonnes carrées soutiennent le dôme, elles se trouvent sur la ligne des colonnes qui séparent la grande nef des nefs latérales; les colonnes de la nef sont rondes, en pierre blanche et elles supportent des arceaux en plein cintre; les voûtes de l'église sont aussi en pierre. Toute l'église est ornée de boiseries, servant de cadres aux bas-reliefs et aux tableaux qui la décorent. Quoiqu'on ne puisse se garder d'admirer le riche et harmonieux ensemble de l'ameublement, on ne peut nier que cette décoration ne soit un peu théâtrale; c'est un défaut de l'époque; il ne choquait pas nos pères.

L'abbaye de Saint-Corneille et de Saint-Cyprien, à Ninove, a été fondée, en 1137, par Gérard, dit le Coné-

[1] Le portail donne dans la cour d'une brasserie, et l'on se sert maintenant d'une porte latérale pour entrer à l'église.

table, seigneur de Ninove; l'église primitive, bâtie au XII^e^ siècle, avait subi diverses modifications, notamment au XV^e^ siècle; la vue en a été reproduite dans l'œuvre de Sanderus, mais il est difficile de s'en rendre compte d'après le dessin qu'il en donne [1]. Sanderus dit que ce fut l'abbé Jean David, mort en 1636, qui posa les fondations de la nouvelle église, ceci est conforme à la date donnée par la notice que je publie ici; mais la chronique de Ninove [2] dit que ce fut l'abbé Chrétien Roelofs qui fit poser les fondations du chœur, du transept et du commencement de la grande nef de la nouvelle église, le jour de Saint Norbert, en l'année 1640; ces premiers travaux étaient terminés en 1642. Comme on le verra plus loin, les travaux furent interrompus à différentes reprises, car l'édifice ne fut achevé qu'en 1718.

L'abbaye se trouvait anciennement en dehors de la ville, plus tard elle fut incorporée dans ses murs. Il y avait avant la révolution française une autre église, dédiée à la Sainte Vierge, qui servait de paroisse aux habitants de la ville; elle n'existe plus maintenant.

Le Révérend Seigneur Jean David, trente-neuvième prélat de l'abbaye de SS. Corneille et Cyprien, près de Ninove, ayant été nommé syndic de l'ordre des Prémontrés, la vingt-troisième année de son gouvernement, se rendit à Rome en 1626, pour aplanir les difficultés qui s'étaient

[1] Dans l'édition de la *Flandria illustrata*, imprimée à La Haye, en 1735, on a reproduit la vue de l'ancienne église; on n'y dit rien de la nouvelle église, sauf que ce fut l'abbé Jean David qui en posa les fondations. Dans l'édition flamande du même ouvrage, imprimée la même année à La Haye, on dit que l'église a été rebâtie en 1718. Dans cette édition on a supprimé la description de l'abbaye, ainsi que celle des autres abbayes de la Flandre.

[2] V. De Smet, *Corpus chronicorum Flandriae*, t. II.

élevées au sein de l'ordre [1]; il rapporta de Rome, en 1628, le plan de l'église abbatiale actuelle, dont il commença les fondations en 1635; il mourut l'année suivante. Son successeur, Chrétien Roelofs, reprit ce travail en 1640, et en 1654 les murs de l'église avaient atteint une hauteur de 20 pieds. En 1660, le prélat Jean Nevius passa un contrat avec maître Egide Van Waesberghe pour l'achèvement du chœur et des nefs; mais le travail fut interrompu [2] et ne fut repris qu'en 1718, sous la prélature de Ferdinand Van der Haege, et continué sans interruption jusqu'à son achèvement. En 1724, l'église fut bénite par le prélat de Ninove, et elle fut consacrée en 1727 par S. E. l'archevêque de Malines.

Le dessinateur ou architecte du maître-autel est Van der Haegen, né à Bruxelles, sculpteur renommé [3]; il le décora de deux petits bas-reliefs, en forme de médaillons, dont l'un représente la *Samaritaine*, l'autre le *Prophète Elie dans le désert*, nourri par un corbeau. Le maître-autel, ainsi que les sculptures, furent marbrés par Tournair, de Malines. Aux deux côtés de l'autel, dans le sanctuaire, on plaça deux grands bas-reliefs en marbre; l'un, celui de droite, représente *la Sainte-Cène*, l'autre *les Pâques des Juifs;* c'est une œuvre de Bergé, de Bruxelles, sculpteur renommé [4]. A côté de ces bas-reliefs il y a une autre

[1] C'est ainsi que commence la notice intitulée : *Beschryvinge der abbatiale kerck van de HH. Cornelius en Cyprianus, nevens Ninove.*

[2] Cette longue interruption est due sans doute aux embarras financiers, causés par la mauvaise administration du temporel de l'abbaye, sous la prélature de l'abbé Nevius ou de Neve (De Smet, *loco citato*).

[3] Il ne peut être question ici de Charles G. Van der Haeghen, fils de J.-B., qui est né en 1735. Peut-être est-ce son père?

[4] Jacques Bergé, né à Bruxelles le 15 mai 1693, a beaucoup travaillé pour l'église de Ninove, mais il est fort inégal dans ses travaux; à côté d'œuvres très-remarquables il a produit quelques travaux très-faibles, comme, par exemple, les statues de femmes couchées sur les sarcophages du chœur de l'église; on peut dire la même chose du bas-relief que ce sculpteur a fait pour le fronton de la cour du Palais de Justice à Bruges.

œuvre de Bergé : deux grands sarcophages en bois sculpté, sous une arcade. Une femme à moitié couchée sur chacune des tombes, accompagnée de génies qui se tiennent debout à ses pieds, symbolise, l'une *le Temps*, l'autre *l'Éternité*. L'arcade a pour couronnement un Saturne, image de la mort; au-dessus se trouvent les armoiries de l'abbé d'un côté et celles de l'abbaye de l'autre. Le chœur tout entier est lambrissé de marbre. On descend ensuite deux marches et on trouve, d'un côté, la porte qui servait aux chanoines quand ils venaient au chœur, et de l'autre côté, une porte devant laquelle était placée la lampe du Saint-Sacrement. Le chœur des chanoines est placé deux marches plus bas; on y a remis les stalles de l'ancienne église, elles sont en bois sculpté. Ces stalles ont sans doute été faites sous l'administration de l'abbé David, qui s'occupa beaucoup de l'embellissement de son église.

Au bas de ces dernières marches se trouve un lutrin fixe en marbre; cette œuvre de sculpture remarquable est due également au ciseau de Bergé; le pupitre est surmonté de deux anges portant les emblèmes des vertus théologales [1].

A l'entrée du chœur on voit les statues, de grandeur naturelle, d'Adrien Peckan et Jacob Lacop, deux des martyrs de Gorcum; elles ont été sculptées par Bouchet, d'Anvers [2]. On a placé récemment dans le chœur un lutrin mobile, retrouvé dans les combles et qui ne manque pas d'un certain mérite : un ange, en bois sculpté, à peu près de grandeur naturelle, soutient le pupitre pour le livre de l'Évangile. Cette œuvre date du siècle passé.

De chaque côté du chœur on trouve deux petites cha-

[1] On attribue ce lutrin à Duquesnoy, dont il est digne. Il est malheureusement endommagé.

[2] La *Biographie nationale* mentionne trois graveurs anversois du nom de Bouchet, mais pas le sculpteur.

pelles latérales, qui ont leur entrée dans le transept; elles ont été décorées d'après les dessins de Van der Haegen, de Bruxelles. L'autel de la chapelle de la Vierge est orné d'un tableau de la *Nativité*, peint par Van Orley; les murs sont recouverts d'une belle boiserie, dans laquelle sont enchâssés deux tableaux; celui de droite représente *le Mariage de la Vierge*, celui de gauche *la Présentation de Notre-Seigneur au temple*. Le tableau d'autel de la seconde chapelle, peint par De Crayer, représente *le Martyre de saint Janvier*, les tableaux qui garnissent le mur, ont pour sujet l'un, *la Présentation de la Sainte Vierge au temple*, et l'autre, *la Vierge venant pleurer au temple la mort de son divin Fils*.

En descendant dans le transept, on retrouve encore une boiserie du même genre que celle des petites chapelles; au-dessus de l'autel qui occupe de chaque côté le fonds du transept, on a élevé un grand portique, dessiné et sculpté par Verhaegen, de Malines [1]; l'un représente *le Triomphe de la Vierge*, l'autre *Saint Norbert triomphant de l'hérésiarque Tanchelin;* au sommet du portique on voit deux anciens tableaux, attribués à Antonio Van den Heuvel; l'un représente *le Christ en croix*, au moment où Longin le perce de sa lance; aux pieds de la croix se tiennent la sainte Vierge, saint Jean et la Madeleine; l'autre, *Jésus-Christ au Jardin des oliviers*. Cette description, que j'emprunte à la notice sur l'église, n'est pas tout-à-fait exacte; les tableaux y sont, mais le haut de l'autel est formé d'une grande pyramide, sur laquelle se trouvent, d'un côté, deux anges soutenant la croix, l'un des deux anges porte sur les bras l'Enfant Jésus qui veut embrasser la croix; de l'autre côté, deux anges portent la croix sur laquelle est attaché le Christ.

[1] Voyez sur le peintre Verhaegen l'*Inventaire historique des tableaux de Malines*, par E. Neeffs.

La boiserie du transept sert de cadre à quatre tableaux de la *Passion,* peints par Antonio Van den Heuvel; le premier, du côté de l'Évangile, représente *le Christ couché sur la croix,* pendant qu'on lui perce les membres pour l'y clouer; le second, *le Christ succombant sous la croix;* du côté de l'Épitre, les sujets des tableaux sont : *le Couronnement d'épines* et un *Ecce homo* [1]. Dans le transept, il y a encore deux tableaux pendus du côté du chœur, mais dont on ne dit rien dans les notes citées, un *Saint Corneille* et un *Saint Cyprien.* A l'intersection du transept et de la grande nef on trouve deux confessionnaux sans grande importance.

Le transept était fermé anciennement par un banc de communion en bois, sculpté par Van der Haegen; il était orné de huit bas-reliefs, retraçant des sujets tirés de l'Ancien Testament; le premier, du côté de la Chaire de vérité, représente *l'Offrande de Melchisedech,* puis *le Sacrifice d'Abraham, la Manducation de l'Agneau pascal, la Pluie de manne dans le désert, l'Érection du serpent d'airain, le Prophète Élie encouragé et nourri dans le désert par un ange, les Pains de proposition posés par Moïse dans le tabernacle;* le huitième représente le *Retour de l'Arche d'alliance dans le pays d'Israël.* L'église de Ninove ne possède plus que la moitié du banc de communion, l'autre moitié a été transférée dans l'église de Lennick-Saint-Martin. Le banc de communion se trouve maintenant placé dans le chœur.

Les murs des nefs latérales sont lambrissés d'une belle boiserie, sculptée par Verhaegen, de Malines; elle contient alternativement un bas-relief et un tableau; ceux-ci sont aux nombre de quatre ; il y a trois bas-reliefs entiers, plus

[1] Antonio Van den Heuvel, dit Don Antonio, né à Gand, était un élève de G. De Crayer.

deux à chaque extrémité, à moitié engagés dans le mur ; on y a représenté des épisodes de la vie des deux patrons de l'église, saint Corneille, pape et martyr, et saint Cyprien, martyr et évêque de Carthage [1]. La vie de ce dernier est reproduite du côté droit de l'église, qui était le côté donnant sur l'abbaye. L'élection de saint Corneille au trône pontifical est reproduite dans le demi-bas-relief qui se trouve au fond de l'église contre le grand confessionnal. — Puis le sacre de saint Corneille par seize évêques (tableau). — Le second bas-relief représente une assemblée de prêtres, parmi lesquels se trouvent cinq évêques, convoquée par saint Corneille pour recevoir l'abjuration de Novatius, ou bien sa réconciliation avec l'évêque Trophime, qui avait sacrifié aux idoles. — Saint Corneille, aidé de Liccina, fait enlever des Catacombes les corps de saint Pierre et de saint Paul, et les fait déposer dans un endroit plus convenable. — Saint Corneille, appelé devant le juge pour témoigner de sa foi, est condamné à l'exil. — Bannissement de saint Corneille. — Saint Corneille, rappelé de l'exil, est battu de verges garnies de boules de plomb. — Il est décapité. — Le dernier bas-relief représente l'ensevelissement du corps de saint Corneille par les prêtres, aidés de Liccina.

Dans le premier bas-relief, au fond de l'église de la série en face, on a représenté saint Cyprien distribuant ses biens aux pauvres, après qu'il avait été reçu cathécumène. — Ensuite son élection au siége épiscopal de Carthage et son sacre. — Son exil en Thrace. — A son retour à Carthage, saint Cyprien est arrêté dans son jardin par deux officiers. — Saint Cyprien est visité par des chrétiens, qui se disputent ses reliques. — Il est condamné à

[1] Sanderus dit qu'en l'honneur de ces deux patrons on avait bâti deux tours à l'ancienne église.

avoir la tête tranchée. — Il se rend au lieu de l'exécution au milieu d'une foule de fidèles. — Décapitation de saint Cyprien. — Son enterrement.

Ces tableaux sont de différents maîtres, malheureusement on n'indique que leurs noms, sans mentionner l'œuvre de chacun. Smeyers, de Malines, en a peint deux; Millé et D'Hont, de Bruxelles, chacun deux également; on n'indique pas l'auteur des deux autres tableaux [1].

La tribune et les orgues sont placées au fond de l'église, au-dessus de l'ancienne porte d'entrée; le portique et le buffet d'orgue richement sculptés, sont l'œuvre de Van der Haeghen, de Bruxelles, qui en a fourni les dessins. Les orgues ont été faites par Forceville, de Bruxelles. De chaque côté de la porte il y a deux confessionnaux d'un dessin monumental, ornés de statues; l'un, celui de gauche, a été sculpté par Verhaeghe, de Malines, et l'autre par Koninckx, de Bruxelles [2].

L'église de Ninove a perdu, en 1797, un de ses plus beaux ornements, la Chaire de vérité, qui se trouve maintenant dans l'église de Saint-Pierre, à Louvain; c'est encore une œuvre de Bergé [3]. Dans le bas, le sculpteur a représenté saint Norbert, terrassé par la foudre; cet objet d'art est trop connu et a été trop souvent décrit pour que je m'y arrête. Cette Chaire de vérité a été remplacée par une autre en bois de chêne, qui n'offre que très-peu d'intérêt.

Après avoir examiné chaque objet en détail, en jetant

[1] Gilles-Joseph Smeyers, le jeune (1694-1771). Ce peintre s'est occupé également d'œuvres littéraires. Il y a eu plusieurs peintres du nom de Millé ou Millet, je ne sais duquel il s'agit ici; je ferai la même observation pour les D'Hont ou De Hont.

[2] Koninckx ou Koninex était un élève de Bergé.

[3] Voy. Van Even, *Louvain monumental*. — L'article de M. De Busscher sur Bergé, dans la *Biographie nationale*.

un coup-d'œil général sur l'intérieur de l'église, on ne peut se garder d'admirer le plan qui a présidé à sa décoration et l'harmonie que présente la réunion de ces objets d'art. Aussi peut-on dire que sous ce rapport l'église de Ninove est une des plus remarquables de la Flandre.

Les bâtiments de l'abbaye n'existent plus qu'en petite partie; ils avaient été rebâtis en entier vers 1780 par l'architecte Simoens, de Gand, sur les plans de Dewez [1].

T. Cte de Limburg-Stirum.

---

[1] Il y a une vue de ces bâtiments dans l'*Atlas Goetghebuer*, à la Bibliothèque de Gand.

Les questions d'Archéologie

DEVANT LE PARLEMENT BELGE.

Il est assez rare de voir les assemblées politiques et législatives s'occuper de questions scientifiques, pour constater dans une Revue les occasions où de pareils faits se sont présentés. Nous croyons donc être agréables aux lecteurs du *Messager des Sciences* en rapportant ce qui s'est dit dans le sein de la Chambre des Représentants tant au sujet de l'emplacement des Archives de l'État à Gand, qu'à propos de la restauration de l'Hôtel-de-ville et de la vente des dalles de cuivre portant les effigies des fondateurs de l'hospice Wenemaer. Notre recueil rendra ainsi un légitime hommage à ceux de nos députés qui ont montré au sein de la représentation nationale leur sollicitude pour la conservation des souvenirs qui nous restent de l'histoire des temps passés.

Rapport *fait au nom de la Commission spéciale par M. le baron* Kervyn de Volkaersbeke, *en séance du 4 février* 1874, *au sujet de l'achat à faire par le Gouvernement de l'hospice des Orphelins à Gand, pour y établir le dépôt des Archives* [1].

Messieurs,

Votre commission spéciale a examiné le projet de loi déposé par M. le Ministre de l'Intérieur dans la séance

[1] La discussion de cette proposition a eu lieu dans la séance du 14 février et elle a été adoptée à l'unanimité.

du 20 janvier 1874, ayant pour objet d'ouvrir à son département un crédit de fr. 133,333-29 pour l'acquisition d'un local destiné au dépôt des archives de l'État à Gand.

L'Exposé des motifs signale d'abord que ces archives sont conservées dans deux locaux différents « assez éloignés » l'un de l'autre, et que cette division, incommode pour » le public comme pour l'administration, offre en outre des » inconvénients plus graves encore. »

En effet, une partie du dépôt est conservée au Palais de Justice, tandis que l'autre remplit plusieurs salles de l'hôtel du Gouvernement provincial. C'est à ce dernier local que s'applique le paragraphe de l'Exposé des motifs, où il est dit que les collections de titres y sont en quelque sorte confondues avec les archives modernes de l'administration de la province à partir de 1794, et, qu'à défaut d'un espace suffisant, on a été obligé d'empiler une partie de ces archives sur le sol et de reléguer l'autre dans les combles.

Cette déplorable situation a été signalée à diverses reprises au Gouvernement par M. l'archiviste général du royaume, à la Chambre pendant la discussion du budget de l'Intérieur de 1871 et par une pétition de feu M. Van Lokeren, archiviste honoraire de la ville de Gand, qui déclare que « ce local est tellement encombré, que la cir- » culation y devient impossible, la voie intermédiaire » entre les casiers étant obstruée par les liasses et les » registres que l'on y dépose journellement, faute d'autre » emplacement, et qui proviennent des anciens greffes et » justices du plat pays, et dont on réclame la réintégra- » tion dans un but d'utilité publique incontestable [1]. »

Le défaut d'espace et l'accroissement incessant des ar-

[1] Cette pétition est datée du 21 février 1871.

chives modernes amènent nécessairement un désordre, que les intelligents fonctionnaires préposés à la garde de ce vaste dépôt ne parviennent pas à surmonter.

Le travail du récolement et du classement ne pouvant se faire, les richesses historiques, enfouies sous d'énormes masses de documents dont le triage est impossible, sont perdues pour la science et exposées à une destruction inévitable.

Il est donc urgent, comme le dit l'Exposé des motifs, de remédier à une situation nuisible aux recherches et qui met obstacle à ce que l'un de nos plus précieux dépôts de titres soit consulté par les amis de l'histoire, si nombreux dans nos Flandres.

Afin de mieux faire ressortir l'impérieuse nécessité d'apporter sans retard un remède au mal, qui s'aggrave de jour en jour, jetons un regard sur l'histoire de ce dépôt, qui compte à juste titre parmi les plus remarquables et les plus riches du pays, tant sous le rapport du nombre des pièces qu'il renferme, que sous celui de la haute antiquité qui en caractérise une grande partie.

« Les Archives de la Flandre orientale, dit le baron de Saint-Genois, dans la préface de son *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre,* qui se composent pour la plupart des dépouilles d'institutions religieuses supprimées, sont peut-être plus précieuses encore que d'autres dépôts de la Belgique. En effet, nous ne sachions pas qu'ailleurs existe, par exemple, comme dans notre collection, un nombre aussi considérable de pièces originales antérieures à l'an 1100. Pour la seule abbaye de Saint-Pierre, il y en a quatre-vingt-quatorze, parmi lesquelles deux lettres d'Éginard, secrétaire et ami de Charlemagne, des années 829 et 840, et un diplôme du comte de Flandre, Arnoud le Vieux, de l'an 939. Parmi

les documents de l'abbaye de Saint-Bertin existe un testament autographe d'un prêtre appelé Félix, daté du 24 juillet 1744; parmi ceux de Saint-Bavon, se trouve la vie de saint Amand, écrite en 980, de la main de Notger, évêque de Liége [1]. »

Cette citation atteste l'importance des archives provinciales de la Flandre et démontre quelle lumière elles répandent sur l'histoire de ces temps reculés.

Le fonds le plus précieux de ce dépôt est le *chartrier de Rupelmonde* ou *trésorerie* des chartes des comtes de Flandre. De tout temps, ces princes attachèrent un haut prix à la conservation de ces titres, dont ils invoquaient souvent le témoignage pour soutenir leurs droits méconnus. Ce trésor était soigneusement conservé dans deux châteaux forts situés, l'un à Rupelmonde sur l'Escaut, et l'autre à Lille.

Lorsque le duc Philippe le Hardi institua par lettres patentes du 15 février 1386 (n. s.) [2] une chambre des comptes à Lille, il fit retirer du château de Rupelmonde un grand nombre de documents qui allèrent rejoindre ceux que le château de Lille possédait déjà.

Pendant l'espace de deux siècles aucun changement n'eut lieu. Le *Trésor des chartes* installé à Rupelmonde et confié à la garde de personnages considérables, demeura intact; mais, vers la fin du XVI[e] siècle, à l'époque des troubles, il souffrit beaucoup des translations continuelles qu'on lui fit faire. Pour le mettre autant que possible en sûreté au milieu des dévastations qui désolaient le pays, les États de Flandre le firent transférer à Anvers. Le précieux dépôt n'y resta pas longtemps. Vers 1578, il fut

[1] *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre, avant l'avénement des princes de la maison de Bourgogne*, par le baron DE SAINT-GENOIS.

[2] GACHARD, *Inventaire des archives de la Belgique*, t. I, p. 4.

transporté à Gand et confié à la garde des magistrats de la ville. Ceux-ci l'installèrent au Beffroi, puis à l'Hôtel-de-ville.

On comprend que pendant ces translations successives le *Trésor des chartes* essuya des pertes, qui furent sans doute assez considérables, puisque les communes du pays de Waes informèrent les États de Flandre que les *priviléges, archives, cartulaires et muniments* se trouvaient à Anvers entre les mains de particuliers.

Les États, prenant en considération que d'après les anciens priviléges il était défendu de transporter ou de laisser dans une autre province les archives qui intéressaient le comté, déclarèrent se joindre aux communes du pays de Waes et au magistrat de Gand, pour revendiquer la restitution des documents enlevés. Comme on devait s'y attendre, ces réclamations demeurèrent sans résultat.

Cependant, le local qu'on avait assigné au trésor de Rupelmonde laissait beaucoup à désirer. Comme de nos nos jours, l'espace qui lui était nécessaire faisait défaut. Il fallut le diviser. Trois locaux différents, la cathédrale, l'Hôtel-de-ville et le Beffroi lui servirent de refuge. C'est alors que le roi intervint et ordonna que le trésor des chartes serait conservé désormais dans la nouvelle citadelle bâtie par Charles-Quint. A peine Philippe II eut-il donné l'ordre d'y transférer les archives, qu'on reconnut que ce local, d'ailleurs provisoire, ne convenait pas à un dépôt de cette nature, et les documents reprirent encore une fois le chemin de l'Hôtel-de-ville et du Beffroi.

Ce ne fut qu'en 1600 que les chartes de Flandre furent réintégrées à la citadelle dans un local approprié à cette destination.

Les Français s'étant emparés de la forteresse en 1678, les archives eurent de nouveau à souffrir. Les vainqueurs

enlevèrent du *trésor* plusieurs chartes dont ils enrichirent le dépôt de Lille.

En 1716, les archives furent déposées dans l'une des salles du Vieux-Bourg ; mais, ce vieil édifice, ancienne résidence des souverains du pays, ayant été vendu, pour cause de vétusté, à un particulier, elles passèrent par décret du prince Charles de Lorraine, daté du 1er septembre 1777, dans le couvent des jésuites, dont l'Ordre avait été supprimé en 1773.

Sous le premier empire, en 1806, la trésorerie de Rupelmonde fut définitivement installée à l'hôtel de la préfecture, où elle est encore aujourd'hui.

L'*Inventaire analytique* constate que, « malgré les » pertes successives éprouvées par la trésorerie des chartes, la seule inspection des pièces analysées prouve » l'utilité qu'on peut tirer de ces documents pour l'histoire de la Flandre en particulier et de la Belgique en » général. »

Les archives de la Flandre orientale possèdent encore d'autres collections non moins importantes pour l'histoire : elles se divisent en deux grandes catégories, à savoir : les archives ecclésiastiques et les archives civiles. Les premières se composent de cartulaires, de chartes, de manuscrits et d'autres documents ayant appartenu à l'évêché de Gand, aux anciennes abbayes, aux chapitres, aux collégiales, aux prieurés, aux couvents, aux hôpitaux et aux congrégations religieuses. C'est à cette division qu'appartient le recueil de chartes et documents de l'*Abbaye de Saint-Pierre au mont Blandin à Gand*, dont un savant écrivain, feu M. A. Van Lokeren, avait entrepris la publication que la mort ne lui a pas permis d'achever. C'est là encore que l'on rencontre d'utiles renseignements pour l'histoire des sciences et des arts.

Dans la seconde catégorie il faut ranger les archives

civiles, qui comprennent les documents provenant des États de Flandre, des chatellenies, des seigneuries, des métiers et des corporations si puissantes au moyen-âge. Elles possèdent en outre une grande quantité de manuscrits, de comptes, de lettres, de pièces de toute espèce, et une belle collection de cartes et de plans dont l'inventaire a été publié en 1850 [1].

Quant aux archives du conseil de Flandre déposées au palais de Justice, elles ont une valeur historique qu'on ne soupçonnait guère, il y a vingt ans ; elle fut révélée en 1855 par feu M. Victor Gaillard, chargé du classement de ce dépôt. Ces archives abondent en renseignements sur l'histoire politique et sur des institutions peu connues, telles que l'audience du comte, la chambre légale, les tribunaux et le conseil suprême de l'amirauté, la lieutenance civile de Gand et sur le conseil lui-même, dont la juridiction s'étendait non-seulement sur le pays flamand, mais encore, dès 1521, sur le Tournaisis.

Cet aperçu historique sur les deux dépots d'archives de l'État à Gand était nécessaire pour justifier le crédit qui nous est demandé. Il démontre, à toute évidence, qu'il serait imprudent de ne pas saisir l'occasion, d'ailleurs très-avantageuse, qui se présente, de mettre un terme aux innombrables translations et aux voyages que cette magnifique collection de titres subit depuis des siècles.

L'ancien orphelinat des *Kulders*, connu également sous le nom de *Duivel-Geeraertsteen*, château de Gérard le Diable, où les archives seront réunies sous une même administration, est un bâtiment du XIII^e^ siècle, isolé des autres habitations et dont la façade la mieux conservée donne sur le Bas-Escaut. Ses salles spacieuses, voûtées

[1] P. C. Van der Meersch, *Inventaire des cartes et des plans conservés aux archives de la Flandre orientale.*

et à l'abri de l'incendie, conviennent parfaitement à leur nouvelle destination [1].

Par cette acquisition le Gouvernement assurera non seulement la conservation de ses Archives provinciales, mais encore celle d'un monument intéressant pour l'histoire de l'architecture, qui échappera ainsi au marteau, toujours levé, des démolisseurs modernes.

Votre commission, Messieurs, approuve le projet de loi à l'unanimité de ses membres et a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Président,
T. Vander Donckt.

Le Rapporteur,
Bon Kervyn de Volkaersbeke.

Annexe.

Lettre de M. Gachard, archiviste général du royaume, à M. le Ministre de l'Intérieur.

« Bruxelles, 28 mars 1873.

» Monsieur le Ministre,

» J'ai appris, avec une vive satisfaction, par les procès-verbaux de la Chambre des Représentants, que l'acquisition d'une partie des bâtiments de l'orphelinat des *Kulders,* à Gand, pour y déposer les Archives provinciales de l'État, est une affaire terminée.

» Il serait fort à souhaiter, Monsieur le Ministre, pour les raisons qui sont à votre connaissance, que l'installation des Archives dans ce nouveau local pût s'effectuer

[1] V. l'annexe.

bientôt. Pour cela il faudrait qu'on ne tardât pas à y faire exécuter les travaux d'appropriation et d'ameublement nécessaires. J'ignore si l'administration des ponts et chaussées a été chargée déjà de dresser les plans et les devis de ces travaux; si elle ne l'avait pas été encore, il me semble qu'il serait à propos d'en écrire à M. le Ministre des Travaux publics.

» Dès que je saurai qu'un ingénieur a été désigné pour tout ce qui concerne la nouvelle installation des Archives, je pourrai aller à Gand concerter, avec lui et M. d'Hoop, l'arrangement qu'il sera le plus convenable d'adopter.

» *L'archiviste général du royaume,*
» Gachard. »

Restauration de l'Hôtel-de-ville de Gand

(Séance du 14 février 1874).

M. Drubbel. — Personne assurément ne contestera l'utilité et la nécessité même des dépenses qui ont pour objet la conservation et la restauration des monuments dans le pays.

Le chiffre de 44,000 francs alloué tous les ans pour permettre au Gouvernement de subsidier à cette fin les provinces, les villes et les communes, est réellement insuffisant; toujours est-il que le Gouvernement en prend souvent prétexte pour refuser une sérieuse et équitable intervention dans des dépenses de cette nature. Il en est ainsi notamment des justes réclamations de la ville de Gand en obtention de subsides en rapport avec l'importance des travaux de restauration exécutés et à exécuter à son antique Hôtel-de-ville, réclamations dont, à plu-

sieurs reprises, j'ai déjà eu l'honneur d'entretenir verbalement M. le Ministre.

Ces travaux sont d'une importance exceptionnelle, tant au point de vue de l'art qu'au point de vue de la conservation d'un des plus beaux monuments anciens du pays; aujourd'hui que ceux de restauration et d'appropriation intérieure sont achevés, on est émerveillé du splendide résultat auquel on est parvenu; l'honorable Ministre lui-même a pu s'en assurer de *visu* lors de son séjour à Gand au mois de septembre 1872.

Voici, du reste, comment la Commission royale des monuments résume son appréciation dans un rapport au Ministre, du mois de février de l'année dernière :

« En résumé et malgré quelques critiques de détails auxquelles ne manquent jamais de donner lieu des ouvrages aussi importants, on doit constater la pleine réussite de cette grande entreprise achevée en moins de deux ans, et menée avec une célérité et une sûreté des plus remarquables.

» Parmi nos monuments civils, *il n'en est pas jusqu'à nos jours* qui aient donné lieu à des travaux aussi considérables ni aussi réussis. Par ces motifs, nous ne pouvons, M. le Ministre, qu'engager le Gouvernement à intervenir largement dans la dépense, qui se monte jusqu'à ce jour à 380,000 francs, sur laquelle la ville de Gand n'a encore reçu que 27,000 francs de subside. »

Voilà, Messieurs, l'appréciation d'hommes compétents.

Lorsqu'il y a quelques années, la restauration de l'Hôtel-de-ville fut décidée, les premiers travaux entrepris, d'accord avec le Gouvernement, sous le ministère de l'honorable M. Vandenpeereboom, ont consisté dans le rétablissement de deux cheminées monumentales et la dépense fut supportée pour moitié par le Gouvernement.

L'administration communale devait naturellement croire,

pouvait au moins espérer que cette même proportion aurait été admise pour l'intervention du Gouvernement dans les travaux ultérieurs de restauration. Cette proportion, du reste, ne s'écartait pas notablement de celle qui a été adoptée pour d'autres villes, alors surtout qu'on tient compte de la situation financière particulière de la ville de Gand, dont les charges sont énormes par suite du chiffre élevé de sa population ouvrière.

C'est ainsi qu'à Anvers, Bruges et Ypres, si je ne me trompe, l'État est intervenu pour un tiers de la dépense payable par annuités; qu'Audenarde, sur une dépense de 138,396 fr., a obtenu un subside de l'État de 68,500 fr., soit moitié de la dépense. Et tout récemment, dans la discussion de ce budget, M. le Ministre nous a appris lui-même que le gouvernement avait déjà payé de 1840 à 1872, pour la restauration de l'Hôtel-de-ville de Bruxelles, une somme de 275,000 francs, et qu'actuellement l'État intervient dans la dépense de restauration de l'aile droite du même monument pour 18,000 fr. par an jusqu'en 1877.

L'administration communale de la ville de Gand pouvait donc légitimement compter sur une large subvention annuelle de l'État.

Aussi, dès que l'emprunt contracté en 1868 le lui permit, n'hésitait-elle pas à imprimer la plus grande activité à ces travaux, comme le constate le rapport dont je viens de rappeler la conclusion.

A l'heure qu'il est, la ville y a dépensé plus de 400,000 francs.

Cependant elle a été singulièrement déçue dans son attente en ce qui concerne l'intervention de l'État. Le Gouvernement, il faut bien le dire, ne l'a guère encouragée qu'en paroles et a fait preuve vis-à-vis d'elle de la plus grande parcimonie, car il n'a contribué jusqu'ici dans cette dépense, en y comprenant le subside que je rappe-

lais tout à l'heure, accordé par l'honorable M. Vandenpeereboom, ainsi que celui de 16,400 francs accordé par l'honorable M. Delcour, que pour 44,900 francs. Dans ce chiffre est compris une subside de 23,000 francs accordé par l'honorable M. Kervyn de Lettenhove qui reconnaissait toute l'importance de ces travaux et se montrait disposé à intervenir généreusement; s'il ne prenait pas immédiatement d'engagement formel quant au chiffre des subsides à allouer ultérieurement, c'est qu'il était, à cette époque, impossible, disait-il, d'apprécier l'importance des travaux que la restauration nécessiterait et surtout d'en préciser les frais.

Mais aujourd'hui, cette raison n'existe plus. Comme j'ai eu l'honneur de le dire, la dépense déjà effectuée par la ville comporte plus de 400,000 francs; et en ce qui concerne les travaux ultérieurs, c'est-à-dire la restauration extérieure ou de la façade gothique, on peut, en comparant la surface qui reste à renouveler avec celle qui est faite et dont on connaît le coût exact, dès à présent, prévoir un chiffre de dépenses de 450,000 francs.

Or, pour avancer résolûment dans l'exécution de ces importants travaux, il importe que la ville de Gand soit fixée sur le chiffre, payable par annuités, pour lequel le Gouvernement entend intervenir dans la dépense déjà effectuée et dans celle à faire ultérieurement, pour qu'elle puisse inscrire ce subside comme une ressource assurée dans son budget.

J'engage donc instamment M. le Ministre à intervenir généreusement dans ces utiles dépenses, et c'est pour le mettre mieux à même de le faire que j'ai l'honneur de proposer mon amendement, auquel la Chambre voudra bien, j'espère, réserver un bon accueil.

Les Cuivres de l'hospice Wenemaer

(Suite de la même séance).

M. Kervyn de Volkaersbeke. — Je crois de mon devoir d'appuyer l'amendement que mon honorable ami, M. Drubbel, vient de présenter.

L'Hôtel-de-ville de Gand compte bien certainement parmi les monuments les plus remarquables du pays; depuis longtemps il est dans un état qui nécessite de grandes réparations, et j'espère bien que, cette fois, grâce à l'amendement qui vous est proposé et que la Chambre accueillera, je l'espère du moins, on pourra parvenir à sauver ce splendide édifice d'une ruine certaine.

Messieurs, la Chambre est impatiente de clore ce débat.

Mais, avant de me rasseoir, je voudrais dire quelques mots d'un autre objet et revenir dans une certaine mesure sur une partie de la discussion qui a eu lieu hier... (*Interruption*). Je n'abuserai pas des moments de la Chambre.

On a parlé hier soir de centralisation; on a cité différents faits. Eh bien, il se passe en ce moment quelque chose qui doit nécessairement être signalé à votre attention.

On s'émeut, à Gand, d'une négociation ouverte entre le Gouvernement et la Commission des hospices pour l'achat de deux plaques de cuivre qui ont une grande importance archéologique et dont la valeur n'est pas moins grande au point de vue de l'histoire de l'art.

Ce sont les deux dalles tumulaires portant l'effigie de Guillaume de Wenemaer, noble et valeureux chevalier du moyen âge, qui a laissé des traces de sa munificence et de sa charité, en fondant un hospice admirable pour la vieillesse, qui vient de tomber, hélas! et dont ces cuivres, qu'on offre de vendre à l'État, sont les seuls souvenirs qui nous restent de son généreux fondateur. Il est de la plus haute

importance et dans l'intérêt de l'art de conserver ces plaques de cuivre non dans les musées de l'État, mais dans celui de Gand.

Je désirerais donc avoir une explication catégorique à ce sujet.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, le 10 septembre dernier, la Commission nommée pour la conservation des monuments de la ville, et dont j'ai l'honneur de faire partie, adressa à l'administration communale une protestation assez longue que je ne lirai pas, mais dont je vous demande la permission de citer un passage qui vous indiquera tout le prix qu'on attache à la conservation de ces deux dalles tumulaires.

Voici ce passage :

« Les dalles tumulaires en cuivre, portant les portraits de Wenemaer et de sa femme, comptent certainement dans leur genre parmi les monuments les plus anciens et les plus précieux que possède la Belgique : elles datent du commencement du XIV^e^ siècle. Outre l'intérêt historique qui s'y rattache, ces lames de laiton ciselées, d'une admirable conservation, peuvent être considérées comme le prototype, disons mieux, comme une production même de l'art précurseur de la typographie. Elles ont servi de modèle aux monuments du même genre qui, depuis, ont été exécutés en Angleterre et qu'on cite, à juste titre, comme des pièces de la plus haute valeur, tant au point de vue de l'art, qu'à celui de l'intérêt historique.

» Le portrait de Laurent du Bois dit van den Haute, un autre bienfaiteur des hospices, est un bijou de la Renaissance, d'une forme exquise. Le lustre d'église en cuivre, qui date du XVI^e^ siècle et qui a été fait aussi pour l'hospice Wenemaer, est encore une œuvre remarquable qui a été maintes fois imitée comme un des types complets de l'art de cette époque. »

Cette protestation fut renouvelée le 4 janvier 1874.

Vous le voyez : j'ai eu l'honneur de vous le dire tout à l'heure, la Commission des hospices est en négociation avec le directeur du Musée de la porte de Hal, qui a l'intention d'acquérir ces deux cuivres.

Loin de moi la pensée de vouloir accuser l'administration communale de Bruxelles de chercher à amener dans la capitale les œuvres d'art de toute la Belgique, comme on le disait hier.

La protestation que l'honorable M. Orts a faite hier à cet égard suffit pour calmer nos inquiétudes.

Mais il n'en est pas de même des administrateurs et des directeurs des musées, au talent desquels je rends un juste hommage, mais dont je redoute parfois le zèle.

A aucun prix, Gand ne voudra laisser partir ces œuvres d'art et nous serions tentés de dire, comme l'honorable M. Van Wambeke le disait dans la séance d'hier : Qu'on vienne les prendre !

Il faut qu'on laisse aux villes leurs œuvres d'art.

Prenons-y garde, Messieurs ! Si tout ce qu'il y a de remarquable dans les villes de province devait être transporté à Bruxelles, — Anvers, Liége, Namur, Alost, Ypres, Bruges seraient bientôt dépouillés. (*Interruption.*)

Si Bruges attire aujourd'hui de nombreux visiteurs, c'est grâce aux œuvres d'art qu'elle possède encore.

M. Hagemans. — Personne ne dit le contraire.

M. Kervyn de Volkaersbeke. — Hier vous avez développé très-longuement cette idée, M. Hagemans.

M. Hagemans. — Je n'ai pas parlé de centralisation.

M. Coomans. — Vous avez même dit que les tableaux de la cathédrale d'Anvers appartenaient à l'État.

M. Kervyn de Volkaersbeke. — Pour notre part, nous ne voulons pas que les œuvres d'art qui appartiennent à la ville de Gand soient transportées à Bruxelles.

Je demande donc à M. le Ministre de l'Intérieur s'il est vrai que des négociations sont ouvertes en ce moment, entre la Commission des hospices civils et son département, pour l'acquisition de ces œuvres. S'il en était ainsi et si les négociations avaient abouti, je prierais l'honorable chef du département de l'Intérieur, de prendre immédiatement les mesures nécessaires afin que celles-ci soient rompues et que la ville de Gand puisse conserver ces dalles qui rappellent encore la mémoire de Wenemaer.

Je demande à M. le Ministre de bien vouloir nous donner des renseignements à cet égard.

M. Delcour, ministre de l'Intérieur. — L'honorable M. Drubbel a présenté des observations fort justes au sujet des travaux qui se font à l'Hôtel-de-ville de Gand. Ce monument a subi depuis quelques années des restaurations considérables dont le chiffre s'élève à plus de 380,000 francs.

Ainsi que l'honorable membre l'a dit, le Gouvernement est intervenu jusqu'à présent dans ces frais pour une somme de 44,900 francs. Le dernier subside accordé sur l'exercice 1873 s'élève à 16,400 francs.

La ville de Gand sollicite de nouveau le concours de l'État, mais le crédit de 44,000 francs porté au budget étant engagé pour l'année 1874, ce concours doit être refusé si l'allocation budgétaire n'est pas augmentée.

L'honorable M. Drubbel propose donc un amendement ayant pour objet d'élever de 20,000 francs le crédit de 44,000 francs qui figure au budget, pour mettre le Gouvernement à même de venir en aide à la ville de Gand, tant pour les travaux faits que pour ceux qui sont encore à exécuter à son Hôtel-de-ville.

Messieurs, je crois qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter, à titre permanent, le chiffre de 44,000 francs, parce qu'il répond en général aux besoins courants.

Mais je reconnais que la ville de Gand n'a pas été traitée, dans la répartition des subsides, avec la même faveur que d'autres villes du pays; je crois donc devoir me rallier à l'amendement de l'honorable membre sous les deux conditions suivantes : la première, c'est qu'il soit réduit à 10,000 francs, et la seconde, qu'il figure dans la colonne des charges extraordinaires.

Il sera satisfait par là au vœu de l'honorable membre dans une mesure convenable, et la Chambre aura à juger, l'année prochaine, si et dans quelles proportions ce subside extraordinaire peut être maintenu.

Un mot, Messieurs, en réponse à la question posée par M. le baron Kervyn de Volkaersbeke.

L'honorable membre m'a demandé à quel point en est la négociation engagée entre le Gouvernement et la Commission des hospices de Gand au sujet de l'achat de certaines œuvres d'art qui sont mises en vente, ou du moins dont l'achat a été en quelque sorte proposé au Gouvernement.

Messieurs, il est exact que M. le conservateur du Musée d'antiquités s'est mis en rapport avec la Commission des hospices de Gand, au sujet de cette acquisition.

Le prix même a été débattu, mais rien n'est décidé. Lorsque j'ai eu connaissance de l'opposition que fait la ville de Gand à la vente de ces objets d'art, j'ai pensé qu'il y aurait lieu d'examiner cette affaire très-attentivement.

Le Conseil communal de Gand a dû émettre son avis...

M. Kervyn de Volkaersbeke. — Qui est défavorable.

M. Delcour, ministre de l'Intérieur. — Le Gouverne-

ment ne pourra se prononcer que lorsque l'affaire aura été instruite par le département de l'Intérieur et de celui de la Justice, car ce dernier département doit intervenir aussi pour autoriser, le cas échéant, la Commission administrative des hospices à faire la cession.

Jusqu'à présent aucune résolution n'a été prise. L'honorable baron Kervyn peut être rassuré; le Gouvernement est seulement saisi d'une proposition et il aura soin d'examiner cette proposition au double point de vue auquel s'est placé l'honorable membre.

M. Drubbel. — J'avoue franchement que je m'attendais à plus de satisfaction de la part du Gouvernement après les observations que j'ai eu l'honneur de présenter.

Je constate tout d'abord que l'honorable Ministre de l'Intérieur reconnaît l'importance exceptionnelle des travaux déjà exécutés et de ceux restant à faire. Il reconnaît en outre, au point de vue des subsides de cette nature, que la ville de Gand a été jusqu'ici traitée avec beaucoup moins de bienveillance que les autres villes du pays.

C'est là un fait important; j'ai eu effectivement l'honneur de vous exposer que tandis que les autres villes recevaient un tiers et même la moitié des dépenses effectuées, la ville de Gand n'avait guère reçu jusqu'ici qu'un dixième de la dépense faite.

C'est après ces justes observations que M. le Ministre répond que le crédit de 44,000 francs, porté au budget, est suffisant et permettra de pourvoir aux besoins du pays entier.

Or, c'est précisément sur la modicité de ce crédit et sur les besoins d'autres localités, que le Gouvernement s'est basé pour refuser, deux ans de suite, un subside à la ville de Gand.

C'est dans de pareilles circonstances qu'on me convie à transférer la légère augmentation de 20,000 francs,

que je demande, de la colonne des charges permanentes à celle des charges extraordinaires.

Je puis, à la rigueur, consentir à la réduction de moitié de la somme que j'ai proposée; mais je ne puis consentir qu'à regret au transfert de ces 10,000 francs à la colonne des charges extraordinaires, car je demeure persuadé que le crédit ordinaire est insuffisant.

Quoi qu'il en soit, j'espère que l'honorable Ministre ne prétextera plus de cette insuffisance quand il s'agira d'intervenir équitablement et généralement chaque année dans les dépenses que la restauration de notre Hôtel-de-ville occasionne. Encore une fois, il voudra bien ne pas perdre de vue que la ville de Gand, pendant deux ans, n'a obtenu à cette fin aucun subside, car celui accordé par l'honorable M. Kervyn de Lettenhove l'a été sur l'exercice de 1870, et le dernier crédit, celui octroyé par l'honorable M. Delcour, se rapportait à l'exercice de 1873.

Je ne puis donc qu'insister de nouveau et recommander vivement à la bienveillance du Gouvernement tout ce qu'il y a de juste et d'équitable dans les réclamations de la ville de Gand.

M. Kervyn de Volkaersbeke. — Mon honorable ami vient d'exprimer ses regrets de ne pas voir accueillir son amendement par le Gouvernement comme il l'eût désiré; l'honorable membre est bien forcé de se résigner. Je suivrai son exemple.

J'en viens maintenant à la réponse que l'honorable Ministre de l'intérieur a faite à l'interpellation que je lui ai adressée.

Le Gouvernement est en négociation avec la Commission des hospices civils de Gand pour l'achat des cuivres de Wenemaer ; il est donc bien vrai que le Gouvernement fait des efforts pour acquérir les œuvres d'art qui sont la pro-

priété de la ville de Gand. Eh bien, je dois dire que le Conseil communal de Gand, — et certes quand je fais son éloge, je ne dois pas être suspect...

M. Vandenpeereboom. — Du tout.

M. Kervyn de Volkaersbeke. — ... je dois dire que le Conseil communal de Gand ne se montre nullement favorable à ce projet; la ville entière verrait avec regret le Gouvernement entrer dans cette voie, et puisque rien n'est fait, j'espère que l'honorable Ministre ne donnera pas suite aux négociations et qu'elles en resteront là.

M. Muller. — Que la ville achète les objets d'art.

M. De Lehaye, rapporteur. — Il doit y avoir un malentendu.

Je ne comprendrais pas que la Commission des hospices se permît de vendre un objet d'art quelconque sans l'assentiment du Conseil communal et du Gouvernement.

Or, d'après ce que vient de dire mon honorable ami, M. Kervyn, le Conseil communal s'est ému des négociations entamées et, si je ne me trompe, le Conseil communal est si bien d'avis que la vente ne doit pas se faire, qu'il a même émis une proposition tendante à engager le gouvernement à ne pas y consentir.

M. Coomans. — Il ne fallait pas négocier l'achat éventuel avant l'assentiment du Conseil communal.

M. De Lehaye, rapporteur. — Il est incontestable que le Gouvernement ne peut faire cette acquisition, parce que le Conseil communal a le droit de s'y opposer et qu'il s'y opposera. Toutes les craintes que l'on peut avoir de ce côté doivent donc disparaître ; les objets resteront donc dans la ville.

J'en viens à la proposition qui a été faite par mon hono-

rable ami, M. Drubbel. Il a demandé au Gouvernement de porter au budget une somme de 20,000 francs pour la restauration de l'Hôtel-de-ville de Gand. Il est certain que la dépense faite jusqu'ici par la ville de Gand pour la restauration de cet édifice dépasse de beaucoup les prévisions que ces travaux semblaient devoir entraîner.

Si on compare les sacrifices que la ville de Gand s'est imposés en cette circonstance, avec ceux que d'autres localités ont faits, il est évident que le Gouvernement n'a pas accordé le crédit auquel nous avions droit.

Je comprends l'observation qui a été faite par mon honorable ami ; mais je crois que par la proposition du Gouvernement nous pouvons atteindre le but que nous avons en vue et recevoir la somme qui nous est due.

Le Gouvernement consent à accorder une somme de 10,000 francs, à la condition qu'elle figure aux charges extraordinaires.

Rien n'empêchera que nous n'obtenions encore une part dans les charges ordinaires.

Au budget figure une somme de 45,000 francs pour les charges ordinaires. Evidemment cette somme doit être répartie entre toutes les localités intéressées du pays.

J'espère donc que le Gouvernement, faisant droit à une demande d'augmentation très-juste et très-fondée, voudra bien nous accorder ces 10,000 sur le chapitre des charges extraordinaires, et que nous recevrons encore, sur le montant des charges ordinaires, de quoi faire droit à la demande présentée par mon honorable ami, M. Drubbel.

En ce sens, je donne mon adhésion à la proposition.

On me fait observer que d'autres localités pourraient avoir à souffrir de cette répartition des subsides du Gouvernement. Je répondrai que nous pourrons incontestablement revenir l'année prochaine à la charge. Si la somme de 45,000 francs inscrite aux charges ordinaires était

insuffisante, j'espère que le Gouvernement consentirait néanmoins à nous donner le restant de la somme de 20,000 que nous n'aurions pas reçue.

— L'article est adopté.

Dans la séance du 13 mars, le Sénat a adopté à son tour cet article. La ville de Gand conservera donc ces cuivres précieux, derniers souvenirs des fondateurs d'un hospice élevé pour la vieillesse, au commencement du XIII[e] siècle [1].

---

[1] Voir sur l'hospice Wenemaer : *Messager des Sciences historiques*, année 1833, p. 64 : *Cuivres ciselés du tombeau de Guillaume Wenemaer et de sa femme*, par Jules de Saint-Genois, et année 1854, p. 169 : *Hospice Wenemaer, dit Saint-Laurent*, par le même. — *Documents relatifs à l'hospice Saint-Laurent, à Gand;* Gand et Bruxelles, 1868. — Kervyn de Volkaersbeke, *Les Églises de Gand*, t. II.

VARIÉTÉS.

Octave Pirmez. — *Pensées et maximes. — Jours de solitude. — Heures de philosophie.* — Ce jeune écrivain qui s'annonçait il y a quelques années par un premier essai philosophique, intitulé : *Pensées et maximes*, fixa aussitôt l'attention du monde savant. Ce premier fruit de ses méditations fut accueilli avec une faveur marquée par la presse belge et française. Depuis lors, M. Pirmez a livré à la publicité d'autres ouvrages non moins remarquables au point de vue de la pensée, du sentiment et du style. Les *Jours de solitude*, qui parurent peu de temps après les *Pensées et maximes*, portent l'empreinte d'une philosophie douce, parfois mélancolique, mais toujours pleine de consolation. Les œuvres d'art que l'auteur rencontre en grand nombre dans son voyage en Italie, lui inspirent des pages charmantes. Il contemple les vastes et sublimes conceptions des grands maîtres de l'École italienne avec les yeux de l'âme, les décrit en poëte et les juge en connaisseur.

Heures de philosophie. Une grande netteté dans l'expression de la pensée, toujours marquée au coin du bon sens et de la loyauté, tel est le cachet de ce dernier ouvrage de M. Pirmez. Citons un passage où l'auteur condamne la tendance qui se manifeste de plus en plus à s'éloigner de la nature et de la vie champêtre, pour se jeter inconsidérément dans le tourbillon de la vie artificielle des grandes cités.

« Il semble, écrit-il, qu'en nous civilisant, nous soyons forcés de nous détourner des objets champêtres. Des spectacles d'une beauté douteuse, qui attirent aux villes les hommes indépendants par la fortune, font sacrifier la sincérité à l'artifice. De là, la perte de génies originaux. L'ambition, la vanité, pénètrent jusqu'en l'enfance pour s'accroître dans l'âge viril, et les vieillards eux-mêmes, sur le bord de leur fosse, se divertissent à des hochets mondains. Le jour doit venir où l'on craindra l'instruction hâtive, et où l'on tournera les enfants vers la nature, en faisant briller à leurs yeux la franchise et la liberté. On y gagnera peut-être quelque poëte, quelque artiste, et surtout des honnêtes gens, c'est-à-dire de saines intelligences. Au lieu d'applaudir à des pâleurs artificielles, on mettra en gloire de véritables rameaux à la sève vivifiante; au lieu de créer des œuvres

» pour ne rien dire, des toiles pour ne pas émouvoir, des pages pour ne » rien apprendre, on produira quelques chefs-d'œuvre qui contiendront » toute la sublime loi de l'amour, et qui se feront à la fois admirer et ché- » rir; on aura remplacé le pâle reflet par la flamme originelle, la copie par » le modèle, le simulacre par la vérité. On aura quitté le masque et le fan- » tôme pour la réalité de la vie. »

On ne saurait mieux dire. Ce tableau retrace avec une effrayante fidélité, la funeste passion qui pousse la génération actuelle vers les villes pour s'y livrer avec une ardeur dévorante aux joies factices et pernicieuses qui l'éloignent de Dieu et de la nature.

En terminant ce compte-rendu, que les limites qui nous sont tracées ne nous permettent pas d'étendre davantage, nous dirons que la lecture des œuvres de M. Octave Pirmez console le cœur en même temps qu'elle charme et repose l'esprit.

Bon K. de V.

François Sterbeeck. — Sous le tableau du grand autel dans l'église Saint-Paul, à Anvers, élevée en 1670, on voit cette inscription :

.... IN AERE INCISUM AD PROTOTYPUM
FR. D. FRANCISCI STERBEECK, ARCHITECTI.

Le naturaliste Fr. Sterbeeck, né à Anvers, chanoine d'Hoogstraten, auteur du *Theatrum fungorum* et de la *Citriculture* et en outre peintre, porte le même nom et vivait à la même époque. Cette coïncidence pourrait faire supposer que l'architecte et le naturaliste-peintre ne sont qu'un même personnage.

Vente de tableaux a Paris. — Dans une vente de tableaux, le 5 mars, à l'hôtel Drouot, à Paris, la Noce de village, de Van Steen, a été adjugée 15,600 fr.; l'Aurore, de Berchem, 6,000 fr.; la Politique de cabaret, de Craesbeck, 6,000 fr.; Animaux à l'abreuvoir, de Van den Velde, 6,800 fr.; la Vierge de Paliso, 6,000 fr. et deux Van Steen, 6,100 fr. chacun; un Lingelbach, la Halte de chasse, 9,250 fr.

Découvertes archéologiques a Ephèse. — Dans une lettre adressée au *Times* par Mr J.-T. Wood, nous trouvons d'intéressants détails sur les résultats des fouilles opérées à Ephèse, et qui ont amené la découverte du grand temple de Diane. Ces fouilles ont commencé, pour la saison actuelle, au mois d'octobre dernier par ordre des directeurs du British Museum.

Le sol, dit M. Wood, a été déblayé et complétement exploré de tous les

côtés, sur une étendue d'environ 30 pieds, à partir du degré le plus bas de la plate-forme sur laquelle le temple était élevé. Sur une grande longueur, ce premier degré lui-même a été retrouvé dans sa position primitive. J'ai donc pu déterminer l'étendue exacte de la plate-forme; j'ai aussi constaté les dimensions du temple lui-même avec une plus grande exactitude, ayant trouvé dans la partie récemment ouverte les restes des culées se rattachant aux fondations des colonnes du péristyle.

Il est à regretter que les premiers chrétiens, auxquels on attribue la destruction du temple, vers la fin du troisième siècle, aient si complétement achevé leur œuvre et qu'ils aient laissé subsister si peu de choses pour témoigner de la splendeur de son architecture et de ses sculptures. Nous avons encore été fort heureux, relativement à cet état de destruction si avancée, d'avoir pu retrouver ce que nous possédons, pour notre collection d'antiquités, et d'avoir tant ajouté à nos connaissances sur le style de l'architecture ionique dans lequel le temple était construit.

La base, les chapiteaux et les tambours sculptés des colonnes qui sont maintenant au British Museum, à l'extrémité de la galerie de lord Elgin, forment un objet d'études plein d'intérêt pour les architectes et les sculpteurs. Mais il faut les examiner avec le plus grand soin, surtout placées comme elles le sont, le grand lion de Cnide, qui était par lui-même un monument et non un simple accessoire, faisant paraître plus petites les figures humaines de grandeur naturelle, sculptées sur les tambours des colonnes du temple.

Le temple mesurait exactement 163 pieds 9 pouces et demi (mesures anglaises) sur 342 pieds 6 pouces et demi. La plate-forme sur laquelle il s'élevait était de 239 pieds 4 pouces et demi sur 418 pieds 1 pouce et demi, mesurés sur le plus bas degré. La longueur que nous donnons ici s'accorde à peu près avec celle qu'a donnée Pline : 425 pieds romains; la largeur constatée excède la dimension donnée par Pline de 220 pieds ; cette dimension doit donc avoir été altérée dans la transcription de l'original.

Les pluies ayant été longtemps retardées cette saison, et la saison dernière ayant été d'une sécheresse inusitée, j'ai pu continuer mon exploration du site tout entier à une plus grande profondeur que précédemment. J'ai trouvé, par suite, outre les fondations dont je viens de parler, beaucoup de particularités qui manquaient pour rendre possible un plan général.

Un élément de grande beauté, qui avait presque échappé aux découvertes antérieures, c'est l'usage de l'or en profusion pour la décoration du temple. On a très-heureusement trouvé un fragment composé de deux astragales, entre lesquelles était posée une étroite bande de plomb redoublée, avec une

étroite bande d'or, qui formait un filet d'or entre les astragales. Je suppose que les trois rangs de doublés astragales de la base des colonnes, dont l'une est au British Museum, étaient tous enrichis de filets d'or, comme je viens de le décrire.

La beauté du temple était, en outre, rehaussée par l'emploi de brillantes couleurs, dont on retrouve les restes sur de nombreux fragments; on distingue surtout facilement le bleu, le rouge et le jaune. Le bleu servait à l'ornement des arrière-plans et de la sculpture en relief; le rouge et le jaune étaient réservés pour les parties qui devaient ressortir davantage.

Un grand nombre de colonnes, portant des inscriptions sur leur base, indiquent qu'elles avaient été consacrées à Diane par différentes personnes ou par des communautés.

La question douteuse : le pronaos était-il séparé du péristyle par des grilles? a été tranchée par la découverte de quelques-unes des mortaises destinées aux barreaux de fer.

Les fondations du grand autel dans la cella ont été explorées aussi complétement, et la position de la statue de la déesse a été reconnue. On a retrouvé les restes d'un vaste portique qui entourait le temple sur trois côtés.

A une distance de 70 pieds, du côté sud, on a récemment découvert un autre temple, ou du moins un autre bâtiment, en style dorique, qu'on est en train d'explorer.

Épitaphe d'un Belge mort a l'étranger. — Voici une inscription assez curieuse, par sa prolixité surtout. Nous croyons pouvoir la reproduire, principalement par ce qu'elle a rapport à un de nos compatriotes inhumé loin de son pays. Nous la donnons avec l'en-tête telle que nous l'avons copiée :

Epitaphium

Amplissimi ac Nobilissimi Domini Joannis Martini Hertoch de Berthout. J. C. equitis Sancti Sepulchri consiliarii et auditoris legionis equestris illustrissimi ac nobilissimi Domini Martini Fernandez de Cordova chiliarchae pro rege Catholico, qui sepultus est Compostellæ in Basilica Sancti Jacobi in Belgarum sacello. 25 Octobris 1705.

—

Hic jacet in tumulo viatorum
Qui docere deberet in cathedris doctorum
Hic jacet in sepulchro mortuorum
Qui jure merito sederet in subselliis senatorum
Omne enim genus scientiarum præ oculis et in corde habuit

Familiares ei fuerunt pro grammatica
Plautus et Terentius,
Pro poesi Virgilius et Ovidius,
Demosthenes et Cicero pro rhetorica eloquentia,
Pro philosophia scholastica Aristoteles,
Pro stoica Plato,
Pro ethica Seneca,
Pro Mathesi Euclydes,
Pro politica Arniseus,
Pro historia Tacitus et Sallustius,
Pro cosmographia Apolonius,
Hidrographia Columbus,
Astronomia Ptolomeus,
Geographia Ortelius,
Pro scientia chimica Paracelsus,
Pro pronosticis Nostradamus.
Pro jurisprudentia
Papinianus, Cujacius, Mornacius et Argentreus,
Pro theologia
Sanctus Augustinus et Sanctus Thomas Aquinus.
Et ut verbo plura comprehendam
Hertoch latine dux
Origine fut magnus
Doctrina major
Virtute maximus
Arridente cœlo natus
Fortuna favente vixit
Invidente fato defunctus est
Quæ omnia ut orbi patefiant
Ortus meridies et occasus vitæ ejus
Hic enarratur
Natale solum ipsi Antverpia fuit
Patrem habuit Petrum Hertoch de Berthout,
Cujus prosapia ex ducibus Brabantis
Et Mechliniæ toparchis originem sumpsit
Matrem vero Mariam de Koninck,
Ex nobilioribus emporii Antverpiensis familiis ortam
Primam hanc lucem aspexit in vigilia S. Joannis.
Anno MDCLIV.

Cum primos pueritiæ annos adhuc decurreret
Totus ad sapientiam natus videbatur
Jam adolescens tanto animo Antverpiæ
In humaniorum studiorum arenam descendit
Ut quam primum ingenio et doctrina
Inter æquales excellere sit visus
Et proposita variis in conversationibus prœmia
Reportarit
Et indoles in ampliori theatro conspici
In majori campo excurrere desiderabat
Itaque ad illustrissimam Lovaniensem
Academiam se transtulit
In eaque absoluto eloquentiæ studio
In philosophiæ spatia ita se immisit
Non minus philosophi nomen
Quam diserti oratoris laudem sibi vindicaret.
Cumque istæ scientiæ ejus ingenii capacitatem
Explere non posse viderentur
Ethicam, mathesim, historiam et politicam
Iis adjecit, et ad majora respexit
Jurisprudentiam ingressus primum
Baccalaurei titulum, postea juris
Utriusque lauream est consecutus
Quibus omnibus theologiam addidit
Ut animum terrenis implicatum divinis reficeret
Quem ut tantis studiis fatigatum
Tantis per recrearet
Ad sanctam prosolimorum urbem
Nec non alia terræ sanctæ loca se transtulit
Gloriosissimum resurrectionis Domini nostri
Jesu Christi sepulchrum visitavit
Similiter sacratissimos montes Calvariæ
Ubi Salvator propria morte
Nos redemit in cruce
Et Oliveti unde in cœlum mirabiliter conscendit ad patrem
Sion augustissimæ eucharistiæ sacramenti institutione
Spiritus Sancti missione
Compluriumque nostræ salutis mysteriorum celebratione
Insignem

Thabor natura et gloriosa transfiguratione
Patrum testimonio venustatum
Et beatitudinum admirabili earumdem
Domini sermone decoratum
Præterea sacratissimum nativitatis Domini nostri præsepe
In Bethlehem civitate David
Sacram item Nazareth domum annuntiatione Deiparæ
Et æterni verbi incarnatione celeberrimam
Valemque Josaphat pluribus dominicæ
Passionis mysteriis ac venerabili assumptionis
Dei genitricis Mariæ monumento exornatam
Bethaniam quoque hospitio domini
Et Lazari suscitatione honestatam
Et montana Judeæ sanctissimæ genitricis visitatione
Et præcursoris nativitate, ejusque deserto nobilitate
Tiberiadis mare quorumdam apostolorum
Vocatione Patrique in Ecclesiæ caput
Dictione clarum ac demum cætera
Quædam in Judea quam in Galilea
A fidelibus peregrenis visitari solent
Sancta omnia piaque loca humiliter
Ac devote frequentavit.
Ut omnia testimonio reverendissimi fratris
Antonii Grassus guardiani conventus sancti
Salvatoris civitatis sanctæ Jerusalem confecto
Die 29 julii 1683 comprobantur
Quibus omnibus perlustratis
Adlimina SS. apostolorum Petri et Pauli
Se transtulit
Consideratisque cunctis quæ antiqua
Et nova Roma produxit mirabilia
Per Italiam et Germaniam
In Belgium patriam suam rediit
Et Lovanium venit
Vitamque ibi per aliquotannos docendo
Et scribendo transegit
Etenim nihil illi antiquius erat
Quam bene de studiosa juventute mereri
Nec quidquam charius quam rei publicæ

Suis scriptis et consiliis prodesse
Multa in lucem edidit
Quæ postea in actum et practicam redegit
Primum qualitate viduarum et pupillarum patroni
Et postea dignitate regii consiliarii et auditoris
Legionis equestris insignibus
Quo tempore composuit dignum auctore suo
Librum inscriptum :
Dux ad universum jus
Insigni comprobans documento
Non solum se esse ducem nomine
Sed et re ipsa
Cumque in urbe Buxellensi perlustratis
Tantis Asiæ et Europæ regnis
Sedem sibi firmavisset
In meridie ætatis et fortunæ constitutus
De uxore eligenda cogitavit
Et anno 1693 conjugio junxit stabili
Propriamque sibi dicavit
Dominam Emerentianam Antoniam de Polhcim
Quæ patrem habuit Antonium
Ex illustrioribus Burgundiorum familiis
Ortum ducentem :
Et matrem dominam Mariam de Brie
E præcipuis Galliarum prosapiis progenitam
Illa curarum socia ac domus suæ firmamentum existente
Dux noster ad altiora respexit
Maximiliani Emmanuelis serenissimi utriusque
Bavariæ ducis obsequio se primum devovit
Deinde imperatorum Leopoldum
Et palatinum electorem
In tantum sibi devinxit
Ut primus scriptis ad Carolum secundum
Hispaniarum et Indiarum monarchum
Et secundus ad reginam filiam epistolis
Uterque operam et officia interposuerit
Ut dux noster ad consiliarii dignitatem
In supremo Brabantiæ concilio promoveretur
Sed invida obstante sorte

Augusto illo monarcha prematura morte defuncto
In tantas propter veritatem et justitiam
Incidit dux noster molestias
Ut merito de ipso dici possit
Quod de se ipso dixit
Anicius, Manlius, Torquatus, Severinus Boetius
In sua consolatione philosophiæ
His verbis :
Tu mihi, o philosophia !
Et qui te sapientium mentibus inseruit deus
Estis conscii
Nullum me ad magistratum
Nisi commune bonorum omnium studium detulisse
Inde mihi cum improbis graves inexorabilesque discordiæ
Et quod concientis libertas habet
Protuendo jure spreta potentiorum semper offensio
Nunquam a jure ad injuriam me quisquam detraxit
Provinci dium fortunas privatis rapinis
Tum publicis vectigalibus pessumdari
Nonaliter quam qui patiebatur indolui
Hac dux noster imbutus doctrina
Uti cervus ad fontes aquarum
Sic virtute comite concurrit in via justorum
In materia scandalorum fuit acerrimus censor
Vigorosus viduarum et pupillorum oppressorum defensor
Miserorum omnium protector
Nulli parcens ubi de causa Dei et fidei agebatur
Justitiæ et religionis usque ad mortem propugnator
Et ut brevis sim amicos non in fortuna
Sed in virtute numerabat
Quibus modis multos sibi inimicos suscitavit
Veritas enim odium parit
Cumque illi Socratico decreto opus non fuerit
Vel occuluisse veritatem
Vel concessisse mendacium
Inter optimam conscientiam et pessimam fortunam
Constitutus, extrema passus est
Ideoque patriam parentes et amicos descruit
Ad pedes Philippi Quinti
Solatium quæsiturus

Sed econtra tamquam alter Paulus expositus fuit
Periculus in via
Periculus latronum
Periculus in mari
Periculus e falsis fratribus
Et tandem ab armatoribus maritimis captus
Rebus omnibus spoliatus et ad nuditatem reductus
In Galliciam appulit
Inter ignotos gnotus
Omnique destitutus humano
Auxilio nullum qui sucurreret invenit
Donec regia benevolentia alimenta accepit
Ibi per quatuordecim menses detentus
In ipsa paupertate charitatem exercuit
Et Martinum se præbens, Martinum
Ipsum superavit, quippe cum ille
Partem tantum pallii nudo concederet
Dux noster integrum largitus est
Summa infelicitas ejus et tristitiæ fuit
Quod toto illo tempore Philippum V non licuit
Postea non potuit
Si ut Paulus felicem aut festum invenisset
Ad Cæsarem missus fuisset
Sed aliter fuit in fatis
Post acerbam quatuordecim mentium
Detentionem a prorege dimissus Compostella
Se transtulit, ubi tædio confectus
Paulorum dierum spatio morbo correptus obiit
Erro, non obiit sed abiit
Quippe a vita pietate moriens
Indigni probavit documento
Etiam eos qui se virtutis et eruditionis magnitudine
Immortales fecerunt
Mortalitatis legibus esse obligatos
Vitamque et mortem, omnibus a natura æqualem
Sola virtute et fama apud posteros distingui
Utramque non solum amplissime consecutus est
Sed insuper omne genus mortificationem in amore
Habuit divitias ambitionem et delitias in contemptu
Utramque fortunam semper æquali animo tulit

Non elatus in prosperis
Non depressus in adversis
In magnanimitate Fabricius
In paupertate Mæcenius Agrippa
In indigentia Scipio
Dignas mehercule!
Ut regia munificentia in uxorem
Ut romana in indotatas Scipionis filias
Redundet
Hac spe mortuus est
Hac ipsa vivit ejus vidua
Quæ non solum mariti sed propria habet
Parentum et pro avorum obsequia
Summo ipsi solatio fuit
Quod ubicumque locorum habuerit conjugem
Itinerum, curarum laborumque socium
In illa invenit ut Ovidius Perilliam
Ut Seneca Paulinam
Et ut Boëtius rusticianam
In illa vivet, dum vixerit
Et post ejus mortem
In propriis scriptis suis
Quæ illa imprimi curat
Et merito
Si enim posteritati scripsit
Per posteritatem vivat in tempore
Propter scripta
Et propter virtutes et merita
In æternitatem.

Ita vovens amicus amico posuit [1].

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. — *Concours de* 1874. — I. *Littérature.* — Une pièce de vers sur un sujet puisé dans l'histoire de Belgique.

II. — Une pièce de vers sur un sujet d'actualité.

III. — Une nouvelle en prose.

[1] Bibl. Gand Ms. n° 516.

IV. *Biographie.* — Biographie d'un homme remarquable par ses talents ou par les services qu'il a rendus et appartenant au Hainaut.

V. *Beaux-Arts. — Architecture.* — Étudier l'architecture dans les monuments et les maisons particulières de la ville de Mons, aux deux derniers siècles.

VI. *Histoire.* — Écrire l'histoire d'une des anciennes villes du Hainaut, excepté Soignies, Péruwelz et Saint-Ghislain.

VII. — Faire l'historique de l'exploitation de la houille dans le Hainaut.

VIII. *Enseignement* — Examen critique de nos lois et de nos règlements l'enseignement primaire.

IX — Même question en ce qui concerne l'enseignement moyen.

X. — Même question en ce qui concerne l'enseignement supérieur.

XI. *Sciences. — Géologie.* — Exposer l'état des connaissances actuelles au sujet des terrains quaternaires du Hainaut, situés sur la rive droite de la Sambre.

XII. — Indiquer d'une manière précise les matières utiles des terrains tertiaires et quaternaires du Hainaut, au point de vue industriel et agricole, en désignant les lieux de gisement et leurs usages économiques.

XIII. *Médecine.* — Comparer les avantages et les inconvénients du traitement des malades pauvres dans les hôpitaux de différents systèmes et à domicile.

XIV. *Agriculture et Horticulture.* — Rechercher les causes naturelles ou physiques de la dégénérescence des graines dans les végétaux cultivés.

XV. — Rechercher et discuter l'effet utile des divers engrais artificiels ou chimiques, suivant la nature du sol ou des cultures.

XVI. — Comment la cuscute apparaît-elle dans la grande luzerne? Par quels moyens peut-on prévenir son invasion? Comment peut-on la faire disparaître d'une luzerne infectée?

XVII. — De la sélection des graines et des résultats avantageux qu'on peut en attendre dans l'agriculture et la culture maraîchère.

Questions proposées : XVIII. *a.* Par le Gouvernement. — Une appréciation raisonnée des ouvrages de J.-F. Le Poivre, géomètre montois.

XIX. — Discuter à fond la question de la translation (descente et remonte) des ouvriers dans les mines profondes. Dans quelles conditions doit-elle se faire pour sauvegarder la vie des ouvriers?

XX. *b.* Par la Députation permanente du Conseil provincial. — Indiquer et décrire, d'une manière générale, le gisement, les caractères et les traitements des divers minerais de fer exploités dans la province de Hainaut.

Énumérer les caractères géognostiques qui doivent servir de guide dans la recherche des gîtes de minerais de fer qui peuvent exister dans la province de Hainaut, et discuter leur valeur.

XXI. — Indiquer et décrire les réactifs chimiques les moins coûteux et les manipulations les plus simples pour précipiter tous les corps dissous dans les eaux sortant des fabriques de sucre, de noir animal, des divers produits chimiques et des teintureries, de manière qu'il suffise de filtrer les eaux ainsi traitées, pour les obtenir limpides et ne contenant aucune matière organique ou inorganique en dissolution.

Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or. — Les Mémoires devront être remis franco, avant le 31 décembre 1874, chez M. le Président de la Société, rue des Compagnons, n° 21, à Mons.

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Nécrologie. — M. Adolphe Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Arts de Belgique, est décédé à Bruxelles le 17 février, après une maladie de quelques jours. Il était né à Gand le 22 février 1796. Travailleur infatigable, il a conservé jusqu'au dernier moment l'activité scientifique qui lui a permis de produire un nombre considérable d'ouvrages de la plus haute portée et du plus grand mérite.

Quetelet n'était pas seulement une célébrité nationale : sa notoriété était européenne. Ses travaux dans le domaine des sciences mathématiques, dans celui de l'astronomie, dans celui de la statistique, lui ont fait au dehors une renommée dont l'éclat réjaillit sur la Belgique. Il n'y a pas en Europe et en Amérique une seule société savante qui n'ait tenu à honneur d'inscrire son nom parmi ceux de ses membres.

L'Académie royale de Belgique lui est incontestablement redevable d'une partie de la considération dont elle jouit à l'étranger. Dans les nombreuses missions scientifiques qu'il est allé remplir, comme représentant de la Belgique, en Angleterre, en Italie, en France, en Allemagne, en Russie, dernièrement encore, il a été comblé d'honneurs qui témoignent assez de la haute estime qu'on avait pour son mérite. De tels hommes sont rares : leur perte est un sujet de deuil public. Ce n'est pas le moment de passer en revue la glorieuse carrière de Quetelet et de donner le détail de ses immenses travaux. Nous le ferons plus tard. Nous nous bornons aujourd'hui à payer à l'illustre défunt le légitime tribut des regrets que sa mort inspirera à quiconque a souci de la gloire scientifique de la Belgique.

Quelques sceaux

DU DIOCÈSE DE GAND [1].

IX.

PAROISSE SAINT-MARTIN.

Le vaste territoire, s'étendant sur la rive gauche de la Lys depuis les remparts de la *cuve* de Gand jusqu'à la *Calene*, formait au X^e^ siècle un quartier suburbain, livré de bonne heure à l'agriculture et appelé pour cette raison *Eckerghem* ou *Akkergem*. D'après Sanderus, une église y fut consacrée à saint Martin en 941, par Transmare, évêque de Tournai. La possession de cet oratoire et de ses dépendances fut confirmée à l'abbaye de Saint-Bavon, par le diplôme du roi Lothaire, daté d'Arras, le 5 mai 967 [2], et vidimé par Philippe le Hardi, roi de France, au mois de juin 1282 [3].

Du territoire primitif d'*Eckerghem* furent démembrés, en 1199, la paroisse de Wondelgem, et le 9 juin 1569 celle de Saint-Michel [4]. A cette dernière date, la cure de Saint-Martin, ainsi réduite, fut confiée par l'évêque Jansenius au zèle éclairé et prudent de Pierre Van de Putte.

[1] Voir année 1873, pp. 371 et suiv.

[2] *Archives de la cathédrale, fonds de l'abbaye*, carton 2, n° 2.

[3] *Ibid.*, carton 2, n° 4.

[4] Voir année 1872, p. 319.

La matrice de l'ancien sceau paroissial de Saint-Martin a disparu avec tant d'autres chefs-d'œuvre de l'art flamand. Nous en avons retrouvé une empreinte dans le beau cabinet de Mr Charles Onghena. Pour le travail, ce scel appartient à la même école et sort peut-être des mêmes mains que celui de Saint-Jacques [1], mais il surpasse ce dernier pour la richesse des détails. Sous un dais à triple gable fleuronné et trilobé, reposant sur deux contreforts à clochetons posés sur une console à trilobe ajouré, nous voyons saint Martin, chevauchant à droite, mais se tournant vers la gauche et coupant son manteau pour couvrir la nudité d'un pauvre, placé sur l'avant-plan devant le support gauche. Le saint guerrier a la tête nimbée et coiffée d'un simple heaume sans visière ni cimier. Les éperons de sa chaussure sont garnies de molettes à six pointes. Son destrier est bridé et sanglé. Le fond de la scène, dont le haut est bordé de redents et parsemé d'étoiles, présente en perspective dans la partie inférieure un terrain accidenté et fleuri. Des redents encadrent également l'exergue du champ. La légende comprise entre deux grenetis, porte en minuscules gothiques les mots suivants, séparés par un double globule : *Sigillum : Eccl̄ : prochialis : sancti : Martini : in : Ackerghem.* Trois branches fleuries encadrent le haut du dais. Le module est de 0m,062 sur 0m,040 (Planche XXI, fig. 1).

Ce scel fut remplacé, il y a quelques années, par un timbre orbiculaire au diamètre de 0m,042. Le champ est occupé par un écusson échancré à bordure rustique, portant la même sujet que le sceau primitif. Toutefois ici le pauvre est accroupi devant le cavalier, que vient éclairer un rayon de soleil, symbole de la Grâce. A la légende ancienne, reproduite dans les mêmes caractères et encadrée de filets globulés, est ajouté le mot : *Gandae.*

[1] Voir année 1871, p. 261.

1

2

3

Prieuré de Sainte-Agnès. Quelques sœurs de la congrégation de Sion, à Audenarde, vinrent en 1454 s'établir dans une maisonnette que leur céda gratuitement un prêtre pieux et zélé, nommé Gillis Spierinck. Le 7 juin 1452, elles adoptèrent la règle de Saint-Augustin, et deux ans plus tard, par l'entremise de Jean Cheverot, évêque de Tournai, elles acquirent un bâtiment spacieux, situé près du *Pré aux oies*. L'établissement ne tarda pas à prospérer, grâce surtout aux libéralités de *Jutte* ou Judith Rym, veuve de Messire Gilbert de Gruutere. Cette pieuse matrone, que sa générosité fit regarder à juste titre comme la principale fondatrice du couvent, mourut le 1er mai 1468. Marguerite d'York, femme de Charles le Téméraire, favorisa puissamment les sœurs de Sainte-Agnès, et en 1472 posa solennellement la première pierre de l'église conventuelle, dont la dédicace eut lieu à la Pentecôte de 1482. La même princesse assista en 1478, avec toute sa cour, à la prise d'habit de Jeanne de Luxembourg, fille du fameux comte de Saint-Pol. En 1545, Jean Carondelet, archevêque de Palerme, érigea chez les sœurs de Sainte-Agnès une institution de jeunes demoiselles, encore renommée du temps de Sanderus [1].

Parmi les supérieures de cette maison, nous citerons Josine des Planques, que son talent poétique place parmi les meilleurs littérateurs de son siècle [2]. Josine décéda le 30 octobre 1535, après une sage administration de dix-sept années, vouée à l'embellissement de sa maison et à l'édification de ses consœurs.

Chassées par les Gueux le 6 août 1578, les religieuses de Sainte-Agnès revinrent avec foi et résignation occuper leur monastère dévasté et en partie détruit. Il fallut en-

[1] *Flandria illustrata*, I, p. 328.
[2] *Belgisch Museum*, VI, pp. 153 et suiv.

durer bien des privations avant que la prieure Anne Cabeliau, secondée par le généreux évêque Antoine Triest, put en 1624 reconstruire les bâtiments et rétablir la clôture. A cette même époque, le Bréviaire romain fut adopté pour l'office choral.

Le prieuré fut définitivement supprimé par Joseph II en 1785. Une partie des bâtiments servit en 1785 de bureau des domaines et des douanes. En 1828, M. Feyerick y érigea la première raffinerie de sucre établie à Gand. Dans d'autres locaux du même couvent, on transféra la boulangerie militaire, le manège, l'école industrielle et l'atelier de charité.

Le scel primitif du prieuré de Sainte-Agnès est peu remarquable sous le rapport du travail. Sous un dais à quatre gables, soutenu par deux supports à clochetons fleuronnés et à contreforts ajourés, se présente sur une console ornée d'une quintefeuille, le patron saint Augustin, debout, en chape, la tête mitrée, tenant de la main droite le cœur, symbole de l'amour divin, et de la gauche, en sens oblique, la crosse à volute tournée à l'extérieur. Le champ de la légende, coupé par les cinq clochetons du dais et par le pied arrondi de la console, porte entre deux filets et en minuscules gothiques les mots suivants : *Sigill' : covetus. domus* ✝ *S^e. Agnetis. i. Nazaret. i-gandavo.* Le module est de 0^m,032 sur 0^m,047 (Planche XXI, fig. 2).

Annonciades. En face de l'ancien couvent des Dominicains, au coin de la ruelle jadis *Vrouw Mattestraet*, s'établirent au XIV^e siècle des sœurs de Sainte-Catherine. Chassées en 1578 par les Calvinistes, mais rétablies en 1586, malgré l'aliénation de leur maison, la supérieure Catherine Stevenin et ses neuf compagnes obtinrent, le 17 janvier 1624, leur fusion avec les Annonciades fondées par Jeanne de Valois. Cette réorganisation réussit parfai-

tement par les soins du fameux père Marchant, du célèbre Récollet espagnol André de Soto et de Grégoire Breydel, le zélé curé de Saint-Michel [1]. Parmi les généreux bienfaiteurs de la maison se distinguèrent Messires Georges della Faille et Horace Bretel. Ce dernier était Italien d'origine, mais Gantois d'adoption. En janvier 1627, les Annonciades se transférèrent près de la rue du Chaume, où elles furent supprimées par Joseph II. La dernière supérieure survécut à ses anciennes consœurs et décéda à Gand en 1836.

Ces religieuses portaient l'anneau de profession en argent et avaient d'abord pour costume une robe grise, un scapulaire écarlate, une simarre bleue et un manteau blanc. Depuis la simarre fut remplacée par un ruban bleu d'où pendait une médaille d'argent, représentant l'Annonciation.

Nos Annonciades se servirent du modeste cachet que nous reproduisons (Pl. XXI, fig. 3). Il ne mesure que $0^m,020$ sur $0^m,016$ et exprime le même sujet que la médaille. Nous y remarquons le monogramme du Christ dans une auréole radiée, tel que les disciples de saint Ignace l'adoptèrent pour leurs marques sigillaires.

Grand Béguinage. Nos historiens ont singulièrement exagéré la part que prirent les comtesses Jeanne et Marguerite de Constantinople aux fondations pieuses du XIII^e^ siècle. Sans doute, les deux filles de Baudouin favorisèrent de tout leur pouvoir le développement des institutions religieuses, mais leur rôle se borna d'ordinaire à approuver les statuts, à confirmer l'acquisition d'immeubles et l'acceptation de legs pieux ou à fonder des anniversaires pour elles, leurs parents ou leurs descendants. Ce fait, que nous avons déjà constaté dans la fondation de l'hôpital de

[1] Sur *Grégoire Breydel*, voyez la curieuse notice publiée dans le *Messager des Sciences* (année 1872, pp. 175 et suiv.), par notre savant collaborateur, M. Emile Varenbergh.

Sainte-Marie et des abbayes de Bodelo et du Nouveau-Bois, est également patent pour l'origine de nos Béguinages.

Quelques femmes pieuses, dont plusieurs avaient perdu un époux, un fiancé ou un parent dans la quatrième croisade, résolurent de passer le reste de leurs jours dans la retraite, sans toutefois s'astreindre aux rigueurs de la clôture et de l'abstinence monastiques. A cette fin, elles se réunirent sous la règle de sainte Beggue et bâtirent une *cour* ou enclos, dédié plus tard à sainte Elisabeth de Hongrie, patronne et modèle des âmes charitables.

Par acte de juillet 1227, Messire Jean, *fils d'Alexandre*, de concert avec ses fils Jean et Jourdain, donna aux Béguines en pleine propriété le fossé longeant leur enclos de l'Est au Nord, à charge d'un anniversaire à son intention et à celle de son épouse défunte, Elisabeth de Rym. Cette fondation, acceptée par Elisabeth, *Grande Dame* du Béguinage, eut pour témoins le prieur des Dominicains, ses confrères Laurent, Siger de Sotteghem et Siger d'Alost, le notable Thierri Uutenramen avec Gilles et Jean, chapelains de l'établissement [1].

Le premier réglement de la *cour* fut approuvé par la comtesse en 1234, confirmé par elle en 1242, légèrement modifié par sa sœur Marguerite en 1261, enfin pleinement ratifié le 3 décembre 1280 par l'évêque de Tournai [2].

D'après un manuscrit du Dominicain Fabri ou Temmermans, cité par le Père Moulaert dans sa savante Notice sur le Grand Béguinage, l'infirmerie fut fondée par Ferrand de Portugal, avec les revenus de l'ancien hôpital Wittockx. Le même prince légua également une somme de 300 livres parisis pour l'achèvement des bâtiments.

Les trois sceaux que nous reproduisons (Pl. XXII,

[1] Miræus, *Op. diplom.*, IV, pp. 541 et suiv.

[2] *Archives de la cathédrale, abbaye de Saint-Bavon*, carton 9bis, n° 159.

1

4

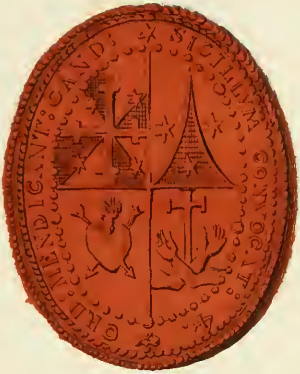

2

5

3

J. B. [illegible]aut del.t

fig. 1 à 3) furent à l'usage de l'infirmerie et représentent des circonstances de la vie de sainte Elisabeth. Dans le premier, nous voyons la patronne, en costume de veuve, agenouillée, les mains jointes devant la crèche de l'étable, où ses ennemis la forcèrent de chercher un abri après la mort de son époux. Au-dessus de cette crèche en pierres, flanquée d'une colonette à fût annelé et ornée de trilobes, se dressent les têtes de deux chevaux. Un ange sort des nuages et de la main droite anime la veuve persécutée à espérer dans la Providence. Derrière Elisabeth sont assises ses deux suivantes consternées. La légende, précédée d'une croix grecque, retrace entre le filet intérieur et le grénetis extérieur les mots suivants, en belles majuscules gothiques : S' JNFIRMARIE BEGHINAR' SCE ELISABETH. IN. GAND. Le module est de $0^m,058$ sur $0^m,055$.

Le second sceau, dessiné d'après une empreinte en cire rouge, figure la charitable reine debout, la tête coiffée de la guimpe des veuves, le corps drapé dans une robe longue sans traîne, couverte d'un manteau à larges plis, ouvert et relevé sous le bras droit, lequel tient un livre fermé. De la gauche, Elisabeth donne l'aumône à un pauvre, nu et debout, levant la jambe droite dans les contorsions de la souffrance. L'inscription, comprise entre deux grénetis, porte en majuscules du XIV^e^ siècle : S' VOLCWIFERUS WE DEWE BOIDINS DVLLARTS. Le module est de $0^m,042$ sur $0^m,025$.

Probablement ce scel provient de la fondatrice d'une prébende, retirée au Béguinage après la mort de son mari, Baudouin Dullart.

Cette opinion nous semble confirmée par l'inscription du troisième sceau. L'empreinte en cire verte est appendue à un acte du 18 avril 1381, par lequel *Agneete* van den Wulghe, *grote meesterigghe vā sente Lysbetten hove*, accepte un legs de 9 livres parisis, fait à l'infirmerie et une

autre donation de 3 livres en faveur de la mense du Saint-Esprit au Béguinage. Le scel est orbiculaire au diamètre de 0m,024. Le sujet représenté est le même que dans la figure 2, mais ici le pauvre a perdu la jambe gauche et s'appuie sur une béquille. De plus, dans le haut du champ est posé un écu triangulaire, dont la pointe inférieure sépare les deux têtes. La légende en partie effacée n'a conservé que les mots : WIFERU.... VA ST. LYSBT. Ce fragment suffit toutefois pour établir la relation entre Volwiferus et l'infirmerie.

CARMES DÉCHAUSSÉS. M. Kervyn, dans son bel ouvrage sur *les Églises de Gand* [1], a reproduit le sceau qu'adoptèrent les Carmes en 1649. La lithographie jointe au texte donne un module de 0m,087 sur 0m,067, mais une empreinte en cire rouge, que nous avons sous les yeux, ne mesure que 0m,047 sur 0m,058. Le champ porte l'écusson des Carmes, surmonté d'une couronne comtale et tenu par le saint patriarche Joseph et le bienheureux Léopold d'Autriche, l'un tenant le lis symbolique, l'autre la bannière souveraine. Par un caprice injustifiable, le graveur du sceau a posé sur la tête du pieux archiduc une couronne impériale. Entre le grénetis intérieur et la guirlande de feuilles de chêne formant l'encadrement extérieur, se lit en majuscules romaines : CONVENT : GAND. CARMEL. DISCAL. SS. JOSEPH ET LEOPOL : D. 1649.

Dans leurs cachets respectifs, le prieur et le vicaire de la maison de Gand ne reproduisirent que le blason. Toutefois le vicaire plaça une tête d'ange ailée entre l'écu et la couronne comtale. De plus, dans ces deux scels la pointe du tertre de sable, figurant le mont Carmel, ne se termine pas en croix, mais se prolonge jusqu'au bord supérieur,

[1] Tome II, p. 536.

comme dans les anciennes armoiries des Carmes. Cette croix fut introduite après la réforme de l'ordre par allusion à Saint-Jean de la Croix, principal propagateur des idées de sainte Thérèse.

Le premier de ces cachets mesure $0^m,032$ sur $0^m,026$ et porte entre deux grénetis les mots : † SIG. PRIORIS CARMELIT : GANDAVI. Le second, au module de $0^m,023$ sur $0^m,018$, a pour légende, entre l'écusson et le grénetis : SIG. VICARY. CARMEL. GANDENS.

Enfin nous avons trouvé un cachet, ne mesurant que $0^m,018$ sur $0^m,013$ et figurant simplement l'écusson, mais avec le tertre à croix et la couronne comtale pour cimier, d'où sort un bras armé d'une épée nue ou glaive flamboyant entre six étoiles à six raies, posées sur une ligne au-dessus des fleurons de la couronne. Ce scel appartient à l'ancienne observance, dont le blason a pour devise : *Zelo Zelatus sum pro Domino Deo exercituum*. Nous retrouvons cette devise sur un plomb des Carmes de Gand au millésime de 1717. Elle fait allusion au zèle extraordinaire du prophète Elie regardé comme le fondateur de l'ordre.

Unis par les mêmes intérêts dans le maintien de leurs priviléges, les quatre ordres mendiants, c'est-à-dire les Carmes, les Frères Prêcheurs, les Augustins et les Franciscains, adoptèrent le sceau commun que nous reproduisons (Planche XXII, fig. 4).

Dans ce scel, le champ tout entier est écartelé et présente le blason des Dominicains au premier, celui des Carmes au second, celui des Augustins au troisième et enfin celui des Franciscains. Un chapelet de cinq dizaines à croix pendante encadre l'écusson commun, mais la bordure extérieure se compose d'un grénetis doublé d'une guirlande de feuilles de chêne. La légende, précédée d'une étoile à six raies, porte : SIGILLUM CONVOCAT : 4. ORD : MENDICANT : GAND : L'empreinte, de forme ovale, mesure $0^m,048$ sur $0^m,033$.

Colettines. Établies de 1427 à 1442 dans le couvent de Bethléem, rue d'Or, les Pauvres Claires, appelées Colettines du nom de leur sainte réformatrice, furent successivement chassées par les Gueux, par Joseph II et par les républicains français. Elles revinrent vers 1807 et trouvant leur ancien couvent démoli, elles s'établirent près du Grand Béguinage, dans l'ancien refuge de l'abbaye de Saint-Adrien de Grammont, habité peu avant par M. Van Larebeke.

Le scel des Colettines symbolise parfaitement la simplicité et l'ascétisme de leur vie. Il représente un avant-bras tenant en faisceau une croix à longue hampe et trois clous. A gauche est posée la sainte Lance. La légende porte, entre deux filets, une croix suivie des mots en minuscules gothiques : *Mes sœurs pensez à la mort, il faut mour*[2]. C'est le conseil du sage, hélas ! trop souvent oublié par l'homme du monde. La forme du scel est ogivale au module de 0[m],034 sur 0[m],015 (Planche XXII, fig. 5). Une pieuse tradition prétend que le sujet et la devise du sceau furent indiqués par la sainte fondatrice.

L'abbé J.-B. Lavaut.

(*Pour être continué*).

Les Eburons et les Atuatiques.

I.

Leur nationalité.

Quelle est la nationalité de ces deux peuples? César répond : *Condrusi, Eburones, Caeraesi, Paemani uno nomine Germani appellantur* [1]. *Ipsi (Atuatici) erant ex Cimbris Teutonisque prognati* [2]. Ils appartenaient donc à la race germanique, de l'aveu même du général romain.

A l'appui de ces citations, nous rappellerons ici le passage des *Commentaires,* constatant que les Eburons parlaient sinon une langue identique à celle des Sicambres, peuplade germanique, du moins un idiome qu'ils comprenaient parfaitement. Au moment de la dévastation de l'Eburonie par les Romains, les Sicambres y parurent dans le but de prendre part au sac de ce pays. Un Eburon, arrêté par les envahisseurs, leur dit : « Pourquoi » pourchassez-vous une proie si mince et si misérable, » quand vous pouvez à l'instant même être dans l'opu» lence? Vous seriez dans trois heures à Atuatuca; là » l'armée romaine a toutes ses richesses [3]. » Parfaitement comprises par les assaillants, ces paroles produisirent leur

[1] Liv. II, c. 4.

[2] Ibid., c. 29. V. au sujet de la nationalité des Cimbres et des Teutons, Zeuss, *Die Deutschen und die Nächbarstämme*, pp. 141 et suiv.

[3] Liv. VI, c. 35.

effet. Les Germains, guidés par les Eburons, se dirigèrent vers l'endroit désigné.

Un autre fait non moins significatif rapporté par César prouve à l'évidence l'origine germanique des Nerviens et de leurs clients (les Centrons, les Levaques, les Grudiens, les Plumosiens), des Eburons et des Atuatiques. Le proconsul constate d'abord que les Gaulois se servaient de caractères grecs. Dans le camp des Helvétiens, Gaulois de race, il trouva des registres rédigés en caractères grecs [1]. Les Druides, dit-il, se servent des mêmes lettres dans presque tous les actes publics et les conventions particulières [2]. Les Gaulois connaissaient donc les caractères grecs. Lorsque le camp de Cicéron est attaqué par les Nerviens et leurs clients, par les Eburons et les Atuatiques, le proconsul charge un cavalier gaulois de porter à son lieutenant une lettre écrite en grec, afin, dit-il, que l'ennemi, s'il l'intercepte, ne découvre pas ses projets [3]. Pour agir ainsi, César devait être convaincu que ces peuples ignoraient complétement les caractères des Hellènes. S'ils avaient été Gaulois, eux ou leurs Druides auraient pu lire la lettre précitée, et la précaution était inutile.

A l'époque de César, dit-on, la dénomination de *Germanus* n'avait pas encore de désignation ethnographique. Cette thèse semble très-peu fondée en présence du texte des *Commentaires*. Lorsque dans son livre le conquérant romain décrit les qualités physiques et morales des Germains et des Celtes, les différences entre les deux races sautent aux yeux du lecteur. Ce sont deux peuples tellement différents, que César ne peut s'empêcher de dire : *Galliae Germaniaeque mores differunt eae nationes* [4]. Si

[1] Liv. I, c. 29.
[2] Liv. VI, c. 14.
[3] Liv. V, c. 48.
[4] Liv. VI, c. 11.

les Romains ne connaissaient généralement pas la dénomination de Germain, elle n'existait pas moins. Les Gaulois désignaient ainsi la race germanique, et les Germains eux-mêmes se donnaient ce nom, comme César le constate lors de l'arrivée d'une tribu tudesque dans l'Eburonie et dans le Condroz [1].

L'auteur des *Commentaires* ne se borne pas à faire d'une manière générale une distinction entre les Germains et les Gaulois. Il dit spécialement à propos des habitants de notre pays, que la plupart sont de la race germanique. Ils s'en vantaient eux-mêmes.

En ouvrant le livre de Tacite, *De moribus Germanorum*, les nuances entre les deux races deviennent encore plus saillantes. Le célèbre historien dit, il est vrai : *Ceterum Germaniae vocabulum recens et nuper additum;* en continuant la phrase, on voit que cette observation s'applique aux Tongrois : *quoniam, qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerint, ac nunc Tungri, tunc Germani vocati sint* [2]. Plus loin, le même auteur dit : *Suevorum non unae, ut Cattorum Tencterorumve gens : majorem enim Germaniae partem obtinent, propriis adhuc nationibus nominibusque discreti, quamquam in commune Suevi vocentur* [3].

Malgré ces textes, des auteurs modernes voient une identité complète entre les Germains et les Gaulois, et concluent par des faits particuliers à un fait général. Ils s'appuient entre autres sur la qualification de Gaulois qui leur est donnée.

A notre avis, cette dénomination des populations germaniques ne prouve nullement qu'elles appartenaient à la race celtique; elle indique simplement des populations

[1] Liv. IV, c. 6, 7.
[2] Chapitre 2.
[3] Ibid., c. 38.

habitant les Gaules ou des pays que les écrivains anciens faisaient passer pour tels. Ainsi les Flamands du département du Nord sont Français de nom, parce qu'ils habitent la France. Si les Anglo-Saxons et les Allemands de l'Amérique sont Américains, ils n'appartiennent pas moins à la race germanique.

M. Holtzmann[1], entre autres, veut que les Germains sont Gaulois, parce que des géographes et des historiens, soit par ignorance, soit par suite de renseignements erronnés, ont donné à la Germanie le nom de Celtique. Toutes ces erreurs de dénominations proviennent des confusions faites par les Grecs entre les Cimbres, les Cimériens et les Celtes. Aux yeux d'un grand nombre d'écrivains de l'antiquité, les Cimbres étaient des Celtes ou des Celto-Scythes, assimilation établie sur une erreur des géographes. Ils s'imaginaient que tous les pays septentrionaux étaient occupés par une seule et même race, le peuple gaulois. Par conséquent, ils donnaient à ces pays le nom de Celtique. C'est seulement à partir de l'époque pendant laquelle les Romains faisaient la guerre aux populations germaniques, que des notions plus précises ont commencé à se faire jour au sujet des pays occupés par les Germains et les Gaulois.

Néanmoins, des géographes ignorants ne continuèrent pas moins de répéter les erreurs anciennes, dont des auteurs modernes se sont faits les échos peut-être avec trop de confiance.

Nous croyons donc devoir nous ranger du côté de César et considérer les Eburons et les Atuatiques comme Germains.

Aux faits allégués par l'auteur des *Commentaires*, on objecte les dénominations celtiques données à ces peuples.

[1] *Kelten und Germanen.*

Nous ne nierons pas l'origine gauloise de ces noms. La *Grammatica celtica* de Zeuss et mieux encore les racines des noms d'un grand nombre de localités situées dans les Gaules le prouvent. Nous allons plus loin encore, et nous posons en thèse générale que la plupart des dénominations données par César aux populations germaniques sont d'origine celtique. Il y aurait lieu de s'étonner si le contraire s'était passé.

Où César cherche-t-il les renseignements sur les populations du nord des Gaules? Il le dit lui-même : c'est chez les Sénonais et autres peuples voisins des Belges et chez les Rémois [1], Gaulois d'origine, Gaulois par le fait, Gaulois par le langage. A ce titre, ils devaient donner aux populations voisines des noms tels qu'ils les prononçaient, tels qu'ils les comprenaient ou les composaient. Ces noms étaient le plus souvent des sobriquets que les Gaulois traduisaient ou forgeaient. La dénomination de Germain elle-même est d'origine celtique [2]. D'après Tacite, les Tongrois n'étaient pas toujours nommés ainsi : *nunc Tungri, tunc Germani*, dit-il. Si par exemple on allait demander en France des renseignements concernant les habitants du royaume des Pays-Bas, au lieu de les appeler Néerlandais, le Français les désignera par le nom de Hollandais. Dans plusieurs parties de la France et en Espagne, les Belges sont connus sous le nom de Flamands, tandis que dans le Limbourg néerlandais on les appelle Brabançons (*Brabanders*). Le Français ne dira pas Scotchman, mais Ecossais. Zwei-Brucken est pour lui Deux-Ponts; Wales devient Galles dans sa bouche. Cependant personne ne conclura de ces dénominations que les peuples et les lieux ainsi nommés soient d'origine

[1] Liv. II, c. 2, 3.

[2] Zeuss, *Die Deutschen und die Nächbarstämme*, p. 59.

française. Dans les classes inférieures, les habitants d'un pays et de certaines localités sont très-souvent désignés par des sobriquets qui varient suivant les lieux.

Les Gaulois ont probablement agi de même à l'égard de leurs voisins. En leur donnant des noms ou des sobriquets, ceux-ci sont devenus des noms propres de peuplades et de lieux. Isidor avait déjà fait observer à propos des Alpes : *Gallorum lingua alpes montes alti vocantur*, et en annotant cette remarque, Zeuss ajoute : *Alba, Albaim heisst noch den Galen ihr steiles Gebirgsland* [1]. Le nom de Suèves (cruels ou vagabonds) fut donné à plusieurs peuplades qui portaient en outre des dénominations particulières [2]. Ne se tromperait-on pas singulièrement si, pour établir la nationalité des Indiens du Nouveau-Monde, on s'en rapportait seulement aux dénominations anglaises ou espagnoles données à ces tribus par les Anglo-Saxons et les Espagnols de l'Amérique? Aux yeux de l'Egyptien, tout Européen est un Franc, peu importe s'il appartient à la race latine ou à la race germanique.

Il y aurait donc grande hardiesse de vouloir déterminer, uniquement et sans autre preuve, la nationalité d'un peuple au moyen d'une dénomination donnée par des étrangers.

II.

Les limites du pays des Eburons.

Avant de déterminer ces limites, examinons ce que César en dit dans ses *Commentaires*.

Selon le conquérant romain, la majeure partie des Eburons habitait entre la Meuse et le Rhin [3]; leurs limites

[1] *Die Deutschen und die Nächbarstämme*, p. 2.

[2] Ibid., pp. 55, 56.

[3] « Eburones quorum pars maxima est inter Mosam et Rhenum. » (L. V, c. 24).

touchaient au second de ces deux fleuves[1], aux Seignes et aux Condruses, peuplades qui les séparaient des Tréviriens[2]. Ensuite le pays des Eburons s'étendait jusqu'aux Ménapiens[3], confinait à des îles de la mer[4], aux Atuatiques[5], à l'Escaut, qui se jetait vers cette époque dans la Meuse[6], et aux Nerviens[7].

Telle était la position du pays des Eburons, que nous allons déterminer, d'une manière plus précise, au moyen de ces données.

Les limites du Condroz, pays encore très-connu de nos jours, suivaient dans la direction du nord-ouest la rive droite de la Meuse, à partir de l'embouchure de la Lesse jusqu'à Liége, ainsi que le démontrent les frontières du *pagus Condrostensis*. Quant aux Seignes, leurs limites septentrionales étaient formées par la Vesdre. Si les Eburons étaient voisins des Nerviens, ils devaient en être séparés par la Dyle, et les cours d'eau et vallons, qui formaient entre Marche-les-Dames et Cour-Saint-Etienne, les frontières orientales de la Nervie. Comment les Eburons pouvaient-ils occuper les contrées qui touchaient aux Ménapiens? La réponse à cette question est facile. Les

[1] « Sigambri qui sunt proximi Rheno... transcuntes Rhenum... primos Eburonum fines adeunt. » (L. VI, c. 35).

[2] « Segni, Condrusique ex gente Germanorum, qui sunt inter Eburones Trevirosque. » (L. VI, c. 32).

[3] « Erant Menapii propinqui Eburonum finibus. » (L. VI, c. 5).

[4] « (Eburones) qui proximi Oceano fuerunt, ii in insulis sese occultaverunt. » (L. VI, c. 31).

[5] « C. Trebonium... ad regionem (Eburonum) quae Atuaticis adjacet depopulandam » (L. VI, c. 33).

[6] « Ipse cum reliquis tribus ad flumen Scaldim, quod influit in Mosam, extremasque Arduennae partes ire constituit, quo cum paucis equitibus profectum Ambiorigem audiebat. » (Ibid.).

[7] « Omnes Eburonum et Nerviorum, quae convenerunt, copiae discedunt. » (L. V, c. 58). Dion Cassius, l. XXXIX, constate que la partie de l'Eburonie, dont les Atuatiques s'étaient comparés, était voisine de la Nervie.

Ménapiens habitaient entre le Rhin et la Meuse, fleuve dont le lit passait, avant l'inondation de 1421, par Batenbourg, Heusden, Waalwijk et Gertruidenberg, en suivant le tracé d'un cours d'eau, dit Oude-Maasje, dans la province du Brabant septentrional. Dans ces parages ils confinaient au Helium, golfe immense dont les eaux, pendant la marée montante, formaient des îlots à l'intérieur du pays éburon. L'Escaut, auquel il touchait, traçait aussi la limite orientale de la Ménapie [1].

Après avoir suivi le cours de la Vesdre, les limites méridionales des Eburons se dirigeaient vers le Rhin, et au nord elles suivaient les rives du Waal jusqu'au Rhin.

L'Eburonie avait, comme on le voit, une étendue immense. Cependant elle renfermait une population peu considérable et tellement minime, que César qualifie le pays de *civitas ignobilis et humilis* [2]. Ce peuple pouvait seulement mettre sur pied, en y comprenant les Condruses, les Pémanes et les Cérésiens, une armée de 40,000 hommes [3]. Une pareille pénurie d'habitants s'explique facilement. Au témoignage de Strabon [4], le pays des Eburons ressemblait à ceux des Ménapiens, des Morins et des Atrébates; en d'autres termes, des marécages nombreux, des forêts impénétrables couvraient le sol de cette contrée à peu près dans toute son étendue [5], sauf dans la contrée sise entre la Meuse et le Rhin. Là se trouvait, selon César, la majeure partie de la population éburonne. Du côté de l'embouchure de la Meuse, les eaux de la mer formaient des îlots comme dans la Ménapie [6]. Plus tard, lorsque

[1] V. notre travail, intitulé : *La Ménapie*.

[2] César, liv. V, c. 28.

[3] L. II, c. 4.

[4] Liv. IV.

[5] Liv. VI, c. 31.

[6] « Quorum (Eburonum) pars in Arduennam silvam, pars in continentes paludes profugit. » (L. VI, c. 31).

saint Lambert allait convertir à la foi nouvelle les Toxandres, qui avaient remplacé en partie les Eburons, ce missionnaire constate encore la grande étendue des marécages dans leur pays [1]. Selon l'hagiographe de saint Lambert, la Toxandrie n'était pour ainsi dire qu'un vaste marais.

Une autre cause contribuait à la dépopulation de l'Eburonie. Dans le territoire, dont nous venons d'indiquer les limites, étaient établis, soutient-on, les Ambivarites, peuplade dont César fait une mention très-laconique, en disant qu'ils habitaient au-delà de la Meuse (*trans Mosam*), sans autre détail. Par suite d'une indication aussi vague, des auteurs modernes ont placé les Ambivarites tantôt dans la province d'Anvers, tantôt dans celle du Brabant septentrional, sans qu'il soit possible de décider lequel de ces deux emplacements doive être préféré [2].

Les Eburons eurent en outre à souffrir de l'invasion d'une tribu cimbrique. César nous apprend qu'après la défaite des Cimbres par Marius (l'an 101 av. J.-Ch.), un détachement de ce peuple, composé de 6,000 hommes

[1] « Haec siquidem regio (Taxandria) vastis et fere continuis paludibus obsita. » (Chapeaville, t. I, p. 389).

[2] Après avoir parlé de l'envahissement de l'Eburonie et du Condroz par des Germains, César rapporte que la plus grande partie de leur cavalerie alla piller les Ambivarites au-delà de la Meuse. Il semble résulter de ces termes que, pour faire leur expédition chez cette peuplade, les Germains passèrent la Meuse dans les environs du Condroz et de l'Eburonie, et que pour revenir de leur expédition, ils avaient besoin de plusieurs jours (liv. IV, c. 6, 7, 8 et 9). D'où on peut conclure que les Ambivarites ne devaient pas habiter les rives de ce fleuve, du moins dans les environs du Condroz et de l'Eburonie, puisque César chassa les envahisseurs restés sur la droite de la Meuse, du midi vers le nord, où il en fit un grand carnage au confluent de ce fleuve et du Rhin. En rapportant une partie de ces faits, Dion Cassius ne mentionne que l'envahissement des Germains dans le pays des Trévériens (l. XXXIX). Toutes ces circonstances ont sans doute engagé M. von Göler (*Cäsar's gallischer Krieg*, p. 105) à placer les Ambivarites entre Givet et Marienbourg, c'est-à-dire dans le pays des Lavaques, en Nervie; ce qui est difficile à admettre.

chargés de la garde des bagages, campa sur la rive gauche du Rhin. Harcelés par les peuplades voisines, ces 6,000 Cimbres, appelés Atuatiques, parvinrent, après une lutte acharnée de plusieurs années, à imposer un tribut aux Eburons, et les forcèrent de leur abandonner une partie considérable de territoire. A titre d'ôtages, ils gardaient, chargés de chaînes, le fils et un neveu d'Ambiorix, l'un des chefs des Eburons. En vue de s'attacher ce peuple, les Romains délivrèrent les prisonniers et affranchirent les Eburons du tribut exigé par les Atuatiques. Ceux-ci furent en grande partie vendus à titre d'esclaves par César, après la prise de l'*oppidum Atuaticorum* par les armées romaines, comme nous le dirons plus loin. A la suite de cet événement, la plus grande partie du pays occupé par les Atuatiques retourna aux Eburons. Ceux-ci continuèrent de donner leur nom à toute l'Eburonie, et aussi à la partie occupée par les Atuatiques. Il n'est pas même établi par le témoignage des auteurs anciens, que cette dénomination ait été mise hors d'usage pour cette partie. Malgré les conquêtes des Atuatiques, toute l'ancienne Eburonie est désignée sous le nom de pays des Eburons, sans doute parce qu'ils n'avaient pas été entièrement expulsés par les Atuatiques, qui les tenaient sous leur domination seulement.

Les termes dont César se sert, démontrent que le proconsul fait une distinction entre l'Eburonie proprement dite et l'Eburonie occupée par les Atuatiques. Ainsi il dit qu'Ambiorix et Cativulcus, chefs des Eburons, allèrent vers les confins de leur domination (*ad fines regni sui*) en se rendant vers Sabinus et Cotta, dans le but de leur livrer du blé[1]. Ces deux lieutenants étaient établis à Atuatuca, que César indique quelques pages plus loin,

[1] Liv. V, c. 26.

à peu près en plein pays des Eburons (*fere in mediis Eburonum finibus*) [1]. Atuatuca était donc dans l'Eburonie, et hors des limites de la juridiction attribuée aux chefs des Eburons.

III.

Atuatuca.

Trois ans après la prise de l'*oppidum Atuaticorum*, César fit établir dans l'Eburonie, et spécialement à Atuatuca, un camp commandé par Titurius Sabinus et L. Arunculeius Cotta [2]. Ce fort, dit le proconsul, est situé à peu près en plein pays des Eburons [3]. La dénomination d'*Atuatuca*, donnée à ce camp, rappelle celle des Atuatiques. Elle démontre qu'il faut chercher ce lieu au pays occupé ci-devant par cette population et non dans l'Eburonie à proprement parler, qui selon César n'avait ni forts ou *oppida*, ni garnisons [4]. Dans la partie occupée par les Atuatiques se trouvait, après la destruction des Eburons et au moment de leur remplacement par les Tongrois, une localité appelée *Aduaca Tongrorum*, aujourd'hui Tongres. Le camp d'Atuatuca était par conséquent situé sur ou près de l'emplacement actuel de Tongres, où se trouvent des restes considérables de murs appartenant à la période romaine. Jaloux de leur indépendance, les Eburons résolurent de faire déloger les Romains du camp. A cet

[1] Liv. VI, c. 32.

[2] Liv. V, c. 24; liv. VI, c. 32.

[3] « Tum copiis in tres partes distributis, impedimenta omnium legionum Aduatucam contulit : id castellum nomen est. Hoc fere est in mediis Eburonum finibus. » Liv. VI, c. 32.

[4] « Erat manus certa nulla, non praesidium, non oppidum, quod se armis defenderet. » Liv. VI, c. 34.

effet, Ambiorix, leur chef, employa la ruse dont César raconte tous les détails dans son cinquième livre. A peine sortis d'Atuatuca, les Romains, après avoir marché pendant deux milles, furent assaillis par les Eburons dans un grand bas-fond (*magnam convallem, iniquissimo loco*), bas-fond qui était situé au sud de Tongres.

Cette thèse, nous ne l'ignorons pas, est très-controversée. Ne l'est-elle pas à tort ? César avait établi, pour faire passer l'hiver à ses troupes, différents campements : l'un, commandé par Fabius, chez les Morins; le second, par Cicéron, chez les Nerviens; le troisième, par Roscius, chez les Essuens; le quatrième, par Labiénus, chez les Rémois, sur les frontières des Tréviriens; trois dans le Belgium et un sous les ordres de Sabinus et de Cotta, chez les Eburons, c'est-à-dire à Atuatuca, comme le général le dit plus loin (l. VI, c. 32). Ces camps, dit-il, sauf celui commandé par Roscius, occupaient un pays d'environ cent milles d'étendue. En sortant d'Atuatuca, les Romains avaient l'intention de rejoindre la légion la plus rapprochée (*ad proximam legionem perventuros*). La légion la plus rapprochée de Tongres était, dit-on, non pas celle de Labiénus, mais de Cicéron [1]. Si, comme le dit César, le campement de Labiénus était sis sur les frontières des Tréviriens et des Rémois, et si Cicéron occupait Assche ou Caester, il n'y a guère de différence entre les deux distances. Seulement le passage vers Cicéron, dans la direction de l'occident, présentait de grandes difficultés à travers les bois, les marécages et les peuplades ennemies. Tout, dans la relation de César, semble indiquer au contraire l'intention des Romains de se rendre vers le campement de Labiénus, c'est-à-dire vers le sud de Tongres. Quelle est la direction prise par les fuyards? Précisément

[1] Grangagnage, *Bulletin de l'Académie*, 1862, p. 403.

celle du campement de Labiénus, où arrivèrent quelques hommes qui, échappés au massacre, instruisirent leurs compatriotes du désastre d'Atuatuca. Cicéron resta même longtemps dans l'ignorance la plus complète de ce qui s'était passé, tant les communications avec Atuatuca étaient difficiles.

Une autre question a surgi au sujet de l'endroit dans lequel le corps d'armée romain fut détruit par les Eburons. La vallée, dans laquelle il périt, est qualifiée par César de *magnam convallem*. Comment faut-il comprendre ce passage? S'agit-il d'une vallée grande par sa longueur ou grande par sa largeur? A notre avis c'est dans le sens de longueur qu'il faut l'entendre. Voici les motifs qui nous font penser ainsi. César dit que le corps d'armée marcha en colonne très-allongée (*longissimo agmine*). Lorsque les Romains eurent fait deux milles, les Eburons parurent tout-à-coup sur les deux versants du bas-fond (*ex utraque parte ejus vallis*), empêchèrent les Romains de prendre position sur les hauteurs, les accablèrent par les deux versants et assaillirent l'avant-garde et l'arrière-garde de la longue colonne placée dans le bas-fond. Si celui-ci avait été large, cette attaque était impossible. Il fallait, pour que les Eburons pussent atteindre les Romains des deux côtés à la fois, que le vallon fût étroit et long. Sinon les Romains auraient pu se masser et culbuter le corps éburon qui occupait l'un des versants de la vallée.

Nous insistons sur ce point seulement en vue de pouvoir déterminer l'emplacement de la bataille. Un bas-fond très-long et peu large, par lequel passe le vieux chemin de Tongres à Otrenge, convient parfaitement à la description de César. Si l'embuscade avait été établie sur les bords du Jaar, comme on l'a supposé, il est probable que l'auteur des *Commentaires* aurait fait mention de cette rivière. Celle-ci passe par un vallon très-large, dans lequel les

Romains auraient pu se masser, et où il n'était guère possible d'attaquer, du haut des collines, les deux gardes de la longue colonne formée par les soldats sortis d'Atuatuca.

IV.

Destruction des Eburons.

A la suite de cette catastrophe, le proconsul et ses lieutenants arrivèrent sur place. Après avoir appelé les peuples voisins à prendre part au sac de l'Eburonie, ils commencèrent leur horrible expédition contre ce pays : « Omnes vici, dit César, atque omnia aedificia, quae » quisque conspexerat, incendebantur; praeda ex omni- » bus locis agebatur : frumenta non solum a tanta multi- » tudine jumentorum atque hominum consumebantur, sed » etiam anni tempore atque imbribus procubuerant : ut si » qui etiam in praesentia se occultassent, tamen iis, deducto » exercitu, rerum omnium inopia pereundum videretur [1]. »

Malgré les paroles si formelles du conquérant romain, des auteurs modernes nient l'exactitude de son récit. Selon leur manière de voir, il n'a pas dit la vérité; il a exagéré les faits; les Eburons n'ont pas été complétement exterminés. A l'appui de cette thèse, ils citent la mention faite de ce peuple par Strabon, et une inscription reproduite par Abel, dans son travail intitulé : *César dans le nord des Gaules* [2].

Strabon ne parle nullement des Eburons, mais de leur pays, ce qui est toute autre chose : Ἐμφερὴς δ' ἐστὶ τῇ τῶν Μεναπίων ἥ τε τῶν Μορινῶν, καὶ ἡ τῶν Ἀτρεβάτων καὶ Ἐβουρώνων [3]. Parler d'un peuple et mentionner le pays de ce peuple, sont deux

[1] Liv. VI, c. 43.

[2] Wauters, *Nouvelles études sur la géographie ancienne*, pp. 60, 61.

[3] Strabon, liv. IV.

faits distincts. Comment Strabon aurait-il pu désigner autrement le pays habité ci-devant par les Eburons? Au moment où il écrivit, ceux-ci n'avaient pas encore été remplacés par les Tongrois et les Toxandres. Ces populations étaient complétement inconnues au géographe grec. Par conséquent, il ne pouvait donner aux pays, dont ils s'emparèrent plus tard, d'autre nom que celui des Eburons. Quand un écrivain moderne parle du pays des Ménapiens, il n'entend nullement faire vivre ce peuple de nos jours : il veut simplement désigner la contrée habitée autrefois par les Ménapiens. N'oublions pas que si Strabon a voyagé beaucoup dans les pays méridionaux, il n'a jamais vu les Gaules. Rome, où il résidait sous le règne d'Auguste, était le but principal de son voyage. Par suite de ses relations dans la capitale du monde, il recueillit un grand nombre de renseignements puisés dans des mémoires et chez les hommes d'état et de guerre de cette époque. Ceux-ci ont dû nécessairement lui fournir des renseignements au sujet du nord des Gaules, et lui indiquer le pays des Eburons tel qu'ils le connaissaient eux-mêmes. Du vivant de Strabon, il n'avait pas encore changé de nom. Plus tard, il reçut le nom de Tongrie et de Toxandrie, ou de pays des Tongrois et Toxandres, lorsque ces peuples vinrent s'y fixer. Pline qui visita les Gaules du nord vers le milieu du premier siècle, Ptolémée, géographe du second siècle, et Tacite, qui composa son *Traité des mœurs des Germains* vers l'an 98, sont les premiers à mentionner les Tongrois. Pline cite aussi les Toxandres. Par conséquent, le pays des Eburons devait continuer à porter son ancien nom jusqu'au moment où l'invasion des Tongrois était généralement connue.

Reste à examiner l'inscription reproduite par Abel et portant :

D. M.
M. TERENTI. M. F:
SOSIO.
Imul VIR
EBVRON
SOTER.

On dit que *Soter* signifie protecteur [1]. Si ce mot a été employé comme attribut dans le sens de sauveur, conservateur et libérateur par Cicéron et Verrius Flaccus, a-t-il dans l'espèce la même signification? N'est-ce pas ici un nom propre d'homme? A ce titre, on le voit figurer dans plusieurs inscriptions reproduites par Momsen [2]. Ordinairement, c'était, comme le nom de Sosius, celui d'un esclave ou d'un affranchi.

Dans l'inscription reproduite ci-dessus, le mot *Soter* n'indique-t-il pas le nom de l'auteur de la pierre votive? C'est, dit-on, un *Sexvir* des Eburons. S'agit-il ici des Eburons établis près de la Meuse? Rien n'est moins certain. César cite les *Aulerci Eburones* et désigne ainsi les habitants d'Evreux [3], appelés par d'autres écrivains *Eburovices*, et par Ptolémée Εβουραϊκοί. A *Eburum*, actuellement *Eboli*, se rapportent des inscriptions qui désignent des *Sexviri* de cette localité, et offrent une certaine analogie avec celle rapportée par Abel [4].

Du reste, si quelques Eburons ont échappé au massacre général, il n'y aurait rien d'étonnant. César constate lui-même qu'au moment des poursuites dirigées contre Ambiorix, « des Eburons s'enfuirent dans la forêt des Ardennes, d'autres dans des marais contigus; les plus voisins de

[1] Wauters, *Nouvelles études sur la géographie ancienne*, p. 61.
[2] *Inscriptiones regni Neopolitani latinae*, nos 2383, 2479, 3169, 6769.
[3] Liv. VII, c. 75.
[4] V. Orellius, *Inscriptiones*, t. I, p. 99, no 190, et Momsen, l. c., verbo *Eburum*.

l'Océan se cachèrent dans les îles formées par la marée, et beaucoup, abandonnant leur pays, se livrèrent à leurs plus grands ennemis[1]. » Les Eburons qui restèrent dans leur pays ont probablement péri pendant le sac; ceux qui s'étaient expatriés en se livrant à leurs plus cruels ennemis, ont sans doute échappé au désastre. Mais ont-ils pu former de nouveau un peuple, ou même une tribu? Depuis le sac de l'Eburonie, plus aucun écrivain ne fait mention de cette peuplade.

Il y a donc lieu d'admettre qu'elle avait complétement disparu, comme César le constate et le dit en termes formels.

V.

La prétendue monnaie des Eburons.

Après avoir appelé l'attention du lecteur sur la nationalité des Eburons et la disparition de ce peuple, nous allons examiner une autre question, celle du numéraire qui lui est attribué.

Ces monnaies sont imitées de celles de la famille *Marcia*, et figurent à l'avers la tête de Pallas, entourée des légendes DVRNACOS ou DVRNACVS ou DVRNAC, et au revers un cavalier courant à droite, et portant : AVSCRO ou DONNVS ou EBVRO ou EBVRON.

Sans examiner la question au point de vue historique, des numismates concluent de ces légendes à l'existence d'une monnaie frappée par les Eburons. Il en est qui, emportés par leur imagination, interprètent la légende *Durnaco* par Tournai, et regardent ces monnaies comme des pièces frappées en vertu d'une convention spéciale

[1] Liv. VI, c. 31.

pendant l'alliance des Eburons et des Nerviens. Ils oublient sans doute que Tournai, localité sise dans la Ménapie, ne pouvait faire partie de la Nervie.

Peut-on attribuer à des populations germaniques de cette époque, telles que les Eburons, un numéraire national ou de contrefaçon? En présence des faits avancés par César et par Tacite, la réponse à cette question doit être négative. Le conquérant romain constate d'abord qu'en général les Belges ne sont pas visités par les marchands, à cause de l'état sauvage de ces populations [1]. Ces visites devaient être plus rares encore chez les Eburons, peuplade pauvre et misérable de son propre aveu et de celui de César [2]. Le général romain ajoute encore en parlant de leurs compatriotes : « Nul n'a une portion de terre en propre chez les Germains. Ils allèguent pour raison que de cette manière ils empêchent la formation de vastes possessions et l'amour de l'argent [3]. » A ces faits, Tacite en ajoute d'autres plus significatifs encore. Après avoir dit qu'il ignore si les Germains avaient des mines d'or ou d'argent, le célèbre historien ajoute dans son langage à la fois si concis et si élégant : « Quamquam proximi, ob usum » commerciorum, aurum et argentum in pretio habent, » formasque quasdam nostrae pecuniae agnoscunt atque » eligunt : interiores simplicius et antiquius permutatione » mercium utuntur. Pecuniam probant veterem et diu » notam [4]. » Ce passage constate formellement que les

[1] « Belgae a cultu atque humanitate provinciae longissime absunt, minimeque ad eos mercatores saepe commeant, atque ea, quae ad effeminandos animos pertinent, improtant. » (Liv. I, c. 1).

[2] Liv. V, c. 28. « Hanc miseram ac tenueram praedam, » dit un Eburon en parlant de son pays. Ibid , liv. VI, c. 35.

[3] « Neque quisquam agri modum certum aut fines proprios habet... Ejus rei multas afferunt caussas... ne latos fines parare studeant... ne qua oriatur pecuniae cupiditas. » (L. VI, c. 22).

[4] *De moribus German.*, c. 5.

Germains n'avaient pas de monnaies nationales et qu'ils se servaient de numéraire étranger. Un peuple, qui ignore la propriété immobilière, se sert de monnaies étrangères dans ses relations extérieures a recours aux échanges et prend des mesures contre l'amour de l'argent, pouvait-il avoir un numéraire national? Il lui était aussi inutile qu'à l'Egyptien, vivant des biens de l'Etat [1] et à l'Indien qui trouve son existence dans la chasse.

La science fixe l'âge des monnaies gauloises à légendes ou inscriptions en caractères romains. Celles-ci sont postérieures à l'invasion de César. Vers cette époque, tout le système monétaire des Gaules fut changé, sauf chez les Grecs établis dans ces pays. Il est également reconnu, par une suite d'observations certaines, que l'introduction du type romain dans les Gaules date de la même époque. Antérieurement, les Celtes, peuple imitateur s'il en fut, contrefaisaient les monnaies étrusques et grecques. Elles étaient ou anépigraphes ou à légendes, imitant tant bien que mal des lettres grecques ou étrusques dégénérées. Selon Cavedoni, le type le plus ancien, à la tête de Pallas et au cavalier, de la monnaie frappée par la famille Marcia, ne remonte pas au-delà de l'an 124 avant J.-C. Le type le plus moderne de cette famille, celui à la tête du roi Philippe, et qui fut également imité dans les Gaules, date, d'après cet auteur, de l'an 91 de la même ère. Tous ces faits établissent à l'évidence que le numéraire gaulois aux légendes citées ci-dessus sont d'une époque postérieure à la destruction du peuple éburon par les armées romaines. Il ne peut donc l'avoir fait frapper. Nous ferons observer en outre que ces monnaies ont été

[1] On a attribué aux Nerviens des monnaies à l'inscription Boduo... Celles-ci appartiennent à une peuplade gauloise de l'Angleterre, comme l'a fait voir M. Evans, et non au chef des Nerviens, nommé Boduognac.

toujours découvertes en abondance dans le midi des Gaules, jamais dans notre pays [1]. Sur le territoire éburon, on trouve des monnaies gauloises au cheval dégénéré du bige et au profil également défiguré d'Apollon, contrefaçons maladroites du statère de Philippe, roi de Macédoine. Celles-ci n'appartenaient pas plus aux Eburons que le numéraire imité de la famille Marcia.

On nous demandera sans doute si les légendes *Eburo* et *Eburon* n'indiquent pas l'Eburonie? A cette question, nous répondrons par une autre : Est-il établi que Eburo ou Eburon n'est pas un nom d'homme? Faut-il y voir forcément celui d'un peuple? Pendant le haut moyen-âge, Eburon était encore un nom propre d'homme [2]; un fait bien significatif semble confirmer cette thèse : c'est qu'au lieu d'*Eburo* ou d'*Eburon*, on lit parfois sur ces monnaies *Auscro* et *Donnus*, légendes qu'il est impossible d'interpréter par un nom de peuple. Au surplus, César lui-même, en parlant des habitants d'Evreux, les nomme *Aulerci Eburones* [3].

Quant à la légende *Durnacos*, *Durnacus* ou *Durnaco*, elle désigne probablement un autre nom d'homme. Les populations gauloises avaient, selon Strabon, deux chefs, l'un préposé à la direction des affaires civiles, l'autre à celle des affaires militaires. Cet usage paraît avoir été suivi par plusieurs populations germaniques de notre pays, et entre autres par les Eburons. A l'époque de l'invasion romaine, ils avaient à titre de chefs : Ambiorix et Cativulcus.

[1] A Valence, on en a trouvé 300 à la fois. M. Hucher, en rapportant ce fait, ajoute : « On les trouve en grandes masses dans le Midi. » (*Revue numism.*, 1853).

[2] Wauters, *loc. cit.*, p. 61.

[3] Liv. VII, c. 75.

VII.

Les Atuatiques.

Nous venons d'indiquer dans l'Eburonie la situation du territoire occupé par les Atuatiques. Quelle était la position de ce territoire? C'est une question dont nous allons faire l'examen.

Sans vouloir discuter tout ce qui a été dit à ce sujet, ouvrons les écrits des anciens. Nous y trouvons, pour résoudre cette question, des éléments qui, combinés avec l'indication des limites assignées plus haut aux Eburons et du *Pagus Hasbaniensis*, permettent de fixer d'une manière précise la position des Atuatiques.

Comme ils avaient conquis les lieux de leur séjour à la gauche du Rhin et sur les Eburons, il faut forcément admettre qu'ils occupaient une partie de l'Eburonie occidentale, et spécialement celle sise à la gauche de la Meuse [1]. S'ils avaient été établis à la gauche de ce fleuve, César n'aurait pas pu dire que la population la plus dense de l'Eburonie se trouvait entre le Rhin et la Meuse. En outre, si les Atuatiques avaient leur siége à la droite de la Meuse, César n'aurait pas dit que la population éburonne n'avait pas de forteresses ou d'*oppida*, point de garnisons; tandis qu'il constate chez les Atuatiques l'existence de plusieurs *oppida* [2]. Aux renseignements fournis par le conquérant romain, Dion Cassius en ajoute un autre plus précis encore. Selon cet écrivain, les Atuatiques étaient les voisins des Nerviens [3]. Il y avait, en effet, dans le pays éburon une partie de territoire sise à

[1] « Atuaticis finitimis suis (Ambiorigis). » (Liv. V, c. 27). « In Atuaticos qui erant ejus (Ambiorigis) regno finitimi. » (L. V, c. 38).

[2] Liv. II, c. 29.

[3] Dio Cassius, l. XXXIX.

côté de la Nervie et par conséquent à la gauche de la Meuse. De plus, César constate qu'après avoir écrasé les Nerviens et leurs alliés sur les bords de la Sambre, il se rendit dans le pays des Atuatiques. Ceux-ci étant arrivés trop tard au secours des Nerviens, s'en retournèrent immédiatement chez eux. Les Atuatiques devaient par conséquent habiter un pays non loin de la Sambre, rivière située dans la Nervie. Si les frontières des Atuatiques touchaient à ce pays, ils devaient occuper la partie de l'Eburonie sise entre la Meuse, les cours d'eau à partir de Marche-les-Dames jusqu'à Cour-Saint-Etienne, la Dyle et le Demer. Ces cours d'eau et la Dyle formaient les frontières des Nerviens. Au nord du Demer, se trouvaient les Eburons, dont le pays était situé, comme le dit César, au midi de la Meuse. Nul autre emplacement ne peut être assigné aux Atuatiques, à moins de récuser les témoignages des écrivains anciens [1].

Cette peuplade est mentionnée une dernière fois au moment du soulèvement des Eburons. A partir de cette époque, son nom n'est plus mentionné par aucun historien ni par aucun géographe. Les faibles restes de cette population, échappées à la destruction de l'*oppidum Atuaticorum*, ont été comprises sans doute dans la proscription des Eburons. Elles ont probablement péri pendant le sac de ce pays.

[1] V. plus haut, p. 141, ce que nous disons d'Atuatuca et de la différence établie par César entre le pays éburon et celui sur lequel ses chefs régnaient.

VII.

L'oppidum Atuaticorum.

César nous apprend qu'en approchant du pays des Atuatiques, ceux-ci quittèrent leurs *oppida* et se refugièrent avec tout leur avoir dans un seul *oppidum*. Cette forteresse devait donc être située dans le pays tel que nous venons de le déterminer, ou bien il faudrait admettre qu'ils allèrent à l'étranger chercher un refuge, thèse contraire au dire de César. Il ne faut par conséquent pas la chercher ni à Beaumont, ni à Namur, ni à Hastedon, ni à Bavai, ni à Binche, ni à Philippeville, dont les emplacements étaient sis dans la Nervie, ni à Anvers, ni à Bois-le-Duc, ni à Montaigu, où il n'y a pas de rochers, ni dans les endroits suivants, sis à la droite de la Meuse et par conséquent dans l'Eburonie à proprement parler, savoir : Limbourg, Juliers, Aix-la-Chapelle, Rolduc, Fauquemont, Wittem et Wandre.

De cet *oppidum*, César donne la description suivante, sans en faire connaître le nom : « Oppidum egregie natura munitum, quod quum ex omnibus in circuitu partibus altissimas rupes despectusque haberet, una ex parte leniter acclivis aditus, in latitudinem non amplius ecpedum relinquebatur; quem locum duplici altissimo muro munierant : tum magni ponderis saxa et praeacutas trabes eis muro collocarant [1]. »

Dans cette forteresse se trouvait réunie la partie la plus nombreuse du peuple atuatique. Les guerriers en firent une sortie contre les Romains. Quatre mille des leurs trouvèrent la mort sur le champ de bataille. Le reste fut rejeté dans l'*oppidum*. Le lendemain, les Romains en bri-

[1] Liv. II, c. 29.

sèrent les portes, y entrèrent et vendirent tout ce qui s'y trouvait. Les acheteurs comptèrent 53,000 têtes ou esclaves [1]. Ainsi disparut la plus grande partie de la race atuatique. La fraction du pays qui avait été ainsi dépeuplée devait, par suite de cette circonstance, reprendre son ancien nom d'Eburonie.

Quand nous disons que la plus grande partie des Atuatiques s'était réfugiée dans l'*oppidum* précité, nous le disons avec intention. C'était la population habitant la partie orientale du pays. Les Atuatiques occidentaux ne s'y étaient pas probablement réfugiés ou bien ils s'en étaient retirés à temps.

Voici les motifs qui nous font penser ainsi. Après la bataille de la Sambre, César se rendit immédiatement dans le pays des Atuatiques [2]. Pour y arriver, il devait prendre le chemin le plus court et suivre à peu près la direction admise plus tard pour la route romaine de Bavai vers Maastricht, en passant par les parties méridionale et orientale du pays des Atuatiques. Toute la partie occidentale resta probablement intacte. Les preuves de ce fait, nous les trouvons dans les *Commentaires*. Lorsqu'Arioviste, chef des Eburons, avait détruit dans les environs de Tongres les troupes romaines sorties d'Atuatuca et commandées par Titurius Sabinus et Aurunculeius Cotta, que se passait-il? Le chef éburon partit sans retard avec sa cavalerie, ordonna à l'infanterie de le suivre, et chevauchant toute la nuit, il arriva chez les Atuatiques [3]. Cette course pendant une nuit entière fait supposer à bon droit que de Tongres il s'était dirigé vers l'occident, c'est-à-dire vers la partie de la population atuatique habitant à l'ouest

[1] Liv. II, c. 33.
[2] Ibid., c. 29, 30.
[3] Liv. V, c. 38.

de leur pays, et qui n'avait pas été vendue lors de la prise de l'*oppidum*.

Si toute la partie orientale de l'Atuatique n'avait pas été dépeuplée par suite de la prise de l'*oppidum*, Ambiorix n'aurait pas dû se déplacer et faire une course à cheval pendant une nuit entière pour rejoindre cette population. Près d'Atuatuca, où il venait d'écraser les Romains, il était dans le pays des Atuatiques, bien entendu dans la partie orientale.

Un fait cité par le proconsul corrobore entièrement notre thèse. Ambiorix, dit-il, se trouva le lendemain dans la Nervie. Lorsque le chef éburon était arrivé pendant la nuit dans l'Atuatique occidentale, il devait seulement traverser le lendemain la Dyle pour arriver en plein pays nervien. Là il excite les populations à se soulever contre les Romains. Toutes se réunissent. Elles vont attaquer le camp de Cicéron, placé soit à Assche, soit à Caester, et par conséquent à l'occident d'Atuatuca.

De tous ces faits il résulte clairement que l'*oppidum Atuaticorum* était situé dans la partie orientale de leur pays. Celle-ci possède en effet plusieurs sites et plateaux, soutenus par des hauts rochers à nu, qu'on ne retrouve pas dans la partie occidentale. Partant il ne faut pas le chercher à Kessel-Loo [1], colline dépourvue des rochers dont parle César, et sise dans la partie occidentale de l'Atuatique. Cette forteresse ne pouvait se trouver ni dans la Nervie, ni dans l'Eburonie à proprement parler. Elle ne pouvait être celle d'Atuatuca, opinion que nous avions partagée avec plusieurs auteurs modernes, mais à laquelle il faut renoncer en présence du texte de César. Sans doute Atuaca, aujourd'hui Tongres, était une position militaire remarquable; mais aucun des détails, donnés par César,

[1] Wauters, *loc. cit.*, p. 103.

ne convient à cet ancien camp. Si l'emplacement en est grand, il n'a pas les hauts rochers mentionnés par César, et qui l'entouraient de toutes parts, sauf d'un côté seulement. A Tongres, il n'y a pas de rochers, ni grands ni petits, pas même de précipice. La place n'est pas fortifiée par la nature, comme le général romain le dit à propos de l'*oppidum Atuaticorum*. A Tongres, tout est dû à la main de l'homme.

C'est donc dans la partie orientale de l'Atuatique que se trouvait l'*oppidum* précité. Un emplacement semblable a été indiqué par M. von Göler au Mont-Falise, près de Huy. La description de cette localité concorde assez bien avec celle de César. Un seul point y manque : le Mont-Falise est situé près de la Meuse et César ne fait pas mention du fleuve, qu'il aurait dû traverser par les travaux de circonvallation dont il avait entouré l'*oppidum*.

Mais le proconsul disait-il tout ? Asinius Pollio lui reprochait, d'après Suétone, certaines négligences que l'on comprend facilement. Il décrivait un pays inconnu, toujours agité par les soulèvements des populations. Constamment assailli par des ennemis redoutables, il devait se préoccuper plus de la guerre que de détails topographiques.

Nous n'avons cependant pas la prétention de faire passer le Mont-Falise pour l'*oppidum Atuaticorum*. Il reste encore à examiner si ce plateau pouvait recevoir une population de 57,000 âmes avec ses chariots, son bétail, ses provisions, etc. Assurément une population d'un chiffre aussi élevé, ne pouvait trouver place avec tout son avoir sur le plateau de l'*oppidum* sis à Hastedon, qui comprend seulement trois hectares. Il nous suffit d'avoir circonscrit le pays dans lequel se trouvait la forteresse.

Ch. Piot.

[1] Liv. II, c. 29.

LA PEINTURE ET LA SCULPTURE A MALINES.

PREMIÈRE PARTIE.

LES PEINTRES MALINOIS.

Notice sur la famille des peintres Hals et sur celle des Franchoys.

Les Hals.

Au XVII^e^ siècle, la peinture revêtit un caractère neuf et diamétralement opposé à celui qui avait jusqu'ici distingué les productions des siècles précédents; les types sveltes et idéaux de l'époque ogivale disparurent devant des figures amples, matérielles et plus réalistes; les touches finies et délicates des pinceaux de l'ancienne école cédèrent le pas aux coups de brosse larges et vigoureux des enfants de la Renaissance et des imitateurs de Rubens. Cependant cette phase nouvelle, dans laquelle était entré notre art national, n'interrompit point la période qu'il avait inaugurée depuis van Eyck; au contraire, un autre ère de gloire allait commencer, elle devait même devenir plus brillante que la première, grâces aux grands maîtres qui commandaient le mouvement et à la foule d'artistes secondaires qui leur obéissaient. Dans la pléiade de ces peintres de l'école mo-

derne, la ville de Malines, soutenant son renom artistique, apporta un précieux contingent, car c'est elle qui fournit, outre les descendants de Michel Coxie dont nous avons déjà parlé, des maîtres habiles et nombreux, parmi lesquels nous devons citer en premier lieu les Hals, les Franchoys, les Moreels et d'autres d'un mérite moins transcendant.

Cette révolution dans le style pictural ne fut évidemment, pas plus ici que dans la sculpture et dans l'architecture, l'œuvre d'un jour; mais elle s'était préparée peu à peu et elle n'éclata ouvertement qu'après avoir passé par des transformations graduées. Ces phénomènes de modifications lentes peuvent surtout être observés dans les œuvres des trois Franchoys que nous nous proposons d'étudier; car le premier Franchoys appartenait encore par son éducation au XVI^e^ siècle, dont il conserva, quoique avec des altérations, les allures distinctives, tandis que son fils, disciple de Rubens, avait adopté sans réserve la manière nouvelle.

Avant de parler des Franchoys, nous ne pouvons nous défendre de dire un mot d'un peintre plus important qu'eux, de Frans Hals, dont la renommée grandit encore chaque jour.

Frans Hals est, sans contredit, comme talent le chef de cette famille, qui produisit François Hals II, Thierry ou Dirik Hals, Guillaume Hals, Jean Hals et Nicolas Hals. Jusqu'à ces derniers temps, Frans Hals et les siens ont été considérés comme Malinois; mais aujourd'hui non seulement on conteste à la ville de Malines l'honneur d'avoir donné naissance au premier, mais on tend même à enlever la nationalité belge aux seconds. Ces tentatives faites par des auteurs recommandables sont de bonne guerre et partent d'un louable sentiment de patriotisme ou d'amour du clocher. Nous regrettons infiniment ne pouvoir ici, à dé-

faut d'espace, entreprendre une étude approfondie sur cette race éminente, car Frans surtout est une figure trop importante pour être appréciée en quelques lignes. Nous nous bornerons donc aujourd'hui à émettre quelques considérations sur la famille Hals en général; nous prouverons qu'elle est de souche malinoise, voulant ainsi, pour le moment, poser acte de propriété et pour ainsi dire interrompre une prescription, dont le résultat serait de nous enlever un de nos plus illustres concitoyens.

Frans Hals naquit, semble-t-il, accidentellement à Anvers. Si ce fait est vrai, le grand peintre est Belge par la circonstance de sa naissance; et si sa famille est malinoise, ce que nous ne doutons pas, cet artiste ne nous est pas plus étranger que P. P. Rubens, qui vit le jour à Siegen d'un père et d'une mère flamands et anversois.

M. van der Willigen, dans son ouvrage : *Geschiedkundige aanteekeningen over de haarlemsche Schilders,* p. 116 et suivantes, s'est proposé d'établir que les Hals sont d'une famille connue à Haarlem depuis le XIV^e^ siècle. Cette objection est très-sérieuse et nous ne pouvons mieux y répondre qu'en établissant par pièces authentiques, de notre côté, que les Hals résidaient à Malines au XVI^e^ siècle, vers l'époque de la naissance des peintres qu'elle produisit.

Quant à la remarque qui consiste à dire que Frans Hals est nommé tantôt Frans de Haarlem, tantôt Frans d'Anvers, elle nous paraît peu sérieuse, car les qualifications de cette nature sont communes et il en a été fait justice. Même dans ce cas-ci, cette appelation aurait d'autant moins d'importance, qu'entre les deux surnoms il ne pourrait y en avoir qu'un seul qui soit dans les termes de la vérité.

Nous constatons la présence de la famille Hals à Malines non seulement vers le moment critique, qui est celui de la naissance de Frans (1584), mais encore longtemps avant

cette époque. Nous pouvons donc parfaitement tenir les Hals comme issus de sang malinois.

Dès 1528 habitait à Malines Pierre Hals, lequel reçut en sa demeure, probablement une auberge, Severin Norby, un des serviteurs dévoués à Christiern II de Danemarck [1].

Quand nous ouvrons les registres aux adhéritances de Malines, nous y trouvons à l'année 1487 la mention d'un Jacques Hals, lequel avait pour épouse Catherine Gheraerts.

Plus loin, à la date du 25 mai 1560, nous recueillons le passage suivant : *Franchois Hals, Peeter Hals elck over hen selven ende de voirscrevene Peeter vervangende Maria Hals zyn suster.... als erfgenamen onder beneficie van inventaris van wylen Peeter Hals....*

Dans ce dernier acte, nous relevons déjà un personnage porteur des mêmes nom et prénom que le grand artiste. Ce fait pourrait faire croire qu'il existait en ces deux homonymes un lien de parenté des plus étroits.

Le registre aux décès de la paroisse de Saint-Jean à Malines, porte les annotations funèbres suivantes :

1549. Peeter Hals. xxvi january. Gegraven op viii libers exsequie ghecelebreert xxii augusty op ii libers want daer niet en was.

1559. Jan Hals. iii[a] May. viii libers.

1563. Peeter Hals, jonge gheselle. xii July. viii libers.

1570. Franssen Hals, gestorven viii May. iv libers.

Les extraits qui précèdent prouvent à l'évidence que la famille Hals était fixée à Malines; ils corroborent singulièrement l'assertion de tous les anciens auteurs, qui assurent que Frans Hals vit le jour à Malines, opinion que l'on ne peut point traiter de gratuite et pour laquelle ceux-ci doivent avoir eu d'excellents témoignages contemporains.

[1] Compte de ce que Séverin Norby a dépensé à Malines chez Pierre Hals en 1528. Voir Altmeyer, *Isabelle d'Autriche et Christiern II*, article inséré dans le *Trésor national*.

Les Franchoys [1].

Bien qu'inférieurs à Frans Hals, les deux Lucas et Pierre Franchoys n'en tiennent pas moins un rang honorable dans la série de nos meilleurs artistes. Confondus dans la foule des grands peintres du XVII[e] siècle, les Franchoys ne furent point appréciés comme ils auraient dû l'être, ni comme ils l'auraient été s'ils eussent apparu en tout autre temps. Ainsi le hasard, qui favorisait nos artistes en les rendant contemporains de Rubens et de van Dyck, fut cause aussi que le renom des chefs de l'école éclipsa quelque peu les mérites de ceux qui vivaient autour d'eux.

§ 1. *Luc Franchoys,* dit *le Vieux.*

Luc Franchoys, dit le Vieux, naquit à Malines le 23 janvier 1574, d'une honorable famille qui s'était fixée à Malines en 1468 :

« Cornelius Franchoys, filius quondam Johannis van » Antwerpen effectus est subditus. XII octobris LXVIII [2]. »

Il était fils de Corneille, qui eut aussi une fille, Cornélie Franchois, née en 1582 : celle-ci épousa d'abord Henri Fayd'herbe, sculpteur; de cette union naquit le célèbre statuaire Luc Fayd'herbe. Elle convola en secondes noces avec un autre artiste, enlumineur et sculpteur, Maximilien L'Abbé.

Luc Franchoys fit ses premières études d'art dans sa ville natale, où il fut admis dans l'association de Saint-Luc en 1599. Plus tard il quitta sa patrie pour parcourir les pays méridionaux. Nous le retrouvons aux cours souve-

[1] Les biographies du Franchoys ont été traitées par Houbraken, Weyerman, De Bie, Descamps, Kramm, Immerseel, Michiels, etc.

[2] Registre de la *Poorterye. Archives de Malines.*

raines de France et d'Espagne, investi dans l'une et dans l'autre des fonctions de peintre du roi.

Pendant ces voyages, l'artiste travailla activement et réunit des sommes relativement considérables; mais malgré ses succès, son cœur le rappelait au sol natal et après six années d'absence il rentra à Malines. Ici de nouveau Franchoys s'appliqua à cultiver son art, et peignait surtout pour les chambres des métiers et pour les hôtels privés.

La peinture du portrait fut le genre principal auquel Luc se consacrait; cependant, mais moins souvent, il traitait les sujets d'histoire ou de religion.

Le 13 janvier 1603, il épousa dans l'église métropolitaine de Malines Catherine du Pont, dont il eut trois filles et deux fils. Ces derniers marchèrent sur les traces de leur père. Notre peintre, qui avait été choisi, le 24 janvier 1616, comme proviseur de la nouvelle confrérie du Rosaire à Saint-Jean, sa paroisse, fut aussi doyen de la gilde de Saint-Luc en 1613, 1625, 1632, 1634, 1637 et en 1640.

D'après le poëte-biographe de Bie, Franchoys serait décédé le 16 septembre 1634; cette date est erronée et résulte probablement d'une transposition de chiffres, car L. Franchoys mourut dans la paroisse de Saint-Jean à Malines, le 16 septembre 1643, et il fut enterré dans cette église le 18 suivant.

L'année même de son décès, le 20 juillet, il légua à ses deux fils ses esquisses, ses dessins, les œuvres d'art, gravures et livres qu'il possédait [1].

[1] Comp. M. Lucas Franchois en juffr. Catharina Dupont man en vrouw my notaris bekent, hebben verclaert dat Peeter en Lucas hunne sonen elck besonderlyck syn hebbende sekere stuckken, schilderyen, schetsen en teeckeningen by hun soo hier als elders buyten tyds gedaen oft vercregen, de welcke hun oock sullen volgen sonder tegenseggen van iemanden, ende om eeniehsins de selve te beloonen van de goede en profitelyck diensten by de selven aen hun gedaen, soo hebben de comparanten metten levende lyve sonder eenig wederroepen en gegeven aen de selve Peeter en Lucas Fran-

Luc Franchoys, au témoignage unanime de ses contemporains, avait une manière de peindre fort agréable et un dessin correct. Sa couleur et son style portent la trace de la fin du XVI^e^ siècle; il appartient à la période de transition. Ces qualités peuvent être observées dans *la Descente du saint Esprit sur les apôtres*, tableau placé à Saint-Jean à Malines, dans la chapelle du Saint-Esprit. Ce panneau, d'un ton assez fin mais froid, est la pièce centrale d'un triptyque, auquel Luc le Jeune, son fils, ajouta en 1671 deux volets.

Le musée d'Anvers, n^os^ 259 et 260, possède deux tableaux que le catalogue attribue à Luc le Vieux, mais ces productions sont de la main de Luc le Jeune, comme nous le verrons plus loin.

L'église de Saint-Bavon à Gand, croit-on, possède des peintures de ce peintre. Voici ce que dit à ce sujet M. Kervyn de Volkaersbeke (*Les Églises de Gand*, t. I, p. 115) : « Sacristie de Saint-Bavon : tableau sur panneau » représentant le Christ mort sur les genoux de sa mère. » Cette œuvre, dont le faire accuse une main habile, est » signée L^F^ 1610; ce qui a fait supposer qu'elle est de » Lucas Franchoys le Vieux. Il serait difficile de dire si » cette supposition peut être considérée comme une certi- » tude, attendu que les travaux de ce peintre sont rares. » Dans ce tableau, le donateur est agenouillé devant un » prie-Dieu. »

Le musée de Malines, n° 29, renferme de Luc le Vieux

chois elck voor de elft alle de printen, teekeningen en schetsen op papier gedaen, geen geresserveert, oock t' schilderboeck, s' landjuweel van Antwerpen, t' caert boeckjen van den wereld en t' boeck geheeten Tonneel van Keysers en Koninghen die sy comparanten syn hebbende om daar mede te doen hunne libere en vrye beliefte sonder dat sy daer voren aen hunne susters iets sullen moeten goed doen, welcke voorsc. Peeter en Lucas hier mede zyn gecomparecrt en hebben de voorsc. gunste danckelyck geaccepteert.

un excellent portrait à mi-corps de Philippe Snoy, commune-maître de Malines, chef-homme des hallebardiers. Anno 1619. Ætat. 47. H. 1,10 m. L. 0,78 m. Bois. L'*Indicateur chronologique* (1620), p. 31, nous apprend que L. Franchoys peignit le portrait de ce bourgmestre et celui de Marie van der Dilft, sa femme, au prix de 60 florins, mais qu'à cette date le second de ces tableaux n'était pas achevé [1].

Autrefois il existait dans l'église de Saint-Jean une *Sainte Agathe* du même artiste.

L. Franchoys reçut de l'église de Notre-Dame à Malines 77 florins et 12 sous pour peinture et dorure appliquées à de nouvelles bannières [2].

Luc le Vieux eut pour élèves ses deux fils Luc et Pierre, et Antoine Imbrechts, qui entra dans son atelier le 25 décembre 1604.

Catherine du Pont, femme de Luc Franchoys, fut enterrée dans l'église paroissiale de Saint-Jean le 5 septembre 1654. L'une des filles de Franchoys, Martine, épousa Eloi Bonnejonne, assez bon dessinateur, peintre et carilloneur de la ville de Malines. Ce personnage, natif de Châtelet, apprit à dessiner sous la direction de son beau-père; il entra dans le métier des peintres en 1650, et en 1657 il dirigeait lui-même un élève, nommé Guillaume van Hooi.

Lorsque Bonnejonne était carilloneur de Saint-Rombaut, il surveilla la refonte de la plupart des cloches du carillon, opération qui fut faite par Pierre Hemony, d'Amsterdam, en 1674.

Après le décès de Martine Franchoys, survenu le

[1] *Archives de Malines.*

[2] Comptes de la confrérie de Notre-Dame à l'église de Notre-Dame au-delà de la Dyle, 1636-1643.

25 mai 1653, Luc Franchoys le Jeune et Jean Berinex procédèrent, en 1663, à l'évaluation des tableaux, gravures et dessins que possédait Bonnejonne; ces œuvres d'art furent estimées par eux à 1318 florins. Peu de temps après, le 26 avril 1663 le peintre-musicien fut fiancé, à Saint-Rombaut, avec Elisabeth Claes; le curé de Bonheyden bénit leur union le 3 mai 1663. La mariée était veuve de Gaspar Bessemers, drapier.

Bonnejonne mourut à Malines, rue de Beffer, le 21 octobre 1695. Il possédait la maison où il mourut et en avait une autre à Châtelet. De son premier mariage il eut un fils et deux filles.

§ 2. *Pierre Franchoys.*

Pierre, fils de Luc Franchoys et de Catherine du Pont, vint au monde à Malines le 20 octobre 1606; il fut baptisé le lendemain à Saint-Rombaut. Il décéda célibataire, dans la paroisse de Saint-Jean, le 11 août 1654 et fut inhumé dans l'église.

Cet artiste reçut les principes de l'art de son père, et il ne tarda pas à faire des progrès rapides sous une direction aussi dévouée. Le jeune peintre s'appliqua naturellement au genre qu'il voyait cultiver sous le toit paternel. Il était déjà très-avancé dans la peinture du portrait et dans celle de l'histoire, lorsqu'il quitta Malines pour suivre les leçons de Gérard Seghers, à Anvers.

Cependant dès 1635, Pierre était revenu à Malines, car le 28 juillet de cette année il présenta avec son père une requête au Magistrat pour demander la libération de la garde qu'exigeaient d'eux les doyens de l'arc, malgré une exemption accordée à Luc le Vieux et à sa famille le 26 juillet 1605.

A dater de son séjour à Anvers, Pierre Franchoys mo-

difia son genre et s'appliqua davantage à traiter les petits sujets. Ses talents furent bientôt appréciés dans la métropole de l'art flamand, et plusieurs paysagistes de renom confièrent à l'élève de Seghers l'exécution des figures de leurs tableaux. Néanmoins Franchoys continuait à travailler pour son compte et il produisit différentes petites compositions qui lui valurent les félicitations des amateurs.

Peintre infatigable et désireux de se perfectionner, Pierre abordait tous les genres : il s'acquit une grande célébrité dans la peinture du portrait de toute dimension, si bien que quelques anciens auteurs ne craignent point de comparer son savoir-faire à celui de Gonzalès Coques. Le genre auquel il fut le moins fidèle est le paysage avec figures, qu'il abandonna bientôt.

La renommée de Franchoys grandissant chaque jour, différents princes et hauts personnages se firent portraire par le maître malinois : l'archiduc Léopold le retint à ses ordres et l'honorait d'une estime toute spéciale. Sur la demande de plusieurs seigneurs français, notre artiste se rendit à Paris, où il réalisa des bénéfices considérables. Mais Pierre n'eut pas plus que son père la force de rompre avec les souvenirs de la patrie, il revint donc à Malines, où il fut inscrit membre du serment de l'arc en 1646. Ce ne fut cependant qu'en 1649 qu'il fut reçu franc-maître dans la jurande des peintres, ses compatriotes.

Franchoys, dont les pinceaux étaient si appréciés, jouissait en même temps de l'amitié de tous ceux qui l'approchaient : un visage ouvert, un esprit vif et cultivé, des manières distinguées et un cœur d'or faisaient de lui un type accompli. Aux avantages naturels, il joignait une profonde connaissance de la musique et il jouait avec grâce de divers instruments.

Le portrait de P. Franchoys figure dans l'ouvrage de De Bie; c'est une gravure in-4°, par Conrad Waumans, d'après une peinture de Luc Franchoys le Jeune.

Les œuvres de Pierre Franchoys se distinguent par une originalité d'autant plus remarquable qu'elle est jointe à un goût exquis. Ses compositions sont faciles, et son dessin, empreint de fermeté, respecte la loi des proportions. Son coloris est pur et léger et donne à ses tableaux un aspect spécial de gaîté et de fraîcheur.

Les productions de ce maître deviennent rares aujourd'hui. L'abbaye de Tongerloo possède un portrait sur panneau d'une prieure du Jardin reclus de Notre-Dame d'Herentals; cette œuvre suffirait, semble-t-il, pour établir la réputation d'un artiste.

Descamps parle avec éloge d'une composition de Franchoys, figurant *le Christ crucifié,* exposé dans l'église de Saint-Gommaire, à Lierre. Le peintre traita le même sujet, mais d'une façon différente, pour une église de Liége.

Le Musée de Malines (n° 37) possède le portrait de Luc Fayd'herbe, par P. Franchoys. H. 0^{m},71, l. 0^{m},48; toile. Notons que, d'après le catalogue, ce tableau est attribué par erreur à Luc Franchoys le Jeune.

Au Musée de Lille figure le portrait de Gilbert Mutsaerts, prémontré, prévôt du prieuré de Leliendael, à Malines. Grandeur nature, signé : *Peeter Franchoys pinxit* 1645.

Au Musée de Dresde, on voit un tableau représentant un homme d'armes tenant un pistolet, signé : *P^{r} Francoys pinx.*

Dans l'église de Sainte-Catherine, à Malines, il y avait jadis un paysage de Louis de Vaddere, dont les figures étaient peintes par P. Franchoys. A Saint-Jean, à Malines, on trouvait également de notre artiste une *Sainte Agathe,* à mi-corps. Dans la salle du chapitre de Saint-Rombaut était placée autrefois une grande composition, figurant *la Mission de Saint Rombaut,* Dans cette toile, Franchoys avait réuni les portraits de tous les chanoines vivant au moment de l'achèvement de l'œuvre.

Voici les tableaux perdus de P. Franchoys qui ornaient les couvents de Malines.

Aux Carmes chaussés, *un Saint guérissant un aveugle.*

Au monastère de Blydenbergh, une grande scène, où figuraient saint Augustin et d'autres saints de sa règle. Une autre grande composition dans laquelle étaient groupés deux Pères de l'Église; Pierre Franchoys s'était dépeint lui-même dans cette pièce sous la figure d'un assistant portant une tiare.

A l'église claustrale de Béthanie, quatre grandes peintures représentant *les Pères de l'Église.*

Dans les ventes de tableaux faites à Malines, nous trouvons de Pierre Franchoys :

Vente du chanoine Stevart, 1751 : *Saint Pierre en pied,* d'après Th. van Loon. *Une Vierge avec le Sauveur mort sur les genoux,* dessin d'après A. van Dyck.

Vente de P. Peeters, curé du Béguinage, 1756. *Ecce Homo devant Pilate,* vendu 7 florins 10 sous. *Mater dolorosa,* d'après A. van Dyck.

Vente de M. van der Linden, 1756. *Une tête de fille.*

Vente de M. du Sart, 1837. *Portrait.*

Vente de M. de Raedt, 1839. *Portrait d'homme.* Hauteur 0m,66. Largeur 0m,60. *Portrait d'homme.* H. 0m,66. L. 0m,52. Toile.

Vente de Mlle du Sart, 1854. *La Sainte Vierge et la Sainte Trinité, entourées de fleurs* par Seghers. H. 0m,92. L. 0m,68. Vendu 249 francs. — *Portrait d'homme.* H. 0m,59. L. 0m,49.

Pierre Franchoys s'occupait également de gravure. Dans ce genre, il nous a laissé :

L'Enfant Jésus et saint Jean-Baptiste jouant ensemble; Pa Francoys *fecit.* H. 4 pouces 5 lignes. L. 4 pouces, mesure de France. Très-rare.

Quatre anges, fond paysage. In-8°.

Quatre amours s'amusant à faire des bulles de savon sous le feuillage. H. 4 p. 10 lignes. L. 3 p. 4 lignes, mesure de France. Très-rare.

Portrait de vieillard, mi-corps. In-8°.

§ 3. *Luc Franchoys,* dit *le Jeune.*

La nature, qui avait déjà si généreusement doué les deux peintres Luc et Pierre Franchoys, n'avait pas encore épuisé les bienfaits qu'elle réservait à cette famille d'artistes, car à cette souche privilégiée appartient Luc Franchoys le Jeune, fils de Luc le Vieux et de Catherine du Pont.

Luc Franchoys le Jeune fut baptisé dans l'église métropolitaine de Malines le 28 juin 1616. Cet enfant, que son prénom prédestinait pour ainsi dire à l'art, répondit dignement aux espérances de ses parents. Le vieux Franchoys, tenant à guider la main de son fils, l'initia de bonne heure au genre qu'il traitait lui-même de préférence.

Profondément pénétré du sentiment artistique, le jeune peintre fit de si rapides progrès que bientôt la distance qui séparait le maître de l'élève s'effaça; le père et le fils dès lors s'associèrent dans leurs travaux : le premier peignait les têtes de ses portraits, tandis que le second se chargeait des draperies.

Après avoir travaillé pendant plusieurs années sur le même chevalet que son père, le jeune homme sentit son ambition s'éveiller; il comprit que son talent avait besoin de se développer par une étude plus variée et sur un plus grand théâtre. Alors il quitta sa ville natale et il obtint la faveur d'être admis à l'école de P. P. Rubens. Nous ignorons jusqu'à quand il resta sous cette direction, mais il résulte d'une contestation qui s'était élevée entre Jean van Paesschen et son beau-frère Luc Franchoys, qu'en 1649

van Paesschen avait dépensé 537 florins et 1 sou pour le linge et l'entretien de Luc qui habitait alors chez lui à Malines et auquel il avait prêté 14 florins pour entreprendre un voyage à Tournai.

Il fit à Anvers un séjour assez long, y déplorant de plus en plus le temps qu'il avait perdu à Malines; mais sa ténacité, le talent de son maître, l'émulation des élèves, lui firent bientôt regagner les heures qu'il regrettait. Sous ces influences, il abandonna la peinture des petits sujets qu'il avait pratiquée chez son père et il s'appliqua tout entier au genre historique.

Luc réussit au-delà de ses espérances, car il avait le génie de la conception et il comprenait la hardiesse du pinceau et la vigueur du coloris de Rubens.

Malgré son succès, l'artiste ne cessait de travailler, d'étudier et de comparer les œuvres de ceux qui l'entouraient, tels que van Dyck, Jordaens, Thyssens et Jean Bockhorst. Ce dernier particulièrement semble avoir captivé l'attention du jeune peintre; on trouve même que le coloris des volets, qu'il exécuta pour le tableau peint par son père à l'église de Saint-Jean, à Malines, se rapproche de la manière de Bockhorst.

Profondément passionné pour son art, il ne craignait point d'entreprendre des courses longues et à pied, quand il s'agissait d'étudier la main de quelque maître nouveau.

Malheureusement Franchoys n'avait pas assez de confiance en lui-même. Souvent il observait tellement les productions de ses contemporains, qu'il en arrivait à perdre son originalité propre; c'est là un reproche que l'on adresse avec raison à quelques-uns de ses tableaux.

Quittant Anvers, Luc Franchoys revint à Malines, où il fut incorporé dans la gilde des peintres le 15 mars 1655, et en 1663 il devint doyen de cette compagnie. En 1654, il avait été enrôlé dans le serment de l'Arc.

Les travaux de Franchoys ne furent que trop souvent faiblement rétribués, et sa position de fortune était précaire. Ces circonstances décidèrent le peintre à visiter la France, où son père et son frère avaient laissé de si honorables souvenirs. Ce voyage lui réussit pleinement et il exécuta bon nombre de portraits pour des gens de cour. Ainsi Luc put entrer dans sa patrie muni de ressources nouvelles.

Pendant le séjour de Franchoys en France, Jean Verhoeven, bon peintre mais d'un caractère envieux, s'était acquis une certaine renommée à Malines. Verhoeven, redoutant le retour du compatriote, dont il appréciait le talent, mit tout en œuvre pour nuire à son rival, ne dédaignant pas même d'avoir recours à la calomnie. Malheureusement Franchoys, qui n'avait point la force d'âme de Rubens, lequel méprisa jadis les tracasseries que lui avait suscitées Abraham Janssens, engagea la lutte et se créa ainsi une foule de difficultés.

L. Franchoys eut le bonheur de plaire aux Carmes chaussés, ses voisins, pour lesquels il peignit beaucoup. L'archevêque Alphonse de Berghes, qui avait également une grande bienveillance pour notre artiste, le choisit comme son peintre et le combla de bienfaits. Le prélat, sachant que les ressources pécuniaires de son protégé étaient fort minces, lui procura un office à l'église de Saint-Rombaut; cette fonction, qui était celle de balayeur, n'était, bien entendu, que titulaire et n'avait d'autre but que de libérer ainsi Franchoys de certaines charges communales, et de lui permettre de jouir des priviléges et des exemptions dont jouissaient les suppôts du chapitre métropolitain.

Houbraken se trompe lorsqu'il dit que Franchoys vécut célibataire. Il est vrai cependant qu'en 1660, époque où cet auteur écrivait, le peintre n'était point marié et qu'alors encore tous ses amis pensaient bien qu'il ne se serait

jamais décidé à prendre femme. Du reste, la vie privée de l'artiste ne fut point toujours exempte de reproches, et lui-même, dans ses conversations, affirmait fréquemment qu'il avait le mariage en horreur. Mais vers l'âge de soixante ans ses dispositions changèrent, et le 2 février 1668, Luc Franchoys épousa à Saint-Rombaut une fraiche paysanne de Wavre-Sainte-Catherine, nommée Anne Thérèse, dite aussi, Susanne van Wolschaeten. Les traits de cette femme servirent fréquemment au peintre comme type pour ses figures de Vierge.

L'union fut heureuse et donna naissance à huit enfants, dont cinq et la veuve survécurent au peintre. L'un des fils de Franchoys, Luc Elie, se livra également à la peinture, et alla étudier les maîtres italiens à Rome; mais malgré les peines que le jeune homme se donna, il ne parvint jamais à s'élever à la hauteur d'un des artistes de son nom et il mourut peu connu.

Luc Franchoys mourut à Malines le 3 avril 1681, dans sa maison située rue des Vaches; cette demeure était la quatrième à compter du coin de la rue *Corte Biest* et touchait par la cour au couvent des grands Carmes.

Il fut enterré le jour du Vendredi-Saint, 4 avril, vers le soir, dans l'église de Saint-Jean [1].

Au moment de mourir, Franchoys avait encore sur le chevalet un tableau destiné aux Jésuites de Malines, et dont le sujet se rapportait à un épisode de la vie de saint François-Xavier, et une autre toile, *Agar dans le désert*. En même temps se trouvait dans son atelier un tableau ébauché, destiné à l'église de Wavre-Notre-Dame; dans la suite, Egide Smeyers acheva cette composition.

[1] 1681, 4 avril. Depositus est in templo Lucas Franchois, maritus Theresiae van Wolschaet. Depositio ejus fuit habita in die veneris hebdomadae sanctae et ideo occulte.

(*Obituaire de Saint-Jean*).

Après le décès de l'artiste, les pièces de sa main qui restaient dans son atelier, mises en adjudication publique, rapportèrent aux héritiers une somme de 1634 florins 2 sous 1 denier. Outre ces toiles, il restait encore dans l'actif de la mortuaire un *Saint Jérôme*, peint par Ant. van Dyck; un *épisode de l'histoire d'Alexandre*, par Thomas Willeborts dit Bosschaerts; ces tableaux étaient déposés en gages chez le conseiller van den Venne, en garantie d'une somme de 121 florins avancée à Franchoys par ce fonctionnaire. Les enfants possédaient de plus un *Saint Martin* par Babuer ?[1]

De Bie a donné le portrait de Luc Franchoys, en regard de l'article qu'il lui a consacré dans son ouvrage *Gulden cabinet der vermarste schilders*. Cette gravure in-4° est exécutée par Conrad Waumans, d'après un tableau de Luc lui-même.

Les œuvres de Luc Franchoys II se signalent par la hardiesse de la composition et des poses, ainsi que par la force de son coloris. Son talent se révèle surtout dans la peinture du nu et des petits enfants ou des anges; dans ces parties il a conservé son cachet d'originalité, que malheureusement il a abdiqué souvent ailleurs en observant de trop près la manière d'autres maîtres. Ces observations trouvent particulièrement leur application dans la belle toile, *l'Assomption*, qui orne le maître-autel de l'église du Béguinage à Malines.

Les peintures de Luc le Jeune se reconnaissent aisément et généralement à leur couleur, car les ombres sont mêlées de tons rougeâtres et la carnation dans les chairs a des teintes rosées un peu exagérées. Était-ce l'intention de l'artiste d'introduire ces nuances dans ses tableaux, ou bien

[1] Chambre pupillaire. État dressé le 10 mars 1682 par les tuteurs Eloi Bonnejonne et Jacques van der Schueren.

une action chimique a-t-elle dissous les couleurs primitives? Nous croyons plutôt que c'est le temps qui a modifié en ce sens son coloris. Son dessin est toujours fougueux et facile, mais parfois hasardé dans les effets de perspective; nous devons avouer que notre peintre n'a pas toujours été heureux dans le choix des costumes et que dans ces ciels, trop mouvementés, il recherchait des effets exagérés.

Luc Franchoys a peint souvent en association avec Achschelling et avec J. van Artois, confiant le paysage à ces maîtres et se réservant les figures.

Tout entier à son art, il sortait peu et travaillait beaucoup ; il occupait tous ses loisirs à dessiner et à esquisser; c'est par là que tant de productions de son pinceau nous sont parvenues. Malgré l'extrême facilité qu'il avait, chaque fois qu'il entreprenait une œuvre importante, il en faisait quatre ou cinq projets différents, les comparait, les changeait et ne regrettait point d'effacer des groupes entiers.

Les principales œuvres de Luc Franchoys II sont :

A Malines.

Au Musée :

N° 30. *Le pape Honorius III approuvant la règle de l'ordre des Carmes.* La sainte Vierge, soutenue par des anges, inspire cette décision au souverain pontife. H. 2,94. L. 2,78. T.

N° 31. *Saint Onuphre nourri par deux anges dans le désert.* H. 2,98. L. 2,87. T.

N° 32. *Le prophète Elie.* H. 2,88. L. 1,08. T.

N° 33. *Saint Paul l'ermite.* H. 3,01. L. 1,15. T.

N° 34. *Saint André Corsin guérissant un aveugle.* H. 2,86. L. 2.38. T.

N° 35. *La Vierge du Mont-Carmel, suivi d'un grand nombre de Carmes.* H. 0,72. L. 1,42. T. Le paysage est par Achtschelling.

N° 36. *Le Sauveur mort, étendu sur les genoux de sa Mère;* près d'eux, un Carme en extase. H. 0,71. L. 1,44. T.

Ces deux dernières toiles furent payées chacune 18 florins à l'auteur.

Ces pièces proviennent toutes du couvent supprimé des Carmes chaussés de Malines.

A l'église de Saint-Jean : Sur l'autel, au transept nord : *Saint Roch secourant les pestiférés.* Ce tableau est dépouillé de ses volets, qui sont actuellement placés dans la grande nef, où on a réuni les quatre faces des vantaux sous deux cadres. Dans l'un cadre, on remarque *Saint Christophe et saint Adrien;* dans l'autre *Saint Sébastien et saint Antoine.* Pour le détail et pour l'appréciation de ces pièces, nous renverrons à notre *Inventaire historique des tableaux et des sculptures se trouvant dans les édifices civils et religieux de Malines.* Louvain, 1869, p. 106 et suivantes.

Le maître peignit pour le même autel trois petites toiles, qui occupaient la partie sous la triptyque. Celle du milieu, *le Christ mort étendu sur les genoux de sa mère,* est aujourd'hui pendue près du chœur. Les deux autres, *Saint Roch soigné et pansé par un ange* et *Saint Antoine visitant saint Paul dans le désert,* sont placées sous les Rubens du maître-autel.

L'ensemble de ces peintures rapporta à Franchoys 180 florins en 1671, bien qu'il les eût entreprises le 21 septembre 1670, à raison de 130 florins.

Au tableau *la Descente du Saint-Esprit sur les apôtres,* peint par son père, Luc Franchoys adapta deux volets, portant l'un *Saint Paul prêchant,* l'autre *Saint Pierre en prédication.*

A l'église de Sainte-Catherine, *les Martyres de saint Laurent et de saint Jean,* grande composition.

Le peintre nous représente à droite le moment où les bourreaux s'emparent du corps de saint Jean pour le

précipiter dans l'huile bouillante. A gauche, saint Laurent refuse d'adorer les idoles. Un groupe d'anges apparaît dans le ciel, montrant la croix aux martyrs.

Cette œuvre est toute de Franchoys; ici l'artiste ne s'est inspiré que de son propre talent. Le torse de saint Jean est remarquable, ainsi que l'expression de saint Laurent : la résignation et le courage se lisent sur les traits du saint; le mouvement et les efforts des bourreaux sont d'une vérité frappante. L'ordonnance générale de la composition n'est pas heureuse, mais la peinture des figures et des draperies fort belle. Malheureusement, le peintre a fait un mauvais choix de nuances pour les vêtements, et le ciel un peu sombre donne un aspect trop théâtral à l'œuvre; il est probable qu'ici les tons ont beaucoup changé, de même que le coloris dans la carnation des anges.

La Sainte Famille. H. 1m,90. Tableau de cinq personnages, bien composé, mais endommagé et retouché.

Le Martyre d'un saint. Toile esquissée et en partie repeinte, mais d'un agencement hardi.

A l'église du Grand-Béguinage, au maître-autel, *l'Assomption.* Une multitude d'anges entourent la personne de Marie, quelques-uns portent des emblèmes relatifs aux litanies de Notre-Dame de Lorette. Plus bas, au fond, les apôtres trouvent vide la tombe de la Sainte-Vierge. Cette toile, fort belle et inspirée d'après le même sujet traité par Rubens, a été offerte à l'église par le curé Charles T'Servranckx. Elle est signée : LUCAS FRANCHOIS. Les frères Alexiens de Malines possèdent l'esquisse originale de cette œuvre.

A l'église du prieuré de Leliendael (actuellement les Hospices). Un très-grand tableau, placé au fond de l'église, occupe tout l'hémicycle de la voûte. Le sujet de ce morceau, peint vers 1674, est *Saint Norbert distribuant ses vêtements aux pauvres.* Les figures sont de Luc Franchoys;

il y en a treize. La scène se passe dans un temple de marbre, dont l'architecture est peinte par Guillaume Ehrenberg. Le prix de cette œuvre s'éleva à 1000 florins, sans cadre ni toile; la somme fut remise à Franchoys, qui en devait une part à son confrère.

Autrefois, le même monastère possédait un paysage de van Artois, dans lequel Franchoys avait peint *la Conversion de saint Norbert,* et deux autres paysages animés de figures par notre peintre.

A l'église des SS. Pierre et Paul, jadis les Jésuites. *Saint François-Xavier confondant l'ignorance des philosophes païens à la cour d'un roi indien.* Saint François occupe une place sous le trône à côté du siége royal. Les philosophes exposent leur doctrine devant toute la cour. Quatorze figures. H. 3^{m},50. L. 4^{m},75. T.

La toile représentant *Saint François se présentant à la cour d'un roi indien.* H. 3^{m},50. L. 4^{m},75. T., tableau de dix-sept personnages, a été attribuée à L. Franchoys, mais elle est de J. Antoine Coxie.

Dans la chapelle de Sainte-Appoline : *Saint Ignace en habits sacerdotaux.* A ses côtés un ange tient un livre ouvert : deux petits génies planent dans le ciel.

Cette toile, d'une couleur fine et naturelle, est une des plus belles productions du maître.

A l'église de Notre-Dame d'Hanswyck, un tableau d'autel, *Saint Augustin.* La tête du saint est fort belle.

Dans le réfectoire de l'ancien prieuré d'Hanswyck, on remarquait deux grands paysages de Momper, où les figures étaient peintes par Lucas Franchoys.

Au couvent des Thérésiennes, le *Portrait d'Eléonore à S. Bernardo,* supérieure du Carmel de Malines [1].

[1] Pour le détail des tableaux de L. Franchoys, qui sont actuellement à Malines, nous renvoyons à notre *Inventaire des tableaux et des sculptures se*

A Tournai.

Dans l'église de l'abbaye de Saint-Martin, on voyait *Saint Maurice et saint Placide*. Tableau de bon effet, dit Descamps; les têtes sont très-belles.

Dans le réfectoire de la même abbaye, le même auteur a vu une toile de Franchoys, *le Christ conduit au Calvaire*. OEuvre peu réussie, tant pour la composition que pour l'effet.

Dans la cathédrale, *la Résurrection de Jésus-Christ*. 1657. Signé Lucas Franchoys.

Dans l'église de Saint-Quentin, *la Décollation de saint Jean*. 1650 [1].

Dans les anciennes ventes de tableaux faites autrefois à Malines, furent présentées les pièces suivantes de Franchoys :

Vente du chanoine Stevart, 1751. *Le Sauveur debout; une sainte Vierge debout*, pièces formant pendants. *L'esquisse du tableau du grand béguinage.*

Vente de M. van der Linden, 1756. *Saint Jérôme.*

Vente de Mme du Jardin, 1765. *Sainte Thérèse à genoux devant le Sauveur.*

Vente de M. Ryckaert, 1764. *Nuit de Noël; deux portraits; l'Annonciation.*

Vente de M. Vermeulen, 1766. *Un ange*, vendu 97 florins 10 sous; *une tête de Vierge.*

Vente de M. de Maeyer, 1815. *Cavalier à cheval;* le cavalier représentait Charles VI; la tête était peinte par E. Smeyers. L'*Assomption; Tête d'étude; la sainte Vierge et sainte Anne couronnées par un ange*, esquisse. *Saint*

trouvant à Malines. Nous devons cependant remarquer que dans cet ouvrage nous avons assigné à L. Franchoys le tableau, *Saint François se présentant à la cour d'un roi indien.* Cette toile porte la signature de J. Antoine de Coxie.

[1] Alfred Michiels, *Histoire de la peinture flamande.*

Christophe et saint Sébastien, esquisses; *le Meurtre d'Abel; saint Hyacinthe; Portrait de l'auteur par lui-même,* en grisaille.

Vente de M. Pansius, 1818. *Portrait de l'archiduc Léopold; idem de l'archiduchesse,* grisailles; *sainte Madeleine en méditation.*

Vente de M. Dusart, 1837. *Le Sacrifice d'Abraham; un paysage d'Achschelling, avec figures de L. Franchoys; Portrait d'un abbé; Tête d'enfant; Portrait.*

Vente de M. Pierets de Croonenburgh, 1838. *Portrait d'un prêtre, ayant à côté de lui une tête de mort sur une table.*

Vente de M. de Raedt, 1839. *Saint Sébastien.*

Vente de M. Fayd'herbe, 1840. *Saint Norbert distribuant ses vêtements aux pauvres;* esquisse d'un tableau de Leliendael.

Vente de M. Gooris, 1844. *Le sacrifice d'Abraham.* H. 1,20. L. 1,22 m. T.

Vente de M. Bernaerts, 1849. *Portrait d'Alphonse de Berghes.* H. 1,50. L. 1,20 m. T.

Vente de M. Hunin, 1852. *Tête d'apôtre.* H. 0,48. L. 0,42 m. *Le sacrifice d'Abraham.* H. 1,38. L. 1,15 m.

Vente de M. Fremie, 1854. *Le sacrifice d'Abraham.* H. 1,20. L. 1,22 m.

Vente de M^lle^ du Sart, 1854. *Portrait d'un prêtre.* H. 1,17. L. 0,64.

Vente de M. Fris, 1864. *La sainte Vierge et l'Enfant Jésus. Argus et Mercure,* grande toile.

Autrefois l'on trouvait encore dans l'église des Carmes chaussés à Malines :

Une sainte Famille. Tableau d'autel.

Un Carme recevant l'Enfant Jésus des mains de Marie. Tableau d'autel.

Sainte Thérèse et saint Joseph. Tableau en hauteur.

Sainte Anne instruisant la sainte Vierge. H. 2,00. L. 1,41. T.

Saint Simon Stock recevant le Scapulaire. H. 2,60. L. 1,59 B.

Ces deux derniers tableaux figurent au Musée d'Anvers, mais par erreur sous le nom de Luc Franchoys le Vieux, aux nos 153 et 154 du catalogue. Ils furent payés 100 florins chacun à l'artiste.

Un très-grand tableau : *La sainte Vierge donnant le Scapulaire à un Carme;* à droite, dans le bas de la toile, les âmes du purgatoire délivrées par le Scapulaire; à gauche un groupe de Carmes recevant saint Louis à son retour de Palestine. Cette œuvre magnifique est perdue, elle coûta 900 florins. Achtschelling y peignit un fragment de paysage. La sainte Vierge était peinte d'après le modèle de la femme de L. Franchoys. Ce tableau fut entrepris par Franchoys le 4 août 1691, et devait être mis en place dans l'église pour le troisième dimanche de juillet 1692. Ce morceau remarquable tant par son dessin et sa couleur que par sa bonne ordonnance, passait pour le chef-d'œuvre du maître malinois.

Luc Franchoys était aussi graveur, mais ses planches sont rares.

En 1669, il reçut de l'administration paroissiale de Saint-Jean à Malines la somme de douze florins, pour exécution de deux planches sur cuivre, l'une représentant *la Décollation de Saint-Jean.* Le bourreau présente la tête du martyr à Herodias, à côté de lui se tient un soldat; au fond on découvre la flèche de l'église de Saint-Jean. On y lit : *Lucas Fr. inventor. Lommelin scul.* Cette gravure est de forme oblongue, ainsi que la seconde qui représente *Sainte Barbe,* en pied. On trouve également une gravure in-4° portant la signature de notre artiste; celle-ci représente *l'Adoration des Bergers,* d'après Ant. van Dyck.

Emm. Neeffs.
Docteur en sciences politiques.

L'ÉLECTION DE CHARLES-QUINT

ET FRÉDÉRIC DE SAXE.

L'élection de Charles-Quint au trône impérial est un des épisodes les plus intéressants et les plus caractéristiques du commencement du XVI^e^ siècle. D'un côté, on voit Maximilien, avec son petit-fils Charles, et le roi de France, François I^er^, qui briguent d'abord le titre de roi des Romains et ensuite l'Empire, essayer par tous les moyens possibles de se concilier les princes électeurs; d'un autre côté, ces princes, dont les qualités et les défauts percent dans cette négociation, intéressés ou désintéressés selon leur naturel, mettre chacun à son adhésion un prix en rapport avec son caractère et les circonstances.

Les faits relatifs à cette élection présentent deux phases bien distinctes : la première précède la mort de Maximilien, la seconde lui est postérieure. Tous les efforts et les frais faits par les concurrents pendant la première période, furent perdus par l'effet de la mort de l'empereur, et les négociations durent être reprises tout-à-fait à nouveau.

Celui d'entre les sept électeurs dont le rôle a toujours paru le plus effacé, mais qui, à nos yeux, est le plus important, est l'électeur Frédéric de Saxe, surnommé le Sage. Cette importance a sa source dans plusieurs causes; d'abord il fut le plus difficile à gagner, parce qu'il ne prêtait l'oreille ni aux promesses ni aux offres d'argent; ensuite parce qu'il voulut faire élire le roi de Hongrie, et fut lui-

même candidat à l'empire; que ce fut seulement par sa renonciation à toute prétention que Charles-Quint fut élu, et qu'enfin ce fut à son instigation qu'est dû l'établissement d'une nouvelle loi de l'empire, appelée la *Capitulation impériale,* qu'on fit jurer à Charles-Quint et que tous les empereurs signèrent après lui.

La suite de ce récit fera du reste suffisamment ressortir ces faits.

Maximilien, devenu vieux, résolut de faire des efforts, afin de conserver dans sa maison la couronne impériale. Jusque-là son caractère inconstant l'avait empêché de s'arrêter à un projet définitif : déjà deux fois, en 1508 et en 1512, il avait exprimé l'intention d'assurer l'empire à un de ses petits-fils; mais il avait hésité entre Charles et Ferdinand, penchant tantôt pour l'un tantôt pour l'autre. Une fois il préférait le premier, parce qu'en réunissant sur une seule tête les successions d'Espagne, des Pays-Bas, d'Autriche et la dignité impériale, il voyait la suprématie de sa maison établie sur toute l'Europe; une autre fois, il s'imaginait qu'en faisant donner l'empire à Ferdinand, il élèverait dans le centre et dans le midi deux puissances jumelles qui se verraient obligées de marcher de pair et de confondre leurs intérêts. Ce second projet n'était pas le plus sage; aussi ses ministres s'efforcèrent-ils de lui faire comprendre qu'un semblable partage, au lieu d'augmenter la puissance de la maison d'Autriche, l'affaiblirait; que si Charles, qui possédait les Pays-Bas, et était déjà roi d'Espagne, ajoutait à cette dignité celle d'empereur, il aurait assez de force et pour subjuguer l'Italie et pour assurer la paix au monde chrétien, en empêchant les tentatives des infidèles; la dignité impériale, du reste, n'était qu'un titre sans grande valeur, si celui qui la possédait n'avait une certaine puissance par lui-même. Le cardinal de Sion, Mathieu Schinner, se montra surtout le plus favo-

rable à Charles; « tout partage a l'affaiblissement pour effet naturel, » avait-il dit à l'empereur, et son avis, qui fut partagé par le cardinal de Gurck et appuyé par le conseil d'Autriche, finit par entraîner Maximilien.

Mais dans l'intervalle, un autre projet avait germé dans le cerveau versatile de l'empereur; soit par intérêt, soit pour une autre raison que nous ignorons, il fit offrir officiellement, en 1517, à Henri VIII d'Angleterre d'abdiquer en sa faveur. Cette proposition ne fut pas prise tout-à-fait au sérieux par les Anglais; le roi et son conseil flairèrent l'intention de la part de Maximilien, de se faire payer cher sa renonciation, et déclinèrent purement et simplement l'offre impériale. Henri, du reste, était pour le moment dans une position à devoir se tenir tranquille et à sembler ne s'intéresser en rien aux affaires du continent. Bien que fort mauvais politique, il vit bien que l'offre de Maximilien n'était qu'un artifice; Pace, son envoyé, parfaitement instruit des motifs et du caractère de l'empereur, l'avertit que celui-ci, en faisant des offres si généreuses, n'avait d'autres vues que gagner de l'argent [1].

Les choses en étaient là, dans les premiers mois de 1518, quand Charles résolut de soigner lui-même ses intérêts. Il manda d'une manière fort pressante à Maximilien qu'il voulût bien l'aider à lui faire obtenir le titre de roi des Romains, et au mois d'avril il lui envoya Jean de Courteville, son conseiller et son chambellan, auquel il avait donné des pouvoirs très-étendus, lui enjoignant de ne rien épargner, ni promesses ni libéralités, pour faire réussir sa candidature; afin de donner plus de poids à sa mission, Courteville avait apporté cent mille florins en valeurs d'or et billets négociables.

[1] Le Glay, *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche*, I. CXXX.

Maximilien entama aussitôt avec les électeurs des négociations secrètes dans le but de les attirer au parti de son petit-fils, et les invita à se trouver à une diète le 3 août à Augsbourg, sous prétexte, de revenir sur le projet de croisade dont il avait déjà été question précédemment, à la prière du pape Léon X, mais en réalité pour s'occuper de la succession à l'empire.

Ces négociations ne purent être tenues tellement secrètes qu'elles n'arrivèrent aux oreilles de la cour de France, et François Ier, qui avait également dessein de briguer l'héritage impérial, se promit aussitôt de rien épargner pour réussir. Cette complication fut pour quelques électeurs une tentation à laquelle ils ne résistèrent pas, et leurs exigences, tant au point de vue de leur intérêt privé qu'à celui de la situation politique de l'empire, devinrent de plus en plus fortes. Dès les premières propositions de Maximilien, il lui fut répondu, d'après Guichardin [1], que les électeurs exigeaient, outre une indemnité de 400,000 ducats, que Charles établît sa résidence en Allemagne, qu'il remît au collège des électeurs la garde de sa personne et l'administration des affaires, et leur assignât de fortes pensions sur ses biens patrimoniaux les plus voisins de l'empire.

Ces exigences politiques étaient surtout proposées à l'instigation de l'électeur Frédéric de Saxe, dit le Sage, qui resta presque constamment en dehors des négociations mercantiles auxquelles l'élection de Charles donna lieu, et ne se laissa pas corrompre par les offres pécuniaires.

Ce Frédéric, né en 1463, l'aîné des fils d'Ernest, duc de Saxe, souche de la maison saxonne Ernestine, était

[1] Guichardin, *Hist. des guerres d'Italie* — Henne, *Hist. du règne de Charles-Quint*, II, 259.

un prince extrêmement éclairé et versé dans toutes les sciences connues de son temps; son caractère bienveillant, sa grande loyauté et son zèle désintéressé pour la défense de l'empire germanique, lui avaient acquis une grande influence et fait donner le surnom de Sage, que lui a ratifié la postérité. En 1493, il fit un pélerinage en Palestine, où il fut armé chevalier; il avait pris à sa suite dans ce voyage le célèbre peintre Lucas Kranach. Deux ans après, à la diète de Worms en 1495, il reçut de l'empereur l'investiture de ses états. Maximilien, qui avait succédé à Frédéric III, avait la plus grande confiance dans le jeune électeur, et lui confia, en 1496, le vicariat général de l'empire pendant un voyage qu'il fit en Italie, et à l'occasion d'un second voyage, en 1507, lui nomma lieutenant-général de l'empire, charge que Frédéric remplit pendant un an. Le vicariat de l'empire que lui confia Maximilien, témoigne de la haute estime que cet empereur professait pour lui, car ce titre était une dérogation aux lois de l'empire; d'après la bulle d'or, en cas d'interrègne, le gouvernement de l'empire passait entre les mains de deux vicaires, qui étaient l'électeur palatin et l'électeur de Saxe, le premier exerçant ses fonctions dans les provinces du Rhin, la Souabe et les pays de droit franconien, le second dans les pays du droit saxon [1]. La considération générale dont Frédéric était entouré lui fit conférer à la diète tenue à Augsbourg, en 1500, la présidence du conseil de régence qui siégeait à Nuremberg, et que l'on connait sous le nom de Reichs-regiment. Mais ce conseil ne remplit pas le but de son institution et fut dissout deux ans après son installation.

Nous dirons ici en passant que Frédéric le Sage fut le fondateur de l'université de Wittenberg, et le premier pro-

[1] Schoell, *Hist. abr. des traités de paix*, VI, 244.

tecteur de Luther : mais revenons aux négociations relatives à l'élection de Charles.

Le 18 mai, Maximilien, alors à Inspruk, écrivit à son petit-fils une longue lettre, dans laquelle il traite de différentes questions, et spécialement des indemnités pécuniaires sans lesquelles, dit-il, l'élection n'a aucune chance de succès [1]. Charles avait trouvé que les libéralités proposées par les conseillers de Maximilien, Jacques Villinger, trésorier général de l'empereur, et Hans Renner, secrétaire, étaient exhorbitantes; Maximilien avoue que d'après son opinion, le roi de France n'en fera peut-être pas autant, mais il ajoute : « Il est bien vray que les dits dons, pansions et gratuités dont les dits Villinger et Renner vous ont escrit sont assés grandes; mais les practiques des soit par affinité, parentelle ou autrement, sinon par grant argent.... Par quoy nous semble que si vous voulés parvenir à la dite couronne, il ne vous fault riens épargner pour l'asseurance de tous nos affaires; nous le vouldrions bien impétrer pour rien,... mais il ne nous semble point autrement estre faisable que comme dit est. » Il lui mande que la somme de cent mille florins en lettres de change, qu'il a remise à Courteville, sera de beaucoup insuffisante, et qu'en règle générale il faudra traiter les affaires *argent comptant*, attendu que les Français le font ainsi et non par « promesses et parolles. » Il faudra d'abord, d'après lui, remettre à l'électeur palatin un dédommagement pour la *landvoogdie* de Hagenau, dont l'empereur s'est emparé; il évalue ce dédommagement à 80,000 florins; et il faudra également ne pas manquer de faire remettre au duc Georges de Saxe une somme de 30,000 florins, qui lui est encore due pour le rachat du pays de Frise; Georges de Saxe, de l'avis de Maximilien, est un homme à ménager. Charles

[1] Le Glay, *Négociations*, II, 125.

aurait voulu qu'on promit au comte palatin, au marquis de Brandebourg, ainsi qu'au duc Frédéric de Saxe, une pension annuelle de 4000 florins d'or, et de beaux bénéfices aux électeurs ecclésiastiques [1]. Cette pension n'était François sont allés sy avant que l'on ne sçauroit reculer, pas de nature à satisfaire les électeurs, attendu qu'ils en tenaient déjà une de la libéralité de François Ier; il était donc indispensable d'aller au-delà.

Maximilien, dans le but de gagner l'électeur de Brandebourg, lui avait déjà promis en mariage sa petite-fille Catherine, fille posthume de Philippe le Beau, et émit l'opinion que sa petite-fille Eléonore ne devait pas être accordée au roi de Portugal, mais bien au fils aîné de celui-ci, ou bien au duc de Bavière. Maximilien attachait un grand prix à l'alliance des Suisses; il engagea donc Charles à « les practiquer, » en envoyant vers eux un homme expérimenté, et désignant pour cette mission Maximilien de Berghes, seigneur de Zevenbergen. L'empereur engageait vivement Charles à retenir dans son parti par des largesses François de Seckingen, fameux partisan qu'il croyait avoir lui-même déjà gagné. Ce François de Seckingen, qui pouvait mettre au service de celui dont il embrassait la cause environ 10,000 piétons, 2,000 cavaliers et plus de vingt places, avait déjà été entrepris par les envoyés de François Ier, Robert de Lamark, seigneur de Sédan, et son fils, le marquis de Fleuranges; il était même allé

[1] Il y avait à cette époque, ainsi que l'on sait, sept électeurs : trois ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, comme archichanceliers de l'empire, pour les royaumes de Germanie, d'Arles et d'Italie; quatre électeurs laïques, le roi de Bohême, comme archiéchanson, le duc de Saxe, comme archimaréchal, le comte palatin de Bavière, comme archisénéchal et le marquis de Brandebourg, comme archichambellan. La constitution du corps électoral, qui avait subie par le temps quelques modifications, fut réglée par la *bulle d'or* de Charles IV, en 1356. Toutefois, en 1648, on créa un huitième électeur, et en 1692, un neuvième.

trouver le roi à Amboise, et celui-ci lui assura une pension de 3,000 francs, sans compter les nombreux présents qu'il lui fit, et parmi lesquels une chaîne valant 3,000 écus. Nous voyons dans les mémoires de Fleuranges [1] qu'il fut peu satisfait de la réserve qu'affecta le roi en ne lui parlant pas de sa candidature à l'empire. « Il ne m'a point déclaré de son affaire de l'empire, avait-il dit à Fleuranges, toutefois je sais bien ce qui en est. Dites-lui que les grands princes le tromperont, et n'y aura point de faulte, et lui donneray à cognoistre dedans peu de temps qui je suis pour lui faire service [2]. » Cette bonne entente dura peu et Seckingen se rangea plus tard sous la bannière de Charles; François Ier l'avait mécontenté, tandis que Charles aplanit pour une somme considérable un grave différend, qui existait entre l'aventurier et la ville de Worms.

Maximilien et son conseil étaient mécontents des réticences de Charles; ceux qui se trouvaient sur place étaient mieux à même de juger de la situation que le jeune roi, qui d'un côté, n'avait l'expérience ni des hommes avec lesquels il fallait agir, ni des affaires de ce genre, et d'un autre, se trouvait trop éloigné pour bien se rendre compte de la situation. Ses réticences cependant avaient une cause légitime : Charles se défiait des prodigalités de Maximilien, fort porté de son naturel à dépenser sans compter; il ne voulait, lui, accorder qu'à bon escient et ne payer qu'après être sûr du succès. Dans le cas où il se trouvait, cette conduite était imprudente. L'empereur et Courteville lui écrivirent coup sur coup des lettres où ils l'engageaient vivement à changer de détermination. Le 24 mai, Maximilien lui mandait que les instructions données à Courteville de

[1] *Mémoires du maréchal de Fleuranges*, 1753.

[2] Cfr. Th Juste, *l'Élection de Charles-Quint* (*Revue nationale*, t. XVII).

ne rien débourser, n'étaient pas le moyen d'arriver, « car pour gaigner les gens il fault mettre beaucoup en aventure et desbourser argent avant le cop [1]. » Le 27, Courteville écrit d'Augsbourg qu'il est dans une mauvaise voie, qu'il lui a défendu par sa dépêche du 2 de délivrer aucune somme, soit à l'empereur, soit à tout autre, avant que l'affaire soit assurée; que ces instructions le mettent, lui Courteville, dans le plus grand embarras, attendu que c'est l'empereur seul qui est en état d'assurer la réussite des desseins du roi. Il lui mande aussi que l'empereur est attendu à Augsbourg, où Villinger et lui l'ont déjà précédé [2]. De son côté, Villinger écrit le 28 mai au seigneur de Chièvres, que si l'on persiste dans cette voie, ce sera la rupture de toutes les affaires, car les Français paient en argent comptant, et « l'on croiroit plus à l'argent comptant des François que à nos bonnes promesses. » Il est d'avis qu'aux cent mille florins que Courteville a apportés, il faut en joindre au moins encore autant, et fait observer que pour le plus petit cas de guerre, on aurait bientôt dépensé davantage [3].

La diète s'ouvrit à Augsbourg le 3 août; le 6, Courteville mande à Marguerite d'Autriche, que la journée impériale est commencée depuis trois jours, et qu'il y a quatre électeurs présents, Albert de Brandebourg, évêque de Mayence, Richard de Greiffenklaw, évêque de Trèves, Frédéric le Sage, duc de Saxe, Louis le Pacifique, comte palatin du Rhin, et un grand nombre de prélats et de princes; le marquis de Brandebourg et l'évêque de Cologne, Herman de Wied, étaient attendus incessamment. Courte-

[1] Mone, *Anzeiger für kunde der teutschen Vorzeit*, 1836, p. 13.

[2] Gachard, *Rapport sur les documents concernant l'histoire de Belgique, conservés dans les Archives de Lille*, p. 149.

[3] Gachard, id., p. 150. — Mone, *Anzeiger*, 1836, p. 15.

ville se plaint en même temps de ne pas recevoir d'instructions positives; il dit que si l'on ne profite pas, pour enlever l'affaire, du moment où les électeurs sont réunis, il sera fort difficile d'y parvenir après; on s'étonne à la cour de Maximilien des retards que met le seigneur de Zevenbergen, car les Suisses, dit-il, vont tenir une journée pour entendre les députés du roi de France; en somme, les pouvoirs qui lui ont été envoyés d'Espagne ne suffisent nullement pour assurer la réussite des projets du roi Charles [1].

En présence de toutes ces observations, Charles revint sur sa détermination et se décida à faire par anticipation toute espèce de sacrifices pécuniaires; il écrivit à l'empereur et lui donna toute latitude pour les dépenses à faire dans l'intérêt de son élection, et Maximilien fit conclure le mariage de Casimir de Brandebourg avec sa parente, la sœur du duc Guillaume de Bavière, qui lui était tout dévoué [2].

Cinq électeurs étaient tout disposés à se laisser gagner; les choses se présentaient donc bien; deux s'opposaient formellement et ne voulaient écouter aucune proposition; c'étaient Frédéric le Sage et l'archévêque de Trèves. Frédéric était le seul des électeurs séculiers qui éleva des difficultés, et se refusa nettement à entrer dans les vues de l'empereur, non par haine pour la maison d'Autriche, mais parce qu'il regardait l'élévation de Charles comme dangereuse pour le repos public et fatale à la liberté de l'Allemagne. Il prévoyait ce qui arriva plus tard, que la rivalité entre deux puissants concurrents entraînerait l'Allemagne dans de longues guerres, si l'un des deux venait à triompher, et rendrait l'Europe entière solidaire en quelque

[1] Le Glay, *Négociations*, II, 148. — Gachard, *Rapport*, etc., p. 130.
[2] Id., *Négoc. dipl.*, II, 149; lettre de Courteville du 23 août.

sorte de l'élévation de l'un comme de l'autre. Quant à l'électeur de Trèves, tout dévoué à la France, il était tout aussi difficile à ramener que l'électeur de Saxe, mais ses motifs étaient moins désintéressés.

Le 1er septembre, Courtevile manda à Marguerite d'Autriche ce qui s'était passé depuis quelques jours, et l'avertit « d'une bonne et certaine nouvelle » dont elle pouvait se réjouir : le 26, un concordat fut passé entre cinq électeurs et l'empereur dans une réunion secrète, où il n'y eut de présents que les intéressés, outre Courteville, le chancelier de l'empereur, Villinger et Renner[1]. Toutes les peines qu'on se donna pour gagner l'électeur de Trèves et Frédéric le Sage furent vaines, et Courteville fait observer que s'ils demeurent obstinés on fera sans eux ; ce qui aurait été jouer un jeu assez dangereux.

Après cette *journée impériale*, Maximilien, qui se croyait sûr du succès, convoqua les électeurs à Francfort, afin de procéder à l'élection, car il était de tradition que l'élection des empereurs devait avoir lieu dans cette ville.

Le demi-succès obtenu par l'empereur avait couté cher à Charles, non seulement au point de vue financier, mais au point de vue politique. Maximilien avait obtenu le 27 août des électeurs de Mayence, de Cologne, du comte palatin et de l'ambassadeur du roi de Pologne agissant au nom du roi de Bohème, un engagement écrit, et leur distribua comme indemnité une somme de 11,000 florins d'or. Par contre, il dut s'engager au nom de Charles, de garantir le maintien de leurs privilèges et des droits généraux du pays, et leur donner l'assurance que l'administration de l'empire ne tomberait pas en des mains étrangères[2].

[1] Le Glay, *Négoc. dipl.*, II, 151. — Mone, *Anzeiger*, 1836, p. 15.
[2] Henne, II, 260. — Bucholtz, III, 665.

Les électeurs se séparèrent à la fin de septembre, ainsi que nous l'apprend une lettre de Courteville à l'archiduchesse Marguerite datée du 2 octobre[1]; d'après cet envoyé, tout était pour le mieux. Cependant les deux électeurs opposants persistaient dans leur opposition, l'électeur de Trèves à cause de ses sympathies pour la France, et Frédéric le Sage pour les raisons politiques dont nous avons parlé. L'élection de Charles cependant aurait peut-être réussi, sans un empêchement légal que cet électeur fit valoir et qui remit le tout en question pour le moment. Cet empêchement le voici : Maximilien, bien que jouissant de toutes les prérogatives impériales, n'avait jamais été couronné à Rome, il n'était donc qu'empereur élu, et l'empereur élu n'était pas empereur de droit, n'avait de titre réel que celui de roi des Romains. Aussi longtemps donc que Maximilien n'avait pas reçu la couronne à Rome, il ne pouvait faire élire son petit-fils roi des Romains, attendu qu'il l'était encore lui-même. A cet obstacle vint s'en joindre un autre suscité par la cour de Rome. Le siége pontifical était alors occupé par Léon X, qui dans les circonstances critiques ne savait trop de quel côté se tourner. François Ier ne lui déplaisait pas, d'autant plus que celui-ci faisait tous ses efforts pour le gagner; Charles ne lui répugnait pas non plus, mais il lui opposait une tradition de la politique romaine, en vertu de laquelle la couronne des deux Siciles et celle de l'empire ne pouvaient se trouver réunies sur la même tête; cette objection à l'élévation de Charles était grave, d'autant plus que le pape ne voulait pas céder aux sollicitations de Maximilien, et lui envoyer avec les insignes impériaux en Allemagne, un légat chargé de faire la cérémonie, le dispensant ainsi d'aller se faire couronner à Rome. Cette demande fut sans

[1] Gachard, *Rapport*, etc., p. 150.

cesse éludée, et Maximilien avait beau invoquer une bulle d'Alexandre VI, déclarant qu'il était revêtu de la même autorité que s'il avait été couronné à Rome, il ne put vaincre l'opposition des deux électeurs. Pendant ce temps le pape, afin de se trouver prêt à faire face de tous côtés, préparait en secret une bulle, autorisant Charles à réunir les deux couronnes, engageant François Ier à renoncer à un projet que quelques Allemands lui avaient mis en tête[1] et lui conseillant d'accorder plutôt le concours de son influence à un autre candidat. Léon X eut de beaucoup préféré pour empereur un prince moins puissant que François Ier ou que Charles, mais comme il n'avait pas tout à fait le choix, il s'arrangeait de manière à ménager tout le monde ; il n'en travaillait pas moins sous main à faire porter les yeux sur Frédéric le Sage, dont la modération était connue, et dont le pouvoir ne lui aurait pas porté autant d'ombrage. A la suite de la dissolution de l'assemblée d'Augsbourg, l'empereur donna des instructions à Courteville, qu'il envoya vers Charles avec toutes les pièces relatives à son élection, et les engagements signés de part et d'autre pour qu'il les ratifiât sans y apporter la moindre modification. A la suite de cela, Maximilien retourna à Inspruck[2].

Les instructions de l'empereur à Courteville étaient fort détaillées; elles se trouvent aux archives de la Chambre des comptes de Lille, dans une pièce intitulée : *Mémoire de ce que Monsieur de Courteville aura à faire vers le Roi, arrêté par l'empereur à Augsbourg, le* 27 *octobre* 1518[3].

Courteville devait d'abord remontrer au roi, que d'après

[1] Sismondi, *Hist. des Français*, XVI, 79.

[2] Gachard, *Rapport*, etc., p. 150, lettre de Courteville à Marguerite d'Autriche (18 octobre 1508).

[3] Imprimé dans Le Glay, *Négociations diplomatiques*, II, 170, et analysé par Gachard, p. 151.

les lettres de l'empereur il avait été averti qu'il avait cinq voix pour lui, celles des électeurs de Mayence, Cologne, Bohême, Palatin et Brandebourg, et l'espoir que les deux opposants, Trèves et Saxe, ont donné à l'empereur pour le jour de l'élection. Puis lui dire que pour conclure sûrement l'affaire, il fallait 450,000 florins d'or, outre les 75,000 écus que Courteville avait apportés en lettres de change. Il lui présentera à ratifier les promesses d'argent comptant et de pensions qu'il est convenu de faire, ainsi que la promesse du mariage entre dame Catherine et le fils du marquis Joachim de Brandebourg.

Il montrera également au roi huit copies de lettres, que l'empereur, le marquis Joachim de Brandebourg, et les autres électeurs, ainsi que Villinger et Renner ont passé sur le fait de l'élection, que le roi devra ratifier purement et simplement. Il lui montrera seize copies concernant la même affaire, ainsi que le mariage de dame Catherine, avec le fils de Joachim de Brandebourg, et les pensions de quatre électeurs et « le dit Courteville dira au dit sieur roy qu'il est de besoin et nécessité qu'il despesche ses lettres sur le tout selon les dites copies, sans y faire changement d'un seul mot; car les dits électeurs ont retenu le double des dites copies. » L'électeur de Mayence et celui de Brandebourg ont absolument exigé que leurs pensions fussent garanties par les villes d'Anvers et de Malines, ce qui sera peut-être difficile à obtenir; mais comme cela se trouve dans l'acte, il n'est pas permis d'y rien changer. Le mariage entre le fils du marquis Joachim et dame Catherine est d'une grande importance, car dans cette prévision, l'électeur a renoncé à un mariage avec Renée de France et à une grande somme d'argent que François Ier lui avait promise; ce n'est qu'à ce prix qu'il donnera sa voix à Charles. Courteville communiquera au roi l'état de l'argent comptant que l'empereur a promis et qu'il faudra

avoir avant le jour de l'élection, pour pouvoir le payer ce jour là même, sans qu'il y manque un seul denier. Quant à l'électeur de Trèves et Frédéric de Saxe, l'empereur les a porté sur l'état des dépenses, car il espère qu'on se les rendra favorables, le premier, moyennant une indemnité de déplacement de 60,000 florins, pour les deux journées impériales, pour lui et ses gens, et le second moyennant 25,000 florins. Courteville présentera à Charles l'état des pensions promises, montant à 70,400 florins d'or, et celles que le roi devrait autoriser l'empereur à accorder encore. Il serait bon, disait l'instruction, d'y joindre des lettres de pension au montant annuel de 8,000 florins d'or pour l'électeur de Saxe, Frédéric le Sage, et de 6,000 pour l'électeur de Trèves, dans le cas où ils consentiraient à donner leur voix à Charles, et quelques autres lettres de pension en faveur de Frédéric comte palatin, et du marquis Casimir de Brandebourg, ainsi que de quelques autres seigneurs de la maison des électeurs. Le roi devrait en outre accorder une commission à l'empereur, en vertu de laquelle celui-ci serait autorisé à accorder des pensions jusqu'à concurrence de 15,000 florins d'or à quelques « nobles gens et particuliers personnes de l'empire, de bonne maison et extraction. » Toutes ces pensions devant être payables à Francfort, chaque année, aux foires de carême. Quant au comte palatin Frédéric, l'empereur lui a fait espérer une confiscation de 20,000 ducats pour ses services, attendu que c'est lui qui est allé chercher son frère l'électeur et l'a conduit à Augsbourg; l'empereur espère donc que Charles ratifiera cette promesse. Il demande la même chose pour l'archevêque de Mayence, auquel il a promis outre sa pension et la somme stipulée en argent comptant, de lui donner en cadeau un service en argent et de payer les frais d'une tapisserie qu'il fait exécuter aux Pays-Bas.

Au surplus, comme l'empereur s'est obligé envers les électeurs à recevoir du pape la couronne impériale après l'election du roi des Romains, et qu'il conviendrait qu'il comparût à ladite élection comme empereur couronné, il demande donc que le roi fasse pratiquer le pape, afin que celui-ci consente à envoyer à Trente la couronne, avec les deux cardinaux de Médecis et de Mayence, pour le couronner, et qu'aussitôt cette formalité faite, il pourra partir pour Francfort, afin de faire procéder à l'élection du roi des Romains. L'empereur recommande aussi au roi le comte de Mansfeld, « qui a fait très bon rapport dudit seigneur roy aux princes électeurs, » et auquel il a promis une confiscation. Il engage le roi à envoyer à Francfort pour le jour de l'élection, de notables personnages qu'il désignera, avec pleins pouvoirs de faire en son nom tout ce qui sera nécessaire; il insiste sur un point, c'est qu'ils doivent être munis d'un sceau sous le titre : « Esleu roi des Romains » et ses titres héréditaires, d'après modèle que l'empereur lui envoie, car aussitôt l'élection faite, il faudra confirmer aux électeurs les priviléges et autres avantages qui leur ont été promis. Enfin, l'empereur recommande aussi au roi le duc Henri de Brunswick, qui est encore en difficulté avec lui à raison de quelques services rendus pendant la guerre, et qui, du reste, a épousé une nièce de l'électeur de Saxe.

Maximilien n'avait garde de s'oublier dans cette distribution d'écus et de florins : il demande donc une indemnité de 50,000 florins d'or pour les frais de la journée impériale de Francfort, « sinon lui seroit impossible de furnir aux charges qu'il sera tenu de faire audict Francfort, » vu la dépense qu'il a faite à Augsbourg.

A cette instruction était annexé un état de toutes les sommes à payer; nous le reproduisons afin de donner une idée plus nette de l'affaire :

1. *État des pensions pour les électeurs et autres princes et leurs conseillers.*

Au cardinal et archevêque de Mayence, sa vie durant	10,000 fl. or.	
A son maître d'hôtel, le comte de Stolberg, pendant cinq ans	200	
		10,200
Au marquis Joachim de Brandebourg, sa vie durant.	8,000	
A ses trois conseillers, idem, savoir :		
A messire Thomas Krull, doyen.	100	
A Melchior Pful	300	
Au docteur Bernard von Syebitz.	200	
		8,600
A l'archevêque de Cologne, sa vie durant	6,000	
A son frère le comte Guillaume de Wied et Meurs, id.	600	
A son autre frère, le comte Jean, héréditairement.	300	
Au comte de Manderscheid, son conseiller, sa vie durant	300	
A Ambroisy Virmond, id., id. . . .	200	
A Frédéric von Prombach, id., id. .	100	
A Cotken, id., id.	100	
		7,600
Au comte Louis, palatin, électeur, sa vie durant	6,000	
A son frère, le comte palatin Frédéric, id.	5,000	
		11,000
A reporter. . .		37,400

	Report. . .	37,400
A l'archevêque Trèves, sa vie durant (s'il veut donner sa voix).		6,000
Au duc Frédéric de Saxe, id., id. . .		8,000
Au marquis Casimir de Brandebourg, sa vie durant.		4,000
Aux principaux nobles hommes ayant bonnes maisons sous l'empire . . .		15,000
		70,400

2. *État de l'argent qu'il faut payer comptant au jour de l'élection.*

Au cardinal-archevêque de Mayence .	31,000	
A son maître d'hôtel, le C^te^ de Stolberg.	3,000	
A son chancelier	500	
A un sien valet de chambre	400	
		34,900
Au marquis Joachim de Brandebourg, en déduction de la dot de dame Catherine	70,000	
A lui, à cause de l'élection.	30,000	
A l'évêque de Brandebourg, son chancelier	5,000	
A Thomas Krull, doyen, son conseiller.	500	
		105,500
A l'archevêque de Cologne.	20,000	
A son frère, le comte Guillaume de Wied et Meurs.	4,000	
Au comte Guillaume de Nuwenaer . .	2,000	
A son chancelier	2,000	
A Frédéric von Prombach	1,000	
		29,000
	A reporter. . .	169,400

Report. . .		169,400
Au comte palatin, tant pour sa voix qu'à cause de l'avouerie de Hagenau	100,000	
A son frère, le comte Frédéric. . . .	8,665	
A leurs conseillers	5,000	
		113,665
A l'archevêque de Mayence au cas qu'il donne sa voix.	20,000	
A ses conseillers	7,000	
		27,000
Au duc Frédéric de Saxe, pour lui et ses gens		60,000
Au cardinal-archevêque de Mayence et au marquis Joachim de Brandebourg, pour les frais du séjour qu'ils feront à Francfort, calculé pour trois mois.	9,000	
Au jeune marquis de Brandebourg . .	3,000	
		12,000
Pour les ambassadeurs du roi de Pologne et les seigneurs du gouvernement de Bohême qui viendront à l'élection.	10,000	
Au marquis Casimir de Brandebourg et à ses gens.	12,000	
Déboursés faits par le trésorier Villinger à la journée d'Augsbourg, outre les 30,000 florins payés par Courteville.	20,000	
		42,000
A reporter. . .		424,065

	Report. . .	424,065
Il a été promis à divers personnages étant autour des princes.	20,000	
Et aux marchands de la grande ligue de Souabe, pour que, à l'occasion de leurs différends avec le comte palatin, ils ne troublent pas la paix de de l'empire.	10,000	
		30,000
L'empereur devant avoir, lorsqu'il ira à Francfort, outre son état ordinaire, 1000 chevaux de guerre; il a besoin pour cela d'un aide de.		50,000
		504,065
Courteville ayant apporté des lettres de change pour 75,000 écus d'or, sur lesquels il a été dépensé 30,000 florins, il reste		64,000
Ainsi il faut encore		440,065
L'empereur demande en sus pour dépenses imprévues.		10,000
Total		450,065

3. De plus on a promis au cardinal de Mayence, pour avoir le premier donné sa voix, un service de vaisselle d'argent et le prix d'une tapisserie. Il conviendra de faire quelque don gratuit au cardinal de Gurck, au chancelier et à messire Nicole Ziegler.

Ainsi, indépendamment du dernier article, il fallait encore 450,065 florins d'or, et 70,400 à payer annuellement; Charles s'effrayait et non sans raison de ces dépenses énormes, pour lesquelles il ne savait pour le moment trop où prendre les fonds, et qui le mettaient dans l'absolue nécessité de s'endetter. Le cas cependant était urgent et il

fallait s'exécuter si l'on ne voulait pas laisser d'autres profiter de cette lésinerie, prudente, il est vrai, mais intempestive en présence du but à atteindre. « Le seigneur roy mon nepveu, écrivait quelque temps après Marguerite d'Autriche au sire de la Chaux[1], nous a escript que le cheval sur lequel il nous vouldroit bien venir veoir est bien chier (par allusion aux sommes énormes que son élection devait lui coûter). Nous sçavons bien qu'il est chier, mais toutesvoies il est tel que, si il le veult avoir il y a marchant pour le prendre, et puisqu'il l'a fait dompter à sa main... semble qu'il ne le doibt laisser, quoy qu'il lui couste. »

Charles finit cependant par laisser faire, tant du côté de l'empereur que de celui de Maximilien de Berghes, seigneur de Zevenberge, son ambassadeur auprès des Suisses. Il avait d'abord tenu celui-ci fort à court d'argent, ainsi que le prouve la correspondance de ce seigneur; on y voit, qu'étant parti pour l'Allemagne afin d'aller prendre les instructions de l'empereur, il écrivit le 21 octobre 1518 à Marguerite d'Autriche, qu'étant arrivé à Ulm, il y a trouvé les lettres de Maximilien qui l'appelaient à Augsbourg; que dans cette dernière ville il a trouvé des lettres, instructions et pouvoirs du roi, et qu'il partira pour la Suisse aussitôt que l'empereur l'aura dépêché. Il se répand en longues plaintes sur le peu de moyens dont il pourra disposer pour remplir honorablement sa mission, et les déclare insuffisants pour parvenir au but que le roi se propose; on ne l'a autorisé à promettre que jusqu'à 1500 livres, « ce qui est autant que rien, car les Zwisses, dit-il, sont gens de saint Thomas; ils ne croyent s'ils ne le sen-

[1] Lettre du 18 janvier 1519 (n. s.) à Charles de Poupet, seigneur de la Chaux, chevalier, conseiller, chambellan et premier sommelier du corps du roi. — Gachard, *Rapport*, etc., p. 155.

tent en la main [1]. » Cette fois, la régente fut de l'avis de Charles; elle répondit à Zevenberge, le 1er novembre, que d'après elle le traitement de 20 livres par jour qui lui a été accordé, est suffisant pour un train de seize ou dix-huit chevaux, et que s'il l'a excédé, cela n'était pas nécessaire [2].

Le 9 novembre, Zevenberge n'était pas encore parti pour la Suisse, il attendait les ordres de l'empereur et ceux-ci n'arrivaient pas; dix jours après, la situation n'avait pas changé, Maximilien était à Inspruck; Zevenberge, dans sa lettre du 19, fait observer à l'archiduchesse que ses observations au sujet des dépenses sont hors de propos, et que, si elle savait le train que mènent les ambassadeurs, tant du pape que des autres princes quand ils sont à Augsbourg, elle ne trouverait rien à redire au sien; un mois après, il attendait encore l'ordre de son départ que l'empereur lui avait dit de différer [3].

Au milieu de toutes ces négociations, François Ier n'était pas resté inactif; seulement tout en semant l'or, il se montrait parfois inconséquent et impolitique, au point de s'aliéner des hommes qui auraient pu lui être de la plus grande utilité. En tête de ceux-ci on peut inscrire Franz de Seckingen, le fameux partisan qu'il avait flatté et adulé à Amboise, Erard de la Marck, évêque de Liége, et Robert, son frère, seigneur de Sédan. Franz de Seckingen se vit tout-à-coup retirer ses pensions, parce que dans quelques difficultés entre des marchands milanais et allemands, il avait pris parti pour les premiers; aussitôt Maximilien profita du mécontentement de Franz et traita avec lui. Robert de la Marck, qui avait servi Louis XII, s'était sous le règne de ce prince montré trop ouvertement partisan

[1] Gachard, *Rapport*, etc., p. 151.
[2] id., p. 155.
[3] Id., *Lettres du 9 et du 19 novembre et du 18 décembre*, p. 155.

d'Anne de Bretagne contre la mère de François Ier, la duchesse d'Angoulême; le roi épousa la querelle de sa mère, à la suite de quoi Robert se retira à la cour de la régente des Pays-Bas, ainsi que son frère Erard, évêque de Liége, auquel François avait promis le chapeau de cardinal, qu'il fit obtenir à l'archevêque de Bourges, en dépit de sa promesse.

Maximilien comptait sur un succès assuré et se disposait à convoquer la diète à Francfort, lorsque la mort le surprit à Wels en Autriche, le 12 janvier. Il n'avait été que peu de temps malade. Le 14 janvier, lorsque déjà il était mort, Zevenberge qui l'ignorait, écrivit à l'archiduchesse qu'il avait apris que l'empereur était malade depuis quelques jours et que les médecins craignaient pour sa vie; il disait s'être concerté avec Villinger pour rédiger un mémoire au roi sur ce qu'il y aurait à faire si Maximilien venait à décéder. La nouvelle parvint à Marguerite le 23 janvier.

Aussitôt après la mort de Maximilien, Frédéric de Saxe, en vertu des dispositions de la bulle d'or, fut chargé du vicariat de l'empire dans tout le territoire où régnait le droit saxon; il continua, dans toutes les affaires de l'élection à l'empire et en présence des menées des concurrents, à se tenir dans une grande réserve; il se montra seulement, à compter d'un certain moment, très-opposé à l'élection du roi de France, parce que celui-ci avait promis, disait-on, la lieutenance de l'empire au marquis de Brandebourg, homme véhément, avec lequel nul ne voulait avoir affaire. Vers le même temps, Léon X envoya à Frédéric par Charles de Milnitz, gentilhomme de Misnie, chanoine de Mayence, mais résidant à Rome, la rose d'or bénite, dont les papes ont continué d'honorer annuellement un des princes de l'Europe, et que Frédéric avait désirée déjà dans une occasion précédente. Cette mesure était une courtoisie

de la part du pape, afin de captiver la bienveillance de l'électeur; cela résulte d'une lettre de Léon X à Frédéric.

La rose d'or ne lui parvint cependant que le 25 septembre 1519, et Frédéric, ne voulant pas assister lui-même à sa réception solennelle à Altenbourg, y envoya trois de ses conseillers.

La mort de l'empereur mit de nouveau tout en question; toutes les peines qu'on s'était données au profit de Charles, toutes les démarches, tous les frais qui avaient été faits furent comme non avenus, et le roi d'Espagne se vit immédiatement, non plus en présence d'un seul compétiteur, mais de plusieurs.

Outre François Ier, Henri VIII qui avait précédemment décliné les offres de Maximilien, se mit à négocier sous main; Thomas Wolsey expédia en Allemagne Richard Pace, chargé de sonder sous main les intentions des électeurs et au besoin de négocier ouvertement pour le roi d'Angleterre; l'ambassadeur anglais à Rome reçut également des instructions fort spécieuses, et avait mission d'effrayer le pape sur les conséquences d'une élection au profit de François Ier, qui aurait étendu son sceptre tyrannique sur le monde entier, ou de Charles qui possédait déjà des domaines si étendus, qu'il eût été imprudent d'augmenter sa puissance. Henri se vantait en outre auprès de l'un de sa mésintelligence avec l'autre, et promettait à chacun en particulier son aide au détriment de son compétiteur. Cette duplicité fut dévoilée et tourna toute au désavantage des prétentions du roi anglais, dont l'ambassadeur se vit éconduit chez les électeurs.

François Ier, aussitôt après la mort de Maximilien, envoya une ambassade afin de solliciter ouvertement le suffrage des électeurs; cette ambassade, qui était appuyée par tout un chargement d'or et de présents, se composait de l'amiral Bonnivet, de Jean d'Albret, du marquis de Fleu-

ranges, fils du seigneur de Sédan, et de quelques autres notablilités. Le roi d'Espagne, de son côté, fit redoubler d'activité.

Le 31 janvier, Marguerite d'Autriche écrivit à Zevenberge pour lui mander que le bâtard de Savoie était envoyé par François Ier pour pratiquer les Suisses ou les électeurs, et peut-être les uns et les autres; elle l'engage à surveiller les Vénitiens et à pourvoir les places frontières; le 1er février, Zevenberge dépêchait de son côté à la régente, pour l'informer que le roi ou bien l'archiduc Ferdinand devaient nécessairement venir en Allemagne; « je ne voye point, dit-il, que par nuls procureurs, quelque grands qu'ils soient, les affaires se pourront conduire, car tout le monde ici est en picque l'un contre l'autre, dont le peuple est tout estonné, il fault par force que je les contente de jour à autre de parolles que l'ung ou l'autre de messeigneurs viendra [1]. »

Le 3 février, Jean de Marnix, secrétaire du roi et trésorier de la régente, reçut des instructions à communiquer à Zevenberge, vers lequel il devait se rendre le plus diligemment possible. « Il est urgent, disaient les instructions, d'assurer à chacun des électeurs tout ce qui lui a été offert. Sera aussi remonstré au marquis de Brandebourg que en satisfaisant à ce, il ne seroit mieux ny plus hautement allyer son filz que à Madame Catherine, seur dudit seigneur roy, qui est accomplie et douhée de toute beauté, bonté et vertu, dont on le peult aussi bien asseurer; et comment le roy, parvenu à la dignité impériale, le pourra faire son principal lieutenant et vicaire audit Saint Empire pendant son absence, que pourra estre dict, quant à ce point, par manières de devises sans se obliger. L'on pourra aussi adviser de gaigner le duc de Zas (Saxe), électeur, par quelque

[1] Le Glay, *Négociations*, II, 189. — Gachard, *Rapport*, etc., p. 156.

bon moyen, oultre la promesse que desjà lui a esté faicte, soit par ladicte lieutenandise de l'empire, assentement de quelque traicté de mariage et aultrement. » Marnix devait faire certifier que le roi de France, s'il parvenait à l'empire, réduirait les princes et les villes d'Allemagne en servitude; il devait travailler autant que faire se pouvait au profit de son maître, et en désespoir de cause, faire tomber l'élection sur un autre prince avec lequel on prendrait des arrangements [1].

Le 4 et le 6 février, Zevenberge écrit à la régente pour lui annoncer qu'il reste momentanément à Augsbourg pour mieux soigner les affaires du roi; Armstorf, conseiller du roi, est arrivé de Saragosse le 2, avec des instructions; Zevenberge croit qu'il faudra bien encore au moins cent mille florins de plus que la charge de ce conseiller ne porte, sinon « la chose est en danger de rompture irrécupérable. » L'évêque de Mayence, qui est dévoué, compte faire citer les électeurs pour se réunir à Francfort à la mi-carême, afin de procéder à l'élection d'un roi des Romains; passé ce délai, le droit de citation serait dévolu au pape. Il ajoute que les Français ne négligent rien pour pratiquer Joachim de Brandebourg, « qui est le père de toute avarice; » et sur l'avis de l'évêque son frère, on lui envoie le marquis Casimir et le comte de Mansfeld pour lui garantir les promesses qu'on lui a faites. « De là se tireront lesditz marquis Casimir et Mansfelt vers le duc Frédéric de Saxe, électeur, pour pareillement l'induire à la perfection de ladite élection. Armstorff ira ensuite chez le comte palatin, puis vers l'archevêque de Mayence. On a écrit aux archevêques de Trèves et de Cologne pour les entretenir de leurs dispositions, et on enverra vers les rois de Hongrie et de Bohême.

[1] Le Glay, II, 194. — Gachard, p. 137.

Zevenberge insiste spécialement sur les avantages que retirera le roi en payant les sommes promises. « Il faut que l'on pense, dit il, que par cette somme, il (Charles) se fait empereur, il marie sa sœur, il assure ses successions, achète cette belle pièce de Haguenauw qui demeurera à perpétuité à la maison d'Autriche, s'allie à beaucoup de princes et se fait prince des princes [1]. »

Le 7 février, Marguerite écrivit à Zevenberge que Charles, par des lettres arrivées la veille, déclarait qu'il voulait ne rien épargner pour parvenir à son élection; il est à noter qu'alors le roi ignorait encore la mort de Maximilien.

Le 14 février, Zevenberge mande à la régente, que plusieurs points contenus dans les instructions de Marnix sont déjà remplis, qu'il n'épargnera aucun effort, ni lui, ni ceux du conseil, mais qu'il faut que l'effet vienne du roi; car les Français n'y vont pas seulement de paroles, mais d'effet et à mains pleines. Il raconte que le comte palatin est allé, dans l'intérêt du roi, auprès de l'électeur son frère; le marquis Casimir et le comte de Mansfeld sont allés vers le marquis de Brandebourg. Les princes électeurs, et principalement ceux dont les domaines sont situés près du Rhin, veulent savoir quel secours ils recevront du roi au cas que les Français les attaquent; ce point est de la plus haute importance. Il indique la nécessité de faire pratiquer François de Seckingen, qui a la plus grande partie de la Haute-Autriche à son commandement. En même temps il est essentiel que les personnes qu'on enverra vers les électeurs ecclésiastiques surtout, ne leur rapellent pas trop leurs promesses faites et leurs engagements scellés donnés à l'empereur, « car ils ne veulent être pris par ce bout, pour ce que l'élection doit être libre; » il suffit de

[1] Le Glay, *Négociations*, II, 202. — Gachard, *Rapport*, etc., 157.

les prier de vouloir persister dans leur bonne affection pour le roi catholique. D'après lui, il convient que le roi écrive des lettres de sa main, ou du moins ajoute quelques mots en latin aux électeurs, en les assurant qu'il veut se conduire dans les affaires de l'empire par leur avis; et quelque chose de plus à l'archevêque de Trèves. Il recommande de ne pas envoyer à Rome le double des promesses des électeurs, parce que ceux-ci ne veulent pas que cet engagement soit connu publiquement, dans la crainte que leur voix ne soit déclarée nulle. Celui que le roi enverra comme son ambassadeur doit hâter son départ, dit-il, car les envoyés français y sont déjà avec un grand train; et « il convient que sans faute le roi envoie son frère Ferdinand en Allemagne, où le tout irait à ruine. » Dans une autre lettre, datée du 16 février, Zevenberge fait savoir à Marguerite d'Autriche, que l'électeur de Brandebourg et l'électeur de Mayence, son frère, se sont réunis, et que ce dernier a conclu d'envoyer les citations aux électeurs afin que, à partir du 15 mars et dans les trois mois, ils se trouvent à Francfort pour faire l'élection. On dit en Allemagne que c'est malgré les Espagnols que le roi veut devenir empereur, et à cause de cela, il faudrait qu'un grand personnage d'Espagne arrive avec les autres envoyés. Le marquis de Brandebourg est loin d'être aussi dévoué au roi que son frère de Mayence ; il dit qu'on s'était obligé à exécuter avec la Noël les promesses qu'on lui avait faites, que puisqu'on ne les a pas tenues, il est délié des siennes; que principalement on ne lui a pas envoyé la ratification de madame Catherine, mais seulement celle du roi, qui ne lie pas, ce qui lui fait croire qu'on veut le tromper. Il exige l'obligation de Fugger pour le reste des deniers du mariage, montant à 200,000 florins d'or, et que les deniers lui soient payés, soit que le mariage ait lieu ou non. Il veut aussi, outre les 100,000 florins d'or qu'il désire

comptant pour le mariage et les 30,000 pour sa voix, une autre bonne somme, car l'ambassadeur français lui promet au comptant bien davantage. « Par cecy, dit Zevenberge, pour entendre la qualité du personnaige, et est un homme diabolicque pour besoigner avec lui en matière d'argent. » Dans une lettre autographe de la même date à la régente, l'ambassadeur dit : « Je n'ay volu lesser que de ma mayn vous aye adverti des principaulx points : c'est que l'espoir que j'ay à l'élection est que le duc de Zasse ne suffre jamays que le roy de France soit empereur, à cause que ledit roy a promys au marquis Joachim estre son lieutenant, et nul des électeurs ne se contente de cela, et ceste crainte fait beaucoup de bien aux affaires du roy, et ancores moyns vouldront y souffrir que le marquis Joachim fut roy des Romains, car c'est un homme véhément, avecques lequel nul ne veult avoir affaire [1]. »

Cette disposition de Frédéric le Sage n'était pas cependant entièrement à l'avantage de Charles, car il était en principe opposé à l'élection d'un prince étranger à l'Allemagne, et avait conçu le projet de faire porter à l'empire le jeune roi de Hongrie, Louis, pourvu que ce jeune prince voulût donner sa sœur Anne à son neveu et héritier à lui, Jean-Frédéric. Cette combinaison n'était nullement goûtée. D'un autre côté, si Frédéric de Saxe se tenait sur la réserve dans les questions financières, et refusait de vendre sa voix argent comptant, il aurait consenti à l'accorder, si le roi d'Espagne avait voulu donner sa sœur Catherine à ce même Jean-Frédéric, auquel François Ier avait fait proposer l'alliance de Renée de France [2].

Sur les conseils de Zevenberge, le seigneur de Sédan avait été chargé de traiter avec François de Seckingen [3];

[1] Le Glay, *Négociat.*, II, 225, 238. — Gachard, *Rapport*, etc., 159, 160, 161.
[2] Id., id., I, CXLVIII; II, 235, 236.
[3] Mone, *Anzeiger*, 1836, 20.

les Suisses, vers lesquels on l'avait envoyé, « montraient assez de bon vouloir et affection devers le roy; » les négociations avançaient pas à pas, quand un incident diplomatique faillit, en écartant un homme, compromettre peut-être le résultat de tant de frais et de démarches.

Une lettre de Charles, datée de Montferrat, en Espagne, le 6 février, arriva à Augsbourg. On y trouva que le roi nommait pour ses conseillers au conseil d'Inspruck, le cardinal de Gurk, Michel de Volkenstein, le chancelier Sereitem, Villinger et Renner, leur donnant la direction de toutes ses affaires, de son élection comme des autres, et enjoignant à Zevenberge d'obéir à tous leurs commandements.

Zevenberge fut extrêmement sensible à cette espèce de disgrâce et en écrivit aussitôt le 20 février à la régente, en exprimant son chagrin et son étonnement. Il n'avait pas demandé la mission qu'il avait remplie jusqu'alors, disait-il, c'était même contre son gré et par pure obéissance : il avait même dépensé 4,000 florins du sien et se croyait en droit d'attendre une autre récompense; il termine en disant qu'il ne peut accepter la charge subalterne qu'on lui assigne.

Marnix écrivit en même temps à l'archiduchesse pour lui dépeindre le regret de Zevenberge; la détermination qu'a prise le roi n'est nullement à son avantage, dit-il, car sans Zevenberge les choses ne seraient pas où elles en sont. Il ajoutait que ce seigneur était décidé à retourner aux Pays-Bas, mais que lui même, Marnix, l'a prié avec instance d'attendre au moins jusqu'à ce qu'il soit arrivé une réponse de l'archiduchesse, mais il a répondu qu'il ne veut pas se faire honte à lui-même, et devenir le serviteur d'un conseil de quatorze ou quinze personnes.

D'un autre côté, on a éloigné Ziegler, l'un des meilleurs hommes d'Etat de l'empire, et le cardinal de Gurck qu'on

a mis à la tête du conseil, est peu propre en cette occasion, *pour aucunes raisons dangereuses à écrire.*

Le dernier jour de février, l'archiduchesse écrivit au sujet de cette affaire au seigneur de Zevenberge; elle essaie de pallier un peu le mauvais effet de la dépêche royale; ces dépêches, dit-elle, ne doivent pas empêcher Zevenberge de continuer ses bons et loyaux services, car elle est sûre que si son nom a été omis dans les pouvoirs et commissions pour l'empire, « cela ne procède pas du vouloir du roi, mais de la faute, ignorance et bécilité du secrétaire qui a fait les dépêches. » Aussitôt qu'elle en a eu connaissance, elle a écrit au roi pour lui faire observer que la commission de l'empire exigeait des personnages plus qualifiés, et pour lui proposer d'expédier un autre pouvoir sur les sieurs de Gurck, de Liége, Casimir, le comte palatin et lui, lesquels prendraient pour conseillers Volkenstein, Sereiten, Villinger, Ziegler et Renner.

Sur ces entrefaites était arrivé un courrier d'Espagne, avec des pouvoirs et des instructions pour le comte Henri de Nassau, que le roi nommait chef de l'ambassade en Allemagne, attendu que le roi de France se faisait également représenter par des personnages importants. De son côté, Marguerite avait écrit au roi, afin qu'il envoyât un pouvoir à Zevenberge et à Ziegler pour la journée de Francfort, et elle conseilla au premier de ces seigneurs de continuer à s'occuper des affaires du roi, bien que celui-ci l'eût mis cette fois en oubli, car la faute était facile à réparer [1].

Vers ce temps, un des négociateurs de Charles, le seigneur de Sédan, obtint un avantage important, en gagnant définitivement à la cause de son maître le fameux partisan Franz de Seckingen; il lui avait d'abord offert

[1] Le Glay, *Négociations*, II, 283. — Gachard, *Rapport*, etc., 164.

une pension de 2000 livres, mais ce gentilhomme avait répondu que les Français lui en offraient bien davantage; alors la somme fut portée à 3000 livres de pension, plus une compagnie de vingt hommes d'ordonnance; le gentilhomme qui avait fait la négociation au nom de Franz, eut pour sa part une pension de 300 livres, et moyennant ces concessions, l'entente eut lieu. Mais d'un autre côté, Armstorff mandait au roi, au commencement de mars, que l'archevêque de Mayence, qui avait d'abord été tout affectionné à sa cause, avait changé d'avis et s'était tourné du côté des Français, ainsi que son frère le marquis Joachim et l'électeur de Cologne; ces personnages disaient entre autres choses, que les promesses qu'on leur avait faites n'ayant point été tenues, ils se croyaient dégagés des leurs; qu'on avait divulgué ce qui avait été secrètement traité avec eux et autres objections fort peu plausibles. Armstorff ayant répondu à ces observations, le cardinal de Mayence le prit en particulier, et lui dit : « Nous sommes véritablement secrètement avertis qu'après que nous aurons élu, on ne nous tiendra une seule chose de tout ce qui nous a été promis, des pensions, ni autres choses, car nous savons que ceux d'Espagne n'ont nullement voulu consentir que le roi prétende après l'empire, ni veulent laisser sortir la sœur du roi hors du pays, ni consentir au mariage du fils de mon frère. Pour le second, savons que le roi ne pourra tirer ladite fille hors des mains de la reine sa mère; nous savons ensuite qu'on pratique de la marier ailleurs, et que mon frère en sera trompé. » Après cela le cardinal disait savoir que le pape, le roi de France et le roi d'Angleterre avaient conclu de s'opposer à l'élection de Charles, et il se plaignait de la nomination du cardinal de Gurck comme commissaire, parce que ce personnage était antipathique à tous les électeurs. Mais Armstorff s'aperçut bien que toutes ces difficultés ne pro-

venaient que des offres que le cardinal avait reçues des Français, d'autant plus qu'il alla jusqu'à lui dire que si on ne lui accordait pas plus que ce qui avait été précédemment promis, ce qui avait été fait pouvait être tenu comme nul, et il demande encore 100,000 florins d'or, qu'il réduisit après bien des pourparlers à 20,000. A la suite de cet accord, il promit d'écrire à son frère et à l'électeur de Cologne pour qu'ils restassent fidèles à leurs engagements vis-à-vis du roi d'Espagne. Cet affaire, dit Armstorff, le mit dans une telle perplexité qu'il en fut trois ou quatre jours sans dormir et hors d'espoir [1].

Zevenberge reçut un dédommagement pour sa disgrâce momentanée; il fut nommé troisième commissaire pour l'affaire de l'empire, et immédiatement après la réception de la dépêche qui le lui annonçait, partit pour Zurich, afin de gagner les Suisses. Ziegler était plus froissé que lui de se voir négligé et voulut se retirer auprès de l'archevêque de Mayence; Zevenberge l'en dissuada, et n'obtint pour réponse que les conditions suivantes : 8000 florins d'or comptant, une pension viagère de 500 florins, un pouvoir de traiter les affaires de l'empire, sa nomination de vice-chancelier de l'empire.

Après son expédition à Mayence, Armstorff se rendit à Cologne; là il se trouva en présence de difficultés d'un autre genre : l'électeur lui fit entendre qu'il ne se croyait nullement lié par ses promesses antérieures, et que la mort de l'empereur avait tout rompu; l'envoyé du roi d'Espagne lui ayant représenté que le bien de la chrétienté exigeait l'élection de son maître, l'électeur lui répondit qu'il était fort bien disposé pour Charles, mais qu'il voulait d'abord en conférer avec d'autres électeurs et connaître leur avis, et qu'enfin il voulait agir de manière à n'avoir rien à se

[1] Le Glay, *Négociations*, II, 286. — Gachard, *Rapport*, etc., 166, 167.

reprocher devant Dieu ni devant les hommes. Le soir même, le frère de l'électeur alla trouver Armstorff, et lui dit que la réponse de l'archevêque ne devait pas le chagriner; qu'il savait son frère bien disposé pour le roi [1].

Cette espèce de fin de non-recevoir, avec laquelle on accueillait ses ouvertures, engagea Armstorff à travailler d'autant plus les autres électeurs. De Cologne il se rendit à Trèves; l'électeur, tout dévoué de cœur à la France, invoqua également Dieu et sa conscience, remercia les envoyés pour la confiance que le roi mettait en lui, et déclara que bien que l'empereur eût déjà demandé sa voix pour le roi Charles, il voulait demeurer libre, non que son désir ne fut de servir le roi, mais parce qu'il voulait au jour de l'élection agir de manière à n'offenser Dieu et charger sa conscience. Il ajouta « qu'il ne voulait regarder à son profit particulier, mais à la louange de Dieu, à l'honneur, augmentation et proufit du saint empire, et universellement de toute la chrestienté. » Armstorff, après cette conférence, représente l'électeur de Trèves comme un vertueux et sage personnage, dans la vertu duquel on peut avoir confiance [2]. Cela n'empêche pas que ce prélat restat jusqu'à la fin le plus attaché de tous à la cause de François Ier, et fut le dernier à voter pour Charles.

Le 8 et le 9 mars, Zevenbergе d'un côté, Marguerite et son conseil privé de l'autre, écrivirent au roi pour lui exposer la situation. Le premier dit entre autres choses, qu'il faudra passer par les exigences des électeurs, « lesquels n'ont nul regard au bien de l'empire et de toute la chrétienté, ains seulement à leur particulier proffit; par quoy fault, puisque estes à leur miséricorde, passer ce pas, car tout le monde en ce pays est affecté à V. M. et

[1] Le Glay, *Négociations*, II, 344. — Gachard, *Rapport*, etc., 174.
[2] Id., id., II, 356. — Id., id., etc., 174.

ne me doubte pas que s'ilz sceussent que les électeurs, par avarice, deussent eslire un estrangier, ou autre que Vous, ilz s'esmouvroient par ensemble contre lesdits électeurs, et leur diroient plainement que en ce cas ne leur obeyroient, ou à un tel estrangier esleu, et principalement le Franchois, auquel de leur nature ils sont contraires. » Le roi réussira, dit-il, s'il consent à faire tout ce que ses ambassadeurs lui indiqueront.

Dans la lettre de la régente et de son conseil, celui-ci émet l'idée que Charles devrait prévoir le cas où il ne serait point élu, et qu'alors il devrait solliciter l'élection de son frère. Que d'un autre côté, si les électeurs voulaient ôter l'empire à la maison d'Autriche, il faudrait savoir quel serait celui en faveur de qui il faudrait travailler. Dans ce dernier cas, celui que le roi ferait le mieux d'appuyer, serait peut-être le comte palatin de Bavière, Frédéric, « pour autant que c'est des moindres princes qui peullent à ce estre esleuz, » ou bien le marquis Casimir de Brandebourg; alors on pourrait, à défaut de mieux, traiter avec l'un ou l'autre pour qu'il s'obligeât à faire élire le roi, roi des Romains. Quant à François Ier, dit-il, il a déclaré qu'il parviendra soit par amour, soit par argent, soit par force; qu'il a fait pratiquer Charles de Gueldre, qui rassemble des troupes, que lui-même fait filer force gens en Italie, et que le bruit court qu'il veut se faire couronner à Rome, qu'il soit élu ou non [1].

Le même jour, 9 mars, le cardinal de Gurck, Zevenberge, Villinger, Ziegler et Marnix informèrent le roi, que les électeurs se prétendaient de nouveau dégagés de leurs promesses, puisqu'on n'avait pas encore tenu celles qu'on leur avait faites : « Ils ne veulent croire à personne, disent-ils, ni avoir foi à lettres ou scellés, de nuls mar-

[1] Le Glay, *Négociations*, II, 310, 318. — Gachard, *Rapport*, etc., 169.

chans étrangers autres que les Fugger; » il faut donc que tous marchands italiens et autres délivrent les deniers en la main, et que les payements se fassent en or [1].

En même temps le conseil envoya Armstorff vers le comte palatin, ensuite Simon de Ferrette et un conseiller d'Inspruck, nommé Charles Drap; le comte de Mansfeld fut député au duc de Saxe, le seigneur de Wirninberg vers le roi de Pologne, Wynand von Dyenham vers les électeurs de Trèves et de Cologne; et Zevenberge partit pour la Suisse.

Quelques jours après, on apprit que le pape travaillait activement les électeurs en faveur du roi de France, que le légat et le nonce du pape étaient allés vers l'archevêque de Mayence, et que celui-ci, dix jours après avoir accepté les propositions d'Armstorff, traitait avec François Ier, duquel il recevait : outre une pension viagère de 10,000 florins, une somme de 120,000 florins pour *œuvres pies*, payables avant l'élection. Joachim de Brandebourg s'était conduit à peu près de même, il acceptait pour son fils la main de Renée de France, dont la dot était augmentée de 100,000 écus d'or et une pension de 12,000 florins reversible sur son fils [2].

Charles s'était montré assez mécontent de l'espèce d'empressement qu'on avait mis à pousser en avant la candidature de son frère; il le manda à la régente, qui fit abandonner l'idée de porter Ferdinand au trône impérial, et s'excusa auprès de son neveu. « De monseigneur vostre frère, dit-elle dans une lettre du 21 mars, je luy ay déclaré vostre vouloir et intention, à quoy il m'a promptement respondu aussi sagement que scauroit faire ung chancelier, que il est et sera toujours prest de vous obeyr et servir en toutes choses qu'il vous plaira luy commander, et que ce

[1] Gachard, *Rapport*, etc., 170.
[2] Le Glay, *Négociations*, II, 379.

luy est tout ung où il sert, mais que ce soit en lieu à vous agréable, disant ces propres mots à ce propos : « ma naissance est partout où le plaisir du roy est, » et vous promets, monseigneur, que je ne crois pas que jamais fust prince de son aige plus saige ne de bon aise que je le treuve, car il ne scet comme soy assez humilier devant vous [1]. »

On abondonna donc complétement le projet de candidature de Ferdinand, et Marnix manda le 22 mars à l'archiduchesse, qu'il n'avait été parlé qu'entre les commis du roi du projet de mettre en avant l'élection de l'archiduc, et de le faire venir en Allemagne; qu'ainsi le roi n'avait aucun motif d'avoir du mécontentement à cet égard, que cette idée était abandonnée et ne devait plus inquiéter le roi; mais que cela n'empêchait pas que les lettres du roi à ce sujet furent trouvées « estranges et mal considérées [2]. »

Le conseil privé tint aussi à se disculper d'avoir penché un moment pour l'archiduc; il allégua plusieurs raisons pour justifier sa conduite : 1° que le bruit courait en Allemagne, que les princes, villes et cités de l'empire ne désiraient pas que l'empereur élu fût si puissant que les rois d'Espagne et de France, et qu'ils préféraient un prince moindre et de la nation germanique, et qui y résidât. 2° Qu'à la dernière journée tenue en Suisse, entre les ambassadeurs de France et les cantons, ceux-ci répondirent à la demande que les premiers leur firent de favoriser l'élection de leur souverain, qu'ils n'en feraient rien, qu'ils ne voudraient que ni l'un ni l'autre des deux rois ne fût promu. 3° Qu'ils avaient appris que le roi de France était dans l'intention, s'il ne pouvait réussir pour lui, de procurer l'empire au marquis Joachim, et de faire élire roi des Romains son fils, auquel il aurait donné madame

[1] Gachard, *Rapport*, etc., 175.

[2] Le Glay, *Négociations*, II, 359. — Gachard, *Rapport*, etc., 176.

Renée avec 300,000 écus comptant et 60,000 de rente en dot. 4° Que les électeurs maintenaient que les engagements contractés par eux envers l'empereur étaient venus à cesser à son décès. 5° Que si le marquis de Brandebourg, le duc de Saxe, ou quelque autre prince était élu par la faveur des Français, il en pourrait résulter un grand préjudice pour le roi et ses états [1].

Pendant ce temps, Zevenberge était allé remplir sa mission en Suisse. Il était arrivé le 15 mars à Zurich, où il se mit en rapport avec le comte de Zultz, Wolf de Zonburgh, Christophe Fox, Martin Stuer et Hans Harcker, qui lui ont été adjoints, et de concert ils se sont rendus le 17 à l'audience des cantons, auxquels ils ont fait les propositions suivantes : 1° Ils remerciaient les cantons des honneurs funèbres qu'ils avaient rendus à l'empereur, et disaient que le roi, leur maître, les envoyait pour ratifier la ligue héréditaire qui existait entre eux et la maison d'Autriche. 2° Que le roi désirait contracter avec eux une plus étroite amitié, et avait chargé ses envoyés de pleins pouvoirs à cet effet. 3° Que les Français ne cherchaient qu'à mettre le trouble dans l'empire pour opprimer plus facilement la nation germanique. 4° Que la poursuite de son élection par le roi de France ne tendait qu'à ce but; qu'ils pouvaient se souvenir que l'empire avait été bien gouverné, tant qu'il l'avait été par des princes d'Allemagne et principalement par ceux de la maison d'Autriche; qu'en conséquence, ils voulussent écrire aux électeurs en faveur du roi, qui, si il était nommé, les entretiendrait toujours en bonne amitié et protection, et qu'ils voulussent envoyer, aux frais du roi, leurs députés à Francfort. Le lendemain, les cantons envoyèrent aux ambassadeurs leurs députés avec la réponse

[1] Gachard, *Rapport*, etc., 175.

suivante : 1° Qu'ils n'avaient fait que ce à quoi ils étaient tenus en priant pour l'empereur, vu qu'il les avait toujours protégés. 2° Que leur intention était de demeurer toujours bons confédérés à la maison d'Autriche et de Bourgogne, et conséquemment de ratifier la ligue héréditaire. 3° Quant à une plus étroite amitié, ils désiraient voir la proposition par écrit, afin d'en faire rapport chacun à son canton, selon leurs vieilles coutumes, et qu'ils se réuniraient à la mi-carême pour donner leur réponse. 4° Quant à la prétention du roi de France à l'empire, ils déclaraient ne pas vouloir la soutenir, mais tenir la main à ce qu'un prince d'Allemagne, électeur ou autre (sans nommer spécialement le roi), fût élu empereur. Ils promettent enfin de retirer leurs troupes, qu'ils ont envoyé avec le duc de Wurtemberg.

Zevenberge, dans sa dépêche du 22 mars, se plaint amèrement de la rudesse et de la cupidité des Suisses [1] : « Les gens icy me sont journellement sur le dos, dit-il, et aymeroye mieux porter pierres, que d'endurer ce que journellement me porter de ces belistres et coquins, et les faut adourer comme seigneurs et encore ne les peut l'on satisfaire. » Il fallut cependant en passer par où ils voulaient et promettre à chaque canton 800 florins par an, outre les 200 pour la ligue héréditaire.

Le pape se montrant de moins en moins favorable à l'élection de Charles, et travaillant de son côté les électeurs, vers lesquels il envoyait de fréquents messages, Charles autorisa le 31 mars ses commissaires en Allemagne à empêcher le passage des postes du pape par le Tyrol, et à saisir ses lettres « pour dévoiler ensuite ses illicites poursuites et prétentions [2]. »

[1] Le Glay, *Négociations*, II, 364. — Gachard, *Rapport*, etc., 177.
[2] Gachard, *Rapport*, etc., 179.

Mais si Léon X se montrait ouvertement hostile à la candidature de Charles, il n'était au fond pas plus favorable à celle de François Ier, dont la puissance l'effrayait; il encourageait le roi de France, dans l'espoir que plus celui-ci serait engagé, plus il serait facile de profiter de son dépit pour le pousser à appuyer l'élection d'un autre; il croyait aussi que Charles, le voyant embrasser le parti de son rival, se déterminerait également pour un tiers, dans la crainte de voir François Ier l'emporter. Pour appuyer cette politique ambigue, Léon X envoya en Allemagne un légat, le cardinal de Saint-Sixte, et un nonce, Robert des Ursins, évêque de Reggio.

Nous trouvons dans les dépêches tant du comte de Nassau, le plénipotentiaire de Charles en Allemagne, que dans celles d'Armstorff, que quelques électeurs devaient se réunir à Wesel sur le Rhin, sous prétexte de s'occuper d'affaires locales, mais en réalité pour conférer au sujet de l'élection [1]. Nous y voyons également que les plénipotentiaires étaient fort peu rassurés sur le résultat de leurs démarches et effrayés des frais énormes qu'elles entraînaient. Nassau mandait à Marguerite qu'il lui était presque impossible de se procurer assez de gens pour avoir une armée prête pour le jour de l'élection; que le roi était fort peu connu en Allemagne; que les Français en avaient dit beaucoup de mal, et que les Allemands qui venaient d'Espagne, n'en disaient guère de bien. Qu'il lui fallait encore 220,000 florins, sinon toute l'affaire était de nouveau rompue; qu'il avait eu une audience fort peu concluante de l'électeur de Cologne, et une autre du même genre de l'électeur de Trèves. Quant à ce dernier, son chancelier s'était offert de le gagner, moyennant une pen-

[1] La plupart des lettres du comte de Nassau sont insérées dans Mone, *Anzeiger*, 1836.

sion de 300 florins et 2,000 florins d'or au comptant, ce que le roi avait accordé [1].

Le 2 avril, quatre électeurs se réunirent à Wesel, c'étaient ceux de Cologne, de Mayence, de Trèves et le comte palatin; les comtes de Nassau, de la Roche, Armstorff, Ziegler et d'autres s'y rendirent aussi. L'archevêque de Mayence offrit le passage dans son bateau aux envoyés du pape, ceux-ci se trouvèrent donc également à Wesel au grand mécontentement des commis du roi d'Espagne. Ce mécontentement était même tel, que sans l'intervention de l'archevêque de Mayence, Armstorff aurait fait un mauvais parti à Robert des Ursins, auquel il « avait déjà dressé une mauvaise compagnie par eau et par terre, qui lui eust cousté cher [2]. »

La réunion de Wesel fut marquée par quelques nouvelles prétentions des électeurs. L'électeur palatin remontra qu'on lui avait fait d'autre part des offres plus considérables; il éleva ses prétentions jusqu'à 60,000 florins, et voulut en outre qu'on lui garantît son droit sur le vicariat de l'empire, sur l'avouerie de Hagenau, et qu'on lui restituât les lettres qui auraient pu le compromettre et le priver de son titre d'électeur. Les électeurs de Mayence et de Cologne firent la même réclamation au sujet de leurs lettres, et il y fut satisfait. Nassau et la Roche condescendirent en outre à donner à l'électeur palatin 10,000 florins de plus au comptant et une augmentation de pension de 2,000 florins, ainsi que la promesse qu'il serait entretenu dans son vicariat de l'empire. En somme, les commis de Charles se croyaient pour le moment sûrs des électeurs de Cologne, de Mayence et du comte palatin.

[1] Le Glay, *Négociations*, II, 401. — Gachard, *Rapport*, etc., 179.
[2] Id., id., II, 377.
[3] Id., id., II, 403. — Gachard, *Rapport*, etc., 180.

Mais les envoyés du pape, mécontents de la tournure que prenaient les affaires, se mirent à ourdir une nouvelle intrigue, qui ne leur réussit cependant pas. Ils se rendirent auprès des électeurs, les exhortant à élire un bon prince; ils les invitèrent à ne pas choisir Charles le roi de Naples, attendu que ce royaume appartenait à l'Église, ce qui rendait ce souverain incapable, en vertu de la constitution de Clément IV; les électeurs répondirent qu'ils ne s'étaient pas assemblés à Wezel pour le fait de l'élection, mais à cause des armements qui avaient lieu partout et qui menaçaient la paix de l'empire; ils ajoutèrent que le Saint Père pouvait être assuré que lorsqu'ils procèderaient à l'élection, ils le feraient à la louange de Dieu et au profit de la chose publique, et ils s'étonnent que le pape ait voulu prescrire des lois aux électeurs, ce qui ne s'était jamais vu. Les légats répliquèrent que le pape ne serait pas satisfait de cette réponse, qu'il ne voulait pas leur prescrire des lois, mais seulement garder le droit de l'Église, et, malgré cela, les électeurs passèrent outre [1]. Mais il ne suffisait pas de ce demi-succès; les autres électeurs étaient encore à gagner et se montraient récalcitrants, les uns pour une raison, les autres pour une autre. Le comte de Mansfeld, qui était allé chez l'électeur de Saxe, n'avait rien pu en obtenir; Frédéric avait constamment répondu aux discours et aux offres de l'envoyé, qu'il voulait rester libre de son vote et n'entendait pas s'engager, bien qu'il voulût faire plaisir au roi [2].

D'après cela, le comte de Nassau résolut de se rendre lui-même auprès de Frédéric et d'aller également vers le marquis Joachim de Brandebourg.

Pendant ce temps, Zevenberge avait continué sa mis-

[1] Le Glay, *Négociations*, II, 407. — Gachard, *Rapport*, etc., 181.
[2] Id., II, 409.

sion en Suisse; le 12 avril il écrivit de Constance au roi, il fit rapport sur son ambassade et lui manda que tous les piétons suisses qui servaient dans l'armée du duc de Wurtemberg, excepté les capitaines étaient rentrés; mais les biens de ceux-ci ont été immédiatement frappés de confiscation par les cantons. L'ambassadeur du roi de France avait proposé aux cantons que, pour le bien de la Germanie et à l'instance de plusieurs princes de l'empire, il sollicitait la couronne impériale et leur demandait leur assistance. Les cantons répondirent qu'ils parleraient franchement, et dirent qu'ils ne pouvaient ni ne voulaient souffrir que l'empire allât en d'autres mains que dans celles d'un prince d'Allemagne; qu'ainsi ils étaient résolus, avec ceux de la ligue de Souabe et d'autres membre de l'empire, à mettre en danger corps et biens pour empêcher d'y parvenir aucun prince étranger, priant en conséquence le roi de France de se déporter. L'ambassadeur de France partit avec cette réponse; Zevenberge obtint alors la confirmation et la ratification de la ligue héréditaire et dit que les pensions à payer s'élèveraient bien à 26,000 flor. [1].

Le comte de Nassau, avec La Roche et Ziegler partirent pour aller vers le marquis de Brandebourg, ainsi qu'ils l'avaient annoncé; le bruit courait, et ce bruit n'était pas sans fondement, que Joachim avait traité avec le roi de France. Marnix en informa l'archiduchesse, en ajoutant que la visite du comte de Nassau pourrait le faire changer. Il avait assez bon espoir du duc de Saxe, à cause de sa droiture et ensuite parce qu'il était pour le moment en différend avec le marquis de Brandebourg [2]. Le comte de Nassau manda également au roi les intelligences du marquis avec la France; d'un autre côté, un certain nombre

[1] Le Glay, *Négociations*, II, 415. — Gachard, *Rapport*, etc., 182.
[2] Id., II, 411.

de lettres du pape qui furent interceptées, prouvaient ses menées au détriment de Charles [1].

Les ambassadeurs du roi furent reçus à Berlin avec les plus grands honneurs, et dans l'audience que le marquis leur accorda, ce fut Ziegler qui porta la parole. Il rappela au marquis sa promesse d'élire le roi; Joachim répondit que, à la requête de feu l'empereur, il avait renoncé au mariage de Madame Renée pour son fils; qu'il fut le premier et le principal qui se prononça pour l'élection du roi, et que prévoyant à Augsbourg que l'empereur ne vivrait pas longtemps, il engagea fortement celui-ci et ses conseillers à emmener les électeurs à Francfort pour l'élection; que cependant les promesses qui lui avaient été faites à Augsbourg n'avaient pas été exécutées en temps; que, d'après cela, il se tenait pour déchargé des obligations qu'il avait contractées envers l'empereur, décharge que la mort de ce prince lui donnait encore; néanmoins, disait-il, s'il voyait que quatre électeurs fussent disposés à donner leur voix au roi, il n'empêcherait pas sa promotion.

A la suite de cela, l'évêque de Brandebourg et d'autres du conseil allèrent trouver les ambassadeurs et leur firent les demandes suivantes : 1° que la dot de Madame Catherine fut augmentée de 100,000 florins d'or; 2° que sa pension fut augmentée de 4000 florins; 3° que la gratification de 30,000 florins, à cause de la voix du marquis, fut augmentée de 30,000 autres florins; 4° que les 1500 florins par mois, lui accordés pour venir à l'élection, fussent doublés; 5° qu'on lui assurât le vicariat de l'empire pour la province de Saxe et les pays adjacents; 6° que toutes les lettres contenant ces différents points lui fussent délivrées avant l'élection; 7° que moyennant ces choses, il promet-

[1] Le Glay, *Négociations*, II, 440.

trait, au cas que les voix de quatre électeurs fussent pour le roi, de lui donner la sienne.

Les ambassadeurs refusèrent d'accorder les cinq premiers points, et jugèrent que le marquis voulait avoir plusieurs cordes à son arc, qu'il voulait être bien assuré et ne rien faire pour le roi. Ils lui demandèrent alors qu'au cas où deux ou plusieurs électeurs donnassent leur voix avant lui, il promit de donner aussi la sienne; de cette manière le roi aurait été sûr de son élection, car il avait la voix de l'archevêque de Mayence, qui était le dernier. Ils allèrent jusqu'à promettre de la vaisselle pour 10,000 florins et la ratification de Madame Catherine. Le marquis dit alors qu'il retirait ses demandes et se contentait de ce qui avait été promis de part et d'autre à Augsbourg. Les ambassadeurs lui ayant demandé si, au cas qu'un des quatre électeurs ne voulût tenir sa promesse, il adhérerait à l'opinion des trois restants; il a dit que, en ce cas, il se croirait libéré de sa parole; on ne put rien en obtenir de plus. Quand on lui dit que le bruit était partout qu'il avait traité avec les Français, que deux évêques de son conseil avaient reçu, l'un 6000, l'autre 4000 écus d'or, et que lui-même en avait reçu, il répondit qu'il avait eu beaucoup de communications avec eux, mais n'avait rien conclu.

La démarche que le comte de Nassau, accompagné de La Roche et Ziegler, fit auprès du duc de Saxe, n'eut pas grand effet, bien qu'on fit miroiter à ses yeux un mariage pour son neveu avec la princesse Catherine, qui dans tout ceci servait d'enjeu, qu'on marchandait tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre.

En somme, les choses étaient loin d'être assurées en faveur de Charles, à tel point que le 4 mai ses commissaires lui mandèrent que le roi de France avait fait lever force gens de guerre pour appuyer son élection; que ses

partisans, le comte de Gueldre et le duc de Lunebourg avaient fait de même; que le landgrave de Hesse, le duc de Mecklembourg, l'évêque de Munster, et le duc Henri de Brunswick avaient engagé une nombreuse cavalerie, avec l'intention de se porter devant Francfort, pour empêcher l'élection du roi, et que le duc de Saxe et l'électeur de Brandebourg étaient d'intention de se joindre à eux.

En outre, François Ier, sur le conseil de Fleuranges, pratiquait les chefs de la ligue de Souabe, mais il parait qu'il ne le fit qu'assez faiblement, car les ambassadeurs de Charles agirent de leur côté, et finirent par l'emporter et obtenir que la ligue se mit à la solde de leur maitre. Les deux concurrents avaient chacun le dessein de profiter de l'appui de la ligue pour se faire élire, de poster leurs troupes dans les environs de Francfort pendant les conférences des électeurs, les influencer par ce déploiement de forces, et obtenir ainsi leurs suffrages.

Le moment décisif approchait et les affaires de Charles paraissaient moins avancées même que quelque temps auparavant, à tel point que le 16 mai le comte de Nassau et ses collègues écrivaient, que le marquis de Brandebourg continuait « de pis en pis, et faisait toute diligence pour divertir les autres électeurs » de se montrer favorables à Charles; il voulait même gagner les princes pour faire changer le lieu de l'élection, et choisir à cet effet la ville de Cologne plutôt que Francfort, pour éviter l'influence de la ligue de Souabe et être plus près du pays de Gueldre où on conspirait avec lui. Le seul moyen de conjurer le danger était, de l'avis du comte de Nassau, de marier promptement la princesse Catherine au neveu du duc Frédéric de Saxe, fils du duc Jean. Il y eut à cet effet des pourparlers entre le marquis Casimir de Brandebourg, le comte de Nassau, le duc de Saxe et le duc Jean; le

duc Frédéric ne cachait pas qu'il désirait grandement cette alliance pour son neveu et héritier; il donnait son consentement aux négociations que les commissaires voudraient entamer dans ce sens avec son frère, mais quant à l'élection, il continuait à refuser de se déclarer. Le duc Jean avouait hautement ses sympathies pour l'alliance que lui proposaient les ambassadeurs de Charles, la préférant à un mariage avec Rénée de France, dont François Ier se servait en guise d'appât tantôt auprès d'un prince, tantôt auprès d'un autre, tout comme Charles faisait de madame Catherine.

Le bruit avait couru que François Ier serait entré en Lorraine avec des troupes nombreuses, et Charles, qui avait promis aux électeurs de les protéger contre toute violence, établit autour de Francfort un cordon au moyen de soldats de la ligue de Souabe, montant à vingt-cinq mille hommes de pied et quatre mille chevaux, sous le commandement de Franz de Seckingen et de Casimir de Brandebourg. Cette protection était plutôt de la part du roi d'Espagne une mesure d'intimidation, afin d'avoir plus sûrement les électeurs pour lui. Ses ambassadeurs s'établirent à Mayence.

Plusieurs électeurs et d'autres personnages importants s'étaient rendus dans cette ville avant d'aller à Francfort; ainsi nous trouvons dans une lettre que de Pleine, commissaire de Charles, écrivait à la régente dans le courant de juin, que l'évêque de Liége y vint pour trouver l'archevêque électeur de Mayence, que le cardinal de Saint-Sixte, légat du pape, y vint également. Qu'après eux arrivèrent le cardinal de Gurk, le duc de Saxe, le comte palatin, le marquis Casimir de Brandebourg, l'évêque de Trente, Zevenberge, Villinger et Renner [1]. Le

[1] Mone, *Anzeiger*, 1836, 407.

marquis de Brandebourg y vint également, l'électeur de Trèves y entra le 5 juin; le marquis Joachim lui fit beaucoup d'avances; le seigneur de la Roche qui était là aussi, tâcha de gagner la voix de l'électeur de Trèves, qui répondit qu'il voulait rester libre, et pour éviter de nouvelles poursuites, partit le 7 pour Francfort. L'archevêque de Mayence qui avait été un moment tout-à-fait porté pour François Ier, était devenu le plus chaud partisan de Charles, et le marquis Joachim, qui fit des efforts inouis pour lui faire abandonner le parti du roi, y perdit son temps. Il partit pour Francfort le 8.

Tous les électeurs devaient être rendus dans la ville impériale le 9 juin, et la diète s'ouvrait le 17. Dès que les électeurs étaient entrés à Francfort, nul ambassadeur ou autre ne pouvait plus leur parler. Le comte de Nassau fut toute la nuit du 7 par les chemins pour aller trouver le duc de Saxe, qui lui avait mandé de venir incontinent vers lui, s'il désirait faire service au roi.

Quant aux envoyés du roi de France, ils s'établirent dans une abbaye en face de Coblentz. L'amiral Bonnivet voulut faire une dernière tentative au profit de son maître, en s'introduisant dans la ville impériale au mépris des règlements. Fleuranges raconte dans ses mémoires qu'il partit de Coblentz avec quatre chevaux, et s'en alla près de Francfort où il se cacha dans un château, d'où il correspondait avec le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg, et lorsqu'il entrait en ville, il était obligé de se déguiser en valet, car s'il avait été reconnu, il eût couru grand risque de sa personne.

La diète s'ouvrit le 17; quatre électeurs donnèrent leur voix à Charles, le marquis de Brandebourg et l'électeur de Trèves étaient indécis; par suite de cette diversité d'opinion et surtout des machinations des Français, surgirent parmi les électeurs deux nouvelles candidatures, celle de

Frédéric de Saxe d'abord, qui refusa la dignité dont on voulait l'investir, et ensuite celle du marquis de Brandebourg. Mais l'approche des troupes de la ligue de Souabe effraya bientôt tellement l'électeur de Brandebourg et le comte palatin, les deux principaux adversaires de l'élection de Charles, qu'ils se rangèrent parmi ses partisans; l'archevêque de Trèves, que les Français avaient surtout travaillé pour qu'il usât de son influence afin de faire élire le duc de Saxe, se trouva ainsi seul de son avis; comprenant enfin que c'était prolonger inutilement les débats, il se rangea de l'opinion des autres. Charles d'Autriche fut en conséquence élu à l'unanimité roi des Romains, le 28 juin 1519, à onze heures.

Séance tenante, les électeurs signèrent un acte de notification adressé à Charles, archiduc d'Autriche, intitulé comme suit : *Décrèt des Électeurs de l'Empire adressé à Charles, archiduc d'Autriche, par lequel ils lui notifient que d'une voix commune ils l'ont élu Roi des Romains, avec très-humble prière de l'avoir pour agréable et en conséquence de venir prendre le gouvernement de l'Empire* (Francfort-sur-le-Mein, le 28 juin 1519) [1].

Cinq jours après, le 3 juillet, à l'instigation de Frédéric de Saxe, les électeurs présentèrent le fameux acte intitulé : *Capitulation impériale,* rédigé entièrement sous l'inspiration du même électeur; cette fameuse capitulation, véritable constitution de l'empire, qui restreignait énormément le pouvoir impérial, fut acceptée par Charles, et après lui par tous les empereurs ses successeurs; cette pièce, qui contient vingt-cinq articles, renferme entre autres dispositions celle qu'il est défendu à l'empereur de contracter

[1] Dumont, *Corps dipl*, IV, 1, 296. — Ziegler, *Capitul.*, 7. — Linnæus, *Jur. publ. imp*, I. 12. — Id., *Capit. imp.*, 58. — Goldast, Part. II des *Reichs sakungen*, 181.

aucune alliance hors de l'empire, sans le consentement des électeurs, et que tous les actes publics seront rédigés soit en latin soit en allemand [1]. La *Capitulation* de même que le *Décrèt* étaient écrits dans cette dernière langue.

La nouvelle de son élection parvint à Charles, le 6 juillet, à Barcelone; en apprenant ce succès, il ne déguisa pas sa joie, et dès ce jour, son esprit, qui avait paru à tous, lourd et commun, s'éclaircit et s'ouvrit aux vastes projets dont la poursuite occupe une si large part de son règne.

A la suite de l'élection, le duc de Saxe conserva son droit au vicariat de l'empire pour les pays de droit saxon. On dit qu'un jour demandant à son conseiller intime, Fabien de Feilitsch, ce qu'il pensait de l'élévation de Charles, il reçut cette réponse : « Il est bon que les corbeaux aient un vautour [2]. »

Émile Varenbergh.

[1] Dumont, *Corps dipl.*, IV, I, 296. — Ziegler, *Capitul.*, 7. — Linnæus, *Jur. publ. imp.*, I, 12. — Id., *Capit. imp.*, 38. — Goldast, Part. II des *Reichs sakungen*, 181.

[2] Consultez encore pour les affaires relatives à l'élection de Charles-Quint : Sismondi, *Hist. des Français.* — Henne, *Hist. de Charles-Quint.* — Heiss, *Hist. de l'empire.* — Coxe, *Hist. de la maison d'Autriche.* — Lanz, *Staatspapieren.* — Van Praet, *Essais*, etc. — Robertson, *Hist. de Charles-Quint.* — Marchal, *Hist. pol. du règne de Charles-Quint.* — Juste, *Influence de l'argent dans l'élection de Charles-Quint* (*Revue nat.*, 1847). — Mone, *Anzeiger*, 1836. — Schmidt, *Hist. des Allemands.* — Crantz, *Histor. Saxonia.* — Fabricius, *Sax. illust.* — Scheller, *Hist. de la maison de Saxe-Cobourg.* — *Acta electionis.* — Mignet, *Election de Charles-Quint* (*Revue des Deux-Mondes*, 1851), etc.

VARIÉTÉS.

Évaluation d'une collection de tableaux a Gand, 1790. — Parmi les *Minuten en Staten van goed* conservés aux Archives de la ville de Gand se trouve, comme annexe à un acte du 5 juin 1790, l'évaluation faite par Spruyt, professeur à l'Académie de dessin, du cabinet de la famille Van Steenberghen. Selon toute apparence, l'origine de cette collection remontait au Procureur-général Van Steenberghen, l'un des amis de l'évêque Triest, magistrat célèbre, dont Nanteuil a gravé le portrait d'après Duchatel. En 1787 s'était vendue, à la mortuaire de Josse Van Steenberghen (dans la maison à côté du local de la société actuelle *la Concorde*), une des plus riches collections de gravures que la Belgique ait jamais possédées (Voir le catalogue imprimé à Gand, chez Somer, à la *Salamander*). Sans être aussi remarquable, la collection de tableaux ne manquait point d'importance. L'inventaire avec évaluation, qu'en a dressé le professeur Spruyt, est intéressant par les désignations qu'il donne des tableaux et de leurs auteurs, et l'évaluation qui en est faite. Peut-être est-il plus d'une toile de la collection Van Steenberghen qui figure avec éclat dans les musées d'Angleterre ou d'Allemagne. Les prix sont remarquablement bas. Un Portrait par Van Dyck est évalué 125 florins; un Cavalier, par Wouwerman, autant; un Paysage avec rochers, de Hondekoeter, 85 florins; un Cavalier dans un paysage, de Paul Potter, 30 florins; la Sainte-Vierge entourée d'anges, de Rottenhamer, 100 florins; un Paysage avec vaches et moutons, de Berchem, 180 florins, un des chiffres les plus élevés de tout l'inventaire; un Portrait, par Gonzalès Coques, 60 florins, une toile de Pierre de Cortone, Diane au bain, 125 florins; Hélène et la croix chrétienne, esquisse par Diepenbeek, 40 florins; Vander Heyden, une Ecurie sur panneau, 100 florins; des paysages de Zachtleven, Teniers, Van Uden, Momper, Breughel, Micheaux, Rosa de Tivoli, Dieterich, évalués à des chiffres qui varient de 50 à 100 florins. Une sainte Famille, par Fr. Mieris le jeune, sur panneau, 40 florins; une vue aux portes d'Anvers, avec vaches, moutons, figures, 125 florins; la Chute des anges, esquisse par Rubens, 100 florins; Intérieur d'église, par Pierre Neef, avec figures par Teniers, 100 florins; Marine, par Van de Velde, sur toile, 200 florins.

Il serait sans doute intéressant de connaître les chiffres mêmes de cette vente, qui a dû se faire au milieu des circonstances défavorables de la fin du dernier siècle, et qui nous montreraient, outre un écart très-grand avec les prix actuels, une classification des divers maîtres, assez différente sans doute de celle d'aujourd'hui. Peut-être aussi est-il plus d'une toile, si on en pouvait suivre l'histoire, qu'on trouverait attribuée aujourd'hui à d'autres maîtres que ceux qui étaient désignés dans l'inventaire de 1790.

D.

Inventaire des sceaux de la Flandre, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections du département du Nord, par G. Demay, archiviste aux archives nationales. 2 vol. in-4°. Paris, imprimerie nationale, 1873.

Le titre de ce recueil indique suffisamment le but de l'auteur et l'importance de l'ouvrage qui intéresse au plus haut degré la Belgique et les savants belges. M. Demay ne décrit pas seulement les sceaux flamands, mais aussi ceux de personnages, Etats ou communautés ayant entretenu des relations avec les Pays-Bas, et conservés dans les divers dépôts du département du Nord. Les recherches faites pour dresser cet inventaire ont été aussi soigneuses qu'intelligentes, et M. Demay s'est vu généreusement secondé par tous les archéologues français du Nord. Il nous semble seulement qu'il aurait dû s'adresser également à leurs confrères de Belgique.

Nous croyons peu utile d'insister sur la valeur des monuments sigillographiques : elle est incontestable et de plus importante pour l'histoire. En parcourant, par exemple, la longue série de châtelains et gouverneurs de villes maritimes, qui ont scellé la publication des trèves marchandes entre la Flandre et l'Angleterre, on comprend le secret de la puissance de ces communes que la politique anglaise, en entretenant leur commerce, rendait si fortes et en même temps si ombrageuses. L'importance qu'ont ces gens du commerce dans les villes marchandes devient palpable, quand on compte les soixante-huit sceaux appendus à l'acte de soumission des habitants de Grammont, qui avaient, en 1380, suivi le parti des Gantois. Le sceau collectif de la commune n'avait point paru suffisant. Une autre fois, en 1407, ce sont les cinquante-quatre métiers de Bruges qui scellent une offre au comte de Flandre du septième du revenu de la ville.

Nous ne prétendons pas analyser ici ce splendide et savant recueil. M. Demay a rassemblé dans une excellente préface les traits les plus saillants de sa collection, qui comprend 7,685 sceaux décrits avec le même soin ; trente planches photoglyphiques reproduisent quelques-uns des types les plus beaux et les plus curieux; enfin une table par catégories et une autre

par ordre alphabétique rendent les recherches exclusivement faciles. M. Demay a fait là une œuvre vraiment excellente.

E. de Barthélemy.

Imprimerie polyglotte de saint Jean Évangeliste. — Une nouvelle imprimerie, dont les travaux auront un caractère tout spécial, vient de se fonder à Tournay. Nous publions ici, sans commentaires, son prospectus, car il dit tout ce que nous pourrions en dire. Nous n'ajouterons qu'un mot, c'est que le *Thomas à Kempis* que l'imprimerie *Desclée, Lefebvre* et C^ie^ présente comme essai, est un fort jolie spécimen de typographie liturgique.

† *Cruxbourne, Avenue de Maire,*
Tournay, Belgique.

Monsieur,

En fondant une imprimerie catholique et spécialement liturgique, le but de la *Société de S. Jean Évangeliste* est de donner aux livres de l'Église, aux livres de prières, de piété, de science théologique, une forme extérieure qui réponde au fond et à l'importance de ces ouvrages. Nous pensons qu'il convient, comme on l'a fait dans des siècles précédents, de leur donner un cachet religieux en même temps qu'artistique, autant qu'il est possible sans sortir de la simplicité. N'est-il pas à regretter que rien ne distingue, la plupart du temps, les livres de prières, des romans et des ouvrages de science ou d'industrie? Trop souvent même c'est à ces derniers que l'on réserve tous les soins.

En même temps, et avant tout, nous nous efforcerons de donner les meilleures éditions pour le fond, nous attachant particulièrement à observer les règles, les décisions et les traditions de la Sainte Église Romaine, Notre Mère, que nous voulons surtout servir en entreprenant cette œuvre.

Avant d'aborder des ouvrages plus importants tels que la Sainte Bible, le Bréviaire, etc., nous avons voulu faire un essai en réimprimant une édition latine de l'Imitation de Notre Seigneur Jésus-Christ. Nous avons choisi l'édition la plus recherchée, la plus scrupuleusement corrigée sur le manuscrit de l'illustre auteur Thomas à Kempis; elle est enrichie des notes marginales du savant et pieux Horstius.

Nous avons l'honneur de vous en présenter ci-joint un spécimen que nous soumettons à votre bienveillante appréciation. Le volume vient de paraître; il se vend au prix de 4 francs chez tous les libraires.

Le 20 *Février* 1874,
Fête de S. Eleuthère.

Académie d'Archéologie de Belgique. — *Concours de* 1876. — *Premier sujet.* Prix : 500 francs. L'histoire de l'établissement typographique de Plantin et de ses successeurs.

Deuxième sujet. Prix : 500 francs. L'histoire de la sculpture romane en Belgique.

Troisième sujet. Prix : 500 francs. Une question archéologique ou historique relative à l'ancienne principauté de Liége.

Le choix du sujet est abandonné à l'auteur.

Les mémoires devront être redigés en français; ils seront adressés, *francs de port,* au Secrétariat général, 22, rue Conscience, à Anvers, avant le 1er mars 1876.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leurs ouvrages; ils y inscriront seulement une devise, qu'ils répèteront sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Faute par eux de satisfaire à ces prescriptions, les prix ne pourraient leur être accordés.

Erratum.

A l'avant-dernière ligne de la page 108 du volume de cette année, s'est glissée une erreur typographique, que nous croyons de notre devoir de rectifier. Au lieu « *d'applaudir à des pâleurs artificielles,* » lisez : « *d'applaudir à des palmes artificielles.* »

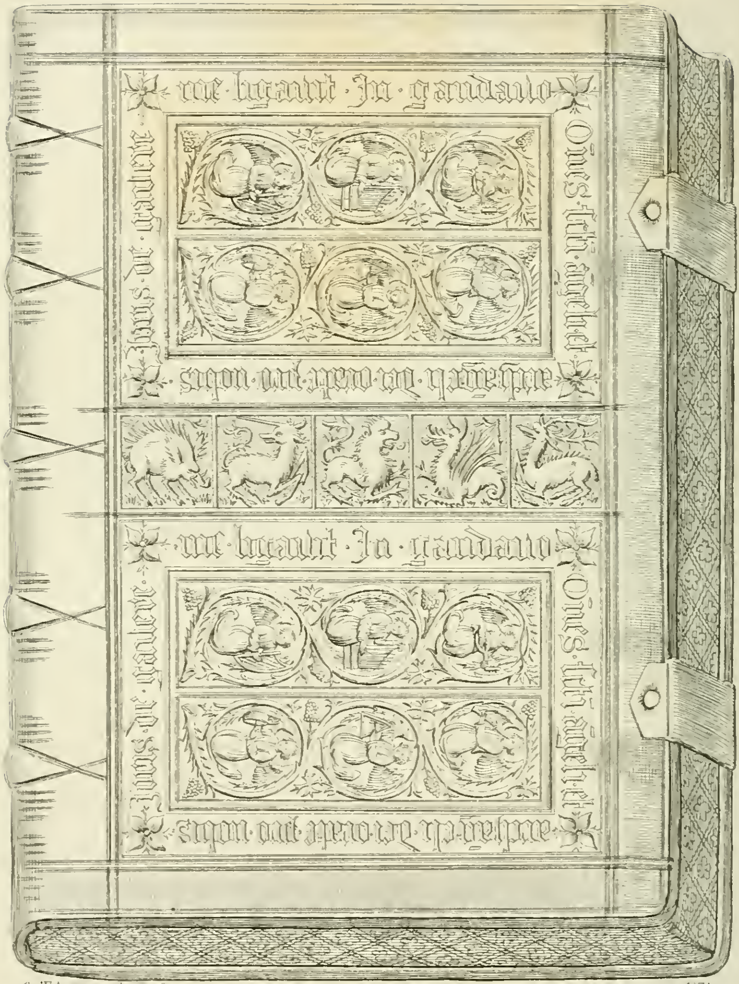

1274

UNE RELIURE DU XV^e SIÈCLE.

« Un relieur n'est plus un ouvrier, et cependant il n'est » pas encore considéré comme un artiste, » écrivait en 1853, notre savant collaborateur, le baron de Saint-Genois [1]. Vingt ans se sont écoulés depuis que cela a été dit, et la reliure n'a pas encore pris rang dans le cercle des arts libéraux. A-t-elle fait des progrès? Il serait peut-être téméraire de le contester, mais il est avéré que les reliures les plus artistement exécutées remontent aux XV^e et XVI^e siècles qu'un savant bibliographe appelle l'âge d'or de la reliure et l'époque où l'art du relieur atteignit « les dernières limites de la perfection [2]. » Cette appréciation est justifiée par de nombreux spécimens conservés dans les collections publiques et privées et par les gravures qui en ont été faites.

Le *Messager* a fourni une large part dans ce contingent littéraire. S'il est vrai, comme l'affirme un érudit, que l'histoire de la reliure ou de la *bibliopégistique*, dont Peignot a tracé le plan, est encore à faire, ce recueil sera une source féconde où le futur historien de l'art du relieur pourra puiser. Il y trouvera tous les éléments nécessaires à l'histoire d'un art si intimement lié à la bibliogra-

[1] *Messager des Sciences*, 1853, p. 238.
[2] Vander Meersch, idem, 1853, p. 187.

phie, « qu'il y tient comme l'écorce tient à l'arbre. » Les notes si complètes et si intéressantes de M. A. Pinchart, sur *les arts, les sciences et les lettres*, lui procureront de précieux renseignements, d'importants détails qu'il chercherait inutilement ailleurs.

Dès le XVI^e^ siècle, les Flamands figurèrent avec honneur dans cette branche de l'industrie nationale. De laborieux investigateurs ont fait connaître les noms de ces relieurs célèbres, vrais artistes lettrés et instruits, ne ressemblant guère à leurs confrères de la Chambre des comptes, qui devaient affirmer, sous la foi du serment, qu'ils ne savaient ni lire ni écrire.

La Flandre avait ses familles de relieurs, comme elle avait ses familles de peintres, de graveurs, d'orfévres, de ciseleurs, d'émailleurs, d'imagiers et de sculpteurs.

Parmi ces *clans*, exerçant de père en fils la profession qui nous occupe, il faut citer en première ligne, celui des De Gavere ou De Gaver, dont les membres semblent tous avoir appartenu à cette catégorie de travailleurs. M. Pinchart parle d'*Antoine De Gavere*, qui florissait à Bruges dans la première moitié du XV^e^ siècle. C'est le même « lyeur de livres » qui reliait les manuscrits de la « librairie » de Philippe le Beau. *Antoine De Gavere* était un véritable artiste; il enluminait les manuscrits. Un grand nombre de ceux qui se trouvent à la bibliothèque de Bourgogne sont vraisemblablement de sa main [1].

Au commencement du XVI^e^ siècle, nous rencontrons à Gand *Georges De Gavere*, qui relia pour le chapitre de Saint-Bavon un petit volume, dont le nom du relieur constitue le principal mérite [2].

Vers la même époque vivait un autre relieur qui signait :

[1] Pinchart, *Messager des Sciences*, 1854, p. 445.
[2] Idem, 1855, p. 242.

Jacobus Gaver, mais il est probable qu'il appartenait à la même famille que le premier. Il serait très-intéressant de reproduire par le burin les grâcieux dessins que ces habiles ouvriers ont semés à profusion sur le plat des livres qu'ils ont reliés. Une semblable collection aurait son prix et témoignerait du goût exquis de nos ancêtres dont nos artistes modernes pourraient profiter. Le *Messager* l'a commencée il y a longtemps, et je viens y ajouter une pièce qui ne sera peut-être pas jugée indigne de figurer à côté de celles qu'il a réunies.

Je possède un livre d'heures sur parchemin, portant la date de 1413. Ce manuscrit a dix-sept centimètres de hauteur sur douze de largeur et se compose de 176 feuillets numérotés au recto. La tranche est dorée et gaufrée en losanges. Il est enrichi d'un grand nombre de miniatures, de lettrines initiales en couleurs à rinceaux et rehaussées d'or et de guirlandes de fleurs. Ce volume a une reliure en veau, qui est l'œuvre de *Georges De Gavere*, de Gand, comme l'atteste cette légende : Joris · de · Gavere · me · ligavit · in · Gandavo · Ones : scti · ageli · et · archageli · dei · Orate · pro · nobis ·, qui encadre les deux parallélogrammes représentant le *chœur des anges*, figuré dans six médaillons qu'une vigne, *la Vigne du Seigneur*, enlace de ses sarments chargés de raisins. Ces six figures allégoriques jouent de divers instruments connus des peuples de l'antiquité, tels que la vieille ou symphonie, la flûte, l'huggab ou orgue ancien, le triangle ou schalischim, le psaltérion et la tymbale. La séparation du milieu est divisée en cinq compartiments, dont chacun représente un animal emblématique : le sanglier, la licorne, le lion, le dragon et le cerf.

Au reste, la gravure qui accompagne cette notice re-

produit exactement le sujet et me dispense d'entrer dans plus de détails sur ce point.

En terminant, je dirai avec le comte de Laborde, que les relieurs du moyen-âge contribuèrent à répandre et à entretenir le goût des beaux-arts, et j'ajouterai que ceux que la Flandre vit naître se distinguèrent par l'originalité, la finesse et l'élégance des dessins qui ornaient le plat de leurs reliures.

B^on^ K. DE V.

LES ANCIENNES IMPRIMERIES DE MAYENCE,

DEPUIS L'INVENTION DE LA TYPOGRAPHIE JUSQU'A LA CESSATION DE L'ATELIER DE LA FAMILLE SCHOEFFER.

Il n'est certes pas sans intérêt de connaître les anciennes imprimeries qui ont existé dans la ville même qui a vu naître dans ses murs cette invention merveilleuse.

Plusieurs travaux ont paru sur ce sujet; mais, par malheur, ils ont été exécutés avec assez de négligence et fourmillent d'erreurs, tandis que les auteurs avaient cependant l'avantage très-grand d'habiter la ville même où les typographes dont ils parlent ont exercé leur art.

Il faut citer d'abord Würdtwein, évêque d'Heliopolis, suffragant de Worms, qui publia sa *Bibliotheca Moguntina* en 1787. Cet ouvrage, dès qu'il parut, fut reconnu, par des juges compétents, comme étant fautif et incomplet, bien qu'il renferme de bons renseignements et qu'il fait connaître plusieurs documents assez importants.

Le président Schaab a donné ensuite, dans le tome III de son *Histoire de l'imprimerie* (1851), sous une rubrique spéciale, une notice sur les imprimeurs de Mayence, depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'aux temps les plus récents. (Voir le t. III, p. 421-437).

Bien qu'il soit plus complet que celui de Würdtwein, ce travail laisse encore beaucoup à désirer.

Le même auteur revint sur le même sujet en 1840, dans le *Gedenkbuch der viertel Jubelfeier der Buchdruckerkunst in Mainz*, pp. 37-46. Cet article est complétement

remanié, mais il ne s'y trouve pas de changement pour le fond. — Les renseignements, comme les nombreuses erreurs, y sont les mêmes.

Enfin le docteur Falkenstein, dans son livre sur l'histoire de l'imprimerie (1840), livre fort joliment imprimé et très-bien illustré par de nombreux fac-similes, mais qui trahit à chaque instant la hâte avec laquelle il a été composé, n'a fait qu'abréger le travail de Schaab. On n'y trouve que quelques fautes typographiques en plus.

Würdtwein et Schaab, savants l'un et l'autre, étaient malheureusement peu bibliographes, et pour eux d'ailleurs, les livres nombreux sans date et sans nom d'imprimeur, étaient à peu près comme non avenus.

L'on pourrait s'étonner du petit nombre d'imprimeurs qui ont exercé leur industrie dans une ville non seulement importante, mais qui est le berceau de la typographie. Cependant, cet étonnement cessera si l'on veut bien se rappeler, en premier lieu, que le procédé de l'art nouveau a été tenu secret le plus longtemps possible; ensuite, que l'atelier typographique de Fust et Schoeffer, supérieurement monté, conduit par des mains très-habiles et soutenu par des capitaux considérables, a longtemps défié toute concurrence. Enfin, la terrible catastrophe, survenue en 1462, a ruiné et dépeuplé la ville de Mayence, et il a fallu plus d'une génération, non pas pour rendre à la ville son ancienne splendeur, mais bien pour la faire revivre quelque peu. Le sac de Mayence en octobre 1462, dispersa la plupart des ouvriers typographes dans l'Europe entière. La typographie se répandit partout, mais, tout naturellement, elle subit à Mayence même un arrêt considérable, des entraves de longue durée.

Je me borne au premier siècle typographique à Mayence, soit jusqu'à l'année 1557; j'aurai cependant beaucoup à corriger, mais à élaguer plutôt qu'à compléter quant au nombre d'ateliers typographiques.

I.

Le premier atelier typographique du monde entier fut fondé en 1450 à Mayence, par l'association entre Gutenberg et Fust, dans l'hôtel *zum Jungen*, qui existe encore en partie aujourd'hui. Gutenberg avait déjà fait louer cet hôtel par son oncle, Jean Gentfleisch l'ancien, dès l'année 1443. — Il n'y a pas de doute qu'avant son association avec Fust, Gutenberg y avait inventé la typographie et qu'il avait très-probablement produit déjà, avec les caractères de la Bible de trente-six lignes, plusieurs petites impressions, telles que des donats, etc. [1]. Ses ressources se trouvant épuisées par des essais longtemps infructueux, il eut recours au capitaliste Fust. Mais il ne se sera pas présenté à celui-ci, sans lui fournir des preuves de ce que son invention pouvait produire. Il est vraiment ridicule de dire, comme on a semblé le faire à différentes reprises, que Gutenberg et Fust s'étaient associés *pour inventer l'imprimerie*. On ne s'associe jamais pour faire une invention, mais bien pour faire fructifier une invention qui est déjà faite.

Vers la fin de l'année 1455 l'association est dissoute, par suite du fameux procès qu'il suffit de rappeler ici.

Fust s'associe alors avec Pierre Schoeffer, qui venait de perfectionner la fonte des caractères, et auquel il donne sa fille en mariage. Il transporte son imprimerie dans son hôtel *zum Humbrecht*, appelé plus tard hôtel des *trois Rois*, et connu encore mieux sous le nom d'*hôtel de l'imprimerie*.

Gutenberg reste seul, privé de son matériel d'impri-

[1] Plusieurs bibliographes pensent même que cette Bible de 36 lignes, attribuée par quelques-uns à Pfister, de Bamberg, a été imprimée par Gutenberg seul, à Mayence, avant 1450; — ceci cependant ne me semble nullement probable.

merie, qu'il avait engagé à Fust. Il ne lui reste que ses caractères de la Bible de trente-six lignes. Mais bientôt, avec l'argent du docteur Humery, il fond de nouveaux caractères, — ceux du *Catholicon* de 1460.

Il se trouve donc à Mayence, dès 1455, deux ateliers rivaux. Feu Bernard a prétendu que, plusieurs années auparavant, il y en avait déjà au moins trois ou quatre. Mais cette assertion, qui n'est fondée sur aucune preuve, n'a même absolument rien de vraisemblable.

L'atelier de Gutenberg n'a pas longue durée. Après la catastrophe du sac de Mayence en 1462, il est transporté à Eltvil, à quatre lieues de Mayence. Celui de Fust et Schoeffer, interrompu jusqu'en 1465 par la même catastrophe, où leur demeure fut livrée aux flammes, ne reprend qu'en 1465.

La mort de Jean Fust, arrivée en 1466, n'y apporte aucun changement, sinon que les impressions ne portent plus que le seul nom de Pierre Schoeffer. Celui-ci, toutefois, n'est pas l'unique propriétaire de l'imprimerie; la famille de sa femme y reste intéressée pendant longtemps encore, et la marque typographique si connue, — les deux écussons de Fust et Schoeffer, — ne subit aucune modification.

L'hôtel *zum Humbrecht,* nommé plus tard l'hôtel *des Trois Rois*, bien que très-vaste, ne suffit bientôt plus à l'exploitation de Pierre Schoeffer; il acquiert en 1476 l'hôtel adjacent *zum Korb* et le réunit à l'autre.

Pierre Schoeffer mourut, soit à la fin de l'année 1502, soit au commencement de 1503. Jean, son fils aîné, eut en partage l'hôtel *zum Humbrecht* et produisit un grand nombre de belles impressions depuis 1503 jusqu'en 1531, époque de sa mort. Une partie de ces impressions porte encore l'ancienne marque typographique, mais toujours tirée en noir, tandis qu'auparavant elle l'avait toujours été en rouge. Pour d'autres, il adopta une nouvelle marque avec

les armes paternelles, le berger avec son chien et des moutons. Il existe plusieurs de ces marques plus ou moins variées, de dimensions différentes.

Le second fils, nommé Pierre comme son père, eut pour sa part l'hôtel *zum Korb*. Il fut, comme son frère, non seulement un typographe très habile, mais un excellent fondeur de caractères, et il vendait souvent de ces caractères à d'autres imprimeurs. On ignore quand il ouvrit son atelier typographique à Mayence, mais il est probable que ce fût à peu près en même temps que son frère aîné. Toutefois, sa première impression connue avec date est de 1512, l'année même dans laquelle il vendit son hôtel *zum Korb*. Il imprima à Mayence jusqu'en 1520 et paraît même avoir fait rouler ses presses à la fois à Mayence et à Worms; car on trouve des impressions datées de 1518, de l'une et de l'autre de ces deux villes. Pierre Schoeffer le fils s'établit ensuite successivement à Worms, Strasbourg et Venise. Ses dernières impressions connues sont de 1542.

Les bibliographes cités n'ont pas rendu compte de l'atelier typographique de Pierre Schoeffer le fils à Mayence, qui a cependant été en activité en cette ville pendant un assez grand nombre d'années. — Ils mentionnent en revanche, en l'année 1510, un atelier éphémère de Jean-Théobalde Schoenwetter; mais c'est là une plaisante méprise; — l'imprimeur de ce nom a effectivement exercé à Mayence, mais c'est un siècle plus tard. Nous n'avons donc pas à nous occuper de lui.

A la mort de Jean Schoeffer, en 1531, ses enfants n'ayant pas encore atteint leur majorité, Ives ou Ivon Schoeffer, son neveu, fils de Pierre le jeune, fut mis à la tête de l'atelier d'imprimerie [1]. Plus tard il acquit l'hôtel

[1] Le fils de Jean Schoeffer portant le même prénom que son père, émigra plus tard à Bois-le-Duc (vers 1540), et y établit une imprimerie qui fut continuée par ses descendants jusqu'à la fin du siècle dernier.

zum Humbrecht et continua d'imprimer jusqu'à l'époque de sa mort, en 1552. — Ce qui est moins connu, c'est que son imprimerie fut continuée de 1552 à 1557 sous la firme des : *Héritiers d'Ives Schoeffer* et sous la direction de George Wagner, parent de la famille Schoeffer. Le dernier livre connu, qui parut sous le titre de cette firme, fut une dernière édition du Tite-Live allemand, dont Jean Schoeffer avait imprimé la première en 1505. Par un hasard assez singulier, cette dernière impression de Mayence qui mentionne le nom de Schoeffer, parut juste un siècle après le fameux psautier de 1457, dont la souscription porte le nom de Pierre Schoeffer pour la première fois.

Nous allons passer maintenant aux autres imprimeurs de Mayence, mais, auparavant, il s'agit de réfuter l'assertion généralement admise, qu'il faut compter comme la troisième imprimerie à Mayence, celle d'Erard Reuwich.

Cet artiste habile, natif d'Utrecht, accompagna Bernard de Breidenbach, chanoine, puis doyen de la cathédrale de Mayence, dans son voyage en Terre-Sainte [1]. La relation célèbre de ce voyage, qui fut plus tard traduite dans les principales langues de l'Europe et réimprimée si souvent presque partout, parut d'abord à Mayence en 1486, tant en allemand qu'en latin. Une édition en bas-allemand ou hollandais suivit en 1488. Ces trois éditions portent comme souscription qu'elles ont été imprimées dans la cité de Mayence par Erard Reuwich, d'Utrecht. Il est vrai aussi, que la version allemande porte la mention « qu'Erard Reuwich, peintre, né à Utrecht, a gravé

[1] Notons en passant que ce doyen n'est nullement, comme on le prétend, de la même famille que l'avant-dernier archevêque-électeur de Mayence, Emmerich-Joseph de Breidenbach. Ces familles, portant le même nom, sont de contrées de l'Allemagne toutes différentes, et leurs armoiries n'ont pas la moindre ressemblance.

toutes les figures de ce livre, dont il a exécuté l'impression dans sa maison. »

Malgré ces données, qui paraissent bien précises, il n'y a pas lieu du tout d'attribuer au peintre Reuwich un atelier typographique particulier. Il n'a fait exécuter que trois éditions ou plutôt versions du voyage, aux frais de son patron, le chanoine de Breidenbach. Ces trois éditions sont imprimées avec les caractères de Pierre Schœffer, les mêmes que ceux que celui-ci avait déjà mis en œuvre, en 1485, dans l'*Ortus sanitatis*, en allemand, vol. in-folio avec figures en bois [1].

Reuwich, désirant surveiller l'impression du voyage en Terre-Sainte, si habilement illustrée par lui et dont les planches sont célèbres, aura fait venir en sa demeure les ouvriers de Schoeffer et les aura fait travailler sous sa direction.

II.

CONCURRENTS DE PIERRE SCHOEFFER DANS LE XV^e^ SIÈCLE.

Pierre Schœffer resta sans concurrents à Mayence, par les motifs allégués plus haut, jusque vers la fin du XV^e^ siècle, lorsqu'il s'en présenta deux presqu'en même temps. Quelques bibliographes en citent un troisième, nommé Fréderic Misch [2]; mais c'est une erreur : cet imprimeur n'exerça pas à Mayence, mais bien à Heidelberg.

[1] Ces caractères gothiques allemands, connus sous la dénomination de *Schwabacher Schrift*, ont été employés pendant des siècles. Pierre Schoeffer passe pour en être l'inventeur. Je les vois néanmoins employés dès l'année 1484 dans les statuts en allemand de la collection de statuts imprimée par Mathias Walcker, à Reutlingen, petit in-4°. J'ai sous les yeux un exemplaire de ces statuts, dont on peut voir la description dans Hain, *Repertorium bibliograph* , P. IV, p. 356, n° 15031.

[2] Hain le cite même dans la table de son *Repertorium bibliograph.* parmi les imprimeurs de Mayence.

Le premier de ces concurrents fut Jacques Medenbach ou Meidenbach, qui s'établit pour son compte vers l'an 1490.

On le croit fils ou petit fils de Jean Meidenbach, sur le compte duquel il court bien des bruits, dont la plupart sans fondement aucun. Un ancien manuscrit dit qu'il fut un aide, et Sébastien Münster, dans sa cosmographie, prétend même qu'il fut l'associé de Gutenberg, en même temps que Fust. Des auteurs du siècle dernier ont encore renchéri là-dessus. L'un prétend qu'il a gravé les caractères du Psautier, l'autre que Gutenberg l'amena avec lui de Strasbourg. C'est ramené qu'il faudrait dire alors; car la famille Meidenbach était bien d'origine mayençaise; plusieurs de ses membres sont nommés dans divers documents, dès le commencement du XV^e^ siècle, et jouent même un certain rôle dans l'histoire de la ville. Tout ce qui paraît probable, c'est que ce Jean Meidenbach a été l'un des plus anciens ouvriers de Gutenberg.

Quant à Jacques Meidenbach, non seulement ce fut un typographe habile, mais encore le fondeur de ses caractères et le graveur qui orna de figures en bois la plupart de ses impressions. Meidenbach n'exerça pas longtemps. Sa première impression, la plus connue, le fameux *Hortus sanitatis,* porte la date de 1491. La dernière de lui qui parut avec date est de 1495, époque présumée de sa mort. Chose singulière, ce sont ces deux impressions seules qu'il a revêtues de son nom. Aussi les bibliographes ne lui accordent-ils généralement que deux à trois impressions en tout. Mais il n'en est pas ainsi; on doit lui en attribuer un bien plus grand nombre, dont aucune ne porte son nom et dont la plupart sont dépourvues de date et de la mention du lieu d'impression [1].

[1] Je me propose de donner plus tard la liste des impressions que j'attribue à Jacques Meidenbach.

Meidenbach n'a pas adopté de marque d'imprimeur et on ignore où était située son imprimerie. Il est fort probable néanmoins que c'était dans la maison « *im Sauloeffel,* » située dans le quartier de la ville nommé le jardin aux cerises. Cette maison, qui existe encore, a même été très-probablement bâtie par Jacques Meidenbach. Elle semble dater en effet de la fin du XV^e^ siècle. Au-dessus de la porte en ogive se trouve sculpté un grand volume ouvert. Jusque dans le courant du XVII^e^ siècle, on y trouve successivement établis plusieurs imprimeurs mayençais.

Pierre Friedberg suivit de près Jacques Meidenbach; ses premières impressions datées sont de 1494, mais il était certainement établi dès l'année précédente. Il était sans doute originaire de la petite ville de Friedberg dont il portait le nom. Son activité s'étend de 1493 à 1500. Le président Schaab ne lui accorde qu'une douzaine d'impressions; mais ma petite collection seule en renferme au moins le double, et ce n'est pas là la moitié de ce qu'il a produit. Seulement la plus grande partie des impressions de Friedberg ne portent ni nom, ni date; — ils sont toutefois faciles à reconnaître, étant exécutés tous dans le même format, d'une manière régulière et assez uniforme. Lui aussi n'a adopté aucune marque typographique, et l'on ignore dans quelle maison son imprimerie a été située. Il n'a imprimé que des ouvrages en latin et pas un seul en langue allemande.

III.

CONCURRENTS DE LA FAMILLE SCHOEFFER JUSQU'EN 1557.

Frédéric Hewman, de Nuremberg, vint s'établir à Mayence en 1508, dans la maison *im Sauloeffel,* dans le Jardin aux cerises. En cette année il acquit l'ancien maté-

riel typographique des Frères de la vie commune à Marienthal, matériel provenant en partie de l'inventeur même de la typographie [1].

Je ne connais de Hewman que huit impressions, dont six datées de 1509 et deux sans date, mais qui sont au plus tôt de 1508. Ces impressions, presque toutes de très-minces volumes, sont très-curieuses et même précieuses, non pas seulement parce qu'elles sont toutes extrêmement rares, mais parce qu'il y a employé, en partie, les plus anciens caractères de Gutenberg, ceux dits de la Bible de trente-six lignes [2].

Après l'année 1509, toute trace de Frédéric Hewman, qui semble pourtant avoir acquis le droit de bourgeoisie à Mayence, disparait. On ignore s'il mourut alors ou s'il quitta la ville.

En 1531, l'année même de la mort de Jean Schoeffer, et non pas seulement en 1532, comme on l'a prétendu, Pierre Jordan ouvrit à Mayence un atelier typographique. Il espérait sans doute y prendre la place de Jean Schoeffer; mais celui-ci, comme nous avons pu le voir, fut remplacé par Ives ou Ivon Schoeffer, son neveu. Jordan obtint néanmoins la nomination de typographe du chapitre de la cathédrale de Mayence, fonctions dont Jean Schoeffer avait été revêtu avant lui.

Le livre le plus connu comme le plus important, qui sortit des presses de Jordan, est l'édition originale de la Bible allemande de Dietenberger, publiée en 1534 pour l'opposer à la traduction de Luther. C'est un gros volume

[1] Voyez Bodmann, *Rheingauische Alterthümer*, Mayence, 1819, in-4°, p. 136, — il cite un document inédit dont malheureusement il ne donne que la substance.

[2] Voyez l'article intitulé : *Une découverte pour l'histoire de l'imprimerie*, que j'ai publié dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, t. II, 2e série (1855), article dont il y a eu des tirés à part.

in-folio avec figures en bois, d'une rareté extraordinaire.

Jordan a imprimé d'autres livres importants, mais il a produit un petit nombre seulement d'impressions en langue latine. La grande majorité de ses productions non-seulement sont en langue allemande, mais sont surtout de petits livres populaires, ornés la plupart de figures. Il ne faut donc pas s'étonner si elles sont devenues très-rares et même si une grande partie n'existe plus. On remarque en effet dans ses impressions des lacunes, qui ne s'expliquent que par la perte d'une partie d'entre elles. Les bibliographes, d'ailleurs, qui ont publié des listes de ses impressions, n'ont pas donné la moitié de celles qui sont parvenues à ma connaissance.

La dernière impression de Jordan est de 1535, après quoi cet imprimeur disparait à son tour. Il imprimait souvent pour le compte de Pierre Quentel, imprimeur-libraire à Cologne. Il a fait usage de plusieurs marques d'imprimeur, mais toujours avec le sablier. Sa plus grande marque est reproduite planche V de la *Bibliotheca Moguntina* de Würdtwein.

L'imprimerie que François Behem, de Meissen, vint établir en 1539 dans des maisons du monastère de Saint-Victor, en dehors des murs de Mayence, devait avoir une plus longue durée que celles de tous ces autres concurrents de la famille Schoeffer qui viennent d'être énumérés. Elle devait même survivre longtemps à l'imprimerie des héritiers Schoeffer.

Cette imprimerie, dont beaucoup de productions sont assez connues des bibliophiles, continua à Saint-Victor jusqu'en 1552, année où l'abbaye, avec toutes ses dépendances, fut ravagée et détruite par le margrave Albert de Brandebourg, de pillarde mémoire. François Behem dut transférer son atelier typographique dans l'intérieur de la ville, dans la maison *au Murier*. Il ne put reprendre son activité qu'en 1554.

Behem employa un grand nombre de marques typographiques, dont celles *au Pélican* sont les plus connues. Würdtwein, dans sa *Bibliotheca Moguntina*, donne la reproduction d'un certain nombre d'entre elles, aux planches VII, VIII et IX, mais il ne semble guère les avoir connues toutes.

François Behem obtint, peu de temps après le décès d'Ives Schoeffer, le privilége impérial exclusif que celui-ci et ses prédécesseurs avant lui avaient eu, d'imprimer les ordonnances impériales et les recez des diètes de l'empire.

L'imprimerie de Behem dura, sous sa direction et ensuite sous celle de ses héritiers, jusqu'à la prise et l'occupation de Mayence par les Suédois, de 1631 à 1635. — La maison *au Pélican* fut détruite, comme tant d'autres, pendant cette occupation suédoise.

Je ne continuerai pas plus loin cet aperçu rapide des anciennes imprimeries de Mayence; l'intérêt pour les imprimeries plus modernes est purement local. Je serais à même cependant de compléter et de corriger beaucoup dans les travaux qui ont été publiés jusqu'ici, surtout pour les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Beaucoup de typographes ont été omis; d'autres ont été cités qui n'ont jamais existé [1].

H. Helbig.

[1] Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, Tiburce Dreyfelder est cité comme imprimeur à Mayence en 1580. Or, il n'a jamais rien imprimé, *mais il a fait imprimer* en cette année 1580 et en cette ville, sa traduction allemande de l'ouvrage italien de Jean-Baptiste Pigna, *Histoire de la maison d'Este*. Tiburce Dreyfelder était secrétaire pour la langue allemande du duc de Ferrare, Alphonse II, auquel il dédia cette traduction très-rare, petit in-folio, dont j'ai un exemplaire sous les yeux. Ce livre a été imprimé par Gaspard Behem, fils de François Behem, et c'est la première impression qui porte son nom.

LA PEINTURE ET LA SCULPTURE A MALINES.

LES PEINTRES MALINOIS.

Les Moreels.

§ 1. *Maur Moreels, dit le Vieux.*

Nous avons vu, au chapitre précédent, dans l'article consacré aux Stevens qu'un membre de cette famille, Antoine Stevens, avait eu une fille nommée Jeanne, laquelle épousa, vers 1580, le peintre Maur Moreels, fils de Gilles. Maur vit le jour à Malines vers 1550 et il y résida dans la paroisse de Sainte-Catherine, rue du Poivre, jusqu'en 1587, lorsqu'il fit l'achat d'une maison dans la rue de Sainte-Catherine; mais cette demeure, appelée *le Heaume d'or*, était située dans la paroisse de Saint-Rombaut.

Moreels fut immatriculé dans la gilde des peintres malinois le 28 décembre 1580, année du sac de la ville par les troupes bataves et anglaises.

Il signa avec ses confrères, les francs-maîtres de la jurande de Saint-Luc, une requête que le métier des peintres adressa le 8 mai 1619 à l'autorité communale. Bien que s'occupant d'art, notre artiste n'oubliait point ce qu'il devait à la patrie; à cet effet, il se fit inscrire,

malgré son âge avancé, le 5 avril 1622 dans le serment de la Vieille-Arbalète. C'est par les registres de cette compagnie que nous apprenons qu'il mourut le 15 octobre 1631.

Moreels, dont l'atelier était établi *au Heaume d'or*, y avait un magasin de couleurs et d'ustensiles nécessaires à la peinture : ainsi le prouvent les comptes communaux de 1595-1596, quand ils consignent un achat de couleurs et d'or battu pour la décoration des chars de l'*Ommegang*, fait dans la boutique de Moreels par le peintre Michel Verpoorten, et en 1596-97, par Jean Ghuens, lorsque ce dernier exécuta son tableau : *la Prise de Lierre*.

Nous ne connaissons malheureusement que de mémoire les productions de Moreels. Les sources qui nous révèlent son commerce, nous indiquent aussi ses œuvres.

En 1599-1600, il exécuta quatre tableaux destinés à figurer dans un arc de triomphe, dressé devant le palais, à l'occasion de la Joyeuse-Entrée des Archiducs à Malines. L'auteur des articles : *Konstminnende en historiesche Wandelinge* [1], affirme que ces pièces existaient encore à l'hôtel-de-ville au moment où il écrivait ses promenades artistiques. Or, aujourd'hui, le catalogue du musée de Malines constate que la ville possède encore quatre toiles, représentant les *Quatre saisons* (N^os^ 142, 143, 144, 145), et provenant d'un arc de triomphe, érigé dans la même circonstance. Nous n'avons jamais pu voir ces peintures, qui sont placées au haut de la cage de l'escalier du Vieux-Palais et complétement dépourvues de jour; mais peut-être, plus tard, parviendra-t-on à constater si les morceaux en question appartiennent ou non au pinceau de Moreels.

L'artiste procréa de son union avec Jeanne Stevens

[1] *Wekelyks bericht voor de provincie van Mechelen*, 1786.

sept enfants. Les deux premiers, Maur et Claire, naquirent dans la paroisse de Sainte-Catherine, donc avant 1587, époque à laquelle leur père se transporta dans la paroisse métropolitaine. Dans cette dernière paroisse furent baptisés les cinq enfants qui suivirent : Marie (1590); Lambert et Anne, jumeaux (1593); Jeanne (1594) et Élisabeth (1598).

§ 2. *Maur Moreels, le Jeune.*

Maur Moreels II vit le jour à Malines dans la rue du Poivre, vers l'année 1585; il fut donc baptisé dans l'église de Sainte-Catherine. Le jeune Moreels s'appliqua à l'étude de l'art sous la conduite de son père d'abord, mais il alla se perfectionner ensuite à l'atelier de son oncle Pierre Stevens, premier peintre de Rodolphe II. Cet artiste, qui habitait Prague, y mourut en 1604.

En 1621, Moreels fut agrégé à la nation de Saint-Luc à Malines. Cependant il était rentré dans sa ville natale depuis 1616, puisque le 25 novembre de cette année il y convola à Saint-Rombaut avec Élisabeth Mannaerts, dont il eut sept enfants.

Maur Moreels II habitait dans la maison paternelle, *le Heaume d'or*, dont il avait hérité, et où naquirent tous ses enfants; mais vers la fin de sa vie il revint mourir dans la paroisse qui l'avait vu naître, car l'obituaire de Sainte-Catherine porte :

A° 1647. 6 *decembris obiit Mauritius Moreels,* 32 *pond.*

Nous avons établi ailleurs que Moreels II était un grand peintre [1]. Cette appréciation résulte de la seule œuvre que nous connaissions de lui et qui figure sur l'autel du transept nord dans l'église de Sainte-Catherine à Malines.

[1] *Revue catholique*, octobre 1873.

Le sujet de cette grande toile, qui ne mesure pas moins de 4,80 mètres en hauteur, sur une largeur de 3,52 mètres, est l'*Adoration des Mages*.

Dix-huit figures concourent à l'épisode, qui se passe en plein air. Dans la partie gauche de la composition se tient la divine Mère, assise, ayant son Fils sur ses genoux; ce groupe est appuyé contre un rocher tapissé de broussailles, qui couvrent une partie du ciel. L'un des Mages, richement vêtu, se prosterne devant le Sauveur, auquel il baise dévotement la main; déjà il a déposé aux pieds de Marie le hanaps d'or renfermant la myrrhe. Saint Joseph apparaît derrière ce personnage; il est agenouillé et contemple la scène, en joignant les mains. Un des membres de la suite du Mage adorateur se tient, ayant un genou en terre, à un pas de son maître, le coude reposant sur la cuisse, penchant la tête et suivant l'action avec intérêt. Son costume est sombre.

Les deux autres princes, dans la partie de droite, attendent que vienne leur tour pour présenter leurs hommages à Jésus. L'un, dont on n'aperçoit que le buste, vers le centre du tableau, tient à la main le vase contenant l'or. Devant lui, au tout premier plan, se dresse fièrement, entre ses pages, le troisième des rois. Il est nègre de race; d'une main il serre un encensoir d'argent, tandis que de l'autre appuyée sur la hanche, il retient la draperie d'un ample manteau rouge brodé d'or. Deux pages, de la même couleur que le prince, l'accompagnent : l'un verse le parfum dans l'encensoir de son seigneur, pendant que l'autre relève les plis de son magnifique vêtement. Un troisième serviteur également nègre, mais vu de profil, garde la couronne royale. Puis on voit un valet maintenant un cheval blanc bridé. Entre les deux derniers Mages apparaît un spectateur, vraisemblablement l'artiste lui-même, car son type européen fait contraste dans le

tableau. Il a une moustache brune, relevée en croc à l'espagnole, et paraît en conversation avec un personnage dont on n'entrevoit que le galbe du visage placé à côté de lui.

Au second et au troisième plan sont groupés un dromadaire, un chameau sur lequel est assis un chamelier, et un éléphant, monté par un cornac muni d'un petit crochet et portant la main gauche à son bonnet comme pour se découvrir. Cette figure tranche fortement en silhouette sur le ciel azuré. A peu près derrière la sainte Vierge se tiennent deux mulets, chargés d'objets précieux et de ballots : trois ouvriers, dont deux ont les torses nus jusqu'à la ceinture, s'occupent à débarrasser les animaux de leurs charges. Le mulet, placé vers le centre du tableau, a la tête richement harnachée et parée de plumets : il porte sur le poitrail un plat d'or armorié [1].

Le fond de la composition représente, comme nous l'avons dit, une roche verdoyante, qui prend l'espace derrière le groupe divin, tandis qu'à l'opposite s'ouvre le ciel, dans lequel, entre les nuages, scintille l'étoile conductrice.

Malheureusement, ici la peinture a poussé à tel point au noir, que les sujets de l'arrière-plan semblent aujourd'hui, à première vue, avoir une teinte uniforme et quelque peu confuse.

Le tableau ne porte aucune signature, mais seulement la date de 1615.

Tel est, à quelques détails près, l'ensemble de la toile qui nous occupe.

Le groupement, surtout celui de la caravane royale, est naturel et facile; dans cette partie, ce sont évidemment les Mages qui frappent par la savante draperie de leurs costumes et par la vérité des étoffes; ces princes ont une

[1] Nous avons dit dans notre article cité que ce blason semble représenter les armes parlantes de Maur Morcels.

attitude d'une noblesse sans pareille et une aisance remarquable; ils sont, de loin, supérieurs à la sainte Vierge et à son Fils, figures dont l'aspect est moins heureux et qui auraient beaucoup gagné à être moins rapprochées du cadre de l'œuvre.

Pour l'exécution les Trois Rois ne le cèdent donc guère aux premiers maîtres de notre école. Les deux Mages du premier plan surtout sont des types splendides et grandioses, magistralement traités, qui portent d'une manière accusée le caractère du style national. Cependant ils sont peut-être placés trop en évidence et trop de plan dans la scène : c'est pour eux que l'artiste a réservé tout son talent.

La divine Mère, au contraire, présente un fâcheux contraste de coloris avec les autres personnages de la composition. Car, outre que sa couleur appartient, sans doute, à l'école italienne, sa pose n'est pas gracieuse. Quant à l'Enfant divin, il est rendu avec plus d'expression. Cependant la première idée que ce groupe fera naître à l'esprit, c'est qu'il est une découpure d'un tableau étranger.

Il est triste de devoir l'ajouter, la toile que nous avons sous les yeux a partagé le sort de bien de chefs-d'œuvre et elle a été victime de restaurations maladroites au siècle dernier.

Dès 1765, Christophe Van Laer a mis la main au tableau; c'est lui que l'on désigne comme l'auteur des premières détériorations : il a repeint le ciel, et entouré les figures du fond, qui à son gré ne se détachaient pas assez vigoureusement, de contours bistrés.

Le 22 juin 1771, J. B. Joffroy, homme de goût et amateur d'antiquités, s'efforça de remédier aux méfaits de son prédécesseur; cependant, malgré les soins que Joffroy avait donnés à la peinture de l'église de Sainte-Catherine, déjà vers l'époque de la révolution française elle était de

nouveau si délabrée, qu'elle ne fut pas estimée par les commissaires de la république chargés de dépouiller les églises au profit de l'État. Le 12 fructidor an II (29 août 1794), le commissaire Barbier, lieutenant au 5e régiment de hussards, et le commissaire Léger, adjoint aux adjudants généraux, tous deux commis par les représentants du peuple, vinrent prendre inspection du tableau et le jugèrent indigne de figurer dans les musées de la république.

Toutefois les marguilliers, craignant la visite d'autres commissaires plus experts dans l'art que les deux soldats, s'empressèrent d'enlever la toile de l'autel où elle était encastrée, la mirent en rouleau et la cachèrent dans un petit grenier au-dessus de la chapelle du baptistère. Elle demeura sur cette voûte jusqu'en 1803; mais, lorsqu'on la retira de cette place, l'on s'aperçut qu'elle avait beaucoup souffert par suite des derniers remaniements, et le peintre malinois Suetens fut chargé de la rétablir, autant que possible, dans son état primitif.

Dans le courant de ce siècle, le tableau fut de nouveau confié à un artiste, habile restaurateur, Pierre Corneille Morissens. Celui-ci remit l'œuvre en place, à la satisfaction générale, le 8 avril 1846. Néanmoins, après avoir séjourné pendant vingt-cinq ans dans une église mal aérée, la toile exigea de rechef quelques soins, dont M. J. Bernaerts s'acquitta habilement en 1867.

Comme toutes les pièces remarquables, le tableau de Sainte-Catherine ne tarda pas à frapper l'imagination populaire. Le peuple conserve à son sujet une tradition, renseignement précieux qui nous a guidés pour aller à la recherche de son auteur véritable [1]. On raconte aussi que jamais Pierre Paul Rubens ne venait à Malines sans ren-

[1] Voir la *Revue catholique*, octobre 1873.

dre visite à l'église de Sainte-Catherine pour y admirer l'*Adoration des Mages* et s'y inspirer de sa manière. Les employés de l'église ajoutent que le grand peintre faisait largement les choses et qu'il ne se retirait qu'après avoir donné au clerc une couronne d'Espagne.

Nous avons établi dans notre article de la *Revue catholique* que, conformément à la tradition, Maur Moreels II est bien l'auteur de la toile que nous venons de décrire, et que ce tableau n'appartient ni à son père ni à Paul Moreels d'Utrecht, comme l'ouvrage *Mechelen opgeheldert in syne kercken, cloosters,* etc., voudrait le faire croire.

Dans l'article de Pierre Stevens, nous avons déjà dit que nous ajoutons peu de foi à l'authenticité du portrait qui est joint à la biographie de ce peintre dans l'édition illustrée de Van Mander, car cette effigie rappelle d'une manière frappante l'image que Maur Moreels, neveu de Pierre Stevens, plaça de lui-même dans le tableau de Sainte-Catherine. Or, ou bien l'éditeur de Van Mander illustré a reproduit le portrait du neveu pour celui de l'oncle, ou bien une parfaite ressemblance existait entre ces deux personnages.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur la biographie de ce grand peintre, mais, pour de plus amples détails nous renvoyons à notre article cité de la *Revue catholique.*

Les van Thielen.

Jean-Philippe van Thielen, éminent peintre de fleurs, fut guidé dans ce genre par Daniel Zeghers, de la compagnie de Jésus. D'après M. Waagen, van Thielen ne resta que peu en dessous du dessin et du coloris de son illustre maître. Bien que notre artiste ne fournit guère qu'une carrière d'un demi siècle, il produisit une telle quantité de tableaux, que la plupart des musées et même

beaucoup de collections particulières renferment de ses gracieuses compositions,

Jean-Philippe van Thielen fut baptisé à Malines dans la paroisse métropolitaine le 1er avril 1618. Son père était Libert van Thielen, seigneur de Cauwenbergh; sa mère était Anne Rigouts. Ayant travaillé en 1631-1632 à Anvers, sous la direction de Théodore Rombouts, qui avait épousé, le 24 août 1627 à Saint-Rombaut à Malines, Anne van Thielen, sœur de Jean-Philippe, il passa dans l'atelier de l'habile jésuite dont nous venons de parler. Il fut reçu franc-maître de la gilde anversoise de Saint-Luc en 1641 [1], et il convola à Anvers avec Françoise de Hemelaer. Plus tard, il revint dans sa ville natale, où il fut admis comme maître dans l'art le 15 octobre 1660. Van Thielen, qui consacrait ses journées entières à la peinture, s'acquit une telle renommée, que la Cour de Bruxelles et le roi d'Espagne eurent différentes fois recours à son talent. Vers les dernières années de sa vie, sa santé s'altéra; il tomba dans un marasme qui avait le caractère de la phthisie et qui le conduisit à la tombe en 1667. Son corps fut inhumé dans l'église de Boisschot, à quatre lieues de Malines.

Van Thielen eut plusieurs enfants; trois de ses filles s'appliquèrent à la peinture du genre que pratiquait leur père; elles commencèrent par s'inspirer de ses œuvres, mais plus tard elles travaillèrent d'après nature. Ces filles-artistes étaient : 1° Marie-Thérèse van Thielen, née à Anvers le 17 mars 1640, où elle mourut le 11 février 1706. Un tableau de sa main figure au musée de Malines (n° 113, hauteur 0,53, largeur 0,88). Il représente un *bas-relief entouré de fleurs;* une inscription placée sur la toile indique que cette œuvre avait été offerte par l'artiste, en

[1] Rombauts et Valerius, *Le Liggere d'Anvers.*

1664, à sa tante Elisabeth van Beke, prieure jubilaire du monastère de Leliendael, à Malines.

2° Anne-Marie van Thielen, née en 1641.

3° Françoise-Catherine van Thielen, née en 1645 [1]. J'ai trouvé dans des notes biographiques manuscrites, que ces deux dernières filles étaient religieuses au couvent de Muysen à Malines, où leur tante Elisabeth van Thielen était prieure; j'ai parcouru soigneusement l'obituaire de ce prieuré, mais sans y avoir rencontré les noms de ces peintres. D'après Houbraken elles vivaient toutes encore en 1660 [2].

Un fils de Jean-Philippe, Arnoud-Erasme van Thielen devint doyen du chapitre de Turnhout. Une de ses filles, Catherine, épousa Jean d'Ancré. De la famille d'Ancré est issue Claire-Thérèse d'Ancré, peintre, née à Malines d'Arnould d'Ancré; elle épousa Egide Charles, et elle mourut à Malines le 1er octobre 1705. Elle fut enterrée dans l'ancienne église de Saint-Pierre en cette ville, où on voyait sous un tableau l'inscription suivante :

HIER ONDER RUST JOUFFRe
CLARA-THERESIA D'ANCRÉ
DOCHTER VAN HEER ENDE
Mr ARNOLDUS, LICENTIAET
IN DE MEDECYNEN,
HUYSVRAUWE VAN
GILLIS CHARLES
OVERLEDEN DEN 1en 8ber 1705.
BIDT VOOR DE ZIELE [3].

D'après les notes artistiques de E. J. Smeyers, le tableau qui servait d'épitaphe à cette artiste était peint

[1] F. Bogaerts, *Esquisse d'une histoire des arts*, pp. 105 et 106.
[2] Vol. II, p. 52.
[3] *Provincie, stadt ende district van Mechelen opgeheldert*, etc., t. I, p. 300.

par elle; il figurait la *sainte Famille* : « La vierge Marie assise à l'ombre d'un bocage avait l'enfant Jésus sur les genoux; saint Joseph, debout derrière le groupe, tenait la main du Sauveur. Cette peinture mesurait six pieds de Malines en hauteur et quatre pieds en largeur; » sous le cadre se déroulait l'inscription tumulaire.

Revenons à Jean-Philippe van Thielen : après qu'il eut acquis la franche-maîtrise, il continua encore à peindre en association avec le frère Zeghers, son maître, et plus d'une fois ils unirent leurs talents pour concourir ensemble dans des expositions de tableaux [1]. Souvent le professeur et l'élève atteignirent à une égale perfection : ainsi ils exécutèrent pour l'abbaye de Saint-Bernard sur l'Escaut, chacun une toile, entre lesquelles il n'y avait aucune différence de mérite [2].

Corneille de Bie a chanté les louanges de van Thielen, Erasme Quellyn a peint son portrait et Richard Collin l'a buriné. Sous cette effigie figurent les armoiries du peintre J.-P. van Thielen, seigneur de Cauwenbergh; elles sont écartelées avec celle de Colibrant et portent sur le tout le blason de du Fraisne. Cette disposition héraldique provient de ce que le grand-père de Jean-Philippe, Jean van Thielen, avait épousé Anne du Fraisne, fille de Libert, seigneur de Coelput, et d'Anne Colibrant.

Ordinairement van Thielen signait ses tableaux J.-P. van Thielen, mais jadis les jésuites de Malines possédaient une toile de notre maître, dans laquelle celui-ci avait adjoint à son nom celui de sa mère : elle portait, *J.-P. van Thielen-Rigouts, fecit et invenit* 1645.

Campo Weyerman nous apprend qu'il avait un tableau de fleurs par van Thielen, dans lequel Poelemburg avait

[1] *Mechelsch bericht*, 1777, p. 35.

[2] Descamps, *Vie des peintres*, t. II, p. 269.

peint une ondine et un satyre; il fait aussi mention d'un fils de Jean-Philippe, artiste inférieur à son père, mais travaillant dans le même genre. Celui-ci ne peut être que Jean-François van Thielen, époux de Catherine de Coninck [1].

La famille de Hemelaer, dont van Thielen avait épousé une fille à Anvers, avait jeté un rameau à Malines. A la branche malinoise appartenait Gaspar de Hemelaer, artiste signataire de la requête des peintres de Malines en 1619. Gaspar fut baptisé à Saint-Rombaut le 10 septembre 1587; son père était Henri, sa mère Barbe van den Campe. Le 25 janvier 1625, Hemelaer épousa dans la même église Elisabeth de Vriese. Nous trouvons dans les comptes communaux de 1645-46, que Gaspar de Hemelaer vendit à Georges Biset des couleurs à l'occasion de l'*ommegang* de cette année.

La requête de la nation de Saint-Luc de Malines, adressée à l'autorité civile le 6 novembre 1679, porte le nom de Norbert de Hemelaer. Il était fils de Gaspar et il fut baptisé à Saint-Rombaut le 10 janvier 1631; il épousa Jeanne-Marie del Campo, dont il eut trois filles et quatre garçons, tous baptisés dans la paroisse de Sainte-Catherine, où habitait leur père, dans la rue de ce nom, à l'enseigne du *Marteau d'or*. Norbert, proviseur de la confrérie du Saint-Sacrement, mourut dans la paroisse de Sainte-Catherine le 12 novembre 1684, laissant sa veuve avec plusieurs enfants mineurs; elle convola plus tard avec Jean de Vos, peintre [2], dont nous avons parlé antérieurement.

[1] Azevedo, *Table généalogique de la famille Schooff* et *Généalogie de la famille van der Noot*, p. 325.

[2] Registres aux adhéritances, 22 mars 1697 et 4 février 1698.

Les Herregouts.

§ 1. *David Herregouts.*

David Herregouts, fils de Sébastien et d'Elisabeth de Gorttere, fut baptisé à Notre-Dame au-delà de la Dyle, à Malines, le 13 juillet 1605. Il épousa à Saint-Rombaut, le 13 janvier 1628, Cécile Genits. De cette union provinrent, outre le peintre Henri Herregouts, deux autres fils et deux filles.

David débuta dans la carrière des arts comme doreur et comme peintre le 13 novembre 1615, dans l'atelier de son cousin-germain Josse Salmier, qui avait marié, à Notre-Dame au-delà de la Dyle, le 7 juin 1614, Anne Herregouts, fille de Jean et de Marie de Man. Salmier signa, en 1619, la requête que la jurande de Saint-Luc adressa au magistrat de Malines; le 19 juillet 1621 il se remaria à Saint-Pierre, à Malines, avec Jeanne Des Mares.

En 1624, David Herregouts fut associé en qualité de maître au métier des peintres de sa ville natale. Nous trouvons, dans une note, à la même année la réception d'un Daniel Herregouts, mais nous pensons qu'il s'agit ici de David, car nous n'avons découvert nulle trace d'un Daniel Herregouts.

Dans la suite, David alla habiter Ruremonde, où il décéda; de cette dernière ville il écrivit, le 6 juin 1662, une lettre dont nous parlerons bientôt.

Jadis se trouvait à l'église de Sainte-Catherine, à Malines, un tableau de David Herregouts; on y voyait *un ange ordonnant à saint Joseph endormi de fuir en Egypte.*

En 1627, notre artiste donnait des leçons à Malines à François Stevaert. Ce jeune homme fut placé sous la direction de Herregouts pour le terme de trois années, à partir du 5 juin 1627, comme il conste par un acte de ce

jour, dressé par le notaire Verbeeke. François Stevaert était fils de Josse Stevaert, peintre, qui avait épousé à Saint-Rombaut, le 10 février 1610, Catherine de Wael. Josse mourut de la peste au mois de septembre 1625; sa femme succomba au même fléau le 22 janvier 1626. Ils laissèrent cinq orphelins, parmi lesquels une fille [1]. Josse Stevaert avait fourni les plans pour l'ornementation de la salle d'audience du grand conseil, et pour celle des petites salles de la même cour au nouveau palais, en 1614-1615 [2]. Il avait eu en apprentissage, en 1616, Pierre Ackermans, peintre, âgé alors de 18 ans, fils de feu Guillaume [3]. Les registres pupillaires rapportent quelques détails artistiques dans le compte du passif laissé par Josse Stevaert. Il restait à payer par les héritiers une somme de trois florins à Antoine Fayd'herbe pour sculpture d'une petite Vierge, faite avec le bois de l'arbre de Montaigu; les autres créanciers de la succession étaient Gillis Nens et Jean van Recht, pour fourniture de couleurs, et Nicolas van Calster pour fourniture de panneaux.

Nous avons trouvé dans les manuscrits de E. J. Smeyers la mention d'un autre peintre de la famille Herregouts : Maximilien Herregouts, peintre de genre, qui signa en 1674 un tableau, où l'on voyait une cuisine, dans laquelle une femme préparait des omelettes, tandis que quatre personnages assistaient à cette opération culinaire. Cette toile mesurait trois pieds et demi de haut sur quatre ou cinq pieds de large. Nous regrettons de ne pouvoir donner aucun éclaircissement sur cet artiste.

[1] Chambre pupillaire, 23 décembre 1626.
[2] Comptes de la ville.
[3] Chambre pupillaire, 29 novembre 1616.

§ 2. *Henri Herregouts.*

Ce fils de David Herregouts fut baptisé à Malines dans la paroisse de Saint-Rombaut, le 1er avril 1633. Dirigé au début de sa carrière par son père, il passa plus tard dans d'autres mains et alla étudier l'art en Italie. Il s'arrêta longtemps à Rome, où il exécuta plusieurs morceaux qui lui réussirent; à la suite de ce séjour dans la ville éternelle, il passa par l'Allemagne, puis il revint dans sa patrie, où il a été désigné pendant plusieurs années sous le sobriquet de *Romain*. A peine rentré à Malines, il se dirigea sur Anvers et il y devint franc-maître peintre en 1664 [1], puis revenant dans sa cité natale, il y acquit également la franche-maîtrise en 1666, mais il n'y prolongea guère sa présence, car il retourna à Anvers, où il exécuta en 1685 un arc de triomphe pour le jubilé de Saint-Jacques, aux frais de la confrérie du Saint-Sacrement [2]. Il mourut dans cette dernière ville dans un âge très-avancé, et complétement courbé par le poids des années.

Herregouts travailla pour la plupart des villes flamandes importantes; il envoya ses productions à Bruxelles, à Anvers, à Malines, à Lierre, à Louvain et à Bruges.

A son retour d'Italie, avant de revenir en Belgique, notre peintre se fixa à Cologne où il reçut plusieurs commandes. Vers 1661, il épousa en cette ville une colonaise de bonne famille, mais d'un caractère si acariâtre que la cohabitation avec cette femme devint impossible à l'artiste. Il semble qu'après le décès de son épouse, Henri tenta de trouver le bonheur dans une nouvelle union avec N. Goddyn. Ce renseignement est puisé dans les notices biographiques

[1] Rombauts et Van Lerius, *Le Liggere d'Anvers.*
[2] Idem, idem.

manuscrites de Grégoire de Maeyer, de Malines. Cet écrivain rapporte que c'était surtout dans le portrait qu'Herregouts se distinguait, tellement qu'il ose comparer parfois les productions du maître malinois à celles d'Antoine van Dyck. Déjà lorsque Herregouts habitait Cologne, son nom était connu avantageusement dans le monde artistique; nous en trouvons la preuve dans une lettre, que son père adressa, le 6 juin 1662, de Ruremonde à son frère Jean à Malines. Il dit dans sa missive, qu'Henri et son épouse sont venus passer deux mois chez lui. « Celle-ci fort polie, » bien élevée, jouit d'une grande considération à Cologne » parmi la noblesse; elle a mille attentions pour son mari, » qui se fait servir comme s'il était fils de conseiller. Henri » forme le projet de quitter l'Allemagne pour revenir en » Brabant, où il est déjà très-connu et où ses œuvres sont » estimées sans pareilles. Ici, à Ruremonde, également ses » productions sont des plus recherchées, surtout de la part » de l'évêque Eugène-Albert d'Allamont, qui l'invita l'an- » née dernière plusieurs fois à venir chez lui et l'appelait » un second Rubens. » Le père, enthousiaste des mérites de son fils, ferme sa lettre disant que si Dieu prête vie à Henri, le nom d'Herregouts deviendra illustre par le monde entier.

Henri Herregouts travailla pour les Jésuites d'Anvers; il leur peignit une toile dont le sujet était : *Saint François-Xavier dispersant, au moyen du crucifix, une armée d'idolâtres.* A Notre-Dame, à Anvers, il plaça, aux frais du métier des tonneliers, un tableau représentant le *martyre de saint Mathieu* : le saint, agenouillé devant le bourreau qui lève la hache pour lui trancher la tête, présente un dos extrêmement bien modelé.

La ville de Bruges renferme plusieurs compositions de H. Herregouts [1]. A l'église de Sainte-Anne se trouve *le*

[1] *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, t. V et t. XII.

Jugement dernier, grande toile, où les figures ont deux fois la grandeur de nature; l'agencement du sujet est bien conçu, le dessin est abondant et la couleur est riche, mais le nu est trop prédominant dans ce tableau : telle est l'appréciation de E. J. Smeyers. Descamps place l'achèvement de cette œuvre à 1685; il fait ressortir les grandes dimensions de ce morceau, qui occupe toute la largeur de l'église; il partage en partie le jugement de Smeyers sur cette pièce, mais en faisant des réserves sur la correction du dessin et sur les proportions des figures, qui ne sont pas en rapport avec celles du temple; les ombres, ajoute-t-il, sont poussées au noir [1]. M. De Busscher trouve ici des reminiscences nombreuses du même sujet peint par Raphaël Coxie. Ce tableau d'Herregouts n'a pas gagné à la restauration qu'il a subi il y a quelques années [2].

Dans l'église des Dominicains, Descamps vit une toile : *saint Dominique en prière devant le crucifix;* œuvre bien composée et assez correcte de dessin, mais un peu noir dans les ombres, par Herregouts le vieux; les *Annales de la Société d'émulation* l'attribuent à Jean Herregouts.

Le peintre-biographe Descamps, ainsi que les *Annales de la Société d'émulation de Bruges* fournissent des détails assez complets sur les tableaux du maître malinois, qui existent ou qui existaient à Bruges.

D'après ce dernier ouvrage cité, nous voyons qu'aujourd'hui encore l'église de Notre-Dame, à Bruges, possède une toile : *saint Trion en extase devant une apparition d'esprits célestes,* H. 2m,40, L. 1m,45. Descamps émet son opinion relativement à cette œuvre.

A l'église de Saint-Jacques : *un évêque entouré de plusieurs femmes et enfants,* H. 1m,54, L. 1m,45, attribué à Henri Herregouts.

[1] *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant*, p. 285.

[2] *Recherches sur les peintres gantois du XVIe siècle.*

Les productions que Herregouts laissa dans sa ville natale étaient autrefois : Chez les Carmes : *sainte Emérence recevant l'anneau nuptial ;* une autre toile, dans laquelle la sainte Vierge figurait dans le ciel ; un *paysage.* Au couvent de Thabor on voyait du même auteur la *Transfiguration.* Enfin dans l'église des Jésuites [1] est un tableau, *le triomphe de la Croix,* pièce conçue dans le même goût que celle de la compagnie de Jésus à Anvers. Selon l'opinion de Descamps, la peinture en était bonne autrefois, mais aujourd'hui elle a bien changée par suite de retouches. L'ensemble de la couleur est lourd, épais et confus ; c'est une composition sans air, avec amas de figures dont l'aspect général n'est pas heureux. Elle mesure 3,50 mètres de haut sur 4,75 de large. Le Sauveur expirant sur la croix domine au centre du tableau ; tous les peuples convertis viennent chercher un refuge sous la croix. Saint François, un crucifix à la main, disperse une armée d'idolâtres, dont plusieurs sont montés sur des coursiers. Ces animaux sont bien traités.

M. Siret, dans son *Dictionnaire des peintres,* indique à Bruxelles l'existence d'un tableau de H. Herregouts ; il figure *saint Jérôme dans le désert.*

Henri Herregouts eut un fils, appelé Jean-Baptiste, qui devint peintre, mais qui ne semble pas avoir vu le jour à Malines. Ses productions ne sont pas rares dans la ville de Bruges, comme on peut le voir par la notice déjà citée des *Annales de la Société d'Émulation de Bruges.*

Campo Weyerman traite Henri Herregouts de peintre anversois [2]. Il paraît, d'après cet auteur, que notre artiste ne tint point ce que son talent promettait dans sa jeunesse, car dans ses vieux jours son pinceau était devenu bien

[1] Aujourd'hui l'église paroissiale de Saint-Pierre.
[2] Tome III, p. 337.

faible; il peignit alors fréquemment des nymphes à moitié nues et des amours; souvent ces sujets furent entourés de fleurs par d'autres artistes, tels que G. P. Verbruggen, Simon Hardimé, Bosschaert et Morel; mais ces tableaux sont en général assez maigres. Herregouts travailla également avec Jean Asselyn.

Henri Herregouts fournit une carrière fort longue; d'après les auteurs malinois Smeyers et de Maeyer, il devint tellement vieux, qu'il avait le corps complétement brisé et courbé par l'âge.

Nous croyons qu'il n'a existé qu'un seul peintre du nom d'Henri Herregouts, bien que dans divers endroits l'on rapporte à l'année 1724, qui est celle du décès de notre peintre, le trépas d'un Henri Herregouts, qui serait né à Malines en 1666. Nous supposons que Descamps, qui assigne à Henri Herregouts l'année 1666 comme date de naissance, a provoqué ainsi une erreur qui a été répétée ensuite.

Les autres peintres du nom de Herregouts n'appartiennent point par leur naissance à la ville de Malines.

Les Verhoeven.

De la famille Herregouts nous passons naturellement à celle des Verhoeven, qui lui était alliée par le mariage de Gilles Verhoeven avec Agathe Herregouts. Deux frères peintres, Martin et Jean Verhoeven, naquirent d'un Gilles Verhoeven, dont nous ne connaissons pas la femme; peut-être était-elle Agathe Herregouts? Gilles lui-même était peintre et devint franc-maître à Malines le 3 novembre 1618; il paya vingt-deux florins pour sa réception.

Martin Verhoeven, reçu dans la gilde de Saint-Luc de

Malines en 1623, peignait surtout les fleurs et les fruits. Dans la vente des tableaux de M. Stevart à Malines, en 1751, fut présentée de cet artiste une toile portant la désignation : *Pots et fruits*, par M. Verhoeven.

Jean Verhoeven, bon peintre et même quelque peu sculpteur [1], frère du précédent, naquit à Malines vers 1600. Son premier maître fut Nicolas van Ophem, qui l'admit à son école le 15 août 1612. Le 9 mai 1642, étant encore célibataire, il fut reçu franc-maître de Saint-Luc dans sa ville natale; mais comme il était fils de maître, sa cotisation d'entrée fut réduite de moitié. En 1669 il était doyen de son métier. La ville lui octroya, le 22 juin 1649, exemption du logement militaire et de l'accise sur la bière [2].

Jean Verhoeven peignait adroitement les animaux mais en réduction; son genre principal a été la peinture du portrait et celle de l'histoire. Ses compositions sont généralement peu compliquées, sa couleur est sobre, fine, transparente, mais un peu maigre et sèche. Il dessinait assez correctement et il comprenait bien le jeu des physionomies. Notre peintre vivait encore en 1676.

Parmi les portraits de sa main, nous nommerons celui d'André Smeyers, chapelain des boulangers, et celui du chroniqueur Remmerus Valerius, curé de Muysen ; ces tableaux sont perdus, cependant le second a été buriné par A. Op de Beeck, et figure souvent en tête de l'ouvrage de Valerius [3].

On peut néanmoins encore apprécier la force de Verhoeven comme portraitiste dans le cénotaphe du notaire Verhaegen, placé dans l'église de Sainte-Catherine à

[1] *Notices manuscrites de Grégoire de Maeyere.*

[2] *Policeyboeck.* Archives de Malines, 1649, p. 231.

[3] Cet ouvrage a pour titre : *Chronyke van Mechelen* Mechelen, 1680.

Malines; dans le *portrait de Rombaut Heyns, alias Smets*, H. 2m,01, L. 1m,24, T. exposé au musée de Malines, sous le n° 120, ainsi que dans le *portrait de Jean Caddoder*, H. 1m,70, L. 2m,47, T. (n° 119), où le peintre a représenté son héros accompagné d'un serviteur, tenant un cheval par la bride. Le même musée (n° 122) renferme une belle composition, dans laquelle Verhoeven a réuni les *portraits de dix membres des serments, agenouillés devant la sainte Vierge tenant son divin Fils mort sur les genoux*. H. 1,55, L. 1m,54, T.

Jean Verhoeven peignit également le portrait en oval de son frère Martin. Ce tableau fut placé au-dessus du tombeau de ce dernier. Or, Martin Verhoeven était enterré dans l'église de Sainte-Catherine, où un tableau de sa main, *le mariage mystique de sainte Catherine*, rappelait sa mémoire avec une inscription funéraire. Ces peintures des deux frères Verhoeven se trouvaient au-dessus de la tribune des proviseurs de la confrérie de Notre-Dame.

Jean Verhoeven peignit beaucoup et il nous reste bon nombre de ses productions. Les morceaux perdus qui existaient anciennement à Malines sont : à l'église du grand Béguinage, *la vie de saint Alexis*, en cinq tableaux; *la vie de sainte Begge*, également en cinq tableaux; *saint Erasme*, copie d'après P. Testa; *sainte Dymphe*. Au couvent de Blydenbergh : *saint Augustin; saint Rombaut*, copie d'après le tableau de Cossiers, qui orne encore l'église métropolitaine.

La plupart des peintures de Verhoeven demeurèrent dans sa ville natale ou dans les environs; ainsi il peignit une toile pour l'église de Haren.

Voici quels sont les tableaux que nous connaissons de ce maître à Malines :

A l'église de Saint-Jean : *saint Hyacinthe;* devant le saint une femme, tenant un enfant dans ses bras, se tient

agenouillée. Cette pièce provient des Dominicains de Malines.

A Sainte-Catherine, un petit tryptique funéraire à la mémoire de Jean Verhaegen, notaire, décédé en 1663; au milieu figure l'*Assomption*, en partie d'après Rubens; sur les volets d'une part, le *portrait du défunt, en prière*, d'autre part, *saint Jean l'Évangeliste*. Ces personnages à mi-corps sont fort délicatement peints. A l'extérieur, les portes sont ornées des emblèmes de la mort, en grisaille.

A l'église du Grand Béguinage : *sainte Begge protégeant les béguines et les beggards*. Grande toile de onze figures; fond paysage. Le *Mariage de saint Alexis* est attribué à Jean Verhoeven, allégation qui, d'après nous, n'est pas certaine. Dix tableaux décoratifs, relatifs à l'*Histoire des ermites de l'Église*, sont placés à une grande hauteur audessus de la corniche dans la grande nef. Ils sont de J. Verhoeven, qui a traité ces sujets sur fonds de paysage.

En 1667, les comptes de Malines rapportent que Jean Verhoeven restaura le grand tableau placé dans la salle du collége à l'Hôtel-de-ville; en même temps il renouvela les armoiries et les figures décorant ce salon.

Le *Liggere* d'Anvers consigne en 1657-58 le nom d'un graveur Jean Verhoeven, devenu franc-maître à cette date.

Certain Michel Verhoeven entra dans l'atelier de Jean van Ranst à Malines le 26 mai 1612; un Marc Verhoeven apprit la sculpture à Malines depuis 1665. Michel Verhoeven, peintre, était fils de Jean et de Marguerite Sillevoorts, il avait épousé Anne Wuytiers et il décéda le 10 mai 1649. Nous ne pensons pas que ce dernier Jean soit le peintre dont nous nous sommes occupés en premier lieu.

Les Sillevoorts étaient aussi d'une famille d'artistes,

déjà nous avons rencontré leur nom dans la généalogie des Coxie. Pierre Sillevoorts ou aussi Gillevoorts signa la requête des peintres en 1619.

Mathieu Sillevoorts, membre de la corporation des peintres et de celle des merciers, mourut dans la paroisse de Saint-Rombaut, le 22 septembre 1603.

Jean Verhoeven eut pour élève Philippe de Graef, de Malines, qui naquit en 1634 et qui décéda dans sa ville natale en 1685. Le 6 novembre 1679, De Graef signa une pétition avec les membres de l'association de Saint-Luc, de Malines. Il fut reçu dans l'atelier de Verhoeven le 7 octobre 1648, et il obtint la franche-maîtrise en 1663. Cet artiste copia souvent les œuvres de Rubens. Le Musée de Malines renferme deux paysages attribués à Philippe De Graef, l'un est avec figures et animaux, H. 0m,85. L. 1m,53. T. L'autre a un aspect montagneux, H. 0m,87. L. 1m,71. T. (Nos 14 et 15 du catalogue). Si ces toiles sont réellement de De Graef, il est sorti ici de son genre, qui était la peinture d'histoire et celle du portrait. Autrefois l'église des Capucins de Malines possédaient deux tableaux de ce maître; ils étaient placés à côté de la chaire de vérité.

Les comptes communaux attestent que cet artiste fit plusieurs portraits importants pour la ville. En 1665, il exécuta le portrait de l'empereur Léopold Ier et celui du marquis Castel-Rodrigo, gouverneur; en 1666, il acheva le portrait de Charles II, roi d'Espagne, au prix de 28 florins 16 sous; en 1667, il peignit le portrait de l'impératrice, infante d'Espagne, pour la somme de 19 livres et 4 sous.

Nous avons à regretter la disparution de ces diverses peintures.

Les van Avont.

La famille van Avont, dont le nom prit aussi les formes de van Avent, van den Avent et van den Avont, fournit plusieurs sculpteurs et quelques peintres. Nous ne nous occuperons ici que de ces derniers; mais pour mieux distinguer les artistes de cette race féconde entre eux, nous commencerons par établir, dans le tableau généalogique ci-joint, les relations de parenté qui unissaient les peintres aux sculpteurs, sur lesquels nous reviendrons en temps et lieu.

§ 1. *Rombaut van Avont.*

Rombaut van Avont, fils de Jean, sculpteur, et probablement de sa première femme, Elisabeth van Gheele, était frère de Melchior, d'Abraham et de Jean [1]. Il était sculpteur et peintre. En 1606, il travaillait en qualité d'enlumineur à Malines et il avait été incorporé dans le métier de Saint-Luc de cette ville, en 1581. Il épousa dans la paroisse de Saint-Rombaut, en 1597, Marie van Wechter, fille de Georges et d'Anne de Bruyne. Il décéda dans la même paroisse le 4 avril 1619, ayant eu huit enfants.

Il résida quelque temps à Bruxelles, mais la plus grande partie de sa vie s'écoula à Malines, où nous le trouvons comme auteur de divers travaux.

Il résulte d'une déclaration émanant, en 1608, de Josse Blieck, recteur de la grande école latine de Malines, que ce prêtre avait gratifié l'église métropolitaine d'une statue de Sainte-Catherine, que Rombaut avait enluminée avec beaucoup d'art et qu'elle fut placée au-dessus des cinq patrons contre la peste, à côté de la porte d'entrée du pourtour.

[1] Chambre pupillaire, 9 septembre 1620.

Il polychroma une statue de Saint-Jean exécutée par Jean van Dooren, pour l'autel des tisserants à l'église de Sainte-Catherine. Cette image, ayant été très-mal peinte par Jacques van den Broeck, fut confiée ensuite à Rombaut van Avont, qui s'acquitta dignement de sa besogne. Il exécuta aussi pour la même corporation les petits sujets d'histoire, placés dans les trophées servant aux processions.

Au mois de juillet 1616, il peignit, à raison de 42 florins, pour compte de l'église de Saint-Jean, sur le panneau placé au-dessus du maître-autel, l'*image de Notre-Dame du Rosaire*, celle de *Saint-Jean l'Évangeliste* et celle de *Saint-Jean-Baptiste*. Ces peintures étaient provisoires, car le 27 décembre 1616, l'administration de l'église commanda à P.-P. Rubens les tableaux que nous y admirons encore.

Rombaut van Avont forma plusieurs élèves à Malines :

Le 15 août 1604 entra dans son atelier Michel van Opstal; le 1er décembre 1606, Hans Matthys, qualifié étoffeur; le 1er août 1608, Jean Paridaens; le 1er juillet 1609, Lambert Baetmans; artistes dont nous n'avons pas trouvé d'autres traces.

Nous voyons par l'état des biens délaissés à la mort de Rombaut van Avont que sa veuve avait des argenteries et des bagues d'or, engagées au mont de piété, et que l'artiste habitait sa propre maison, à côté du pont dit *Olifant-brug*. Le passif de la succession accusait des dettes, ainsi Pierre Verschueren avait à toucher 64 florins pour étoffage de figures; Melchior Reussen avait une créance pareille, et Jean van Recht avait à percevoir le prix de couleurs et d'or battu achetés par lui [1].

Les tuteurs des orphelins de Rombaut étaient ses frères Abraham, sculpteur, et Melchior, peintre.

[1] Chambre pupillaire, 9 septembre 1620.

Melchior van Avont, fils du troisième lit du sculpteur Jean et conséquemment demi-frère de Rombaut, reçut le baptême à Sainte-Catherine à Malines, le 5 janvier 1592; suivant la profession des parents de sa mère, Catherine Vinchoons, il se livra à la peinture. Il épousa à Saint-Rombaut, le 21 janvier 1611, Jacqueline de Gorttere, fille de Florent et d'Elisabeth van den Eynde. Il mourut de la petite vérole, non loin de la commanderie de Pitzembourg, dans la paroisse de Saint-Rombaut, le 3 novembre 1619, et il laissa six filles. Sa veuve avait en 1642 un commerce de papier [2].

§ 2. *Pierre van Avont.*

Avant de parler de Pierre van Avont le peintre, nous devons faire observer que nous rencontrons dans sa famille et même parmi ses oncles d'autres artistes de ce nom qui tenaient également le pinceau; mais ceux-ci n'étaient qu'accessoirement peintres, ils étaient principalement sculpteurs, et, selon l'habitude du temps, ils polychromaient leurs œuvres; nous pouvons renvoyer les notices sur ces personnages aux chapitres que nous consacrerons à la sculpture.

Pierre van Avont, excellent peintre de paysage et de petites figures et graveur, se distingue par une manière fort agréable; ses tons sont gais, francs et légers; ses compositions se signalent par la grâce de l'agencement et par la naïveté des sujets enfantins qu'il traita. Il reproduisit très-fréquemment, le variant cependant chaque fois, le groupe de la Sainte Famille; il s'attachait surtout à y faire figurer la sainte Vierge, l'enfant Jésus et saint Jean.

Il naquit dans la maison où mourut son père Rombaut et où sa mère, Marie van Wechter, continua à habiter dans

[2] Comptes de Malines, 1642-43.

la suite. Il fut donc baptisé à Sainte-Catherine le 28 janvier 1599; son parrain s'appelait comme lui, Pierre van Avont; il est à supposer que celui-ci était frère de Rombaut, qui avait, comme nous le voyons dans le tableau généalogique ci-joint, deux frères dont les prénoms sont inconnus.

Notre Pierre van Avont fut reçu dans la gilde de Saint-Luc à Malines, le 29 mars 1620. Plus tard il alla à Anvers, où il acquis la bourgeoisie par acte du 17 octobre 1631, et où il était devenu également franc-maître en 1622-23. D'après le *Liggere* d'Anvers il avait, en 1625-26, pour élève Pierre van de Cruys, et en 1628-29, François Wouters, de Lierre, dont un frère, Pierre, vint aussi à son école. Nous ignorons l'époque du décès de Pierre van Avont.

Il existe un portrait gravé de van Avont : ce portrait en médaillon, entouré de fleurs et de cinq génies, a été, d'après le dessin du maître qu'il représente, gravé par Wenceslas Hollar. La bordure porte l'inscription : *Petrus van den Avont belga antverpianus pictor.* La planche est signée : Petrus van Avont inv. W. Hollar fecit 1651. Hollar a gravé plusieurs autres productions de ce maître.

Van Avont est représenté par trois petits tableaux au musée du Belvédère; ce sont :

N° 7. *Paysage boisé; des anges entourent la sainte Famille.* Cuivre. Signé Peeter van Avont.

N° 6. *Paysage boisé; la sainte Vierge, l'enfant Jésus et saint Jean.* Bois. Signé.

N° 16. *Flore et des génies dans un jardin.* Cuivre. Signé.

Outre les productions de van Avont que M. Siret cite dans la *Biographie nationale*, nous trouvons dans *les Eglises de Gand*, par M. Kervyn de Volkaersbeke, t. II, p. 249, la description d'une excellente peinture, *la Vierge*

à la danse des anges, par P. van Avont; elle est conservée dans l'église de Saint-Pierre. « Il y a tant de joie enfantine, tant de bonheur, tant de grâce répandue sur cette toile, dit M. Kervyn, qu'on n'en détache les yeux qu'à regret. Les poses de toutes les figures, parfaitement dessinées, sont souples et gracieuses. Les tons sont bien fondus et le coloris est à la fois brillant et suave. Ce sujet a été traité par l'immortel van Dyck, et c'est d'après son œuvre que van Avont exécuta la belle toile qui nous occupe. Ce tableau subit les funestes influences de l'humidité. Dans peu d'années le mal sera devenu irréparable. Il existe une gravure de *la Vierge à la danse des anges*, par Schelte à Bolswert. »

Van Avont, qui exerçait, paraît-il, la profession de brocanteur et de marchand d'estampes à Anvers, peignait en association tantôt avec Vinckboons, tantôt avec Zeghers, tantôt avec Breughel.

Dans la vente des tableaux de M. Fayd'herbe, à Malines, en 1840, fut vendu (n° 15), *l'enfant Jésus tenant un globe*, par P. van Avont; ce sujet était entouré de fleurs par Daniel Zeghers. H. 0^{m},94. L. 0^{m},65. Cette toile était recommandée comme un chef-d'œuvre.

A la vente de M. de Raedt, à Malines, 1839, fut adjugée à 100 francs une toile des mêmes peintres. H. 1^{m},00. L. 1^{m},15. *La sainte Famille se trouvant dans une guirlande de fleurs.*

Une Vierge et l'enfant Jésus, sur cuivre, par P. van Avont, fut vendue à la vente de M. Petit (1826), à Malines; en 1837 fut présentée, à la vente de M. du Sart, une *Madone en grisaille* du même auteur.

Enfin le marquis Herfort acheta, à raison de 75 francs, à la vente de M. de Bors (Malines, 1822), *une fête de Bacchus, paysage avec figures*, par P. van Avont. H. 27 pouces 6 lignes. L. 9 pouces 9 lignes. Bois.

Les tableaux de notre artiste ne sont pas rares.

Pierre van Avont s'est signalé aussi comme graveur, et dans ce genre il n'avait recours à personne, comme M. Siret l'a déjà fait remarquer, car les planches qu'il a laissées prouvent par leur signature qu'il les a composées, éditées et gravées lui-même. Une des œuvres les plus remarquables de van Avont est son *Livre de satyres et grotesses inventé et délinié* par Pierre van den Avont. Franciscus van den Wyngaerde excudit Antverpiæ. Petit *in-folio* de neuf feuillets avec les titres compris (ouvrage très-rare) :

1° Six têtes de satyres dont trois couronnés de pampres.

2° Deux satyres assis, l'un vu de face, l'autre de dos.

3° Deux satyres imposant le silence par gestes du doigt, pour pouvoir surprendre des nymphes endormies.

4° Deux satyres avec un petit satyre soufflant dans une trompette.

5° Un satyre ayant un genou en terre; derrière lui trois petits satyres dansants.

6° Deux satyres assis, l'un vu de face, l'autre de dos.

7° Quatre têtes étranges (*à l'arabesque*).

8° Idem.

M. Charles Le Blanc [1] décrit deux gravures de van Avont : l'une *deux enfants et une faune*, les lettres P. V. A. *fe*, à rebours, sont au bas à gauche, H. 124 millim. L. 91 millim.; l'autre *un génie sur des nuages*. P. V. A. *f.*, à rebours.

Pierre van Avont avait un frère, peintre ou plutôt enlumineur; c'était Augustin van Avont, qui fut baptisé dans l'église de Sainte-Catherine, le 24 janvier 1602. Parvenu à l'âge de 20 ans, il avait des velléités de mariage, en conséquence il demanda à la chambre pupillaire l'autorisation de faire vendre une pièce de terre, autorisation

[1] *Manuel de l'amateur d'estampes.*

qu'il obtint le 26 avril 1622. Cependant le jeune homme semble n'avoir pas persisté dans ses projets matrimoniaux, car bientôt après il quitta la patrie et il se dirigea du côté de l'Allemagne ; mais la fortune ne sourit guère au peintre, et en 1624, revenant de Cologne, il fut complétement dépouillé de tout ce qu'il avait avec lui par les bandes ennemies qui parcouraient le pays. Son dénûment était tel que son oncle, Guillaume van Wechter, curé de Willebroeck, engagea les maîtres des pupilles à vouloir donner à son neveu une somme de vingt-cinq florins, afin que, muni de cette somme, il allât acheter le droit de bourgeoisie à Bruxelles et y exercer sa profession [1].

Ici s'arrêtent nos informations sur Augustin van Avont.

Les Biset.

§ 1. *Georges Biset.*

Georges Biset, peintre-décorateur peu connu jusqu'ici, eut la gloire d'être le père de Charles-Emmanuël. Si nous ignorons où Georges Biset vit le jour, nous pouvons affirmer néanmoins que sa carrière artistique s'écoula entièrement à Malines. Le 15 février 1615, il entra dans l'atelier de Michel Coxie, troisième artiste de ce nom. Il avait eu de sa première femme, Madeleine Dillens, décédée dans la paroisse de Saint-Jean le 17 septembre 1638, huit enfants, dont quatre moururent jeunes. Tous ces enfants furent baptisés dans l'église de Saint-Jean, entre les années 1620 et 1632 inclusivement; parmi ceux-ci il n'y eut que deux garçons : Rombaut, mort à l'âge de dix ans, et Charles-

[1] Chambre pupillaire, 11 octobre 1624.

Emmanuël, peintre; l'une de ses filles, Jeanne née le 29 avril 1626, épousa, le 13 septembre 1650, le peintre Jean Coxie. Le 13 septembre 1643, Georges Biset se remaria dans l'église de Saint-Pierre avec Élisabeth Backers.

Biset habitait à Malines, dans la rue des Vaches, une maison ayant issue dans la rue des Juifs et sise entre les maisons nommées l'une *Saint-Jean*, l'autre *Valckenbergh*. Il décéda dans la paroisse où il demeurait :

7 decembris 1671. *Sepultus est magister Georgius Bisset, maritus Elisabethe de Backer. Middel.* [1].

Ce peintre laisse des traces nombreuses dans les comptes communaux de Malines; nous y trouvons les travaux suivants, exécutés par lui :

1634-35. Payé à Georges Biset et à d'autres peintres, ayant travaillé sous ses ordres, pour l'exécution des arcs de triomphe placés à l'occasion de l'entrée du Prince-Cardinal, 1060 livres 11 sous.

Payé au même pour 306 colonnes (*pilleren*), satyres, frises, exécutés chez lui à raison de 20 sous pièce, et ayant servi à l'estrade érigée à la Grand'Place, à l'arc de triomphe du Pré-aux-Oies et à celui qui était dressé devant le palais d'Hoogstraeten, 306 livres.

1636-37. Biset et ses élèves décorèrent les chars de l'*Ommegang*.

1640-41. Il enlumina des vases de pierre, exécutés par Luc Fayd'herbe et placés sur la prison; il peignit les fenêtres du bâtiment et les flammes sortant des dits vases.

1641-42. Il travailla aux chars de l'*Ommegang*. 66 fl.

1642-43. Il restaura le tableau *le Siège de Neuss*, par A. van den Houte, et retoucha les pièces pour l'*Ommegang*, 55 livres 2 sous 6 deniers.

1645-46. Il renouvela la décoration des chars de

[1] *Obituaire de l'église de Saint-Jean.*

l'*Ommegang* et il orna de peintures un salon de l'hôtel-de-ville.

1651-52. Il peignit les chars de l'*Ommegang*.

1653-54. A l'occasion de l'établissement de la Chambre mi-partie, il décora un salon pour les séances de cette Chambre au Vieux-Palais.

1666-67. Il orna le théâtre où la société de rhétorique, *la Pivoine*, se proposait de donner des représentations dans le Vieux-Palais.

Enfin, nous le trouvons dans les comptes du serment de la Vieille-Arbalète, lorsqu'il décora une cheminée dans la salle de réunion de cette compagnie. En 1652, il exécuta, au prix de 6 florins, deux médaillons avec figures, sur toile, pour la bannière de la confrérie du Rosaire établie à Saint-Jean.

§ 2. *Charles-Emmanuel Biset.*

Charles-Emmanuel Biset reçut le baptême à Saint-Jean, à Malines, le 26 décembre 1633. Il épousa à Saint-Rombaut, le 30 juin 1670, Anne Cleymans.

Il était excellent peintre, traitant le portrait et le genre, les grandes et les petites figures, les bals, les assemblées joyeuses, etc. De Bie lui a consacré des vers; Campo Weyerman dans son ouvrage et M. Siret dans la *Biographie nationale* ont donné des détails nombreux sur Biset et sur ses œuvres. Il sera inutile de reprendre ces notices, auxquelles nous renvoyons, mais que nous compléterons ici autant que possible.

D'après Weyerman, Biset avait un caractère désagréable, il était paresseux et sale dans son accoutrement; il se maria, dit-il, à Anvers, et procréa de cette union Jean-Baptiste Biset, peintre dont M. Siret a également décrit la vie dans la *Biographie nationale*.

C. E. Biset, qui travaillait dans la manière de Gonsalès

Coques, fut très-apprécié à la cour de France. Plus tard, dans les Pays-Bas, le gouverneur général comte de Monterey l'attacha à sa personne en qualité de peintre.

Il quitta bientôt sa ville natale et il acquit la bourgeoisie à Anvers le 20 avril 1663; y ayant été admis à la libre pratique de l'art, il devint, en 1674, doyen de la gilde de Saint-Luc et il fut préposé à la direction de l'académie de cette ville [1]. C'est encore dans cette cité, selon Weyerman, qu'il convola en secondes noces avec sa servante; mais voulant tenir cette union secrète, il partit pour Bréda, où il mourut en 1685.

Biset possédait une grande richesse de coloration, mais il lui est arrivé quelquefois de tomber dans des tons grisâtres; il avait pour lui la vivacité de son imagination, et ainsi il groupait adroitement ses sujets. Son dessin n'est pas toujours mesuré ni exempt de reproches.

Ce peintre associa son pinceau à celui de van Ehrenberg quand il devait avoir un fond d'architecture dans ses tableaux; lorsqu'il lui fallait une perspective de paysage, il recourait tantôt à Hemelraet, tantôt à Huysmans. A la vente de M. Gielis d'Hujoel, tenue à Malines en 1735, fut adjugée une toile de C. E. Biset, *le Jugement de Paris*, où le paysage était de C. Huysmans.

Le 1er octobre 1665, la ville de Malines paya à C. E. Biset une somme de 12 florins pour le défrayer des dépenses d'un voyage d'Anvers à Malines que le peintre avait fait sur la demande de l'administration communale de sa ville natale. Nous croyons que ce voyage avait eu pour but de donner quelques conseils au Magistrat relativement à l'ornementation de la grande estrade, dressée à l'occasion de l'inauguration de Charles II, roi d'Espagne.

Aux tableaux cités par M. Siret nous ajouterons les

[1] Rombauts et Van Lérius, *Le Liggere d'Anvers*.

suivants, qui apparurent dans des ventes tenues à Malines.

Vente de M. Petit, 1826. *Charlatan vendant des drogues* (daté de 1694?). Cette œuvre, achetée par M. Pierets de Croonenburg, fut revendue à la vente de ce dernier en 1838. La toile mesurait : H. 0m,34. L. 0m,26.

Vente de M. van Rymenam, 1838. *Concert de famille.* H. 0m,87. L. 0m,67. T.

Un artiste malinois, dont le nom se rapproche de celui de Biset, est Charles Bigée, peintre de fleurs au XVIIIe siècle. Il peignait des morceaux décoratifs pour trumeaux avec beaucoup d'effet dans la composition, mais sa couleur est pauvre et sèche. Il avait épousé en premières noces Catherine Le Febure, veuve de Charles de Jonghe, médecin. Le 29 avril 1759, il convola en secondes noces à Saint-Jean avec Jeanne-Marie Cleynaerts. Les comptes communaux de Malines de 1753-54, consignent un payement de 50 florins fait à C. Bigée, pour avoir peint et retouché six tableaux pour une salle à l'hôtel-de-ville.

Sébastien van Aken.

Sébastien van Aken peintre d'histoire, fils de Philippe, aubergiste [1], et de Marie Bal sa première femme, fut baptisé à Saint-Rombaut le 31 mars 1648.

Il apprit à dessiner et à peindre chez Luc Franchoys le Jeune; son temps d'apprentissage cessa le 28 décembre 1666. Le nouveau maître, dans l'enthousiasme de la jeunesse, voulut se lancer du coup dans la grande peinture :

[1] Philippe van Aken tenait une auberge nommée *den Helm* (le heaume), où fut donné le banquet d'installation du magistrat en 1635-36 (Comptes de Malines).

il entreprit donc pour le prieuré d'Hanswyck, à Malines, une composition, l'*Assomption,* qui se trouvait encore dans ce monastère au moment de la révolution française. Cette œuvre, ayant fait un *fiasco* complet, ouvrit les yeux au peintre, qui loin de se décourager, résolut de se remettre à l'étude. Il quitta alors sa patrie et partit pour Rome, où il se trouvait encore le 14 juillet 1697 [1]. Dans cette ville il parvint à se faire recevoir dans l'atelier de Charles Maratti; dès lors il adopta la manière de son deuxième maître, dit E. J. Smeyers; il y apprit à jeter les ombres, à ménager les lumières, à obtenir les effets d'opposition et à draper les étoffes. Son dessin manque parfois d'ampleur et souvent son coloris est maigre. Après un séjour prolongé en Italie, il visita l'Espagne, le Portugal. En ce dernier pays, il fit la connaissance d'une jeune bruxelloise, Marie-Thérèse Durant, qu'il épousa. Les nouveaux mariés vinrent se fixer à Malines, où notre peintre mourut le 21 novembre 1722; son corps fut enterré dans l'église de Notre-Dame au-delà de la Dyle, le 23 suivant.

Van Aken ayant une sœur, nommée Jeanne, au couvent des Pauvres Claires de Malines gratifia ce monastère de plusieurs toiles de sa main. Parmi celles-ci, on remarquait les tableaux suivants : *La prise d'habit de sainte Claire;* dans cette composition le peintre avait saisi le moment où l'on coupait les cheveux à la sainte; une *Sainte Vierge; Saint Joseph avec l'enfant Jésus,* et d'autres peintures qui disparurent toutes dans le bouleversement révolutionnaire de 93, si désastreux pour l'art belge.

D'après les comptes de Malines de 1703-04, le Magistrat fit placer dans la salle du collége une nouvelle cheminée avec peintures et dorures; l'autorité communale

[1] Adhéritances de Malines, 14 juillet 1697.

paya alors le 3 juin 1704 à Sébastien van Aken une somme de 26 florins pour le portrait qu'il avait peint du roi d'Espagne. Ce portrait pourrait être celui de Philippe V ou celui de l'archiduc Charles, qui avait pris en 1702 le titre de roi d'Espagne sous le nom de Charles III, et qui devint plus tard empereur sous le nom de Charles VI.

Or le Musée de Malines renferme un portrait ovale de ce dernier souverain (n° 162); par sa forme ce portrait convenant au style des cheminées que l'on construisait au commencement du XVIII^e^ siècle, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que ce soit là l'œuvre de Sébastien van Aken.

Les Sœurs Noires de Malines possédaient avant la tourmente révolutionnaire une grande composition de van Aken; elle renfermait un groupe nombreux de portraits de religieuses de la communauté.

La chapelle de Notre-Dame à Duffel contient un tableau d'autel : *Saint Norbert recevant l'habit des mains de la sainte Vierge* [1]. Cette toile est la seule œuvre positivement connue de Sébastien van Aken. Le clair-obscur est bien observé dans cette composition, mais le dessin laisse à désirer dans plus d'un endroit.

Les Smeyers.

La famille malinoise des Smeyers produisit plusieurs peintres : trois d'entre eux devinrent des artistes de mérite, tandis que d'autres restèrent, sans doute, dans la catégorie des médiocrités, car leurs œuvres n'ont laissé aucune trace. Sur ces derniers nous ne possédons, du reste, que des renseignements vagues et nous ne pouvons même pas les rattacher à l'arbre généalogique de leur famille;

[1] *Mechelsch bericht*, 1866, 26 août. N° 34.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE SMEYERS.

NICOLAS SMEYERS, peintre et fils de peintre.

- **Égide Smeyers**, peintre, né en 1635, épousa à Sainte-Catherine, le 15 février 1657, Élisabeth Herregouts, fille de David, peintre, morte le 25 août 1724. Il mourut le 3 août 1710 dans la paroisse de Sainte-Catherine.
  - 1° Jacques Smeyers, peintre, baptisé le 8 octobre 1657 à Sainte-Catherine, épousa à Saint-Rombaut, le 31 octobre 1688, Catherine Cappellemans, de Bruxelles. Il mourut le 6 décembre 1732.
    - Égide-Joseph Smeyers, peintre, bapt. à Ste-Catherine le 6 août 1694, mort le 11 avril 1771.
  - 2° Claire, baptisée id. le 21 octobre 1660.
  - 3° Jean-Louis, baptisé id. le 22 février 1663, peintre.
  - 4° Anne-Catherine, baptisée id. le 2 janvier 1666.
  - 5° Guillaume-Juste, peintre, baptisé id. le 18 mars 1669, épousa Catherine Alexanders.
  - 6° François-Joseph, frère jumeau du précédent.
  - 7° Marie-Louise, baptisée id. le 17 juin 1675.

c'est ainsi que le 13 décembre 1693 fut reçu dans la corporation de Saint-Luc Jean Louis Smeyers, artiste qui avait déjà été précédé dans le métier par Pierre Smeyers, lequel apprenait la peinture en 1550 chez un certain Martin Welleman.

§ 1. *Egide Smeyers.*

Gilles ou Egide Smeyers était fils de Nicolas Smeyers, peintre et fils de peintre. Nicolas fut formé à l'école de Luc Franchoys le vieux, lequel le reçut comme élève-célibataire le 15 avril 1630. Le 14 février 1632, il fut admis en qualité de franc-maître dans la gilde de Malines, moyennant une rétribution de 28 florins. Nous ne connaissons ni le nom de la femme de Nic. Smeyers, ni la date de sa mort, ni même le genre qu'il peignit.

Egide Smeyers, peintre d'histoire, naquit à Malines en 1635. A l'exemple de son père, il se livra à la peinture. Il étudia d'abord sous la direction paternelle, puis sous celle de Jean Verhoeven. Le 15 février 1657 il épousa, à Sainte-Catherine à Malines, Élisabeth Herregouts, fille de David, peintre, et sœur de Henri, également peintre; elle mourut le 25 août 1724. Égide décéda dans la paroisse de Sainte-Catherine le 30 août 1710 et il fut enterré dans l'église paroissiale. En 1682 il remplissait la charge de trésorier du métier de Saint-Luc, dans lequel il était entré en 1657.

E. Smeyers, ayant été lié par une étroite amitié avec Luc Franchoys le jeune, acheva, après le décès de ce maître (1681), le tableau de l'*Assomption* que ce dernier avait entrepris, d'après celui du grand-béguinage de Malines, pour l'église de Wavre-Notre-Dame, mais qu'il n'avait pu terminer. Il peignit pour la même commune, d'après un petit tableau de L. Franchoys, conservé à

Saint-Jean, une toile représentant *saint Antoine l'ermite visitant saint Paul l'ermite;* cette œuvre était destinée à prendre place sur un des autels latéraux de l'église; il produisit, également pour ce village, une suite de petits tableaux se rapportant à des *mystères tirés de la vie du Sauveur et de celle de la Sainte Vierge.*

Nous voyons par le catalogue de la vente de M. de Maeyere, à Malines en 1813, que E. Smeyers peignit avec Luc Franchoys le jeune; car il fut vendu de ce cabinet une toile : *Charles VI à cheval,* tableau où Smeyers avait peint le portrait et Franchoys le corps du cavalier et le coursier.

Egide Smeyers eut sept enfants dont quatre fils; parmi ceux-ci deux se vouèrent à l'étude de l'art : ce furent Jacques, qui fera le sujet du paragraphe suivant, et Juste.

Juste Guillaume Smeyers, peintre, baptisé en même temps qu'un frère jumeau François-Joseph, à Sainte-Catherine le 18 mars 1669, épousa Catherine Alexanders, qui lui donna deux fils et une fille. Juste était franc-maître à Malines, mais il ne laissa aucun souvenir après lui. Il signa la requête du métier des peintres de Malines le 4 mars 1702.

Les comptes de la ville de Malines constatent qu'Egide Smeyers reçut, le 9 février 1673, 24 florins pour avoir peint le portrait du roi d'Espagne, placé dans le grand salon de l'hôtel-de-ville.

Dans les églises de Malines il laissa quelques souvenirs. Voici les toiles de sa main qui existent encore dans l'église de Saint-Jean à Malines :

Ces tableaux, au nombre de quatre, sont de grande dimension et d'une composition très-ingénieuse :

1° *Le culte rendu aux trois personnes de la Sainte-Trinité.* La Sainte-Trinité apparaît dans les nuages; saint

Jean l'Evangéliste, placé un peu au-dessous d'Elle, lui présente ses hommages; sur la terre un groupe nombreux l'adore; on y voit un archevêque, un prêtre, des nobles, des pauvres, des religieuses, des dames et des femmes du peuple, tous en costume du XVII^e^ siècle. Cette scène se passe, à droite, dans la partie inférieure de la toile; à gauche, apparaissent des temps plus reculés : saint Jean, assis sous un palmier, enseigne la nouvelle loi et le culte de la Sainte-Trinité à un auditoire de vingt-six personnes.

2° *Les trois grands faits de la Sainte-Trinité.* 1687, signé *G. Smeyers fec.* La création par le Père, la rédemption par le Fils, la sanctification par le Saint-Esprit. Dans le ciel le nom Jehova est glorifié par les saints, vénérés dans cette église de Saint-Jean; ils sont partagés en deux groupes, le nom de Dieu étant au milieu. Sur la terre, l'on découvre la création d'Adam par Dieu le Père; cet épisode occupe la gauche du tableau; l'Eden s'étend au fond. La rédemption est figurée au centre de la toile par le Sauveur debout sur le monde; autour de lui sont groupés des personnages de l'ancienne et de la nouvelle Loi, tels que les saints Jean l'Évangéliste et Baptiste, le roi David, Madeleine, saint Pierre, etc. L'église, colonne de la vérité, sépare ce sujet du suivant; la base de la colonne repose sur le sol et la cime s'en perd dans les nuages du ciel. Sur le pied du pilier est marquée la signature du peintre. La sanctification par le Saint-Esprit est représentée par la descente de l'Esprit renovateur dans le cénacle.

3° *La sainte Trinité protégeant les esclaves du monde :* esclaves des passions et esclaves aux mains des infidèles. La sainte Trinité trône dans les nues ; la sainte Vierge l'implore pour les esclaves de la terre. Un coin de la toile représente une tour d'enceinte d'une ville : les Turcs précipitent les esclaves chrétiens du haut des bastions et

font tomber leurs corps lacérés sur des crochets de fer, rivés aux murailles. Par terre, les martyrs éprouvent des supplices de tous genres ; les uns ont la chevelure enflammée, d'autres ont les pieds rôtis au petit feu d'un brasier, d'autres meurent sur le bûcher, mais des anges munis de scapulaires de la sainte Trinité leur apportent des consolations. A gauche se trouvent les esclaves du monde ; l'envie, à la chevelure formée de vipères, ronge son cœur ; l'avarice puise l'or dans des coffres, etc. Cette toile, exécutée en 1687, valut à son auteur 130 florins, comme prix rémunérateur de ce tableau et du précédent.

4° *La sainte Trinité régénérant le monde.* Ce tableau présente l'intérieur d'un temple ; la sainte Trinité apparaît sur un nuage. Saint Jean le Précurseur reçoit la mission d'annoncer le Messie. A droite, un nouveau-né est régénéré par le baptême ; à gauche, devant un autel, la foule se prosterne, en attendant le saint sacrifice de la messe.

Ces quatre tableaux ont un type si caractéristique, qu'ils suffisent pour donner une idée exacte de la manière de E. Smeyers. Dans ces pièces la composition est heureuse, l'aspect gai et léger, et le dessin correct ; le coloris, plutôt français que flamand, s'éloigne complétement des traditions nationales ; les tons sont clairs, transparents, assez chauds, mais un peu maigres ; le coup de pinceau est fin et produit des expressions de physionomies naturelles et avenantes.

Le grand séminaire possède, dans son église, de cet artiste : *la Résurrection de Lazare* et *les Disciples d'Emmaüs.*

Passons à l'énumération des tableaux, qui décoraient autrefois les édifices religieux de Malines et dont les historiens du temps ont constaté l'existence. A l'église de Saint-Jean se trouvaient, outre les tableaux que nous avons mentionnés du même auteur, les morceaux sui-

vants : *la fuite en Egypte; Salvator mundi* et *Mater Dei*, deux pendants ; *saint Philippe de Néri; la sainte Famille; sainte Barbe; saint Avit; saint Nicolas; saint Jean; saint Charles-Borromée; saint Erasme.*

Gilles Smeyers avait été chargé par le conseiller Guillaume van Blitterwyck de composer, au moyen de divers portraits épars d'anciens membres du grand-conseil, plusieurs tableaux représentant les séances les plus célèbres tenues par cette cour suprême. Ces compositions, qui étaient de petites dimensions, furent reproduites plus tard pour le grand-conseil sur de grandes toiles par Corneille Berincx.

Le musée de Malines renferme de la main de Smeyers un morceau, n° 90 du catalogue, *les portraits des doyens de la corporation des tailleurs de Malines en* 1695. H. 2^{m},20, L. 1^{m},88. T. Les chefs des métiers, au nombre de onze, sont représentés à mi-corps. Le fond est occupé par la sainte Trinité.

§ 2. *Jacques Smeyers.*

Le 8 octobre 1657 fut baptisé à Sainte-Catherine à Malines Jacques Smeyers, fils d'Egide et d'Elisabeth Herregouts. Elève de son père, il fut accueilli dans la jurande artistique de Malines en 1688. Il était peintre d'histoire, de portrait et de genre. Il débuta dans la carrière par la peinture du genre, s'appliquant surtout à reproduire des kermesses de village, des danses, des querelles et des scènes de buveurs ; dans ces compositions il chercha à imiter Heemskerk, mais il n'atteignit jamais à la force de ce peintre ; cependant, d'après les notes laissées par son fils Egide-Joseph, ces ouvrages furent confondues quelquefois avec ceux de Heemskerk même, et il les vendait avec succès aux marchands allemands. Nous avons vu plusieurs fois des productions de cette nature de Smeyers;

elles sont spirituellement composées, bien mouvementées, mais le ton général est sombre et donne un aspect lourd et froid à l'ensemble du tableau. Du genre, Smeyers passa à l'étude du portrait, dans lequel il réussit si bien qu'il ne craignit pas d'entreprendre la peinture d'histoire, qui devint dès lors son occupation principale.

Notre artiste entra le 25 mars 1688 dans la congrégation des célibataires, établie chez les Jésuites; mais la solitude lui étant à charge, il épousa à Saint-Rombaut le 31 octobre 1688 Catherine Capellemans, de Bruxelles, qui décéda le 4 mars 1735, étant alors aveugle depuis six ans. Le peintre lui-même expira dans la paroisse de Sainte-Catherine le 6 décembre 1752. Les époux reçurent tous deux la sépulture dans leur église paroissiale. Smeyers eut une vieillesse malheureuse, car vers l'âge de quarante-sept ans il fut atteint de la goutte, maladie qui ne cessa de le tourmenter à tel point que depuis 1715 jusqu'au moment de son décès il ne put plus sortir de chez lui; cette infirmité toutefois ne l'avait pas empêché de travailler, mais vers la fin de sa vie il fut aussi frappé de cécité.

Autrefois les églises de Malines renfermaient bon nombre de toiles de Jacques Smeyers. A la vente de tableaux faites dans l'église métropolitaine, le 11 décembre 1811, fut adjugé à raison de 4 francs un tableau représentant un *Saint crucifié et tué à coups de pierre,* cette œuvre de Smeyers avait été placée antérieurement sur l'autel de la chapelle des Sept Dormeurs et elle semble avoir représenté *le Martyre de saint Philippe.*

Dans le chœur de l'église claustrale de Blydenbergh figurait une grande toile, *le Martyre de saint Damien.* Le saint entouré de quelques-unes des onze mille vierges était percé de traits par des Huns; il se tenait debout, ayant une flèche dans la tête, triomphant ainsi des barbares.

Dans la chapelle du Saint-Esprit figuraient deux tableaux de Smeyers, *la Mort de la sainte Vierge, la Descente du saint Esprit sur les apôtres.*

Sur l'autel de la chapelle de l'hospice Oliveten, *la Tentation de saint Antoine.* Il existe aujourd'hui dans l'église de Sainte-Catherine à Malines un tableau du même sujet par le même peintre, mais cette toile n'est pas placée dans le temple.

Le 11 juillet 1707, la ville paya 14 florins à Jacques Smeyers pour un tableau, *la Justice,* destiné à la salle du collége à l'Hôtel-de-ville.

Dans les villages environnant Malines, notre maître laissa également de ses œuvres; il peignit pour l'église d'Eppeghem, *la Cène;* pour celle de Boort-Meerbeek, *le Rachat des esclaves chrétiens aux Turcs;* pour celle d'Elewyt, *le Sauveur ensanglanté par la flagellation,* et *la Mère de douleurs.* Ces deux dernières toiles furent placées de chaque côté de l'autel. Enfin l'église de sainte Catherine à Malines possédait jadis une *sainte Barbe* de Smeyers; elle avait de cet artiste une seconde pièce, qui fut vendue dans la suite, mais qui, plus tard, a été rendue à l'église. Ce tableau est placé aujourd'hui dans le transept nord; il mesure en hauteur 1m05 mètre et en largeur 1m,60. La scène se rapporte à la sainte Famille, vénérée particulièrement dans cette paroisse, mais il serait difficile de déterminer exactement le sujet de la composition. Dans un oratoire d'architecture moderne, un roi vient s'agenouiller devant un groupe de la sainte Famille, placé dans la partie à droite du tableau. Le costume du prince se rapproche de l'époque de Louis XIII; le souverain est suivi d'une cour nombreuse, tandis qu'un grand nombre de fidèles assistent au pieux spectacle. Dans le lointain à gauche, le paysage est couvert de curieux, qui accourent à la vue des prodiges et des guérisons qui

s'opèrent à la porte du sanctuaire. La conception générale de ce morceau est très-originale et le coloris n'en est pas mauvais, quoiqu'un peu opaque. La toile porte : *Jacobus Smeyers.* 1709.

Le peintre de genre peut être parfaitement jugé par cette production, tandis que le peintre de portrait et d'histoire se révèle honorablement dans la toile suivante, appartenant aux Sœurs-Noires de Malines. Cette grande peinture, offerte en 1714 par son auteur au couvent des Sœurs-Noires, représente *la Communauté des Sœurs-Noires en prière devant la sainte Trinité.* Les trois personnes divines apparaissent au milieu dans le ciel de la composition; sur le plan inférieur se trouve saint Augustin, à genoux, présentant les religieuses à Dieu; celles-ci sont également à genoux et divisées en deux groupes occupant chacun un coin du tableau. La communauté se compose de vingt-trois sœurs, rangées par ordre d'âge; en première ligne figure la prieure Elisabeth Pickaerts et la sous-prieure Petronille Huysmans.

Egide Smeyers avait encore un autre fils, Jean Louis Smeyers, baptisé à Sainte-Catherine le 22 février 1663; celui-ci fut associé à la gilde des peintres le 13 décembre 1694. Nous ne possédons pas de détails sur cet artiste.

§ 3. *Egide-Joseph Smeyers.*

Egide-Joseph Smeyers, peintre d'histoire, de portrait et de paysage, historien et poëte, était l'enfant unique de Jacques et de Catherine Cappellemans; il fut baptisé à Sainte-Catherine à Malines, le 6 août 1694, et il mourut à l'hôpital Notre-Dame à Malines, le 11 avril 1774, étant célibataire.

E.-J. Smeyers est non seulement un des bons peintres que Malines ait produit au XVIII^e^ siècle, mais encore l'ar-

tiste le plus fécond de son temps, à en juger par les nombreuses productions que nous retrouvons de lui.

Jacques Smeyers et sa femme étaient mariés depuis si longtemps lorsque leur héritier vint au monde que cette naissance fit évènement dans le voisinage, au point que le soir, qui suivit les couches de Catherine Cappellemans, toute la rue du Poivre, où elle habitait, fut éclairée par des feux de joie.

Issu d'une famille d'artistes, Jacques Smeyers se flattait de voir son fils marcher sur ses traces et sur celles de ses ancêtres ; en conséquence il se hâta d'inculquer, autant qu'il le put, le goût du dessin à son enfant ; malheureusement, Smeyers s'y était pris trop tôt, et au lieu de développer les talents artistiques que le jeune Egide pouvait avoir, il le dégoûta complétement du dessin et de la peinture. Dans cette perplexité, doublement cruelle pour un artiste, Jacques consulta les penchants de son fils, qui lui déclara vouloir étudier les lettres et non les arts ; il le plaça donc à l'école latine de l'Oratoire de Malines, où il demeura jusqu'à ce qu'il eut terminé ses humanités. La fin de ses études étant venue, Egide-Joseph, qui était d'un caractère curieux et investigateur, ne se sentit pas la moindre aptitude ni pour le barreau, ni pour l'église, mais il aurait voulu se livrer entièrement aux études historiques. Malheureusement, le manque de fortune était un grave obstacle à l'exécution de ce désir. Déjà cependant il avait commencé à étudier les origines de sa ville natale, l'histoire de ses édifices et de ses œuvres d'art, lorsqu'il sentit qu'il y avait une relation étroite entre la plume et le pinceau. Il se prit alors à regretter d'avoir rejeté les conseils que son père lui avait donnés autrefois ; néanmoins ce dernier, trop heureux de voir que son fils allait enfin brûler du feu sacré des arts, lui proposa de reprendre les leçons depuis si longtemps interrompues, tout en

lui faisant comprendre qu'il commençait bien tard et qu'il entreprenait une carrière peu certaine. Mais Egide fit de sensibles progrès : ses connaissances et son esprit enjoué lui avaient valu d'excellentes relations, parmi lesquelles celles qu'il avait avec Charles-Godefroid baron de Loë, commandeur de Pitzembourg à Malines, lui furent particulièrement utiles. Ce personnage retournant, en 1715, en Allemagne, offrit au jeune peintre de l'accompagner à Dusseldorf. Smeyers accepta avec joie la proposition de son protecteur et il demeura pendant trois années dans cette ville, y étudiant sous la direction de Jean-François Douven, de Ruremonde. Le départ de E.-J. Smeyers pour Dusseldorf eut lieu le 25 janvier 1715; il entreprit son voyage muni d'un certificat de bonne conduite et de religion, que le curé de sa paroisse lui avait délivré à Malines, le 23 janvier 1715 [1]. Son maître ne saisit point du premier coup-d'œil les aptitudes du jeune Malinois, bien que celui-ci peignit déjà le portrait avec un certain succès : Douven l'engageait à ne pas entreprendre la peinture histo-

[1] Ego infrascriptus pastor ecclesiæ parochialis B. Catharinæ Mechlineæ fidem facio ingenuum ac probum adolescentem Ægidium Josephum Smeyers subditum meum, esse ortodoxæ romanæ fidei cultorem in eaque apprimis instructum moribusque ætate maturioribus, ita honestum ac christianum, ut consummatus in brevi tempora multa expleri videatur, quod illum in altioribus studiis magnum reipublicæ tum ecclesiasticæ tum civili emolumentum sperare nos fecerat, cum ecce paterna fortius arte illectus pictorem philosopho anteposuit, inque pingendi arte tantæ capacitatis jam inde specimina præbuit ut apellem Parasumque assequi et xeuxis instar æternitati pingere et velle et posse videatur et excellentissimorum principum (ad quos se confert) gratia ingenium istud excolatur, in quorum fidem hæc dabam. Mechliniæ 23 january 1715.

Florentius Coupplet, s. t. l.
Pastor S. Catharinæ Mechlin.

E.-J. Smeyers arriva à Dusseldorf le 1er février 1715; malheureusement il y perdit son protecteur le baron de Loë, qui décéda le 21 mars de la même année, il fit alors la connaissance plus intime de Douven, qui le prit sous sa direction.

rique et à s'en tenir plutôt au genre qu'il cultivait déjà et aux petits sujets. Cependant, le jeune homme se sentant poussé vers la grande peinture l'entreprit et y acquit la position que nous connaissons; dans la suite, bien souvent lorsque Smeyers avait achevé une grande toile, il faisait un retour vers le passé et disait à ses amis : « Ah! si » Douven pouvait me voir, que dirait-il, lui qui craignait » tant que je me perde dans la peinture d'histoire? »

L'état maladif de ses parents obligea Egide-Joseph à revenir dans sa ville natale; à son retour, son pinceau était suffisamment formé pour qu'il put, par le prix de ses œuvres, entretenir ses auteurs infirmes ; mais comme la peinture artistique ou de chevalet ne lui rapportait point de quoi soutenir complétement sa famille, il poussa le désintéressement jusqu'à quitter de temps en temps la peinture d'art pour accepter des commandes de décoration.

Peu de jours après la mort de son père, notre peintre obtint de la ville de Malines exemption du service et du logement militaire.

Profondément pénétré du sentiment artistique, Smeyers faisait tous ses efforts pour encourager la culture de l'art dans sa cité natale, autrefois si féconde en grands peintres et aujourd'hui tant déchue; il voulait user de toute son influence pour ranimer ce feu éteint, en conséquence, il écrivit, sous forme de requête, au mois d'octobre 1735 au Magistrat. Il démontra à la régence qu'à ce moment il était « lui seul artiste-peintre dans cette ville de Malines, où » passé à peine un siècle florissaient près de cent artistes; » que cet état résultait surtout des entraves mises à l'exer- » cice de la profession des peintres et des difficultés qui » s'opposaient à ce qu'ils fussent agrégés au métier. Au » *métier*, nom indigne d'un art si noble, dit le réquérant. » Il proposa donc dans sa lettre de permettre à quiconque le voudrait de pratiquer la peinture; d'ouvrir franchement la

carrière de l'art comme à Rome, à Paris, à Venise, à Londres et à Amsterdam, où chacun pouvait pratiquer en toute liberté; il demanda d'étendre en règle générale les exceptions qui avaient été faites autrefois à Malines même en faveur des Huysmans, Doms, Heemskerk, Coxie, van Aken, van Winselhoven et Herremans, à raison seule de leurs excellentes dispositions. Ce qui empêche les peintres de venir se fixer chez nous, ajoute-t-il, c'est la répugnance qu'ils éprouvent de s'astreindre aux vieux règlements de la corporation et de se soumettre à l'apprentissage.

A la suite de cette lettre et d'une requête émanée de la jurande de Saint-Luc elle-même, le Magistrat modifia en partie les conditions d'admission à l'exercice de la peinture [1]. Le 21 novembre 1755, la chambre de police de Malines accorda à Smeyers personnellement l'exemption des charges du métier, qu'il réclamait pour ses confrères.

E.-J. Smeyers s'occupait autant de littérature et d'histoire que de peinture; dans sa jeunesse il avait eu un maître de latin spécial, le Père van Bilsen, prieur des Dominicains de Malines. Une amitié si étroite l'unissait à ce savant latiniste que Jacques Smeyers crut pendant longtemps que son fils aurait fini par embrasser la règle des Frères Prêcheurs. Sous la direction de ce moine, Egide-Joseph avait acquit une connaissance profonde de la langue latine et une élégante facilité de la manier autant en prose qu'en vers. Il possédait, en outre, le flamand, le français, l'allemand et l'italien. Ses travaux historiques et littéraires sont nombreux; comme poëte flamand et latin, sa verve fit maintes fois les frais des jubilés, des professions religieuses et des mariages; plusieurs de ces pièces furent imprimées, mais sans nom d'auteur; il serait donc difficile de les retrouver toutes, nous connaissons cependant une

[1] Voir page 39.

pièce sentimentale et spirituelle, en vers flamands, qu'il dédia le 18 novembre 1760 à Marie-Catherine Smets à l'occasion de sa profession dans l'hospice de Saint-Joseph, dit *Sint Josef-huis*.

L'on doit à Smeyers l'inscription suivante, placée sur une cloche nommée Marie-Christine et qui fut placée dans la tour de Notre-Dame au-delà de la Dyle :

HANC PAULUS DISTRICH EX FRACTIS ANTE DUABUS
CAMPANAM FUDIT : FEROS NUNC PERSTET IN ANNIS. 1753.

Il composa une vie de Pierre-Paul Rubens, manuscrit que dans ses vieux jours il fut obligé de vendre pour se créer des ressources, et qui fut revendu à Anvers, en 1776, chez l'échevin Verdussen.

Il écrivit une suite à la vie des peintres de van Mander, ainsi qu'un inventaire complet de toutes les œuvres d'art qui existaient de son temps dans les églises, les couvents et les chambres de gildes à Malines; enfin une série fort complète de notices biographiques sur des artistes malinois, ouvrages qui nous ont été fort utiles dans la rédaction du travail que nous publions aujourd'hui.

Je possède ces écrits et un manuscrit de Smeyers, intitulé : *Projet historique pour servir à représenter en douze tableaux la vie et le martyre de saint Rombaut;* c'est une étude curieuse et raisonnée sur les diverses légendes du patron de Malines et sur la manière la plus convenable de représenter les épisodes de sa vie en peinture. Il est dit dans ce travail que les peintres les plus habiles qui ont traité ce sujet sont Jacques de Hornes, qui le reproduisit en détrempe pour l'Hôtel-de-ville; Boeyermans, dans l'église du Grand Béguinage; et qu'enfin lui-même entreprit pareil besogne pour la corporation des merciers de Malines.

Smeyers fut également l'un des principaux collaborateurs à la vie des peintres de Descamps; plusieurs des

notices que cet auteur publia sur les maîtres flamands lui furent fournies par notre historien.

En réponse à un envoi de notes sur D. Teniers, J.-B. Descamps adressa la lettre suivante à son correspondant de Malines :

Monsieur,

Je me rappelle avec plaisir la façon obligeante avec laquelle vous m'avez communiqué quelques dattes et d'autres particularités sur la vie des peintres vos compatriotes, vous avez fait plus, vous m'avez offert de laisser copier une partie de vos observations, et c'est van der Elst [1], le fils, qui s'est offert de les faire. Vos affaires ne vous ont sans doute pas permis de rassembler vos nottes, ou peut-être que M. van der Helst lui-même n'a pu dérober quelques moments de son temps pour me sacrifier; l'une ou l'autre circonstance me laissa dans une espèce d'embarras, on va imprimer, ou pour dire vraye commencer cette semaine le second volume, et dans celui-ci se trouve une bonne partie d'artistes connus, c'est-à-dire ceux qui sont nés depuis 1589 jusqu'à mil six cent trente-quatre. Vous avez peut-être quelques particularités sur la vie de van Dyck, de Teniers le jeune, etc. Vous m'avez promis l'année de la mort de Teniers et le lieu de sa sépulture. On n'en scait pas le mot à Anvers, dont j'ay recu aujourdhui par M. van Schorel une copie de registres de Saint-Luc. Je ni trouve que le tems de leur doyenné ou celui du principauté, vous voyez, Monsieur, que le tems presse pour m'obliger, vous me trouvés un importun bien pressant, c'est un défaut dont vous êtes un peu cause par la permission que vous m'avez donné de vous demander, et autant par le bon accueil que vous m'avez faict.

Mon livre est toujours demandé et fort du gout de l'académie de Paris; je vous dis ceci pour vous mettre en garde contre le bruit qu'on voulu répandre quelques brocanteurs qui fouragent la Flandre; je scay qu'ils ont voulu faire entendre qu'ils allaient m'attaquer et me critiquer; une critique sensée est

[1] Imprimeur à Malines.

toujours instructive, mais lorsqu'elle vient de ces fanfarons, qui ne sont dans notre esprit que des pipeurs, car je fais une distinction entre des marchands de tableaux, qui ont de la connaissance, et ces sortes des coureurs, qui pour mieux se faire valoir prennent des titres, tantôt de peintre du roi et tantôt d'un nouveau nom; ces sortes d'artistarques sont formidables de loin, mais de près ils n'ont ni cappe ni épée, c'est l'esprit de la nation que de tuer souvent sans tirer l'épée du foureau. Passez moi, s'il vous plaît, ce petit accord. Je reviens de nouveau pour vous prier de donner des matériaux à M. van der Helst, et surtout de m'apprendre la mort de Teniers et ce que vous scavez sur sa vie. On ne peut être avec plus destime et de considération, Monsieur et cher bon patriote, que moi, qui suis très véritablement votre très humble et très obéissant serviteur.

DESCAMPS.

Rouen, ce 4 avril 1754.

A Monsieur Monsieur Smeyers, peintre à Malines.

Notre compatriote répondit à cette missive par l'envoi de la date de la mort de Teniers et de quelques autres détails.

Ses goûts artistiques et littéraires poussèrent Smeyers à se créer une riche bibliothèque ; il forma une collection curieuse de gravures, surtout d'après Rubens et d'après d'autres artistes flamands; il possédait une magnifique farde de dessins et d'esquisses de grands maîtres.

Tous ces mérites le mirent en rapports affectueux avec les hommes instruits de son époque, tels que le chroniqueur Azevedo, l'historien malinois van den Nieuwenhuizen ; les savants Hoynck van Papendrecht et van Gestel, curé de Westrem; l'archidiacre J.-F. Foppens, qui lui dédia même des vers [1]; le cardinal Thomas-Philippe et bien d'autres.

[1] Foppens dédia à E.-J. Smeyers une pièce de 77 vers. La suscription porte : « Ornatissimo viro Domino Smeyers, pictori celeberrimo, singularis affectus et observantiæ tesseram, amicus exhibet J. F. F., archidiaconus Mechliniensis. »

Smeyers peignit les portraits de la plupart de ses savants amis; parmi ceux-ci nous devons citer : le cardinal-archévêque de Malines Thomas-Philippe; cet excellent portrait, que l'artiste recopia fréquemment, fut gravé par P. Tangé et servit à la dédicace de la Bible latine, imprimée à Louvain chez Martin van Overbeke en 1740. Il peignit également le cardinal de Franckenberg; Robert-Ghislain Caïmo, évêque de Bruges; J.-F. Foppens; Hoynck van Papendrecht; Corn. van Gestel; Guillaume-Ignace Pycke, président du grand-conseil; et un grand nombre de chefs d'abbayes. Il dessina d'après un ancien tableau, en 1756, le portrait du chroniqueur Remmerus Valérius, œuvre qui fut gravée en 1758 par A. op de Beeck; il fournit également quelques dessins destinés à la gravure pour l'ouvrage *Chorographia sacra Brabantiæ*, par Sanderus. Son talent comme peintre de portrait était si apprécié, que pendant l'invasion française il portraita, en 1746, sur leurs demandes, plusieurs généraux français et anglais, tels que le prince de Clermont et le maréchal de Lowendal. Au mois de mars de l'année 1746, Lowendal écrivit au Magistrat de Malines afin qu'il voulut inviter Smeyers à se rendre à Bruxelles pour peindre son portrait; le peintre ayant accepté la proposition du général, ce dernier lui fit parvenir un passe-port, signé le 11 mars de cette année. Quant aux portraits des officiers anglais dont nous venons de parler, l'artiste les exécuta en 1745, mais avant d'accepter leurs commandes il avait fait quelque résistance, ayant, disait-il, trop de tableaux sur le chevalet. Il leur fit valoir cet empêchement, et leur assura qu'ils auraient trouvé en Angleterre des peintres plus habiles que lui, mais les officiers insistant et répondant qu'aucun de leurs compatriotes n'était de sa force, Smeyers obtempéra à leurs demandes.

Vers l'année 1763, la santé de Smeyers commença à

décliner. Bien qu'il eut beaucoup peint, il avait économisé si peu de ressources, que le 10 avril 1763 il se vit obligé d'emprunter à l'avocat de Maeyer une somme de 171 florins 10 sous, pour laquelle il donna en garantie ses gravures d'après Rubens. Plus tard il vendit cette même collection à Théodore-Joseph van Merlen, à raison de 400 florins, malgré qu'elle en valut 1,200.

Le travail lui étant devenu de plus en plus pénible, ses moyens d'existence diminuèrent chaque jour d'avantage, pendant que d'autres contrariétés vinrent se joindre à ses maux physiques. C'est ainsi qu'en 1766 la maison qu'il louait à 160 florins par an, vis-à-vis du Mont de Piété, dans la rue des Vaches, fut vendue. Le peintre dut déloger, il loua alors une autre demeure, à 84 florins par an. Malheureusement, le 15 mars 1767 de nouvelles circonstances exigeant qu'il abandonna cette habitation, il se retira aux Bails de fer dans l'arrière-maison de l'imprimeur van der Elst, avec lequel l'artiste avait été en relation suivie. Van der Elst donna gratuitement le logement au peintre, mais il stipula qu'il lui abandonnerait la propriété de ses manuscrits sur Rubens ; ce fut dans cette demeure que Smeyers peignit un de ses derniers portraits, celui de van der Elst, son propriétaire. Cependant, l'état de santé de notre artiste s'aggravait de jour en jour; il était mal soigné et avait épuisé ses minces ressources, lorsqu'il se vit forcé de faire un dernier et dûr sacrifice, celui de vendre sa bibliothèque, qui était pour ainsi dire son seul ami survivant. Au moyen du produit de cette vente, et grâce au concours de quelques personnes charitables, notamment du cardinal de Franckenberg, Smeyers parvint à se faire admettre le 6 mars 1769 comme pensionnaire à l'hôpital de Notre-Dame, où il mourut le 11 avril 1771, à neuf heures du soir ; son corps fut dé-

posé dans l'église de l'hôpital [1]. Il fut emporté par une courte maladie, mais il s'éteignit en parfait état d'esprit. Pendant les deux années et demies qu'il passa dans cet établissement charitable, il peignit, par reconnaissance pour les bons soins dont l'entouraient les religieuses, deux tableaux; l'un, représentant *la fuite en Egypte,* mesurait deux pieds et demi de haut sur trois de large; l'autre, plus petit, figurait *la Mort de saint Joseph.* Cette toile fut sa dernière peinture; il ne parvint même pas à l'achever. Dans ces productions on remarquait que le peintre était à son déclin, et que ses forces s'étaient sensiblement épuisées.

[1] Voici la copie de deux lettres de Smeyers, dans lesquelles ce peintre expose au cardinal-archevêque de Malines, l'état précaire de ses ressources :

Amplissime et illustrissime Domine,

Quo hic in statu et amara conditione versor jusserunt me sistere ante pedes Reverentiæ vestræ de quibus nemo nisi consolatus abcedit vexatus fui et aliis morbis itant plus quam biennium operam non potuerim absolvere tandem miserendi quia venit tempus sub scribo me.

Amplitudinis vestræ addictissimus famulus,

Mechliniæ, 7 aprilis 1768. E.-J. Smeyers.

A Son Excellence le comte de Frankenberg, archevêque de Malines, à Malines.

Autre supplique au même prélat, mais sans date :

Remontre en toute humilité le Sr Gilles Joseph Smeyers, peintre, que son âge et ses infirmités l'ayant réduit au point d'avoir consumé le peu qui lui restoit, il se trouve aujourd'hui dénué de tous moyens de subsistance; laquelle triste situation l'ayant contraint de recourir à quelques personnes bien intentionnées, celles-ci ont bien voulu l'assurer de quelque libéralité annuelle, pour être ainsi pourvu à ses alimens dans telle maison qu'on trouvera convenable, mais comme ces petites sommes promises ne suffisent pas pour lui fournir ses dits besoins, il ose prendre son recours très-respectueux vers la bénignité de Votre Excellence.

La suppliant en toute soumission qu'elle daigne jeter les yeux sur le pauvre suppliant et en considération de son pitoyable état, lui faire également telle générosité annuelle que le bon plaisir de Votre Excellence voudra arbitrer pour la conservation et la prospérité de laquelle le suppliant ne manquera jamais d'offrir ses faibles prières au Tout-Puissant.

C'est la grâce, etc.

La liste des œuvres picturales de E. J. Smeyers est très-longue; nous indiquerons ici sommairement les morceaux que nous connaissons de lui et qu'il peignit pour les établissements religieux ou pour les corporations de sa ville natale :

Aux Apostollines à Malines : *les Quatre Évangelistes.*

Vers 1741, Smeyers exécuta pour le même couvent quatre morceaux, ayant 16 pieds en hauteur sur 6 pieds de largeur; les sujets étaient : *l'Adoration des Bergers, l'Adoration des Mages, la Présentation au temple* et *la Fuite en Égypte.* Ces tableaux offraient une particularité, c'est qu'en maint endroit le peintre avait ménagé le fond, la toile le faisant concourir à l'effet général; cette circonstance lui attira le reproche d'inachèvement et de sécheresse; on lui dit même que ces peintures avaient l'air d'avoir été lavées et usées, mais le peintre tint bon et ne voulut plus y mettre la main; seulement vers 1769 les religieuses exigèrent d'un peintre de Bruxelles qu'il peignit les parties qu'elles considéraient comme ébauchées [1].

Au prieuré de Leliendael, *les Sept basiliques de Rome,* tableaux d'architecture, et plusieurs portraits.

Aux Récollets, *les Quatre Évangélistes,* tableaux en largeur.

Au monastère de Blydenbergh, le *Portrait du chanoine de Laet,* directeur de la maison. Cette toile est actuellement au grand-séminaire.

A la chambre de réunion des Merciers : *le Peuple de Malines dansant autour du dieu Pan,* 1754. Payé 325 fl.

La prédication de saint Rombaut, 1756. 325 florins.

Le martyre de saint Rombaut, ancien tableau repeint par Smeyers en 1764, au prix de 177 florins 4 sous.

[1] *Historische samenspraeke over Mechelen,* p 170.

Saint Rombaut reçu par le comte Adon, 325 florins [1]; *la Rencontre de saint Rombaut et de saint Gommaire,* 324 florins. *Saint Libert ressuscité par saint Rombaut,* 162 florins. Dès l'année 1749, Smeyers avait retouché le tableau qui ornait la cheminée de cette salle.

A la chapelle de l'hermitage, près des Dominicains, sur l'autel : *la Sainte Vierge assistant saint Joseph au moment de sa mort.* Il peignit le même sujet pour la chapelle de l'hospice de Saint-Joseph.

Aux Dominicains, sur le grand-autel : *le Songe de la mère de saint Dominique.* Celle-ci, avant la naissance de son enfant, vit en songe le sujet représenté par Smeyers, et que l'on pourrait aussi intituler : *saint Dominique recevant sa mission de saint Pierre et de saint Paul.* Ce tableau est actuellement à Saint-Rombaut; il a près de 5 mètres de haut. Saint Dominique est agenouillé devant saint Paul, qui lui donne la confirmation ou l'approbation de son ordre; saint Pierre est debout derrière le religieux; chacun des deux apôtres est accompagné d'un ange. Le Saint-Esprit, entouré de sept petits chérubins, descend du ciel. Le dessin de cette composition est correct, mais le coloris est peu varié, il y a cependant de l'effet dans l'ensemble.

Quatre bienheureux de l'ordre des Frères prêcheurs.

La Sainte Vierge, 1716.

Une série de portraits de saints de l'ordre; parmi ceux-ci saint Pierre, martyr, et saint Hyacinthe étaient des agrandissements d'après Egide Smeyers, aïeul de notre artiste.

Les portraits des prieurs van de Sande, Verreycken, De Jonge, Ceulemans et *vander Gragt.* Dans cette église,

[1] Il existe à Saint-Rombaut, dans le pourtour du chœur, une copie par J. Boudin, dit du Tour, de cette toile de Smeyers.

Smeyers fournit le dessin de la chaire de vérité, sculptée par Parant. Cet édicule représentait, au pied de la chaire, saint Dominique prêchant; cette statue était placée entre les images des Évangelistes, peints en grisaille par E. J. Smeyers. Notre peintre était aussi l'auteur des vers placés sur la chaire.

Den ouden predick-stoel beswyckt,
Gelyck het voor u oogen blyckt,
Terwyl' den nieuwen wordt bereydt,
Versoeck men uw behulpsaemheyt.

Aux Carmes déchaussés : *saint Pierre, sainte Madeleine,* petits tableaux.

La nuit de Noël, tableau oval placé dans le maître-autel; il était copié d'après la toile de van Dyck chez les Ursulines, et qui avait été transportée en Angleterre.

Au grand-séminaire : *la Chute des Anges,* 1762. Ce tableau, placé au fond de l'église derrière les orgues, est en partie caché par elles; par sa forme, cette grande toile suit le mouvement cintré de la voûte. On y découvre saint Michel triomphant des anges rebelles.

Aux Sœurs-Noires : *la Descente du Saint Esprit sur les Apôtres.* Autour de ce sujet principal sont disposés des médaillons allégoriques ayant trait aux sept dons du Saint-Esprit. C'est une œuvre bien touchée et agréable de ton.

Aux Sœurs Maricolles. Un bon tableau allégorique avec quelques portraits et des ornements; il est peint, mais avec quelques changements, d'après la gravure servant de frontispice aux œuvres de Herman de Saint-Norbert, carme déchaussé et fondateur des Maricolles.

A l'église du Grand-Béguinage : *l'Ange-gardien bénissant un enfant,* petite composition qui n'existe plus.

A l'église métropolitaine de Saint-Rombaut : *l'Admi-*

nistration générale, tableau commandé par la confrérie, mais perdu aujourd'hui.

L'Assomption. Cette toile, de la dernière période de la vie de Smeyers, est pâle de ton. Elle est peinte sur toile, haute de 2m,85, large de 2m,30. Descamps fait l'éloge de ce tableau, qui est cependant inférieur à d'autres productions de son auteur, car la personne de Marie n'a rien de vivant et l'ensemble a un aspect mou et froid. Dans le bas du tableau, les apôtres sont réunis autour du tombeau de la Sainte-Vierge; ils contemplent la Mère de Dieu transportée au ciel sur un nuage.

Le portrait du cardinal Thomas-Philippe d'Alsace. Mi-corps. Cette toile se trouve dans la salle du chapitre.

A l'église de Saint-Jean, *le Baptême du Sauveur par saint Jean-Baptiste,* toile ronde de forme, peinte en 1722. Elle est appliquée dans la voûte du transept; les effets difficiles de la distance et ceux du raccourci ont été bien compris par l'artiste tant pour le dessin que pour la couleur.

La chaire de vérité de l'ancienne église de Saint-Pierre, œuvre du sculpteur van Turnhout, fut exécutée sur le plan de E.-J. Smeyers. Cette chaire est actuellement placée dans l'église de Tirlemont. Notre artiste fournit au même sculpteur l'idée du groupe placé dans le pourtour à Saint-Rombaut et figurant l'*Ange gardien présentant un jeune enfant au Sauveur,* ainsi que les dessins pour les statues exécutées par van Turnhout, pour être mises à côté de l'autel de Saint-Ignace chez les Jésuites.

Au musée de Malines sont conservées les œuvres suivantes de E. J. Smeyers : N° 91. *Portrait en pied du cardinal Thomas-Philippe d'Alsace de Boussu, archevêque de Malines.* T. H. 2m,45. L. 1m,25.

N° 92. *Les doyens de la corporation des tailleurs en* 1755. T. — Dans cette grande composition, les doyens,

au nombre de neuf, sont réunis dans un appartement; dans le fond figure une statue de saint Boniface.

La collection communale possède une toile de très-grande dimension de Smeyers; celle-ci, qui est une de ses meilleures productions, se rapporte à l'histoire de l'ordre des Dominicains. Nous ne pouvons déterminer le sujet de cette composition, qui provient des Frères-Prêcheurs de Malines, mais qui n'est point jusqu'ici inscrite dans le catalogue du musée.

Le prieuré d'Hanswyck possédait également plusieurs portraits de supérieurs par Smeyers; actuellement l'église paroissiale d'Hanswyck est encore en possession de divers portraits d'enfants du même auteur, offerts en *ex-voto* à la Sainte-Vierge.

Plusieurs églises de villages renferment des toiles du peintre dont nous nous occupons. Ainsi à l'église paroissiale de Heffen, on remarque une grande composition : *le Sauveur remettant les clefs à saint Pierre;* à l'église de Blaesveld, au maître-autel, *les Disciples d'Emmaüs.* Les églises de Keerbergen, de Pellenberg, de Wavre-Sainte-Catherine et l'abbaye de Parc, près de Louvain, conservent également de ses œuvres.

En 1749, Smeyers entreprit deux toiles pour l'église d'Asseche; l'*Histoire des environs de Bruxelles*, par M. Wauters, nous apprend qu'actuellement encore cette église possède six tableaux du peintre malinois, ce sont : *l'Adoration des Mages, la Transfiguration, la Samaritaine, la Multiplication des pains, l'Ascension* et *la Descente du Saint-Esprit sur les apôtres.*

Le 12 septembre 1733, E. J. Smeyers s'engagea à peindre pour le collège du chef-banc du pays de Waes, à Saint-Nicolas, un tableau représentant la joyeuse-entrée du duc Philippe d'Autriche en 1497. Cette toile devait coûter cinquante pistoles, plus cinq pistoles pour frais de voyage

de l'artiste. Il exécuta cette pièce dans sa maison rue du Poivre, à Malines.

Les comptes communaux de Malines relatent, à l'année 1743-44, un débours de 140 florins fait à Smeyers pour le portrait de Sa Majesté.

Les comptes de l'église de Sainte-Catherine font mention de restaurations de tableaux faites au prix global de 177 florins 14 sous 3 deniers par Smeyers, Vermoesen, Leva et Van Laer. Ce dernier, Christophe Van Laer, s'est malheureusement beaucoup trop occupé de restauration de peintures, nous avons déjà rencontré sa main retouchant maladroitement le tableau de Maur Moreels, et nous la retrouvons endommageant une toile de Jean van Hoeck à Notre-Dame au-delà de la Dyle. Van Laer avait été d'abord tailleur de pierres, puis il voulut se livrer à la peinture et il se mit pendant quelque temps sous la direction de Smeyers.

Le 13 août 1747, une convention fut passée entre E.-J. Smeyers et le métier des boulangers. Le peintre promit d'exécuter au prix de 24 pistoles, la toile non comprise, un tableau où devait figurer, réunis dans la nouvelle salle de la corporation, huit personnages procédant à la reddition des comptes. Deux places devaient être réservées, l'une pour y placer un dignitaire manquant pour le moment, l'autre pour le portrait du varlet. Par le même contrat notre peintre s'engagea à changer le portrait du doyen de Coster, dans un tableau figurant une prestation de serment par Blanckaert.

En 1761, il entreprit un tableau du même genre pour la nation des tailleurs.

Peu de peintres ont autant varié dans leurs manières que E.-J. Smeyers; tantôt il est fade et vaporeux, tantôt il est sombre et grave mais plus chaud. Comme preuve de cette observation, il suffira de mettre en parallèle les deux

tableaux de cet artiste qui décorent l'église métropolitaine : celui de *l'Assomption* et celui de la *Vocation de saint Dominique*. Son coloris n'a donc point de règle fixe, mais on peut cependant rapporter à la seconde période de sa vie, les toiles qui ont ce caractère relâché que nous trouvons dans *l'Assomption*. Dans certains tableaux, presque toujours dans ses portraits et dans quelques parties de ses compositions, Smeyers s'est souvent élevé à une grande hauteur. En général, son dessin est hardi et mesuré. Le tableau du musée de Malines et se rapportant à l'ordre des Dominicains peut-être compté parmi les meilleures productions de ce maître ; il nous semble que cette toile peut être prise comme type spécial et caractéristique de la manière que Smeyers adoptait le plus fréquemment.

Après le décès de notre artiste, ses amis firent imprimer, sous forme de circulaire de mort, un éloge funèbre qui résume assez bien toute la vie de E.-J. Smeyers; nous donnerons la transcription de ce document :

Anno MDCCLXXI die XI aprilis circa medium horæ nonæ vespertinæ ex hac mortali vita ad immortalitatem transiit

ornatissimus vir Ægidius-Josephus Smeyers, *pictor celeberrimus*,

Mechliniæ natus, patre Jacobo, matre Catharina Cappellemans, ibidemque in ecclesia parochiali S. Catharinæ sacris undis renatus die VI augusti MDCXCIV. Studiis humanioribus apprime imbutus, patris avique, pictorum non incelebrium, exemplo, ad eamdem artem animum adpulit, tantoque felicius ea excelluit, quanto magis omnigenam eruditionem cum pictura conjunxerit. Variarum enim linguarum, historiæ, cum sacræ tum profanæ, et sanæ critices peritus, poescos latinæ ac vernaculæ, litteraturæ et artium cultor, præsertim vero patriarum rerum scrutator, bibliothecam non contemnendam, aliaque, quæ ad artificis, liberaliorisque hominis animum excolendum faciunt, affatim collegit; quibus omnibus non mediocriter instructus, picturisque ejus quam late patet Belgium abunde sparsis, im-

mortale nomen est adeptus. Nec mirum quod omnes fere sui temporis eruditos, amicos et admiratores habuerit, magnatibus vero, et præcipue Thomæ Philippo, cardinali Alsatio (cujus memoria e Mechliniensium cordibus non delebitur) carus fuerit, itaque, semper cœlebs, non inglorius vixerit. Verum, fortuna novercante, senex et languidus in Xenodochium ad B. M. trans Dyliam in urbe patria biennio ante mortem secessit, factus que est longævus super terram, qui patrem et matrem, senes ambo et cæcos, honoraverat, diuque sustentaverat. Tandem, post aliquot dierum ægritudinem, ultimis morientium sacramentis præmunitus, pie in Domino obdormivit, in ejusdem Xenodochii ecclesia, celebratis die XIV aprilis hora nona solemnibus ex sequiis, rite sepeliendus donec veniat immutatio ejus.

R. I. P.

Emm. Neeffs.
Docteur en sciences politiques.

LE PORTAIL DE LA CHAMBRE ÉCHEVINALE

DE L'HÔTEL-DE-VILLE D'AUDENARDE

ET

PAUL VAN DER SCHELDEN,

SCULPTEUR.

La construction de la partie extérieure de l'hôtel-de-ville d'Audenarde était terminée en 1529 (v. s.). Déjà ce joyau de sculpture et de ciselure brillait dans toute sa splendeur, avec ses niches pyramidales, ses statues et ses pignons, avec ses petits vitraux en losange si gracieusement peints, avec ses lucarnes en plomb si richement dorées, et surmonté de sa majestueuse couronne impériale, lorsque les magistrats de la cité avisèrent aux moyens de mettre l'intérieur du monument en harmonie avec l'extérieur.

Quand la chapelle échevinale [1] de l'ancien hôtel-de-ville eut reçu un ameublement convenable, l'on s'occupa avec un soin tout spécial de l'ornementation de la chambre des échevins.

[1] La chapelle échevinale, qui faisait partie de l'aile gauche de l'ancien hôtel-de-ville non démolie en 1525 (v. s.), fut dans la suite des temps affreusement ravagée.

La partie supérieure de cette chapelle, séparée de la partie inférieure par un prosaïque plancher, porte encore aujourd'hui le nom de chambre de la chapelle (*de kapelle-kamer*), sans doute pour perpétuer le souvenir de la profanation que de modernes Vandales ont commise sur cet antique et vénérable sanctuaire de nos pieux ancêtres

Ce fut à cette fin que Messire Jean van der Meere, bourgmestre, Messire Georges van Quickelberghe, Jean De Rycke, Messire Guillaume Cabillau, Messire Jean van der Moten, Gérard de Larivière et Josse de Deckere, échevins, s'adressèrent à Paul van der Schelden [1], sculpteur à Audenarde, et à Pierre de Merlier, menuisier à Etichove, et les chargèrent de construire pour la nouvelle chambre échevinale un portail qui se fît remarquer par une rare beauté.

Le livre des échevins de l'an 1550, f° 189, mentionne l'acte de convention conclu à ce sujet. Je le reproduis ici textuellement :

« Wel es te wetene dat sekere coomenscip ghemaect ende besproken es tusschen Jan Van der Meere, Jooris Van Quickelberghe, Willem Cabillau, Jan van der Moten en hueren metghesellen scepenen nu wesende van der stede van Audenaerde over een zyde, ende Pieter De Merlier, filius Berthelmeus, scrynweerckere, ende Pauwels Van der Schelden, filius Jans, beeldsnider, ter ander, in der manieren hier naer volghende. Eerst dat de voornoemde Pieter ende Pauwels maken sullen ende weercken in handghedade, sonder eenige stoffe te moeten leveren, een schoon chierlic ende costelic portael in de nieuwe scepenencamere, in sulcker grootten ende naer de uutwysene van der voorwaerde, danof wesende ofte noch costelicker ende chierlicker op dadt moghelic werdt, dit met condicien dat so wanneer tselve weerck uutcommen ende vulmaect sal wesen indien scepenen dan wesende ende die voornoemde twee weerclieden van hueren salaris niet eens en worden,

[1] Paul Van der Schelden, fils de Jean Van der Schelden, menuisier en cette ville, demeurait à l'Eindries, rue dite « de Broekstraet. » Cette banlieue de la ville d'Audenarde était fort peuplée autrefois; en 1540, on y comptait 273 maisons.

so sal elc van hemlieden vermoghen te nemene twee andere weerclieden hemlieden dies verstaende om tselve weerck ende salaris te prysene ende extimerene [1], ende tghuent dat by hemlieden tselve weerck, gheviseteert synde, gheseyt ende gheextimeert sal wesen, sal men den voornomden Pieter ende Pauwels metter stede goede betalen al sonder fraude; dies sal de stede voornoemt de costen van de visitacie dooghen sonder den cost van den voornoemden Pieter ende Pauwels. Actum den xvii^en^ in spoercle XV^c^ XXX (17 février 1531, nouveau style). »

Les sommes payées pour le portail sont, d'après les comptes communaux, les suivantes :

	A Paul Van der Schelden, sculpteur.	*A Pierre De Merlier, menuisier, demeurant à Etichove.*
1531.	182 livres parisis.	12 livres parisis.
1532.	152 id.	24 id.
1533.	168 id.	12 id.
1534.	36 id.	60 id.
		A Louise Van der Donckt, veuve de Pierre De Merlier, à Etichove.
1535.	48 id., pour plein paiement.	72 livres parisis.
1536.	....	144 id.
	386 livres parisis.	324 livres parisis.

Le bois de chêne, acheté en majeure partie à Mons, en Hainaut, a coûté 96 livres parisis.

Enfin, il fut payé au greffier Olivier d'Haspere, pour la rédaction des conditions, la somme de 12 livres parisis.

[1] Cette visite et cette expertise eurent effectivement lieu. Voici ce que l'on trouve à ce sujet dans le compte communal de l'an 1535 :

« Betaelt M^r^ Lieven Opzaet, timmerman; Barthelmeus Portant, beeldesnydere; ende Blasius Rasses, schrynwercker in antiquiteyt, van dat zy ten beschryven van scepenen commen zyn van Ghendt binnen deser stede ende aldaer ghevisiteert dweere van den portaele staende in de nyeuwe camere van den scepenen-huuse deser stede, elck III lib pars. heft tsamen XII lib. pars. »

En sorte que le portail coûta en tout 1,018 livres parisis, ce qui représente, en notre monnaie, la somme de frs. 923-54.

Après avoir donné ces détails relatifs au portail, faisons-en une description sommaire. Mais comment décrire cette merveille de la renaissance, *dont l'exécution rappelle les célèbres portes du baptistère de Florence* [1], qui, d'après Michel-Ange, auraient dû ouvrir et fermer le ciel?

Essayons-le néanmoins.

Le portail se détache de la muraille de la chambre échevinale et fait saillie sous une forme semi-hexagonale.

On ne peut, sans être frappé d'admiration, considérer ces gracieuses arabesques en bas-relief, sculptées à la manière des maîtres de l'école florentine, sur les vingt-huit panneaux des trois portes, dont se compose le beau monument élevé par Paul van der Schelden à la gloire de sa ville natale.

Avec quelle grâce se dressent devant les yeux du spectateur ces colonnes gonflées en vase et cannelées à un tiers de leur hauteur!

Puis, que dire de ces rinceaux si riches et si variés, que le ciseau de l'artiste a retracés sur la frise et sur les bandes derrière les colonnes?

La partie supérieure se compose de trois entre-colonnements, qui correspondent aux trois portes de la partie inférieure.

A l'entre-colonnement, au-dessus de la porte principale, ressortent les armes de Charles-Quint, ayant deux griffons pour supports; quelle incomparable élégance reflètent les lambrequins du casque couronné qui surmonte l'écusson impérial!

Dans les entre-colonnements qui surmontent les deux

[1] Voir *La Belgique monumentale*, v. I, p. 113.

portes latérales, ressortent les armes de Flandre, soutenues par deux lions, et celles de la ville d'Audenarde, soutenues pardeux sauva ges.

A côté d'une tourelle artistement travaillée, qui s'élève au-dessus de la porte du milieu, se déploient, en amortissement, quatre génies portant des coupes.

On peut dire, que dans l'ornementation de ce morceau d'exquise sculpture, Paul van der Schelden a semé à profusion les fleurs de son génie, si plein de richesse, de fraîcheur et d'originalité.

Pour ce qui concerne les autres œuvres dues au ciseau de Paul van der Schelden, faisons-en, d'après nos comptes communaux, une succincte énumération.

1525. Paul van der Schelden reçut, pour sa part, du magistrat de la ville la somme de 24 livres parisis, pour avoir, de concert avec Jacques Nauwync, peintre, et avec le concours de quelques artisans, sculpté pour l'ancienne chambre échevinale [1] un cadran avec tous les ornements y relatifs.

1528. Il reçut la somme de 5 livres parisis pour avoir retouché et restauré les armoiries sculptées sur le manteau de la cheminée de la nouvelle chambre échevinale.

1528. Il reçut la somme de 10 livres 16 escalins parisis, pour avoir sculpté un écusson aux armes de l'empereur Charles-Quint, destiné à être accolé à une poutre de la Salle du peuple du nouvel hôtel-de-ville.

1528. Il reçut la somme de 65 livres parisis, pour avoir sculpté 7 1/2 écussons aux armes de Grenade, du Palatinat, du Portugal, de la Carniole, de la Zélande, de Habsbourg et de Tarente, destinés à être accolés aux poutres du nouvel hôtel-de-ville.

[1] Lors de la démolition partielle de l'ancien hôtel-de-ville dans une scène carnavalesque de l'an 1525 (v. s.), cette chambre échevinale (du côté de la rue basse) fut conservée, même après l'achèvement du nouvel hôtel-de-ville.

1529. Il reçut la somme globale de 123 livres parisis, pour avoir sculpté, en pierre d'Avesnes livrée par lui, douze enfants, y compris les patrons, hauts de 3 1/2 pieds chacun, destinés à être placés sur les trois grandes lucarnes de la toiture de l'hôtel-de-ville, au nombre de quatre enfants sur chaque lucarne.

1529. Il reçut la somme de 52 livres 16 escalins parisis, pour avoir sculpté en plomb tous les fleurons etc. de vingt-deux fenêtres, placées sur la toiture de l'hôtel-de-ville.

1530. Il reçut la somme de 4 livres 16 escalins parisis, pour avoir garni de plomb cinq petites fenêtres de l'hôtel-de-ville, placées du côté de la porte de Bevere.

1534. Il reçut la somme de 272 livres parisis, pour avoir sculpté les allégories des planètes, destinées à être placées sur la toiture de l'hôtel-de-ville.

1536. Il reçut la somme de 30 livres parisis, pour avoir sculpté une Vierge, destinée à être placée à la porte de la Barre (porte de Tournai), et un ange devant être placé sur l'hôtel-de-ville.

1536. Il reçut la somme de 84 livres parisis, pour avoir sculpté deux statues, représentant Philippe II, roi d'Espagne, et l'empereur Charles-Quint, destinées à être placées à la galerie de l'hôtel-de-ville.

Enfin, le Livre des échevins de l'an 1540 mentionne que Paul van der Schelden fut chargé de sculpter un Christ pour l'église d'Avelghem.

Telles sont les principales données que nous fournissent les archives communales de la ville d'Audenarde, sur les œuvres dues au ciseau de Paul van der Schelden.

Toutefois il n'est guère douteux, que l'ancienne chambre de réunion de la ghilde des tapissiers [1], ayant pour patronne sainte Barbe, n'ait été aussi décorée des productions de ce grand maître. Je veux désigner les figures

sculptées en bois, hautes de 1 1/2 pied, représentant toute l'histoire de cette martyre.

Il y a une bonne cinquantaine d'années, les habitants d'Audenarde purent admirer encore ces belles sculptures, que vers cette époque le propriétaire de la maison a vraisemblablement vendues à des étrangers; car, depuis lors, on n'en a plus trouvé aucune trace ni à Audenarde, ni aux environs.

C'est ainsi que la ville d'Audenarde, oublieuse ou insouciante de son glorieux passé, a vu, d'un œil indifférent, badigeonner et moderniser [2] son majestueux hôtel-de-ville, en mutiler l'escalier monumental, en échanger les gracieux petits vitraux en losange contre de grands et prosaïques carreaux de vitre; abattre ses châteaux, ses tourelles et ses portes au cachet antique; défigurer ou démolir les pittoresques façades de ses maisons; transformer hideusement en casernes et en magasins de fourrage ses maisons conventuelles et ses abbayes, œuvres du génie et de la piété de ses ancêtres; abîmer ses églises monumentales et en disperser les autels, les mausolées et les pierres sépulcrales; se dépouiller de ses magnifiques tapisseries, s'arracher, par les mains mercenaires des brocanteurs étrangers, les plus riches joyaux de sa couronne artistique, et disparaître ainsi sans retour les plus précieux vestiges de sa grandeur d'autrefois.

J. VAN DE VELDE.

[1] L'ancienne chambre de réunion de la ghilde des Tapissiers était établie dans la maison actuellement occupée par la famille Huguenez, rue dite du Pain. A côté de cette demeure s'élève très-probablement, d'après les recherches faites dans nos archives communales, la maison achetée, en 1529, par *Antoine Lacoupe*, de Lessines, père de *Jacques Lacoupe*, l'illustre martyr de la ville d'Audenarde. Cette dernière maison est aujourd'hui la propriété de M. le pharmacien Jean Tyman.

[2] Quand je dis badigeonner et moderniser, j'entends parler de l'intérieur de l'hôtel-de-ville.

Les Abbayes des Ardennes.

Les Ardennes possédaient de riches et nombreuses abbayes : l'histoire est là pour nous rappeler leurs annales, et les ruines encore subsistantes constatent leur splendeur matérielle. Nous allons brièvement les énumérer, car ce sont des souvenirs les plus précieux pour la province où elles ont, dans le temps, apporté en développement la culture de l'esprit et celle de la terre.

I.

Mouzon possédait, dès les temps les plus anciens, une abbaye de femmes, dédiée à Notre Dame et mentionnée dans le testament de saint Rémy ; elle fut brûlée, par les Normands en 882, avec le château qui appartenait aux archevêques de Reims. L'archevêque Hervé se hâta de faire reconstruire le monastère, et il y installa douze chanoines en y déposant l'insigne relique du corps de saint Victor. Adalbert dut remplacer ces religieux, peu exemplaires, paraît-il, par des bénédictins, qu'il fit venir de Rhin-le-Moutier, et il transféra en même temps dans l'église le corps de saint Arnoul, en augmentant notablement les possessions territoriales de la maison (971-979). Ces biens furent solennellement confirmés par une patente de l'empereur Henri II, en 1023. A cette époque les moines tenaient des écoles, auxquelles saint Thierry, religieux de Lobbes, donna une grande célébrité.

Le monastère fut brûlé avec la ville en 1212. La réforme de saint Vanne y fut introduite en 1634, et trente-et-un ans après les bâtiments conventuels furent reconstruits; l'église heureusement fut conservée intacte : consacrée en 999, elle fut restaurée et rétablie en 1524; de très-beaux jardins longeaient la Meuse. Trente cures dépendaient de la mense de l'abbé ou de celle des moines.

II.

Les seigneurs de Balaive fondèrent, en 1219, un prieuré non loin de ce village, à Landève, sous la filiation de l'abbaye du Val des Ecoliers : ils lui donnèrent tous leurs biens et y prirent la robe de chanoine régulier de Saint-Augustin; le sire de Vandes, suzerain des seigneurs de Balaive, approuva cette générosité et l'augmenta à choisir sa sépulture dans l'église de Landève. En 1623, ce prieuré fut érigé en abbaye. Jean Le Roy, second abbé, ayant été fait prisonnier par les Espagnols, ruina son monastère pour payer sa rançon, mais il fut restauré, grâce aux soins du général de la congrégation augustine de France, qui y envoya une nouvelle colonie en 1656.

III.

La petite ville de Signy, voisine de Mézières, doit son existence à l'abbaye cistercienne qui y fut fondée, à l'instigation de saint Bernard, par les seigneurs de Château-Portien, de Rozoy, du Thour et de Ribemont. Douze religieux de l'abbaye voisine d'Igny se rendirent, sous la conduite du chanoine Bernard, en 1135 à Draize, et s'installèrent provisoirement dans ce village, en attendant que les bâtiments de Signy, entrepris avec une grande

magnificence, fussent terminés, c'est-à-dire, d'après Marlot, pendant quarante ans. Le chapitre de Reims et les comtes de Champagne favorisèrent beaucoup cette fondation. L'abbaye devint promptement célèbre, et elle le dut en partie aux hommes considérables qui s'y fixèrent et y attirèrent nombre de religieux : Guillaume, abbé de Saint-Thierry; Arnoul, moine de Saint-Nicaise; Gérard d'Orsimont, abbé de Florenne. Alard de Gennihile, abbé de Signy, a laissé une chronique estimée. Les bâtiments conventuels furent rebâtis au XVII^e^ siècle, et on peut juger de leur beauté par le dessin que Chatillon en a tracé : l'église mesurait 100 pieds de haut et 170 de longueur.

IV.

En s'avançant vers l'Argonne, nous trouvons au milieu du bois, sur l'Aisne, entre Vouziers et Grandpré, une autre abbaye cistercienne, Chéhery, dont les bâtiments conventuels ont été rebâtis au siècle dernier sur un plan tout-à-fait monumental. C'est encore saint Bernard qui obtint cette fondation, en 1147, de la générosité des chanoines de Notre-Dame de Reims. Les comtes de Grandpré, qui en furent les avoués, et les seigneurs d'Apremont augmentèrent largement la richesse de ce monastère, notamment en bois. Ses annales ne révèlent aucun fait important. Les bâtiments conventuels sont parfaitement conservés et forment une très-belle habitation, appartenant à la famille Gérard de Meley.

V.

L'abbaye d'Elan, ordre de Citeaux, fut fondée, en 1148, non loin de Mézières, par Witer, fils d'Odon, châtelain de Vitry et chef de la seconde race des comtes de Rethel;

il abandonna tout ce qu'il possédait en ce lieu par une charte solennellement octroyée, en 1154, devant ses fils Manassès, Henri, châtelain de Vitry, Albert, chanoine de Reims, et Baudouin.

Les premiers religieux furent tirés de l'abbaye de Loroy, au diocèse de Bourges, et dirigés par le bienheureux Roger, anglais d'origine, qui se rendit célèbre de son vivant par de nombreux miracles. Les comtes de Rethel, qui furent presque tous inhumés à Elan, se montrèrent toujours très-généreux pour l'abbaye. On admirait son église qui a été détruite.

VI.

L'ordre de Citeaux obtint encore, en 1136, de Hugues, comte de Roucy, la fondation de l'abbaye de la Valleroy, entre Château-Portien et Montcornet. La colonie fut amenée d'Igny, par Adam, premier abbé.

VII.

Nicolas, seigneur de Rumigny, donna, en 1152, à l'abbé de Signy, la ferme de Serifontaine, pour y établir une abbaye de son ordre : le moine Thierry fut immédiatement avec douze religieux dans ce lieu, qui prit le nom de Bonnefontaine; l'abbé de Signy compléta le don de ce nouveau monastère, en lui donnant trois fermes appartenant à Signy : une association de prière réunit solennellement les deux maisons. Bonnefontaine reçut les libéralités des archevêques de Reims, des seigneurs de Sevigny, de Tantes et d'autres : une grande foule de pélerins y venait honorer les reliques de saint Caprais. Grâce à ces ressources, l'abbaye et l'église devinrent des plus remarquables; es protestants de Sedan les dévastèrent, mais elles furent

restaurées, en 1538, par Jean de Roucq, premier abbé commandataire, qui s'y fit faire un magnifique mausolée, sur lequel il était représenté à genoux et en dessous un squelette, ayant près de lui un diable qui cherche à éteindre un cierge allumé devant une statue de la Vierge. La réforme fut introduite en 1622 à Bonnefontaine par le prieur Tissier, écrivain estimé, qui avait installé une imprimerie dans le monastère.

VIII.

Le Val-Dieu, près de Charleville, au confluent de la Meuse et de la Semoy, est la première abbaye ardennaise de l'ordre de Prémontré. Elle fut établie en 1128 par Witer, comte de Rethel, du consentement de l'archevêque de Reims, et peuplée avec une colonie de Saint-Martin de Laon. Plus tard, le comte Hugues ayant bâti la ville de Château-Renaud sur le fonds de ce monastère, il dut s'accommoder avec lui à l'aide d'une rente d'un muid de blé (1228). Les religieux revendiquèrent et obtinrent, en 1715, le droit d'élire leur abbé, en faisant valoir que le Val-Dieu, enclavé dans des états appartenant à des princes non vassaux du roi de France au moment de la conclusion du concordat, ne pouvait par conséquent être soumis à ses règles.

IX.

Élie, châtelain de Mézières, fonda, avec sa femme Ode, l'abbaye de Sept-Fontaines, de l'ordre de Prémontré également, en 1129, sur un côteau à peu de distance de cette ville. Le premier abbé fut Jean, qui amena de Floresse une colonie de religieux et de religieuses. Albert et Louis, comtes de Chiny, donnèrent beaucoup au nouveau monastère. Les bâtiments furent reconstruits en 1698.

Les religieuses furent transférées, vers 1220, dans une maison au village de Neuville, bâtie non loin de là par les moines de Sept-Fontaines; elles passèrent ensuite à Fechel et disparurent au XV^e^ siècle. Les auteurs du *Gallia* disent qu'il existait encore en 1700 des vestiges de cette maison.

X.

Albéron de Chiny donna en 1133 à Raoul, abbé de Saint-Pierre du Mont, au diocèse de Metz, le fief de Belval, en Argonne, entre Mouzon et Buzonny, sur une montagne. Raoul vint s'y retirer avec quelques chanoines réguliers, mais au bout de quatre ans, il appella près de lui des moines de Prémontrè. Belval acquit promptement un grand développement, et devint mère des abbayes de l'Étanche, de Sept-Font, de Flamart, de Sainte-Croix, de Justemont et de celle de Cressy (filles). L'abbaye, par suite de guerres et de désordres intérieurs, tomba en ruines au XIV^e^ siècle; l'abbé Baudouin de Beaumont releva l'église, rebâtit les bâtiments en les agrandissant et donna tous ses biens au monastère (1320-1347). La réforme fut introduite en 1622 à Belval, qui occupait l'un des premiers rangs parmi les abbayes du diocèse de Reims [1].

XI.

Prémontré possédait encore dans ces parages l'abbaye de Chaumart, située dans un site charmant entre Rethel et Château-Portien. On croit qu'il y avait en ce lieu quelques hermites, depuis que saint Berthaut et saint Aumart, disciples de saint Remy, s'y étaient établis. Vers 1140, le comte

[1] Des religieuses avaient été installées en même temps au Bois-les-Dames près de Belval, elles furent transférées en Cressy, maison éteinte elle-même au XIV^e^ siècle

de Portien y établit une colonie de moines de Prémontré, qui construisirent l'église en 1151. Elle était visitée par de nombreux pélerins, à cause des insignes reliques qu'elle contenait.

En 1583, les protestants de Sedan saccagèrent ce monastère ; l'abbé Le Roy sauva une partie de ces reliques et les emmena à Reims ; avant de mourir il restaura l'abbaye, que son successeur, Etienne Galinet, transféra en 1628 au lieu dit la Périme, au bas de la côte où les saints Bertaud et Aumart avaient primitivement établi leurs oratoires.

XII.

Witer, comte de Rethel, fonda encore, à cinq lieues de cette ville, une petite abbaye à Mer, de l'ordre de Prémontré, fille de Clairefontaine, en 1150 ; rebâti en 1218 par le comte Hugues, ce monastère fut détruit dans les guerres des Anglais, et reconstruit en 1550 à Longvé, près de Vouziers.

XIII.

Les chartreux ne possédaient dans le diocèse de Reims qu'une seule maison. Odon, abbé de Saint-Remy, frappé des mérites de cette ordre, lui donna le Mont-Dieu, au bas d'une côte, près de Sedan ; les archevêques de Reims, les seigneurs de Rethel, de Stonne, de Bourg, d'Autry, les abbés de Mouzon et de Saint-Denis de Reims se montrèrent très-généreux envers cet établissement, dont le pape confirma les biens en 1136. Les guerres des Anglais, des Espagnols et des protestants amenèrent souvent des troubles considérables au Mont-Dieu, mais les chartreux se relevèrent toujours et leur abbaye demeura florissante et

puissante. Ses bâtiments étaient magnifiques, entourés de fossés maçonnés. L'église fut consacrée en 1290. Saint Bernard vint souvent au Mont-Dieu, où l'on conservait sa chasuble et sa ceinture; les protestants détruisirent son oratoire en 1565.

Pendant la révolution française du siècle dernier le Mont-Dieu servit de prison.

XIV.

De l'archi-diocèse de Reims dépendirent encore en Ardennes l'abbaye de Saint-Germain de Montfaucon, fondée en 630 par Balderic, fils du roi Sigebert Ier, qui en fut le premier abbé. Sous Charlemagne, ce monastère fut transformé en collégiale, qui a subsisté avec assez d'éclat jusqu'à la révolution; on y comptait trois dignitaires dont un privat, et vingt-huit chanoines.

La consolation Sainte-Marie ou la Majeure, dont l'existence est seulement connue par un acte de l'abbesse passé en 1294; réunie à l'abbay d'Elan en 1599 (ordre de Citeaux), et devenue simple prieuré.

Diona, abbaye de femmes de l'ordre de Prémontré, au comté de Rethel, fille de saint Martin de Laon, fondée vers 1130, confirmée en 1135 par l'archevêque de Reims. Disparaît à dater de 1225.

Bois les Dames, près de Belval (ordre de Prémontré); on ne possède aucun renseignement positif au sujet de ce monastère.

XV.

La province de Namur était plus riche en monastères que la province de Reims.

Saint-Gérard de Brogne, entre Sambre et Meuse (ordre de Saint-Benoît), fondée dans le premier tiers du Xe siècle par saint Gérard, célèbre moine de Saint-Denis, en France.

Louis XIV la restaura complétement et lui rendit ses biens.

Saint-Pierre de Gemblours, fondé en 922 par S. Wibert, seigneur de ce lieu. Othon le Grand confirma solennellement cette institution. Les abbés avaient le titre comtal et le premier rang parmi les nobles aux états du Brabant.

Notre-Dame de Wasor ou Waulsor ou Valemoust, sur la Meuse, fondée en 944 par le comte Eilbert.

Notre-Dame de Nivelles, fondée pour des religieuses, en 945, par la femme de Pepin de Landen, qui y mit sa fille, sainte Gertrude, comme première abbesse. Transformée en chapitre noble.

Hastières, fondée pour des religieuses bénédictines par le comte Wibert, sur la Meuse; réunie de bonne heure à l'abbaye de Sainte-Glossinde.

Moustier-sur-Sambre, fondée par saint Amand en 660 près de Namur : la reine Ermengarde la restaura après le passage des Normands, en 901. Transformée en chapitre de chanoinesses en 1282.

Andenne, entre Namur et Huy, créée pour des bénédictines, en 686, par sainte Begge, sœur de Sainte-Gertrude de Nivelles, sous la filiation de l'abbaye de Nivelles. Ruinée par les Normands, brûlée en 1159.

Saint-Augustin de Geronsart (ordre de Saint-Augustin, prieuré), fondé près de Namur, en 1134, par Albéron, évêque de Liége, sous la filiation du Val-des-Écoliers; érigé en abbaye en 1617.

Notre-Dame de Namur, dont on attribue l'origine à la bienheureuse Ode, l'amie de saint Hubert; on croit que c'était alors une collégiale : le premier abbé connu est Gerelme, en 1049.

Villers en Brabant (ordre de Citeaux), fondée entre Nivelles et Gemblours par saint Bernard lui-même, en

1147 : les ducs de Brabant protégèrent particulièrement ce monastère, où plusieurs se firent enterrer.

Grandpré, entre Liége et Namur, fondée en 1231 par Marguerite, femme du comte Henri.

Le Jardinet, fondé en 1317, sous la filiation de Citeaux, pour des religieuses, en souvenir d'un miracle : l'église de Walcour ayant brûlé, des anges auraient emporté une image de la Vierge, très-vénérée en ces contrées, et l'auraient déposée dans un pré, d'où aucune force humaine ne put l'enlever jusqu'à ce que le seigneur du lieu eût prononcé la construction d'un monastère, s'il pouvait rapporter l'image à Walcour. Des moines furent substitués aux religieuses en 1430.

Molènes, sur la Meuse, près de Dinant, fondée en 1233 : en 1414, des moines cistersiens remplacèrent également les religieuses.

Rizelle, près de Nivelles, fondée en 1441 sous la filiation de Molènes par la générosité de Christine Frankenbergie, abbesse de Nivelle; elle fut rétablie en 1577.

Boneffe ou Vigne-Notre-Dame, créée en 1240 pour des cisterciennes, à la place desquelles, dès 1241, la duchesse de Bourgogne fit installer des cisterciens. Les comtes de Namur lui donnèrent beaucoup de biens.

Salzinnes, sur la Sambre, près de Namur, pour les cisterciennes : fondée par Philippe le Noble, comte de Namur; le pape consacra l'église en 1130.

Aiwiers, fondée en 1202, entre Liége et Huy : transférée en 1210, à cause des guerres, à Aloux, près de Nivelles; le même motif amena définitivement, en 1217, les religieuses à se fixer auprès de Bruxelles.

Rameige, fondée au commencement du XIII^e^ siècle auprès de Louvain, transférée sur les frontières du Brabant par la générosité d'Helvide, abbesse de Nivelles. En 1620 on y comptait plus de soixante religieuses.

Argenton, fondée auprès de Gemblours, en 1230, par le seigneur d'Harniton, pour les religieuses de Citeaux.

Wauthierbraine, près de Hal, fondée par Waltier, chevalier, en 1225, pour les mêmes. Restaurée et reformée après les guerres religieuses par l'abbesse Catherine de Leste.

Notre-Dame de Solières, fondé près de Ben-sur-Meuse par le seigneur de Rochefort, en 1196, pour les chanoinesses de Saint-Augustin. Transféré à Solières, près Liége, en 1214, et mis, en 1232, sous la règle de Citeaux. Femmes.

Soleilmont, fondée en 1088 par le comte Philippe de Namur, sans qu'on sache pour quel ordre, donnée en 1237 à Citeaux : rétablie en 1400 par le comte Guillaume. Femmes.

Marche-les-Dames, près de Namur, fondée en 1056, par quelques nobles femmes dont les maris s'étaient croisés. Mise sous la règle de Citeaux en 1400.

Floreffe, deuxième fille de Prémontré, fondée en 1121 à la prière de Godefroy, comte de Namur, par saint Norbert lui-même, qui y laissa de précieuses reliques.

Orp, abbaye de bénédictines fondée par Pepin d'Heristall et sa concubine Alpaïde, en expiation du meurtre de saint Lambert, vers 690. Elle disparut de bonne heure.

Leffle (ordre de Prémontré), fondée vers 1152 dans le faubourg de Dinant, sous la filiation de Floreffe. On fait remonter l'origine de cette maison jusqu'à saint Materne au IV^e^ siècle.

Saint-Hubert fut fondée à la fin du VII^e^ siècle et occupée d'abord par des chanoines réguliers, puis par des bénédictins vers 850. Un pélérinage, encore vénéré, attira la foule dans ce monastère : on venait, comme on y vient encore, pour obtenir la guérison de la rage. Cette abbaye prit une grande extension et fut l'objet de nombreuses libéralités.

Orval, entre Montmédy et Sedan, fut fondée vers 1070 par le comte de Chiny pour des bénédictins calabrais ; des chanoines réguliers leur succédèrent promptement, et en 1131 l'évêque de Verdun négocie sa cession à Citeaux. Elle a acquis une grande célébrité en devenant, au XVII^e^ siècle, le siége d'une des trois réformes de l'ordre, grâce aux efforts de l'abbé Charles de Bentzerald, qui rétablit également les bâtiments du monastère.

Saint-Esprit de Luxembourg, abbaye de Clarisses, fondée par la comtesse Ermesinde en 1234. Après la prise de la ville par Louis XIV, transférée à Pfaffenthal.

Felipre, abbaye cistersienne, établie vers 1206 près de Givet, par Gilles de Rochefort ; les religieuses qui l'habitaient la cédèrent aux moines du monastère de Saint-Remi ou Secours Notre-Dame, fondé du côté de Liége par le même seigneur, et où elles vinrent habiter en 1464.

Florenne, abbaye bénédictine, fondée au diocèse de Liége vers 1010 par Gérard, fils du seigneur de Florenne. Elle compta un grand nombre de moines au moyen-âge, et occupa toujours un rang notable.

Bonnevoie, abbaye cistersienne de femmes, fondée vers 1200 près de Luxembourg, par le comte de cette ville.

Notre-Dame de Luxembourg ou Munster, abbaye bénédictine sous les murs de Luxembourg, fondée en 1081 par le comte Conrad de Luxembourg. Elle fut détruite par les troupes de Charles-Quint, et rebâtie dans un lieu voisin. Ce monastère devait le surnom de Munster à sa prééminence sur les autres abbayes des environs.

Clairefontaine, entre Arlon et Luxembourg, fondée par la comtesse Ermeusende de Luxembourg, en 1216, pour des cistersiennes.

Tuvigny, près de Stenay. Ce monastère de bénédictines reconnaît pour fondatrice Richilde, femme de Charles le Chauve. Elle fut honorée par les papes de priviléges particuliers.

Tifferdange, abbaye de cistersiennes, fondée vers 1235 près de Luxembourg, par Alexandre de Soleuvre.

Marienthal, près de Luxembourg, monastère de dominicaines, fondé par Thierry de Mersch à la fin du XIII^e^ siècle.

Toutes ces abbayes étaient du diocèse de Trèves. Nous mentionnerons ensuite dans le diocèse de Verdun :

Beaulieu en Argonne, près de Sainte-Menehould, illustre monastère bénédictin, fondé par saint Rouan en 642.

La Chalade, fille de Trois-Fontaines (ordre de Citeaux), fondée près de Varennes, en Argonne, vers 1127, par les seigneurs de Vienne-le-Château. Les ducs de Lorraines et de Bar protégeaient beaucoup ce monastère, qui compta jusqu'à 300 moines.

Chatillon, sœur de la précédente, fondée près de Verdun par l'évêque Albert, en 1153. Les prélats qui se succédèrent sur ce siége, ne cessèrent de se montrer très-généreux envers cet établissement.

Enfin dans le diocèse de Chalôns-sur-Marne :

Moiremont, monastère bénédictin près de Saint-Menchard, dû à la générosité de Manassès, archevêque de Reims et de son chapitre (1074), et succédant à un chapitre qui remontait au VII^e^ et VIII^e^ siècles.

Moutier en Argonne, abbaye voisine de la même ville, où Geoffroy, évêque de Châlons, installa en 1134 des chanoines réguliers qui, en 1144, adoptèrent la règle de Citeaux.

Chatrices, près de la précédente, fondée par Alberon de Chiny, évêque de Verdun, en 1154, pour les chanoines de Saint-Augustin.

E. de Barthélemy.

LÉONARD HEBBELYNCK.

La mort, non contente d'avoir moissonné coup sur coup trois des membres de la Commission directrice du *Messager des Sciences,* vient de lui ravir, le 24 septembre, l'homme qui depuis tant d'années se chargeait avec soin et dévouement de la partie matérielle de notre œuvre.

A peine établi, en 1836, Léonard Hebbelynck était devenu l'imprimeur du *Messager*, et nous devons lui rendre cette justice, que pendant les trente-huit années qui se sont écoulées depuis, les relations que la Commission directrice a eues avec lui, n'ont pas cessé d'être agréables ; il avait le talent d'agir à notre égard avec une grande délicatesse, faisant souvent passer nos intérêts avant les siens ; il fut toujours moins l'exécuteur de nos travaux, qu'un véritable collaborateur et un ami. Dans ces derniers temps il nous donna encore une grande preuve d'attachement, lorsqu'après avoir cédé son fonds à M. Vander Haeghen, à la fin de l'année dernière, il voulut néanmoins que le *Messager* continuât à paraître sous son nom.

Pendant ces trente-huit années, Hebbelynck a vu notre publication changer plusieurs fois de propriétaires, et la plupart de ses anciens directeurs descendre l'un après l'autre dans la tombe. La mort des trois derniers surtout, de St-Genois, Vander Meersch, Van Lokeren, l'affecta péniblement ; il sentait, à chacun de ces nouveaux coups, que les années s'accumulaient sur sa tête, et que son heure pouvait sonner d'un moment à l'autre.

Hebbelynck naquit en 1808 ; sa famille appartenait à la bonne bourgeoisie de la ville de Gand, et son père, qui avait des goûts littéraires, trouvait parfois le temps, bien qu'absorbé par ses affaires industrielles, de consigner par écrit quelques vieux usages, quelques vieilles coutumes locales perdues, dont il avait été témoin au temps de sa jeunesse [1].

Ses parents avaient leur établissement cotonnier dans l'enclos de l'ancienne citadelle de Charles-Quint, dont les traces ont aujourd'hui disparu, et c'est dans la même antique enceinte qu'il fonda en 1836 ses premiers ateliers. Il y resta jusqu'en 1848, et les principaux ouvrages qui sortirent alors de ses presses sont :

Cronycke van den lande ende graefscepe van Vlaenderen, de Despars, publiée par De Jonghe, 2e édit., en 4 vol. in-8°, 1839.

Richilde, par Coomans, édit. in-4°, 1839.

Vlaemsche kronijk of dagregister van al hetgene gedenkweerdig voorgevallen is binnen de stad Gent sedert den 15 july 1566 tot 15 juny 1585, publié par Ph. Blommaert, in-8°, 1840.

Gedichten van J van Zevecote, publié par le même, in-8°, 1840.

Oudvlaemsche gedichten, publié par le même, 3 vol.

Kunst- en Letterblad, 1840, 41, 42, 43.

Le faux Baudouin, par le baron Jules de Saint-Genois, 2 vol. in-8°, 1840.

Dagboek der Gendsche Collatie van den jaren 1446 tot 1515, publié par Schaeyes, in-8°, 1842.

Bertrand van Rains, par le baron Jules de Saint-Genois, traduit en flamand par Van Boeckel, 2 vol. in-8°, 1843.

Anna, par le même, 2 vol. in-8°, 1844.

[1] Feu Hebbelynck père communiqua plusieurs notices au *Messager* : en 1842, une note sur le « Tribunal dit *Smalle wet* à Gand ; » en 1844, une « Biographie de Govard van Eersel, évêque de Gand ; » et « Quelques mots sur Liévin Bauwens. »

Le château de Wildenborg, par le même, 2 vol., 1846.

Gedichten van Nicolaas Beets, in-8°, 1848.

En 1848 il se maria et transporta ses pénates quai des Dominicains n° 29; il n'y resta que deux ans. En 1850, il alla s'installer rue des Peignes n° 6; il y imprima, entre autres :

Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon et de la crypte de Saint-Jean à Gand, par A. Van Lokeren, in-4°, avec planches, 1855.

La Belgique ancienne et ses origines gauloises, par Moke, 1855.

Le splendide ouvrage avec planches nombreuses : *Les Églises de Gand*, par M. Kervyn de Volkaersbeke, 2 vol. grand in-8°, 1857. C'est à notre avis l'œuvre la plus remarquable qu'il ait exécutée.

Mémoires d'un archiviste, par J. Huyttens, 2 vol. in-8°, 1858.

Feuillets détachées, du baron Jules de Saint-Genois.

Des hommes célèbres dans les sciences et les arts et des médailles qui consacrent leur souvenir, par Hippolyte Kluyskens, chirurgien de l'hôpital civil de Gand, 2 vol. in-8°, 1859.

En 1860 il transporta ses presses rue des Baguettes n° 8, dans un local qui avait dépendu de l'ancien couvent des Pénitentes, décrit par Van Lokeren dans le volume 1870 du *Messager*. Il y imprima :

Histoire de la Belgique, par Moke, 4e édit., in-8°.

Recherches sur les corporations gantoises, de J. Huyttens, in-4°, 1861.

Geschiedenis van Wetteren, de J. Broeckaert, in-8°, 1862.

Études historiques sur les coutumes féodales, par le comte d'Hane de Steenhuyse, in-8°, 1863.

La noblesse de Flandre du Xe au XVIIe siècle, par le comte d'Hane et J. Huyttens, 2 vol. in-8°, 1864.

Geschiedenis van het klooster der Eerw. Paters eremyten Augustynen te Gent, par le P. Keelhof, in-8°, 1864.

Les Flamands d'autrefois, par le baron Jules de Saint-Genois, in-8°, 1866.

Chronique de Guillaume Weydts, publiée par Émile Varenbergh, in-8°, 1869.

Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre au moyen-âge, par le même, in-8°, 1874 (Une grande partie de cet ouvrage avait paru par fragments dans le *Messager*).

En 1854, il dressa les tables du *Messager des Sciences*, pour les volumes parus jusqu'alors, en les faisant précéder d'une notice historique, et écrivit en 1853 une biographie du fameux industriel gantois Liévin Bauwens.

Outre les travaux littéraires dont nous avons cité les principaux, il imprima un grand nombre d'ouvrages de médecine et de jurisprudence, les *Annales de la Société de médecine de Gand*, les *Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre orientale*, les publications du *Willems-Fonds*, etc.

Léonard Hebbelynck, enlevé par une courte maladie, mourut rue des Baguettes, où il avait habité et travaillé pendant quatorze ans. Il fournit une carrière honorable, et laisse après lui la réputation d'un industriel entendu, consciencieux, et celle d'un homme rempli de bonté.

Emile Varenbergh.

VARIÉTÉS.

Lettres et actes relatifs a l'histoire de la guerre de Trente ans, etc [1]. — M. Moriz Ritter a publié récemment le second volume de cette œuvre de longue haleine, dont l'initiative a été prise par la Commission historique de l'Académie des Sciences de Munich. Nous avons rendu compte précédemment du premier volume, paru en 1870, qui traitait de la formation de l'Union (1598-1608), tandis que celui-ci retrace spécialement des rapports de l'Union avec Henri IV, et comprend les actes relatifs aux années 1607 à 1609. Nous voyons dans cette nouvelle publication, qui contient trois cent trente pièces diplomatiques, les relations de l'Union s'étendre à mesure que les circonstances deviennent plus difficiles et que les situations se compliquent.

Outre une correspondance fort nombreuse adressée à l'électeur Palatin, de nombreuses lettres du prince d'Anhalt à cet électeur, beaucoup de pièces émanées de la chancellerie impériale, nous voyons ici quelques écrits signés par des personnages plus connus dans les Pays-Bas, tels que tantôt Aerssen, qui y correspond avec Olden Barnevelt [2] ou Vosbergen, tantôt Pierre Dathenus ou Philippe de Mérode, ambassadeur de l'Archiduc Albert, ou Bongars, l'envoyé d'Henri IV. Ce volume contient à la fin un chapitre spécial, intitulé : *Henri IV et l'Italie* (1607-1609), où nous trouvons les instructions d'Henri IV à divers de ses envoyés.

Cette importante publication, de même que celle intitulée : *Lettres et actes pour l'histoire du XVI^e siècle*, dont nous avons parlé récemment, comptera encore plusieurs volumes, sans doute, avant d'être complétée. Nous ne pou-

[1] Briefe und Acten zur Geschichte des Dreissigjährigen Krieges in den Zeiten des vorwaltenden einflusses der Wittelsbacher. — Zweiter Band; Die Union und Heinrich IV, 1607-1609. — Bearbeitet von Moriz Ritter. — Munchen, M. Riegersche Universitäts-Buchandlung, 1874, in-8°, 627 pp.

[2] Nous avons rendu compte il y a quelques années de la *Correspondance d'Olden Barnevelt*, publiée par Van Deventer.

vons que féliciter la Commission d'histoire de l'Université de Munich, ainsi que les savants éditeurs qui ont osé tenter l'exécution de cette œuvre colossale, dont l'intérêt est d'autant plus grand, qu'elle donne le tableau fidèle de la politique européenne à cette époque.

Émile V...

La Commune de Paris en 1358, secondée par les Anglais. — M. Siméon Luce, connu par son *Histoire de la Jacquerie*, a fait, le 25 septembre, à l'Académie des Inscriptions une communication pleine d'intérêt sur les négociations des Anglais avec le roi de Navarre pendant la révolution parisienne de 1358. M. Luce, en restituant à sa date le traité par lequel Charles le Mauvais et Édouard III se partageaient la France, a éclairé cet acte d'un jour tout nouveau et montré quelles pouvaient en être les conséquences. Ce traité, en effet, fut signé le 1er août 1358, quelques heures seulement après la fin tragique d'Étienne Marcel Ce qui lui donne un intérêt tout exceptionnel, c'est qu'en surprenant pour la première fois la main d'Édouard III dans la révolution parisienne dirigée par Étienne Marcel, on voit du même coup où allait infailliblement aboutir cette révolution, si le patriotisme de Pepin des Essarts et de Jean Maillart n'en avait prévenu la catastrophe finale. C'est une véritable révélation qui ressort de ce document, jusqu'ici méconnu et mis aujourd'hui à sa place. Si le coup d'État qui devait s'accomplir dans la nuit du 31 juillet, eut réussi, c'en était fait de l'unité du pays. Toutefois, en l'absence de preuves directes, M Luce ne va pas jusqu'à accuser Marcel d'avoir connu et favorisé sciemment les projets du roi de Navarre. Mais il n'hésite pas à croire que ce dernier, qui se tenait alors le plus près possible de Paris, et qui avait dans Paris des gens à sa dévotion, dut être informé sur le champ, sans doute à Saint-Denis, de l'insuccès et du meurtre de Marcel; suivant M. Luce, Charles le Mauvais connaissait les incidents de la nuit du 31 juillet lors de la signature du traité, qui eut lieu peut-être à Saint-Denis; Édouard III ne les ignorait pas non plus, et la preuve, c'est qu'il s'adjuge dans le futur partage le lot le plus considérable Dès la fin de juin et pendant tout le mois de juillet 1358, la partie qui se jouait entre Paris révolté, le roi de Navarre, établi à Saint-Denis, et le régent, campé à Charenton, intéressait trop directement le vainqueur des Français, pour qu'un prince aussi habile et aussi ambitieux qu'Édouard III, n'eût pas l'idée d'en faire surveiller de près toutes les péripéties, afin d'en profiter à l'occasion. Telle est l'explication de la présence des Anglais aux portes de Paris. Cette présence avait été niée : quelques historiens favorables à Marcel ont prétendu récemment que la qualification d'*Anglais* était une injure donnée par les partisans du régent aux Navarrais; cette opinion n'est plus soutenable en

présence des documents officiels et précis mis au jour par M. Luce. Il reste avéré que le roi d'Angleterre guettait l'heure propice d'intervenir dans la lutte, et attendait d'abord que Charles le Mauvais, servi par la révolte de Marcel, eut entamé le régent et en eut fait une proie facile. Il ne faut pas oublier qu'Édouard III avait conclu avec la France une trêve de deux ans, qui n'expirait qu'à Pâques 1359. Cette trêve lui liait les mains et l'obligeait à ne prendre position dans la lutte ouverte entre la Commune de Paris et le régent, que sous le couvert du roi de Navarre.

(*Polybiblion*).

Recueil de lois, arrêtés, règlements, etc., congernant l'administration des eaux et poldres de la Flandre Orientale, par M. J. Wolters; 3e édition, revue, augmentée et complétée jusqu'en 1874, par G. Wolters. Tome I, Rivières et canaux [1]. — Le premier volume de ce travail a été mis sous presse en 1869, cinq ans par conséquent avant celui-ci, et il en a été rendu compte dans le volume de l'année 1870 du *Messager*. Ce premier volume est précédé d'une table de grande utilité, où se trouvent classés par ordre de date tous les documents reproduits dans le corps de l'ouvrage, et indiquées les sources où les pièces ont été puisées. « Cette indication des sources, dit M. Wolters, n'est pas néanmoins complète; malgré de longues recherches, je n'ai pu retrouver la trace de toutes les pièces qui ont été recueillies par feu mon père et publiées dans les deux premières éditions de ce recueil. »

Dans le courant de la publication, M. Wolters a cru pouvoir rectifier et reconstruire les défectuosités du texte original; là où celui-ci présentait des lacunes ou des passages par trop illisibles par suite de la vétusté des pièces. Ce travail présente de grandes chances d'erreur, d'une nature fort scabreuse, mais l'auteur qui a eu soin de ne pas donner comme exactes toutes ces intercalations, les a dans ce but placées entre parenthèses et les a fait suivre d'un point d'interrogation, afin qu'un autre plus clairvoyant, s'il s'en trouve, puisse à son tour émettre une rectification plus rationnelle.

Nous croyons inutile de nous appesantir sur la valeur historique de ce cartulaire, elle est hors de doute; nous louons hautement M. Wolters de l'avoir entrepris. En même temps qu'il a rendu par là un service à la science historique, il a fait preuve de piété filiale.

Émile V...

[1] Gand, Hoste, libraire-éditeur, 1874. Un gros volume in-8°, de LXXI, 1320 pp.

Geschiedenis van de Gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen, door Frans de Potter en Jan Broeckaert. — La seizième partie de cette collection contient la monographie de l'importante commune d'Assenede. Cette commune était la plus considérable et comme la capitale des quatre cantons désignés anciennement sous le nom de Quatre métiers. C'est à cette occasion que les infatigables auteurs de l'histoire des communes de la Flandre orientale, en traitant d'Assenede, publient une longue dissertation historique sur les célèbres *Ambachten*, dans laquelle ils introduisent plusieurs pièces justificatives de grande valeur; ainsi nous trouvons à la page 39, au chapitre qui traite de l'administration, la charte ou keure des quatre métiers, et à la page 60, une pièce intitulée *Ordonnantien ende Statuten*.

La dix-septième partie de la collection qui a paru récemment aussi, contient le premier tome de l'histoire d'Alost, divisé comme suit : Une esquisse historique de l'ancien pays d'Alost, traitant des comtes d'Alost, de la topographie du pays, de son organisation judiciaire et féodale, de son gouvernement. Après cette esquisse, qui sert en quelque sorte d'introduction à l'ouvrage, les auteurs divisent leur histoire de la ville d'Alost comme suit : origine et situation, lois et priviléges de la ville, son ancienne organisation, usages administratifs, fêtes et réjouissances; le volume suivant comprendra l'administration de la bienfaisance, l'organisation féodale, les gildes d'Alost, les établissements religieux, les événements remarquables dont Alost fut le théâtre, la biographie des hommes remarquables d'Alost.

Cet ouvrage est une nouvelle perle à la couronne littéraire et historique de MM. de Potter et Broeckaert, et à coup sûr elle n'est pas fausse.

Emile V....

Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. — Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques. — *Programme de concours pour* 1876. — *Première question*. — « Esquisser à grands traits l'histoire littéraire du Hainaut. »

Les concurrents s'attacheront spécialement aux écrivains de premier ordre; ils apprécieront leur influence sur le développement de la langue française, et feront ressortir le caractère et le mérite de leurs travaux.

Deuxième question. — « On demande une étude historique sur les institutions de charité en Belgique depuis l'époque carlovingienne jusqu'à la publication du concile de Trente.

» Faire connaître les sources de leurs revenus, leur administration, leurs rapports avec l'Église et avec le pouvoir temporel, leur régime intérieur; apprécier leur influence sur la condition matérielle et morale des classes pauvres. »

Troisième question. « Faire l'histoire du droit de chasse et de la législation sur la chasse en Belgique et dans le pays de Liége.

» Ajouter à cette histoire des notions sommaires sur le même sujet en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie et en Hollande. »

Quatrième question. — « Faire l'histoire de la philologie thioise jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle. »

Cinquième question. — « Faire un exposé des négociations qui aboutirent au traité de Westphalie (1648). Indiquer le caractère et les résultats de cet acte célèbre par rapport aux Pays-Bas.

Le prix de la *première*, de la *deuxième* et de la *troisième question* sera une médaille d'or de la valeur de *six cents francs;* ce prix est porté à *mille francs* pour la *quatrième* et pour la *cinquième question*.

Les mémoires devront être écrits lisiblement et pourront être rédigés en français, en flamand ou en latin; ils devront être adressés, franc de port, avant le 1^er^ février 1876, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie, au Musée.

Grand prix de Stassart. — *Concours pour une question d'histoire nationale.* — « Apprécier l'influence exercée au XVI^e^ siècle par les géographes belges, notamment par Mercator et Ortelius.

» Donner un exposé des travaux relatifs à la science géographique qui ont été publiés aux Pays-Bas, et de ceux dont ces pays ont été l'objet, depuis l'invention de l'imprimerie et la découverte de l'Amérique jusqu'à l'avénement des archiducs Albert et Isabelle. On s'attachera, à la fois, à signaler les œuvres, les voyages, les tentatives de toute espèce par lesquels les Belges ont augmenté la somme de nos connaissances géographiques, et à rappeler les publications spéciales, de quelque nature qu'elles soient, qui ont fait connaître nos provinces à leurs propres habitants et à l'étranger. »

Le terme fatal pour la remise des manuscrits expirera le 1^er^ février 1877.

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA BATAILLE DE MUHLBERG.

T.

FERDINANDVS DEI GRATIA ROMANORUM, BOEMIÆ, HVNGARIÆ ETC. REX, LVMINA ET ORA CAROLI V. IMPERATOREIS GERMANIAE.

Héliotypie Ch^s D'hoy, Gand.

LA VICTOIRE DE MUHLBERG,

DÉCRITE PAR CHARLES-QUINT

ET

CÉLÉBRÉE A GAND EN 1547.

I.

« Les seules bonnes histoires, disait Montaigne, sont » celles qui ont esté escriptes par ceulx memes qui com- » mandoient aux affaires. » Cet axiome est aujourd'hui universellement reconnu par tous ceux qui se livrent à l'étude des sciences historiques. Le grand nombre de documents qui surgissent de leur tombe poudreuse pour apporter un nouveau témoignage au tribunal de l'histoire, donnent lieu à un travail incessant de révision dont la vérité recueille les fruits. Les écrivains les plus en renom sont soumis à un examen sévère, et confrontés avec ces témoins irrécusables des événements dont ils sont les narrateurs autorisés. Ce contrôle, avec pièces à l'appui, s'est principalement exercé sur le seizième siècle. Les découvertes qu'on a faites ont amené des rectifications importantes, et souvent la lumière s'est produite inopinément sur des points obscurs ou mal éclairés.

Bien que la pièce que nous désirons communiquer à nos lecteurs ait été publiée dans le recueil du docteur

Lanz [1], il peut être utile de la reproduire dans le *Messager des Sciences*, qui accueille toujours avec empressement les communications présentant de l'intérêt pour l'histoire de la ville de Gand.

La lettre que Charles-Quint écrivit à sa sœur, la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, après la fameuse bataille de Muhlberg, appartient à cette catégorie de pièces qui expliquent l'admiration de l'historiographe Ambrosio Moralès pour le grand empereur redigeant lui-même, au milieu de la fureur de ses guerres, le récit exact et suivi de ses actions [2].

Cette lettre, datée du 25 avril 1547, est extraite d'un registre, conservé aux archives communales de Gand, intitulé : *II^e auden swarten boeck*, f° 455, où elle fut transcrite par ordre du magistrat, immédiatement après que la régente lui eut officiellement notifié la grande nouvelle.

La minute et l'original sont à Vienne; mais nous savons que la minute fera partie des documents qui seront restitués à la Belgique, grâce aux démarches actives faites auprès du gouvernement autrichien, par M. Gachard, le savant et laborieux archiviste général du royaume.

Voici cette lettre. Comparée au texte qu'en donne le docteur Lanz, on s'aperçoit que la transcription dans le registre scabinal s'est faite assez vite et sous la dictée, car, l'orthographe n'est pas uniforme dans les deux textes. On dirait même que les deux copistes, l'un dictant, l'autre écrivant, n'ont pas saisi le sens de certains passages, qu'ils ont dénaturés et rendus inintelligibles. La transcription doit avoir été faite avec tant de célérité, qu'on a omis

[1] Dr Karl Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V.* T. II, p. 561.

[2] *Commentaires de Charles-Quint*, publiés pour la première fois par le baron Kervyn de Lettenhove. Bruxelles, 1862.

de copier la dernière phrase, celle où Charles-Quint s'excuse de ne pouvoir écrire cette lettre de sa main, à cause de la lassitude qu'il éprouve. La pièce est précédée de l'entête suivant :

Copie des lettres missives envoyees de par lempereur nostre sire, de son camp en Germanie à Madame sa bonne seur la royne douaigiere de Hongrie, de Boheme, etc., regente et gouvernante des pays de pardeca, en ladvertissant par icelles de la prospere fortune et miraculeuse victoire, eue par sa dicte Majeste encontre de ses ennemiz et malveullans, ayant prins le duc de Saxen, jadis électeur.

Madame ma bonne seur vous aurez entendu par mes precedentes, portées par le seigneur de Humbercourt, mon partement Degher [1], et que javoie continue mon chemin sans reposer et jusques au xxj[e] du present mois, que arrivis a Leitznich [2], et que a trois diverses fois avoient este deffaictes xiiij enseignes de pietons du banny [3] jadis electeur de Saxene, et le lendemain xxij[e] partiz du dict Leitznich et vins camper a trois lieues de Meisen [4], ayant entendu que le dict banny y estoit avecq son camp en deliberation de soy fortifier joinct a la dicte ville quest au bort de la riviere de Lalbe [5], et se

[1] Dans la pièce transcrite, on lit : « de guerre, » ce qui n'a pas de sens, au lieu de « Degher, » qui se trouve dans le texte pris sur la lettre originale des archives de Vienne. C'est d'Egra ou Eger, ville forte de Bohême, qu'il s'agit. C'est de là que l'empereur partit avec son armée pour aller à la rencontre de l'électeur de Saxe.

[2] Leisnicth, petite ville située sur la Mulde.

[3] Le prince-électeur Jean-Frédéric de Saxe, chef de la ligue protestante, formée en 1536 à Smalcalde, mis au ban de l'empire.

[4] Meisen, ville importante de la Saxe, située sur l'Elbe. Le docteur Lanz a publié une lettre de Charles-Quint à la régente des Pays-Bas, datée du 22 avril 1547, trois jours avant la victoire de Muhlberg. Il l'informe de son arrivée à Meisen et lui communique les dispositions stratégiques qu'il a prises.

[5] L'*Elbe*.

accomoder et servir du pont dicelle. Et pour ce que le dict jour estoit le x^e^ quavois chemine avecq tout le camp, comme dict est, me sembla debvoir reposer le lendemain, pour si loccasion se fust adonnee de rencontrer lennemy, estre plus fraiz, et aussi cependant recongnoistre le chemin plus convenable pour lendommaiger. Et a cest effect se fisrent le dict jour grandes escarmouches, ou il y eut pluisieurs desdictz ennemiz prins et les aultres tellement poursuiviz, que en les chassant, les miens conrrurent jusques aupres la dicte ville, qui donna tel estonnement audict jadis electeur, pensant que toute larmee les suyvoit, que soubdainement sans en actendre plus de certitude habandonna la dicte ville et brusla le pont dicelle, en telle haste que pluisieurs des siens neurent loysir de sortir, et entre aultres deux gentilzhommes, freres de Heintzfeld, lung de son conseil et laultre de sa maison, et aulcuns commissaires de vivres. Et le soir ceulx de la dicte ville se vindrent rendre. Et le dict ennemy enchemina le dict jour tout son camp deux lieues, tirant au bas de la dicte riviere en lieu fort avantagieux, et mena ung pont de barques pour sa commodité supposant (comme il est vray-semblable), que sestant rendue [la dicte ville de] Meysen, je prendroye mon chemin contre Wittenberghe [1], et delaisseroye Torgau, comme lieu non fort et de peu dimportance, et que en le sommant se rendroit facillement. Mais comme dez le mesme soir je avoie entendu le chemin que le dict ennemy prenoit, fiz incontinent partir le pont que menoie et dez le point du jour, qui fust le xxiiij^e^, marchier tout le dict camp contre la dicte riviere, droict ou vraysemblablement le dict ennemy povoit estre pour illecq jecter le dict pont, et fiz user de telle diligence, que environ les neuf heures du matin, toute la dicte armee aiant ja chemine deux grandes lieues, arriva a quart de lieue prez du rivaige de la dicte riviere. Et descouvrans le duc Dalve [2] avec les chevaulx legiers, trouvarent le pont desdictz ennemiz estant de laultre coustel dix enseignes de pietons pour la garde dicelluy, qui tirarent plusieurs harquebusardes pour empescher ausdictz chevaulx le-

[1] Wittemberg, ville forte située sur l'Elbe.

[2] Fernand Alvarez de Tolède, duc d'Albe.

giers ledict passaige. Quoy oyant lesdicts Espaignolz qui estoient a lavant-garde, y accoururent. Lesquelz, pour le mesme desir quilz avoient eulx rencontrer avecq le dict ennemy, encoires que la bruyne (brume) avoit este grande tout le dict jour et commenchoit seulement a sesclarcier, escarmocharent tellement quilz chasserent ceulx qui estoient sur le dict pont, lequel ilz gaignierent avecq grand perte desdictz ennemiz qui le couparent en trois partyes, pensant emmener lune au bas de leane; mais, six desdictz espaignolz se despoillarent, deux desquelz portarent en naigeant leurs espees aux dentz, et lung en arrivant au barques tua trois et fist fuyr huict desdictz ennemiz, dont partye fust tuee par larquebucherye questoit au bort qui tira si menue [1] quelle ne donnoit loisir ausdictz ennemiz eulx servir de la leur. Lesquelz, pour renforcher leurs gens et donner lieu au bagaige et reste de leur armee de suyvre leur chemin, envoyarent au bord de la dicte riviere trois esquardrons de chevaulcheurs qui fusrent si bien saluez par larquebucherie espaignolle quilz fusrent constrainctz fuyr, jacoit quilz eussent grosse artillerye et desja tire pluisieurs coups; mais aulcunes pieces de la mienne, qui y arriva au mesme instant, les fist prestement desloger. Et comme entertant lon cherchoit tous moyens pour passer ladicte riviere, lon trouva ung guey. Et encoires que du commenchement il fust dangereulx, toutesfois aulcuns espaignolz et houssartz [2] le passerent en nombre environ xviij. Lung desquelz houssaers sadvanceant, mist luy seul aulcuns desdictz ennemiz en fuyte, craignans la suilte. Et continuant lon trouva le dict guey assez bon, que lors pluisieurs des chevaucheurs prindrent en crouppe chascun ung harquebuchier, et passarent en moingz de une demye heure ledict duc Dalve, le duc Mauris [3] et plus de quatre mille chevaulx et environ cincq cens desdictz harquebuchiers espaignolz, qui poursuyvirent lesdictz ennemiz. Et cependant passa aussy le Roi Monsieur nostre frere [4], et moi, et se refist le dict pont et passa

[1] Dans la transcription il y a : « si animé. »

[2] Cavalerie hongroise.

[3] Le prince Maurice de Saxe.

[4] Ferdinand, roi des Romains, frère de Charles-Quint.

la reste de la chevallerie et infanterie espaignolle. Et donna lon la chasse ausdictz ennemiz, qui prindrent la fuyte, et les poursuiviz environ trois lieues au trot, tellement quil estoit impossible que les gens de piet les peurent suyvre. Et enfin ilz fusrent rataintz par lesdictz ducz Mauris et Dalve, et chevaulx legiers et houssaers en nombre de environ xxij cens au pied dung bois, ou ils sestaient arrestez, et avoient dresses ung esquardron de gens de pied, et devant dicelluy deux trouppes de cheval et trois aux espaules. Et voyans jceulx ennemiz approcher, lesdictz gens de cheval, tirarent tous jointement leur harquebucherie. Et lors incontinent les fiz chargier par la dicte chevallerye tellement, quilz se misrent en desordre et entrarent au bois, lequel lesditz ducs avecque iceulx chevaulx legiers et houssars environnarent. Et fusrent lesdictz ennemiz poursuiviz si vivement, quil y demoura mors plus de mil hommes et environ deux mille chevaulx, sans les prisonniers, qui sont en tres grand nombre, et leur artillerie prinse, avecque toute la municion et leur bagaige. Entre lesquelz prisonniers est le dict jadis electeur, et comme lon tient pour certain, son filz aisne tue, et prins le duc Hernest de Bruzuich [1] quest celluy qui print le marquis Albert de Brandebourg. Et a dure cette chasse jusques a minuict, que suis seulement retourne avecque le Roy, nostre dict frere et nos neupveuz ses enfans, sans y avoir perdu de mon coustel plus de sept ou huict hommes. — Dont je nay volu delaisser de incontinent vous advertir, sachant le plaisir que en aurez. Atant madame ma bonne seur, je prie le Createur vous donner voz bons desirs. Du camp pres la riviere Dalve le xxv^e^ jour dapvril 1547. *Soubzchript :* « Vostre bon frere Charles, » et au dors : « La Royne douaigiere de Hongrie madame ma bonne seur en mes pays dembas [2]. »

[1] Ernest de Brunswick.

[2] La finale de cette lettre est incomplète. Dans le texte original, après la date, se trouve cette phrase : « Madame ma bonne seur, pour ce que je » ne vous sauroy dire autre chose que ce que dessus, aussy que je ne suis » encoyres bien deslassé du jour de hyere, je ne vous escrips de ma mayn, » me remectant à ce quest dit. C'est de vostre bon frère. »

Charles.

Bave.

Ce récit de la célèbre bataille de Muhlberg, qui décida du sort de l'Allemagne, offre un grand intérêt historique. La minute émane du vainqueur lui-même, qui l'a dictée presqu'immédiatement après l'action. Elle est datée de son camp de Leisnicth, où il était arrivé le dimanche 24 avril à minuit.

Cette lettre ne diffère pas dans ses parties essentielles, de la relation que l'empereur donne de ce grand fait d'armes dans ses *Commentaires* [1].

Après la victoire de Muhlberg, il mit le siége devant Wittenberg, qui capitula. Les autres places ouvrirent leurs portes au vainqueur.

Au point de vue politique, le résultat de cette campagne fut considérable, mais, la cruauté de Charles-Quint envers ses prisonniers en ternit l'éclat.

Cependant, l'empereur explique la rigueur de sa conduite, par le désir qu'il avait de mettre fin à la guerre et la nécessité où il se trouvait de poursuivre à outrance des ennemis, qui auraient pu la prolonger s'il leur avait laissé le temps de se reconnaître [2].

Ce plan stratégique, habilement conçu, fut exécuté avec une précision et une rapidité qui étonnent, mais qui caractérisent parfaitement le génie militaire de Charles-Quint. Pourquoi se montra-t-il impitoyable et dur à l'égard de son principal prisonnier, le prince-électeur de Saxe? Faut-il attribuer cette rigueur excessive, indigne d'un prince chevaleresque, à un ressentiment personnel contre le chef de la ligue de Smalcalde et l'adversaire le plus résolu de son élévation à l'empire, qui ne l'appelait jamais que « Charles de Gand? » Il répugne de croire que la haine que l'empereur nourrissait contre lui, étouffa dans

[1] *Commentaires de Charles-Quint*, cités plus haut. V. p. 185 et suiv.
[2] Idem, p. 193.

son âme tout sentiment généreux, et, cependant, son cœur resta fermé à la clémence, cette noble et grande vertu, apanage des rois.

Le Landgrave fut conduit de ville en ville et soumis aux plus pénibles humiliations. « L'infortuné électeur, dit Robertson, fut emmené comme en triomphe et exposé partout, dans l'état d'un captif, aux yeux de ses propres sujets. »

Semblable aux triomphateurs de Rome qui traînaient leurs prisonniers enchaînés derrière leur char, Charles-Quint traîna à sa suite le malheureux prince vaincu.

Une médaille commémorative de cette victoire, frappée en 1547, représente l'empereur Charles-Quint et son frère Ferdinand, roi des Romains, face à face. Ils portent le collier de la Toison-d'Or. Un ange tient les deux écussons de Castille et d'Autriche. La légende porte : FERDINANDUS DEI GRATIA ROMANORUM, BOEMIÆ, HONGARIÆ, ETC. REX, LUMINA ET ORA CAROLI V, IMPERATOREIS GERMANIÆ. Sur le revers de cette médaille on voit la petite ville de Muhlberg baignée par l'Elbe. La cavalerie impériale passe le fleuve et engage la lutte avec celle du prince-électeur de Saxe. Ce revers porte l'inscription suivante en exergue : CAPTIVITAS JOANNIS FREDERICI, DUCIS SAXONIÆ M.D.XLVII [1].

Le 17 septembre 1548, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse arrivèrent à Bruxelles vers une heure de l'après-midi; le premier était dans un chariot découvert, le second montait un petit cheval, et tous deux étaient escortés par de nombreux cavaliers et fantassins espagnols. L'électeur fut logé à la maison dite *les Trois Fontaines*, en face de la Chapelle, et le second au Bois (*in 't Wout*), au marché-au-Bétail [2].

[1] V. la planche d'après VAN MIERIS, *Historie der nederlandsche vorsten*, III deel, f° 170.

[2] HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 366.

Le 20, l'empereur fit son entrée solennelle à Bruxelles, et le même jour les captifs prirent, sous bonne escorte, le chemin de la Flandre. Arrivés à Gand, le prince-électeur Jean-Fréderic de Saxe fut logé chez Simon van Cuelsbrouck, bailli de l'abbaye de Saint-Pierre [1]. Le 22, on dirigea le landgrave de Hesse sur Audenarde, où on l'enferma dans le château situé sur la rive droite de l'Escaut.

La garnison espagnole chargée de sa garde, était composée de cent trente-sept piétons ou fantassins et de quarante hommes de cavalerie légère.

Les archives communales d'Audenarde possèdent des documents se rapportant à la captivité du prince allemand, détenu pendant vingt et un mois dans le château de cette place. Ils constatent que les soldats espagnols se livrèrent aux plus grands excès envers les bourgeois, et que la ville eut à supporter de ce chef des charges extraordinaires très-lourdes, dont les magistrats de la ville se plaignirent à Granvelle, alors évêque d'Arras, qui leur répondit :

Mrs, j'ai cejourd'hui receu vos lettres et par icelles entendu le désir que vous avez d'estre deschargez des gens de guerre que si longtemps ont esté empres de vous à la garde du Lantgraff de Hessen, à quoy selon l'affection que j'ay tousiours porté à vostre ville, je tiendray très volontiers la main, et si je puis, vous le cognoistrez par effectz et me trouverez tousiours prest pour m'employer au bien publicque de la dicte ville et à celluy de vous aultres en particulier, en ce que s'adonnera. Et à tant

[1] In 't selve jaer (1548) quam de Keysere uut de duutsche landen in Brabant, ende bracht met ghevanghen den hertoghe van Sassen ende den lantgraeve van Hessen, danof de hertoghe van Sassen ghelogiert was ten huuse van Symon van Cuelsbrouck, bailliu van de mannen t'Sinte Pieters, dewelcke lantgrave ghesunden was te Audenarde in 't casteel, wel bewaert met Spaenjaerden ende andere, die die van Audenaerde veel benautheden ende verlastinghen aendeden.

(*Memorieboek der stad Ghent*, IIe deel, bl. 249.)

me recommandant à voz bonnes souvenances, je prie le Créateur qu'il vous donne Mess^rs^ sa saincte grace.

De Bruxelles, ce xxvi^e^ d'avril

L'entierement vostre bon amy,
L'Evesque d'Arras.

A Mess^rs^ les Echevins et Conseil de la ville d'Audenarde, mes bons amys [1].

Il est probable que les belles paroles de Granvelle n'inspirèrent pas grande confiance à « ses bons amys » d'Audenarde, puisque ceux-ci s'adressèrent un mois plus tard à la régente, pour se plaindre « des gens et serviteurs » du landgrave, qui refusaient obstinément de payer l'impôt établi sur les vins et la cervoise destinés à leur consommation. La régente ne laissa pas longtemps leur supplique sans réponse. Voici sa lettre :

Marie par la grace de Dieu Royne Douaigiere de Hongrye, de Bohême, etc., Régente.

Chiers et bien amez. Nous entendons que les fermiers des nouveaulx impots à Audenarde prétendent recouvrer du Lantgrave de Hessen l'amende de trois livres de quarante groz de chascune piece de vin que ses gens ont mis en cave au chasteau dud^t^ Audenarde, sans leur en avoir faict ladvertence et aussi les despens que lesd^ts^ fermiers ont frayé, sollicitant ici lordonnance et déclaration de Sa M^té^, que le dict Lantgrave debvroit payer lesd^ts^ impostz; et daultre part entendons nous que les collecteurs des assis et maltotes ordinaires de la dicte ville demandent lassis ordinaire des vins et cervoises que a esté porté hors ledict chasteau, pour lusaige et nourriture des gens dudict Lantgrave, logiez en la ville. Et pour ce que ne trouvons lesdictes demandes aulcunement fondées, honnestes, ny raisonnables, veu meismement que ledict Lantgrave a esté logié en la maison de sa dicte Majesté, quil a payé lesdicts

[1] *Audenaerdsche mengelingen*, III, p. 9.

nouveaulx impotz et que les vins et cervoises qu'on a porté hors dudict chasteau a ses gens et serviteurs ne doibvent estre subgectz au payement des maltotes et assis ordinaires de la dicte ville, nous vous en avons bien voulu advertir, vous ordonnant et enchargeant bien expressément que selon ce ayez à vous régler et conduire, sans souffrir ny permectre que à l'occasion susdicte l'on faice aulcun empeschement ou demande du dict Lantgrave ou les siens; et qu'il ny ait faulte.

A tant chiers et bien amez, Nostre Seigneur vous ait en garde. Escript à Bruxelles le xxiiij^e^ jour de may a° 1550.

Marie.

Verreyken.

A noz chiers et bien amez les Bourgmestre et Échevins de la ville d'Audenarde [1].

Cette réponse n'était certainement pas de nature à satisfaire les Audenardais, dont les demandes, selon l'expression de la régente, n'étaient « ny fondées, ny honnestes, ny raisonnables. » Marie de Hongrie les repoussa et Granvelle laissa « ses bons amys » livrés aux vexations intolérables des soldats du duc d'Albe, chargés de la garde du landgrave de Hesse.

II.

La victoire de Muhlberg, la capitulation de Wittenberg et la reddition des autres places soumises aux princes qui avaient adhéré à la ligue de Smalcalde, assurèrent la domination de Charles-Quint en Allemagne.

Le bruit de sa gloire retentit dans toute l'Europe. Sa puissance était sans bornes et la mort récente de son rival François I^er^, le délivrait du côté de la France, d'appréhensions, que la conduite du roi défunt ne justifiait que trop.

Il n'entre pas dans notre sujet de rappeler quels furent

[1] *Audenaerdsche mengelingen*, III, bl. 10.

les résultats politiques de la campagne, que l'empereur venait de terminer si glorieusement. Notre but plus modeste, sera atteint si nous parvenons à savoir comment la nouvelle de victoire de Muhlberg fut accueillie à Gand. Les recherches que nous avons faites, nous permettent d'entrer à ce sujet, dans des détails qu'on ne lira peut-être pas sans intérêt.

Disons d'abord que la régente des Pays-Bas se trouvait dans la capitale de la Flandre, lorsqu'elle reçut la lettre de son frère. La princesse habitait le palais du *Princen-hof*, où Charles-Quint avait vu le jour. Hélas ! il ne reste plus de vestiges de cette royale demeure, comme il n'en reste plus d'autres grands édifices élevés par nos ancêtres. Le vieux Gand disparait insensiblement sous le marteau toujours levé des démolisseurs modernes, comme nous l'avons dit ailleurs. Les témoins de sa splendeur d'autrefois diminuent de jour en jour. Le prétendu progrès du siècle exerce ses ravages et tend à effacer les dernières traces des époques pleines de grandeur qui l'ont précédé. Il semble qu'un génie malfaisant s'attache à faire oublier l'histoire d'un passé glorieux, où les arts jetaient le plus vif éclat. On se montre souvent injuste et ingrat envers ces grandes époques qui donnèrent naissance aux immortels chefs-d'œuvre de l'école des van Eyck, et qui élevèrent ces somptueuses cathédrales et ces gracieux hôtels-de-ville, dont la riche et flamboyante architecture excitera toujours l'admiration universelle.

Mais laissons ces tristes réflexions et revenons à la lettre de Charles-Quint.

Le lundi 2 mai, assez tard dans la soirée, la missive impériale parvint à sa destination. Marie de Hongrie, heureuse d'apprendre la grande nouvelle, la communiqua incontinent aux États de Flandre, comme l'atteste le passage suivant extrait du registre de la Chambre secrète.

Smaendaechs iij^en in meye [1547.]

Cejourdhui soir assez tardt viendrent nouvelles de Sa M^te, de lempereur nostre sire a la royne douagiere de Hongrie, de Boheme, etc., regente et gouvernante des Pays-Bas, estant en ceste ville de Gand, que Sa Ma^te de lempereur nostre dict Sire avoit subjugé et pris prisonnier les ducz de Saxen et Ernest de Brunswyck et defaict larmée du dict duc de Saxen de pluisieurs mille tant de cheval que de piedt, sans en avoir perdu des gens de la dicte Majeste que six, sept ou huict au plus, quest ungne chose tres divine et miraculeuse, loué en soit Dieu le tout puissant et quil plaise preserver nostre dict Sire Empereur de tous inconveniens [1].

Les États de Flandre se hâtèrent de transmettre cet important message au magistrat de la ville en l'invitant, au nom de la régente, de procéder sans délai, à l'organisation d'une procession générale et solennelle, pour remercier Dieu d'avoir favorisé les armes de l'empereur, et d'ordonner des prières publiques et des jeûnes, afin que la paix renaisse promptement dans toute la chrétienté [2].

[1] Archives de l'ancien Conseil de Flandre, à Gand. Registre de la chambre secrète, 1544-1548, litt^a N.

[2] De raedslieden sKeisers van den Romeynen, altyds vermeerder sryex, coninc van Germanien, etc., grave van Vlaenderen, etc., ghcordonneert in Vlaenderen.

« Lieve ende gheminde. Wy hebben jeghenwordelic ontfaen briefven van der Maiesteit van der coninghinne douaigiere van Hongrien, van Bohemen, etc., regente ende gouvernante van den landen van herwaerts overe, volghende den welcken adverteren wy ulieden van weghen harer Majesteit, van der schoone victorie die Gode van Hemelrycke belieft heeft te verleenen der keyserlicker Majesteit onsen gheduchten heere, jeghens wylen den kuervorster van Saxen, ter neder gebrocht hebbende zyn armee ende hem ghevanghen metten hertoghe Ernest de Brunzwyck, ende ordonneren ulieden van weghen harer voorseider Majesteit te doen draghene alomme binnen den districte van ulieder jurisdictie processien generale ende solempnelle, ende dat elc zyn vuterste debvoir doe tvolc te vermanen van zo schoone victorie, Gode van Hemelrycke te danckene met bedinghen, aelmoessene, vastene ende andere diereghelycke duechdelicke gheweercken, ten hende de zelve victorie mach commen ter ruste ende welvaert van den gheheelen

A la réception de cette missive, qui valut au messager du Conseil de Flandre qui l'apporta et à l'envoyé de la régente de généreuses gratifications, les échevins de la Keure et des Parchons se réunirent à l'hôtel-de-ville [1]. Une proclamation fut redigée séance tenante. La victoire de l'empereur y était pompeusement annoncée au peuple, ainsi que les solennités religieuses ordonnées par la régente. Le magistrat y engageait ensuite les bourgeois de Gand à manifester leur allégresse par l'illumination de tous les quartiers de la ville, et les informait que des prix en argent seraient décernés aux voisinages les plus brillamment illuminés [2].

kerstenrycke, zulex alst ontwifelic zal, ende hieraf en zyt in gheenen ghebreke. Lieve ende gheminde, God zy met ulieden. Te Ghendt dezen vierden * in meye duust vyf hondert zeven ende veertich, ondergheteekent :

» A. Huerne. »

(Extrait du registre II, f° 458 v°.)

* Cette date est évidemment une erreur, puisque le 3 mai les solennités étaient terminées.

[1] A l'époque qui nous occupe, la magistrature échevinale de Gand était composée comme suit :

Échevins de la Keure.	*Échevins des Parchons.*
Nicolas Triest, s^r d'Auweghem.	Jean de Vos.
Jean Ruffelaert.	Jean de Stercke.
Jean Salaert.	Simon vander Haghe, s^r de Gotthem.
Barthélemy van de Putte.	Jean van Hembyse, fils de Guillaume.
Josse van Gryspeere.	Josse van den Eede, *après lui* Jacques Cabillau.
Guillaume van Lake.	Gaspard van Riebeke.
Jean van Hembyse, fils de Bussart.	Michel de Vriendt.
Josse de Gructere.	Liévin d'Hooghe.
Louis van Morslede.	Antoine Colpaert.
Liévin Prysbier.	Adrien de Wale.
Liévin van Caseele.	Jean de Hertoghe, *le jeune*.
Eloi de Scheppere.	François Curthals.
Jean Baers.	Guillaume van Cuelene.

Antoine Buridaen était alors premier secrétaire du collége de la Keure.

[2] Cette pièce existe aux archives communales, la voici :

Actum den derden in meye XV^c zevenenveertich.

Men ghebiedt ende laet weten van heere ende wet weghe dat men omme

La proclamation fut publiée le 3 mai de bonne heure, avec l'appareil de trompettes et de tambourins qu'on avait

de goede ende blyde nieumare alnu ghecommen by der Majesteit van der coninghinne regente ende gouvernante van haerwaerts over, iegenwoirdelic wesende binnen deser stede, van der groote victorie die de K. M^{t} onsen souveraynen heere ende prince onlancx ghehadt heeft in de duutsche landen ieghens zyne vianden, rebelle ende wederspanneghe van Zyne M^{t} ende van der keyserrycke, aldaer onder andere de hertoghe van Sassen ghevanghen es up den xxiiij^{en} aprilis lestleden ende zyn armee gheheel ghedestrueert, ontdaen ende verjaecht, ende grooten deel versleghen, ter grooter gerustichede ende welvaert van den voornomden duutsche landen ende van den gheheelen kerstenrycke, so vermaent men eenen yeghelicken alvoren Gode van hemelrycke van der zelver victorie te danckene met aelmoesenen, bedinghe ende allerande duechdelicke gheweercken, ende omme elcken ter zelver causen te verweckene tot blyscepen, tsy ghebuerten, particuliere persoonen ofte anderssins, zo adverteert men dat desen avondt by den ghonen schoonst ende playsants met lichte vierende, te winnene zyn diversche prysen, zo hier naer volgt :

Voor den eersten prys . . . . . Vyfthien Karolus guldenen.
Lampaert.

Voor den tweetsten prys. . . . . xij Karolus guldenen.
Poele.

Voor den derden prys . . . . . x Karolus guldenen.
Langhesteenstrate.

Voor den vierden prys . . . . . viij Karolus guldenen.
Sleepstrate.

Voor den vyfsten prys . . . . . vj Karolus guldenen.
Coorenaert.

Voor den zessten prys . . . . . v Karolus guldenen.
Mageleinstrate.

Voor den zevensten prys . . . . iiij Karolus guldenen.
Cammestrate.

Voor den achtsten prys . . . . . iij Karolus guldenen.
De Hoochstrate buten Turrepoorte.

Ende voor den negensten prys. . . ij Karolus guldenen.
Spriete metten Nedereautere.

Ende alle dese prysen sal men gheven in wyne of in ghelde ter kuere van den ghonen diese winnen zal. Welcke prysen ghejugiert zullen zyn by den bailliu ende scepenen, die ter zelver causen ommeryden zullen.

Men ordonneert oock van weghen alsboven dat men in alle de prochykercken binnen deser stede thavont luude een poose van den achten totten neghen hueren; men zal de luuders van der stede weghe betalen.

Voorts dat elck toezie ende zurge draghe datter gheen dangier van viere

coutume d'employer dans les grandes circonstances. Les bons bourgeois s'éveillèrent au bruit de ces fanfares, et apprirent par la voix des hérauts de la ville, que leur illustre et redouté souverain venait de cueillir de nouveaux lauriers sur le champ de bataille.

A peine l'heureuse nouvelle est-elle annoncée, que toutes les cloches de la ville sont mises en branle. Les carillons des églises paroissiales et du Beffroi lancent leurs bruyants accords dans les airs. Le canon de la citadelle que Charles-Quint a fait construire sept ans auparavant pour maintenir ses turbulents concitoyens dans le devoir, mêle sa voix puissante aux accents joyeux des sonneries. Les maisons se pavoisent comme par enchantement et de riches étoffes s'étalent aux fenêtres. Partout les couleurs du souverain flottent à côté de celles de Gand, tandis que le double aigle impérial et le lion flamand brillent sur d'innombrables bannières.

Une foule toujours avide de plaisirs et de fêtes pompeuses remplit les rues de la grande cité, qui avait à cette époque une population de plus de 90,000 âmes.

Tout-à-coup, le silence se fait, on se découvre avec respect et les fronts s'inclinent. La procession, ordonnée par la régente, s'avance lentement et en bon ordre. L'encens fume, et les prières du peuple se joignent au chant d'un nombreux clergé, pour rendre grâces à Dieu de la victoire que le très-puissant, très-magnanime empereur Charles vient de remporter sur ses ennemis.

Les chroniques du temps ne donnent pas de détails sur cette procession; mais il est permis de dire qu'aucune des splendeurs religieuses, que le catholicisme seul sait déployer, n'y manqua, et que le Conseil de Flandre, le

en gebuere ende voorts dat hem elck paysivelic hebbe achter strate zonder eeneghe beroerte of ruthede te makene, up de correctie van seepenen.
(*Archives communales*, registre CC, f° 41 v°.)

magistrat de la ville et la cour y assistèrent, comme les abbés mitrés de Saint-Pierre, de Baudeloo, de Tronchiennes et le prévôt de Saint-Bavon, Luc Munich, dernier abbé du monastère fondé au VII^e^ siècle par saint Amand, l'illustre apôtre de la Flandre.

Le long itinéraire que la procession devait parcourir s'accomplit au milieu du recueillement de la population entière. Après avoir imploré les bénédictions du ciel, on songea à la partie du programme consacrée aux réjouissances publiques.

Selon l'ancien usage, le magistrat de Gand avait eu recours aux Chambres de rhétorique, qui s'étaient engagées à donner sur les principales places de la ville, des représentations dramatiques appropriées à la circonstance. En quelques heures les membres de ces cercles littéraires improvisèrent, c'est le mot, plusieurs sujets, que le peuple applaudit avec enthousiasme.

Les Chambres de rhétorique constituaient au moyen-âge l'élément indispensable des fêtes nationales. La plus petite ville de Flandre avait la sienne. Gand en possédait quatre; savoir, celle de la *Sainte-Trinité*, dite : de la *Fontaine*; celle de *Sainte-Agnès*, dite *Boomlooze mande;* celle de *Maria t' eeren* et celle de *Sainte-Barbe* [1]. Chacune de ces sociétés reçut une gratification de trois livres de gros; la *Fontaine*, qui existe encore et dont la fondation remonte à l'année 1448, en reçut quatre.

Aux archives communales il existe un fort volume in-folio, dans lequel on a réuni toutes les pièces qu'on a pu trouver, concernant ces associations littéraires. Ce volume est intitulé : *Rhetorique Kamers in Vlaenderen*, 1437 *ad* 1819, et renferme tous les matériaux nécessaires à l'his-

[1] Nous avons parlé des Chambres de Rhétorique dans la *Joyeuse Entrée de Maximilien Ier à Gand, en* 1508. V. *Messager des Sciences*, 1850.

toire complète de ces vieilles et florissantes institutions lyriques. Ce n'est pas la première fois que nous signalons ce précieux volume à l'attention de ceux qui se dévouent à l'étude de l'ancienne littérature flamande [1]. Peut-être y trouveraient-ils la nomenclature des *mystères* représentés par les Chambres de rhétorique depuis leur origine, et parmi ceux-ci les *speelen van sinne* ou les *esbattements*, montés si rapidement, *met grooten haeste ende diligencie*, comme disent les comptes communaux, à l'occasion de la victoire du Muhlberg.

Vers huit heures du soir, le gros bourdon du Beffroi, *Roeland* [2], donna le signal de l'illumination et aussitôt les cloches et les carillons des églises de Saint-Jean, de Saint-Jacques, de Saint-Nicolas, de Saint-Michel, de Sainte-Pharaïlde, de N.-D. à Saint-Pierre, de Saint-Sauveur et de Saint-Martin à Akkerghem, lui répondirent. Cette musique aérienne, si goûtée des Flamands, dura une heure.

Les *comptes* nous apprennent que les trompettes et les ménétriers de la ville, placés sur la galerie qui entourait le campanile du Beffroi, y exécutèrent une brillante fanfare, pendant que la joyeuse cité resplendissait de mille feux aux vives couleurs.

Ces musiciens municipaux, *speellieden van der stede*, figuraient dans toutes les cérémonies officielles et dans les cortéges. On les désignait sous le nom de *schalmeyers*, joueurs de clairon. Ils formaient une corporation, *het*

[1] Les *Églises de Gand*, t. II, p. 9.

[2] Cette célèbre cloche qui avait appelé les Gantois à la révolte en 1540 et que Charles-Quint avait fait descendre du Beffroi « pour en ordonner et faire » selon son bon plaisir, ne fut pas graciée comme on l'a prétendu *, mais simplement condamnée au silence. En 1543 elle reprit sa place dans le nouveau campanile de la tour communale.

* V. *Messager des Sciences*, année 1846, p. 424.

schalmeyerschap, dont les six clairons de la ville étaient indubitablement les chefs. Ceux-ci portaient un riche costume qu'ils endossaient dans les grandes circonstances. « La bonne ville mettait du luxe à bien orner ses trompettes, » qui ouvraient la marche de ses cavalcades, dit le poète- » archiviste Van Duyse. Elle leur fournissait un superbe » costume, dont faisait partie un justaucorps en velours, » et au sujet duquel les comptes de la ville contiennent » des détails. Leurs instruments étaient en argent doré. Il » existe une gravure en bois, qui appartient au milieu du » XVI^e siècle, dans laquelle est représenté un de ces mé- » nestriels, fiers plumets s'il en fut [1]. »

Cependant, la foule qui encombre les rues se range. Le grand-bailli et le magistrat vont assister à l'illumination et aux spectacles organisés par les Chambres de rhétorique. Déjà le cortége officiel s'avance. Tous les personnages qui en font partie sont à cheval. Les trompettes et les ménétriers de la cité ouvrent la marche. Le magnifique écusson d'argent, chef-d'œuvre d'orfévrerie gantoise du XV^e siècle, brille sur leur poitrine [2]. Les sergents, *colf-draeghers*, et les hallebardiers du bailliage et de la commune les suivent. Après eux viennent les secrétaires ordinaires de la Keure et des Parchons, conduits par leur chef Antoine Buridaen. Enfin, le grand-bailli, messire François vander Gracht, seigneur de Schardau, chambellan de l'empereur, parait entre le premier échevin de la Keure, messire Nicolas Triest, seigneur d'Anweghem, et le premier échevin des Parchons, messire Jean de Vos, suivis des membres des deux colléges communaux.

Depuis la *concession caroline*, le grand-bailli partageait avec les deux premiers échevins la responsabilité du trésor

[1] *Messager des Sciences*, année 1846, p. 69.
[2] Idem, p. 63.

des chartes, confié à leur garde collective. Le coffre de fer contenant les priviléges que Charles-Quint avait rendus à la ville après la fameuse révolte des *cressers* en 1539, était fermé au moyen de trois serrures, dont chacun des trois dignitaires possédait une clef. Mais les clefs des portes de la ville étaient toutes entre les mains du grand-bailli, qui avait le pas dans les cérémonies et les solennités publiques sur le premier magistrat de la commune.

Le sous-bailli, Jean de Gruutere, accompagnait son supérieur, qu'il remplaçait dans mainte circonstance. C'est ainsi qu'il fut chargé avec l'échevin de la Keure, Liévin van Caseele, et le premier secrétaire Antoine Buridaen, de parcourir tous les quartiers et de décerner aux voisinages les plus brillamment illuminés, les prix accordés la veille par les échevins.

La proclamation que nous avons fait connaître à nos lecteurs, porte les noms des voisinages qui méritèrent les prix. Il est probable que le premier secrétaire Buridaen les aura inscrits sur la pièce officielle pendant la marche.

Le peuple admirait la magnificence de ce long et brillant cortége. Il saluait de ses acclamations les hauts dignitaires de la couronne et de la commune, chevauchant courtoisement ensemble par les rues de l'antique cité.

Au-dessus de ces mille bruits, de ces cris de joie, éclatait avec enthousiasme le nom de l'empereur victorieux, dont la popularité était immense. Les Flamands connaissaient le respect du souverain pour leur langue maternelle. Ils lui étaient reconnaissants d'avoir compris, quoique bien jeune encore, que la Flandre ne pouvait être gouvernée que par des Flamands [1]. Le peuple de Gand l'aimait véritablement. Il était fier de ce prince gantois, de *keizer Karel*, dont on racontait les faits et gestes dans les

[1] *Belgisch Museum*, t. VI, p. 174.

chaumières autour du foyer domestique. Aujourd'hui encore ce nom, devenu presque légendaire, a conservé tout son prestige dans nos campagnes flamandes. Nos bons paysans s'entretiennent volontiers de ce prince, et lisent à haute voix, pendant les longues soirées d'hiver, un opuscule qu'on réimprime de temps en temps et qui se vend toujours, où toutes les prouesses du souverain sont relatées dans un style simple et plein de bonhomie [1].

Le lendemain, 4 mai 1547, de brillantes joûtes sur l'eau eurent lieu à l'endroit dit : *Coorenleye*. Les *comptes* disent que la régente y assista avec sa cour. Elle s'y rendit, on ne saurait en douter, en grande pompe, accompagnée du grand-bailli et du premier échevin de la Keure.

Les trompettes et les ménétriers de la ville se firent de nouveau entendre pendant ce tournoi, que nous ne pouvons décrire faute de renseignements. Les archives ne sont pas moins muettes au sujet des prix décernés aux vainqueurs; mais elles établissent que l'aubergiste Liévin vande Velde versa aux jouteurs altérés trois tonneaux de cervoise, (*keyte*) aux frais de la ville.

Marie de Hongrie ne prolongea pas son séjour à Gand. Après avoir assisté aux solennités qu'elle avait ordonnées pour célébrer dignement la victoire de Muhlberg, ainsi qu'aux deux services funèbres qu'elle avait fait faire à l'église conventuelle des *O. L. Vrouwe-broeders*, pour le repos de l'âme de François Ier, roi de France, le rival de Charles-Quint, et pour celle du roi d'Angleterre, Henri VIII, elle partit le 6 mai 1547 et prit la route d'Anvers, en passant par le pays de Waes.

[1] Mr F. Vanderhaeghen cite cet opuscule, intitulé : *De heerlyke en vrolyke daeden van keyser Carel de V*, dans sa remarquable *Bibliographie gantoïse*, t. IV, p. 202, nº 6465. On y lit que ce roman historique est dû à la plume de l'imprimeur Jean De Grieck, de Bruxelles, et que la première édition parut en 1675. La dernière, revue par Willems et Snellaert, a paru à Gand chez Gyselynck en 1846.

Ici finit notre tache. Cependant, avant de déposer la plume, nous dirons que le récit qu'on vient de lire, démontre une fois de plus combien il est utile de consulter nos vieilles archives, sources fécondes et lumineuses qui alimentent l'histoire, et pour lesquelles on ne professe pas toujours le respect dont elles sont dignes.

Certaines administrations communales manquent complétement à leurs devoirs en négligeant la conservation de leurs anciens documents. Il en est qui commettent la faute grave de vendre ces *vieux papiers*, qu'elles dédaignent et déclarent de *nulle valeur*, parce qu'ils leur paraissent indéchiffrables. Nous avons déjà signalé cette triste situation dans l'enceinte législative [1], et nous saisissons de nouveau l'occasion de la recommander à la sérieuse attention du gouvernement, qui devra prendre des mesures efficaces et promptes pour mettre un terme à d'inqualifiables abus. L'ignorance et l'incurie sont souvent plus dangereuses que le Temps lui-même, ce destructeur inexorable de tout en ce monde.

B^on^ Kervyn de Volkaersbeke.

Extraits du Memorieboek der stad Ghent.

Item, up *Sente Joorisdach quam mevrauwe de regente binnen der stede van Ghendt*, ende up den Meydach was te Ghendt *processie generael* om dat men verstaen hadde dat de keysere victorie gehad hadde jeghens syne vyanden.

Item, den *tweeden Meye* dede *mevrauwe de regente een costelicke uutvaert* doen over den *coninc van Vranckerycke Franchoeis*, tot Onze Vrouwenbroêrs.

[1] *Annales parlementaires*, 1873, p. 755.

Item, *den derden in Meye* gaf mevrouwe der wet van Ghent te kennene hoe datse seker tydinghe ontfaen hadde als dat op den xxiiii^en^ in April, op eenen sondach, de keyser eenen slach ghewonnen hadde, ende dat de hertoghe van Sassen ende de lantgrave van Hessen ghevanghen waren, ter welcker causen dat *scepenen van Ghent ordoneerden veel scoone prysen die te winnen waren met scoonst te vieren*, soo dat men 's avonts binnen Ghent veel straten ende ghebuerten, de *vier cameren van Rhetorycke speelden* te veele plaetsen, ende *alle de clocken* van Ghent luudden 'savonts van *viii^en^ tot den ix^en^ ueren in alle kercken* van der stede.

Item, *den vierden in Meye* dede *mevrouwe de regente een scoon uutvaert* over den *coninc van Inghelant Heynderic,* van ghelycke 't Onse *Vrouwenbroêrs.*

Item, den vi^en^ in Meye reisde *mevrauwe de regente naer de stede van Andwerpen.*

—

Archives communales de Gand.

Extrait du *compte* de la ville du 10 mai 1546 au 10 mai 1547.

F° 292 r°. Betaelt Philips van Redichove, messagier deser stede, de somme van vj sch. grooten, ter causen van twee stonden by hem, vut laste van scepen, ghevaciert, *deerste reyse int ommeriden met den bailliu ende scepenen up den 3^n^ may, omme tvisiteren van der vieringhen* die men aldoe dede, vut causen van der blide ende groote victorie by der K. M^t^ ghehadt in de duutsche landen ende de ij° met Anthuenis Buridaen, etc.

vj sch. grooten.

Item, betaelt Pietere Lindeman, messagier in den raedt van Vlaenderen, ter causen *dat hy an scepen brieven brachte van den zelven heeren,* haudende dat men processie generale draghen zonde, in danchaerheit van den victorie by der K. M. onsen souverainen heere ende prince, gehadt in de duutsche landen.

xvj grooten.

F° 297 r°. Item, betaelt den onderbailliu M^e Joos de Gruutere ende Lievin van Cazele, scepenen, ende Anthuenis Buridaen, eerste secretaris van der kuere, samen de somme van xx sch. grooten, ter causen *dat zy up den iij^en deser maendt te peerde ommeghereden hebben savonds alle de stede duere, als jugen ghecommitteert, omme de prisen te jugierne nopende de vieringhe* alhier ghehouden van der blyde nieumare van der victorie van der K. M^t in de duutsche landen, ieghens de rebelle van zynder M^t ende van den keyserrycke, aldaer de hertoghe wylen cuervorster van Zassen ende andere personnaigen ghevanghen zyn ende de gheheele armee ghedestrueert naer tverclaers van der ordonnantie . . . . xx sch. grooten.

F° 318 v°. Item, betaelt . . . . (*sic*), messagier van der M^t van der coninghinne regente, etc., de somme van vj sch. viij deniers grooten, *ter causen van der blyder nieumaren by hem van weghen de M^t van der coninghinne regente*, etc., wesende binnen deser stede, ghebrocht aen mynne heeren van der wet, van de victorie die de K. M^t, onsen souverainen prince ghehadt heeft in de duutsche landen ieghens zynne vianden, rebellie van zynder M^t., aldaer ondere andere de hertoghe was van Zassen, ghevanghen es ende gheheel zynne armee ghedestrueert, naer tverclaers van der ordonnantie. . vj sch. viij den. gr.

F° 319 v°. Item, betaelt den scalmeyers deser stede, de somme van twintich scellinghen grooten, *ter causen dat zy gespeelt hebben up tbieelfroidt ten diveerschen stonden ende poosen up den iij^en deser maendt van Meye savonts, ter vieringhe alhier ghehauden ende tsanderdaechs ten steecspele up dwatere in de coorenleye daer de M^t van der coninghinne regente, etc., present was*, ende dit omme de blyde nieumaren van de groote victorie die de K. Ma^t onlancx ghehadt heeft in de duutsche landen ieghens zyne vianden, rebel van zynder Ma^t ende van den keyserrycke, naer 't verclaers van der ordonnancie. xx sch. gr.

F° 320 r°. Item, betaelt den zes trompetters deser stede, de somme van xx sch. grooten, *ter causen dat zy gheblasen hebben diveersche poosen up tbieelfroidt up den iij^en deser maendt, ter vieringhe die men hier tsnavonts houdende was ende sanderdaechs ten*

steecspele up dwatere in de coorenleye, daer de Ma^t^ van der coninghinne regente, etc., present was, ende ditte omme de blyde nieumaren van der groote victorie die de K. M^t^ ghehadt heeft onlancx in de duutsche landen iegheus zynne vianden ende rebelle van zynder Ma^t^ ende den keyserrycke, noch van ghetrompt thebbene tvoorghebodt up den iij^en^ deser maendt, omme de voirnomde vieringhe te doene, xx grooten, compt tsamen naer tverclaers van der ordonnantie. . xxj sch. viij den. gr.

F° 321 v°. Item, betaelt *ter causen van den neghen prysen by scepenen upghestelt ten prouffyte van den wycken die binnen deser stede scoonste geviert hebben,* omme de goede ende blyde nieumaren van der victorie by der K. Ma^t^ ghehadt in de duutsche anden ieghens de wederspanneghe van zynder Ma^t^, up den xxiiij^en^ aprilis XLVij, naer tverclaers eenen bilgiette haudende ordonnantie ende specificatie, de somme van

x lib. xvj sch. viij den. gr.

F° 321 v°. Item, betaelt *den prince met zynnen rade van der helegher drievuldicheyt gheseidt de Fonteine,* de somme van iiij lib. grooten, *ter causen dat zy up den iij^en^ deser maendt van Meye by laste van scepenen met grooter haeste ende diligencie hebben doen maken, stellen ende vertoghen in retorycke een spel als men hier vierde* voor de goede nieumaren van der victorie die de K. Ma^t^ onsen souverainen heere onlancx ghehadt heeft in de duutsche landen ieghens zynne vianden rebelle van zynder Ma^t^ ende van den keiserrycke, aldaer onder andere ghevanghen es de hertoghe corvorstere gheweest van Zassen met andere personnaigen ende gheheel huerlieder armee ghedestrueert, ende thulpen den oncosten by den voornomden gulde hier inne ghesupporteert, naer tverclaers van der ordonnantie.

iiij lib. grooten.

F° 321 v°. Item, betaelt den *dekens ende proviserers van den drye cameren van rethorycke, te wetene : van Sinte Barbelen, Sint Agneeten ende Marie theeren,* elcken iij lib. grooten, commende tsamen ix lib. grooten, *ter causen in de voorgaende ordonnantie ghementionneert,* naer tverclaers van der ordonnancie. ix lib. gr.

F° 322 r°. Item, betaelt in den handen van Lieven Van den

Velde de somme van xx sch. grooten, *ter causen van iij tonnen keyten, ghepresenteert ende ghesconcken den ghezellen die nu onlancx ten watere ghesteken hebben in de coorenleye, ter presentie van der M^t van der coninghinne regente, etc., sanderdaechs naer de vieringhe hier ghehouden* omme de blyde nieumaren van der victorie van der K. Ma^t in de duutsche landen, naer tverclaers van der ordonnancie . . . . . xx sch. gr.

F° 322 r°. Item, betaelt Jacob Van Hoolbeke, *beyaerdere van Sint Jans keercke*, de somme van iiij sch. grooten; Heindric Van den Beerghe, *clocludere ofte beyaerdere van Sint Jacobs*, ij sch. grooten; Franchois de Brune, *beyaerdere van Sint Niclaus*, ij sch. grooten; Jan de Bode, *beyaerdere van Sint Michiels*, ij sch. grooten; Laureins Van der Crayen, *beyaerdere van Sinte Veerlen*, ij sch. grooten; Jacob Haechman, van *onser Vrouwen tSinte Pieters*, ij sch. grooten; Jacob Dynghelsche, *van Shelicxkerst*, ij sch. grooten, ende Anthuenis de Baets, van *Eckerghem*, ij sch. grooten, al met huerlieder assistenten, *ter causen dat zy up den iij^en van Meye lestleden, by laste van scepenen, gheuut hebben een poose een huere lanc ghedurende, van den viij^en otten neghenen savonts als men hier vierde* omme de victorie van der K. Ma^t in de duutsche landen, commende tsamen naer verclaers van der ordonnantie . . . . . xx sch. gr.

NOTES

SUR

QUELQUES BELGES CÉLÈBRES.

Parmi les manuscrits provenant de feu Delaval, sous-bibliothécaire de la Bibliothèque de Gand, nous en avons trouvé un qui renferme des indications que nous avons cru utile de reproduire; elles concernent surtout des artistes.

Louis Cnudde, peintre, né à Gand en 1682, fut élève de Jean van Cleef. Il exécuta pour l'église des RR. PP. Dominicains de Gand, un tableau d'autel, représentant la *Décollation de saint Jean-Baptiste*, et pour l'église du Béguinage de la même ville, un toile représentant le *Martyre de saint Liévin*.

La voûte peinte dans la chapelle appelée, chapelle épiscopale, à côté de celle de la Vierge au haut de l'église de Saint-Bavon, est également de lui, bien qu'on l'ait parfois attribuée à Nicolas Roose. Cette voûte, qui souffrit considérablement de l'incendie du 11 septembre 1822, a été depuis blanchie à la chaux.

Cnudde est aussi l'auteur du dessin de la tombe de marbre de l'évêque Philippe-Erard vander Noot, exécutée par Jean Boeksent, frère lai récollet. Heylbroeck a donné une gravure de ce monument.

Louis Cnudde mourut en 1741 et est enterré dans l'église de Notre-Dame (Saint-Pierre) à Gand.

Augustin Cnudde, frère de Louis et son élève, également né à Gand, a réussi dans la peinture décorative et la fresque. Il donna des leçons d'architecture et fut considéré comme un des meilleurs maîtres dans cet art. Il mourut à Gand en 1756 et est enterré comme son frère dans l'église de Notre-Dame.

(Ces notes sur les Cnudde sont tirées d'un manuscrit de l'artiste-abbé Van de Velde, dont il est question dans la note suivante).

Etienne-Louis Van de Velde, né à Gand en 1757, y mourut dans la rue appelée *Sint Pieters Eyckstraet,* le 16 septembre 1824, il était fils de Louis et de Marie-Louise Cnudde, fille du peintre Louis.

Il entra dans l'état ecclésiastique, devint prévôt de la chapelle de Meulestede, et fut chanoine pendant le temps heureusement court des différends entre les vicaires de l'évêché de Gand, lorsque le gouvernement français voulut mettre l'abbé de la Brue de saint Banzille à la place de l'évêque Maurice de Broglie, qu'il avait banni.

L'abbé Van de Velde, qui était bon dessinateur, est l'auteur des dessins des planches gravées par Tiberghien, qui ornent l'ouvrage de Martin De Bast : *Recueil des antiquités romaines et gauloises,* trouvées dans la Flandre proprement dite (2e édition in-4°. Gand, chez A. B. Stéven). Il était en même temps peintre, mais nous ne connaissons aucun de ses tableaux.

Ami de Martin De Bast, curé de Saint-Nicolas, il revit et corrigea les écrits de celui-ci, au sujet du serment exigé des prêtres par la loi du 7 Vendimiaire an V. (De Bast, condamné à la déportation, était obligé de travailler en cachette). Il écrivit lui-même un petit ouvrage, dans lequel il se montra partisan du refus du serment. Cet écrit témoigne de la grande piété de l'auteur et de son amour pour la paix.

Il publia encore un autre écrit, où l'on voit qu'il n'est nullement partisan de la langue française ni du régime français.

Jean-Antoine Stichelbaut, né à Gand en 1746, fut maître des pauvres; il est l'auteur de : *Heylzaem oogslag op het onbloedig slachtoffer,* in-8°. — *De H. Maghet en moeder Gods Maria in het helder daglicht,* etc., 1811, in-8°. — *De Caroliade,* poème en vingt chants, qu'il n'eut pas le temps de terminer et qui ne fut jamais imprimé. Il composa encore de nombreuses pièces de poésie toutes dans le genre sacré, dont plusieurs à l'usage de la confrérie des administrations à Gand; il demandait comme rénumération que tous ceux qui les liraient voulussent réciter à son intention cinq *Pater* et cinq *Ave.* Stichelbaut mourut à Gand le 12 octobre 1814, à l'âge de soixante-huit ans.

Son frère Albéric fut curé à Meyghem; il écrivit un poème en douze livres, intitulé : *Jerusalems herstelling,* Bruges, 1811, in-8°.

J. Verheggen, de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, né à Gand, près de la place Sainte-Pharaïlde à ce que nous croyons, est l'auteur d'un poème badin de dix pages in-8°, avec notes, intitulé : *Gesprek tusschen Belfort en dulle Griete, gehouden in den nacht tusschen den* 16 *en* 17 *der slachtmaend ten jaere* 1789 *binnen Ghendt,* imprimé chez Bernard Poelman. Nous nous souvenons d'y avoir lu ce vers :

Den kolonel de Rouck,
Die kogels heeft gevat onder kamisool en broek.

Ce petit ouvrage, qui est devenu fort rare, a un frontispice gravé par Tiberghien, bien que quelques-uns l'attribuent à J. Malpé.

Jean Boeksent, né à Gand le 22 octobre 1660, devint frère récollet au couvent de Gand, y fut profès le 22 avril 1685, et mourut le 9 avril 1727. Ce religieux exécuta le tombeau en marbre de Philippe-Erard van der Noot dans la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand, et les quatre évangélistes du dôme de l'église de Notre-Dame de Saint-Pierre. Il sculpta aussi les statues qui ornaient les piliers de l'ancienne église des Récollets de Gand : ces œuvres, fort estimées, furent détruites avec l'église en 1795-1796. Feu Huyttens possédait le portrait de ce sculpteur; il passa ensuite à l'Académie de dessin de Gand.

Une tradition rapporte que le frère Boeksent, muni de l'autorisation de ses supérieurs, fit le voyage de Paris et travailla quelque temps pour la Cour.

Pierre-Antoine Verschaffelt, né à Gand le 8 mai 1710, d'Étienne et de Livine De Sutter, dans la rue dite *Oude Veste* (vieux rempart), fut baptisé dans l'église paroissiale de Saint-Jacques. Il mourut à Munich le 5 avril 1793, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

En 1732, il remporta deux médailles à l'Académie de Paris; en 1751, il fut un des promoteurs de l'institution de l'Académie de dessin de Gand; peu après il partit pour Rome, où il devint membre de l'Académie et fut fort bien traité par Clément XIV. A Rome il exécuta de nombreux ouvrages : la statue colossale en bronze de l'archange Saint-Michel qui se trouve au haut du château Saint-Ange, ainsi que le buste de Clément XIII et la tombe de ce pape, sont ses œuvres; il les fit de 1758 à 1769.

Sans parler de plusieurs statues destinées à décorer des façades de palais, et deux anges supportant un bénitier dans une des églises de la ville éternelle.

En 1764, il fit les travaux d'architecture du chœur de la cathédrale de Saint-Bavon à Gand, le plan de l'arsenal

de Manheim, ainsi que celui de la salle de spectacle et de la bibliothèque dans la même ville.

En 1775, le 4 janvier, eut lieu l'inauguration d'une autre de ses œuvres, la statue du prince Charles de Lorraine, sur la place royale de Bruxelles; les États de Brabrant qui avaient fait ériger cette statue, donnèrent à cette occasion à l'artiste une somme de 60,000 florins, plus une tabatière et encore 20,000 florins. En 1776, il fit le plan de la nouvelle église à Oggersheim; en 1782, il fit dans la cathédrale de Gand le tombeau de l'évêque Maximilien-Antoine van der Noot, qui coûta 28,000 florins. Verschaffelt, surnommé en Italie « il Fiammingo, » était sculpteur et architecte de S. A. S. le comte palatin Charles-Théodore, prince de Sulzbach, professeur et directeur de l'Académie de Manheim, érigée en 1764, avec 1200 florins d'Allemagne de pension; le 18 octobre 1776, il fut créé chevalier de l'Ordre du Christ par le pape Pie VI, anobli par l'empereur Joseph II en 1780, avec transmission à ses fils et à ses deux neveux. Il portait pour armes d'or à deux fasces de sable, chargées chacune de trois tourteaux d'or, le heaume surmonté de la couronne et pour cimier trois plumes d'autruche.

Il laissa à Munich deux fils, l'un conseiller et l'autre sculpteur, et deux filles.

En 1784, il fit le plan de l'église catholique de Nuremberg.

Il exécuta également les bustes en marbre blanc de Voltaire, de l'impératrice Marie-Thérèse et de Benoît XIV.

On raconte que pendant l'hiver rigoureux de 1784, il fit à Manheim une énorme figure en neige.

Son élève M. Zauner, qui voyagea en Angleterre, fit à Vienne une statue en pied de Joseph II, inaugurée le 25 novembre 1807, pour laquelle François II lui fit présent d'une tabatière en or avec 10,000 florins et une pension de 3000.

Jean Van Volxem, fils de Jean. Son père eut deux femmes, Marie Martin et Marguerite Clemens; nous ne savons pas bien laquelle des deux fut mère de Jean; si c'est la première, il naquit à la paroisse de Saint-Sauveur à Gand, le 14 octobre 1689; si c'est la seconde, la date de sa naissance est le 5 novembre 1679. Il eut pour maître Robert Van Audenaert et fut reçu dans la gilde de Saint-Luc le 19 octobre 1706; il quitta ensuite son maître pour aller s'établir pendant quelque temps à Paris; à son retour, ayant montré un certain nombre de ses œuvres à Van Audenaert, celui-ci lui dit : « Vous avez fait en France de grands progrès en peinture, mais vous avez presque complétement oublié le dessin. »

Van Volxem demeurait dans la rue de la Vigne au quartier d'Akkergem; il perdit sa femme le 6 décembre 1730, et mourut lui-même deux ans plus tard.

Son meilleur temps fut vers 1717 : il peignit pour l'hôtel-de-ville de Gand, exécuta la voûte du théâtre, un tableau d'autel pour le ci-devant couvent des Ursulines et un autre pour l'église d'Akkergem.

Liévin Cruyl, prêtre, architecte et dessinateur. Nous ne connaissons l'époque exacte ni de sa naissance ni de sa mort; mais nous sommes certain qu'il vivait dans la période s'étendant de 1662 à 1684 et naquit à Gand.

On conserva longtemps dans les archives de l'église de Saint-Michel à Gand, un dessin intitulé : « *Quadragularis ichonographia* 2^{dæ} *stationis p.* 3^{a} *turris D. Michaelis Gandavi ex qua cetere octogonales sequuntur.* » Cette pièce est signée : « Ꞓ. inven. Wetteren 1662, 17 7^{bris}. » Nous croyons que ce dessin passa en 1815 en la possession de l'architecte Jacques Velleman, et le 22 novembre 1829 en celle de M. Hye-Schoutheer.

A la maison-de-ville, dans le petit bureau de l'architecte,

anciennement la trésorerie, il y avait de lui deux dessins, intitulés, l'un : *Orthographia turris horologii Gandavensis, vulgo het Belfort. P^br fecit* 1684. Ce dessin représente le Beffroi tel qu'il était à cette époque; l'autre : *Ortographia turris horologii Gandavensis, vulgo het Belfort, quæ sublato ligneo cucumine ruinam minante, ex lapide hâc forma perfici poterit. Livinus Cruyl P^br et architect. fecit MDCLXXXIIII.*

Ce second dessin est un projet de reconstruction en pierre de cette tour, dont la partie supérieure menaçait alors ruine.

Cruyl fit d'après nature, à Rome, le dessin des principales églises, palais et places publiques, en quinze planches, qui servirent à l'ouvrage de J. G. Grœvius, *Thesaurus antiquitatum Romanorum; Ultraject.* 1694 (12 vol. in-fol.). Ces mêmes planches servirent à Desseine pour sa *Rome ancienne et moderne* (2 vol. in-fol., 1704-13).

Au sujet de l'exécution de ces planches, ont lit dans la préface de l'ouvrage de Grœvius : « Plusieurs artistes ont » publié, et à diverses époques, les monuments de Rome » ancienne et moderne; mais personne n'a atteint plus » heureusement ce but que le célèbre Liévin Cruyl, dont » nous donnons ici quinze gravures faites avec une élé- » gance digne des amateurs. On jugera des soins qu'il a » apportés à leur exécution, lorsque nous osons affirmer » que tout y est imité d'après nature, et que même, pas » une fenêtre, pas une cheminée n'a échappé à son » exactitude. »

Feu Delbecq, instituteur et amateur distingué, possédait de Cruyl un projet de maître-autel pour la cathédrale de Saint-Bavon.

Daniel Heinsius et sa famille. — Daniel Heins, connu sous le nom latinisé de Heinsius, naquit à Gand en 1580

d'une famille déjà connue dans cette ville au commencement du XV^e^ siècle. Ses ancêtres avaient habité Grammont, et plusieurs s'y étaient distingué dans la littérature. Nicolas Heins, grand-père de Daniel, y fut échevin et consul. C'était un homme d'une grande érudition.

Le père de Daniel, appelé également Nicolas, épousa Elisabeth Navigeer, d'une famille originaire d'Ypres, qui fut depuis anoblie.

Le nom des Navigeer subit le triste sort de beaucoup de noms de cette époque, il fut latinisé ou plutôt estropié, car on en fit Vegereia, ce qui ne répond pas trop à Navigeer.

Elisabeth Navigeer était fille de Pierre, procureur postulant au conseil de Flandre, et de Marie Hauweel, qui se remaria à Antoine Van Hoorenbeke, procureur au conseil de Flandre, et mourut à Gand le 10 avril 1572; elle fut enterrée dans l'église de Saint-Martin. Son épitaphe porte les quartiers :

Hauweel, de Vos, Ketelboeter, Diericx.

Marie Hauweel laissa de son premier mariage deux filles, Elisabeth, qui fut mère de Daniel Heinsius, et Martine.

La famille Hauweel était noble et ancienne, quelques-uns de ses membres figurent déjà sous le règne de Louis de Nevers avec le titre de chevalier; elle portait de gueules à cinq losanges d'argent.

Peu de temps avant la réduction de la ville de Gand, les Brugeois offrirent à Nicolas Heinsius la place de conseiller pensionnaire, mais il refusa toute espèce de fonction, et ne s'occupa plus que de l'intendance des biens du prince d'Espinoy.

Daniel, à peine âgé de trois ans, fut emmené à Terveere, en Zélande, par sa mère et deux de ses grand'tantes, qui fuyaient la Flandre à cause des troubles qui la désolèrent sous la dictature de Hembyze. Peu après, ces dames se rendirent à Douvres et de là à Londres. Après un séjour

de quelques mois dans cette ville, elles passèrent à Delft, puis à Ryswyck, où elles trouvèrent Martine Navigeer, sœur germaine de la mère de Daniel, qui s'y était refugiée après que la ville de Gand se fut rendue au duc de Parme, en septembre 1784. Cette dame avait épousé un homme qualifié de : « Amplae dignitatis vir summum rerum criminalium per Flandriam praefectus, » ce qui semblerait indiquer qu'il était ou grand-prévôt ou grand-bailli, bien que nous n'ayons pas encore trouvé le nom de celui qui fut revêtu de cette dignité sous le gouvernement temporaire du prince d'Orange.

Nicolas Heins paraît s'être fixé à Gand par suite d'un emploi qu'il y obtint; il est à présumer que ce fut celui de greffier du grand Conseil de Flandre; ainsi que le prouve une lettre du Conseil au Magistrat de Gand en 1580, signée Heins. Son nom ne se trouve cependant pas dans les listes connues de ceux qui ont occupé ce poste; cette omission peut toutefois être attribuée à ce que Heins professait la religion réformée.

Nous ne savons pas au juste la date de la mort de Nicolas Heins, mais nous avons tout lieu de supposer qu'il était déjà mort en 1616, car le 4 du mois de novembre de cette année, nous trouvons que Martin Hauweel, écuyer, Jean Stalins, *la veuve de Nicolas Heins,* et la veuve de Nicolas van den Broucke furent condamnés par le Conseil de Flandre à Gand, à 30 sous d'amende pour voies de fait sur la personne de la veuve de Pierre Gielis.

Ce Martin Hauweel était cousin germain de la dame Elisabeth Navigeer, mère de Daniel Heinsius, comme fils de Jean Hauweel, frère de Marie Hauweel, mère d'Elisabeth.

A l'époque dont nous parlons, il y avait des personnes du nom de Heins à Renaix, nommément, Jacques et Jérémie Heins.

Daniel Heinsius épousa en 1617, demoiselle Ermen-

garde Rutgers; il avait alors trente-sept ans. Cette Ermengarde était fille de Wynand, directeur de la compagnie des Indes, de la part de la ville de Dordrecht, et de demoiselle Cornélie van Holy; elle mourut en septembre 1633 et Daniel le 25 février 1655, laissant deux enfants : Elisabeth, mariée à Guillaume Goes, premier conseiller de la cour de Hollande, dont elle eut postérité, et Nicolas Heinsius ou Heins, né le 29 juillet 1620, secrétaire de cabinet de la reine Christine de Suède, puis ministre des Provinces Unies auprès de cette reine, et plus tard ambassadeur en Russie.

La famille Rutgers portait d'or à un arbre de sinople sur un tertre de même, à un aigle éployé de sable devant ledit arbre.

Il y eut un Adrien-Anthonis Heinsius, conseiller et échevin de Delft, né le 3 janvier 1615, mort le 15 juillet 1672, enterré à Delft dans la vieille église; ce personnage pourrait fort bien appartenir à la famille de Daniel. D'autres personnes du nom de Heins sont également enterrées dans la même église.

Henri Pulinx, sculpteur, né à Bruges le 1 avril 1698, travailla d'abord en bois; il y avait anciennement de lui dans la chapelle du Saint-Sang des bas-reliefs ornant les stalles, et une chaire à prêcher, dont les figures et les ornements étaient d'une fort belle exécution. Plus tard, quand il se crut suffisamment exercé, il entreprit la sculpture en marbre. En 1741, il exécuta un mausolée pour la famille Anchemant dans l'église des Augustins à Bruges; on y remarquait une statue du Temps et deux génies d'une grande finesse de travail. En 1747 il fit le mausolée de l'évêque de Bruges Henri-Joseph van Susteren, et en 1758 celui de l'évêque suivant, Jean-Baptiste Castillon. Ces deux beaux monuments ornaient ancienne-

ment le chœur de la cathédrale, où ils faisaient pendant l'un à l'autre; aujourd'hui ils se trouvent dans l'église de Saint-Sauveur. Pulinx était architecte et directeur des travaux de la ville de Bruges; il y mourut le 17 février 1781, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

(Ces notes ont été communiquées à Delaval par M. Wynckelmans, de Bruges).

Charles-François Van Poucke, né à Dixmude le 17 juin 1740, mort à Gand le 11 novembre 1809; il demeurait au marché au Beurre, en face de l'hôtel-de-ville, et avait épousé une demoiselle Van der Straeten, fille d'un orfèvre de la rue longue de la Monnaie; il laissa deux enfants, un garçon, Charles, et une fille, Catherine, qui épousa M. Jacques Verhaeghe, de Grammont.

Vers 1753 ou 1754, il alla apprendre à l'Académie de Bruges les éléments de dessin; il y eut pour maître Henri Pulinx, qui jouissait alors d'une fort bonne réputation. En 1763 il quitta Bruges sans avoir remporté le premier prix pour lequel il avait concouru, et continua ses études à Paris, où il séjourna trois ou quatre ans. Il se rendit alors à Rome, où il passa dix à douze ans; c'est pendant cet intervalle qu'il fit le buste de la reine de Naples; et fit le voyage de Vienne pour le présenter à l'impératrice. Marie-Thérèse reçut Van Poucke avec beaucoup de distinction, le récompensa largement et lui donna des lettres de recommandation pour le prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas.

Pendant son séjour à Rome, Van Poucke avait exécuté un grand nombre de bustes, ainsi qu'un groupe en marbre blanc représentant saint Julien qui reçoit de la sainte Vierge l'habit de pélerin; ce groupe était destiné à occuper le fond de la chapelle de l'hospice de Saint-Julien des Flamands.

L'artiste, de retour dans sa patrie, se fixa à Gand, où le chapitre de la cathédrale lui commanda deux statues, Saint-Pierre et Saint-Paul. Cette commande fut pour lui l'occasion de faire un second voyage en Italie, tant pour y revoir les modèles des maîtres, que pour choisir par lui-même les blocs de marbre de Carrare qu'il destinait à son œuvre. Il revint à Gand en 1778 ou bien l'année suivante. Pendant ce second voyage Van Poucke recueillit un grand nombre d'objets d'art et d'antiquités, de tableaux, de plâtres, de camées, dont il voulait enrichir ses collections déjà nombreuses; malheureusement le vaisseau sur lequel il avait chargé ces richesses artistiques périt dans une tempête.

Entre autres objets précieux, Van Poucke possédait un bas-relief de mosaïque antique du plus beau fini, et une colonne de granit oriental rouge, haute de plusieurs pieds; il faisait le plus grand cas de ces deux curiosités, et considérait la seconde comme une pièce unique.

Parmi les nombreux ouvrages du ciseau de l'artiste flamand qui se trouvent dans notre pays, nous citerons : les statues de Saint-Pierre et de Saint-Paul à l'église cathédrale de Saint-Bavon à Gand et le mausolée de l'évêque Van Eersel; les deux chapelles latérales de la grande nef, dans la même église, ont été exécutées sur ses dessins.

Dans l'église paroissiale de Saint-Jacques à Gand, il exécuta le mausolée de l'illustre chirurgien Jean Palfyn, la statue de l'apôtre Saint-Jacques et les bas-reliefs de la chaire.

Dans l'église de l'abbaye de Baudeloo, où se trouve aujourd'hui la Bibliothèque, il fit les quatre bas-reliefs en marbre blanc qui ornent les portes des bas côtés.

Les deux dauphins en marbre blanc sur le frontispice du marché au Poisson sont aussi son œuvre.

Pour l'église de Saint-Corneille à Machelen, il fit plusieurs statues, celle du patron de l'église placée sous la

chaire et une autre sur le maître-autel; l'autel, la chaire et le banc de communion ont été exécutés d'après des dessins qu'il fournit.

Il exécuta pour la chapelle du Saint-Sacrement dans la principale église d'Ypres, un grand autel en marbre blanc et bleu, des statues en marbre blanc représentant la Foi et l'Espérance, et plusieurs bas-reliefs qui sont une de ses dernières productions.

Il travailla également pour l'Angleterre. Un grand bas-relief, représentant un père de famille entouré de ses enfants, et pleurant sur les restes de sa femme, placé sur un sarcophage dans une église de Manchester, est une de ses œuvres. La Société royale des beaux-arts de Gand en possède une copie en plâtre.

Van Poucke était directeur de l'Académie de dessin de Gand et membre associé de l'Institut impérial.

Adolphe van Meetkerke, fils de messire Jacques van Meetkerke et de dame Colette de Maulde; il naquit à Bruges en 1528. Après avoir terminé ses études, il rentra à Bruges et fut nommé échevin du Franc. Il devint plus tard président du Conseil de Flandre. Marié deux fois, la première à Jacqueline de Cerf, la seconde à Marguerite de Lichtervelde, il eut des enfants de ses deux femmes. Quatre de ses fils moururent pendant les guerres qui ensanglantèrent les Pays-Bas; deux furent enterrés dans l'église de Deventer, où on lit sur une colonne à côté de leur tombeau, l'épitaphe suivante :

CONSILIO ET ARMIS
NICOLAO ET ANTONIO
NOBILIS VIRI ADOLPHI MEETKERKE, PRAESIDIS FLANDRIAE
BALDUINUS ET ADOLPHUS FRATRES MINORES
COMMILITIONES POSUERUNT.
OBIERUNT,
HIC IN OBSIDIONE PROPUGNACULI AD ZUTPHANIAM TORMENTO

VERBERATUS NONIS OCTOBRIS, STYLO NOVO MDLXXXVI, ANNOS NATUS 19, MENSES QUINQUE; ILLE IN OPPUGNATIONE DAVENTRIAE AD IMPETUM, ULTRO, INTER PRIMOS VOCATUS, SCLOPETOQUE ICTUS, TERTIO IDUS JUNII MDXCI, ANNOS NATUS PAULO MINUS TRIGINTA, CUM PRIUS TRIBUNUS MILITUM IN EXPEDITIONE LUSITANICA AUSPICIIS REGINAE ANGLIAE ORDINES DUXISSET.

Adrien Schrieckius ou van Schriek. Dans une lettre écrite par Léonard Neyt, chanoine de la cathédrale de Bruges, à Jean Bisschop, d'Ypres, nous voyons que la famille de van Schrieck était originaire du pays « situé de l'autre côté de l'Escaut, » jouissait d'une grande considération, de beaucoup de fortune, et possédait de grands biens en Flandre, particulièrement à Westdorp.

Jean van Schrieck, qui avait épousé Adrienne van Steeland, perdit une grande partie de ses biens par suite d'une inondation qui désola le pays et anéantit soixante-dix villages. Après ce désastre, il alla vivre modestement à Zuitdorpe, tandis que ses fils s'engageaient au service du duc Philippe de Bourgogne, comte de Flandre.

Un de ses fils, du nom de Jean, eut un fils appelé Simon, lequel laissa lui-même un fils du nom de Jean, dont les propriétés eurent beaucoup à souffrir par la rupture des digues; ce Jean mourut à Zuitdorpe et fut enterré dans la chapelle de Saint-Sébastien.

Entre autres enfants, il eut un fils nommé Pierre, qui alla se fixer à Bruges, où il s'adonna au commerce; il trafiqua surtout avec les pays du Nord, amassa de grandes richesses et mourut en 1572.

Son fils aîné Adrien naquit à Bruges; il eut encore cinq filles, dont la plus jeune, Barbe, qui vivait encore en 1613, entra en religion.

Adrien naquit vers 1560; pendant les troubles il voyagea en France, visita les universités, puis alla étudier pendant

quelques temps à Louvain, et rentra dans sa ville natale quand les troubles furent un peu apaisés.

Il fut tour à tour drossard de Labassée, de Cassel et de Lokeren.

Sa femme mourut à son château à Lokeren et fut enterrée dans l'église, où on lit cette épitaphe :

D. O. M.

HADRIANUS SCHRIECKIUS VAN BRUGGHE
DROSSAERT,
BETREURENDE DE MENSCHELICKE SAKEN STELDE DIT
GHEDENCKLICHEN DAER ONDERTUSSCHEN SYNE
DOCHTER ANNA HAERE MOEDER BEWEENT.
AEN
SUSANNA GODSCHALK VAN ANTWERPEN,
SYNE ALDERLIEFSTE HUYSVRAUWE,
DIE STIERF OP DEN 2 FEBRUARY 1604, OUDT WESENDE 35 JAEREN.

R. I. P.

Sous cette épitaphe se trouvaient quelques vers latins.

Adrien Schrieckius mourut à Ypres le 22 décembre 1621, à l'âge de soixante-et-un ans.

André De Wilde, clerc juré du Franc de Bruges, « *eenen gheestighen ende ghenoughelicken man,* » comme l'appelle notre manuscrit, mourut le 7 septembre 1554.

Voici ce qu'écrit de lui Edouard de Dene, dont nous parlerons plus loin :

De wille des Heeren die ontstarvelick rengneert
Heeft ghestatueert
Dat elck mensche moet sterven hoe constigh
Wetigh
Hoe pompeuselick in weelden ghetriumpheert
ghesien ghepasseert

Lichtzinnighe comedien en tragedien poetigh
Elck smaecken tmorzeel moet seer bitter betigh
Mits welcken zulck therte ghecryght overstraligh
Noynt yemand voorzagh tmer toecompst prophetigh
Zon heeft versletigh
Veel menschen gheweest synt puystoenigh regaligh
Vriedzinnigh omdaeligh
Den schuldt der natueren moest elck wesen betaeligh
't Sy edel onedel vreckgierigh of milde
In 's weerelds erfven
Want weder hy wilde ofte niet en wilde
Andries De Wilde [1] moet oock eens sterven

Teekenende gezworen clerck int openbare
Wylent ter vierschare
's Lands van den vryen neerstigh practiquierende
's Joris gildebroeder ende dysenier te gare
Nochten voorleden jaeren
Van ouder cruusboghe die voortyds hanthierende
Oock was hy hem gheestigh vriendhoudigh manierende
Als gheselschaps tseylichs Geest nu broedergoet
Als proost van dien derthienen eens tbeleid regierende
Ter costumen furnierende
Van tjaerlicx mandaet bancket toufzamig ghemoet
Oock om tzyne ghespoet
Gildebroeder der bloeyender drie bloemkens zoet

[1] « A° 1544 up S^t Jans dach in de kerstdaghen was *Jan van Overdyle* begeeren te blyven een van de 13 persoonen vander H. Gheeste, als keyser, om dieswille dat hem drie jaeren naergaens t'coninckschap ghebeurt was. Zoo was daerdoor den proost M^r *Jacob Bossaert* ende by de andere van de 13 voor antwoorde ghegheven : dat sy hem voor gheenen keyser houden en wilden noch dat s'ooc gheen costumen en waere, maar dat voordan hoe dicwils dat eenig van de 13 ofte haerlieden naercommers der ghelycke coninckscap ghebeurde, worden altyds ghehouden alle jare voor jare naer t'coninckschap te treckene ofte lotene met den anderen van de derthienen. Naer welcker antwoord schiet den voornoemden *Overdyle* uytten voorn. gheselscepe van 13 en quam in syne stede *Andries De Wilde.* »

(*Resolutie begin. van jaere* 1495).

Ghintituleert der drie Zantinnen gilde
Maer wel mochter hy by vereberven
Want weder hy wilde ofte niet en wilde
Andries De Wilde moet oock eens sterven.

Om gildebroeder tzyne sint eenvoudt buuten
Had den bouck doen ontsluten
Ende wilden voortydts soo wesen ingheschreven
Daer dicwils recreerende daghen haeren minuten
Der gilde goe statuten
Helpen d'onderhouden naer t'vermeughen int leven
Dicwils quamen bewandelen de groene wilde dreven
Verscherpende den gheest soo speculatyfvigh
Als musicien uit wilde den voys upgheheven
Zo zomtyds beheven
Hem willende nu voughen gheel recreatyfvich
Schicbaer by blyvich
Alst pas gaf prudent en contemplatyfvich
Vroylick lofreden riedt dat men up hilde
En nu tleven moet derven
Want weder hy wilde ofte niet en wilde
Andries De Wilde moest oock eens sterven.

Princhelick
Godt! leven levende eeuwigh
Wy bidden fleeuwigh
Der ziele doch van onsen mebroeder ghedynct
September vieren lagh dood ter eerden eeuwigh
Hoe moedich leeuwich
Tjaer vier en vichtich heeft hem tsdoods grepe omryngt
Nu broeders hem goedjonstighe bedynge schynckt
Dat hem se troosthaerich commen te baeten
S[t] Gillis begraven light tvleesch en stynckt
Den geest die blynckt
Hopen wy in die hooghemelsche staeten
Uyt charitaeten
Elck bercede syn huus, die bewandelt de straeten
Ende peynst wy tsamen syn brood en spilde
Tweeck eerdsche scherven
Want weder hy wilde ofte niet en wilde
Andries De Wilde moest oock eens sterven.

Edouard De Dene [1]. Apollon et les muses ont toujours été honoré à Bruges, dit l'auteur de notre manuscrit, et parmi leurs adorateurs les plus fervents il cite Edouard De Dene, bourgeois de Bruges, procureur de son état ou homme d'affaires. C'est bien le poëte le plus humoristique dont il ait jamais lu les ouvrages. Il dit avoir vu de lui un in-4° contenant le testament du poëte, où celui-ci donne à chacun sa part, aux hommes du monde de tout état, aux hommes d'église, aux couvents, et au milieu des drôleries se trouvent des enseignements fort sérieux et des leçons fort judicieuses. Cet Edouard, qui était membre des deux chambres de rhétorique, raconte dans la pièce de vers qui suit, la raison pour laquelle il fit son singulier testament. Nous reproduisons d'autant plus volontiers ce fragment de ses œuvres, qu'on y trouve le nom d'un certain nombre d'amateurs de littérature à cette époque.

Ick begonst om veel vreemd ghesellen dincken
Die somtyts waren als ick waen bestreden
Dus peysende soo hoord ick de bellen clincken
Datter een van dien was haest overleden
De doodt spaert niemand in sweerelds steden.
Ende in den gheest wierd ick wereweckt
Uyt liefden, om bede noch oock om giften
Dat ick hadde ghekent menich goet ingien.
De keuren poetigh goet rhetoriciën
Die dat te stellene by gheschriften.

Refereyn

Heer *Gilles Rubs* [2] priester der consten voedere
Ende religieus ten Zoetendaele
Heer *Jan De Rue* gheboren van eender moedere
Gheuppert binnen der rhetorycken zale

[1] Ex propriis scriptis auctoris. Vinde een proces loopen a° 1515 tusschen Michiel De Dene, cousse scepper, teghen Jan van Wyckhuuse, temmerman, en Gillis Feys. Le Merthenere per q. fuerit . . . hujus Eduardi eodem anno *Lyman De Dene* als mede curateur Woutter Bereyts ende synen wyve.

[2] Nota Dni van Male : « Desen Gillis Rubs moet oock eene chronycke be-

Heer *Clays Bollaert* priester der kercke cathedrale
Van S. Salvators gheestigh zanger bekent
Meester *Stevin van den Gheenste* int speciale
Goet componiste int moraliseren Gent
Jan de Scheerere, Laureys Bardt [1] waren excellent
Dese consten de conste artistigh oorboren
Heer *Thileman Sammel* int Grauwbroers convent
Wandelde de consten een weynigh ontrent
Ad patres nostros syn deese vooren.

Cornelis Coolman, Pieter De Mil, brugsche clercken
Cornelis Everaert clerck van den ardchieven,
Jacob Kempen, Andries De Smet, dese deden wercken,
Gheestigh bezayt met sheyligh gheests vierken
De conste consten sy zeyn matelick hanthieren
Pieter Maertins had oock gratieuse manieren
Die voor de wyse schreef burse sonder gheld
En spaert niet meer deed hy constigh logieren
Niet een letter meer nogh min dan syn name spelt
Jooris Hellinck heeft menigh fraey liedeken ghestelt
Voysigh, aengename van veel volcx int hooren
Pieter van der Helst dient oock mede ghetelt
Maer hoe constigh de doodt heeftse nederghevelt
Ad patres nostros syn sy alle vooren.

Boudewyn van Cokelare, tigeldecker was hy
Een zeer goed florateur, ende boudigh mede
Guyot van der Rivieren quamp oock ter consten by
Ghestelt menighe bysse wel weten wy
Observerende matelick de musicale snede
Jan Moeraert clerck ter vryen somtyts wat dede

schreven hebben, vermits Meyerus op het jaer 1408 op margo schryft : « Chronicon Dⁿⁱ Egidii Rubs habet Livinum de Sceutelaere. »

Nota van Ed. De Dene : « Noch een tafereel met het conterfeytsele van constiggen facteur *Anthennis de Rovere*, inhoudende de 13 institetuers en eerste fondateurs van Gilde.

[1] By Meyerus in *Epitome Flandricarum rerum* ghenoē Joannes Novacula en Laurentius Asser.

Nota van Ed. De Dene : « Nog eene tafereel metten conterfeytsele van gheestighen factuer Lauvereyns Bardt.

t'Sint Donaes aen *Joris Verdonckt* capelle, daer
Hangt een lof ter eere van der Drievuldighede
Twelcke by hem ghemaeckt es over menich jaer
Jacob Huyssens was een goed personaidge, maer
Allaerd Appe, *Franchoys Bukke* deden druck verstooren
Woutter Blasen oock een redelick factuer voorwaer
Alst Godt belieft moet ick hun al volghen naer
Ad patres nostros sy dese vooren.

Prinche.

Daer was oock *Clays van Bellen*
Goet musicien zangher in diversche chooren
Alte bondigh cluchtigh was hy van voorstelle
Soo goot een teer cnecht, maer wat meer af relle
Ad patres nostros es hy oock vooren.

—

Dogh om niet vergheten meester *Martin de Buusere*
Weerd gheregistreert te syne in dese serie
Hy wasser oock een geworden verhuusen
Heeft niet helpen spelen menich schoon misterie
Gheschickt bouckhouder verstaende syn materie.
Weder docht ick syn die soo monster ghepasseert
Met dier laetst gheloncken was hebbe ick ghetanteseert
Omme naer Mollongys leger te treckene
Hedent hem morghen my, hoe lang gheregneert
Magt my de doodt oock pynen te reckene
Jeghens sdoodts comste clynckt men gheen beckene
Dus ghemerckt dat het sy gheen scker rentken
Ter weyreld rusten op eene onsekere lene
Soo peysd ick om stellen dit weeck testamentken
En nammer eenen moed in rasch up en dhene [1]
Elck sy dat hy rechte syn karreken mene.

Il commença ce grand ouvrage en l'année 1561, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même.

[1] Is synen devisa seplen op synen naem. Men gheloove dat het van langher hand bereyt was ofte daer zyn menigte wercken by voorlede tyden ghemaeckt ingevoegt.

Myn testaments begin, zoo tmy viel in woensdagh den 14 meye 1561, ende soo als hy aenteekent is voleyndight op den 24 december 1561, want hy dus sluyt :

Cort op den woensdagh kersnacht elleven heuren by
Dit testament vulhend was uit labeuren vry.

De Dene était fort versé dans la connaissance de la langue latine et traduisit un grand nombre de psaumes de David et autres chants sacrés, qui tous se trouvent dans ses œuvres.

Il ne parvint pas à de hauts emplois, et surtout ne fut jamais un favori de Plutus; il nous donne assez à entendre dans son Testament ce qu'étaient ses trésors. Voici ce qu'il rima au sujet de son enterrement :

Myn doodt lichaeme, synde van weerden geene
Dat men me bedryfve, gheen pompeuse maniere
Maer commet soo, begrave met costken cleene
Te weten t'S^{t} Janshuus in de carniere.
T'eruce Christi sy myn standaert, en voor baniere,
Ryckdom dood synde, een van den brugsche publicanen
Waer begraven? up t'ghewyde? niet soud ick wanen
Neen, waeromme hy was openbaer wouckerare.
Wats dan? de crucen gaen somtyds wel door de vanen
Light hy in der eerden hy heeft plaetse waert ware
Eerderycke is Godt des Heeren gh'heel teene gaere
Ende valscheyd van dien al gbelyck van weerden
Met de doode begraven int openbaere
Al hadde hy gheweest Simoniacq int claere
Gisiete, moordenare, afgodiste, tooveraere
Of die metten overspeelders heuren naesten deerden
Tlichaem was uytter eerden tmoeste weder in de eerden
Veel aerdsche pomp ick niet en begeere
Thelpt de levende meer als de doode siet
Dat men eene vroylicke macltyt smeere
Dat bid ick te achterlatene emmers niet
Byzonders dat met den aermen niet daelne biedt

Sterf ik vooren, soo en wordt er gheen kiesen
En myn weduwe dan of niet te min verheughen
Want zoo en sal zekerlick niet meer verliesen
Schick ick dan vier lieden draghen meughen
Deckt se my met fluweele eens naer myn doodt
Gheen sark of ander stoffe begeer ick opt lyf
Twaer heel verloren cost wat waert oock noodt
Naeckt quamp ick ter weereld en scheeder uyt blood
Niet te min stelt t'in discretie van die eens was myn wyf
Zeer veel schuldenaers om t'zync onverduldigh
En sullen myn weduwe niet breken t'hooft
Als ick geldt gaf betaeld' ick ghehuldigh
En dat ick oock ben niet vele schuldigt.

Van jaerghetyde ofte bezet.

Geene jaerghetyden begeer ick nogh eenig bezet
Voor dat d'oude besetten eerst al syn ghedaen
Ende oock houde ick my aen t'oude ghebed
Soo isser dienst noodigh noch capellaen.

Voici comment il parle de sa position :

Eerst als van mynen ghereede gelde aengaende
Niemand nam er eene groote verzinninghe
Zulter lettel vinden, oft yemand vermaende
T'en meest al uyt in diversche winninghe
Naer al myn cleederen dient t'syne gheen souckere
Oft ghebouste eens liepe eenen quaden loop
Een partie isser tot Cayns ooms in de wouckere
Daer synsy bewaert by den grooten hoop
Maer d'huyshuere is 'er niet seer goeden coop
Oude stoelen, bancken, stampers, mortieren
Versleten blaesbalghen, quade vensters verrieren
Die geef ick ende ick bespeict expres
Dat mer mede sal vroyelick vieren
Alst pays tusschen de vier oordenen es
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Somma sommarum meer t'achter dan te vooren
Vand ick t'convent, end' in de burse niet
Tpack was zo swaer men mochter onder versmoren
Somma sommarum meer t'achter dan te vooren
Myn weuncasteel stond oock op crancke schoren
Reparatie te doen ick om s'geldts wille liet
Somma sommarum meer t'achter dan te vooren
Vind ick t'convent end in de burse niet
Mynen staet hebbende dus oversleghen
Zoo t'achter bevonden als vooren in schryven
Half vand ick my swaermoedigh gheneghen
Doe docht ick wat wil ick droufheid pleghen
Tgoedt es ter weereld en t'moetter oock blyfven,

Tout cela prouve qu'il ne laissa pas à ses héritiers de grands trésors; il raconte même qu'il fut pendant deux jours l'hôte du Steen, autrement dit la prison, et cela pour une dette de dix sous.

Doe ick er huushuere gaf en ghene sleutels en drough
En hoe daer men van huushuere niemandt en pandt
Den tydt en hoe langh my myn elder wough
Uyt t'navolghende carnatioen cryght ghy toerstandt
Twee daghen ghevanghen voor twintigh grooten, etc., etc.

Il composa lui-même deux épitaphes pour sa tombe, l'une assez longue, l'autre plus courte; nous nous contenterons de reproduire cette dernière :

Eduwaerd de Dhene heeft betaelt naturen schult, wanneer?
Int jaer, maendt, dagh, als syn tydt was vervult, niet eer.

Ce poëte laissa quatre fils, Pierre, Hans, Vincent et Victor, et trois filles.

Emile V.

ÉTUDE SUR LES MŒURS DU XV^e^ SIÈCLE.

ALAIN D'ALBRET.

« C'est le propre des jeux tragiques de » l'humaine fortune de nous attirer et de » nous retenir. »

MONTAIGNE.

I.

Accuserons-nous l'histoire d'ingratitude? A quoi bon. Toujours faite, l'histoire est toujours à refaire, ou tout ou moins, à corriger. Alain d'Albret nous en est une preuve après tant d'autres. Ses contemporains ont été jusqu'à le saluer du nom de « Grand, » ni plus ni moins qu'un Alexandre ou un Constantin, et cependant aucun d'eux, pas même notre Philippe de Commines qui l'aimait, qui lui offrait sa bourse à l'occasion, ne lui a fait l'aumône d'une mention honorable. C'est bien un peu sa faute aussi. S'il avait consenti, une fois dans sa vie seulement, à se poser en champion dévoué de l'absolutisme, au lieu de se montrer en toute rencontre son serviteur mécontent, son ennemi et son juge, il est hors de doute que dix apologistes pour un se fussent présentés, et que rien de lui n'eut été perdu pour nous, ni le bruit de ses exploits, ni l'écho de ses vertus. Notre tâche après cela devenait facile. Elle se bornait à choisir. Mais tout est à faire ou à peu près. La conspiration du silence, dont Commines a donné le signal, s'est continuée jusqu'à nous. Et l'on se

demande toujours qui a raison, ceux qui tiennent le sire d'Albret pour un piètre conspirateur, un vaniteux, un ridicule personnage, ou bien ceux qui voient en lui un politique profond. Nous sommes fixé sur ce point. Nos recherches dans les archives de sa maison nous ont permis de l'étudier sous des aspects aussi nouveaux qu'imprévus, et, si nous ne savons pas encore sur lui tout ce que nous voudrions bien savoir, nous pouvons au moins dire qu'il a été le dernier et le plus ferme représentant de l'idée féodale. Comme curiosité, c'est beaucoup à nos yeux; c'est même plus qu'il n'en faut pour résister bravement à la tentation de dire sur son compte plus qu'il ne convient. Il est grand temps d'ailleurs qu'on se mette à protester haut et ferme contre cette triste mode de travestissements historiques, de réhabilitations impossibles, qui doit, à ce qu'il paraît, reparaître à toutes les époques de réaction, d'affaissement et de décrépitude. On veut se faire grand parce qu'on se sent petit. On ne cherche plus, à ce compte-là, dans le passé des graves renseignements, mais bien des excuses à ses propres faiblesses. La protestation ici est un devoir facile. Il suffit souvent de la moindre brochure pour avoir raison des plus gros volumes, même illustrés, dont le but serait de prouver que la vie de Cartouche est la leçon des honnêtes gens. Le succès dépend moins du talent de l'auteur entré dans cette voie, que de son amour sincère de la vérité et de la justice, que de son courage à affronter des colères plus bruyantes que redoutables.

Les Césars ont leur tour les uns après les autres.

On se rappelle le bruit qu'a fait dans le monde des lettres les quelques pages dans lesquelles Bergenroth a cherché à établir que Charles-Quint avait été le bourreau de sa mère [1]. L'émotion produite par cette révélation en

[1] *Revue de Belgique*. Bruxelles, 1869, t. I, pp. 81-113.

quelque sorte foudroyante n'est pas éteinte encore. Y avait-il là cependant de quoi jeter les hauts cris? Charles-Quint devait-il être nécessairement un ange de douceur et de mansuétude, un modèle de piété filiale? N'était-il point le petit-fils de Ferdinand le Catholique, le père de Philippe II et le contemporain de Machiavel, dont tout le système politique peut se résumer en ces maximes qui sont les siennes : Diviser pour régner; caresser ce qui est redoutable, écraser sans pitié ce qui pourrait le devenir?

Ce qui est vrai pour Charles-Quint, l'est également pour Alain d'Albret. Nous ne disons point de lui avec le poëte :

Son cœur n'était point né pour des temps si coupables.

Bien au contraire. Il voit que la corruption est générale autour de lui; il en souffre d'abord, puis le jour vient où, prenant son parti, il se décide à s'en servir à son tour, et s'écrie avec Hamlet : « Foin de la conscience! Elle n'est bonne qu'à faire de nous des poltrons. »

De ce jour-là il rentre dans son cadre prescrit; il se pose en champion de l'idée féodale, et pour tout dire, il se laisse aller à cette voix du sang qui lui parle, qui le possédera jusqu'à la tombe. Qu'on ne s'en étonne point outre mesure. L'héritage du sang est de ceux que bon gré mal gré il faut subir, qu'on ne saurait soumettre à la clause du bénéfice d'inventaire. Il est aussi bien imposé aux nations, qu'aux familles et aux individus. Il faut surtout en tenir compte quand il s'agit de ces temps relativement éloignés de nous, où la société était divisée en castes bien tranchées, indifférentes ou hostiles les unes aux autres, n'ayant rien de commun, ni l'éducation, ni les mœurs, ni le langage. Un même type physique et moral pourrait alors se reproduire et persister. Ce phénomène était assez général dans les grandes races aujourd'hui

éteintes des conquérants de la Gaule. L'un de ces géants sabreurs, en revenant au monde au bout de quelques siècles, aurait pu se retrouver et se reconnaître dans ses descendants, aux idées, aux passions dominantes, comme à la taille, à la voix et aux traits du visage. Ce fut seulement lorsque l'immobilisme et l'isolement social cessèrent, que ces types guerriers allèrent s'amoindrissant.

Alain d'Albret cependant rappelle assez bien ses ancêtres, et ses petits-enfants lui ressemblent autant que le permettent les corrections et les variantes voulues par les mœurs d'un autre âge. Parmi ceux-ci, voyez Henri IV. Son trisaïeul revit en lui avec son ambition, sa finesse, sa prudence féline, sa galanterie, son amour du luxe, son goût pour les procès et le désordre bien connu de ses finances. Ce qu'il y a de plus ou de trop vient des Bourbons. Et, à ce propos, nous mettons les généalogistes courtisans au défi de prouver, que dans les croisements ce ne sont point les races supérieures qui l'emportent. La science le veut et la raison aussi. Après Henri IV, prenons Louis XIV, son petit-fils. C'est tout au plus si l'on peut dire de lui que le sang des Médicis, ces grands bâtisseurs et décorateurs italiens, prend un instant le dessus sur celui des d'Albret et des Bourbons, et que, de là, vint Versailles. Ce n'est déjà pas si mal, mais une révolte passagère ne prouve rien. La tyrannie d'outre-tombe n'en continue pas moins à s'exercer sur nous. Nulle part nous ne l'avons rencontrée mieux marquée que chez Alain d'Albret. Il descendait de ces fiers seigneurs de Dax, vicomtes de Tartas, dont le premier qui nous soit connu fut tué, sous Charlemagne, un jour de bataille qu'il s'était oublié dans les bras de sa belle maîtresse [1]. Que de fois

[1] Olhagaray, *Histoire des comtes de Foix, Béarn et Navarre.* Paris, 1609, in-4°.

cette légende, si c'en est une, revient d'une façon plus ou moins tragique dans leur histoire!

Au XIV^e^ siècle ils prennent parti pour les Anglais contre leur maître légitime, parce que la présence de l'étranger en France rend la partie plus égale entre la couronne capétienne et les hauts barons. Nous aurons aussi à revenir sur ces faits. Enfin, la grand'mère d'Alain était une Armagnac, dont le suprême bonheur consistait à se dire la descendante en ligne directe de Clovis, et sa mère une Rohan, ce qui signifiait une autre race de Titans foudroyés, les Rohan ayant été reconnus de tout temps pour venir des premiers rois bretons [1]. On ne pouvait souhaiter mieux. Le blason de notre personnage était à lui seul une puissance. Une chose cependant lui manqua comme type d'une époque qui alliait si étrangement les charmes du dehors à la brutalité. La nature s'était montrée envers lui avare de ses dons. Il était petit, laid, disgracieux, et, avec cela, il avait le visage couperosé, la voix rauque, le regard dur et l'humeur fort peu commode [2]. Ce portrait, tracé par un contemporain, peut être accepté par nous. Il ne contrarie en rien le penchant de notre personnage à la galanterie, les six bâtards authentiques qu'on lui donne outre ses huit enfants nés en légitime mariage, et, dès qu'il est veuf, l'audace et la persévérance de ses spéculations matrimoniales. Un haut-baron n'avait pas besoin de plaire; il était grand seigneur, cela suffisait, pour le mariage comme pour le reste. Alain est à peine en âge de choisir, qu'on lui donne pour femme Françoise de Bretagne, fille aînée et principale héritière de Guillaume, comte de Penthièvre, vicomte de Blois et de

[1] La Chesnaie des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, 2^e^ édit., t. XII, p. 246. V. les lettres-patentes érigeant la terre de Soubise en principauté.

[2] Saligny cité par Daru, *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 115. — Garnier dans sa *Continuation de l'Histoire de France* de Velly et de Villaret.

Limoges, seigneur d'Avesnes et de Landrecies. C'est en même temps là un pacte de famille et une affaire splendide. Le contrat, signé en 1457, et renforcé quelques années plus tard par l'entrée d'Isabelle de la Tour, veuve du comte Guillaume de Bretagne, dans la maison d'Albret, le constate brutalement [1]. Il y est stipulé que, si Françoise de Bretagne vient à mourir avant la bénédiction nuptiale, sa sœur Charlotte prendra sa place, et, à défaut de celle-ci, son autre sœur, qui est encore au berceau, mais toujours avec la stipulation expresse des mêmes avantages territoriaux et autres. On devine aussi à la lecture de cet acte que la fiancée n'est point nubile et qu'il faut attendre. Un proche parent cependant presse les choses. On obtient le consentement du roi de France, et de la cour de Rome les dispenses nécessaires [2]. Les difficultés s'applanissent devant Arthur de Richemont, duc de Bretagne. C'est celui que Villon, dans ses vers, appelait son roi et qui aurait bien voulu l'être [3]. Il était vieux alors et se dépêchait en

[1] *Archives des Basses-Pyrénées.* Série E, farde nos 11 et 69. Nous avons rencontré dans le même dépôt un acte de 1454 (série E, cart. 120, no 3317, constatant que Philippe le Bon, duc de Bourgogne, a nommé Me Jehan de Ponceau, de Mons, administrateur de la terre d'Avesnes pour Françoise de Bretagne, fille mineure et héritière de feu Mgr. Guillaume de Bretagne. Il est donc établi que le comte Guillaume n'assista point au mariage de sa fille. La prestation de foi et hommage d'Alain d'Albret comme seigneur d'Avesnes et premier baron de Hainaut ne se retrouve point. Elle doit être postérieure à 1462. En cette année-là, Ysabeau de la Tour, veuve du comte de Penthièvre, dame d'Orval et de Lespare, déclare tenir encore en bail de sa fille Françoise de Bretagne la terre et seigneurie d'Avesnes.

[2] *Archives départ. des Basses-Pyrénées.* E, no 71.

[3] Arthur de Bretagne, né le 24 août 1393, mourut le 26 décembre 1458. En 1442 étant veuf de sa première femme Marguerite, fille de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, il épousa Jeanne d'Albret, fille de son vieil ami et compagnon d'armes Charles d'Albret, comte de Dreux et de Gaure. Cette alliance, mise en doute ou ignorée par de doctes généalogistes, a sa valeur historique puisqu'elle fut en quelque sorte le couronnement du voyage de Tartas du roi Charles VII. Arthur de Bretagne l'affirme dans le consentement qu'il donne au mariage de notre personnage, sous la date de 8 juin 1457. V. l'original aux *Archives départ. des Basses-Pyrénées.*

toute chose, parce qu'il craignait d'être arrivé trop tard au pouvoir pour accomplir ses grands desseins. Sa cause est celle des princes apanagistes. « Duc par la grâce de Dieu » — ce qui est son titre officiel — et homme de guerre illustre, il est logiquement et légitimement à leur tête. La souveraineté cosmopolite, plus nominale que réelle, d'un César germain est telle, qu'il voudrait imposer au roi de France. Il a compris qu'il leur faut se défier tout autant de l'ambition capétienne, que de cette extrême facilité avec laquelle la race gauloise porte un joug qui la dispense de penser et d'agir par elle-même. Comment cependant parer à ce double danger? En appelant encore une fois l'étranger à son aide? Non pas. Le moyen avait été essayé, il n'était point digne, coûtait parfois plus cher qu'on n'avait cru, et ne pouvait que faire souffrir tout le monde du plus au moins. Aussi Arthur de Bretagne avait-il trouvé mieux que cela. Il se proposait d'opérer une descente en Angleterre et d'y jouer le rôle du troisième larron de la fable. Le moment était des plus favorables à une semblable entreprise. L'anarchie n'était pas moins grande de l'autre côté du détroit, que du temps où Guillaume de Normandie y vint mettre tout le monde à la raison; et, y débarquer maintenant avec la certitude d'y rencontrer plus de complices que d'ennemis, c'était avoir de son côté les meilleures chances de réussite. Tout était prêt; les Bretons d'Outre-Manche, prévenus, attendaient, ceux du continent allaient s'embarquer, quand la mort surprit le duc Arthur. Cet événement fut un coup de foudre pour la race celtique. Elle perdit à cette occasion son dernier espoir de revanche, l'idée féodale un chef capable, bien difficile à remplacer, et Alain d'Albret un duché anglo-saxon pour le moins. Lui seul s'imagine que tout peut se réparer. S'il ne devient point roi lui-même, son fils le sera par son fait; et nous le verrons, jusqu'à sa

dernière heure, se croire plus fort que la destinée, plus fort que le mouvement centralisateur imprimé, par ses rois, à la France et à l'Espagne, et, plein d'ardeur, plein d'illusion surtout, s'écrier : La victoire est à nous!

II.

Il faut l'avouer; la foi est une belle chose, et pour ceux qui la possèdent et pour ceux qui l'exploitent. Pour ces derniers surtout. Comme chacun savait que notre sire d'Albret était avantageux au possible, son cousin de Bourbon n'eut pas grand mal à se donner pour l'attirer dans la fameuse ligue du Bien Public. Il lui fit tout simplement accroire qu'il était l'un des grands seigneurs de son royaume que Louis XI avait juré de détruire pour mieux asseoir son autorité. On sait que les commissaires aux montres n'avaient nommé que les ducs de Bourgogne, de Bourbon, d'Orléans et de Bretagne, mais il devait y avoir des sous-entendus, et ceux-ci ne pouvaient être raisonnablement que les plus proches et les plus puissants alliés de ces grandes maisons. Alain prêta à tout cela une oreille d'autant plus complaisante, qu'il avait contre le roi des griefs analogues à ceux qui détachèrent ses ancêtres du parti du Prince Noir, auquel on ne pardonna jamais, en Aquitaine, d'avoir établi un droit de quatre tournois par feu. Louis XI avait été autrement exigeant et infiniment plus adroit que les Anglais. Affichant, pour cacher son jeu, une bruyante sollicitude pour les classes inférieures et une grande déférence pour le clergé, il fit de la France une vaste prison dont il pouvait resserrer à son gré les barreaux. Ce résultat obtenu, il jeta le masque et déclara qu'il entendait que la taille royale fût seule prélevée, c'est-à-dire que, sous le prétexte de régulariser et de diminuer les charges publiques, il supprimait la taille

seigneuriale, ruinait la noblesse et l'amenait à composition. C'eut été commode, en effet, de vaincre la féodalité au moyen d'une simple mesure fiscale, et de voir les grands feudataires de son royaume s'adresser humblement à lui, désormais unique dispensateur de tous biens, pour pouvoir continuer à vivre d'une manière conforme à leur rang. La hardiesse même du projet le fit échouer. On n'avait point eu le temps de perdre en cour toute vergogne, toute dignité. Aussi se mit-on d'un bout de la France à l'autre à conspirer *pro aris et focis*. Ce fut presque une guerre sainte, mais une guerre sainte sans le secours du clergé, que Louis XI avait prudemment mis de son côté.

Alain se compromit à cette occasion avec une juvénile ardeur. Il fit annoncer à son de trompe dans ses domaines l'abolition des impôts réguliers et se rendit ensuite à Paris, où, selon toute apparence, il arriva assez à temps pour prendre part, avec les principaux d'entre les conspirés, à une réunion de nuit dans le cloître de Notre-Dame.

Était-ce là une nouvelle Praguerie qui commençait? Pas tout-à-fait. Il y a plutôt entre cette conspiration de la noblesse contre Louis XI et celle des Pays-Bas, qui éclata presque jour pour jour un siècle plus tard, la plus étrange conformité. On disait que les représentants du régime féodal ont des procédés à eux que leurs pareils doivent fatalement accepter et suivre. Tout concorde en effet. Point de départ, organisation, dénouement. On retrouve des deux côtés jusqu'aux mêmes détails insignifiants en eux-mêmes. Les défenseurs du Bien Public, comme ceux des privilèges brabançons, sont d'abord au nombre de cinq cents environ. Dans leur remontrance collective de 1465 présentée à Louis XI, comme dans celle de 1566 que Marguerite de Parme doit faire tenir à Philippe II, son frère, « le pauvre peuple, » auquel on ne songe guère

sérieusement ni d'une part ni de l'autre, intervient largement par un calcul odieux, par une triste et amère dérision. C'est lui dont on prétend avoir pris en main la cause, qu'on veut soulager, qu'on veut sauver d'une ruine certaine; mais dès que les privilégiés de ce monde ont atteint leur but, le reste ne les intéresse plus, et de défenseurs d'office, ils passent avec un laisser aller superbe, accusateurs et bourreaux. Que de fois cela s'est vu, et que de fois aussi, malgré les leçons du passé, on s'y est laissé prendre! L'état de choses antérieur à la conspiration fut rétabli en France. Il n'y eut point jusqu'aux engins de chasse — de la chasse aux bêtes, non aux hommes bien entendu — que Louis XI avait fait partout confisquer ou détruire, qui ne reparurent. Les moissons du pauvre peuple sont de nouveau foulées aux pieds par ses soi-disants défenseurs; il se plaint, il gémit, mais plaintes et gémissements restent sans écho.

Le traité de Moissac fut le dénouement de cette tragi-comédie. Alain d'Albret vit alors clair comme le jour, qu'en l'attirant dans la prétendue ligue du Bien Public, son beau cousin de Bourbon avait joué le rôle du Danois de la Praguerie, et n'avait point voulu autre chose qu'avancer ses propres affaires. Certes, Alain est de ceux qui, après la guerre, ne trouvaient d'exercice plus noble et plus recommandable que l'art de la vénerie, dont l'un des principaux mérites consistait :

« A bien parler aux chiens en plaisans cris. »

Il demeura cependant à Paris, après avoir renvoyé chez eux ses fidèles gascons, se montra à la cour, servant le roi en ses conseils comme s'il ne s'était rien passé entre eux. Ses complices avaient bien stipulé en sa faveur un accroissement territorial; il n'en parla point, n'eut rien, et se félicita dans son orgueil d'avoir échappé à la honte

d'une soumission, et à l'humiliation d'une faveur qui en aurait été le témoignage. Cela le servit étonnamment. On le sait, Louis XI préféra souvent des ambitieux, des gens bizarres ou incommodes, même à l'occasion des gens de sac et de corde, dont l'esprit avantureux le tenait en éveil, à des serviteurs plus sûrs, dont il n'aurait rien su faire en certaines occasions. A ce propos, quoi de plus décisif que sa réconciliation avec Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, l'ancien chef des Ecorcheurs, qui l'avait trahi et vendu alors qu'il n'était encore que dauphin. Un secrétaire du roi, qui connaissait bien son maître, avait dit un jour : « Vous verrez que ce vautour de Chabannes, tout » banni et ruiné qu'il est à cette heure, reviendra sur » l'eau et sera plus puissant que jamais. » Le traité de Conflans fit ce miracle. Louis XI retourna ce singulier ligueur contre ses anciens associés. C'était bien là le bourreau qu'il fallait au Warwick assez audacieux pour se révéler à la France. Le faiseur de rois ne se montra point. Le comte de Charolais — autrement dit Charles le Téméraire — à qui ce rôle revenait naturellement, se comporta alors comme s'il n'en comprenait point la portée, pour son avantage personnel et l'éclat de sa maison. « J'aurais été roi si j'avais voulu, » avait déjà dit son père, Philippe le Bon. Cela avait été répété et tenu pour une vanterie, dont les rois de France n'avaient point à se préoccuper outre mesure, Louis XI certes moins que tout autre. Il savait que les Pays-Bas n'obéissaient que forcément aux ducs de Bourgogne, étrangers à eux par les idées, les mœurs et le langage, et qui devaient emprunter à leurs domaines héréditaires et seigneuries de France la force matérielle nécessaire pour s'y maintenir. Cet état de choses eut mis très-probablement Philippe le Bon aux prises avec une révolution, le jour où il aurait commis la faute de s'isoler, de relâcher d'anciens liens féodaux, de cesser

enfin d'être le vassal de la couronne de saint Louis, pour devenir, avec le titre royal, un prince indépendant. Encore s'il avait eu la ressource ou, pour mieux dire, le bon sens d'opposer à un moment donné le protectorat germanique, historiquement fondé et généralement voulu, au protectorat français, qui n'aurait dû s'exercer que sur la Flandre; mais la politique de sa maison avait depuis longtemps tourné le dos à l'Allemagne et n'avait rien à en attendre. La position pouvait devenir critique. On le vit clairement quand il mourut. Le comte de Nevers et de Rhétel fit valoir ses droits à la souveraineté des provinces belges [1]. Il était le plus proche parent de l'héritier direct, de Charles le Téméraire, que l'on n'aimait point, et il avait sur lui cet avantage d'être monseigneur Jean sans Terre, à savoir ce qu'il fallait aux Flamands, qui voulaient avant tout un prince à eux, forcé de s'appuyer sur eux en toute circonstance. Le judicieux Commines l'a dit en d'autres termes, en avouant que ses compatriotes ont pour principale inclination de désirer leur prince faible [2]. Les partisans du comte de Nevers étaient tous ceux qui avaient conservé dans l'esprit et dans le cœur les traditions d'un grand, d'un glorieux passé. C'étaient en un mot des bourgeois et

[1] Jean de Bourgogne, second fils de Philippe, comte de Nevers, tué en 1415 à la bataille d'Azincourt, et de Bonne, comtesse d'Eu et d'Artois, laquelle épousa en secondes noces le duc Philippe le Bon. Il était par conséquent frère utérin de Charles le Téméraire. Il mourut le 26 septembre 1491, à l'âge de soixante-seize ans, après avoir été marié trois fois. Son comté de Réthel, le plus clair de son héritage, passa dans la maison d'Albret par suite du mariage de sa seconde fille Charlotte avec Jean, sire d'Orval, en Bourbonnais. Il se qualifiait hardiment de : « duc de Brabant, de Lothier, de Limbourg, comte de Nevers, d'Eu et de Réthel, baron d'Onzy, seigneur d'Anvers, de Saint-Waléry sur mer et des terres et pays d'Outre-Meuse. » Son contrat de mariage avec sa belle-cousine Françoise d'Albret, que nous avons rencontré aux *Archives départementales des Basses-Pyrénées*, porte ces titres tout au long.

[2] *Mémoires*, livre V, chap. 16.

des gens de métier. La noblesse, toujours mal avisée, prit garde de se commettre avec des espèces, comme l'on dira plus tard, et d'un mouvement unanime elle tourna le dos au prétendant populaire. Que lui importait à elle la question de race et de nationalité ?

Ne lui fallait-il point, avant tout, des honneurs et des largesses? Et qu'attendre du comte de Nevers qui, par avarice sordide, refusait à Marie, sa belle-sœur, qui était la propre tante de notre personnage, de quoi tenir son rang ? A cela venait se joindre l'accusation banale de sorcellerie et l'accusation plus sérieuse, quoique non prouvée, d'avor conclu avec Louis XI un traité secret. Jean sans Terre échoua.

C'était la seconde fois que cela lui arrivait. Comme depuis Guillaume d'Orange, quand il voulut exercer dans nos dix-sept provinces l'autorité revenant de droit à son génie, il dut reculer devant la jalousie de ses pairs. Un si misérable sentiment porta chaque fois ses fruits naturels : au XV^e^ siècle nous eûmes pour maître Charles le Téméraire, qui ruina les plus belles et plus légitimes espérances du monde; au siècle suivant, pour souverain d'un jour, le duc d'Anjou, qui nous rejeta plus avant que jamais sous la férule de l'étranger, faisant des Pays-Bas deux parts, dont les destinées ont été bien différentes : amères d'un côté, glorieuses de l'autre. Une seule chose resta commune entre elles : leur défiance à l'endroit de leurs puissants voisins. Plutôt encore Espagnols que Français, avait dit un jour à Gand au prince d'Orange, Dathenus, le célèbre moine défroqué, et ce même cri poussé par les Bataves, frappa les oreilles de leur bon ami Henri IV et de son petit-fils le roi Soleil.

III.

Ce que la noblesse était au Pays-Bas, elle l'était en France. Nous l'avons vu, Louis XI n'avait qu'à diviser pour régner. Il ne s'en fit point faute. Alain d'Albret était auprès de lui à bonne école. Quand il eut bien vu, assez appris pour se confirmer dans sa défiance ou pour descendre jusqu'au dégoût, il rentra dans sa maison. Son ambition cependant n'abdiqua point. Elle ne fit que changer d'allures. On dirait qu'à partir de ce moment là notre personnage renonce à tout moyen violent, qu'il désarme et cherche le repos. Il désavoue certain Jean Forestier, qui avait tenté de s'emparer en son nom de Brives la Gaillarde. et il écrit de Montignac aux conseils de cette ville, « qu'avec l'aide de Dieu il espère bien ne jamais faire ni dire chose dont monseigneur le Roi put prendre déplaisir [1]. » C'est là son plan en effet. Il y demeure fidèle. Il redoute la cour, ses intrigues, ses pièges, ses séductions surtout, et s'en tient éloigné le plus possible. Il semble qu'à ses yeux le seul séjour digne d'un prince et grand seigneur terrien, soit la province, où il est assez juste qu'il dépense de préférence ses rentes et fermages. Il montre le chemin. S'il ne s'était point arrêté là, si son exemple, justifié aux yeux de tous, avait été mis aussitôt en usage, il est fort possible que l'aristocratie serait venue à bout de la royauté. Le contraire arriva, parce que la féodalité n'était plus qu'une faction turbulente, qu'il lui manquait l'union et la confiance, et qu'elle avait devant elle, en France et en Espagne du moins, des rois d'une

[1] Cette lettre porte simplement la date du XIIe jour d'avril. Il parait qu'Alain d'Albret ne connaissait en aucune façon ce Jean Forestier ou Fourestie, qui levait en son nom l'étendard de la révolte. Il l'affirme, et Louis XI le confirme dans une missive également sans date, où il annonce aux consuls et habitants de Brives « qu'il a corrigé et pugny led. Fourestie. »

trempe peu commune, aussi clairvoyants qu'ils étaient redoutables. C'eut été cependant une belle chose, une entreprise logique, féconde pour l'avenir en cas de réussite, que la défense du principe fédératif représenté par les apanages contre la royauté, s'efforçant à centraliser dans ses mains tous les pouvoirs, toutes les forces d'une nation. Nous regrettons d'avoir à constater que le XV^e^ siècle se contenta de poser les termes du débat, de préparer la lutte mais qu'il ne l'entama point. Nous le regrettons surtout, quand nous nous posons la question de savoir ce qu'il serait advenu de l'Europe si, en 1473, l'empereur Frédéric le Pacifique, le bien nommé s'il en fût, n'eut point pris le parti de se sauver de Trèves. Charles le Téméraire, mauvais geôlier et triste politique, le tenait là comme il avait tenu à Péronne Louis XI. Il pouvait d'un mot, en échange de la main de sa fille unique, promise à Maximilien d'Autriche, le fils de l'empereur, obtenir pour lui une couronne royale, celle de Belgique, de Bourgogne ou d'Austrasie, — le nom importe peu, — avec le titre de vicaire impérial de Basse-Germanie. Du coup la race latine était vaincue quatre siècles plus tôt. Le Bourguignon devenait le gendarme de l'Europe ; moitié Germain, moitié Gaulois, il mettait tout le monde d'accord, gardant pour lui les soi-disantes frontières naturelles que la France convoitait. Ce que Charles le Téméraire aurait pu éviter au monde de calamités, de crimes et de folies est incalculable. Malheureusement pour la grandeur de l'Allemagne ses princes étaient trop défiants ; malheureusement pour nous, pour son salut et celui de sa maison, Charles le Téméraire, ne savait ni poursuivre un plan avec conséquence, ni soutenir convenablement un rôle. Il humilia sans motif le chef de l'empire, l'écrasa de son luxe, et mit le comble à ses mauvais procédés en lui donnant à entendre que, sous tous les rapports, il jouerait son rôle

bien mieux que lui. Et c'était le bourreau des Liégeois, l'éternel contempteur des lois de l'empire qui tenait ce langage! Même pour le paisible Frédéric de Habsbourg, c'était plus qu'il n'en pouvait supporter. Sa disparition subite fut le châtiment de tant d'insolence. Louis XI eut un transport de joie en apprenant que la négociation du mariage bourguignon était rompue. On le comprend ; si son bon cousin Charles avait ceint la couronne royale apportée à Trèves dans ses bagages, si l'ambition satisfaite l'avait rendu plus prudent et plus sage, il avait en lui plus qu'un rival redoutable, presqu'un maître. Les Pays-Bas, si puissants déjà par le commerce, l'industrie et les arts, devenaient forcément le pivot de la politique européenne au lieu d'en être et d'en rester si longtemps le champ de bataille. Les idées communales et fédératives de nos pères auraient rayonné au loin et donné raison aux défenseurs des apanages, comme l'était Alain d'Albret, contre les partisans de la centralisation et de la royauté sans contrôle ni contrepoids, de ce gouvernement fort enfin, que Tacite déjà condamnait en disant : *Fato potentiæ raro sempiternæ* [1].

Charles le Téméraire avait été un des chefs de la ligue du Bien Public; l'échec qu'il éprouva à Trèves retomba de tout son poids sur ses anciens associés et permit à la royauté capétienne de marcher désormais à pas de géant à la conquête de la toute puissance.

Alain d'Albret avait donc agi sagement en renonçant, pour le moment, à la lutte ouverte contre un génie si sûr de lui, si délié et plein de ressources que l'était Louis XI. Pour être grand un jour, il commença par se faire petit. Il se cacha et attendit. L'administration de ses biens servit de prétexte à son éloignement presque constant de la cour. L'excuse était bonne et valable. Comme les anneaux d'une

[1] *In Annal.*, lib. III, cap. 30.

chaîne mille fois rompue, ses terres allaient des pieds des Alpes au pied des Pyrénées, et de là, en remontant les rivages de l'Océan, jusqu'au cœur des anciens Pays-Bas. Il semble que, frappé de l'obstacle que la dispersion des fiefs apportait à un retour de puissance des hauts barons, il ait cherché par tous les moyens à s'arrondir en Aquitaine, le berceau de sa race. Outre les héritages qui lui viennent à propos, nous le voyons avoir recours aux échanges, aux acquisitions, enfin aux prises de possession plus ou moins justifiées. Le comté de Dreux, qu'il eut en 1471 à la mort de son grand-père Charles II d'Albret, lui convenait peu, étant trop loin des bords de la Garonne et trop près de Paris. C'était une belle seigneurie cependant valant vingt mille écus d'or. Il l'offre en échange, et finit par la vendre, le 3 septembre 1485, à Philippe de Commines, qui, cinq ans plus tard, fut autorisé à en prendre le nom [1]. Comme bien on pense, ces accroissements territoriaux et ces mutations de propriétés ne se firent point sans donner lieu à des actions judiciaires. Tout était compliqué dans la machine féodale. Les obligations territoriales étaient aussi multiples et variables que les droits seigneuriaux qui s'y rattachaient. On a reproché à Henri IV d'avoir soutenu des procès dans trois parlements de France à la fois, son trisaïeul l'a dépassé en cela de beaucoup.

Mais vivre sans plaider est-ce contentement? a dit Racine, et c'était là sans doute l'avis de notre personnage. Grands et petits, la plupart de ses contemporains eurent maille à partir avec lui. L'autre de la chicane retentissait sans cesse de son nom. On pourrait dire que ce fut pour lui un lieu préféré, une manière de préparation et de perfectionnement en le grand art de l'intrigue et de la ruse. Nous ne pouvons raisonnablement tout dire, tout

[1] *Messager des Sciences historiques*, année 1867, pp. 216-217, 233-235.

citer. Il y a bien des causes futiles, des différends absurdes au fond des sacs de procédure qu'il a laissés derrière lui, mais à côté de cela que de richesses à exploiter pour le chroniqueur, le généalogiste, le géographe, le statisticien et le romancier! En voici, tout en courant, un faible aperçu.

La belle-sœur d'Alain, Charlotte de Bretagne, dame de Montrésor, avait depuis longtemps interrompu toute relation avec les siens. Il y avait dans cette brouille de son côté du dépit, de l'autre un vif ressentiment d'une mésalliance. Charlotte avait accepté pour époux Antoine de Villequier, le fils légitimé de la trop célèbre Maignelais, qui fut successivement maîtresse d'un roi de France et d'un duc de Bretagne [1]. Avait-elle soupçonné que son mariage ouvrirait les voies à la reconnaissance d'un enfant que le chef de sa maison, François II, duc de Bretagne, avait eu de sa belle-mère? On ne saurait le dire, quoique tout soit possible quand un pays est tombé si bas, qu'un ignoble personnage, comme l'était Pierre Landois, le tailleur de Vitré, y règne et gouverne, et qu'on y voit les états accorder titres et privilèges, même celui de comte des Vertus, à un bâtard adultérin.

Charlotte de Bretagne avait en tout cas mérité que les d'Albret lui tournassent le dos. Elle s'en consola en se faisant restituer par Tanneguy Duchâtel les terres de la Guerche et de Montrésor, dont Louis XI, disposant à sa manière habituelle du bien d'autrui, avait payé la trahison du gentilhomme breton. Éblouie par ce premier suc-

[1] *Nouvelle biographie générale.* Paris, J. Didot, 1860, t. XXXII. 363-67. M. Vallet-Viriville, auteur de cet article, se montre justement sévère pour la Maignelais. Il nous dit qu'elle parvint à supplanter la gentille Agnès Sorel, à dépouiller Jacques Cœur l'un de ses exécuteurs testamentaires, et même, dit-on, à faire mourir de chagrin et de jalousie la duchesse Marguerite de Bretagne.

cès, elle alla en avant et attaqua la validité du testament de son oncle Jean de Bretagne, en vertu duquel Alain d'Albret avait pris possession des seigneuries de Nontron et de Montignac. Ce procès, jugé d'avance, n'en traîna pas moins un quart de siècle, noircissant beaucoup de papier, réveillant de fâcheux souvenirs, mais après cela rapportant gros aux possesseurs. Déjà la dame de Montrésor avait été déboutée à plusieurs reprises de ses prétentions, quand, se fondant sur ce que l'usufruitier est tenu aux réparations d'entretien, elle demanda raison à notre personnage de la diminution croissante des revenus de Montignac. Il daigna répondre. C'est ainsi que nous savons que le susdit château, saccagé de fond en comble à l'époque de la Praguerie, était resté ouvert à tous les vents. Alain avait rebâti la chapelle, recouvert et remeublé le corps de logis, supprimé les terrasses qui menaçaient ruine, et, considérant que la ville de Montignac, qui ne comptait alors que deux cents feux, renfermait « tous gens pauvres et mal hérités, » il les avait affranchis du guet et fait rendre aux clercs de leurs contributions [1]. Les gentilshommes du pays n'étaient encore, en 1502, qu'au nombre de trois. Le plus opulent d'entre eux, qui tenait la métairie de Salvebœuf, pouvait bien avoir un revenu de cent livres tournois [2]. On comprend après cela comme quoi les cadets de Gascogne ne pouvaient faire autrement que de courir le monde.

Ce même testament du comte Jean de Bretagne donna lieu à plusieurs autres procès. Nous ne citerons que celui qu'Alain eut à soutenir contre sa cousine germaine, Nicolle de Bretagne, dame de Boussac, se disant comtesse de Pen-

[1] *Archives départ. des Basses-Pyrénées.* E, n° 782. Ce même procès fut repris plus tard par Imbert, comte de Fézensac, gendre de Charlotte de Bretagne et fils d'Antoine du Bouchage, le célèbre ministre de Louis XI, contre Jean, roi de Navarre, fils et principal héritier d'Alain d'Albret.

[2] Un certain Jean de Ferrières était seigneur de Saulvebœuf en 1598.

thièvre et vicomtesse de Limoges. L'affaire est curieuse sous plus d'un rapport. Elle justifie pleinement le mot de Michelet, disant qu'à la fin du XV^e^ siècle tout est mensonge, hommes et choses. Dame Nicolle, en effet, n'était ni de Bretagne, ni de Penthièvre, ni de Limoges, mais de Blois. En se parant d'un nom illustre et de titres ronflants — ceux de sa grand'mère — elle ne faisait que suivre l'exemple de son père, de deux de ses oncles et pouvait espérer par là, sinon de prouver que le testament qu'elle attaquait était œuvre de captation, du moins de faire figure dans le monde, d'établir avantageusement ses quatre filles. Son mari, Jean de Brosse, n'était point riche, puisqu'il débuta en donnant — chose rare — pour mille écus d'or une charte d'affranchissement aux habitants de Boussac. Cette particularité explique qu'elle se contenta de l'arrêt du parlement de Bordeaux du 29 mars 1479, condamnant les héritiers universels de Jean de Bretagne, dernier comte de Penthièvre, à lui payer la bagatelle de six mille livres tournois, somme à laquelle avaient été estimés les biens meubles délaissés par leur oncle commun. Mais il était écrit qu'Alain d'Albret n'en serait point quitte à si bon marché. La Bretagne était le principal magasin de ses rentes, le plus ferme boulevard du parti apanagiste, et cette femme intrigante, poussée sans doute par ses créanciers ou ceux de son mari, porte le premier coup à la souveraineté et à l'indépendance de ce pays. Elle céda à Louis XI, dont la politique n'était plus un mystère pour elle, ses droits plus que contestables sur le duché de Bretagne contre la promesse de lui rendre les terres de sa famille et de payer aussitôt après la prise de possession dudit duché ses dettes, montant à cinquante mille livres tournois [1].

[1] Daru, *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 54, en note. L'acte porte la date

Cet instrument de cession qui n'eut été qu'une mauvaise plaisanterie en toutes autres mains que celles du terrible roi de France, fut très-sérieusement utilisé par lui. Son fils en hérite et s'en sert. Alain le combat sans succès, même les armes à la main. C'est que, quand des femmes intelligentes font de la politique, elles sont plus redoutables qu'on ne pourrait croire. Elles voyent tout ce qui nous échappe, et s'entendent merveilleusement à produire de grands effets avec de petites causes. C'est là leur spécialité. Le mérite n'est pas mince, puisqu'il a pour résultat ordinaire de surprendre et de dérouter. Charles-Quint garda les Pays-Bas pour les avoir fait gouverner par sa tante Marguerite et sa sœur Marie, et Philippe II risqua de les perdre pour avoir remplacé la main plus douce de Marguerite de Parme par le gantelet de fer du duc d'Albe.

Si les dames de Montrésor et de Boussac avaient appris à notre sire d'Albret à craindre les femmes, elles lui avaient montré aussi combien leurs pareilles pouvaient lui venir puissamment en aide. Il ne pouvait rien faire de sa femme vouée à la dévotion, mais il dressa à l'intrigue ses sœurs et ses filles. Elles furent toutes de bons instruments. L'aînée de ses sœurs, Françoise, issue du premier mariage de sa mère avec le grand bouteillier de France, Jacques de Dinan, seigneur de Montefilant, Chateaubriand et Beaumanoir, devint comtesse de Laval et dame d'honneur d'Anne de Bretagne; la seconde, Marie d'Albret, épousa un avanturier italien, dont Louis XI avait fait un comte de Castres, et la cadette enfin Louise eut la cour de France pour sphère d'action. Elle épousa Jacques d'Estoutevelle, seigneur de Beyne et des baronnies

du 26 janvier 1479 (v. s.) Le duc Jean II de Bretagne fut obligé de le reconnaître par son testament qu'il signa la veille de sa mort, le 8 septembre 1488.

d'Ivry et de Saint-André en Marche, conseiller du roi en ses conseils et garde de la prévôté de Paris [1].

Ses filles allèrent plus loin et montèrent plus haut. Il s'imposa pour toutes de grands sacrifices. On l'a cependant accusé d'avarice. Marguerite de Valois, reine de Navarre, dans l'un de ses contes, fait dire à un bourgeois de Pampelune qu'il était « un père dur et serré [2]. » Il eut été plus juste de se servir d'un autre mot. Alain n'était point un avare. Pour tout ce qui touchait au triomphe de ses idées, à l'éclat de sa maison, il ne regardait pas à la dépense. Aussi lui arriva-t-il parfois — ce qui n'advient jamais à un avare — à se trouver dans un si cruel embarras d'argent qu'il mit en gage ses joyaux et sa vaisselle plate; un autre jour, qu'il dût emprunter quelques centaines d'écus à Jean de Chasseignes, président du parlement de Bordeaux [3]. Les plaideurs, tout comme les joueurs de profession, sont exposés à ces désagréments-là. Alain cependant tient à les expliquer. Dans un acte passé à Amboise en 1484 en faveur de notre Philippe de Commines, il met ses « très-grandes et honorables dettes » sur le compte de son dévouement à la maison royale de Navarre [4]. Nous avons à compléter cet aveu. Ses embarras financiers avaient une autre cause, commune à tous les grands barons de France. Louis XI, qui s'était juré de les exterminer en détail ou, tout au moins, de les rendre inoffensifs à l'avenir, leur avait appliqué avec un entier succès son système d'appauvrissement, consistant en chevauchées lointaines, en hautes charges non rétribuées, en coûteuses embassa-

[1] *Archives départ. des Basses-Pyrénées.* E, n° 80. Consultation donnée au sire d'Albret sur la part d'héritage revenant à chacune de ses sœurs.

[2] *Contes et nouvelles.* Londres, 1784, t. IV, p. 48.

[3] *Archives départ. des Basses-Pyrénées.* E, n° 75.

[4] *Messager des Sciences historiques*, année 1867, p. 29

des. C'était écraser les gens à force de caresses, dont la vanité satisfaite des victimes ne comprenait que trop tard la perfidie. Ce même système, mis en usage aux Pays-Bas à partir de Charles-Quint, donna naissance au célèbre parti des Gueux et en justifie bien mieux que tous les contes qu'on en a fait l'origine et la signification historique.

Charles Rahlenbeeck.

Pl. XXIII

1

2

3

del.

Lith. C.t Felt

Quelques sceaux

DU DIOCÈSE DE GAND [1].

Léproserie et Riche-Hôpital. Des bienfaiteurs inconnus, dont la modestie égalait la générosité, fondèrent au commencement du XII[e] siècle un asile pour les lépreux, dans un terrain allodial appartenant à l'abbaye de Saint-Bavon et situé entre les propriétés dévolues plus tard au Grand-Béguinage et à la seigneurie de *Spiegelhove*. Cet établissement, dédié à la Mère de Dieu, paraît avoir donné son nom à tout le quartier avoisinant, appelé depuis *Maria-land* ou terre de Marie.

Il nous semble superflu de répéter ici ce que Sanderus, Diericx et Steyaert ont écrit au sujet de cette institution. Nous nous contenterons de signaler quelques détails inédits.

Le règlement primitif de la léproserie, émané en 1147 d'Anselme, évêque de Tournai, fut renouvelé le 5 mars 1424 par l'évêque Jean de Thoisi [2]. Le droit de *cueillette* ou de la cuiller, perçu sur toutes les graines vendues dans la ville, fut concédé dès le principe de la fondation et confirmé par acte échevinal du 7 avril 1510 [3].

Malgré tous ses titres au respect des partis, la léprose-

[1] Voir pp. 121 et suiv.

[2] *Archives de la cathédrale, fonds de l'abbaye*, carton 22, n° 141.

[3] *Ibid*, carton 39, n° 132.

rie fut saccagée par les Gueux le 22 août 1566. Dès ce moment les paisibles habitants de cet asile de bienfaisance furent en butte aux tracasseries des sectaires. Le 12 mars 1579, les gardes urbaines, postées à la porte de Bruges, se ruèrent sur l'établissement, en enfoncèrent les portes et tuèrent même l'un des quatre hallebardiers du sous-bailli, chargés de la défense intérieure.

A cause de l'état pitoyable où se trouvait l'église de Saint-Martin, la chapelle de la léproserie fut affectée au service paroissial de 1585 à 1618. Pendant cet intervalle et probablement vers 1591, les sœurs de Saint-Augustin, qui desservaient l'hospice, demandèrent à l'évêque et à son chapitre, leur séparation d'avec les frères de la vie commune [1].

Dès l'érection de l'évêché de Gand, les échevins de la Keure élevèrent des prétentions sur le contrôle des élections et des comptes des divers établissements de bienfaisance. Ils furent déboutés au sujet de la Léproserie, par arrêts émanés successivement du conseil de Flandre, le 7 novembre 1572, le 11 mars 1574, et du Grand Conseil de Malines le 22 novembre 1597 [2].

Jeanne van der Sare, reconnue le 6 mars 1619 par les échevins de la Keure comme supérieure de l'hospice [3], renouvela en cette qualité, le 2 avril 1628, entre les mains de l'évêque, sa profession de foi et d'hommage [4]. Deux ans auparavant, les religieuses avaient adopté la règle de saint Benoit et demandé la tranformation de leur maison en abbaye sous le vocable de *Rijke Gasthuis* ou Riche Hôpital. Le pape Urbain VIII approuva ce changement

[1] *Archives de la cathédrale*, carton K, n° 557a. (*Fonds de la cathédrale*).
[2] *Ibid.*, cartons E, n° 194, F, n° 243, et L, n° 598a.
[3] *Ibid.*, carton P, n° 246.
[4] *Ibid.*, carton R, n° 383.

par bulles du 15 mai 1630 [1]. Les statuts, approuvés par l'évêque Triest, le 28 janvier 1631, sont déposés en original aux archives de la cathédrale [2].

Jeanne van der Sare, élevée à la dignité abbatiale, fit sa profession de foi le 13 octobre 1630 [3]. A ce sujet, les échevins de la Keure ne manquèrent pas de renouveler leurs anciennes prétentions, mais nos évêques continuèrent l'exercice de leurs droits incontestables jusqu'à la suppression de l'abbaye [4].

Les archives de l'ancienne Léproserie, conservées au dépôt provincial, nous fournissent les empreintes en cire verte de deux sceaux différents. La première est appendue à un acte du 24 juin 1273, par lequel Jean Vromand, abbé de Saint-Bavon, approuve la fondation, par Cécile *de Puteo*, d'une chapellenie dans l'église de l'hospice [5].

Le champ du sceau est divisé en deux parties à peu près égales, par une bande horizontale portant la salutation angélique *Ave Maria*, que semble adresser le religieux, agenouillé tête nue et les mains étendues vers la Vierge. Celle-ci, représentée à mi-corps, incline la tête couronnée vers le divin Enfant, dont la main gauche s'étend vers la droite de sa mère. La légende comprise entre deux filets, porte : S. MAGRI DOMUS LEPROSOR. GAND. Le module est de 0m,040 sur 0m,024 (Planche XXIII, fig. 1).

L'acte muni du second sceau date du 15 août 1318. Il constitue une rente annuelle de 22 sols à charge de l'hospice et au profit de l'abbaye de Saint-Bavon, en échange des dîmes de 220 verges de terre situées près de l'enclos de la Léproserie [6].

[1] *Archives de la cathédrale*, carton S, n° 413.
[2] *Ibid.*, section E, armoire 3, rayon 2, n° 3bis.
[3] *Ibid.*, carton S, n° 431.
[4] *Ibid.*, cartons S, n° 439, et PP, n° 577.
[5] *Archives de l'État, fonds de Saint-Bavon*, case 3, n° 2, n° 57.
[6] *Ibid.*, case 3, n° 2, n° 61.

Il est facile de remarquer que la matrice de l'empreinte remonte à l'origine même de l'établissement. La Vierge-Mère, assise sur un pliant à têtes d'animaux, tient de la main gauche une pomme et de la main droite l'enfant Jésus, vêtu d'une longue robe plissée, ayant dans la gauche également une pomme et étendant la droite vers le malheureux, dont les mains suppliantes invoquent le secours du ciel. Cette dernière figure est surtout remarquable par l'expression et le mouvement. La légende, en beaux caractères du douzième siècle, n'a conservé que les fragments : IGILL... PROS... OM'... BE... et doit probablement se lire : *Sigillum Leprosoriæ domus Beatæ Mariæ Gandensis.* Cette belle pièce mesure 0m,068 sur 0m,045 (Planche XXIII, fig. 2).

Le troisième sceau, dont une empreinte en cire rouge appartient au cabinet de M. Ch. Onghena, date de l'érection de l'abbaye. Dans le champ nous voyons saint Benoit debout, la tête nue et nimbée, tenant de la main gauche la crosse à velum ondoyant, et portant sur la droite un calice posé sur le livre des statuts. A droite du saint est placé un panier vide, à gauche le corbeau tenant un pain dans le bec. A l'entour se lit l'invocation : *Ste Benedicte ora pro nobis.* La légende commence par une quinte-feuille et porte entre le grenetis intérieur et le filet de l'exergue, en lettres romaines de deux grandeurs, les mots suivants séparés par des globules : *Sigillum · abbatissæ · monasterii · Beatæ · Mariæ V. Leprosorum.* Cette jolie pièce de forme ovale a le module de 0m,059 sur 0m,047 (Planche XXIII, fig. 3).

Poortakker ou Béguinage de Saint-Aubert. Au XIIIe siècle, la partie du quartier d'Akkergem contigue à l'enceinte de Gand, reçut du voisinage de la cité et de la nature du sol le nom de *Poortakker* ou *champ de la ville.* C'est là

que nos deux béguinages, voulant fonder un asile pour leurs prébendières pauvres et infirmes, achetèrent en 1260 un terrain destiné à l'érection d'une infirmerie commune. Les travaux n'avancèrent d'abord que bien lentement, mais reçurent en 1278 une impulsion plus active, grâce à la protection de Marguerite de Constantinople et au concours généreux des notables de Gand, parmi lesquels nous trouvons messires Soeye de Merendré, Louis d'Arseele, Pierre Uutenhove, Siger Uutendale, Alexandre de Vaernewyck, dame Cathérine Brusch etc., [1]. Gertrude et Avesoete furent les premières supérieures.

Après l'érection d'infirmeries particulières dans l'enclos des béguinages de Notre Dame et de Sainte-Elisabeth, l'hospice de Poortakker devint un troisième béguinage sous le vocable de saint Aubert, patron de l'oratoire. Aussi les prébendières gardèrent le nom de béguines jusqu'à leur suppression.

La matrice en cuivre du sceau primitif est un chef-d'œuvre de la gravure flamande au XIII[e] siècle. Nous en avons trouvé une empreinte dans la belle collection sigillaire de M. Ch. Onghena. Nous y voyons entre deux écus triangulaires, probablement aux armes de Flandre et de Gand, saint Aubert en costume pontifical, debout sur un escabeau couvert d'ornements. Le saint évêque, la main droite ouverte et levée, tient de la gauche la crosse à vélum ondoyant et à volute tournée vers l'intérieur. Les deux écus au lion semblent faire allusion à la fondation de l'hospice par nos bourgeois, sous le patronage des souverains. Au-dessus de l'écusson de droite brille une étoile à six rais, symbole sigillaire très-commun au moyen-âge.

[1] Voyez : *Gebedenboeck, jaergetyden, reghel ende aflaeten rakende de proevendirige Beggynen van 't Beggynhof van S[t] Aubertus, geseyt 't Poortacker. byeenvergadert door Z. I. V. V. P. J. U. L.* (Zegher Ignatius Van de Vivere, priester, juris utriusque licentiatus). Ghendt, J. Eton, 1714, in-18.

La légende, précédée d'une croix grecque et comprise entre deux grenetis, porte en beaux caractères : *S. hospitalis. Sci. Auberti. in Portacker.* Le module est de : 0m,052 sur 0m,057.

Nous avons été assez heureux pour découvrir le contre-scel du même hospice. Il est appendu à un acte du 1 octobre 1334, par lequel le prêtre Martin de Hosdine, proviseur de l'établissement, du consentement de l'abbé de Saint-Bavon, règle avec le chapelain un différend au sujet des rentes de la chapellenie [1].

La forme de ce sceau est orbiculaire, au diamètre de 0m,018. Dans le champ est figuré un buste d'évêque, la tête nue, entre deux branches posées en pal. L'inscription porte entre deux filets : *Co'tra sigill' de Portacr.* (Planche XXIV, fig. 1 et 2).

Abandonné par les prébendières et aliéné par la commission des Hospices, le Béguinage de Poortakker est occupé depuis le 24 mai 1864 par les dames de l'Adoration perpétuelle.

Recollets. Réorganisés à la fin du XVIe siècle, les Franciscains vinrent sous le nom de Récollets occuper l'ancien couvent des Frères-Mineurs. A cette occasion, ils adoptèrent un scel de forme ogivale portant dans le champ un écu au lion, surmonté de la figure en pied de Saint-François, debout, en costume de l'ordre, la tête nimbée et montrant ses mains percées des stigmates. Entre le filet intérieur et le grenetis de l'exergue on lit, en commençant par le bas : *Sig. Conven. Fratrum Minorum. regula. obser. Gandensis.* Le module est de 0m,0580 sur 0m,0585.

Supprimés par la République française, les Récollets de Gand vinrent, le 30 novembre 1840, s'établir dans l'an-

[1] *Archives de l'État à Gand, fonds de Saint-Bavon,* case 3, nº 2, nº 63.

1

2

3

4

B. Lavaut, del.

cien couvent des Urbanistes, quai au Bois. Leur scel actuel, dû au burin habile de M. Ch. Onghena, nous présente dans un polylobe rustique, encadré d'une couronne d'épines, le saint fondateur, ayant la même pose et les mêmes attributs que dans le sceau précédent. L'inscription précédée d'une croix, porte en beaux caractères gothiques : RESID. GAND. F. F. MIN. REC. Cette belle œuvre mesure $0^m,038$ sur $0^m,025$ (Planche XXIV, fig. 3 et 4).

L'abbé J.-B. LAVAUT.

(*Pour être continué*).

LES SCULPTEURS MALINOIS.

I.

Les sculpteurs du XIV^e^ siècle.

Sommaire : Maître André. — Henri Mys. — Herman van Blankene et Jean van Lokeren. — Lambert de Dinant. — André de Valenciennes. — Gauthier Smout. — Jean Staes. — Jean Keldermans *dit* van Mansdale.

La ville de Malines ne possédant pas de monuments du XII^e^ siècle et n'ayant du XIII^e^ siècle que des fragments ou des constructions architectoniques dont les auteurs sont inconnus, nous aborderons directement l'examen des sources écrites que le XIV^e^ siècle nous a laissées et qui pourront servir à l'histoire des sculpteurs et des architectes, qualités souvent réunies alors dans la même personnalité.

Les monuments de Malines sont, en général, les uns plus anciens que les premiers comptes de la ville; les autres, par leur nature, indépendants de l'administration civile, qui n'intervenait qu'exceptionnellement dans leur érection. Nous rechercherions donc vainement dans les comptes communaux les noms des architectes et des sculpteurs qui concoururent à l'achèvement et à la décoration de nos églises ou de certains édifices privés. Ces constructions malheureusement ont elles-mêmes perdu leurs comptes primitifs. D'ailleurs, pour l'étude que nous entreprenons, le XIV^e^ et le XV^e^ siècle sont plus intéressants

que leurs devanciers, car (mettant à part le regret de ne pouvoir retrouver les noms de quelques architectes) c'est à cette époque que le style ogival rechercha surtout les ornementations sculpturales; c'est au XIV^e^ et au XV^e^ siècle que la première simplicité commença à plier sous des détails décoratifs nouveaux et qu'elle fit place à plus de richesse; vers ces mêmes temps s'éveillèrent les tendances de luxe et d'ornementation que l'influence des ducs de Bourgogne ne tarda pas à développer.

Les premiers sculpteurs malinois dont les comptes communaux révèlent l'existence, sont indiqués dans ces documents avec tant de vague et de concision, que l'on ne peut guère caractériser leur personnalité. C'est ainsi que nous relevons en 1374-75 le nom d'un certain André, auquel la ville versa une gratification en vin pour le recompenser des figures qu'il avait exécutées pour elle :

« Item, van II ghelten wyns ghepresent meestere Andriese die der stad beelden maecte. »

L'artiste, dont il s'agit ici, est déterminé avec si peu de précision, que nous pouvons nous demander, si maître André était quelque sculpteur malinois ou s'il ne faut pas le confondre avec un autre personnage de sa profession, maître André de Valenciennes que nous retrouverons bientôt.

Les statues que tailla le ciseau d'André devaient figurer dans les niches de la façade au nouveau local échevinal (*schepenen-huys*), auquel on travaillait alors. Ce monument communal, qui existe encore, fut construit sous la direction de Henri Mys ou Meys. Mys, qui était le conducteur officiel des travaux entrepris, doit être considéré aussi comme l'auteur des plans de l'édifice à l'érection duquel il présidait; car il était quasi de règle au moyen-âge que les maîtres tailleurs de pierre dessinassent les plans des monuments dont ils entreprenaient la construction.

Henri Mys, juré des maçons de Malines en 1374-75, travaillait en 1376 avec vingt-et-un ouvriers à une tour des fortifications près de la rue des Planches; il contribua à la construction de la porte du Clos; en 1377-78 il fit le pont dit *Klapbankbrug* et il en commença un autre sur la Dyle, derrière l'hôpital [1]; en 1384 il besognait à la porte Winket.

En 1383-84, maître Mys prenait part aux travaux de bâtisse et de sculpture à la porte d'Adeghem. Nous pouvons supposer, d'après l'indication des comptes, que c'est lui qui fut l'auteur de la statue de Saint-Josse, ornée de couleurs par François de Endout et placée, la même année, à l'entrée de cette porte.

Maître Mys, demeurant à Malines à l'enseigne « l'*ancre,* » est le constructeur de la tour de la collégiale de Saint-Gommaire à Lierre, dont les travaux ont été commencés en 1377. On est également fondé à croire, d'après M. Deckers, de Lierre, que Mys a été l'architecte du beffroi, datant de 1360 et accolé à l'hôtel-de-ville.

M. Mast, membre correspondant de la Commission royale des monuments à Lierre, m'écrivait en 1872, que l'on pourrait avec beaucoup de raison considérer Henri Mys comme l'auteur de la belle église de Saint-Gommaire, édifice dont on a commencé la construction par la tour. Les archives de Lierre sont muettes à ce sujet, disait M. Mast, mais il est évident, lorsque l'on tient compte de l'unité et de la parfaite harmonie qui règnent entre toutes les parties de ce temple, qu'il a été construit d'après un plan primitif d'ensemble. Dès lors ne peut-on pas supposer avec fondement que Mys, à qui avait été confié la direction des premiers travaux, a été l'architecte qui a fourni

[1] F. M. S., *Geschiedkundige verhandeling over de oude bruggen der stad Mechelen,* 1872.

le plan primordial. C'était-là aussi l'avis de feu M. A. Bergmann, l'historien de la ville de Lierre.

Mon honorable collègue de la Commission des monuments a bien voulu étayer son opinion de quelques extraits, tirés des comptes relatifs à la construction de l'église :

« Item, daer na op den xxii dach in januario was ghegaen Joh. van den Bloke te Mechle omme te sprekene Myse uten anckere ende omme lyftocht te vercopene, daer verterde hi xxv witte. »

« Item, wert ontboden meester Mys uten anckere om raet aen hem te nemenne der kerken goede bestade, ende wat men aen de kerke best wrachte, daer af had hi vi mottoenen. »

« Item, ghingen som de schepenen met hem eten te Boudens van Ysendike op den xi dach van sporkille, daer verterden si ii franken, maken ii mottons en l witte. »

« Item, waren vergadert te Vrancx van Berlaer de schepenen, gheswornen ende kerckmeesters om aen meester Myse te bestaden der kercken torre, daer wert bestaet de steynen brugghe aen meester Petere, te half vasten. Daer verterden si viii mottonen. »

A l'occasion de la tour de Saint-Gommaire nous ferons encore remarquer que la croix de fer qui en surmontait jadis la flèche, sortit des mains d'un forgeron de Malines, Jean de Smet. Cette croix, un beau travail, avait été exécutée en 1473.

M. Bergmann émet l'opinion que Henri Mys pourrait bien avoir été lierrois d'origine, par le motif que le nom de sa famille se trouve plus tard dans la série des magistrats de Lierre [1]. A Malines aussi nous rencontrons souvent ce

[1] *Geschiedenis der stad Lier*, 1873.

nom; nous le voyons même dans le métier des maçons, puisque Pierre Mys était juré de cette nation en 1447-48. Nous avons actuellement encore un pont appelé Pont-Mys; autrefois ce pont était nommé Hey-Mys brugghe ou Heyne-Mys brugghe, c'est-à-dire pont de Henri Mys. Or, cette dénomination remontant au temps de notre artiste, nous en concluons qu'il fut, ou au moins un des siens, l'auteur du pont ou bien encore qu'il habitait à proximité de celui-ci; nous trouvons d'ailleurs qu'en 1311 Henri Mys travaillait au pont du cimetière et à trois autres ponts.

Dans la série des artistes qui contribuèrent par leur ciseau à décorer la nouvelle maison scabinale, apparaissent Herman van Blankene et Jean van Lokeren, deux étrangers peut-être, qui sculptèrent les consoles et les ornements des poutres, ainsi qu'une figure de bois qui devait frapper les heures à l'horloge [1]. Le premier de ces deux personnages, Herman van Blankene, fut payé, en 1376-77, pour avoir taillé deux lions en bois, modèles de ceux que maître Lambert de Dinant coula en cuivre [2]. Le même dinantais façonna le pommeau et les feuillages accessoires, qui furent érigés sur la tour de la maison échevinale. Cette masse de métal avait un poids de 600 livres [3].

André de Valenciennes, « *meester Andries van Valenchyn,* » qui plaça en 1383-84, au prix de 27 sous et 2 deniers, un crucifix sur l'autel, dans le même local, est probablement aussi un étranger, porteur en forme de nom patronymique de la désignation de la ville dont il était originaire [4].

[1] Comptes de Malines, 1375-76.
[2] Idem., 1376-77.
[3] Idem., idem.
[4] Comptes de Malines, 1383-84. Nous croyons d'autant plus que ce per-

Gauthier Smout exécuta en 1385-86 une image de Notre-Dame, destinée à être placée sur un petit pont dont nous ne pourrions déterminer la situation. Cette œuvre lui fut payée le 6 du mois d'octobre 1386 [1].

Le morceau sculptural le plus important du XIVe siècle que nous possédions, est le tombeau de François van Halen, dressé dans l'église de Saint-Rombaut en 1392 par Jean Keldermans dit van Mansdale. Nous reviendrons sur cette œuvre et sur son auteur lorsque nous aborderons l'étude de la célèbre race des architectes-sculpteurs du nom de Keldermans.

Il semble d'après les comptes communaux qu'un horloger, Jean Staes, qui confectionna en 1388 une horloge qu'il plaça au-dessus des orgues à l'église de Saint-Rombaut, était également sculpteur. En effet, nous trouvons d'abord que ce personnage travailla avec trois compagnons pendant vingt-quatre jours au placement de l'horloge sur la tour de la même église [2]; ensuite, qu'en 1392-93, maître Staes *fit* et disposa la figure qui sonnait les heures sur cette tour. Voici comment s'expriment les comptes communaux de cette année :

« Item, meestere Jan Staes van werkene en van stellen ane den man die de huren sleet. »

Pour compléter davantage cet aperçu sur les sculpteurs du XIVe siècle, il serait bon de jeter un coup-d'œil sur les enlumineurs dont j'ai parlé à l'article des peintres de ce temps; car au XIVe siècle aussi bien qu'au XVe et même au XVIe, la plupart des enlumineurs d'images étaient

sonnage était étranger, que les comptes mentionnent les frais de logement payés pour maître Henri et pour ses chevaux chez André van den Bossche.

[1] Comptes de Malines, 1385-86.

[2] Comptes de Malines, 1388-89.

en même temps les auteurs des figures qu'ils polychromaient : ainsi les uns comme les autres, peintres et sculpteurs, étaient *imagiers* dans le sens le plus large, puisque l'image sortait le plus souvent complétement achevée et décorée de leurs mains [1].

Emm. Neeffs.

---

[1] M. Gyseleers-Thys, dans son opuscule sur *La tour de la métropole de Saint-Rombaut*, rappelle les noms de plusieurs maîtres-maçons qu'il a découvert travaillant à des entreprises de la ville. Nous avons également rencontré ces noms dans les comptes communaux, mais nous n'oserions affirmer que ces noms se rapportent à autant d'architectes, car la nature de leurs ouvrages appartient plutôt à la grosse maçonnerie qu'à la construction monumentale. Voici les constructeurs dont parlent les comptes :

1345-46. Jean Everaerds.

1369. Jean van Bevere, Louis van den Rode.

1370. Guillaume Hoenreman; Jean Stevens; Jean Croet.

1386. Jean Wisshaeve; Michel van Meldebroeck.

M. P. V. Bets, *Histoire de la ville de Tirlemont*, mentionne qu'en 1360, Jean de Osy, architecte de l'église de N.-D. du Lac, résidait à Malines; nous ne trouvons nulle autre trace de ce personnage.

ÉGLISE DE SAINT-JACQUES

A GAND.

L'église de Saint-Jacques à Gand est un monument en style roman, construit au XII[e] siècle; il devient impossible d'assigner à sa construction une date approximative, sans doute peu éloignée de la date authentique que les chroniqueurs fixent en l'an 1120, c'est-à-dire à l'époque de la reconstruction de la plupart des édifices, réduits en cendres par le terrible incendie qui dévora une partie de la ville de Gand.

Les chroniques rapportent qu'on désignait autrefois l'église sous le nom de Saint-Jacques dans les prairies, à cause qu'elle a été bâtie dans un terrain très-bas.

Sous le sol actuel de l'église sont encore existantes les anciennes bases des colonnes enfouies à 1[m],20 sous le pavement. Ce changement a eu lieu lors de l'exhaussement de l'ancien cimetière et des rues avoisinantes.

Les deux tours romanes qui cantonnent la façade principale, peuvent être comptées au nombre des monuments les plus curieux de cette ville.

L'une, du côté nord est couverte d'un toit à quatre pans, et l'autre d'une flèche pyramidale ornée de crochets. Celle-ci est de l'époque ogivale. Il est à regretter que des changements opérés en 1667 et plus tard dans un style totalement différent, aient troublé l'harmonie architecturale et l'ensemble de l'édifice. La façade a été mutilée à diverses époques; on avait bouché toutes les fenêtres des

deux tours en masquant leurs colonnettes et arcatures, et en plâtrant tellement les murs qu'il était impossible de distinguer la couleur de la pierre, ni l'appareil de la maçonnerie. Le portail et le pignon moderne ont été construits au siècle dernier.

Le nouveau portail est encadré de trois rangées de colonnettes en retraite, surmontées de leurs arcs à moulures.

Toutes les fenêtres des cinq étages des tours sont percées à jour et reconstruites dans leur état primitif, avec leurs colonnettes, bases, chapiteaux et arcatures, d'après les anciennes traces. On a trouvé six différentes formes de chapiteaux, trois formes de bases et deux formes de colonettes octogonales et cylindriques, qui toutes ont été moulées afin d'en justifier la restauration.

La construction des deux tours est exécutée pour la majeure partie en appareil de maçonnerie, en pierre de Tournai avec assises irrégulières. Les tours sont très-bien et solidement maçonnées, d'après un plan artistement et savamment combiné. C'est à cette circonstance qu'on peut attribuer leur longue conservation.

Il est à remarquer que tous les murs tant intérieurs qu'extérieurs sont maçonnés en retraite vers le haut, les murs extérieurs tant soit peu en talus. Les murs qui au bas des tours ont $1^m,60$ à $1^m,50$ d'épaisseur, n'ont plus à la naissance de la flèche que $1^m,00$ à $0^m,85$.

Il est à remarquer que toutes les solives des divers étages ne sont pas encastrées dans le mur, et sont seulement posées entre les murs sur des blochets sans aucun ancrage. Sous les nouveaux gîtages sont aujourd'hui placées des armatures en fer pour la consolidation.

La terminaison de la tour nord est construite en charpente de bois de chêne, qui est entièrement renouvelé. Primitivement les deux tours étaient terminées par une flèche en bois. Vers 1400, celle de la tour sud a été incendiée et

est remplacée par une flèche de forme octogonale d'une très-belle construction, maçonnée en pierre blanche dure de Baelegem, ornée de crochets sculptés, et aux angles elle est flanquée de quatre petits clochetons en pyramides; plus de la moitié des crochets a dû être renouvelée. Cette flèche, qui n'est nullement dans le style du monument, a été conservée et restaurée, comme étant un des plus beaux et des plus rares spécimens d'architecture ogivale du XV^e^ siècle existant dans nos Flandres.

A l'intérieur de la tour on voit encore à la naissance de la flèche, aux angles, quatre trompes ou appareils de claveaux, composés d'une suite d'ares concentriques servant à supporter en encorbellement les quatre pans coupés de l'octogone.

Le conseil de fabrique de l'église de Saint-Jacques a fait commencer les travaux de restauration de la façade principale avec les tours en 1870. Ils ont été achevés en 1873, d'après les plans approuvés par la commission royale des monuments.

Le conseil a l'intention de restaurer le monument tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. C'est la seule église à Gand qui soit isolée de tous côtés.

Aug. Van Assche.

UNE CURIEUSE PRÉDICTION.

Tout le monde, au moins tous ceux qui sont tant soit peu familiarisés avec la littérature et l'histoire, connaissent, ne fût-ce que de nom, Jacques de Guyse, l'annaliste.

Jacques était montois; il vivait au XIV^e^ siècle, entra chez les Franciscains et mourut à leur couvent de Valenciennes le 6 février 1399, ou d'après l'ancien style, 1398, attendu que l'année 1399 ne devant commencer qu'à Pâques, le 6 février appartenait encore à sa devancière.

C'était à ce qu'il paraît un fort saint homme que Jacques de Guyse; il écrivit comme on sait, en latin, les *Annales* ou *Histoire du Hainaut*, qui lui donnèrent peu de joie et de profit, et lui coûtèrent bien des peines à ce qu'il nous dit lui-même :

Quæ mihi de Guysia
Jacobo fert lucra thalia
Aut poena varia!

Mais ce qu'on sait fort peu, croyons-nous, c'est que ce bon religieux a prédit au XIV^e^ siècle, que la race capétienne régnerait sur la France jusqu'à la fin du monde.

Le fait est assez intéressant et assez actuel pour que nous nous permettions de copier une page du vieil écrivain.

Au lieu de reproduire le texte latin, nous préférons emprunter notre citation à la traduction française qui en fut faite par Jean Lessabé par ordre du bon duc Philippe de Bourgogne, comte de Flandre, etc., et imprimée en

lettres gothiques à Paris, en 1531 et 1532, chez Galliot du Prez.

Pour ce chapitre-ci du moins la traduction est fidèle, et ne nous permet pas de dire, comme pour d'autres parties de l'œuvre de Lessabé : *traduttore, traditore.*

Comment Hue Cappet fut certifié par la révélation d'aucuns saintz que sa génération régneroit sur les Français en perpétuité [1].

Auquel an IX^c^ LXXXVIII se fist Hue Cappet oingdre et consacre roy des francois en la cité de Reims. Et icy deffaut la lignée du roy Charlemaigne.

Ainsi don mourut Charles devant dit en son huitième an de l'empire Othon le tiers, Marin étant pape de Rome.

Si succéda audict Charles au rêgne de Lotharingie Othon son fils. De rechief les filles dudit Charles mort à Orléans, se mariêrent à deux nobles comtes au royaulme de Lorraine, cest à sçavoir Ermengarde au comte de Namur appelé Albert, et Gerberge au comte Henry de Durbye, laquelle avoit eu premièrement le comte Lambert, comte de Louvain, fils de Regnier au long col, comte de Montz.

De la lignée de Ermengarde par procès de temps yssit le comte Baudouin de Haynau, lequel Baudouin eust une fille appellée Elisabeth, laquelle Elisabeth fut femme et espouse à Philippe roy de France, de laquelle fust engendré Loys. Donc sil est ainsi que ce Loys eust enfant par génération, le règne de France fust et revint à la lignée du roy Charlemaigne par cette manière que dit est. En celluy an mourut Arnoul comte de Flandre.

Lan de nostre Seigneur IX cent IIII.X.X.XII (992). Es gestes de Sainct Richier et de Sainct Walery, nous

[1] Jacques de Guyse. *Illustrations de la Gaule-Belgique ou Annales du Hainaut jusqu'en* 1244. Paris, Galliot-Dupré, 1531. Vol II, liv. V, fol 77.

lisons que leurs propres corps furent transportéz de leurs propres églises [1], en Flandres et furent mis en léglise Sainct Bertin en la ville de Sainct Omer au temps des Normans. Mais comme par long temps les moisnes de Sainct Walery et de Sainct Richier eussent par moult longtemps requis et recharché les corps de leurs patrons, lesquelz corps détenoient les moisnes de Sainct Bertin par violences du comte Arnoul de Flandres, une nuyt apparut sainct Walery en songe à Hue Capet adonc comte de Paris, en disant :

— Envoie à Arnoul le comte de Flandres, commander qu'il renvoie nos corps en nos esglises.

Auquel respondit ledit Hue Capet :

— Sire, qui es-tu et qui est ton compagnon?

— Je suis, dit-il, appelé Walery, et cestuy cy est Richier de Ponthieu. Va faire ce que Dieu te commande hastivement et ne dissimule point.

Tantost que ledit Hue fut levé il envoia ses messagiers audit comte de Flandres, faire ce que mandé luy estoit. Mais ledit Arnoul par ung orgueilleux couraige refusa le mandement.

Adonc Hue de ferme courage luy redemanda que dedans lespace de trois jours après ce mandement il luy reportast ces devantditz corps saintz révèremment, ou sinon il sceust que par violence et à très grant blasme et dommaige les luy conviendroit rendre.

Adonc le devantdit comte par la cremeur et puissance dudit Hue fut contrainct.

Si décora dor et dargent les deux fierstres [2] des deux glorieux corps sainctz et puis si les remit dedens. Et comme ce vint ung jour que Hue Cappet fust venu jusque

[1] Les abbayes de Saint-Riquier et de Saint-Valéry en Normandie.

[2] Châsses.

à Montrueil, lequel est chasteau au roy de France, a tout une très grant puissance de gendarmes.

Arnoul le comte oyant la venue dudit Hue Cappet, assembla ung grand nombre de gens non point armez. Mais trèshumblement vint alencontre dudit Hue Cappet et là les deux corps sainctz devantditz très décentement amenez il luy rendit.

Et tanstost quil les eust en sa main, il fist remectre chascun en son propre lieu où ils avoient autrefois esté.

Mais la nuyt ensuivant le rapparut le devantdit Saint Walery audit Hue Cappet en dormant, qui luy dist en celle manière :

— Pour ce que studieusement tu as fait les commandemens qui te ont esté commandez, toy et tes successeurs règneras au royaume de France jusques en la sempiternelle génération.

En celle révélation patentement démonstra la translation du royaulme de France avoir esté faicte par la voulonté de nostre seigneur.

Emile Varenbergh.

LE PRIX ANNUEL DU ROI.

S. M. Léopold II, roi des Belges, vient de poser un acte que l'histoire enregistrera parmi ceux qui honorent son règne. La Belgique entière applaudit en ce moment son souverain, qui vient d'instituer, en faveur des sciences, des lettres et des arts, un prix annuel d'une importance considérable. Laissons la parole au *Moniteur belge*, où le roi donne lui-même les motifs qui l'ont déterminé à prendre une mesure d'une générosité vraiment royale.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Institution d'un prix annuel de 25,000 francs.

Le Roi a écrit la lettre suivante au Ministre de l'Intérieur :

« Mon cher Ministre,

» Désirant contribuer, autant qu'il est en moi, au développement des travaux intellectuels en Belgique, j'ai » l'intention d'instituer, pour la durée de mon règne, un » prix annuel de 25,000 francs, destiné à encourager les » œuvres de l'intelligence. Cette fondation, dans ma pensée, doit avoir un double caractère. Elle a pour but, » d'abord, de stimuler les travaux intellectuels dans notre » pays; en second lieu, elle doit appeler l'attention de » l'étranger sur des questions d'intérêt belge et associer

» la Belgique aux progrès que les sciences, les lettres et » les arts accomplissent au dehors.

» En conséquence, le prix que j'institue sera décerné » aux conditions et d'après le mode suivants :

» Pendant *trois* années consécutives, il sera accordé au » meilleur ouvrage publié en Belgique, par un belge, sur » des matières qui seront désignées d'avance et de telle » sorte que le concours n'ait lieu que cinq ans après cette » désignation. La quatrième année, les étrangers seront » admis au concours et le prix sera offert au meilleur » ouvrage publié soit par un belge, soit par un étranger, » sur un sujet d'intérêt belge, également déterminé d'a- » vance. De cette manière, tous les quatre ans, il sera fait » appel aux progrès et aux lumières de l'étranger au pro- » fit de la Belgique. La cinquième, la sixième et la sep- » tième année, le prix sera de nouveau mis au concours » exclusivement belge; la huitième année, les étrangers » seront admis, et ainsi de suite pour chaque période de » quatre ans.

» Un jury de sept membres sera désigné par le Ministre » de l'Intérieur, de concert avec moi, pour juger les ou- » vrages présentés.

» La matière du concours devant changer chaque année, » le jury sera modifié tous les ans.

» L'année où les étrangers concourront, le jury sera » composé de trois membres belges et de quatre membres » étrangers, de nationalités différentes. Le président sera » belge. Je me flatte de l'espoir qu'il se trouvera dans les » pays amis des savants qui ne me refuseront pas de venir » s'asseoir à la table du jury de Bruxelles.

» Ne voulant pas ajourner à cinq ans l'exécution de » mes intentions, je désire que, par disposition transitoire, » la première remise du prix ait lieu pendant les fêtes de » septembre de l'année 1878. Pour les quatre premières

» années, le prix sera décerné : en 1878 (concours exclu-
» sivement belge), au meilleur ouvrage sur l'histoire na-
» tionale; en 1879 (concours exclusivement belge), au
» meilleur ouvrage d'architecture; en 1880 (concours ex-
» clusivement belge), au meilleur ouvrage sur le dévelop-
» pement des relations commerciales de la Belgique; en
» 1881 (concours mixte), au meilleur ouvrage sur les
» moyens d'améliorer les ports établis sur des côtes basses
» et sablonneuses comme les nôtres.

» L'année prochaine, on publiera le sujet du concours
» de 1882 et ainsi de suite, chaque année, pour le prix
» à disputer cinq ans après. Je vous prie, mon cher
» Ministre, de prendre les dispositions nécessaires pour
» mettre à exécution le plan dont je viens de vous tracer
» le contour et de recevoir la nouvelle expression de mes
» sentiments affectueux.

» Bruxelles, le 3 décembre 1874.

» LÉOPOLD. »

Bruxelles, le 12 décembre 1874.

RAPPORT AU ROI.

Sire,

Pour me conformer aux intentions exprimées dans la lettre que Votre Majesté a daigné m'adresser le 3 décembre dernier, j'ai l'honneur de Lui soumettre les dispositions qui organisent le concours institué par Sa haute et généreuse initiative.

En formulant ces dispositions, je me suis attaché à réaliser la patriotique pensée de Votre Majesté, d'après les

règles que l'expérience a consacrées pour l'organisation des concours.

Je suis, Sire,

De Votre Majesté,
Le très humble et très fidèle serviteur,
Le Ministre de l'Intérieur,
DELCOUR.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Voulant contribuer, autant qu'il est en Nous, au développement des travaux intellectuels en Belgique;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1. Un prix annuel de 25,000 francs est institué en faveur des meilleurs ouvrages sur des matières déterminées par Nous.

Art. 2. Le concours comprend une période de quatre ans; il sera réglé de manière que, pendant trois années consécutives, les ouvrages manuscrits ou imprimés en Belgique, qui auront été produits par des auteurs belges, y seront seuls admis.

La quatrième année, les étrangers seront appelés à y participer, concurremment avec les auteurs belges.

Art. 3. Pour être admis au concours, les ouvrages devront être entièrement achevés et transmis au Ministre de l'Intérieur avant le 1 mars de l'année où le prix sera décerné.

Art. 4. L'édition nouvelle d'un ouvrage imprimé ne sera admise au concours que pour autant qu'il y ait été

faits des changements ou des augmentations considérables.

Art. 5. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, il sera admis à concourir si la dernière partie a paru pendant la période à laquelle se rattache le concours.

Art. 6. Le jugement du concours est attribué à un jury de sept membres nommés par Nous. Toutefois, pour le concours auquel les étrangers seront appelés à participer, le jury sera composé de trois membres belges et de quatre membres étrangers, de nationalités différentes. L'un des membres belges aura la présidence du jury.

Art. 7. Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à son examen, le jury décidera si, parmi ces ouvrages, il en est un qui mérite le prix, à l'exclusion des autres et lequel.

La question sera mise aux voix sans division.

Elle ne pourra être résolue affirmativement que par quatre voix au moins.

Aucun membre n'aura la faculté de s'abstenir de voter.

Art. 8. Les ouvrages des membres du jury seront exclus du concours.

Art. 9. Le même ouvrage ne pourra obtenir le prix institué par le présent arrêté et l'un des prix quinquennaux établis par les arrêtés royaux du 1 décembre 1845 et du 6 juillet 1851.

Art. 10. L'ouvrage manuscrit qui aura obtenu le prix devra être publié dans le cours de l'année qui suit celle où le prix a été décerné.

Art. 11. La remise du prix aura lieu pendant les fêtes de septembre.

Art. 12. Le prix est attribué pour les quatre premières années : en 1878 (concours exclusivement belge), au meilleur ouvrage sur l'histoire nationale; en 1879 (concours exclusivement belge), au meilleur ouvrage sur l'architec-

ture; en 1880 (concours exclusivement belge), au meilleur ouvrage sur le développement des relations commerciales de la Belgique; en 1881 (concours mixte), au meilleur ouvrage sur les moyens d'améliorer les ports établis sur des côtes basses et sablonneuses comme celles de la Belgique.

Art. 13. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 14 décembre 1874.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Le *Messager des Sciences et des Arts* se fait un devoir de témoigner au Roi sa profonde gratitude. L'appel du souverain a été entendu par nos savants, nos hommes de lettres et nos artistes qui y répondront en produisant des œuvres non moins remarquables que celles qui nous ont été léguées par nos illustres ancêtres.

Grâce à la munificence royale, les sciences, les lettres et les arts reçoivent une impulsion puissante qui aura pour effet de jeter un nouvel éclat sur notre chère patrie. Quel admirable exemple pour les princes jaloux de leur gloire!

Pour la Rédaction,

B^on^ KERVYN DE VOLKAERSBEKE.

LES BAILLIS DE LA CHATELLENIE

DU

VIEUX-BOURG DE GAND.

La châtellenie du Vieux-Bourg de Gand, qui s'étendait tant au dedans qu'en dehors de la ville, formait une administration séparée de celle-ci, elle avait ses lois et ses coutumes séparées. Son histoire demanderait de longs développements qui sortiraient du cadre de cet article, dont le but n'est que de reproduire un ouvrage d'un auteur gantois, Jean d'Hollander, contenant une liste des baillis du Vieux-Bourg. Ce petit travail, dont le manuscrit repose aux archives de l'État à Gand [1], donne quelques notions sur les fonctions de ces baillis et la suite de ces dignitaires jusqu'au XVII[e] siècle; cette liste s'arrête à la même époque que celles données par l'Espinoy et par Sanderus, mais elle contient quelques particularités que ces auteurs ne donnent pas; je l'ai complétée jusqu'à l'époque de l'invasion française, j'y ai ajouté quelques notes sans rien changer au texte; les registres des comptes des baillis, conservés aux archives de Bruxelles, m'ont servi de guide dans ce travail.

Jean d'Hollander, né à Gand en 1592, chanoine de Sainte-Waudru à Mons et protonotaire apostolique, mort

[1] Catal. n° 42. — Copie à la bibliothèque de l'Université de Gand, n° 511.

le 14 juillet 1647, s'occupa beaucoup d'études historiques ; il composa plusieurs ouvrages dont un seul a été imprimé, c'est un *Mémoire sur la révolte des Gantois, en l'an* 1539, *contre Charles V, empereur*. La Haye, 1747, in-4°. D'après les manuscrits de cet auteur que cite Sanderus, sa principale préoccupation semble avoir été l'étude de la généalogie des familles de la Flandre ; il publia en 1621 un ouvrage de Denys de Harduyn : *De nobilitate liber prodomus ex schaedis Dionysii Harduini collectus. Antverpiæ apud Guilielmum a Tongris, sub signo Gryhi. Anno* 1621. Petit in-4°. Ce volume devait servir d'introduction à un ouvrage très-étendu sur la noblesse de Flandre, dans lequel il donnait la généalogie des principales familles de cette province et la biographie de ses hommes remarquables. Ce travail est resté inédit ainsi que d'autres pour lesquels il avait utilisé les matériaux réunis par Denys de Harduyn ; Sanderus cite entre autres une histoire des abbés de Saint-Bavon, la vie des présidents du Conseil de Flandre, etc. Ces manuscrits ont sans doute subi le sort de beaucoup d'autres œuvres littéraires, et les quelques lignes que leur consacre Sanderus seront le seul souvenir qui nous en reste.

RECOEUL DE JOAN D'HOLLANDER, GANTHOIS, PROTONO. APOSTOLICQ CHANOINE DE SAINCTE WAULDRUD A MONS TOUCHANT LES BAILLYFS DU VIEUXBOURG EN LA VILLE DE GAND AVECQ L'ORIGINE DU DICT OFFICE.

—

A noble et vertueux S^r^ Messire GEORGE DE LA FAILLE, *baron de Nevele, seigneur de Audegoede et bailly du Viesbourgh, appendences et dépendences.*

Monsieur

Il y a quelque trois ans que retournant de Bruxelles à Gand je fus honnoré de vostre compaignie estant de mesme accompaigné de Monsieur Nieulande, S^r^ de Lerberghe. En chemin discourant de plusieurs matieres concernans les antiquitéz de Flandres et de la ville de Gand nous nous arrestames sur l'ancienneté des magistrats et baillyfs; et combien que des alors je promettois mectre en lumière toutes les principales offices, dicts magistrats de Flandres. Touteffois pour plusieurs occasions legitimes les ay differé pour un temps. Cependant que je vous envoye par forme de catalogue tous voz advanchiers baillyfs du Viesbourgh, priant le recevoir et veoir comme venant de celuy qui desire d'estre maintenu.

Monsieur

Vostre bien humble serviteur,
JOAN D'HOLLANDER, 1620.

L'origine du magistrat nommé en langue thioyse Bailliu.

L'origine des baillyfz, que les latins nomment *baliùos* aultres *balios* et plusieurs *baillyfuos* et *balgiùos*, nous semble fort obscur, mais avons recouvert en nos recoeulz et antiquictés flandriennes que ce nom et magistrat de bailly

est prins aux annales gauloises pour mayeur du palais et grand escuier et souventefois usé pour connestables, toutesfois Ebroïnus surnommé le Cruel soubz Clotaire troisiesme et Theodoric son frère roys de France, dict que pour le restablissement de la republicque françoise on a commis et ordonne des seneschaux et baillyfs. Bertrandus at esté aussi commis supreme bailly de France, commemoré par Etgarde le vieu chroniste gaulois, comme aussi de Jacobo Valerio Espaignol en son livre qu'il a escript de la noblesse. Il suffict que Ebroïnus et Bertrandus ont esté connestables de France, et comme il appertenoit ausdits connetables d'estre en tout et partout les chiefs conducteurs des chevaucheurs françois, ainsy aussi estoyent les baillyfs tenu d'estre conducteurs en campagne des nobles foudataires qui pour les moins auvoyent ban et arriere ban, ne me semblant hors de propos d'icy faire la deduction du nom bailly personne ne doubte ou il procede du nom Bailler, que signifie aultant qu'on est subjet au bailly de luy apporter donner et contribuer, *quoniam bailliuus non conscribebat aut eligebat milites sed erat ductor nobilium virorum fœuda possidentium qui banni et retrobanni nomine significabantur*. Le bailly ne faisoit le choix de ses soldats mais estoit conducteur de la noblesse asscavoir du ban et arriere ban, qui luy estoit baillé comme de mesme il estoit baillé chief à la ditte noblesse voire devant aulcun bruit ou mouvement de guerre, et estant à la guerre ilz avoyent pour chief celuy qu'il plaisoit au roy. Rebuffus combien qu'il semble absurt, derive le mesme mot du nom hebre *Baali id est dominans mihi*; que le bailly dict il en sa prefecture ou bailliage est aultant que seigneur; ce que signifie assez à nos Flamens le mot d'*Heere* denotant aultant que bailly, tout ainsy quant nous disons en langue thioyse *de Heere ende Weth ;* la est prins le bailly comme premier et supreme seigneur et notament es villes chastellenies et lieux ou ilz resident, etc.

Baillyfs du Viesbourg de Gand et du mestier de Somerghem.

Guilebert Serjacobs est le premier qui se presente, lequel fut par lettres patentes commis bailly de la chastelenie du Viesbourgh et du mestier de Somerghem.

Jehan de le Zype succeda au susdict Ghuilebert par lettres patentes datées en octobre 1393. Il fut fils de messire Pierre chevalier premier president au conseil de Flandres, après gouverneur de Lille. Le quel Jehan susdict ayant deservy quelque tems l'estat de bailly du Viesbourgh de Gand a été institué bailly du pays et terroir de Waes l'an 1399, au lieu de Jehan Lefebure, le quel semble avoir perseveré au dict estat jusques en l'an 1414.

Geerard Machet succeda a Jehan de le Zype par lettres patentes datées en l'an 1399.

Geerard Herdincx succeda au lieu de Geerard Machet, apparant par lettres patentes datées du 22 septembre 1404.

Vranque de Wybrouck alias Wydebrouck succeda au susdict Geeraerd Herdincx et fut intitulé par lettres patentes datées du 9 de may 1407 bailly du Viesbourgh et de Somerghem.

Jehan Bertelmeeux dict de le Brevet succeda au dit Vrancque de Wydebrouck par lettres patentes datées de l'an 1412, mais il fut déporté et le dict de Wydebrouck remys au mois de juillet 1413.

Jehan le Stoppelaere fut commis bailly du Viesbourgh et de Somerghem par lettres patentes de monseigneur le duc de Bourgoigne datées le 24 d'aoust 1414.

Guilebert Serjacobs fut de rechef commis bailly du Viesbourgh et de Somerghem au lieu de Jehan le Stoppelaere par lettres patentes datées du 25 de novembre 1419.

FAÇADE DE L'ÉGLISE S.JACQUES À GAND.

ETAT ACTUEL EN 1870

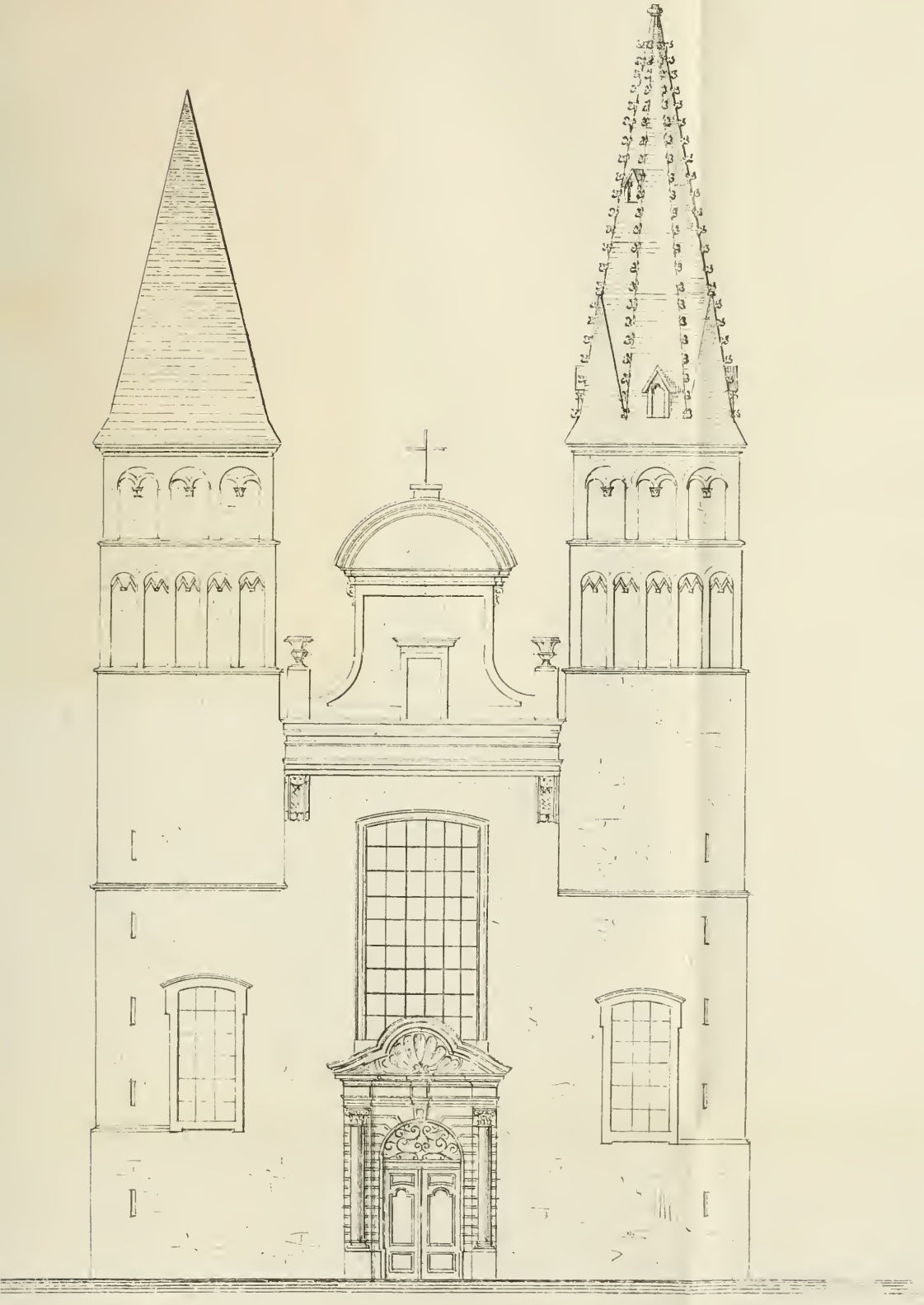

Héliotypie Ch.s D'hoy, Gand.

FAÇADE RESTAURÉE.

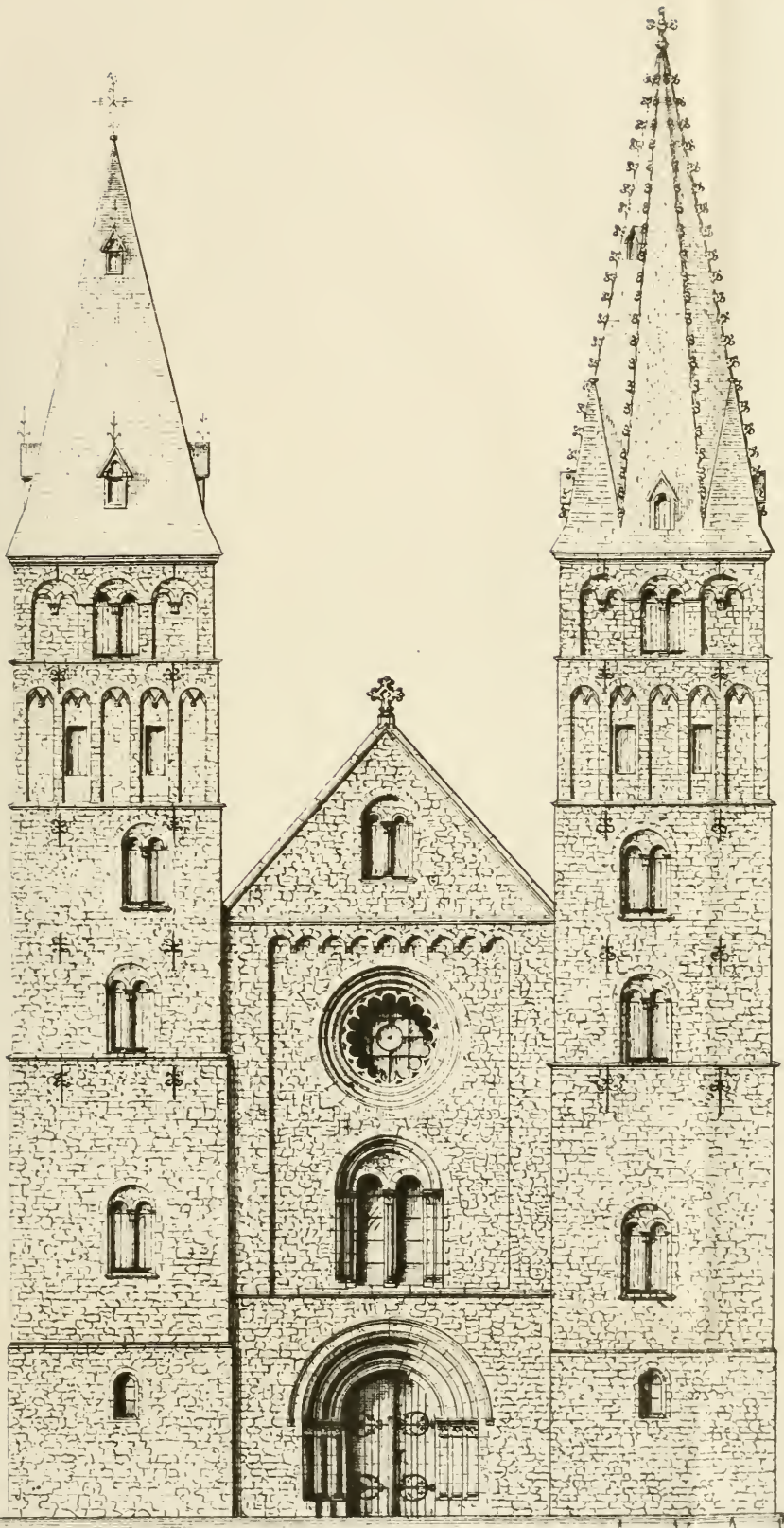

Augt Van Assche, Architecte, 187[illegible]

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Mètres.

Héléotypie Ch[s] D'hoy, Gand.

« Anno 1420 es mois de septembre, octobre et ensui-
« vants, procez pardevant bailly et hommes de fief du
« Viesbourgh de Gand entre le procureur general d'une
« part et maistre Daniel Alart S^r de Caeprycke d'aultre,
« tendant le dict procureur general ravoir au proufict de
« monseigneur le duc de Bourgoigne la dicte terre et
« seigneurie de Caprycke, les lettres desheritement au
« proufict de mon dict S^r le duc furent sellées par les
« hommes de fiefs le 9 d'octobre au dict an 1420. »

« La terre et seigneurie de Hansbeke appertenant en
« ce temps à messire Jehan de Halewyn dict Le Duckere
« fut mise et calengée es mains de monseigneur le Duc à
« rayson que le dict messire Jehan avoit faict emprisonner
« au d^t Hansbeke trois sergeans du Viesbourgh de Gand. »

Jehan de Caudenberghe fut commis bailly au lieu de Guillebert Serjacobs par lettres patentes datées du 22 de juing 1422.

Nicase Chamble fut institue bailly du Viesbourgh en la place du dict Caudenberghe par lettres patentes datees le 22 de septembre 1422.

Jehan de Stoppelaere fut derechef commis au lieu du susdict Nicaise Chamble et fut intitulé par lettres patentes bailly du Viesbourgh de Gand et de Somerghem datees du 20 de juin 1428 [1].

Lambrecht de Stoppelaere fut commis au lieu de Jehan de Stoppelaere et fut intitulé par ses lettres patentes bailly du Viesbourgh, du mestier de Somerghem et de la keure de Desseldonck datées du mois de janvier 1435 [2].

[1] Aux archives de Bruxelles se trouvent cinq comptes rendus par Jean le Stoppelaere, du 5 mai 1432 au 12 janvier 1433, du 22 septembre 1433 au 30 septembre 1434 et du 10 janvier au 9 mai 1435 (inv. n° 14158).

[2] Comptes de Libère le Stoppelaere, avec interruption, du 7 mai 1436 au 14 janvier 1454.

Jehan de Stoppelaere fut derechef commis bailly du Viesbourgh, mestier de Somerghem et keure de Desseldonck au lieu de Lambrecht de Stoppelaere, datées en janvier 1453 [1].

Jehan van Melle escuier de cuisine de monseigneur le duc de Bourgogne succeda à Jehan de Stoppelaere et fit serment de baillyf du Viesbourgh, Somerghem et Desseldonck le 4 janvier 1467.

Hector de Stoppelaere commis bailly du Viesbourgh, Somerghem et Desseldonck au lieu de Jehan van Melle, l'ayant prins à ferme avecq toutes amendes civiles et aultres droicts, proufictz et emoluments jusques au premier jour d'avril 1469 avant pasques et de la en avant par continuation [2].

Lievin de Sack alias Sac conseiller de mon tres redoulté seigneur monseigneur le duc d'Austrice et de Bourgoigne fut commis bailly du Viesbourgh, mestier de Somerghem et kuere de Desseldonck par lettres patentes datées du 26 de mars 1476 [3].

Messire Jehan de Fourmelles chevalier S^r d'Oostkercke conseiller et chambellan de mon tres redoulté seigneur succeda à Lievin Sac par lettres patentes datées du 7^e jour de mars 1478, et fut intitulé Bailly fermier du Viesbourgh, du mestier de Somerghem et de la keure de Desseldonck pour la somme de cincq cent livres paresis [4].

Jehan du Bois escuier succeda au susdict Messire Jehan de Fourmelles par lettres patentes datées du 19^e de juing 1481, il fut intitulé bailly du Viesbourgh, mestier de So-

[1] Comptes du 11 janvier 1456 au 7 mai 1459 et du 11 mai 1467 au 13 janvier 1468.

[2] Comptes du 1^er avril 1469 au 24 mars 1477 (inv. n° 14159).

[3] Comptes du 26 mars 1477 au 5 mars 1479.

[4] Comptes du 6 mars 1479 au 22 juin 1481.

merghem et de la keure de Desseldonck, il est nommé puis après Jan van den Haute, schiltenape [1].

Guilliaume de Fourmelles succeda à Jean du Bois au dict office de Bailly du Viesbourgh, mestier de Somerghem et keure de Desseldonck, il fit le serment en la chambre des comptes à Lille le 17 d'aoust 1485, il fut deporté par les troubles l'an 1487 et François Coppenhole mis en son lieu [2].

François de Coppenhole bailly du Viesbourgh de Gand, du mestier de Somerghem et de la keure de Desseldonck commis au mois de mars 1487 avant pasques par les echevins des deux bancs et deulx doyens de la ville de Gand a ce authorisés par le roy de France leur souverain seigneur (dit il) comme il appert au mois de septembre en suyvant 1488, il en obtint commission de monseigneur l'archiduc [3].

Josse Triest escuier fut commis bailly etc. par lettres patentes du 11 de Mars 1491 et fit le serment à Lille le 11 d'aoust 1492. Francois de Coppenhole auroit à compter encores pour quelque temps paravant, et aussy Guillaume de Fourmelles (dict il), mesme se treuve que le dict Guilliaume de Fourmelles auroit derechef esté au dict office depuis le mois de decembre 1489, après Francois de Coppenhole jusques au temps du dict Josse Triest [4].

Guilliaume de S[t] Jacobshuus, bailly fermier du Viesbourgh de Gand succeda à Josse Triest, par lettres patentes avecq icelluy tiltre en langue thioyse.

« Willem van S[t] Jacobshuus bailliu van onsen harden

[1] Comptes du 19 juin 1481 au 17 août 1485 (inv. n° 14160).

[2] Comptes du 17 août 1485 au 1[er] septembre 1486. Compte rendu par sa veuve du 1[er] septembre 1486 à pareil jour 1487.

[3] Comptes du 28 mars 1488 au 30 novembre 1489.

[4] Comptes du 11 août 1492 au 10 décembre 1494 (inv. n° 14161).

« geduchten heere ende prince myn Heere den eertsher-
« toghe Philips van Oostenrycke hertoghe van Bour-
« goignen van Brabant van Lembourgh etc. grave van
« Vlaenderen etc., van synen casteele van der Auder-
« burgh, te Ghendt [1]. »

Pierre Snellaert succeda Guilliaume de S[t] Jacobshuus, bailly fermier pour trois ans par lettres patentes commenchant le 15 juillet 1495 [2].

Lievin de Halsemberghe alias de Haesbyt succeda au lieu de Pierre Snellaert et fut commis bailly du Viesbourgh par lettres patentes du roy des Romains et de monseigneur l'archiduc le duc Charles duc de Bourgogne comte de Flandres données en Anvers l'an 1507 [3].

Josse du Quesne dict van der Eecken, bailly fermier du Viesbourgh de Gand par appoinctement de messieurs des finances pour le terme de trois ans commenchant le 15 de juillet 1510, rendant chascun an la somme de six cent soixante livres paresis [4].

Lievin van Halsemberghe dict Haesbyt fut derechef commis bailly du Viesbourgh par lettres patentes données à Bruxelles l'an 1513 [5].

Josse de Gruutere bailly du Viesbourg bailly fermier pour trois ans par lettres patentes datées du 15 juillet 1516 au lieu de Lievin van Halsemberghe dict Haesbyt [6].

Jehan de Stoppelaere bailly du Viesbourgh par appoinctement du roy de Castille pour trois ans commenchant le 15 juillet par resignation du dict Josse de Gruutere [7].

[1] Comptes du 10 décembre 1494 au 15 juillet 1495.
[2] Comptes du 15 juillet 1495 à pareil jour 1501.
[3] Comptes du 15 juillet 1501 à pareil jour 1510 (inv. n° 14162).
[4] Comptes du 15 juillet 1510 à pareil jour 1513 (inv. n° 14163).
[5] Id. de 1513 à 1516.
[6] Id. de 1516 à 1517.
[7] Id. de 1517 à 1520

Josse de Gruutere fut derechef bailly du Viesbourgh par resignation faicte par Jehan de Stoppelaere de l'an 1521 pour le terme de six ans à cinq cent cinquante livres paresis par an [1].

Daniel de Stoppelaere bailly du Viesbourgh de Gand par resignation du dict Gruutere par lettres patentes données à Malines datées du 13e de mars 1522 [2].

Josse de Gruutere fut derechef bailly du Viesbourgh de Gand par resignation du dict Daniel de Stoppelaere l'an 1527 [3].

Daniel de Stoppelaere fut derechef bailly de Viesbourgh de Gand par appointement de l'Empereur Charles V pour le temps de sis ans commenchant le 15 de juillet 1522; lequel Daniel a demeure bailly de Viesbourgh jusques l'an 1540 [4].

Philippe de Vriendt succeda à Daniel de Stoppelaere au bailliage de la chastelenie du Viesbourg de Gand et continua au dict office jusques au commenchement du mois d'aoust l'an 1541 [5].

George Rockelfin bailly du Viesbourgh de Gand par lettres patentes de l'empereur Charles Ve données à Bruxelles le premier d'aoust 1541, il reprint le ferme de cest office le 23 de decembre 1552 pour un terme de six ans, moyennant et parmy payant par chascun an trois cent cinquante florins; il portait tiltre en langue thioyse comme sensuit.

« Mer Jooris van Rockelfin rudder bailliu van der « Auderburgh, kueckenmeester van de douagiere van Hon-

[1] Comptes de 1520 à 1522.
[2] Id. de 1522 à 1526.
[3] Id. de 1526 à 1527.
[4] Id. de 1527 à 1540 (inv nos 14163 à 14165).
[5] Id. 1540 à 1541 (inv. no 14166).

« grien gouvernante, etc. Hy trauwde joncvrauwe Fran-
« coise van der Sickele filia Mre Jacobs heere van Nasarette
« raedt der keyserlicke majesteit [1]. »

Messire Jacques Adornes chevalier, Sr de Nieuwenhove, Nieuvliet, Ronsele, marquilles etc. bailly du Viesbourgh de Gand et de toutes ses appendences, données à Bruxelles par lettres patentes du roy de Castille le 16 de juing 1558 [2].

Lievin Sicleers Escuier Sr de Gotthem succeda messire Jacques Adorne, et fut bailly du Viesbourgh par lettres de Sa Majesté données à Bruxelles le 24 d'avril 1559 apres pasques, mortuus (ni fallor) circa mayum 1572 [3].

Henry Stercke bailly du Viesbourgh de Gand à ce commis par lettres du roy données à Bruxelles le 16 décembre 1573. Le rendage et ferme de cest office estoit en ce temps VIIIc L livres parisis comme au temps de son prédecesseur puis luy faict moderation jusques à IIIIc livres paresis par an.

« Estant le dict Stercke venu et estably au dict office les
« quatres membres de Flandres presenterent une requeste
« au roy afin que le dict Stercke comme nay en Brabant
« fut declaré inhabile à tenir le dict office et que en son
« lieu fut ordonne aultre capable, suivant le privilege à
« eulx donné par l'empereur Charles Cinq en l'an 1555,
« suivant l'extrait du dict privilege à cette fin par eux
« exhibés. Disant et respondant le dict Stercke qu'il estoit
« filz de feu messire Henry Stercke lors officier domestic-
« que du dict feu Sr Empereur et lui servant en qualité de
« Mre au deniers de sa chambre estant compté par les
« escrôez sa mayson, et suivant ordinairement sa court,
« partant estoit reputé comme né en court qui est ambu-

[1] Comptes du 1er août 1541 au 31 juillet 1558 (inv. no 14167 à 14182).
[2] Comptes du 1er août 1558 au 1er mai 1559.
[3] Comptes du 1er mai 1559 au 1er mai 1573.

« latoire n'ayant aulcun fix ny certain lieu consequement « ne pouvoit estre exclud de tenir estat au dict pays de « Flandres non plus que les Flamens ne sont fourcloz tenir « office en court, les replicques et duplicques des dictes « parties avecq le dict extrait du privilege, et tout consi- « deré Sa Majesté par la délibération du grand comman- « deur de Castille, lieutenant gouverneur et capitaine « general de pardeca, et par advis des consaulx d'estat et « privé a declaré et declare les dicts supplians non fondés « en la dicte requeste, par tant sortira la provision faicte « au dict Henry Stercke son plain et entier effect, at- « tendu qu'il est né à la suicte de la court, pendant que « son pere estoit officier domesticque de Sa dicte Majesté « Imperiale et par les escroez, compensant les despens et « pour cause. Ainsy faict et ordonné à Bruxelles le 16e en « Decembre 1573 [1].

« Le 14 de mars 1566 fut donné à Alonse d'Armente- « ros ses heritiers ou ses commis en fief perpetuel la re- « chepte du Viesbourgh. »

Charles de Gruutere Sr de Croevelde bailly du Viesbourgh à ce commis par lettres patentes données en Anvers le 10 de decembre 1579 [2].

François de Provin Sr de Lanenburgh fut commïs et ordonné bailly du Viesbourgh par les quatres membres de Flandres par leurs lettres patentes données à Gand le 4 d'avril 1583 [3].

Philippe Roose escuier Sr de Strasseeles establi « bailly « du Viesbourgh par provision par lettres de ceulx des « comptes à Gand datées du 28 de mars 1583 [4]. »

[1] Comptes du 1er janvier 1574 au 10 décembre 1579 (inv. no 14183).

[2] Comptes du 10 décembre 1579 au 27 mars 1583 (inv. no 14183).

[3] Ses comptes n'ont pas été conservés.

[4] Ses comptes et ceux de son successeur n'ont pas été conservés; mais on trouve huit comptes rendus par Henri Stercke du 1er janvier 1585 au 18 mai 1593 (inv. nos 14185-14186).

Arnould de Waelwyck bailly du Viesbourgh par lettres du duc d'Alençon, données en Anvers le 11 septembre 1582.

Denis de Bevere, establi bailly du Viesbourgh par lettres patentes données à Bruxelles le penultiesme d'avril 1593 [1].

C'est à vous que je viens noble et genereux seign^r messire George de la Faille baron du pays et terroir de Nevele, S^r de Audegoede etc., qui par vostre propre vertu avez merité d'estre decoré de cestuy honnorable tiltre de bailly du Viesbourgh appendences et dependences, priant le tout puissant vous y maintenir en longues et salutaires années, ainsy soit il Amen.

Georges della Faille, seigneur d'Audegoede, que cite d'Hollander, fut capitaine et bailli du Vieux-Bourg; il mourut le 18 novembre 1642. Les comptes qu'il rendit vont du 1^er août 1605 au 31 décembre 1608.

Les comptes des années 1609 à 1612 ont été rendus par Charles van den Heede, qui fut, je le suppose, bailli du Vieux-Bourg pendant cette période de temps.

Georges della Faille reprit en 1613 les fonctions qu'il avait déjà occupées, et les conserva jusqu'en 1642, année de sa mort [2].

Jean-Baptiste della Faille, chevalier, seigneur d'Huysse, d'Audegoede et de Nevele, succéda à son oncle dans les fonctions de bailli du Vieux-Bourg, par donation entre vifs faite en 1633; il fut aussi grand-bailli de la ville de

[1] Comptes du 18 mai 1593 au 1^er août 1605 (inv. n° 14187).

[2] Ses comptes vont jusqu'à la Saint-Jean 1642.

Gand, par nomination du 17 novembre 1651, et assista en cette qualité à l'inauguration de Charles II en 1666. Son portrait figure parmi ceux qui entourent la grande planche représentant la cérémonie de l'inauguration sur le marché du Vendredi. Il mourut le 19 juin 1686 à l'âge de 77 ans et fut enterré à Saint-Michel [1].

Maximilien-Nicolas della Faille, écuyer, seigneur d'Huysse, succéda à son père dans les fonctions de grand-bailli de Gand et de bailli du Vieux-Bourg (15 octobre 1686). Il fut nommé commissaire pour le renouvellement de la loi de Gand le 3 juillet 1689, et mourut en 1690 [2].

Ferdinand-Hippolyte della Faille, seigneur d'Huysse et d'Audegoede, nommé grand-bailli de Gand par lettres du 21 mars 1691, fut aussi bailli du Vieux-Bourg [3]. Maréchal de camp au service de Philippe V, roi d'Espagne, ce seigneur rendit de grands services à la cause du roi; son fait d'armes le plus remarquable fut la prise de Gand, dont il s'empara le 5 juillet 1708; Philippe V, en récompense de cette action d'éclat, le nomma colonel d'un régiment d'infanterie; mais les alliés lui enlevèrent les fonctions de bailli, qu'ils transmirent à son fils Jacques-Joseph [4]. M. Kervyn de Volkaersbeke a publié une notice sur cet homme de guerre dans son *Histoire généalogique de quelques familles de Flandre.*

[1] Comptes de la Saint-Jean 1642 au . . juin 1686. Le dernier compte fut rendu par ses héritiers.

[2] Comptes de la Saint-Jean 1686 au 23 janvier 1691.

[3] Les comptes du 23 janvier 1691 au 31 décembre 1700 furent rendus par Ferdinand della Faille, ceux du 17 janvier 1701 au 31 décembre 1706 par Ferdinand-Hippolyte della Faille pour lui et ses cohéritiers; ce qui me fait supposer que ces deux Ferdinand sont des personnages différents, mais je n'ai pas retrouvé le premier dans la généalogie de la famille della Faille.

[4] V. *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, 3e série, t. II, p 240 et 271.

Jacques-Joseph della Faille, né le 24 juin 1694, étant encore mineur lors de sa nomination, sa charge fut desservie d'abord par Maximilien-Antoine Rym, chevalier, seigneur de Rammelaere (comptes du 1er janvier 1707 au 22 octobre 1708), et ensuite par son père (comptes du 23 octobre 1708 au 23 août 1710). A cette époque les offices de grand-bailli de la ville de Gand et de bailli de la châtellenie du Vieux-Bourg sortirent de la famille della Faille, par le remboursement des engagères.

Philippe-François Sersanders, marquis de Luna, seigneur de la Woestine et de la Grute de Gand, grand-bailli de la ville de Gand, devint bailli du Vieux-Bourg après J.-J. della Faille. Il mourut le 29 mars 1722 et fut enterré à Zele (comptes du 2 novembre 1710 au dernier juin 1722).

Hubert-François Sersanders, marquis de Luna, seigneur de la Woestyne etc., fils du précédent, fut nommé grand-bailli de la ville de Gand et du Vieux-Bourg par lettres patentes de l'an 1722 ; il conserva ses fonctions jusqu'à sa mort, le 9 février 1756. Le dernier compte rendu par sa veuve Agnès de la Valette, va jusqu'au 9 février 1756.

Léonard-Mathias van der Noot, baron de Kieseghem, seigneur de la ville et métier de Bouchaute, chambellan de l'impératrice, général-major de ses armées, succéda au marquis de Luna dans les fonctions de bailli du Vieux-Bourg. — L'empereur Charles VI lui engagea, par lettres patentes du 8 février 1737, la charge de grand-bailli de Gand, à condition de rembourser aux héritiers du précédent engagiste, le marquis de Luna, la somme de 70,000 livres, du prix de 40 gros, que celui-ci avait payée en 1710. Il mourut sans postérité le 11 avril 1753, et fut enterré aux Grands-Carmes à Bruxelles. Le dernier compte du bailliage, clos le 5 septembre 1754, fut rendu par sa veuve Marie-Madeleine, baronne de Spanghen.

Jean Walckiers, écuyer, seigneur d'Oostwinckel et Leysschoot, receveur général de Flandre, mort le 17 février 1758, succéda au baron de Kieseghem dans les fonctions de bailli du Vieux-Bourg (Comptes du 5 septembre 1754 au 19 juin 1758. Le dernier compte fut rendu par sa veuve Isabelle-Louise Anthoine).

Hubert-François-Pierre vicomte de Nieulant, chambellan de LL. MM., grand-bailli de Gand, conseiller d'État, commissaire de S. M. au renouvellement des magistrats de Gand en 1756, 1759 et 1761, remplit après Walckiers les fonctions de bailli du Vieux-Bourg. Il mourut à Bruxelles le 14 avril 1767 et fut enterré aux Carmes à Gand. (Comptes du 19 juin 1758 au 23 septembre 1774. Le dernier compte, depuis le 7 septembre 1763, fut rendu par sa veuve Françoise-Josèphe Alegambe).

Jean-Jacques-Philippe vicomte Vilain XIIII, chevalier de l'ordre de Saint-Etienne, bourgmestre d'Alost, puis conseiller pensionnaire des États de Flandre, etc., fut nommé par LL. MM. aux fonctions de grand-bailli de la ville de Gand et de la châtellenie du Vieux-Bourg; d'après Hellin il prit possession de celle-ci le 8 octobre 1774 et de l'autre cinq jours après, d'après Goethaels il fut nommé grand-bailli de Gand le 15 octobre 1774, et du Vieux-Bourg le 20 du même mois. Il mourut à Wetteren le 15 août 1777, et fut enterré à Saint-Michel à Gand (Compte du 23 septembre 1774 au 5 juin 1778, rendu par sa veuve Marie-Angélique du Bois).

Charles-Constantin-François van der Straten, écuyer, seigneur de Ten Aerden, Stavele, Kemps, Steenbrugghe, Bouvry, etc., bourgmestre de Courtrai, puis conseiller actuaire des États de Flandre, fut nommé bailli de la châtellenie et de la cour féodale du Vieux-Bourg après

Vilain XIIII (Comptes du 6 juin 1778 au 31 octobre 1785). Il mourut à Gand le 14 février 1788.

Le dernier bailli du Vieux-Bourg fut Joseph-Pierre-Xavier Van Volden, échevin des Parchons de Gand de 1761 à 1768, échevin, et puis, par commission du 17 octobre 1788, bailli du Vieux-Bourg. Il mourut en 1796 après avoir vu supprimer par la république française toutes les anciennes institutions de la Flandre.

L. St.

RÉFLEXIONS

DU

CONSEILLER DÉPUTÉ DU COMMERCE N. BACON, SUR L'ÉTAT PRÉSENT DU COMMERCE, FABRIQUES ET MANUFACTURES DES PAIS-BAS AUTRICHIENS.

Tel est le titre d'une partie du manuscrit n° 25 de la Bibliothèque de Gand, dont le contenu présente suffisamment d'intérêt, tant au point de vue historique, que comme étude économique et statistique, pour que nous en détachions quelques pages ; ces pages donneront une idée de l'état des choses à l'époque où écrivit Bacon (1765), en même temps qu'elles feront connaître l'opinion d'un homme compétent sur la matière.

« Ce mémoire, dit le B^on^ de Saint-Genois dans son Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Gand, fait par un homme familiarisé avec les besoins moraux et matériels du pays, fut présenté au prince Charles de Lorraine par lettre en date du 1^er^ décembre 1765. Le sieur Bacon y traite de l'agriculture, des manufactures et fabriques, du commerce, de la navigation, de la jurisprudence et de la procédure, du luxe, des moyens de favoriser le commerce, de l'utilité de l'université de Louvain.

» Il propose les améliorations et les changements que l'on pourrait introduire dans ces différentes branches de prospérité du pays. Parmi les mesures qu'il met en avant, nous citerons l'abolition des corps de métiers, la défense

d'établir des compagnies commerciales, l'établissement de maisons de travail et de correction, le domicile de secours pour les indigents, enfin un plan détaillé de réorganisation de la bienfaisance publique.

» Une copie de ce manuscrit existe à la Bibliothèque royale, fonds van Hulthem. »

Bacon, qui avant d'être conseiller député du commerce avait été, vingt ans auparavant, receveur des États de Brabant pour le département de la ville de Bruxelles, est l'auteur de plusieurs travaux qui regardent l'administration et la statistique; en 1762 il rendit un avis relatif à l'utilité de la chaussée de Boom à Anvers; en 1767, une « consulte touchant les prééminences et authorités du conseil souverain de Brabant contre les empiétements du conseil privé; » en 1768 un « mémoire sur la pêche » et d'autres encore.

Voici la lettre qu'il joignit à ses « Réflexions sur l'état du commerce. »

Lettre *du conseiller Bacon à Son Altesse Royale sur l'objet du mémoire cy-joint.*

Monseigneur.

Étant obligé par le devoir de ma charge de veiller à tout ce qui peut intéresser le commerce de ce païs, je viens de dresser à cet effet un petit ouvrage, que je prend la respectueuse liberté de présenter cy-joint à Votre Altesse Royale, j'ai taché d'y déduire pour autant qu'il m'a été possible, les objets auxquels l'on devroit donner le plus d'attentions pour le progrès et l'augmentation de notre commerce. Vous observerez, Monseigneur, que j'y traite en premier lieu sur l'agriculture qui est à notre égard à proportion de l'étendue de notre païs, d'un produit plus considérable que les mines d'or et d'argent du Pérou et de

l'Amérique, ne sont pour l'Espagne et le Portugal. Ensuite je viens sur nos manufactures et fabriques, les artisans et fabriquans, puis après je traite sur les compagnies et sociétés, sur la navigation interne et externe, après cela je forme mes réflexions sur le commerce en général, ainsi que sur les droits d'entrée et sortie, et comme il étoit d'une nécessité indispensable de dire quelque chose sur la jurisprudence et les procédures en matière de commerce, je traite également sur cet objet de même que sur le luxe, contre lequel la pluspart des écrivains se sont récriés, c'est pourquoi j'y ai influé mes pensées à ce sujet qui ne sont aucunement conforme avec les leurs, enfin j'y ai inséré mes réflexions morales pour l'introduction du commerce en ce païs, ce qui m'a conduit à former un nouveau plan, pour animer la jeunesse qui s'attache à l'étude de jurisprudence en vue d'acquérir un grade pour pouvoir aspirer à la charge de magistrat et se rendre capable d'être un jour utile au souverain et à la patrie ; à quel effet je propose une quatrième leçon, dans l'université de Louvain, ce sont Monseigneur, si je l'ose avancer ces deux objets, c'est à dire l'agriculture qui est le premier de mon ouvrage et ce dernier qui peuvent nous procurer tout ce qui nous reste à désirer en faveur du commerce de ce païs, j'aurois bien désiré de pouvoir raccoursir mon ouvrage, afin de ne pas trop fatiguer V. A. R. par une si longue lecture ; mais comme je traite de tant des différentes matières, il falloit du moins les éclaircir, après quoi il ne me reste rien d'autre à ajouter pour satisfaire mon ambition et augmenter mon zèle pour le travail que de vous prier, Monseigneur, de le recevoir favorablement et de me croire avec le plus profond respect, etc.

Louvain, le 1er décembre 1765.

Étoit signé N. Bacon, *avec paraphe.*

Voici maintenant les pages tirées de son manuscrit :

Quoique par différens mémoires adressés cy-devant à Son Altesse Royale, à Son Excellence le comte de Cobenzl et au Conseil des finances, j'ai traité de l'agriculture, fabriques et commerce de ce païs, je me propose par celui-ci d'extendre plus au long cet objet ; puisque c'est celui qui intéresse le plus le souverain et l'État.

L'Agriculture.

C'est effectivement une chose incontestable, que l'agriculture est la première et principale source des richesses et de l'abondance d'un État, puisque nous aiant distribué notre nécessaire elle tâche de se défaire de son superflu chez nos voisins, qui après en avoir retenu la quantité convenable à leur propre usage, envoient encore le restant dans d'autres États, les plus privés des dons que la nature fournit abondamment à nos soins; c'est ce que l'on appelle proprement commerce, et fait entrer les richesses et l'abondance dans le premier et second État, puisque les denrées propres à la subsistance de l'homme ne s'achètent qu'argent comptant et ne tombent point dans le même cas de ce qui concerne le luxe.

Ainsi plus que l'on augmente l'agriculture, plus que l'on enrichit l'État, à quel effet l'on ne sçauroit donner assez d'attentions pour améliorer les terres et les rendre capables de productions utiles, particulièrement celles qui restent en friche, ou que l'on appelle par erreur *ingrates* faute des bras suffisants, ce que l'on démontrera cy après.

J'ai dis dans mon avis en datte du 17 septembre 1762, rendus à l'occasion de la chaussée de Boom à Anvers qu'on ne sçauroit assez construire des chaussées et qu'il seroit même à souhaiter que tous les villages auroient communications les uns avec les autres par des chemins

larges et chaussées jusques à celles qui conduisent aux villes les plus voisines, car plus que les chemins sont bons et praticables, plus que le paisan est excité de transporter ses grains et denrées dans les grandes villes pour tâcher d'en retirer d'autant plus d'argent et de valeur: aussi plus qu'il s'introduit des denrées dans les villes, moins chères y sont elles, et conséquenment moins de disette en souffrent-il les habitans, ce qui sera plus distinctement représenté cy-après.

Enfin plus que le paisan trouve d'aisance, plus est il animé à augmenter son agriculture, tous dans l'espoir de retirer largement le fruit de ses peines.

D'où vient que nous voïons actuellement les terres en si grande valeur, car avant que les chaussées n'étoient connues en ce païs (puisqu'il n'y a pas 80 ans qu'on a commencé d'en construire) un bonnier de terre de la meilleur qualité et à portée des grandes villes ne valloit tout au plus que 4 à 500 fl. et celles qui en étoient éloignées d'une lieu que 250 à 300 fl. aussi tout au plus par bonnier.

Et aujourdhui à l'aide des chaussées ces mêmes terres se vendent f. 1000, f. 1200 et même jusques à f. 1500 par bonnier, et la valeur de celles de 250 à 300 est déja monté jusqu'à 800 et 1000 fl, et si les parties que l'on expose en vente ne sont que de 3, 5 à 8 bonniers, ce sont les paisans même qui en sont les acheteurs. C'est du moins ce qui se pratique aujourdhui en Brabant, en Flandre, en Hainaut et dans le comté de Namur.

Mais si l'on se détache d'une lieue des grands chemins l'on y verra que la valeur des terres et leur rendage annuel restent toujours sur l'ancien pied et comme passé 100 ans de même que les terres incultes.

Si l'on me demande la raison de cette disproportion, je répond qu'elle en est toute simple; puisque les villages

aboutissants aux grands chemins et chaussées ont l'aisance de pouvoir conduire aussi commodément pendant l'hiver que pendant l'été leurs crues en denrées aux marchés des villes, tandis que ceux qui en sont éloignés ne peuvent y avoir accès à cause des chemins impraticables; c'est pourquoi un villageois d'un tel endroit ne sème ni cultive, qu'autant qu'il peut introduire dans une ville pendant le beau tems, et il ne nourit point d'avantage des bêtes à cornes, qu'il ne peut débiter de beurre et fromage pendant l'autome, ainsi que c'est par le défaut d'une quantité suffisante des bestiaux que le fumier lui manque pour pouvoir engraisser ses terres, qui deviennent incultes et puis après portent le nom d'ingrates, ce qui ne peut autrement.

Pour être d'autant plus convaincu de la vérité à cet égard on n'a qu'à consulter les enfans de ceux, dont les pères ont cultivés les terres avant qu'il n'y eut des chaussées dans leurs voisinages, et ils conviendront, que pour lors il y avoit dans leurs cantons beaucoup des terres incultes, ou qui ne portoient fruit, que tous les deux ans, une fois, et voïons aujourd'hui ces mêmes terres, elles ne produisent pas seulement leur grain annuellement, mais elles donnent encore un second fruit, soit treffles, navettes, pommes de terre ou autres légumes et semences.

L'on pourra peut être m'objecter, qu'il n'est pas surprennant que les terres à portée des villes sont plus fertiles que les autres, à cause qu'elles y ont le fumier plus à la main, cependant avant qu'il n'y eut des chaussées, l'on pouvoit également aller prendre ce fumier dans les villes, et cela par des chemins qu'une charette n'y pouvoit passer fut-elle attellée de huit chevaux.

Mais que l'on se persuade qu'il y a peu de fumier, qui se transporte des villes à la campagne, et que l'on dise plustôt que tout ce fumier est enlevé par les jardiniers et verduriers des villes, et par ceux qui demeurent dans les faubourgs ou les villages les plus proches pour engraisser

leurs jardins pottagers, dont ils rapportent les légumes en villes les jours de marchés, et il est certain que sans ce secours, les villes seroient sans légumes, particulièrement en hiver, ou l'on devroit les y payer au triple et quatruple à ceux qui en ont formé un corps de métier, qui ne sert qu'à restraindre les habitans dans une espèce de dépendance, et à quoi le législateur prette encore la main, sous prétexte de devoir soutenir ce corps de métier; c'est la raison aussi qu'il nous manque très souvent de ces sortes des denrées, et que le cultivateur decouragé ne nous apporte pas ses légumes en abondance et en toutes saisons.

Revenons présentement encore sur notre premier principe et disons quelque chose de plus sur l'agriculture; combien des parties des terres n'avons nous point dans ce païs, qui sont communes, d'autres marrais, et d'autres bruières et forêts, que si elles étoient bien cultivées leur rapport seroit dix fois plus considérable qu'il n'est aujourd'hui? Et d'où provient cette perte ou négligence? C'est que l'on s'efforce à dépeupler le plat païs des bras et des hommes par le grand luxe qu'il y a dans les villes, puisqu'il y a à peine actuellement un bon bourgeois ou marchand, qu'il ne lui faut un domestique tiré de la campagne et de la charrue et il n'y est pas un an ou deux qu'il ne sçauroit plus retourner au travaille de son père, ses reins étant déja formés par la paresse, et n'étant plus propre pour la fatigue, que fait-il? La livrée lui paroissant plus agréable il s'engage dans une grande maison ou chez un seigneur ou il trouve quantité de ses confrères et après y avoir servis quelques années il se marie avec une servante, il se fait bourgeois, érige une boutique, et tâche d'avoir ses marchandises à crédit et en fraude; si on l'appréhende, il ne risque rien, que de devoir retourner dans son premier état de misère, et par cet échec, il devient avec sa femme et ses enfans à charge à l'État et aux habitans de la ville où il a formé son établissement.

Après cela ne dira-on pas avec moy, que le grand luxe qu'il y à aujourd'hui dans la ville contribue à la perte d'une partie considerable de l'agriculture et que si on ne pouvoit contre ce grand nombre des domestiques, il y a à craindre qu'avant l'écoulement d'un siècle, une grande partie de nos terres se trouveront abandonnées faute des bras suffisants pour les cultiver, ainsi qu'il seroit à souhaiter, qu'il y ait une loy qui indiquât les personnes qui pourroient se servir des domestiques de luxe, puisqu'il en faut toujours chez des personnes d'un rang distingué pour certains exercices qui exigent des hommes forts et robustes.

Il y a encore une autre réflexion à faire sur l'agriculture, que j'estime être la plus importante que l'on puisse former à cet égard; c'est que l'on devoit prendre connoissance de la consistance et de la grandeur de chaque village, y examiner son climat, s'informer de la quantité des terres en semences, de celles en prairies, en bois, en friche, et de celles que l'on appelle ingrates, qui cependant pourroient être réduites avec le tems en terres labourables ou en plantis.

Étant parvenus à cette connoissance, on pourroit ordonner par un placcard, sous peines très grièves, aux officiers de chaque village de subministrer un état de la grandeur de sa communauté en y spécifiant le nombre des terres cy dessus mentionnées et les nombres des familles et la quantité des grandes, médiocres et petites censes et celles qui ont droit de pâturage des moutons.

L'on devroit également tâcher de connoitre combien chaque grande, médiocre et petite cense tiennent respectivement des terres en labeur et d'abord que l'on seroit bien instruit de toutes ces circonstances, on parviendroit facilement à l'exécution du plan ci après.

Car il en est de même de la campagne comme de la ville, l'ambition y règne egalement; là on trouve un gros censier

qui tient 150 à 200 bonniers de terre en labeur, et quoique souvent chargé d'une nombreuse famille, croiroit-on qu'il donneroit sa fille en mariage à un garçon d'un mediocre censier, qui n'a que 50 a 60 bonniers de terre, ou que son fils se marieroit avec la fille de ce médiocre? Non cela s'appelle chez eux folie et mésaliance : ainsi que font-ils en pareilles occasions; car les paisans se connoissent les uns les autres à dix et vingt lieux à la ronde; ils s'informent s'il n'y a pas un endroit ou il y à une fille dont le père tient en labeur soit de quelque grand seigneur ou d'une abbaye autant des terres que chez eux; l'aiant trouvé, pour lors cette fille reçoit des adorateurs en foule, qui sont tous de la même classe, elle en choisit celui qui lui plait le mieux et elle entre dans la jouissance de la cense, que le père transporte en sa faveur; la même chose se pratique du coté du garçon si le père est parvenu à un âge à ne pouvoir plus battre la campagne par lui même.

Enfin la même chose s'observe par les censiers médiocres; ainsi celui qui est pauvre doit se contenter de son malheureux sort et se borner a être toute sa vie esclave de ces deux differentes classes de censiers.

Or si le cas arrive, qu'une fille de ce gros censier commette une foiblesse, il n'y a pas de réconsiliation à espérer auprès de ses parens, on la laisse marier et on l'abandonne; son unique ressource en ce cas, c'est de tenir cabaret et pour son mary, d'aller travailler par journée chez un autre censier, punition qui a lieu au moins jusqu'a la 5^{me} génération pour ne pas dire éternellement.

C'est aussi par la crainte de cette punition, que la plus part des filles et garçons restent chez leurs parens au grand préjudice de la population, qui seul forme la grandeur de l'État, ce qui est cause que nombre des terres restent en friche faute des bras, ou du moins ne sont point cultivées comme elles devroient l'être.

Ce n'est pas encore tout, si un gros ou médiocre censier a, supposons, trois garçons et autant des filles plus ou moins, l'ainé est toujours destiné pour être le successeur de son père, qui avec la mère à soin d'élever les autres enfans en tout ce qui concerne la vie rustique, et étant parvenus à l'âge de dix ans, ils leur font apprendre à lire et à écrire pendant l'hiver; car l'été est emploïé à semer la terre et garder le pâturage.

Ensuite ils envoient leurs garçons à l'étude dans quelque collège pour y faire leurs humanités, s'ils ont du jugement et de la pénétration ils tâchent d'obtenir quelques bourses ou autrement en l'université de Louvain pour y étudier en philosophie, théologie, en droit, ou en médecine, selon leur inclination.

Mais ils ont soin de faire revenir l'ainé chez eux, d'abord qu'il à fini sa philosophie, malgré l'inclination qu'il puisse avoir pour les sciences, sinon qu'il voudroit céder son droit à son frère puisné, ce qui arrive tres rarement.

Le second et le 3me voyant qu'il n'a aucune fortune à faire pour eux en retournant chez leurs parents et étant déjà hors d'exercice de la culture ou craignant le travail, ils s'appliquent l'un à la théologie, dans l'espoir d'obtenir avec le tems un canonicat, cure ou bénéfice, étant bien persuadé que ses parents ne le laisseront jamais en disette si longtems qu'il portera l'habit ecclésiastique, et le nom de théologien, et l'autre entre dans une abbaye, dans cet espoir aussi de devenir un jour curé d'un village, ce qui ne peut jamais lui manquer, s'il possède quelque tinture des sciences, aiant comme la pluspart d'autres l'avantage d'être fils d'un censier sujet de son abbaye; du moins tels ont ils la préférence sur tout autre.

Et pour ce qui est des filles, qu'ils regardent comme des meubles inutiles, ils les mettent dez l'âge de 14 a 15 ans dans des couvents de campagne, pour s'y perfectionner

comme ils disent et si elles n'ont point d'occasion à pouvoir se marier conformément à ce qui est dit cy dessus, il faut qu'elles restent sur les bras de leurs parens, qui pour l'amour de leur fils ou fille ainée, les rebuttent tellement qu'elles n'ont d'autre choix a prendre que celui d'aller finir leurs jours dans quelque cloitre ou abbaye pour satisfaire aux désirs de leurs parens.

. . . . . .

. . . . . .

Aiant une fois le dénombrement de terres que chaque gros ou médiocre censier tient en labeur ou en ferme soit des abbaies ou de quelques seigneurs communautés ou particuliers, Sa Majesté par son autorité souveraine pouroit (sans que cela puisse altérer en aucune manière la joïeuse entrée ni les priviléges de ce païs) ordonner, qu'aucun censier ne pouroit d'oresnavant cultiver au delà de 50 à 60 bonniers de terres labourables. Que pour celles qui sont actuellement en friche ou que l'on nomme *ingrates* au cas qu'il puisse dans la suite les réduire en terre labourable portant annuellement ou tous les deux ans semences, il pouroi jouir de l'exemption de toutes charges publiques et dixmes pendant dix années consecutives lequel terme écoulé, il y seroit soumis comme pour les autres.

L'on pourroit accorder la même faveur à l'égard des bois rendus labourables avec cette différence, qu'elle n'auroit lieu que pendant cinq ans au lieu de dix, et que l'on paieroit la taxe annuelle à la quelle ces bois étoient réglés avant leur défrichement et rien de plus.

Que tous ceux qui auroient en louage ou en propriété 50 à 60 bonniers des terres labourables, pourroient bâtir une cense aussi grande qu'ils trouveroient convenir, y tenir pâturage et nourir des moutons, à l'exclusion des moindres censiers; car plus la terre sera cultivée et le pâturage grand, plus facilement pourront-ils en augmenter

le nombre et pourvoir à leur nourriture, puisque nous avons d'excellents pâturages et que la température de notre climat les peuvent favoriser autant que l'on puisse desirer, pourvu que l'on y apporte ses attentions en suivant l'usage des Anglois qui ont une méthode toute singulière et même extraordinaire pour les nourir pendant l'hiver en se servant de turnepes; si l'on pourroit les imiter en cet usage, nous ne serions jamais en disette de laines, pour soutenir nos fabriques et il seroit à souhaiter qu'avec le tems l'on trouvât le secret de pouvoir se passer en partie de celles d'Espagne, et totalement de celles d'Angleterre, qui anciennement les tiroit de chez nous, comme font encore aujourd'hui les François.

Si l'on pourroit parvenir à l'exécution de ce projet, non seulement il en résulteroit des avantages très notables au souverain, à l'État, au païs et aux propriétaires des terres, mais aussi une production si abondante en toutes sortes de semences qu'en moins d'un demi siècle, l'on ne sçauroit plus ce que c'est que terres en friche, il ne nous resteroit que des bruières et de celles qui sont réelement ingrates encore il auroit lieu d'espérer, de pouvoir les améliorer avec le tems, puisqu'en suivant ce sistème, l'industrie et le travail feroient augmenter les recherches et contribueroient a trouver les moiens d'y réuissir, ce qui sera demontré cy après.

Or le démembrement des terres aiant lieu conformement à ce qui a été dit cy dessus, les gros et petits censiers s'empresseroient eux-mêmes ou les propriétaires à faire bâtir des nouvelles censes et tâcheroient de les procurer aux puisnés de leurs enfans avec les terres, qu'ils auroient été obligés de soustraire de leurs fermes et labeurs dans la crainte qu'un étranger ne les leurs viennent ravir.

Il résulteroit de ce démembrement un avantage encore plus considérable, ce seroit celui, que toutes les terres se-

roient mieux cultivées, qu'elles ne le sont aujourd'huy ; puisqu'il est impossible qu'un censier qui tient en ferme 200 bonniers de bonne terre, puisse en avoir autant de soin pour les cultiver, que celui qui n'en a que 50 ou 60. C'est donc par cette raison, qu'il abandonne totalement celles qui sont en friches ou bruières.

D'ailleurs toutes ces terres ne pouvant être ensemencées dans une saison, le rendage en est d'autant moins pour le propriétaire qui doit se contenter de ce que le gros censier veut bien lui payer, ne pouvant avoir d'autre locataire, au lieu qu'étant démembrées et le nombre des censiers augmenté, elles vaudroient indubitablement davantage, tant dans leur rendage que dans leur produit.

La preuve en est claire et démonstrative, par exemple un censier qui loue aujourdhui d'un seul propriétaire 50 à 100 bonniers, il en païera tout au plus 10 fl. par bonnier et il y en à même qui n'en païent pas cinq, s'il pourroit démembrer ses terres par parties de 5 à 10 et 15 bonniers un petit censier, ou paisan lui en païeroit 18 fl. et meme jusqu'a 24 fl. par bonnier et elles seroient mieux cultivées par lui que par le gros censier et la raison en est toute simple.

Si ce médiocre censier tient en louage 10, 15 ou 20 bonniers de terres appartenants a différentes personnes, il augmentera le nombre de ses bestiaux, pour avoir du fumier suffisanment à pouvoir engraisser ses terres en abondance et les rendre par là d'autant plus fertiles, ce qu'un gros censier ne pouroit faire; il tiendra encore outre cela 4 à 6 chevaux qui lui procureront annuellement des juments de bonne taille et des poulains, qui pourroient servir en cas de besoin pour la remonte des chevaux, pour la remonte de la cavalerie, sans que Sa Majesté n'ait besoin d'en faire venir des païs étrangers.

L'on me pouroit peut être dire, que cela n'iroit pas

toujours de même, que plus l'on feroit de démembrements de terres, plus que la population deviendroit nombreuse, qu'importe ; les terres en seroient d'autant mieux cultivés et l'État y profiteroit toujours, d'ailleurs quand le service du souverain l'exigera il trouvera toujours des hommes prêts pour aller combattre contre ses ennemis, car les paisans de ce païs sont remplis de courage pour soutenir les intérêts de leur prince à cause qu'on ne peut pas les y obliger, ainsi l'ambition de la liberté les engageroit en toute occasion et cela avec gaïté de cœur à tout entreprendre; en un mot par cet arrengement notre agriculture s'augmenteroit d'année en année et nos terres mortes ou en friches deviendroient vigoureuses et capables de toutes productions dont le climat nous favorise. C'est en quoi cependant l'on ne pourroit jamais réussir, si le païsan n'étoit industrieux et remplis de réflexions champêtres.

J'ai dit cy devant que les gros et médiocres censiers font étudier leurs enfans jusqu'à la philosophie, la théologie, le droit, la médecine, c'est à dire chacun selon son inclination, par cette raison ne doit-on pas convenir, que telles personnes abstractivement des lumieres naturelles, en ont acquits par les études et l'application, encore d'autres d'autant plus sublimes, et capables, pour pouvoir a leur retour en la maison paternelle, concevoir mieux que tout autre, le bien, le mal, et les défauts? Cela étant, ne leurs sommes nous point redevables de tant des découvertes qu'ils ont faites depuis un demi siècle et qu'ils font encore journellement; puisque par leur moïen, nos terres sont tellement améliorées, que l'on puisse dire, qu'il n'y en a pas, qui sont mieux cultivées dans toute l'Europe.

D'ailleurs l'expérience nous le démontre, et nous en ressentons assez les effets, vu que dans la pluspart des villages il se rencontre un curé né villageois et fils d'un censier ; cet homme y aiant tout le loisir de moraliser

par soi-même sur la nature du terrain, il tâche par ses lumières, sa téorie et même sa pratique de seconder le laboureur, ils s'entretiennent ensemble sur les causes du bien et du mal et ils cherchent les plus sûres moïens pour rendre les terres susceptibles de production, voilà donc le fruit que l'on retire de ces lumières et réflexions morales; c'est aussy le vray moïen d'enrichir les campagnes, et il seroit à souhaiter que l'on ne conféreroit plus désormais les cures du plat-pays qu'à ces sortes d'ecclésiastiques préférablement à tout autre, car un paisan a plus de respect et de vénération pour un curé né aussi à la campagne que pour un autre né en ville dont l'humeur et le tempérament ne s'accommode souvent point avec leurs mœurs et la vie rustique, il n'ose même point raisonner avec celui cy aussi familierement qu'avec son égal de naissance; outre cela il n'auroit aucun agrément de traiter avec lui sur une matière qu'il ne comprend pas.

Je continue mes réflexions, en supposant même avec certitude qu'il y à au Païs-Bas sous la domination de Sa Majesté cinq millions d'âmes, dont il y a deux millions dans les villes closes et trois à la campagne, car en l'an 1745 étant receveur des États de Brabant pour le département de la ville de Bruxelles, j'en fis le dénombrement et je trouvois que cette ville contenoit 65 milles personnes de deux sexes au dessus de l'âge de 14 ans et ensemble cent milles y compris les enfants de tout âge, abstractivement des couvents, chanoines et autres ecclésiastiques dont le nombre montoit encore a 3200, qui fait a peu près 3 p^r c^t sur celui de 65 milles, ainsi que les deux millions sur ce pied formeroient une société de cent milles ecclésiastiques et autres personnes voués uniquement à Dieu et à l'Église.

Mais à l'égard du plat-païs, qui selon que je l'ai observé cy dessus, peut contenir trois millions de personnes, je n'en suppose qu'un pour cent qui se dédient entierement

dans les abbayes et couvents des deux sexes ou pour la cure et charge d'ames dans les paroisses, ainsi de ce chef l'état ecclesiastique en absorbe encore 30000, qui avec les cents milles susmentionnés, composent un nombre 130 milles personnes . . . . . .

. . . . . .

Au reste, que l'on en fasse le calcul comme on voudra, en prenant chaque ville selon la quantité d'habitans qu'elle contient, l'on trouvera l'opération juste, et si Sa Majesté jugeroit convenir de mettre le plan cy dessus proposé en exécution, il est certain que de ce nombre, il y en auroit au moins 25 milles à retrancher, pour ne pas dire 50 milles, dont deux tiers feroient autant des bras pour culturer et améliorer les terres, que pour s'appliquer aux manufactures et fabriques; ainsi que l'industrie de l'un et de l'autre pourroit introduire l'abondance, et plus qu'elle deviendroit considérable, plus fort seroit-elle aussi l'exportation vers l'étranger de tout ce qu'il nous resteroit au dela de notre propre usage et consommation, comme par exemple de nos grains, semences etc. sans crainte de disette pour l'année suivante, en cas de mauvaise récolte, puisque, lorsqu'elle est abondante, elle peut suffir pour l'entretien des peuples au moins pendant trois années tandis que ce qu'ils en sorte du païs, n'est point équivalent à ce qu'il en faut pour un quart d'année de nouriture de ces cinq millions d'habitans, et c'est cependant la sortie de nos grains et semences qui forme la plus forte branche de notre commerce, et qui nous rapporte 22 millions et demi de florins, soit en argent comptant ou la valeur en marchandises, que nous tirons de l'étranger; et malgré cela nous observons, que depuis trente ans le commerce décline et diminue à notre désavantage de 2 à 3 pour cent dans nos décomptes et remises que nous devons faire pour ce qu'il nous vient du dehors, quoique nous aions encore quantité de minéraux et des fabriques comme les

dentelles, toilles et plusieurs autres, qui rapportent bien des millions, cependant selon moi, nos remises et décomptes montent annuellement audelà 68 millions de nos florins; si on est assez curieux d'en faire aussi le calcul l'on n'a qu'à prendre les registres de tous les bureaux d'entrée et sortie et le prix courant d'Amsterdam avec ceux de la France pour le vin, et après la supputation faite y ajouter 1/4 pour les fraudes et recellement de valeur et pour lors l'on reconnoitra que j'ai calculé juste.

Et pour preuve que notre exportation monte au moins à la susdite somme de 22 1/2 millions par an, je forme l'état suivant de notre propre consommation d'où l'on poura facilement observer l'immensité de notre produit de nos grains, mais pour bien faire le calcul, il faut supposer que chaque personne de tout age, l'un plus, l'autre moins, mange journellement pour un sol de pain ou de farine, ce qui feroit pour les dits cinq millions d'ames un objet de 250,000 fl. par jour, et formeroit un capital a raison de 365 jours par année de . . . . . fl. 89,150,000

Et supposant que la sortie de nos grains n'iroit qu'à 1/4 du montant de notre consommation la somme qui en resulteroit, car les grains ne s'achettent qu'argent comptant formeroit une circulation dans l'État de . . 22,287,500

Ceci n'est consideré que dans le tems d'une mediocre recolte, car l'on peut se persuader qu'il en reste toujours dans le païs autant qu'il en faut pour la consommation d'une année suivante, mais qui par l'avarice du gros censier et de quelques autres qu'il ne convient pas de nommer, se trouvent cachès et enfermés dans des granges particulieres, ce qui donne occasion à la disette dans des années de mauvaise récolte; ainsi

que l'on peut convenir que le cru de nos grains uniquement que pour la nouriture de l'homme monte au moins dans des années mediocres à un capital de . . . . fl. 111,437,500

Sans y comprendre les grains qu'on consomme pour faire la bierre et l'eau de vie, qui pourroit encore monter à la moitié de ce produit et non compris les semences et autres productions de la terre dont la quantité est immense et deviendroit encore plus considerable et l'exportation plus commode sans incommoder le peuple, si on adopteroit mon plan pour le demembrement des terres je porte donc ici pour la ditte moitié . . 55,718,750

Total de la production de nos grains pour la consommation et l'exportation d'une année 167,156,250

Et je suppose que tout combine nos autres fruits de la terre pourroient encore rapporter annuellement la moitié de cette totalité ce qui feroit encore un capital de . . 83,578,225

Ainsi que la production totale de toutes nos terres en grains et semences pendant une année, non compris les bois mineraux etc. ni ce qui se trouve caché dans les granges monte à 250,734,475

Je dis deux cents cinquante millions sept cents trente quatre milles quatre cents et soixante quinze florins argent courant de Brabant.

Par cette demonstration l'on peut juger de la richesse de notre État et de l'immensité de son produit dans d'autres matieres premières, qui entretiennent et conservent le peuple dans une activité journalière, qui forme le soutient

du commerce interne comme un flû et reflû dont on ne connoit point la source.

De sorte qu'en retenant, suivant ce projet, les jeunes bras à la campagne et dans les villes, toute manœuvre augmenteroit de même que nos richesses et nous n'aurions pour ainsi dire plus de pauvres, que des impotents et malheureux; car un État n'est puissant qu'a proportion de ses richesses, qui ne consiste que dans la grande multitude de ses sujets; puisque ce sont les hommes qui labourent et cultivent la terre, qui travaillent aux manufactures, qui s'appliquent au commerce et qui vont à la guerre, et lorsqu'ils en reviennent ils retournent de nouveau à l'agriculture et a leur besogne, et comme je crois que je me suis expliqué assez amplement sur cet objet, je vais presentement commencer de traiter sur celui des manufactures et fabriques, après que j'auray observé de quelle utilité sont les chaussées par rapport à l'agriculture; ainsi avant d'introduire les chaussées au plat-païs pour la libre communication d'un village à l'autre jusques aux grands chemins selon que je l'avois proposé par mon avis du 17 septembre 1762, il seroit indispensablement necessaire, de faire publier irrévocablement une loy, qui ordonneroit le dénombrement des bonnes terres, et leur réduction à 50 à 60 bonniers par chaque cense dont le nombre devroit etre augmenté proportionément car d'abord que cette loy seroit établie, chaque propriétaire en sentiroit la conséquence et conviendroit de la nécessité de construire des chaussées, pour pouvoir se rendre commodément en tout tems et saison aux grands chemins, qui conduisent vers les villes, ou ils transportent leurs crus et denrées les jours de marchés.

Il est vrai que l'expérience m'a fait connoitre dans des occasions d'une moindre conséquence, qu'un pareil projet pouroit etre susceptible des difficultés dans son exécution

de la part des gros censiers, qui font ce qu'ils peuvent pour rendre les chemins impraticables, et ce uniquement afin d'empêcher, que les petits paisans ne prennent pas beaucoup des terres laborables en ferme; moïen qu'ils ont imaginé pour tenir ces derniers dans une espèce d'esclavage, qui ne finiroit jamais que par l'exécution de mon projet. Et la preuve en est convaincante, puisque je la tiens d'eux-mêmes, depuis la question que je leurs fis en différentes occasions étant à la campagne.

Car étant un jour dans un village, ou il y avoit eu passez 50 ans une chaussée de la longeur d'une demie lieue, qui communiquoit au grand chemin, je demandois a deux gros censiers, pourquoi elle étoit totalement ruinée et qu'on ne la faisoit point réparer, ils me répondirent que c'etoit une folie faite par leurs ancêtres qui ne tendoit qu'à la ruine des grandes censes; puisque l'expérience leur avoit appris, que les pauvres paisans de leur canton augmentoient à l'aide de cette chaussée leur labeur en prennant des terres en ferme appartenant à des particuliers, parce qu'ils avoient par là, la commodité de pouvoir conduire en toute saison avec une charette attelée d'un cheval ou un chariot attelé de deux chevaux tout au plus, leurs crus et denrées aux marchés des villes voisines; ce qui leur est totalement nuisible, ainsi que pour réduire ces pauvres et empêcher qu'ils ne deviendroient plus grands dans la suite, ils avoient trouvé convenir à leur intérêt de rompre non seulement la chaussée mais de rendre les chemins tellement inaccessibles, qu'une charette ou chariot n'y pourroit plus passer, à moins que d'y atteller quatre à six chevaux qu'ils ont toujours dans leurs écuries, et que les autres ne pouroient jamais avoir ni entretenir, voilà la véritable politique de la campagne qui est très bien imaginée de la part de ces gros censiers, mais très nuisible à l'État, aux propriétaires et au public, il est

même indispensablement nécessaire de la réprimer, puisqu'elle est cent fois plus préjudiciable qu'un monopole au commerce et aux marchés des villes, et je crois même qu'il conviendroit, que Sa Majesté chargeroit ses consrs fiscaux de veiller sur tous les villages, qui ont eut cy devant des chaussées de communication avec les grands chemins ou autrement en les obligeant a les restaurer et les rétablir dans un état convenable, avec ordres aux officiers de ces villages de faire annuellement le rapport par écrit aux dits conseillers fiscaux de leur situation.

La même chose s'observe aussi et avec les mêmes raisons à l'égard de la traitte de pierres tant à paver qu'autres, puisque les maitres des carrières rendent les chemins tellement impraticables qu'il faut 6 a 8 chevaux dans un chariot pour pouvoir conduire seulement 300 pierres à paver depuis les ds carrières, jusques au grand chemin, ce que j'ai vu souvent avec regret et sur quel objet j'ai addressé differents mémoires au gouvernement.

Cependant on pourra peut-être m'objecter, que l'établissement de tant de chaussées pouroit rencontrer des obstacles insurmontables, même de la part des propriétaires de terres, qui y seroient excités par ces gros censiers, c'est en quoi je suis d'accord, c'est pourquoi je ne suis aucunnement de sentiment d'en ordonner l'exécution à la rigeur ou par une loy; au contraire je crois même qu'il conviendroit mieux de laisser la liberté à cet égard, car je me flatte que (si l'on parvient à démembrer les terres de ces grandes censes pour en établir d'autres) pour lors chaque propriétaire sentira assez par lui même combien une chaussée est capable d'intéresser la valeur de ses terres qui vaudroient en ce cas deux tiers de plus, qu'il n'en retire aujourd'hui ; outre cela le paisan, malgré le gros censier, pourroit bien indiquer les moïens ; puisque son intérest l'y engageroit et pour cette raison les propriétaires pourroient

s'y joindre, ou avancer les frais à ceux, qui ne pourroient y contribuer, et insensiblement l'un suivroit l'autre, car deux ou trois exemples suffiroient pour animer un chacun par un esprit de jalousie et d'envie d'en faire de même sans qu'il paroisse que le gouvernement s'en eût mellé, et je serois même d'avis qu'au cas qu'il s'agiroit de quelques octrois pour cette effet que Sa Majesté seroit servie de les faire depêcher gratis parmis une reconnoissance annuelle de peu de chose pour autant que c'est une affaire qui intéresse le service et l'État en général.

MANUFACTURES ET FABRIQUES.

Les manufactures et fabriques forment la deuxième branche de commerce et absolument la première après l'agriculture, qui enrichit les villes et le plat-païs et qui tient tant de cent milles bras en activité et mouvement, car une ville sans fabriques ne pourroit longtemps subsister et se trouveroit bientôt déserte s'il y manquoit d'occupation pour le même peuple, qui à ce défaut deviendroient tous mandians et vagabonds.

Ainsi si l'on veut empêcher que la misère n'entre jamais dans une ville et encore moins dans celle où est la résidence du souverain ou d'un prince respectable, qui le représente, il faut non seulement tâcher de procurer de la besogne et du travail au menu peuple, mais aussi avoir soin que le pain qui est de nécessité absolue, ne surpasse point en prix la valeur de leur journée n'y qu'il y manque aucunement, sinon on s'expose à voir des révolutions, contre lesquelles le législateur avec toute son autorité ne pourroit pourvoir, car il en est de même dans les villes comme dans les armées où le pain venant à manquer on ne connoit plus de disciplines, les bornes n'y sont plus observées, et l'autorité du général en chef n'y est plus respectée, non plus que celle du législateur.

Pour prévenir de tels malheurs l'on devroit avoir soin de procurer le nécessaire au peuple sans enchérissement au moïen de quoi il n'est pas douteux que la population n'augmenteroit de même que le travail ; veut-on en avoir une preuve? Qu'on aille en Hollande, je défie qui que ce soit de m'y montrer un seul mandiant par les rues, soit estropié ou autrement et cela parce qu'on sçait les procurer du travail, et ceux qui n'en sont point capables, y sont secourrus dans des hôpitaux ou fondations.

N'avons nous pas assez aussi des hôpitaux, fondations et des donations, pour l'entretien de nos pauvres impuissants, faisons en un bon usage, comme font les Hollandois, et on n'en trouvera pas un seul; mais l'obstacle, qu'il y a chez nous, pour pouvoir en user de même, c'est que l'administration des pareils biens et revenus y coûte trop chère, et là elle ne coûte rien, car chez eux, ce sont les deux plus jeunes magistrats, tant des villes que du plat-païs, qui doivent rendre ce service gratis, de même que ceux qui y sont préposés, et chez nous ce sont des emplois fort lucratifs, qui souvent passent dans les familles de père en fils; quelle erreure, quelle désordre !

Les Hollandois font encore d'avantage pour se déffaire des mandians, particulièrement des étrangers, s'ils en rencontrent un, qui soit bien fait du corps ou en état de travailler, ils lui proposent d'entrer dans une maison de correction pour y travailler et y être bien nourri, ou à s'engager au service pour y être envoyé aux Indes.

Ainsi, qui nous empêcheroit d'en faire de même, particulièrement dans les maisons de correction? C'est là où l'on pourroit employer avec avantage les uns à raper de toutes sortes de bois de tinture, des autres à filer la laine où à faire mille autres choses, qu'on est obligés jusqu'à présent de prendre à l'étranger, et que nous pourrions néanmoins avoir meilleur marché chez nous, par l'intro-

duction d'une semblable coutume, si nous y songions une fois sérieusement nous trouverions assez de personnes, pour en entreprendre la direction, pourvu que l'on deffendroit la sortie des matières brutes, qui pourroient y être travaillées, de même qu'aux couvents de ne pouvoir les mettre en usage ny fabriquer pour eux ni pour d'autres.

Outre cela, il conviendroit encore que cet établissement soit érigé de l'autorité absolue et immédiate du souverain, car si un magistrat en auroit l'administration et le pouvoir d'y établir un directeur, ou d'y introduire les gens à leur choix, tout l'ouvrage se réduiroit à rien, puisqu'au lieu de se faire un devoir d'une bonne administration, ils y placeroient leurs créatures en feroient des bons emploies de famille et laisseroient courir les vagabonds et les personnes sans aveus; de sorte qu'en ce cas il seroit indispensablement nécessaire, que tout se fasse sous l'autorité du prince qui pourroit charger ses officiers de justice d'y tenir la main et de lui faire tous les trois mois ou tous les ans un raport de tout l'ouvrage que l'on y auroit fait, de la quantité des personnes qu'on y auroit emploié au travail et en un mot de tout ce qui incombe à une pareille direction, tant pour la nouriture qu'autrement.

Et quand on seroit une fois dégagé de toutes ces sortes de gens, ce seroit pour lors que l'on verroit avec plaisir et satisfaction les artisans se rendre à leur devoir et travail, sans qu'ils battent la campagne comme des vagabonds ni qu'ils puissent former quelques hostilités dans les villes, et dans la crainte d'être conduit dans des pareilles maisons; ce seroit aussi l'unique moïen pour faire observer la police par elle-même.

Que résulteroit-il encore de cet ouvrage? Il encourageroit un chacun selon son génie son art à ériger différentes fabriques auxquels succéderoient les nouvelles inventions et si quelqu'un produiroit une nouveauté inconnue et qui

donnât beaucoup de la besoigne à un grand nombre d'ouvriers, Sa Majesté pourroit ensuite lui accorder des gratifications ou récompense proportionnées à l'industrie de son invention ou de son travail, même y ajouter quelque titre ou grâce de sa munificence à l'exemple de la France et de l'Angleterre.

Il faut pour cet effet, que je cite un seul exemple ; un nommé Cromelin, refugié françois, s'étant rendu en Irlande, il y établit la manufacture de toilles, qu'il apporta à une telle perfection, que le Parlement en considération de cet établissement et du grand service qu'il rendoit par là aux sujets du roïaume, le reçu au nombre de ses membres et lui fit présent de dix milles livres sterlings comme une marque de la gratitude publique qui lui vallut plus que la gratification même, car s'il eut demandé un octroi exclusif, il auroit pu facilement lui être accordé, mais il sentoit bien que s'il l'auroit demandé, et obtenu, il se seroit d'abord exposé à la haine de toute la nation et quoique ses idées auroient été bonnes, comme elles étoient effectivement, le public n'auroit pas été en repos, si longtems que le Parlement n'auroit pas retracté son octroi, mais s'étant soumis de son propre mouvement à partager son secret avec la nation, rien ne pouvoit plus l'empêcher de le faire aimer et chérir d'un chacun, puisqu'il leur apprenoit une chose qu'ils avoient ignorés jusques alors et qu'il n'étoit cependant pas obligez à leur reveler ce secret, que pour autant qu'il voulu bien, ainsi qu'en travaillant il avoit de quoi s'enrichir et je crois que c'étoit aussi son unique ambition.

Les gratifications pour des découvertes sont très-communes en Angleterre, c'est pourquoi les Anglois sont aussi les premiers inventeurs des nouveautés et les premiers ouvriers pour perfectionner les ouvrages, il est vrai qu'ils se font bien paier, mais aussi leurs ouvrages sont

solides et exécutés dans leur entière perfection; ensuite les François sont très-bons pour les imiter et y ajouter quelques gentillesses mais de peu de durée, aussi les a-t-on chez eux à meilleur marché. C'est pourquoi les voïageurs de métier leur donnent la préférence; cependant l'Angleterre ne laisse pas d'être aussi peuplée et plus à proportion de sa grandeur que la France, car on estime que les trois roïaumes d'Angleterre contiennent huit millions d'habitans, parmi les quels on prétend qu'il y a deux millions des marchands ou gens engagés dans le commerce, dont il n'y a pas deux cents milles en France, quoiqu'elle contient 18 millions d'habitans, telle que le roi Charles Second avoit coutume de dire qu'il n'y avoit de noblesse en Angleterre que parmi les négociants, dont la plus grande partie sorte des meilleurs maisons, et l'on peut dire que presque tous les seigneurs, sans en excepter les dues et pairs tirent leur origine des négocians, soit du côté paternel, soit du côté maternele.

Il seroit à souhaiter que notre noblesse adopteroit ce même sistème, elle s'enricheroit d'autant plus et tout au moins aussi bien que les Anglois et les Hollandois chez qui l'on trouve encore de très anciennes et nobles familles ressorties de ce païs et qui exercent sans interruption le commerce, n'auroit-il pas moïen d'engager nos nobles à en faire de même et à envoier un de leurs enfans aux comptoirs des gros négocians, car quelle honte a t'il d'apprendre et de s'enrichir avec honneur et probité, au lieu de s'entraîner dans la misère, car je ne connois pas d'homme plus humble qu'un pauvre gentilhomme? En Angleterre un cadet de famille est souvent plus riche que son frère aîné le milord, outre cela les négociants y ont l'avantage d'être les premiers écoutés du roy dans ses audiances publiques, sans que j'en dise d'avantage; cependant à la fin de cet ouvrage je rencontrerai encore cette article.

Il y a 36 ans que j'ai le bonheur d'être au service de mon auguste souveraine, mais il faut que j'avoue, chaque diplôme de noblesse ou d'annoblissement qui arrivoit à la chambre des comptes pour y être enregistré, me faisoit de la peine, parce qu'ils étoient presque tous pour des marchands, ou artisans, qui s'étant enrichis par leur commerce, l'abandonnoient d'abord qu'ils étoient créés nobles, sans considérer qu'ils exposent leurs petits fils au retour de leur état primitif, tandis qu'au contraire s'ils auroient continués leur commerce, leur maison et descendans se seroient soutenus avec plus d'éclat et richesses qu'eux.

S'il me seroit permis de dire mon sentiment à ce sujet, je supplierois Sa Majesté, de ne plus accorder doresnavant aucun diplôme ni lettres pattentes d'annoblissement à aucun roturier ni marchand, sinon qu'avec cette restriction, qu'il devroit au moins continuer son métier ou commerce en gros jusques à la troisième génération à peine de nullité, et pour animer d'autant plus un chacun à s'attacher au commerce et à sa patrie, je prierois Sa d^e^ Majesté d'ériger un ordre en faveur des plus gros et expérimentés négociants non seulement pour satisfaire leur ambition, mais pour les engager d'autant plus à continuer l'exercice de leur commerce avec permission (à l'exemple de l'Angleterre) de pouvoir se rendre à la cour du prince et d'y faire toutes les démonstrations ordinaires et en usage parmis la noblesse. Je crois que ce seroit un plus sûr moïen pour les attacher à sa continuation, que si on leur ouvroit des mines d'or et d'argent.

Je suis donc persuadé, que si Sa Majesté leur accordoit cette distinction, la pluspart des personnes riches et aisées, s'attacheroit plus volontier au commerce, et au lieu de faire apprendre à leurs enfans la musique, les instruments et la chasse, ils les enveroient en France, en Angleterre, en Hollande, ou dans quelqu'autre État de l'Europe pour

les y faire instruire dans tout ce qui concerne le commerce et apprendre à connoitre le génie et l'industrie de tant des différentes nations, avec qui ils pouroient dans la suite régler leur commerce; je crois même aussi que ce seroit l'unique et véritable moïen pour faire valoir nos fabriques et manufactures, et animer les ouvriers à rechercher des nouveautés, qui pourroient satisfaire le goût des étrangers, comme font les François dans leurs étoffes, car si les dessins et les modes ne varieroient point, personne ne voudroit de leurs fabriques.

Il n'y a pas un siècle passé et je l'ai vu encore moi même dans ma jeunesse, que les dames de la première classe ne portoient que des tabliers et mouchoirs de Cambray fabriqués en ce païs, celles d'une médiocre classe de superfines toilles, ainsi que les plus riches bourgeois, d'autres d'une médiocre condition et les travailleuses ou domestiques en portoient de toille bleue teinté en ce païs ; et les dimanches et fêtes elles ne paroissoient qu'en blanc, soit de Cambrai, de batis ou de toille, aujourd'hui tout est évanouï, l'on ne connoit plus cette riche mode du cru du païs, il faut que ce soit du coton, de la mouseline, ou autres fabriques des Indes et de la France.

Dans ce tems là aussi, les hommes portoient des draps du païs, de même que les camelots et il n'y avoit aucun marchand ou bourgeois qu'il n'avoit un manteau de draps pour l'hiver et un de camelot pour l'été, c'étoit l'ornement de ce tems et il ne subsiste plus aujourd'hui, cependant ce n'est point la noblesse, qui l'a rejetté, pour donner la préférence aux fabriques étrangères, mais ce sont les marchands négociants, qui l'ont rébuté pour introduire ces nouveautés étrangères, à cause qu'ils y trouvoient plus de gain, et pour cette raison les ont portés les premiers et les bourgeois les ont imités; de façon qu'il n'y a pas une femme, qui porte à présent autre chose que des étoffes des

Indes, même jusques aux villageois, ainsi doit-on être surpris, que nos fabriques sont tombées totalement en décadence. Cependant en suivant le plan proposé, il y auroit un espoir apparent, que tout reviendroit sur l'ancien pied, à cause que tous les esprits seroient animés soit pour le commerce ou pour les fabriques et feroient eux mêmes usage de leurs propres manufactures; ce qu'indubitablement seroit suivis par d'autres, pourvu qu'il n'y ait point de contrainte et que l'on ne gène point la liberté.

Il faudroit ensuite pour cet effet, que toute matière première et nécessaire pour la fabrication seroit libre de tous droits à l'entrée, selon qu'il a été réglé jusques à présent, de même que ce qui est fabriqué au païs pour la sortie.

Et au cas que le projet cy dessus puisse consuivre son effet, pour que rien ne soit restraint et que la liberté soit générale, je crois qu'il conviendroit (s'il y en a) d'abolir et d'annuler tous octrois exclusifs, qui auroient été accordés pour l'établissement de certaines fabriques et manufactures, car une liberté égale jointe aux attentions et munificences du souverain pour animer un chacun à s'attacher au commerce, ne pourroit en aucune façon avoir ses restrictions, ni souffrir qu'il soit fait des faveurs plus à l'un qu'à l'autre; puisqu'on lui est également soumis, on a le même droit aux grâces et bontés de Sa Majesté; si l'on s'écarte de ce sistème, rien ne pourra se faire en faveur de la cause commune, ni personne ne sera incliné à entreprendre la moindre chose; au contraire si l'on permet une juste égalité, un chacun sera animé et ce qu'un homme seul ne pourroit faire, une société le remplaceroit; c'est à ce principe, que le commerce doit son établissement et sa grandeur en Angleterre et en Hollande, et il s'y trouve actuellement entièrement affermi, car dans ces États les grandes entreprises se font presque toutes par compagnies, sociétés et actions, sans que l'État s'en melle, ni qu'il leur

accorde aucun octroy qui puisse gêner la liberté ou contraindre un particulier; mais il laisse un libre cours et donne des aisances à l'industrie des hommes particulièrement en Angleterre, et pour preuve de ceci l'on n'a qu'à lire l'acte ou loy portée la 25me année du règne de Charles Second, qui subsiste encore dont voici la teneur :

1° Vu l'immense quantité de toilles et autres ouvrages de lin et de chanvre, et la quantité de tapisseries de Hautlise, qui sont journellement importées des païs étrangers dans ce roiaume, ce qui ne peut manquer de le ruiner et de l'apauvrir par l'enlèvement de ses monnoies, l'épuisement et la diminution journalière de ses capitaux et le manque d'emploi de ses pauvres; quoique les matières emploïées dans la fabrique de ces tapisseries, sont ici plus abondantes, plus parfaites et moins chères que dans le païs d'où elles sont importées, et quoiqu'à l'égard du chanvre et du lin, on peut en recueillir ici en très grande abondance et d'une très bonne qualité, si en établissant des manufactures destinées à emploier ces matières, on en doit le profit à ceux qui sont en possession de le semer et cultiver.

2° A ces causes et afin d'encourager ces différentes manufactures, il sera ordonné et il est ordonné par Sa très excellente Majesté le Roy, avec et par avis et consentement des seigneurs spirituels et temporels et des communes assemblées, dans le présent Parlement, et de leur autorité, que à compter du premier jour d'octobre prochain, il sera permis à toutes personnes de quelque qualité, qu'elles soient, native de ce roïaume ou étrangers, d'exercer librement et sans païer aucune réception, taxe ou bien venne dans toutes les villes d'Angleterre et principautés de Galles, privilégiés ou non privilégiés, incorporées ou non incorporées, le métier et l'art de broëer et teiller, de préparer le chanvre et le lin, comme aussi de fabriquer et blanchir le fil, d'ourdir, fabriquer, laver et blanchir toutes sortes de toilles faites de chanvre ou de lin seulement, comme

aussi le métier et l'art de fabriquer toutes sortes des filets pour la pêche, et toutes sortes des cordages, comme aussi le métier et l'art de fabriquer toutes sortes de tapisseries, nonobstant toutes les loix, statuts ou usage à ce contraires.

3° Tout étranger qui aura établi ou exercé quelqu'une des manufactures, ou quelqu'un des arts cy-dessus véritablement et de bonne foy, pendant l'espace de trois ans, dans l'étendue tant de ce royaume d'Angleterre que de la principauté de Galles et dans la ville de Berwick sur la Tweed, pourra de ce moment jouïr de tous les privilèges dont jouissent les sujets naturels de ce royaume, en prêtant préalablement les serments de fidélité et de suprématie, en présence des deux juges de paix les plus voisins de son domicile, autorisés à cet effet par ces présentes.

4° Il est encore ordonné et déclaré que les étrangers qui exerceront conformément au présent acte, quelqu'un des mêtiers cy dessus nommés, ne pourront jamais être assujettis à aucune taxe, subvention ou imposition au delà de celles que païeront les sujets naturels de Sa Majesté, à moins qu'ils ne fassent le commerce avec les païs étrangers, soit en important, soit en exportant des marchandises, au quel cas ils seront sujets aux mêmes droits que les étrangers ont coutume de payer, mais pendant les cinq premières années seulement, et non au delà.

La conséquence de restraindre le marchand est trop forte et même très dangereuse dans un État bien policé et la raison en est, que, quoiqu'un marchand ou particulier mette en usage son industrie avec toute la conduite possible et une frugalité sans égale, pour faire valoir son entreprise, il ne sçauroit rien égaler aux compagnies qui jouissent à son préjudice de quelques faveurs du souverain, qui souvent gênent tellement la liberté du commerce, que tout particulier en prend un dégoût ; et en ce cas l'on s'expose, les compagnies n'étant jamais de durée, à perdre ces grands et expérimentés marchands de même que les

intéressés des compagnies qui n'ont rien fait en faveur de la cause commune, que de jouer leur argent mal à propos ce que l'on observera à la suitte de cet ouvrage.

Concluons donc, sur cet allégué, qu'il est rare aujourdhui de trouver des personnes en place, qui veuillent songer sérieusement aux progrès des manufactures, sinon qu'avec l'assurance d'un gain au moins de 30 p. c. et encore les voit-on chanceler; c'est aussi pour cette raison que les projets les plus utiles ont souvent été négligés, et je n'en ai que trop d'exemples pour n'en dire d'avantage.

ARTISANS ET FABRIQUANS.

Il seroit aussi à souhaiter qu'il y auroit un moïen pour pouvoir abolir totalement le corps de métiers, car rien ne gène tant le commerce et ne bannit plus l'artisan, en le réduisant comme dans une espèce d'esclavage, que cette ancienne introduction; pour entrer dans le détaille sur le tort que ces corps occasionnent à leur propre ville ou à leur commerce, il faudroit en former un volume entier; ainsi comme ce sont des choses connues de tout le monde, je me dispenserois de beaucoup parler sur cet objet, outre cela le mal étant aujourdhui trop enraciné et le législateur pour une raison politique trop porté pour les soutenir, quoiqu'il en reconnoisse toute la conséquence et que d'ailleurs pour y pourvoir il faudroit pour ainsi dire, renverser les anciennes constitutions, j'estime qu'il convient mieux de passer un objet si intéressant sous silence, puisque toutes les raisons, que l'on y emploieroit pour démontrer la solidité de son argument, n'aideroient en rien, que pour satisfaire la curiosité d'un lecteur et ce seroit tout le fruit que l'on retireroit; cependant malgré le silence que je me proposois de tenir à cet égard, je fais réflexion sur une coutume que l'on observe inviolablement, dont je ne comprend point le fondement ni la raison, pourquoi

l'on refuse dans ces corps d'y admettre un étranger, qui s'étant fait bourgeois et sachant son métier dans sa perfection, même souvent mieux qu'un ancien maître, et cela sous prétexte qu'il n'a pas fait ses apprentissages chez eux, quelle nécessité y a-t-il donc d'obliger à cette rigeur? Ses preuves ne font elles pas foi de son apprentissage et de son sçavoir? Faut-il pour cela le bannir et le rebuter ou vouloir le contraindre à se tenir sous le joug d'un maître, qui ne connoit pour tout sçavoir que le nom du métier qu'il exerce, faut-il dis-je chasser de l'état un homme, qui nous apporte son art et son industrie inconnue chez nous jusques à présent? C'est une erreur qui me fait rougir, que de rebuter un homme qui sçait plus qu'un autre et apporte avec lui venant d'un païs étranger, non seulement tout son patrimoine, mais un métier et une science, que nous ignorons et que nos enfans peuvent ensuite partager, qui cependant ne demande pour tout autre chose, que son admission en la païant largement; je le dis encore une fois, un sujet pareil n'en vaut-il pas dix autres? C'est donc un erreur qui intéresse Sa Majesté de corriger, car si longtems que ce mal subsistera, l'on ne verra guères des personnes s'adonner au commerce.

Je ne prétends point par là d'annuller les apprentissages, il y a des cas, où il convient absolument de les faire, comme par exemple pour les jeunes gens et les ouvriers, affin qu'ils n'entreprennent pas un métier, qu'ils ne sçavent point, ce qui cependant n'arrive que trop souvent, car nous voïons journellement admettre des enfants de maîtres dans le métier du père, sans avoir fait les apprentissages, ni même l'avoir exercé d'un seul jour, il suffit qu'ils portent le nom de fils de maître pour être admis; quel abus, quel désordre; et quelle conséquence ne peut-il pas résulter d'une si mauvaise maxime.

Ainsi qu'il seroit à souhaiter que Sa Majesté feroit supprimer toutes les règlemens, qui ont du rapport au gêne et

à une espèce d'esclavage dans les métiers en se réservant l'autorité d'admettre ou d'accorder des dispenses à tout étranger dans quelque métier que se puisse être, pourvu qu'il fasse preuve par devant commissaire de son sçavoir et capacité et parmis païant les droits y afférant, avec interdiction à tous les magistrats d'ériger d'oresnavant, sous quelque prétexte que ce puis être, des nouveaux corps de métiers, sans son consentement et agréation, ni d'en faire aucune incorporation, comme ont fait depuis peu ceux de Bruxelles, en incorporant les péruquiers (qui étoit un art libre) avec les menusiers, les pintres avec les vitriers, et les marchands de toilles avec les tourneurs, les friseurs et quantité d'autres que je ne sçais encore, et cela pour soulager les anciens métiers où ils sont incorporées, qui s'étoient ruinés par des procédures, dont les suppôts doivent supporter tous les fraix de même que les intérêts des capitaux levés et cela sur leurs propres journées et salaires, dont le maître a soin de retenir chaque semaine une partie pour la porter dans la boëte du métier, et dont l'excressance au lieu de l'emploier au remboursement d'une partie des deniers levés, ne sert qu'à faire des festins et réjouissances, prétendant qu'ils ne peuvent réformer ce que leurs devanciers ont toujours pratiqués; peut-on rien imaginer de plus affreux contre la bonne police; je ne sçais comment les législateurs peuvent admettre et encore moins autoriser des pareils excès, mais il semble qu'ils s'en inquiètent fort peu, puisqu'au contraire ils les approuvent et se trouvent eux mêmes de mise avec leurs femmes à toutes les tables et bals qu'ils se donnent mutuellement les uns et les autres. Après cela comment peuvent-ils être fondés dans leurs plaintes envers le gouvernement, quand il est question des subsides, sur ce que leurs métiers ne sçauroient se soutenir et que le commerce de leur ville décline à vue d'œil.

VARIÉTÉS.

Des cours de justice qui ont exercé juridiction souveraine sur la ville d'Ypres et la West-Flandre. — Deuxième séjour du conseil de Flandre a Ypres (1492-1497); par Alp. Van den Peereboom. — La troisième et dernière partie de cet excellent ouvrage a paru. Les lecteurs du *Messager* connaissent notre opinion sur ce travail dû à la plume de M. Van den Peereboom, membre de la Chambre des représentants et ancien ministre de l'Intérieur. La dernière livraison complète l'œuvre vraiment utile de ce savant écrivain. Nous disons utile, parce que le champ qu'il a exploré était resté à peu près inculte. Cet ouvrage deviendra le guide indispensable du futur historien du Conseil de Flandre, dont l'histoire est à faire ou à refaire. Quiconque voudra étudier cette grande institution judiciaire, devra recourir au livre de M. Van den Peereboom; hâtons nous de dire que la forme que l'auteur lui a donnée rendra cette tâche aussi agréable qu'instructive. Terminons par un regret, le même que nous avons exprimé lorsque la première livraison parut : c'est l'absence de tables analytiques. Il n'est pas trop tard pour combler cette lacune.

Bon K. de V.

Le règne de Marie-Thérèse dans les Pays-Bas autrichiens, par G. J. Ch. Piot [1]. — La publication de différents ouvrages relatifs à Marie-Thérèse a attiré depuis un certain temps l'attention du public sur le règne de cette princesse et a jeté un jour nouveau sur sa politique et son caractère; M. Piot a été heureusement inspiré en portant ses études sur son règne en Belgique; il l'a étudié sous toutes ses faces, et il a mis à contribution pour son travail les publications récentes consacrées à Marie-Thérèse, sans négliger les auteurs anciens, et il a en outre largement puisé aux abondantes ressources que lui offraient les dépôts d'archives de Bruxelles et de Vienne.

Après un chapitre consacré à l'impératrice elle-même et à l'appréciation

[1] Louvain, Ve Ch. Fonteyn, 1 vol. in-8.

du caractère de ses ministres, l'auteur expose la nature de la politique adoptée par Marie-Thérèse dans ses rapports avec les puissances étrangères relativement à la Belgique, il étudie sa politique intérieure, ses relations avec le clergé, les réformes qu'elle a introduites dans les différentes branches de l'administration, il retrace les différents qui ont surgi à cette occasion entre son gouvernement et les États de nos provinces. Il donne ensuite un aperçu des institutions qui régissaient chaque province, il jette un coup-d'œil sur l'état des sciences, de l'industrie et du commerce en Belgique; des chapitres spéciaux sont consacrés à l'histoire des beaux-arts et de la littérature. L'auteur finit par une étude sur la justice et les tribunaux de la Belgique; il résume ensuite son travail pour justifier les appréciations qu'il a émises et il ajoute : « Nous avions à juger une princesse d'un esprit su-» périeur, aidée d'hommes souvent capables, vivant à une époque de transi-» tion entre les idées anciennes et les idées modernes; nous avions à » examiner l'état de la Belgique durant un règne de quarante ans, l'ordre » moral et intellectuel de ce pays. Son bien-être matériel et ses relations » avec les puissances étrangères. » C'était nécessairement soulever une foule de questions qui ne sont pas encore toutes résolues de nos jours; politique extérieure, rapports de l'État et de l'Église, politique intérieure; l'auteur les expose avec clarté et les apprécie avec beaucoup de justesse. Il me semble, toutefois, qu'il juge parfois Marie-Thérèse avec trop de sévérité, surtout à propos de la ligne de conduite qu'elle avait adoptée pour la Belgique vis-à-vis des puissances étrangères, et sans vouloir excuser la manière d'agir de Marie-Thérèse, l'on peut hardiment soutenir que les intrigues des autres puissances étaient aussi peu justifiables que les siennes.

Ne cherchant qu'à dominer en toutes choses et à faire prévaloir partout son autorité et la puissance de l'Autriche, sa politique intérieure ne fut pas, dit M. Piot, plus heureuse que la conduite qu'elle tenait avec les puissances étrangères; deux idées dominaient constamment l'impératrice dans l'administration de ses États : procurer le bien-être matériel de ses sujets, sans rien sacrifier de son autorité ni de son pouvoir, centraliser autant que possible ce pouvoir, de manière à faire partir toute autorité d'elle-même et introduire le gouvernement personnel. Un pareil système était difficile à établir en Belgique, formée de provinces indépendantes, qui tenaient d'autant plus à conserver ce qui leur restait de privilèges, par exemple le vote des subsides, que c'était leur dernier moyen de défense contre les envahissements du pouvoir.

Cette tendance du gouvernement amena des conflits perpétuels et rendit inutiles la plupart des tentatives qu'il fit pour introduire des réformes dans

l'administration des affaires publiques, dans l'enseignement, et surtout dans l'administration de la justice; celle-ci laissait cependant beaucoup à désirer, et M. Piot rend pleine justice au gouvernement de l'impératrice, qui tenta, mais vainement, d'abolir la torture et l'application à la question

Les mêmes idées guidèrent Marie-Thérèse dans ses rapports avec l'autorité ecclésiastique et lui firent prendre une foule de mesures, qui reçurent leur complément sous le règne de son fils. Cette propension était entretenue ou pour mieux dire exploitée par des ministres aux idées antireligieuses, tels que Kaunitz, de Neny et Crumpipen; de Kaunitz envoya en 1770 à de Neny copie des mesures prises par le gouvernement en matière de religion en Allemagne; c'était lui indiquer la marche à suivre. Après les difficultés soulevées relativement à la nomination du nonce et à la promulgation des bulles, le gouvernement s'en prit aux évêques, mandements de carême, bréviaires, on trouvait des difficultés à tout, la confession elle-même n'y échappa pas. La question du mariage, dont de Neny avait la prétention de faire exclusivement un contrat civil, amena une correspondance très-longue entre Kaunitz et l'archevêque de Malines, qui soutint avec beaucoup de fermeté les droits de l'Église. La question de la censure fut aussi une cause de conflits entre l'autorité ecclésiastique et le gouvernement, celui-ci refusait de se conformer au placard du 28 février 1606, qui exigeait sur ce point l'accord des deux autorités. La censure autrichienne, en outre, s'étendant à tout ce qui était imprimé en Belgique, sauf les publications de l'Académie, rendait la position des éditeurs et surtout celle des journalistes extrêmement difficile, et on peut lui attribuer en grande partie la torpeur intellectuelle qui signale cette période de notre histoire nationale.

Le travail de M Piot est substantiel, nourri de faits et de pensées, il offre un intérêt particulier pour nous, en nous faisant parfaitement apprécier le sort peu enviable que les circonstances politiques avaient fait à nos provinces, en les plaçant sous le sceptre d'un prince étranger; « libre » maintenant, dit l'auteur en finissant, la Belgique ne se laissera plus exploi» ter. Elle conservera ses libertés civiles et religieuses, son rang dans les » arts et les sciences; elle marchera dans la voie du progrès à la condition » de conserver son gouvernement et sa dynastie nationale. »

Puissent ces patriotiques aspirations toujours se réaliser.

L. S.

Incendie de l'imprimerie de Danel a Lille. — Il y a quelques années, un incendie dévorait à Paris les ateliers de l'abbé Migne; une autre grande imprimerie française vient de subir le même sort. Dans la nuit du 6 au

7 décembre un incendie a anéanti en quelques instants l'imprimerie Danel, l'une des plus importantes de toute la France.

Les pertes sont énormes et de toute nature. Les dégâts matériels difficiles encore à évaluer avec précision s'estiment approximativement à un million et demi.

Mais c'est au point de vue artistique et bibliographique, que l'incendie de l'imprimerie Danel est pour Lille un irréparable sinistre. Fondée en 1698 par M. Liévin Danel, la maison Danel s'était fait par ses travaux d'art une célébrité qui ne pouvait plus grandir.

Une riche collection de livres de luxe, de travaux typographiques remarquables, d'ouvrages utiles à la connaissance approfondie de l'histoire ou des mœurs du pays, avaient été édités et conservés de génération en génération par MM. Danel, et formaient un fonds précieux dont la plupart des éléments ne sauraient être retrouvés en librairie.

L'incendie du 7 décembre, en anéantissant les ateliers (moins la fonderie de caractères et le magasin des papiers dans les bâtiments qui bordent la cour d'entrée), met sur le pavé 370 ouvriers.

On peut se faire une idée du matériel employé, en songeant que la superficie où les flammes ont exercé leurs ravages ne comprend pas moins de 3,000 mètres carrés. La plus grande partie de cette surface était occupée par de vastes ateliers divisées en trois travées et trois étages.

La travée du milieu au rez de chaussée était occupée par la composition, qui contenait les casses pour plus de cinquante compositeurs; la travée de gauche comptait vingt-et-une presses mécaniques; celle de droite huit presses mécaniques congrèves, huit machines à dorer, trois satinoirs, deux broyeuses mécaniques, dix presses lithographiques. Un atelier annexé renfermait trente-quatre presses à bras, congrève. En outre, on comptait plus de 2,000 pierres lithographiques de tout format. L'atelier de coupe avait douze massicots ou machines à découper: la reliure en avait quatre, dont une à la main, puis deux presses hydrauliques. L'atelier de réglure comprenait trois machines.

En surplus de ce matériel considérable, il y avait de nombreux outils, un laboratoire de chimie, un clichage au plâtre, un autre pour la galvanoplastie, deux ateliers de gravure, les vastes locaux pour gommage et préparation de papier, une forge, des séchoirs, un matériel de composition de plus de 400,000 kilog de plomb en caractères, un assortiment immense de châssis en fer pour les formes. Ce n'est là qu'un résumé très-incomplet de l'outillage. Ajoutons-y deux machines à vapeur Farron, de 15 chevaux chacune, puis les bureaux de comptabilité, d'employés, de proterie et autres.

L'Adoration de l'Agneau par les frères Van Eyck. — La Bibliothèque de Gand a reçu récemment un document dont nous croyons devoir donner copie dans le *Messager*. Tout ce qui se rattache à l'immortelle composition des frères Van Eyck doit être soigneusement enregistré. La note qui suit a été fournie à la Commission des Beaux-Arts par le peintre Lorent, en 1828 :

« Note des restaurations faites par moi Jean-F. Lorent, peintre à Gand, » par ordre de la Commission des Beaux-Arts de Gand, aux tableaux des » frères Van Eyck, de Saint-Bavon.

» 1825. 10 jours pour la Vierge.

» 1828. 12 jours pour Dieu le Père.

» — 15 jours pour le saint Jean.

» — 18 jours pour l'adoration de l'Agneau.

» 55 total des journées, à raison de quinze francs par jour, font » 825 francs, représentant fl. 389-81 des Pays-Bas.

» La besogne a été terminée le 25 juin 1828.

» Pour acquit. Bruxelles, le 20 novembre 1828.

» (Signé) : F. Lorent père. »

Le nouveau Béguinage de Gand. — Le 29 octobre a eu lieu l'inauguration du nouveau Béguinage de Sainte-Élisabeth à Mont-Saint-Amand lez-Gand. Cette construction, qui est littéralement la reproduction d'une petite ville du moyen-âge, sortie de terre au bout d'un an de travaux, avec ses toits aigus, ses façades variées, ses couvents à pignons, occupe une étendue de huit hectares; elle renferme trois places, huit rues, quatorze couvents ou communautés, chacun pour trente ou trente-cinq béguines, et comprend environ quatre-vingts maisons, chacune, de même que les couvents, sous le patronage d'un saint. A l'église de Sainte-Élisabeth est annexé un oratoire en l'honneur de Saint-Antoine de Padoue, destiné à remplacer celui que les béguines ont dû abandonner dans leur ancienne résidence. Le nouveau Béguinage a été édifié grâce à la munificence de S. A. S. le duc d'Arenberg, qui a fourni la plus grande partie des fonds considérables nécessaires pour une aussi vaste entreprise.

Émile V...

Vente Curmer. — Voici quelques prix d'adjudication de livres rares et précieux ayant fait partie de la bibliothèque de l'éditeur Curmer. *Livre d'heures d'Anne de Bretagne*, superbe copie manuscrite du texte et des miniatures, exécutée sur peau de vélin, 16,000 francs. *Preces piæ*, manuscrit du XV^e^ siècle, 525 francs. *Les Roses*, 4 vol. in-8°, texte calligraphié et 180 miniatures par Redouté, 2000 francs. *Les Fleurs*, 4 vol. in-8°, texte calli-

graphié et 120 miniatures par le même, 1500 francs. *Mazeppa*, texte calligraphié et aquarelles d'Eug. Lami, 1000 francs. *Fanci-fulness*, manuscrit calligraphié avec 81 aquarelles de Fossey, Pacquet et autres, 740 francs. *Silhouettes et portraits*, manuscrit avec plusieurs aquarelles, dont une de Meissonnier, 1500 francs. *Missale Romanum*, in-fol., très-belle reliure dorée à petits fers de Le Gascon, 400 francs. *Livre d'heures d'Anne de Bretagne*, Curmer, 2 vol , 565 francs. *OEuvre de Jehan Fouequet*, Curmer, 410 francs. *Monument du costume*, par Rétif de la Bretonne, figg. de Moreau, in-fol., 770 francs. *Les Saisons* de Saint-Lambert, 1775, grand in-8°, reliure maroquin, 450 francs. *Fables choisies de Lafontaine*, figg. d'Oudry, 4 vol. in-fol., 600 francs. *Recueil de Maurepas*, 6 vol. in-12, mar. de la collection Gay. 600 francs. *Choix de chansons*, 1773, 4 tom. en 2 vol. gr. in-8°, 1280 fr. Le catalogue contenait 777 numéros, et le produit total de la vente s'est élevé à environ 77,000 francs.

(*Polybiblion*).

Trouvaille archéologique. — Les propriétaires actuels de l'ancien château fort des ducs de Juliers, aujourd'hui en ruines, et où fut longtemps enfermé l'archevêque Engelbert, de Cologne, firent dernièrement déblayer un vieux puits situé dans la cour du château. A 95 pieds sous terre on découvrit une grande quantité de monnaies d'or et d'argent, qui y furent sans doute jetées lors de la prise du fort par Charles-Quint; plus loin on trouva une magnifique arbalète garnie d'incrustations d'ivoire et d'or, travaillée avec un goût exquis. Sous la crosse se trouve un W gothique incrusté d'or et surmonté d'une couronne et du chiffre II. C'est sans doute l'arme du duc Wilhelm II de Juliers. Plus avant on découvrit des casques, des masses d'armes, une lourde massue à pointes de fer, une gigantesque épée à deux mains. Ces objets seront transportés à Aix-la-Chapelle; quant à l'arbalète, elle sera envoyée à l'empereur d'Allemagne, qui compte le duc Wilhelm parmi ses ancêtres.

Émile V...

François Van Loo, artiste sculpteur flamand de la première moitié du XVII^e^ siècle. — Les auteurs des statues, bas-reliefs et autres morceaux de sculpture qui ornent plusieurs de nos édifices religieux, sont souvent restés inconnus. Il arrive qu'on attribue ces œuvres d'art à tel ou tel artiste sans s'appuyer sur aucune preuve authentique. Les comptes des fabriques d'église fournissent souvent, il est vrai, des renseignements précis à cet égard, mais par suite d'incurie ou d'un accident fortuit, ces comptes n'existent parfois plus. Nous croyons donc utile d'insérer dans le *Messager* toutes les indica-

tions qui seraient de nature à restituer certains objets d'art à leurs véritables auteurs.

M. Iv. Willequet, inspecteur cantonal de l'enseignement primaire à Gand, possède un exemplaire de la première édition, assez rare, du *Schilder-boeck* de Van Mander (édit. d'Harlem, 1604). Cet exemplaire a appartenu autrefois à un artiste sculpteur nommé François Van Loo, dont le nom ne se trouve renseigné dans aucun recueil biographique. Il a écrit sur les feuillets de garde de son Van Mander les notes suivantes, dont nous respectons l'orthographe. Elles sont intéressantes à plus d'un titre :

Desen boeck hoort toe Frans Soes Van Loi beelt sneider 1612.

Dit werck heeft Franssoos Van Loo gemaeckt hier naer ghenoempt anno 1632 :

Tot Laken by Brussel Ons Lieve Vrouwe met Cristus geheeten den noot Goedts, het heylich graf staende in de kerck van Laken met de dry Marien Sint Jan Ons Lieve Vrouwe Nicodemus ende Joseph van Termateynen ende een Verreysenisse, soo groot alst levent.

Het heylich graf ten Troost te Vilvoorden.

Gemaeckt te Mechelen in Sint Rombouts kerck aen den tuyn van Ons Live Vrouwe van Concordia ses half engels van albaster in plaets van terme inde selve kerck int heylich Sacraments coor eenen Pastor Bonus met twee engels knielende op de fronte spitsen (*frontispice*) vanden autaer.

Te Mechelen te Minnebroeders eenen Cristus, Ons Lieve Vrouwe ende Sint Jan. Voor de selve Minnebroeders in den refter gemaeckt eenen Cristus met Sinte Franciscus onder het cruys.

Van Franssoos Van Looens werck anno 1652 :

Te Mechelen te Vrouwe broeders eenen Cristus aen het cruys inde selve kerck in het portael naer de Veemert eenen Godt op den blauwen steen.

Te Lier in Sinte Gommaers kerck twee Lieve Vrouwe in de *sonne* hangende int middel van de kerck. In de selve kerck S[t] Cristoffel.

Te Hombeeck eenen Sinte Merten te peert.

Te Duffel eenen Sinte Joris te peert.

Te Vorselaer opt saut eenen Sint Joris te peert.

Te Mechelen van buyten onder S[t] Rombout toren aen de slincke sy Ons Lievevrou met Cristus voor haer van steen.

Le British Museum. — Au mois de janvier dernier, l'*Edinburger Review* a publié un article curieux et intéressant sur ce vaste dépôt, un des plus riches de l'univers. Le nombre des volumes imprimés dépasse 1,100,000; les collections s'accroissent chaque jour, tant par le dépôt légal de tous

les ouvrages publiés en Angleterre, que par les acquisitions à l'étranger; le crédit annuel affecté à cet objet est de 10,000 livres sterl ng. Le British Museum paie parfois une rareté à des prix réellement fabuleux; ainsi dernièrement à Berlin, pour un exemplaire de l'édition originale de l'*Ars moriendi*, ouvrage imprimé avec planches de bois avant l'invention des caractères mobiles, il a donné 26,000 francs. Le catalogue est la merveille du Museum : il se compose de 1522 volumes in-folio et de 23 volumes de tables. Le classement y est fait par ordre alphabétique, et au moyen d'un ingénieux système, il est possible d'intercaler promptement les accroissements journaliers de la bibliothèque. Ce catalogue est placé au centre de la grande salle de lecture.

Fouilles en Babylonie et en Assyrie. — Voici la substance d'un télégramme que M. Georges Schmidt, du British Museum de Londres, envoyé, comme on sait, en Asie par le journal anglais le *Daily Telegraphe* pour opérer des fouilles archéologiques et recueillir des inscriptions, vient d'adresser de Mossoul, par câble, au journal qui lui avait confié cette intéressante mission :

« Je puis vous annoncer que mes recherches en Mésopotamie ont été jusqu'à présent couronnées de succès, et que j'ai obtenu des résultats d'une valeur et d'un intérêt réels. Les lettres dans lesquelles je vous transmettrai plus de détails, ne vous parviendront sans doute que tard, à cause de mon éloignement de toute localité jouissant de communications postales.

« J'ai exploré nombre d'anciens restes et monuments, ainsi que tout le relief extérieur du pays, depuis Koyoundschik, sur le Tigre, jusque plus bas, à Babylone, sur l'Euphrate. Puis j'ai traversé le district de Hilla et visité Birsnimrud. J'ai encore pénétré dans le désert jusqu'à Tell Ibrahim. Pendant ces différentes excursions et à la suite de fouilles exécutées plus près, à Mossoul, j'ai trouvé plus de 80 inscriptions nouvelles.

« L'une d'elles provient de Mérodac-Baladan, roi de Babylone, fils de Milisu, petit-fils de Kedrigalzu, 1300 ans avant Jésus-Christ.

« Une autre inscription remarquable est celle de Vulnirari, roi d'Assyrie, laquelle inscription énumère une suite d'expéditions et de victoires sous les règnes d'Assurabalid, de Balnirari, Sul et Vutuirari. Ce rapport intéressant contient des particularités sur la route au temple d'Assur, en 1320 avant Jésus-Christ.

« J'ai trouvé également une partie des séries de tablettes en écriture cunéiforme, avec d'anciennes légendes babyloniennes, avec des syllabaires très-utiles, une collection bilingue de proverbes et quelques tablettes astrologiques et mythologiques.

« Entre autres découvertes, je mentionnerai encore des annales contemporaines de Sargon, Esarhaddon, Assurbanipal, Nébucadnezar, Nabonidus (Nobanahid), Cambyse et Darius.

« J'ai découvert en outre plusieurs tablettes écrites, extraordinairement importantes, de la période des Parthes, avec des dates qu'il n'est pas possible de méconnaître, et beaucoup d'autres restes plus ou moins importants, dont vous verrez le détail dans mes lettres.

« A Nimrud, j'ai opéré des fouilles pendant dix-sept jours et mis à découvert le palais nord-ouest d'Esarhaddon, le temple de Nébo, et quelques parties encore existantes du palais sud-oriental.

« Ce dernier est d'une plus grande étendue et d'un caractère plus imposant qu'on ne le supposait. J'ai trouvé des cours spacieuses et de belles chambres, dont les parois sont ornées de bandes en couleur unies. Sous le pavé d'une de ces cours j'ai trouvé six figures d'argile, représentant un corps humain avec tête de lion. Ces figures ont quatre ailes et chacune d'elles tient dans la main gauche la corbeille symbolique.

« Une de mes dernières découvertes est celle d'un texte complétement nouveau des annales de Téglat-Pilesser (Teglat-Phalassar). Je fouille avec ardeur pour tâcher de trouver les morceaux qui manquent à cette relique importante. Mes travaux continuent activement. »

Fresques du Pérugin. — On a découvert récemment dans la cathédrale de Corneto, en Italie, des fresques très-importantes du Pérugin, le maître de Raphaël. Un peintre officiel, M. Bompioni, a été envoyé à Corneto par le ministère de l'instruction publique pour examiner cette trouvaille, qui peut avoir un très-grand intérêt.

Dessins de verrières. — Le classement qui s'exécute aux archives du royaume des papiers de l'ancien Conseil souverain de Brabant, vient de faire faire une découverte qui intéresse l'histoire de l'art et de l'archéologie : on a trouvé, mêlés à des pièces de procédure, deux dessins à l'encre de Chine, représentant des verrières de la chapelle du Saint-Sacrement dans l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles; le premier mesurant en hauteur $1^{m},03$, en largeur 29 centimètres; le second 91 et 31 $^{1}/_{2}$ centimètres.

Ces dessins sont du XVII^{e} siècle, comme le démontrent les filigranes dont le papier est marqué, les caractères des inscriptions et mieux encore la manière du dessinateur.

Le plus grand se rapporte à la première verrière de la dite chapelle. Cette verrière, présent du roi de Portugal Jean III et de sa femme

Catherine d'Autriche, sœur de Charles-Quint, fut exécutée en 1542 par Jean Haeck, d'après les dessins de Michel van Coxyen (*Histoire de Bruxelles*, par Henne et Wauters, tome III, p. 205). Un portail du style de la Renaissance y est figuré. Cette grande construction, dont les détails sont extrêmement riches, est divisée en deux parties Dans le compartiment supérieur se trouvent quatre figures : 1° Jonathas remettant à Jean de Louvain 60 moutons d'or, prix du sacrilège commis par ce personnage. 2° Jonathas emportant le calice avec les hosties, tandis que Jean de Louvain s'éloigne à droite. Au compartiment inférieur sont à genoux devant un prie-Dieu, et à droite, Jean III, roi de Portugal, accompagné de saint Jean-Baptiste, et sa femme Catherine d'Autriche, accompagnée de sainte Catherine. Le roi et la reine sont en grand costume.

Le second dessin représente la verrière donnée par Charles V en la même année 1542. Elle occupait la fenêtre principale de la chapelle derrière l'autel. Aujourd'hui elle n'existe plus, et le souvenir en était perdu, au point qu'elle fut remplacée, il y a quelques années, par une verrière nouvelle sortie des ateliers de M. Capronnier.

Comme le précédent dessin, celui-ci figure un grand portique du style de la Renaissance, divisé en deux compartiments superposés. Le plus élevé est couronné d'un entablement, sur la corniche duquel sont assis deux hommes au naturel, l'un à gauche, l'autre à droite. Le premier tient une banderole aux armes de l'empire, le second une banderole mi partie des mêmes armes et de celles de Portugal.

Au compartiment supérieur sont représentés six Juifs, dont quatre poignardant les hosties répandus sur une table, pendant que deux de leurs coreligionnaires tombent renversés à terre. Au bas sont placés, sous un dais et à genoux devant un prie-Dieu, Charles V et sa femme Isabelle de Portugal, se regardant de face. L'empereur est accompagné de son saint patron Charlemagne; derrière la princesse se trouve sainte Elisabeth. Les deux dessins étaient dans un assez mauvais état; ils ont été restaurés avec soin et encadrés. Ils sont placés aux archives du royaume, dans le corridor qui conduit à la salle du public.

(*Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique.*)

Les oeuvres de Molière. — Depuis quelques années, Molière, sa vie, ses écrits, sont l'objet des études les plus persévérantes. Après l'édition donnée par M. Moland et qui remplace avantageusement toutes celles qui l'avaient précédée (et parmi lesquelles il en est de fort bonnes), arrive aujourd'hui celle revue par M. Despois. Le texte des classiques français, longtemps en-

visagé avec insouciance, est devenu l'objet d'investigations minutieuses On remonte avec raison aux éditions originales, à celles qui ont paru du vivant de l'auteur et qu'il a corrigées. Il y a là une mine abondante de variantes, et rien de plus instructif, de plus digne d'attention, que d'assister au travail d'un homme de génie, relisant, corrigeant ses écrits, modifiant un mot, remplaçant une phrase par une autre. C'est ce que nous a montré le récent opuscule de M. Paul Lacroix, *La véritable édition originale des œuvres de Molière; étude bibliographique;* par P. L. Jacob, bibliophile (Paris, Fontaine, 1874, petit in-12, 88 pages).

L'édition de Molière, publiée en 1682 par ses amis Lagrange et Vinot, longtemps assez peu estimée, acquit une haute importance littéraire, lorsqu'il en fut découvert un exemplaire ayant tous les passages antérieurs à un fort grand nombre de cartons qu'avait exigés la censure. Cet exemplaire était celui de M. de la Reynie, lieutenant-général de la police; il fut transporté à Constantinople, d'où il revint pour entrer dans la riche bibliothèque dramatique de M. de Solienne; à la vente de cet amateur, en 1844, il fut acheté 800 francs par M. Armand Bertin; revendu 1210 francs, il a passé dans une collection formée à grands frais dans un château du Berry.

Un autre exemplaire non cartonné s'est montré, en 1867, à la vente Chaudé, il a été payé 2500 francs par Mgr le duc d'Aumale. M. Aimé Martin en fit un bon usage en réimprimant avec une révision attentive, pour la quatrième fois, son édition de Molière. — La première édition des *OEuvres de Molière*, formée par Molière lui-même, fut publiée l'année de sa mort en 1673, chez Denys Thierry, elle est devenue introuvable. M. Paul Lacroix ne l'a jamais rencontrée. Il dit qu'un amateur de Bordeaux la possède, et nous la trouvons en effet indiquée dans le *Catalogue des livres d'un amateur bordelais* (M. Henri Bordes), en 1872; il est dit en note que cette édition reproduit textuellement l'édition de 1666 (Paris, Claude Barbier, 2 vol. in-12); les tomes III à VI qu'on donne parfois comme suite à ces deux volumes, sont des recueils factices de pièces imprimées séparément. L'édition de 1674 fut publiée également chez Thierry et on peut affirmer que les six volumes qui portent cette date avaient été entièrement composés, mis en pages, et peut-être corrigés, lorsque Molière mourut presque subitement, laissant inachevé son travail d'éditeur. L'année suivante, le libraire ajoute un septième volume qui ne renferme que le *Malade imaginaire* et l'*Ombre de Molière*, comédie de Brévart, sans qu'un mot d'explication vint justifier la présence de cette petite pièce parasite. Un exemplaire de cette édition est l'objet d'une note dans le catalogue raisonné de la bibliothèque Félix Solar, rédigé par M. Pierre Deschamps (t. I, et musique), 1860; il fut adjugé à 910 francs.

M. Léopold Double a eu la chance d'en découvrir un autre fort beau qui figure dans sa nouvelle bibliothèque; c'est celui d'après lequel M. Lacroix a établi son travail. Enfin, deux exemplaires figurent au dernier catalogue de la librairie Fontaine; un d'eux a des titres refaits, à la date de 1676, avec les trois noms des libraires Denys Thierry, Claude Barbier et Pierre Trabouillet. Les exemplaires qui portent ces nouveaux titres sont ceux que Trabouillet avait achetés aux premiers éditeurs. En dépit de la gloire qui entourait le nom de Molière, cette édition se débita péniblement.

M. Lacroix décrit en détail cette édition de 1674-75; le texte lui paraît bien préférable à celui de 1682, puisque c'est Molière qui l'a certainement établi et approuvé. Des variantes sont indiquées; elles offrent avec les éditions originales séparées, des différences parfois notables, parfois imperceptibles. Il ne saurait être question ici de donner des exemples de ces corrections; disons seulement que les meilleures leçons nouvelles de l'éditeur de 1682, se trouvent déjà dans celle de 1674, où les éditeurs modernes ne sont point allés les chercher. Le travail du laborieux conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal ouvre d'importants points de vue aux nouveaux éditeurs des productions de l'auteur du *Misanthrope*, et il ne saurait recevoir qu'un excellent accueil de la part de toutes les personnes qui s'intéressent à l'étude des chefs-d'œuvre de la comédie française. Ajoutons que M. Lacroix annonce comme étant sous presse une seconde édition fort augmentée de sa *Bibliographie molièresque* et de son *Iconographie;* il serait bien à désirer que nos autres grands écrivains, Bossuet, Pascal, Racine, etc., fussent l'objet de recherches aussi étendues et aussi exactes.

(*Polybiblion*).

Peintures murales. — On a découvert tout dernièrement des peintures murales, dans la grande salle ogivale de l'ancien château de Gérard le Diable, à Gand. Ce vieux manoir qui avec les constructions qu'on y a annexées depuis deux siècles, a servi d'hospice aux orphelins, va bientôt recevoir le dépôt des archives de l'État. C'est en grattant les murs pour se livrer à quelques travaux d'appropriation, que les ouvriers ont mis a découvert cinq panneaux peints: quatre se trouvent sur le mur qui fait face aux croisées, le cinquième est dans le fond de la salle. Deux seulement sont assez bien conservés. Ils représentent l'un un apôtre dans un cadre carré long, la tête entourée du nimbe d'or, et debout sur une espèce de socle; autour de la tête serpente une banderole, où se trouvait jadis une inscription, devenue aujourd'hui presque illisible. Dans le second on voit une sainte, la tête également entourée d'un nimbe d'or, et d'une banderole semblable à celle qui se trouve autour de la

tête de l'apôtre, et tenant dans sa main droite une croix pédiculée.

Entre les ogives des croisées on aperçoit encore des restes de peintures décoratives fort endommagées.

Emile V...

Dictionnaire des Académies, Sociétés savantes, etc. — M. N. Rauïs, attaché au secrétariat de l'Académie royale des Sciences, place du Musée, 1, à Bruxelles, se propose de faire publier un ouvrage portant pour titre : *Dictionnaire universel des académies, sociétés savantes, observatoires, universités, musées, archives, bibliothèques, jardins botaniques et zoologiques, revues et journaux périodiques*, etc., ou catalogue méthodique de tous les établissements et de toutes les publications ou revues qui concourent au progrès des sciences, des lettres et des arts; il a recours à l'obligeance de MM. les présidents, directeurs, administrateurs, secrétaires, bibliothécaires, rédacteurs, afin d'obtenir, dans la mesure du possible et en ce qui concerne les établissements qu'ils dirigent, des réponses aux demandes de renseignements énoncées ci-après :

1° Le titre de l'établissement?

2° Date de la fondation, création, etc.?

3° Son but?

4° Composition du bureau ou du comité de rédaction (les titres seuls)?

5° *Siége ou local avec l'adresse exacte?*

6° Concours, prix, etc.?

7° L'établissement possède-t-il : bibliothèque, archives, musées, cabinet de médailles ou d'antiquités, observatoires, laboratoires?

8° Publications : le nombre et le genre (bulletin, revues, annales ou mémoires). Le nombre de volumes publiés depuis la fondation. Le moyen le plus facile de se procurer ces publications, soit par achat, soit par échange. Le prix par volume ou par abonnement?

9° Tous autres renseignements utiles et qui ne sont pas compris dans les demandes précédentes.

Nécrologie. — Jacques-Adolphe-Lambert Quetelet, dont nous avons annoncé la mort à la page 120 du présent volume. Il était né à Gand le 22 février 1796, et mourut à Bruxelles le 17 février. Il enseigna d'abord les mathématiques au collége de Gand et à l'athénée royal de Bruxelles, et fut nommé en 1828 directeur de l'Observatoire royal, dont il avait dirigé l'installation. En 1820 il devint membre de l'Académie royale, présida la compagnie en 1822 et 1834, et fut à cette époque nommé secrétaire perpétuel. En même temps il enseignait l'astronomie et la géodésie à l'Observatoire et

à l'école militaire. Il était associé de l'Institut de France, classe des sciences morales et politiques.

Voici ses principaux ouvrages : *Astronomie élémentaire* (1826). — *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas* (1830). — *Projet de loi pour l'enseignement public en Belgique* (1832). — *Statistique criminelle de Belgique* (1832). — *Recherches sur la reproduction et la mortalité, et sur la population de la Belgique* (1832). — *De l'influence des saisons sur la mortalité aux différents âges* (1838). — *Sur la théorie des probabilités appliquées aux sciences morales et politiques* (1846). — *Du système social et des lois qui le régissent* (1848). — *Sur la statistique morale et les principes qui doivent en former la base* (1848). — *Annuaire de l'Observatoire royal de Bruxelles* (1833-1866), in-4°. — *Histoire des sciences mathématiques et physiques chez les Belges* (1865). — *Statistique internationale* (1865), avec M. Heuschling. — *Sciences mathématiques et physiques chez les Belges au commencement du dix-neuvième siècle* (1866) — *Météorologie de la Belgique comparée à celle du globe* (1867); ainsi que plusieurs *mémoires*.

— Les Bollandistes viennent de perdre le R. P. Joseph Van Hecke, mort le 17 juillet à la maison du noviciat de Tronchiennes-lez-Gand. Il était né à Bruges le 6 janvier 1795, avait fait avec succès ses humanités à Roulers, et entra dans la Compagnie de Jésus lors de son rétablissement par Pie VII, en 1814. Professeur de droit canon au collége de Fribourg, puis au Collége Romain, il revint en Belgique en 1832 et enseigna le droit canon et l'histoire ecclésiastique aux jésuites belges. En 1837 il fut appelé à Bruxelles pour reprendre la publication des *Acta Sanctorum*. Il écrivit la préface du tome VII d'octobre, auquel il eut une grande part, ainsi qu'aux six tomes suivants du même mois. Ses travaux les plus considérables sont la vie de Jean de Capistran et de saint Ignace, patriarche de Constantinople. Depuis 1869 le P. Van Hecke s'était retiré à Tronchiennes.

— Le R. P. Waldack, de la compagnie de Jésus, est mort au mois d'août à Bruges, après une courte maladie; il était né à Gand en 1799, et avait par conséquent soixante-quinze ans. Il était archiviste de son ordre en Belgique, et travaillait depuis de longues années à une histoire de son ordre dans notre pays sous ce titre : *Historia provinciæ Flandriæ Belgicæ Societatis Jesu*, dont une seule partie a paru : il en a été rendu compte dans le volume 1867 du *Messager*.

— André Henri Constant Van Hasselt, né à Maestricht en 1806, mort à

Bruxelles le 1er décembre 1874. C'est, dit M. Ad. Siret [1], le premier poète véritablement belge qui se soit produit depuis 1830. On apprécie surtout ses *Primevères* et ses *Quatre incarnations du Christ*. Comme historien il écrivit : *Essai sur les poètes belges*, couronné par l'Académie en 1838, excellent livre, mais qui, avec les données qu'on possède aujourd'hui est devenu insuffisant. Son *Histoire de Rubens* est médiocre.

En 1838 il remporta le prix quinquennal de poésie. En lui, le poète valait mieux que l'historien.

Van Hasselt était officier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de François-Joseph, et membre de l'Académie royale de Belgique.

Edouard Haus. — Le 3 décembre 1874 est décédé à Gand un magistrat universellement estimé, qui appartenait à la république des lettres par des publications nombreuses. M. Edouard Haus, fils du savant professeur dont le nom restera à jamais attaché au nouveau Code pénal belge, était né à Gand en 1826. Après de brillantes études à l'athénée et à l'université de Gand, complétées en Allemagne, il avait suivi quelque temps le barreau, pour entrer bientôt dans la magistrature. Nommé le 24 septembre 1857 substitut du procureur du Roi à Furnes, sous le ministère de M. Tesch, il remplit successivement les mêmes fonctions près des tribunaux de Termonde, de Mons, d'Anvers, devint ensuite procureur du Roi à Audenarde, puis juge, et enfin procureur du Roi près le tribunal civil de Gand. Il remplissait ces dernières fonctions depuis peu de mois, lorsqu'il fut enlevé par la petite vérole, à l'âge de quarante-huit ans.

M. Ed. Haus a publié de nombreuses dissertations sur divers sujets dans la *Belgique judiciaire*. Il a de plus publié séparément : *Du prélèvement et de la reprise de la femme sur les valeurs mobilières de la communauté au regard des créanciers de la communauté*, Bruxelles, 1857, in-8° (imprimé chez Annoot à Gand), développement d'une dissertation d'abord insérée dans la *Belgique judiciaire*, sur une question de droit civil très-controversée en France. — *De la légalité des art. 1 et suivants, 5, 23, de l'arrêté du 10 novembre* 1845 (sur les livrets d'ouvriers), Bruxelles, 1859, in-8°. — *Des coalitions industrielles et commerciales*, Gand, 1863 (imprimerie d'Annoot), un volume in-8°, bientôt suivi d'une brochure sous le titre de : *Du nouveau projet de loi français sur les coalitions des maîtres et des ouvriers*, 1864, in-8°. Enfin, il venait de publier en dernier lieu, dans la pleine maturité

[1] *Journal des beaux-arts*, 12 décembre 1874

de son talent, un volume d'une incontestable mérite, qui aura sa place dans toute bibliothèque de jurisconsulte, et que consulteront avec fruit tous ceux qui s'intéressent à l'étude du droit international privé. En voici le titre : *Du droit privé qui régit les étrangers en Belgique, ou du droit des gens privé considéré dans ses principes fondamentaux et dans ses rapports avec les lois civiles des Belges*, Gand, Hoste éditeur, un volume in-8° de 456 pp. (imprimerie Annoot). Les hommes les plus compétents ont exprimé sur ce dernier ouvrage des témoignages favorables.

M. Edouard Haus était membre de la société des sciences et des arts d'Utrecht, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse et chevalier de l'ordre du Christ de Portugal.

— Frans Rens, poëte flamand, né le 2 février 1805 à Grammont, est mort à Gand le 23 décembre. Il était président des sociétés littéraires *de Taal is gansch het Volk* et *Willems-Fonds*. Il publia le *Nederduitsch letterkundig Jaarboekje*, qu'il soutint pendant quarante-et-un ans, *Bladeren uit den vreemde* et d'autres poésies; Rens avait été inspecteur de l'enseignement primaire et était décoré de l'ordre de Léopold.

— L'abbé Brasseur (de Bourbourg), mort à Nice au mois de janvier. Ce savant, qui n'est pas un inconnu pour beaucoup de Belges, écrivit de nombreux ouvrages sur les antiquités américaines. Il publia entre autres : *Histoire des nations civilisées du Mexique et de l'Amérique centrale*, 4 fort vol.; *Papal vah ou Livre sacré de l'antiquité américaine; Grammaire et vocabulaire de la langue Quichie; Dictionnaire Maya*. Sa collection d'ouvrages américains renfermait de vrais trésors bibliographiques.

— Jules Michelet, né à Paris le 21 avril 1798, est mort à Hyères le 9 février. D'abord professeur d'histoire au Collége Rollin, puis après 1830 chef de la section historique aux archives du royaume, suppléant de Guizot à la faculté des lettres, il devint en 1838 professeur d'histoire et de morale au Collége de France et membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Ses opinions impies le forcèrent à abandonner son poste. Son *Histoire de France* lui a acquis une juste renommée. Ses principaux ouvrages sont : *Introduction à l'histoire universelle; Histoire romaine* (2 vol.); *Procès des Templiers* (2 vol.); *Histoire de France jusqu'au XVIe siècle* (6 vol.); *Histoire de France au XVIe siècle* (4 vol.); *Histoire de France au XVIIe siècle* (4 vol.); *Histoire de France au XVIIIe siècle* (3 vol.).

— Jules Gabriel Janin, né à St-Etienne le 11 décembre 1804, est mort à

Passy le 19 juin 1874. Il a considérablement écrit, mais ses œuvres sont la plupart du domaine de la fantaisie. Parmi ses travaux sérieux nous citerons : *Histoire de la poésie et de la littérature chez tous les peuples* (4 vol , 1832); *Cours sur l'histoire du journal en France.*

— François Pierre Guillaume Guizot, né à Nimes le 4 octobre 1787, est mort au Val Richer (Calvados) le samedi 12 septembre 1874. Il était protestant, fit ses études à Genève et son droit à Paris. Il épousa en 1812 Mlle Pauline de Meulan, écrivain de talent, et fut nommé la même année professeur d'histoire moderne à la Sorbonne. En 1814 il devint secrétaire général du ministère de l'intérieur; au retour du roi il passa avec le même grade au ministère de la justice. Il fut ensuite maître des requêtes, conseiller d'État, directeur général de l'administration départementale et communale. Partisan de la révolution de 1830, il fut quelque temps ministre de l'instruction publique. En 1848 il se retira complétement des affaires et s'adonna tout entier à ses travaux historiques et littéraires. Guizot était tant en politique qu'en littérature une grande personnalité; écrivain de beaucoup de talent, il était encore plus grand orateur. Membre des Académies françaises des inscriptions et belles-lettres et des sciences morales et politiques, il était en outre grand croix de la Légion d'honneur et chevalier de la Toison d'or.

Ses ouvrages les plus remarquables sont : *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, traduite de Gibbon (13 vol.); *Histoire de la révolution d'Angleterre* (4 vol.); *Histoire de la civilisation en France depuis la chute de l'empire romain* (4 vol.); *Histoire des origines du gouvernement représentatif en Europe* (2 vol.).

— Le Dr C. E. Grotefend, archiviste de la ville de Hanovre, est mort le 27 octobre.

Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts de Belgique. — Classe des Beaux-arts. — *Proramme de concours pour* 1876. — Sujets littéraires. — *Première question.* — « Faire l'histoire de la sculpture en Belgique aux XVIIe et XVIIIe siècles. »

Deuxième question. — « Faire l'histoire et la bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas, et spécialement dans les provinces qui composent aujourd'hui la Belgique. »

Troisième question. — « Faire l'histoire de l'école de gravure sous Rubens. »

Donner un aperçu historique sur les éditeurs des produits de cette école et sur l'exploitation commerciale contemporaine qui fut faite de ces gravures dans tous les pays.

La valeur des médailles d'or, présentées comme prix pour chacune de ces questions, est de *mille francs* pour la première, de *huit cents francs* pour la deuxième et de *six cents francs* pour la troisième.

Les mémoires envoyés en réponse à ces questions doivent être lisiblement écrits et peuvent être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés, francs de port, avant le 1er juin 1875, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie, au Musée.

Sujets d'art appliqué — *Sculpture.* — « On demande un bas-relief pour une frise placée à 3 mètres d'élévation et ayant pour sujet l'Horticulture personnifiée. »

Les dimensions de l'épreuve devront être de 1m,60 de longueur sur 0m,80 de hauteur.

L'Académie demande que les concurrents lui présentent un travail complétement achevé.

Un prix de *mille francs* sera décerné à l'auteur de l'œuvre couronnée.

Une reproduction graphique de celle-ci devra rester à l'Académie. Les sujets destinés au concours devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 1er septembre 1875.

Gravure en médailles. — Un prix de *six cents francs* sera accordé à la *meilleure médaille* exécutée par un artiste belge depuis le 1er janvier 1872.

Les concurrents devront soumettre un exemplaire de leur œuvre avant le 1er septembre 1875

La classe accepte, pour le Concours de 1876, les *deux questions littéraires* suivantes :

Première question. — « Rechercher les origines de l'école musicale belge. Démontrer jusqu'à quel point les plus anciens maîtres de cette école se rattachent aux déchanteurs français et anglais du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle. »

Seconde question. — « Faire l'histoire de la céramique au point de vue de l'art, dans nos provinces, depuis l'époque romaine jusqu'au XVIIIe siècle. »

La valeur des médailles d'or, présentées comme prix pour chacune de ces questions, sera de *mille francs* pour la première et de *huit cents francs* pour la seconde.

Le terme fatal pour la remise des mémoires expirera le 1er juin 1876.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1874.

Notices et Dissertations.

Atlas historique et topographique de la ville de Gand, formé par Auguste Van Lokeren. Par J. E. Van der Vin 1

Nos villas belgo-romaines. Causes probables de leur occupation par les Francs. Par C. Van der Elst 26

La peinture et la sculpture à Malines. — Les peintres malinois. Par Emmanuel Neeffs 34, 157, 251

La Flandre au XIVe siècle. Par Émile Varenbergh. 62

Notice sur l'église de l'ancienne abbaye des Prémontrés, à Ninove. Par T. Cte de Limburg-Stirum. 76

Les questions d'Archéologie devant le Parlement belge 86

Quelques sceaux du diocèse de Gand. Par l'abbé J.-B. Lavaut. 121, 415

Les Éburons et les Atuatiques. Par Charles Piot 131

L'élection de Charles-Quint et Frédéric de Saxe. Par Émile Varenbergh. 181

Une reliure du XVe siècle. Par le Bon K. de V. 235

Les anciennes imprimeries de Mayence, depuis l'invention de la typographie jusqu'à la cessation de l'atelier de la famille Schoeffer. Par H. Helbig 239

Le portail de la chambre échevinale de l'Hôtel-de-ville d'Audenarde et Paul Van der Schelden, sculpteur. Par J. Van de Velde 314

Les Abbayes des Ardennes. Par E de Barthélemy. 321

Léonard Hebbelynck. Par Emile Varenbergh 334

La victoire de Muhlberg, décrite par Charles-Quint et célébrée à Gand en 1547. Par le Bon Kervyn de Volkaersbeke 343
Notes sur quelques Belges célèbres. Par Emile V. 369
Étude sur les mœurs du XVe siècle. Par Charles Rahlenbeeck . . . 392
Les sculpteurs malinois. Par Emm. Neeffs 422
Église de Saint-Jacques à Gand. Par Aug. Van Assche 429
Une curieuse prédiction. Par Emile Varenbergh 432
Le prix annuel du roi 436
Les baillis de la châtellenie du Vieux-Bourg de Gand. Par L. St. . 422
Réflexions du conseiller député du commerce N. Bacon, sur l'état présent du commerce, fabriques et manufactures des Pays-Bas Autrichiens (1765) 439

Variétés.

Octave Pirmez. — Bon K. de V. 108
François Sterbeeck 109
Vente de tableaux à Paris . . . . . »
Découvertes archéologiques à Éphèse. . . . . »
Épitaphe d'un Belge mort à l'étranger 111
Évaluation d'une collection de tableaux à Gand, 1790. — D. . . . 231
Inventaire des sceaux de la Flandre. — E. de Barthélemy 232
Imprimerie polyglotte de saint Jean Évangéliste 333
Lettres et actes relatifs à l'histoire de la guerre de Trente ans, etc. — Émile V... 338
La commune de Paris en 1358, secondée par les Anglais. — *Polybiblion*. 339
Recueil de lois, arrêtés, règlements etc., concernant l'administration des eaux et poldres de la Flandre orientale, par M. J. Wolters; 3e édition, revue, augmentée et complétée jusqu'en 1874, par G. Wolters. Tome I, rivières et canaux. — Emile V... 340
Geschiedenis van de Gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen, door Frans De Potter en Jan Broeckaert. — Émile V.... 341
Des cours de justice qui ont exercé juridiction souveraine sur la ville d'Ypres et la West-Flandre. — Deuxième séjour du conseil de Flandre à Ypres (1492-1497); par Alp. Van den Peereboom. — Bon K. de V. 493

Le règne de Marie-Thérèse dans les Pays-Bas Autrichiens, par G. J. Ch. Piot. — L. St. 493
Incendie de l'imprimerie de Danel à Lille 495
L'Adoration de l'Agneau par les frères Van Eyck 497
Le nouveau Béguinage de Gand. — Émile V... . . . . »
Vente Curmer. — *Polybiblion* . . . . . »
Trouvaille archéologique. — Émile V... 498
François Van Loo, artiste sculpteur flamand de la première moitié du XVIIe siècle. . . . . »
Le British Museum 499
Fouilles en Babylonie et en Assyrie 500
Fresques du Pérugin 501
Dessins et verrières . . . . . »
Les œuvres de Molière. — *Polybiblion* 502
Peintures murales. — Émile V... 504
Dictionnaire des Académies, sociétés savantes, etc. 505
Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. — Concours de 1874. 118
Académie d'archéologie de Belgique. — Concours de 1876 234
Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. — Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques. — Programme du concours pour 1876 341
Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. — Classe des Beaux-Arts. — Programme du concours pour 1876. 509
Nécrologie : M. Adolphe Quetelet 120
» Le R. P. Waldack. 506
» Le R. P. Joseph Van Hecke. . . . . »
» André Henri Constant Van Hasselt . . . . . »
» Edouard Haus 507
» Frans Rens 508
» L'abbé Brasseur . . . . . »
» Jules Michelet. . . . . »
» Jules Gabriel Jannin . . . . . »
» François Pierre Guillaume Guizot 509
» Le Dr C. E. Grotefend . . . . . »

Planches.

1. Deuxième cour intérieure du Château des Comtes 1
2. Sceau du diocèse de Gand, pl. XXI. 121
3. Idem, idem, pl. XXII 126
4. Idem, idem, pl. XXIII 415
5. Idem, idem, pl XXIV . . . . . »
6. Carte du pays des Eburons 131
7. Une reliure du XVe siècle. 235
8. Médaille commémorative de la victoire de Muhlberg 343
9. Église de Saint-Jacques à Gand. — État de la façade en 1870. . 429
10. Idem, idem. Façade restaurée 431

GETTY CENTER LINRARY